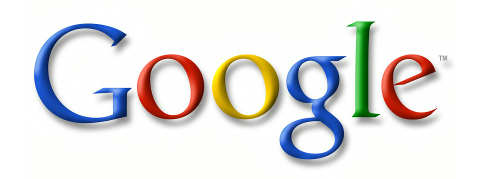
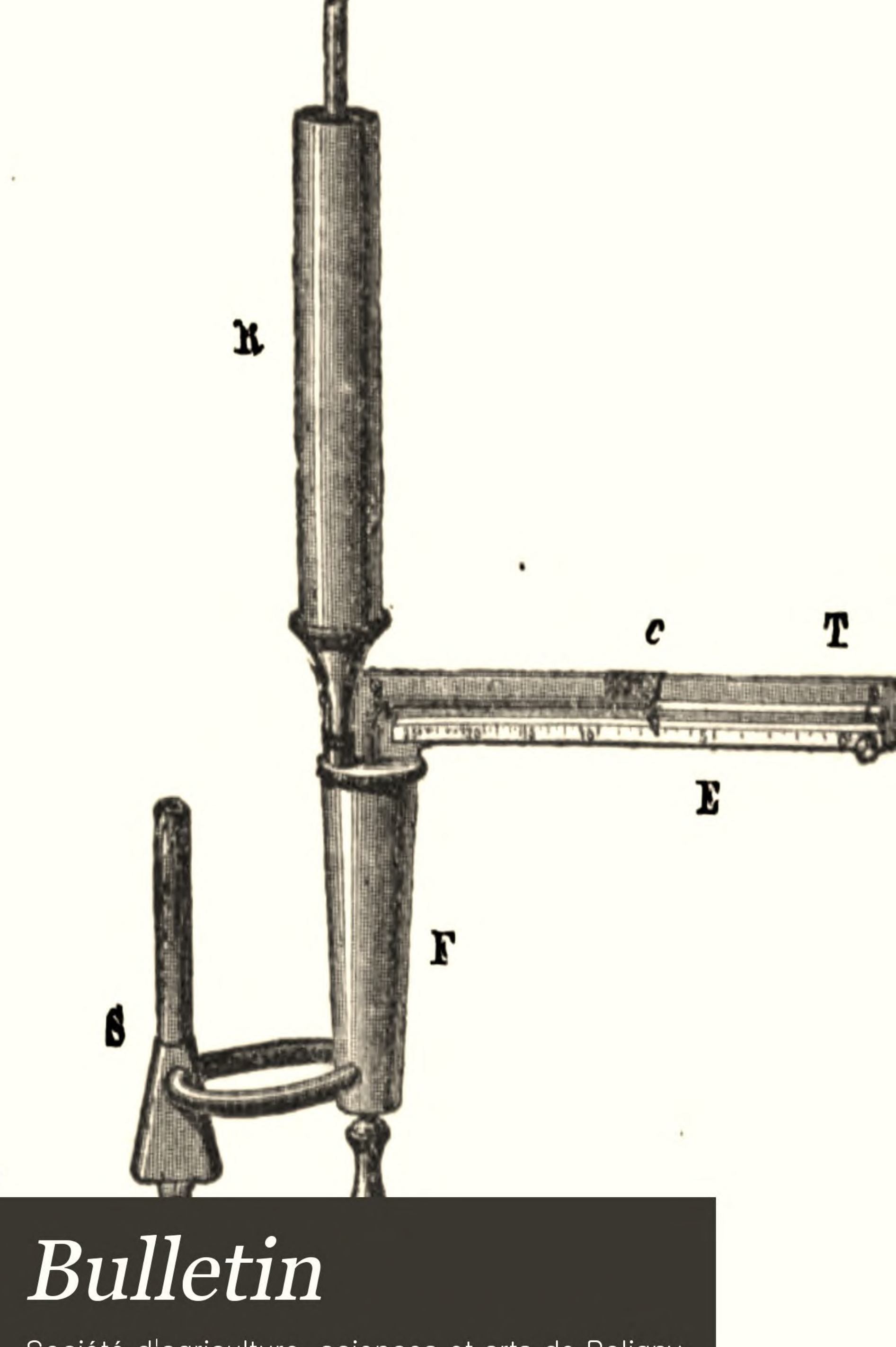
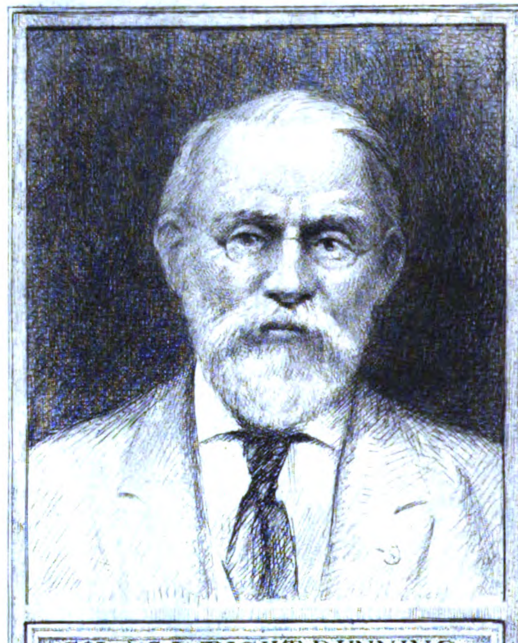
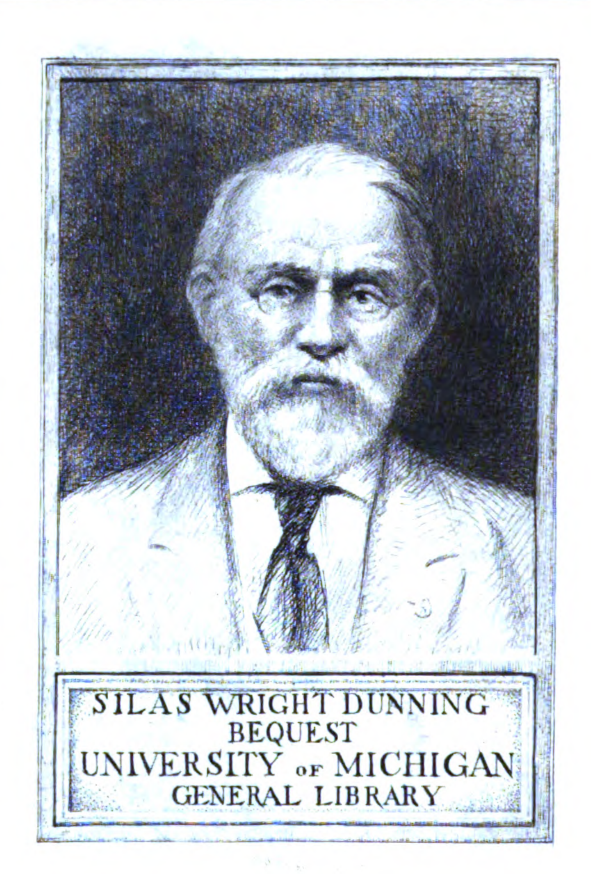




Bulletin

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS

DE POLIGNY

(JURA)

17me ANNÉE. 1876.



POLIGNY

IMPRIMERIE DE G. MARESCHAL

—

1876

TABLE DES MATIÈRES


Digitized by Google

HUIT ANS
DE L'HISTOIRE DE SALINS
ET DE LA FRANCHE-COMTÉ
(1668-1675).

MÉMOIRES CONTEMPORAINS PUBLIÉS POUR LA PREMIÈRE FOIS

Par A. VAYSSIÈRE, archiviste de l'Ain

LIVRE III

(*Fin*).

CHAPITRE XI

SOMMAIRE. — Pose de la première pierre d'une forteresse sur la montagne de Saint-André. — Recherches des armes opérées dans les églises. — La garnison se trouve considérablement réduite par suite des désertions.— Dans la crainte d'une surprise, le gouverneur organise des patrouilles, etc. — Ordre de raser les maisons de M. de Pontamougeard. — Renouvellement du magistrat; M. de Myon élu mayeur. — Le sieur Blanchot, échevin, est arrêté et menacé de perdre la vie pour port d'armes à feu. — Privilège des chanoines de Saint-Anatoile de porter la chape violette doublée d'hermine. — Eboulement produit par suite des travaux de la forteresse. — La Furieuse, dont le lit se trouve obstrué, menace d'inonder les sauneries et la ville. — Renversement de la croix de Bourgogne. — Mort du sieur de Myon. — Une partie des garnisons de la province sont envoyées en Alsace pour renforcer l'armée de Condé.

Le 18 octobre, le sieur Camus de Beaulieu, intendant du roi T.-C. en la Franche-Comté de Bourgogne, fit poser la première pierre d'une nouvelle forteresse dessinée de la part du roi sur la montagne de Saint-André, sous laquelle pierre fut mise une lame d'airain portant cette inscription : *Regnante Ludovico decimo quarto semper victore.*

Le 27 du même mois, a été chanté un *Te Deum* en l'église de Saint-Anatoile par ordre de M. le duc de Duras, et à l'issue, une réjouissance par trois décharges de mousqueterie, faites par les soldats de la garnison rangés sur les murailles de la ville, et des feux de joie par les forts, avec quelques volées de canon, les

François ayant publié que s'étoit à cause du succès d'une bataille donnée proche la ville de Strasbourg par l'armée du prince de l'empire, sous la conduite du duc Charles de Lorraine, avec l'armée de France, commandée par le vicomte de Turenne, quoique la vérité soit que l'armée françoise a été battue avec perte de 14,000 hommes, du canon, des bagages et du champ de bataille, demeuré aux Allemands, qui n'y ont perdu que fort peu de gens, comme d'environ 2,000 hommes (1), d'où l'on a sujet de croire que cette feinte réjouissance des François en Bourgogne n'est que par une pure politique, tant pour amuser les peuples que pour empêcher que les soldats ne se dégoûtent et ne viennent ensuite à déserter pour s'aller rendre dans le plus fort parti, selon qu'ils font journellement, et en particulier ceux de la garnison de Salins.

Au mois de novembre 1674, les François auroient amené dans Salins seize pièces d'artillerie, couleuvrines de la longueur de dix à douze pieds et portant environ six à huit livres de boulet, feignant que s'étoit pour la défense de la ville et pour munir les forts. Mais après en avoir fait monter deux pièces au fortin de l'Hermitage de Saint-Anatoile, ils ont fait passer les autres du côté de Sainte-Anne, faisant démonstration qu'elles étoient destinées pour cette forteresse, sans néanmoins les y avoir fait entrer, ayant été ramenées en France sur la fin dudit mois de novembre, auquel tems ils ont fait la recherche des armes dans les églises et clochers des quatre paroisses et dans quelques maisons particulières, notamment dans celle du sieur avocat Nouveau, échevin en la paroisse Saint-Mauris, et dans celle du syndic Prévost, sans y en avoir trouvé aucune, excepté un mousquet et quelques hallebardes en l'église de Saint-Mauris, au sujet de quoi ils ont réduit en prison le clerc ou marguillier d'icelle. En ce tems tomba la fête du glorieux apôtre saint André, patron des Bourguignons

(1) Il s'agit ici du combat d'Ensheim, livré par Turenne le 11 octobre 1674. Notre auteur se trompe lorsqu'il affirme que les Français furent battus. Engagés au nombre de vingt-deux mille environ contre quarante mille ennemis, ils restèrent maîtres du champ de bataille, prirent un certain nombre de canons et firent beaucoup de prisonniers.

Comtois et particulièrement des salines de Salins, laquelle fête avoit accoutumée de tout tems être célébrée avec grande réjouissance par les terriers *(sic)*, laquelle néanmoins ils ont passée cette année dans une grande tristesse et sans aucune marque de joie. En ce même tems, a été remarqué que ceux de la garnison françoise de Salins étoient dans une grande crainte, à raison du petit nombre de ladite garnison, grandement diminuée tant par les maladies que par les désertions continuelles, et sans espoir de pouvoir être renforcée; au sujet de quoi le sieur gouverneur de la ville, avec les officiers, auroit résolu de faire nuitamment des patrouilles aux environs de la ville, et jusques à une lieue à la ronde, craignant quelque insulte inopinée, quoique le magistrat ni le peuple n'aient aucune volonté ni pensée de leur faire violence ni le moindre mauvais traitement. Cependant, dans cette pensée d'une pure imagination sans fondement, ils ont publié un édit prohibitif à tous bourgeois, de quelque condition que ce soit, de se rencontrer en rue passées les dix heures du soir, non pas même avec flambeau ou lumière, à peine d'être conduit au corps de garde et dépouillé, sans qu'il soit même permis à personne de paraître en cas d'alarme, ni de pouvoir accourir à un accident de feu, hormis aux voisins de la distance de vingt maisons. Les soldats, néanmoins, ne laissoient de menacer ouvertement de brûler la ville en cas d'approche des armées impériales.

Le 8 décembre, le sieur comte d'Apremont, gouverneur de la ville, ayant été appelé à Paris par ordre du roi, en partit avec Madame sa femme et toute sa maison, ayant laissé pour commander à sa place le sieur de Louville, lieutenant du roi, au sujet duquel départ les officiers de la garnison, au moins plusieurs d'entre eux, étant devenus plus fiers qu'auparavant, ont fait beaucoup de violences et désordres dans les maisons de leurs patrons, les maltraitant et exigeant d'eux beaucoup plus que ce qui peut être dû, de quoi néanmoins le sieur de Louville n'ayant voulu faire justice, le magistrat en auroit fait ses plaintes à M. le duc de Duras, gouverneur de la province, par une missive envoyée par un exprès.

Le 16 dudit mois, entre les 7 et 8 heures du matin, s'est fait

un tremblement de terre, à Salins, de la durée d'un *Ave Maria*, dont peu de personnes se sont aperçues. Dieu veuille apaiser sa juste colère et pardonner à son pauvre peuple !

Le 25, le gouverneur de la province ayant envoyé un ordre au commissaire de la garnison de Salins de faire démolir la maison seigneuriale du sieur de Pontamougeard, sise au village de ce nom, il seroit parti le 28 pour aller exécuter sa commission, suivi de plusieurs dragons et de quantité de maçons, lesquels, le même jour, auroient entièrement renversé et rasé cette belle et somptueuse maison, sans autre sujet, sinon à cause que ledit sieur de Pontamougeard est dans les armées impériales.

Le dernier jour de l'an ayant été procédé en la forme accoutumée à l'élection d'un nouveau magistrat, et le sieur de Myon, l'aîné, ayant été nommé mayeur de la ville pour l'année 1675 par le concours de tous les suffrages de l'assemblée, le magistrat et lui, ensuite de délibération sur ce prise, en auroient averti par missive le sieur gouverneur de la province et M. l'intendant pour les prier d'agréer cette élection. Mais comme le sieur de Myon auroit eu avis qu'il feroit bien d'aller en personne lui rendre ses devoirs, le magistrat l'auroit prié d'y aller avec un des échevins nouvellement élus, d'autant plus que les autres villes en avoient ainsi usé; à l'effet de quoi l'on auroit nommé le sieur Blanchot, comme nouvel échevin en la paroisse de Saint-Mauris, de sorte que pour s'acquitter de leur commission, ils seroient partis pour Besançon, séjour du gouverneur et de l'intendant, le 12 dudit an 1675, et comme le lendemain 13, le magistrat auroit appris que le sieur commissaire de la garnison auroit reçu ordre de faire raser la maison du sieur de Pontamougeard, située dans la ville, il se seroit assemblé à ce sujet et auroit délibéré d'envoyer un messager exprès auxdits sieurs de Myon et Blanchot, et leur porter instruction pour faire tout leur possible pour prier de la part du magistrat auprès desdits gouverneur et intendant pour révoquer l'ordre de cette démolition, avec tant plus de sujet qu'elle entraîneroit la chute de plusieurs maisons voisines appuyées de celle dudit sieur de Pontamougeard, et appartenant à quelques pauvres bourgeois qui en seroient ruinés. Cette instruction ayant

été rendue le lendemain au sieur de Myon, il auroit agi avec tout le zèle et toute la prudence possibles, et auroit en outre employé l'entremise de toutes les personnes accréditées, dont il auroit pu s'aviser, après quoi étant retourné à Salins le 10 janvier et ayant fait aussitôt assembler le Conseil, il auroit fait son rapport sur deux chefs : le premier desquels et principal, qui auroit été tout-à-fait surprenant, étoit l'emprisonnement du sieur Blanchot, son assesseur, arrêté et détenu en prison fermée par ordre du gouverneur et de l'intendant au sujet de ce que, quelques jours auparavant, ayant été trouvé par un officier et quelques soldats de la garnison de Salins, un fusil couché dans un tronc d'arbre, proche la maison d'un forgeron, hors la ville, proche des Capucins, et ledit forgeron ayant été à ce sujet saisi et réduit dans la conciergerie, le sieur Blanchot pour le délivrer auroit été si bon que de déclarer que ce fusil lui appartenoit, et qu'il avoit permission du gouverneur d'en tenir un à l'usage de la chasse, pour preuve de quoi il auroit fait voir un écrit muni du scel dudit seigneur et signé de son secrétaire, portant qu'il étoit permis au sieur Blanchard, seigneur de Saint-Lothain, d'avoir un fusil pour chasser audit lieu et de porter des pistolets en campagne à l'arçon de la selle de son cheval, sur lequel écrit il auroit corrigé le nom *Blanchard* et auroit mis celui de *Blanchot*, et de plus auroit tracé les mots *seigneur de Saint-Lothain*. De quoi s'étant aperçu le sieur de Louville, lieutenant du roi à Salins, auquel il produisoit ce billet, le sieur de Louville étant allé à Besançon en auroit informé ledit sieur gouverneur et ledit sieur intendant, lesquels à ce sujet auroient inculpé ledit sieur Blanchot, tant de l'infraction de l'édit prohibant d'avoir et de porter des armes à feu à peine de la vie, vu que sa permission n'étoit signée que d'un secrétaire et non pas du gouverneur, que d'avoir falsifié ladite permission en corrigeant le mot de Blanchard en celui de Blanchot, et traçant les mots de seigneur de Saint-Lothain; pour lesquelles raisons ils auroient d'abord menacé de le faire mourir, suivant la rigueur de l'édit, et lui faire couper le poing pour ladite falsification, ce qui pareillement auroit causé une grande inquiétude au sieur de Myon, lequel y auroit employé toutes les

personnes les plus autorisées auprès de ces deux Messieurs; et cependant auroit été obligé de s'en retourner à Salins dans l'incertitude du succès de cette affaire, et laisser ledit sieur Blanchot à Besançon, prisonnier dans la maison de ville, pour la délivrance duquel le magistrat auroit résolu de s'intéresser par ses sollicitations, tant auprès des Messieurs prénommés que même de S. M. en cas de besoin. L'autre chef du rapport dudit sieur de Myon, concernant la maison du sieur de Pontamougeard, auroit consisté en l'ouverture de la lettre adressée par le sieur intendant au magistrat en réponse à celle qu'il lui en auroit écrit, lequel assuroit le magistrat pour toute faveur que, lorsque l'on abattroit ladite maison, il mettroit ordre à ce que les voisins n'en reçussent intérêt, en faisant conserver les grosses murailles mitoyennes et communes avec lesdits voisins. Ledit sieur de Myon auroit en outre rapporté que le sieur de Louville auroit obtenu permission d'écrire à Paris pour demander au roi la confiscation de cette maison, et que venant à l'obtenir, elle pourroit être conservée.

Le 17 janvier, jour de la fête de saint Antoine, auquel tombe annuellement la procession générale vouée à perpétuité en actions de grâces de la journée de Dournon, l'on n'auroit pas osé faire à ce sujet ouvertement cette procession, mais bien l'auroit-on faite pour la remonte de la châsse du glorieux saint Anatoile, patron et protecteur de la ville de Salins, dont les saintes reliques auroient été descendues il y avoit plus de deux ans, sans avoir dès lors éte remontées, à cause de nécessités publiques continuelles depuis la descente, n'ayant jamais été vu qu'elles aient si longtemps demeuré sur les autels. Cette procession auroit été extraordinaire en ce qu'elle n'auroit pas descendu à l'ordinaire par la grande ruelle du côté de la porte Oudin, à cause des glaces dont elle étoit remplie, lesquelles mettoient en danger évident les prêtres qui portoient ces saintes reliques de tomber avec scandale, mais auroit descendu la ruelle tirant contre l'église de Saint-Jean, et de là, auroit passé tout le long de la rue d'Orgemont pour tourner devant la place des Joux et continuer tout le long de la Grande-Rue jusques en l'église Saint-Mauris, où

l'on seroit aussi allé, contre l'usage ordinaire, par la ruelle qui est à la main droite de la fontaine des Quatre-Cors, sans descendre par la Grande-Rue à gauche, jusques à la porte de Malpertuis, comme il avoit été de tout tems accoutumé, les sieurs du clergé l'ayant désiré ainsi à cause des glaces.

Le 2 février 1675, veille de la fête de saint Anatoile (cette fête est celle du jour de son trépas), les chanoines de cette église ayant obtenu en cour de Rome le privilège de porter la chape violette doublée d'hermine avec le rochet, ont pris possession de ce magnifique habit aux premières vêpres solennellement célébrées, étant par ainsi habillés aux offices divins de la même façon que MM. de la métropolitaine, nonobstant les nombreuses oppositions qu'ils y ont pensé former.

Pendant tout l'hiver, les François n'avoient cessé de faire travailler à des préparatifs pour la forteresse par eux nouvellement dessinée sur la montagne de Saint-André, et entre autres choses de faire aplanir et abaisser par des mines continuelles la cîme de cette montagne, jetant les décombres à la vallée d'icelle, du côté de la ville, au moyen de quoi quantité de vignes auroient été ruinées et couvertes de pierres. Mais comme la plus grande partie de ces décombres se seroient arrêtés et amassés sur la motte de terre communément appelée le Montrond, étant au pied de la montagne Saint-André, ce grand amas, tant de terre que de pierres, auroit été d'une telle pesanteur, qu'après plusieurs jours de pluies continuelles s'étant enfoncé dans la terre, l'on auroit vu au matin du 16 avril le monticule, poussé par la violence d'un tel fardeau, s'ébranler dans les vignes et descendre insensiblement jusques dans la rivière de Furieuse, au pied des murailles de la ville, au grand étonnement du peuple et avec un irréparable intérêt des propriétaires de ces vignes, lesquelles auroient été entièrement bouleversées, avec perte de plus de dix mille écus; ce qui auroit donné sujet au magistrat de recourir à la prière envers la très-sainte Protectrice et Libératrice de la ville, refuge ordinaire et azile assuré dans les tems de calamité, et faire célébrer dans sa chapelle une messe solennelle avec bénédiction du Très-Saint Sacrement, avec concours de tout le peuple, le 17 dudit

mois. Mais cette terre ne cessant point de descendre dans le grand penchant du vallon et étant seulement arrêtée dans le fond de la rivière, auroit bouché le cours de l'eau, laquelle s'étant renflée contremont de son lit de la hauteur presque d'une toise, auroit donné un juste sujet de craindre qu'elle n'intéressât les sources d'eau salée, tellement que le magistrat voyant que les officiers et fermiers des saulneries s'excusoient d'y pourvoir de remèdes convenables, nonobstant les pressantes réquisitions et instances à eux faites, auroit ordonné la corvée générale de la bourgeoisie pour aller promptement et incessamment travailler aux décombres et faciliter le cours de l'eau, à quoi le peuple auroit obéi avec toute la diligence possible, non toutefois sans un grand risque des travailleurs, à raison des quartiers de pierre qui se détachoient de tems à autre du haut de l'éboulement, et roulant avec impétuosité, mettoient les personnes en danger d'en être assommées, ce qui auroit continué pendant l'espace de plusieurs jours et auroit tenu une partie de la ville, notamment ceux dont les maisons sont proches des murailles voisines de cet éboulement, en grande crainte, d'autant plus qu'un ingénieur françois, nommé Convers, auroit été d'avis que l'on rompit les murailles de la ville pour faire écouler l'eau de la rivière par la rue pour obvier au péril des saulneries, ce que néanmoins le magistrat auroit tâché d'empêcher, tant parce que l'inconvénient ne paroissoit pas encore bien urgent pour les saulneries, que parce que les maisons de cette rue eussent été en danger de leur ruine par une telle inondation. Cette ouverture des murailles ayant été détournée par l'avis du sieur de Chauvelin, intendant général de la province, lequel ayant été prié de mettre ordre à faire cesser la cause évidente de ces éboulements, en défendant aux directeurs des ouvrages de la forteresse de Saint-André de ne plus jeter aucunes pierres ni décombres du côté dudit Montrond, n'auroit néanmoins voulu y pourvoir, en sorte que l'on auroit continué d'y jeter comme auparavant les décombres de cette esplanade, au sujet de laquelle la croix de Bourgogne plantée de toute ancienneté sur le bord de la montagne, du côté de la ville, auroit été renversée et enlevée le 6 mai, et auroit par sa chute tué un soldat françois

et précipité un autre dans la vallée de la roche, lequel pareillement auroit été tué, ce qui auroit été tenu pour une punition évidente d'avoir touché à cette sainte et vénérable croix.

Le 25 dudit mois, seroit décédé le sieur de Myon, l'aîné, mayeur capitaine de la ville, après onze jours d'une fièvre maligne, de la maladie populaire régnant à Salins depuis le mois de juillet dernier et ayant causé la mort à plusieurs des plus considérables et honnêtes hommes de la ville, laquelle en auroit ressenti une affliction plus grande que celle de son siège et de sa réduction, mais surtout de la perte qu'elle auroit faite en la personne du sieur de Myon, l'un des plus zélés et des plus attachés au service du public, et qui, pour son esprit et bonne conduite, avoit été choisi pour mayeur en une si fâcheuse et si embarrassante conjoncture d'une nouvelle domination, sévère au dernier point et administrée dans Salins par des personnes qui en usant avec toute rigueur, méprisoient le magistrat, donnoient toute liberté, tant aux officiers qu'aux simples soldats de la garnison, sans vouloir écouter les plaintes des bourgeois maltraités par leurs soldats ni en faire justice; faisant passer la moindre petite faute des bourgeois pour de grands crimes, et les châtiant, tant par l'envoi d'un grand nombre de soldats vivre à discrétion dans les maisons, que par des emprisonnemens violens, le tout sans considération ni respect de qui que ce fût; en sorte que le magistrat et le peuple gémissent dans une très-rigoureuse servitude, laquelle s'étend même jusques aux choses qui concernent le service divin, selon qu'il en est arrivé la nuit du dimanche 16 juin 1675, dans l'octave de la Fête-Dieu, que les dévôts confréres ayant voulu, suivant leur louable coutume, faire la procession par la ville et en icelle porter en triomphe le Très-Saint Sacrement de l'autel, ils auroient été arrêtés tout court devant la place d'Armes par le corps de garde commandé d'un chevalier même de Malte, nommé Sommeroles; en sorte que, après avoir demeuré près d'un quart d'heure à prier qu'on leur laissât le passage libre, le très-saint corps de N. S. J.-C. arrêté sans respect, nonobstant que l'on eut précédemment averti le lieutenant du roi commandant de la ville et qu'il eut consenti à cette sainte

cérémonie, la procession auroit été contrainte de s'en retourner sur ses pas et reprendre le chemin de la chapelle de la Croix, pour de là monter à l'église Saint-Anatoile, où étant et ayant eu avis que l'ordre étoit donné pour la laisser passer le long de la Grande-Rue, elle seroit de rechef descendue pour aller à Saint-Mauris et de là aux autres églises paroissiales, non sans un autre accident provenant de la nation françoise mélangée d'hérétiques. Cet accident consiste en ce que, proche de la fontaine des Quatre-Cors, en la paroisse de Saint-Mauris, seroit tombée une grosse buche de bois, jetée d'une maison par quelque impie à dessein d'atteindre et d'offenser le corps très-adorable de notre divin maître, le très-aimable Jésus, ce qui, néanmoins, n'auroit eu d'autre effet que d'atteindre le dais et tomber aux pieds des prêtres qui le portoient. Après ces outrages faits à Dieu même, que ceux qui ont voyagé et fréquenté en France, et qui, sans cesse et à toute occasion, louent la piété des François pour la pureté de la religion catholique, qu'ils disent y être strictement observée, viennent à nous débiter leurs sornettes sur ce point: les actions ci-dessus en seront de belles preuves.

Le 10 juillet, la nouvelle étant venue de la prise de la ville de Limbourg, aux Pays-Bas, assiégée dès environ trois semaines par deux armées, l'une conduite par le prince de Condé et l'autre sous la conduite du roi de France, le sieur de Louville, lieutenant du roi, auroit délibéré de faire chanter le *Te Deum* en cette ville, nonobstant que la perte très-grande des meilleurs et des plus braves, tant officiers que soldats, au siége de Limbourg, égalât pour le moins l'avantage de la prise de la place; et pour cette cérémonie auroit voulu, avec sa rigueur ordinaire, que le magistrat y assistât en corps, à quoi ayant été obéi, il auroit fait un tel mépris de ce corps, qu'il auroit fait occuper les places d'honneur par les officiers de la garnison, jusques aux petits sous-lieutenants, et auroit laissé les basses formes pour MM. de la ville. Et non content de ce, il auroit en outre voulu que M. le mayeur, avec les quatre premiers échevins suivis du reste du magistrat, se rencontrassent à huit heures du soir, sur la place devant la maison de ville, que ledit sieur mayeur et quatre éche-

vins lui allassent présenter un flambeau de cire allumée, qu'ils en portassent encore chacun un en main, et qu'ils le suivissent pour aller avec lui mettre le feu au bucher de bois dressé pour un feu de joie sur la place, ce que ces MM. auroient fait avec une contenance qui dénotoit la contrainte et marquoit sur leur face la douleur qu'ils portoient dans le cœur.

Le 31 dudit mois, seroit arrivé en cette ville le sieur avocat Favier, fils, lequel pourvu de la charge de lieutenant-général au siége de Salins par le sieur intendant Chauvelin, commis-bailly d'Aval, et auroit pris possession aux journées ordinaires tenues ledit jour en l'audience publique, en laquelle s'étant rencontré un grand concours de peuple, le sieur Favier auroit harangué publiquement avec plusieurs beaux éloges à la louange du roi T.-C.

Le 1er août de la même année 1675, seroit venue la nouvelle d'une bataille donnée sur les bords du Rhin, entre l'armée impériale, sous la conduite du comte de Montécuculli, et l'armée françoise, sous la conduite du vicomte de Turenne, lequel y auroit été tué d'un boulet de canon pesant 7 livres, et son armée défaite avec perte du canon et des bagages (1). Cette nouvelle ayant causé une grande consternation aux officiers de la garnison de cette ville, lesquels n'auroient pu dissimuler la vérité du fait, non plus que la nouvelle, arrivée huit jours après, de la défaite de 8,000 hommes envoyés au secours de la ville de Trèves, sous la conduite du maréchal de Créquy, à la rencontre duquel le duc de Lorraine étant allé avec un détachement de 4,000 chevaux de l'armée étant au siége de ladite ville de Trèves, ce prince l'auroit si à propos rencontré, qu'au moment où il l'auroit attaqué d'un côté, la garnison d'infanterie de la ville de Luxembourg l'auroit aussi attaqué de l'autre côté, ce qui auroit tellement échauffé le combat que toute l'armée dudit sieur de Créquy auroit été taillée

(1) Comme toujours, notre auteur exagère les choses dans un sens hostile à la France. Pour lui, les Français sont encore des ennemis; il est mal renseigné, et se fait volontiers l'écho de bruits secrètement répandus dans la province.



en pièces, lui seul avec son quatrième s'étant sauvé et ayant pu entrer dans la ville de Trèves, laquelle auroit ensuite été si vivement assaillie qu'elle auroit été emportée de vive force le 14 dudit mois, le gouverneur d'icelle avec ledit sieur de Créquy ayant été fait prisonnier et emmenés à sa Majesté impériale à Vienne en Autriche. Pendant le siège de ladite ville de Trèves, M. le prince de Condé seroit arrivé en Alsace pour commander ce qui restoit de l'armée de Turenne, et à son arrivée, ayant voulu faire marcher les troupes pour tâcher d'occuper le passage du pont de Strasbourg, pendant que l'armée impériale étoit occupée au siège d'Haguenau, le comte de Montecuculli ayant eu avis de ce dessein, auroit quitté ce siège pour lui venir au rencontre, ce qui lui auroit si heureusement réussi que, l'ayant attaqué à la vue de la ville de Strasbourg, le 26 août, il l'auroit battu et mis en fuite, lui ayant défait plus de 4,000 hommes, dont il y en auroit eu 2,500 blessés et le reste tué.

Toutes ces pertes de gens et défaites si considérables auroient donné aux François sujet de tirer une partie de la garnison des villes de cette province pour soutenir le débris et reste des troupes de M. le prince de Condé, en sorte que, sur la fin du mois d'août, seroit venu ordre à Salins d'en tirer quatre compagnies d'infanterie de la garnison et deux compagnies de cavalerie pour les envoyer sur les frontières de la province, du côté de l'Alsace, et le 18 septembre, seroit venu un autre ordre d'en tirer encore de la garnison de Salins cinq autres compagnies d'infanterie, tellement que cette ville auroit été à ce moyen soulagée par la sortie de neuf compagnies d'infanterie et de deux de cavalerie, quoiqu'il y seroit encore resté vingt-quatre compagnies d'infanterie pour la garnison.

Le 13 octobre, M. l'intendant seroit arrivé à Salins à prétexte d'informer d'un duel survenu depuis quelques jours entre quatre officiers de la garnison, l'un desquels auroit été tué sur le champ, et encore pour faire en apparence le procès à un quartier-maître de la compagnie de dragons de M. d'Apremont. Mais le tout n'auroit été que feinte, puisque effectivement l'on auroit connu que son arrivée n'auroit été à autre dessein que pour le sujet d'une

confrérie de certaines filles du bas peuple, lesquelles portoient chacune la figure d'un lion de cuivre (1). Quelques-unes desquelles ayant été arrêtées et interrogées, auroient indiqué l'ouvrier qui leur auroit fait et vendu ces figures, et déclaré qu'un certain prêtre chapelain de cette société avoit fait la bénédiction desdites figures, et avoit reçu d'elles de l'argent pour dire des messes à l'intention de S. M. C.; suivant lesquelles déclarations ce prêtre auroit été saisi et mis en arrêt à la conciergerie, et mis en liberté le jour suivant.

FIN.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Recherches des cachets d'oculistes romains dans le nord de l'Afrique, par le Dr E. Bertherand. In-18 de 23 pages. Alger, 1876.

La brochure de notre savant collègue a été inspirée par la communication que j'ai eu l'honneur de faire à la Société climatologique d'Alger du cachet oculistique romain découvert à Arbois, dont notre Société (2) (Bulletin pour 1874, pages 220 et 362), sous la rubrique *Sphragistique*, a donné la description.

M. Bertherand qui, en 1853, avait examiné à Lambèse les débris d'une pierre sigillaire, ne peut se résigner à accepter l'opinion que ces cachets ne doivent se rencontrer que dans les contrées occupées autrefois par des populations d'origine celtique. Il espère que l'avenir justifiera ses prévisions.

Aussi, a-t-il jugé opportun d'appeler l'attention des remueurs de pierres, des fouilleurs de sépultures romaines, dans le nord de l'Afrique, sur la possibilité de recueillir quelques-unes de ces pierres sigillaires. C'est pour guider les amateurs de ce genre de recherches qu'il a composé son intéressant travail et résumé brièvement les indications nécessaires pour une facile diagnose. Il les groupe sous les rubriques :

(1) Ce lion était l'emblême du Comté.

(2) Voir à ce sujet : *Abeille jurassienne*, 1874, et *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs* pour 1874, pages 537 et suivantes.

1° Nature et forme des cachets; 2° inscriptions; 3° instruments; 4° noms des collyres, et 5° maladies mentionnées.

Cet excellent memento de sphragistique, dont l'auteur fait hommage à la bibliothèque de la Société, sera lu avec fruit par les personnes qui s'occupent de ces petits monuments de l'antiquité romaine.

M. le Dr Bertherand a enrichi notre bibliothèque de ses nombreux travaux. Il en est de même d'un de mes érudits confrères, de nos éminents collègues, M. le Dr Achille Chereau. Je ne serai, sans doute, que le fidèle interprète de vos sentiments, en le félicitant, en votre nom, de la haute distinction que vient de lui conférer l'Académie de médecine (février 1876), en le nommant, à une imposante majorité, au poste si recherché d'associé libre. La Société de Poligny a la mémoire du cœur.

SÉANCE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

RAPPORT

de M. Cournut, *Principal du Collège, l'un de nos délégués*

Messieurs,

Chargés par vous de représenter notre Société à la séance annuelle de la Société d'émulation du Doubs, nous venons vous remercier de l'honneur que vous nous avez fait et vous rendre compte de notre mission.

Bien avant deux heures, un public nombreux se pressait aux portes de l'Hôtel-de-Ville, et pénétrait dans la salle de la Justice de Paix. C'étaient des lettrés, des savants, des curieux, de jolies et fraîches bisontines, qui bravaient le froid et venaient rehausser par leur présence l'éclat de ce tournoi littéraire et scientifique.

Vers deux heures, les membres du bureau de la Société d'émulation, Mgr. l'Archevêque, M. le premier Président, M. le Recteur de l'Académie, les délégués des Sociétés savantes françaises et étrangères, prennent place sur l'estrade. M. Vézian, président sortant, rend compte de son administration, et fait l'éloge de M. Grenier, enlevé par la mort, à la Faculté des sciences et à la Société d'émulation. C'est un prince de la science qui apprécie un émule, et je ne vous étonnerai pas en vous disant qu'ils sont dignes l'un de l'autre.

Après lui, M. Sire traite une question de physique. Ses exposés sont clairs, lumineux, saisissants; ses expériences réussies et convaincantes, et, ce qui ne gâte rien, même en physique, sa diction facile est toujours agréable. C'est un savant doublé d'un littérateur.

Puis viennent les lectures si vives, si spirituelles de M. Bizoz et de M. Jurgensen. Le premier, dans une étude consacrée à la querelle de Mairet, — un enfant de Besançon, — et de Pierre Corneille, nous montre que la modération n'accompagne pas toujours le génie, et que, pour être grand poète, peut être même parce qu'il est grand poète, Corneille n'en paye pas moins son tribut aux travers de l'humanité. Par la finesse de ses aperçus et la grâce piquante de son style, M. Bizoz a su captiver notre attention et plaire à tout le monde. Il a pu s'en convaincre aux applaudissements qui ont accueilli sa lecture.

Avec M. Jurgensen, nous nous transportons sur les bords du Doubs, à l'endroit où ce fleuve, de retour de son excursion en Suisse, reprend le chemin de la patrie. Le gracieux conteur nous promène de site en site, de vallon en côteau, de côteau en vallon, et sa diction imagée, fleurie, rivalise de fraicheur pittoresque avec les lieux qu'il décrit. M. Jurgensen, qui est Danois et qui habite la Suisse, manie la langue française comme peu de Français sont capables de le faire.

La nuit est venue, on lève la séance et tout le monde se retire, emportant de cette première partie de la fête la plus agréable impression. Un mot de la seconde.

Au risque de passer pour Epicurien, je vous avoue bien humblement que j'ai un faible pour cette dernière. Se trouver au milieu d'une société choisie, où l'esprit pétille comme le champagne, où les idées les plus opposées s'échangent sans provoquer la moindre réclamation; où les esprits se rapprochent par le doux commerce des prévenances, de la politesse et des concessions réciproques; où en apprenant à se connaître on apprend à s'estimer et à s'aimer, me paraît une bonne fortune point du tout à dédaigner dans une époque aussi troublée que la nôtre.

A ces avantages, si vous ajoutez un menu exquis, servi dans une salle artistement décorée, inondée de flots de lumière, où l'on jouit d'une température printanière pendant que la bise fait fureur au dehors, peut-être me pardonnerez-vous un peu ma prédilection; et cependant vous serez loin d'avoir épuisé les douces émotions qu'on vous réserve. Vous ne connaîtrez encore ni le gracieux accueil, ni les délicates attentions, ni le sympathique intérêt que les membres de la Société d'Emulation ont prodigués à vos délégués; vous n'aurez ni ces toasts si pleins

de cordiale fraternité, qui sont comme autant de traits-d'union entre les différentes Sociétés; ni le discours que prononce le Président sortant en quittant le fauteuil; ni celui de prise de possession du Président élu; ni les spirituelles malices du Secrétaire décennal. Un diable d'homme ce Secrétaire décennal : savant, il lit dans la terre et la force à nous rendre les chefs-d'œuvre qu'elle avait enfouis; écrivain, son style est gracieux comme une idylle, ou mordant comme une épigramme, avec ça l'homme le plus aimable qu'on puisse rencontrer.

Je m'arrête, j'en ai dit assez pour vous faire comprendre que la Société d'émulation a su s'élever à la hauteur de ce qu'elle est en réalité, c'est-à-dire à la hauteur d'une des premières Sociétés savantes de province.

Nous reproduisons, d'après le *Courrier Franc-Comtois*, le toast prononcé par M. Cournut, au banquet de la Société d'émulation du Doubs.

Messieurs,

Au nom de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, je vous remercie de l'accueil si bienveillant et si sympathique qu'elle reçoit de vous en la personne de ses délégués.

Mes collègues, Messieurs, professent pour la Société d'émulation du Doubs une estime profonde, justifiée par vos belles découvertes et par vos remarquables travaux; ils lui ont voué une affection fraternelle, qui prend sa source dans l'identité du but poursuivi par les deux Sociétés et dans l'amour de cette patrie comtoise, dont la gloire et les intérêts nous sont si chers à tous. Ici, vous ne vous lassez pas de deviner, d'exhumer, de créer des merveilles; à Poligny, nous ne nous lassons jamais de vous applaudir, de vous admirer.

Je bois donc à la prospérité de la Société d'Emulation du Doubs qui, par la réunion de toutes les Sociétés de la province, prépare ce rapprochement des cœurs et cette unité de vues si nécessaires pour rendre à la grande patrie française toute sa gloire et toute sa prospérité d'autrefois.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. Ph. Perraud, de Lons-le-Saunier, vient d'être nommé membre de l'Académie de Besançon. M. Perraud, déjà membre de la Société d'émulation du Jura, s'était fait connaître par une remarquable étude sur Lucuzon, ce capitaine de partisans dont les exploits sont restés si populaires dans le sou-

venir de nos populations jurassiennes. L'impartialité même dont l'auteur avait fait preuve dans cet ouvrage souleva au sein de la Société d'émulation une vive polémique : s'appuyant sur de nombreux documents qu'il avait découverts, M. Perraud crut pouvoir avancer que si Lacuzon était vaillant soldat autant qu'habile partisan, il était loin à tous autres égards d'être un modèle de vertu, ce dont fait foi certain arrêt rendu par le Parlement de Dole : il fut acquitté, il est vrai, mais en considération seulement des services par lui rendus, et à la suite d'une sévère admonestation. C'était faire pâlir l'auréole de Lacuzon, et la légende y perdait ; mais l'inflexible vérité historique y trouvait son compte, et M. Perraud persista dans ses conclusions, malgré les appréciations sévères du rapporteur de la Société d'émulation sur cette partie de son ouvrage. Or, ce que M. Perraud avait pour ainsi dire pressenti par une véritable intuition historique fut pleinement confirmé dix ans plus tard par la découverte de l'enquête à laquelle avait procédé le Parlement sur la conduite de Lacuzon.

Ces qualités d'historien se retrouvent à un degré plus élevé encore dans l'ouvrage bien plus considérable que M. Perraud publia quelques années après : *Les États, le Parlement de Franche-Comté et la conquête de* 1668. Ici l'auteur dut créer l'œuvre de toutes pièces : on ne saurait imaginer de quel sens historique il dut faire preuve, quel travail, quelle patience dans les recherches il dut déployer pour dégager l'ensemble des faits d'un fouillis de pièces, de documents de toute espèce épars dans les archives de toute la Comté. C'était une œuvre complètement nouvelle sur cette partie de notre histoire locale. Le travail et l'érudition qui percent à chaque page, sans exclure l'élégance, et la facilité du style, une exposition claire, précise des négociations qui ont précédé la conquête, le récit vif et animé de cette campagne, la juste appréciation de ses résultats, montraient clairement dans M. Perraud un historien de mérite, et le désignaient aux suffrages dont vient de l'honorer l'Académie de Besançon.

Qu'il nous soit au moins permis de revendiquer l'honneur d'avoir des premiers rendu justice à M. Perraud : nous l'avions depuis deux ans déjà nommé membre d'honneur de notre Société, et les lecteurs du Bulletin ont pu, à plusieurs reprises, apprécier le savoir et la sûre critique du modeste savant auquel nous adressons, au nom de la Société toute entière, nos plus sincères félicitations.

M. Monin,
Secrétaire-Adjoint.

EXPOSITION

D'INSTRUMENTS VITICOLES ET VINICOLES

DE SEPTEMBRE 1875

Le programme que s'était imposé notre Société dans l'organisation de cette Exposition a été pleinement rempli. Tous les progrès de la science et de l'industrie, au point de vue viticole et vinicole, s'y sont affirmés de la façon la plus brillante ; ils ont été l'objet d'études comparatives et d'expériences scientifiquement conduites, qui en ont établi la valeur réelle et pratique. Enfin, nous sommes en mesure d'affirmer que le progrès, que par là nous tentions d'introduire dans l'outillage de notre région, a dépassé nos espérances.

La partie viticole était représentée par de nombreux spécimens des divers types de charrues vigneronnes, de différents instruments de labour à mains et surtout par cinq groupes des plus remarquables de coutellerie : sécateurs, greffoirs, serpettes, vendangeurs, cisailles, etc....

De l'avis des praticiens les plus expérimentés, il n'y a pas eu jusqu'ici d'Exposition ou de Concours provincial qui ait présenté un ensemble aussi complet et aussi distingué d'instruments vinicoles. En fait de pressoirs, pompes à vins, alambics, filtres, œnothermes et robinetterie, la presque unanimité des grands centres industriels, des constructeurs sérieux avaient répondu à notre appel.

Dans l'étude qui lui incombait, le jury a pensé qu'il devait examiner les instruments, d'abord au point de vue des lois de la mécanique et de la qualité des matières premières employées, ensuite de leur valeur comme fonctionnement et de leur prix. Le classement motivé des machines, au point de vue de leurs organes, de l'application des règles pour le bon emploi des forces, a été fait avec le soin le plus attentif et une réelle autorité par un jury composé d'hommes spéciaux, présidés et dirigés par M. Parandier, inspecteur général des ponts et chaussées.

Il a ensuite été procédé aux expériences de fonctionnement.

Nous donnons ci-après le procès-verbal de cette double opération.

EXAMEN ET DESCRIPTION DES MACHINES

APPAREILS A CHAUFFER LES VINS.

Les viticulteurs qui ont suivi avec quelque attention les intéressants et utiles travaux de notre savant compatriote, M. Pasteur, ne doutent plus que la plupart des maladies des vins ne proviennent des matières fermentescibles (germes d'animalcules et de végétaux cryptogamiques ou *mycodermes*) que le liquide tient toujours en suspension, au moins pendant les premières années. Ces matières étrangères et vivantes, mises en activité par le moindre contact d'air, ne peuvent être entièrement résorbées par l'alcool et l'acide tannique, surtout les années où les raisins n'atteignent pas leur complète maturité, ce qui empêche alors nos vins d'arriver intacts quand ils sont expédiés un peu loin et dans certaines régions.

La certitude expérimentale des travaux de M. Pasteur, non-seulement au sujet des germes dont il vient d'être parlé, mais encore relativement au moyen de les détruire par la chaleur, a poussé l'industrie à fabriquer des appareils de chauffage pour les vins. — Un certain nombre de types, soit à circulation intermittente, soit à effet continu, existent déjà depuis quelques années. Parmi ces types, on peut citer l'appareil de M. Raynal, de Narbonne (Aude), celui de M. Rossignol, d'Orléans (Loiret), celui de M. Terrel des Chênes, perfectionné par M. Victor Febvre, constructeur à Lyon.

Ce dernier, connu sous le nom d'*OEnotherme Terrel des Chênes*, est le seul qui ait été présenté au Concours. Il se compose essentiellement :

D'une pompe système Vantelot, à démontage instantané. Cette pompe, placée sur une brouette, est destinée à lancer le vin à chauffer dans l'appareil principal.

Celui-ci se compose d'un cylindre en tôle avec un foyer intérieur cylindrique, où le feu s'élève d'un foyer inférieur. Entre les deux cylindres, se trouve un appareil formé d'un grand nombre de tubes, d'un diamètre de 4 à 5 millimètres, rangés circulairement les uns au-dessus des autres. Le cylindre extérieur est enveloppé d'un tube

de 10 centimètres de diamètre, renfermant lui-même un grand nombre de petits tubes concentriques.

Le vin froid arrive, au moyen de la pompe, dans le grand tube et y circule autour des petits tubes intérieurs. Il sort ensuite de là pour entrer, par un tube de communication muni d'un thermomètre, dans les petits tubes entourés de l'eau échauffée par le feu du foyer intérieur. Dans ces derniers tubes, la température du vin s'élève de 60 à 65° au moins, et le liquide en ressort pour se rendre dans les petits tubes autour desquels circule le vin froid amené par la pompe. La température redescend à 35° environ, et le vin se rend, par le tuyau de sortie, dans le fût destiné à le recevoir.

L'œnotherme a fonctionné en présence du Jury, et les thermomètres ont démontré qu'il avait atteint son but de transvaser le vin du premier tonneau dans le second, en le faisant passer par une température de 65° pour le ramener à sa température primitive, à peu de chose près.

Le diamètre du bain-marie est d'environ 60 centim., et sa hauteur de 80 centim. L'appareil est monté sur une brouette à deux roues.

Toutes les pièces qui composent l'œnotherme et ses accessoires portent des numéros et des lettres de repère, qui se répètent aux points où chaque partie doit être adaptée, ce qui en rend le montage simple et facile.

Pour faire fonctionner l'appareil, on commence d'abord par remplir d'eau la chaudière, à la hauteur du couvercle, et l'on garnit le foyer.— On place ensuite au fût de vin à chauffer l'une des cannelles de soutirage en cuivre. A cette cannelle, on visse par son raccord une extrémité de tuyau en caoutchouc, dont l'autre bout s'adapte de la même manière à la bouche d'aspiration de la pompe. La bouche de refoulement de la pompe reçoit de même une extrémité de tuyau de caoutchouc de 2 mètres, qui se visse par son autre extrémité à la bouche d'entrée du refroidisseur. On dispose le tout de telle façon que l'ouvrier à la pompe puisse voir facilement les mouvements du mercure dans les thermomètres. Enfin, le caoutchouc est vissé par un de ses bouts à la bouche de sortie du refroidisseur, et par l'autre bout au tube courbé à sifflet que l'on engage dans la bonde du fût destiné à recevoir le vin chauffé.

Ces dispositions prises, on fait circuler le vin dans l'appareil jusqu'à ce qu'il en arrive quelques gouttes dans le fût vide, et l'on s'assure que tous les joints sont bien étanchés ; puis on allume le feu.

Dès que l'eau du bain a atteint la température de 80 à 90° centi-

grades, on met la pompe en mouvement, vivement d'abord, afin de faire descendre rapidement, au degré de chauffage choisi, le vin qui, aux premiers coups de piston, monte à un degré trop élevé ; puis on ralentit l'action de la pompe de façon à régler le degré de chauffage par la vitesse.

Pendant le chauffage du premier tonneau, un ouvrier a placé la seconde cannelle à un autre fût. Aussitôt qu'un bruit d'air se produit dans les tuyaux, on dévisse rapidement et on revisse de même, à la seconde cannelle, le bout du caoutchouc ; on a préparé un nouveau fût vide, à la bonde duquel on a adapté le tube à sifflet, et le travail continue sans interruption.

En présence d'un instrument compliqué en apparence, le Jury a été frappé, et de la facilité avec laquelle s'opéraient les montages et les démontages, et de la quantité de liquide qu'on peut chauffer dans un temps déterminé.

Cette quantité, avec l'œnotherme qui a servi à l'expérience, peut être évaluée à 18 hectolitres, au moins, en une heure. Le prix de l'appareil est de 1500 fr.

Deux autres types de l'œnotherme, de moindres dimensions, figuraient à l'Exposition. Le N° 1, du prix de 500 fr., peut chauffer de 4 à 5 hectolitres de vin en une heure ; le N° 2, du prix de 900 fr., peut en chauffer de 9 à 10 hectolitres pendant le même temps.

La dépense à laquelle donne lieu le soutirage des vins et leur chauffage à 60°, au moyen de l'œnotherme fonctionnant douze heures de suite, a été calculée à 9 centimes par hectolitre. Ces frais sont certainement moindres que ceux occasionnés par le soutirage seul, opéré sans la pompe, comme cela se pratique encore dans la plus grande partie de nos caves.

Avant de terminer, disons encore que l'œnotherme peut être très-utilement employé au chauffage des cuves que le froid empêche de fermenter. Il suffit pour cela d'enlever le refroidisseur et de faire passer tout le moût d'une cuve paresseuse dans l'œnotherme, en l'élevant à 25 ou 30° centigrades. La fermentation s'établit aussitôt, franche et rapide, et ne s'arrête que lorsque le vin est fait. L'opération doit avoir lieu avant la fermentation, et toutes les fois que le thermomètre marque moins de 12° centigrades au-dessus de zéro.

Le Jury regrette de n'avoir pu comparer le travail de l'œnotherme avec celui des autres appareils de même genre ; mais, en considérant que l'*œnotherme Terrel des Chênes* a fait ses preuves et qu'il a déjà

rendu d'importants services, il n'hésite pas à décerner à l'intelligent constructeur de cet appareil, M. Febvre, de Lyon-Vaise, le grand prix de l'Exposition, la 1re *médaille d'or*.

PRESSOIRS.

Les types remarquables de pressoirs exposés ont vivement intéressé nos populations viticoles, qui commencent à se rendre un compte exact de ce que représentent de valeur les progrès accomplis au point de vue de la célérité, de la sécurité de l'opération et surtout du produit obtenu de la masse pressée.

Il y avait à examiner sept appareils, dus à MM. Mabille frères, d'Amboise, Samain, de Blois, Marmonnier-Gaillard, de Lons-le-Saunier, Laurioz, d'Arbois, Mignot, de Lons-le-Saunier, et Vaillant-Meunier, de Villefranche.

MM. MABILLE frères, *constructeurs-mécaniciens à Amboise (Indre-et-Loire).*

Pressoir à leviers multiples. — Il se compose d'un écrou destiné à donner la pression sur la charge du pressoir, à l'aide d'un levier servant à transmettre à des bielles articulées un mouvement alternatif agissant d'une manière continue sur une roue à trous, qui est elle-même fixée à l'écrou. Un simple mouvement de va et vient et d'une course de 80 centim., imprimé au levier, suffit à la marche des bielles.

Pour donner une idée de la puissance de ce système, on peut observer que le levier ayant une longueur de 2 mètres et que le point d'articulation des bielles étant à 5 centim. de l'axe du levier, la longueur du petit levier est contenue en conséquence quarante fois dans le grand levier. On peut ainsi apprécier l'effort qu'on peut obtenir avec un tel levier.

Ce pressoir est d'un mécanisme simple, ingénieux, et évite des frottements considérables. — L'objection qui peut lui être faite, c'est que, n'ayant pas de changement de vitesse, il ne peut avancer, c'est-à-dire faire tourner le plateau-écrou, que d'une quantité déterminée, qui est la même à chaque mouvement du levier, au début comme à la fin de la pressée. Il y a donc perte de temps au début lorsque la matière est molle et qu'elle n'offre pas de résistance, puis trop de vitesse et manque de puissance à la fin de l'opération, lorsque la matière devient résistante et exige un effort plus considérable et en même temps plus lent. Enfin,

l'homme chargé de la manœuvre étant obligé de travailler dans les deux sens, à l'aller et au retour, il en résulte un effort continu et fatigant.

Prix : de 150 à 1870 fr.

M. VAILLANT-MEUNIER et Cie, *constructeurs à Villefranche (Rhône).*

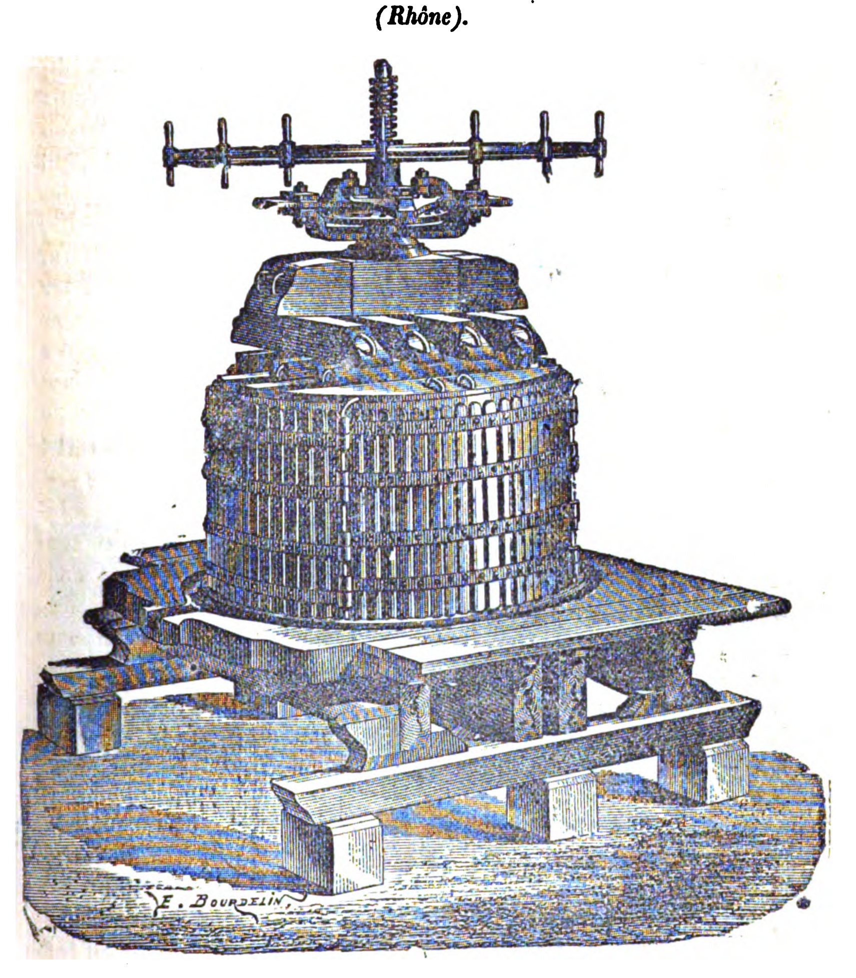


FIG. I

Pressoir à volant excentrique et double encliquetage. — Cet instrument, comme tous les autres pressoirs exposés, appartient à la catégorie

des appareils à vis centrale fixe, dans lesquels la pression est produite par la descente de l'écrou; son principe nouveau réside tout entier dans l'ingénieux appareil de compression destiné à transmettre la force musculaire de l'homme à l'écrou qui doit produire la pression. Ce pressoir se compose (fig. 1, 2 et 3) d'un volant horizontal tournant fou sur l'écrou, et qui est solidaire d'un excentrique A, qui donne un mouvement de va et vient au coulisseau horizontal C par l'intermédiaire des galets BB; ce coulisseau est guidé lui-même par des galets fixés au plateau compresseur. Il porte, sur un diamètre perpendiculaire au sens de son mouvement, *deux* mortaises recevant des clavettes à base inclinée, qui viennent agir à la manière de *deux* cliquets sur des mortaises pratiquées dans le plateau D fondu avec l'écrou. La disposition du plan incliné des clavettes détermine le sens du mouvement, et, une fois mises en place, le volant peut tourner indifféremment à droite ou à gauche sans cesser de produire son effet. Il suffit de retourner les clavettes pour changer le sens du mouvement, et, par une ingénieuse disposition, l'une des clavettes étant placée pour marcher dans un sens, la deuxième se place forcément pour aller dans le même sens. Enfin, une troisième clavette peut rendre le plateau et l'écrou solidaires du volant pour la marche rapide.

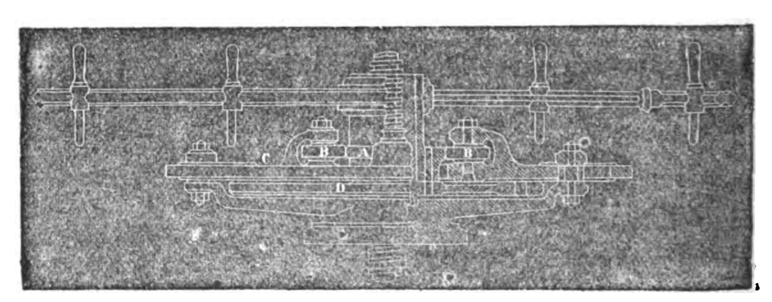


FIG. II

Ainsi, l'excentrique remplace le choc du volant à percussion en allant progressivement d'un effort nul pour arriver à l'effort total, dans un demi-tour, et revenant dans le demi-tour suivant à un effort encore nul, ce qui permet de lancer énergiquement le volant pendant une partie de la course et d'emmagasiner ainsi la puissance qui se restituera sans choc au moment de l'effort.

Enfin, tous les efforts prennent leur point d'appui au centre de l'ap-

pareil, ou bien sont équilibrés par un effort semblable et symétrique par rapport à ce centre. Ces efforts étant parfaitement définis et ne craignant aucun choc, il a été possible de donner à toutes les pièces une légèreté relative sans crainte de rupture.

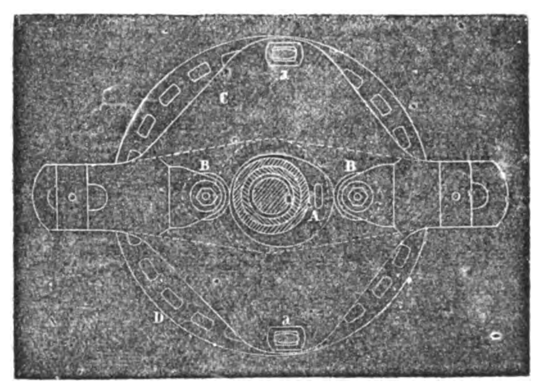


FIG. III

La construction de cette maison est soignée, et leur pressoir mérite tout éloge à ce point de vue. On ne peut reprocher à ce système qu'un peu de lenteur, et peut-être aussi l'imperfection du principe de manœuvre par percussion, bien que le calcul du rendement total de l'appareil puisse donner près des deux tiers de l'effet théorique, et qu'ainsi deux hommes arrivent à développer sur le volant un effet moyen de 40 kilogr., produisant une pression d'environ 40,000 kilogr., qu'on cherche rarement à atteindre dans la pratique.

Prix variant de 325 à 750 fr.

M. SAMAIN, *constructeur à Blois (Loir-et-Cher)*.

Pressoir à vitesse multiple. — Ce pressoir fait partie du genre dit à encliquetage et à levier horizontal. Il est à simple effet, et se compose (fig. 4) d'un premier levier engagé dans une pièce tournant autour de la vis fixe et centrale. Dans cette pièce jouent deux clavettes mobiles agissant alternativement sur une roue percée de trous qui fait elle-même corps avec l'écrou. Le premier levier opérant ainsi au moyen des clavettes, directement sur l'écrou, permet d'agir très-rapidement au début de l'opération. Lorsque la masse devient résistante, l'effort se déplace et s'exerce à l'aide d'un deuxième levier denté prenant excentriquement

son point d'appui sur une branche faisant corps avec la pièce de pression. Ce deuxième levier agit sur le premier au moyende quatre dents.

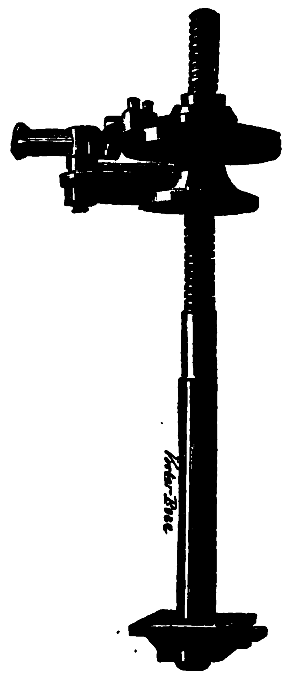


Fig. IV

Le progrès sérieux réalisé par ce pressoir sur les systèmes similaires consiste à faire descendre très-vite le plateau-écrou au début de l'opération, puis, par un changement de vitesse très-simple, de presser lentement à la fin en augmentant proportionnellement la force lorsque la masse devient résistante.

Dans ce pressoir à simple effet, l'homme manœuvrant le levier, et ne trouvant de résistance que dans un sens, reprend des forces en le ramenant à vide, ce qui lui permet de produire à la poussée un effort double de celui qu'il produirait en manœuvrant dans les deux sens.

Cè système a paru au jury avoir heureusement résolu les deux objections faites au système Mabille.

Prix : de 350 à 990 francs.

M. GAILLARD, *à Lons-le-Saunier* (Système Marmonnier).

Pressoir à encliquetage.— Beaucoup d'analogie avec Mabille ; le double levier en fourche, au bout de chaque extrémité duquel se trouvent les chevilles ouvrières à mouvement vertical, paraît avoir l'inconvénient de ne pas permettre l'uniformité de longueur de la branche du levier au-delà du pivot de celui-ci.

Il doit en résulter une perte d'effort et une difficulté qui ne nous semblent pas compensées par l'avantage qu'on peut voir dans cette circonstance que chacune des chevilles agit aux extrémités d'un même diamètre de la roue. — Le diamètre est considérable, et ce système, simple du reste, s'appliquerait peut-être plus avantageusement à des pressoirs plus petits.

M. MIGNOT.

Pressoir à engrenages. — Le pressoir Mignot est d'un genre qui diffère beaucoup des précédents. L'axe vissé traverse le fond moyennant une boîte à étoupes qui s'oppose à toute perte de liquide au-dessous de la maie, qui est circulaire et en fonte.

L'axe porte sur une grande roue dentelée qui fait mouvoir un engrenage à l'extrémité d'un axe soumis lui-même à l'extrémité du pressoir, et en avant de celui-ci un système d'engrenage multiple mû par une manivelle.

A l'origine du mouvement, la manivelle inférieure marche rapidement par un simple engrenage : lorsque la résistance s'accroît, la manivelle se transporte facilement et avec rapidité. Le travail de la pression s'opère facilement et rapidement.

M. LAURIOZ

Pressoir à encliquetage et à engrenages combinés. — M. Laurioz présente un système à double harnais d'engrenage, monté au-dessus du pressoir. La pression s'opère au moyen d'un levier qui tourne autour de l'axe vissé central. A l'origine de la pression ce levier agit au moyen d'une roue dentée sur laquelle il se fixe par une cheville articulée à mouvement alternatif.

Lorsque l'effort nécessaire pour la pression vient à s'accroître, la cheville se fixe à une roue supérieure d'un plus petit diamètre. Cette roue, formant pignon, s'engrène elle-même sur une autre roue dentée munie en dessous d'un pignon qui fait marcher la première grande roue dentée. Le levier agit alors au moyen d'un double harnais d'engrenage qui accroît la puissance de pression de la même manière que dans le pressoir Mignot.

La différence consiste en ce que l'action s'exerce au moyen d'un levier au lieu d'une manivelle.

Dans le pressoir Mignot, l'action est continue et circulaire, mais il faut que la force motrice agisse à une petite distance du sol, tandis que pour Laurioz elle s'exerce à hauteur de bras par une action qui n'agit qu'à l'aller et se repose au retour. Ce sont, dans ces deux pressoirs, les mêmes principes du double harnais d'engrenage agencé d'une manière différente, mais ingénieuse.

M. Laurioz présente aussi un petit pressoir dit de ménage, du prix de 70 fr., qui paraît devoir rendre d'utiles services, soit pour les petites exploitations, soit pour les vins de paille, jaunes, etc.

Une lutte énergique, mais courtoise, s'est ouverte entre les six concurrents pendant les expériences comparatives auxquelles le Jury a procédé avec toute la méthode et la précision désirables.

Ces expériences ont été faites sur de la sciure de bois mouillée d'eau.

Les divers instruments n'ayant ni la même puissance ni les mêmes dimensions, il a été donné à chaque concurrent une quantité de matière proportionnelle à la force de son pressoir, et, aucune réclamation ne s'étant produite, il faut en conclure qu'aucun d'eux n'a été favorisé.

La sciure et l'eau, pesées séparément, ont été mélangées dans un baquet pour chaque pressoir.

Le rapport du poids de la sciure à celui de l'eau était de 1 à 3.

Le temps fixé pour l'opération était de 30 minutes, et un seul homme devait être employé au pressurage.

Les concurrents se sont strictement soumis à ces conditions, et le Jury a constaté les résultats consignés dans le tableau ci-contre.

Si l'on ne considère que la proportion de liquide extrait par chaque instrument, la première place appartient à M. Vaillant; mais il est d'autres considérations dont il est important de tenir compte dans le classement définitif. Comparé aux autres, le pressoir Vaillant a de très-petites dimensions, et son travail, pendant une demi-heure, sur 55 kilog. de matière ne représente que le quart, environ, du travail des pressoirs Samain, Mignot et Mabille.

A dimensions égales de pressoirs, les prix de vente des divers constructeurs sont sensiblement les mêmes, et, en conséquence, le Jury n'avait pas à faire entrer en ligne de compte cet élément d'appréciation.

Au point de vue de l'exécution des instruments, ceux de MM. Samain, Vaillant et Laurioz occupent sans conteste le premier rang.

Un autre élément de très-grande importance était la comparaison des pressions produites par chaque pressoir.

Or, il est certain d'abord que tous les hommes employés aux manœuvres ont travaillé consciencieusement, et que, par conséquent, on peut considérer comme étant sensiblement le même l'effort exercé pour produire la pression.

On peut aussi, d'un autre côté, admettre comme évident que, par centimètre carré de surface, l'énergie de la pression est proportionnelle à la quantité de liquide extraite, et dès lors on voit que le pressoir Samain a une supériorité assez grande sur ceux de MM. Mignot et Mabille, et que s'il est inférieur à celui de M. Vaillant, cela tient à l'énorme différence des surfaces pressées.

NOMS des EXPOSANTS.	DEMEURE des EXPOSANTS.	POIDS de la MATIÈRE à presser.	POIDS du liquide EXTRAIT.	POIDS du TOURTEAU.	RENDEMENT pour 0/0 EN LIQUIDE extrait.	DIAMÈTRE des CAGES.	SURFACE des CAGES.	OBSERVATIONS.
		kilog.	kilog.	kilog.		mèt.	mèt. q.	
SAMAIN	Blois.	207	64	138	30,91	1,00	0,7853	Pressoir à vitesse multiple.
MIGNOT	Lons-le-Saun.	223	59	159	26,45	0,80	0,5026	Id. à engrenages.
MABILLE	Amboise	180	41	130	22,77	0,80	0,5026	Id. à encliquetage.
MARMONNIER	Lyon	284	52	215	18,32	1,40	1,5393	Id. id.
LAURIOZ	Arbois	280	46	221	16,42	1,15	1,036	Id. à encliquetage et engrenages combinés.
VAILLANT	Villefranche	55	20	33	36,36	0,60	0,2827	Id. à percussion.

En effet, la force d'un pressoir est proportionnelle à la surface pressée. Or, M. Samain opérait sur une surface de 0 m. q. 7853, tandis que MM. Mignot et Mabille n'avaient que 0 m. q. 5026 et M. Vaillant 0 m. q. 2827.

Le rapport de la pression est, dès lors, de 100 à 64 entre M. Samain et MM. Mignot et Mabille, et de 100 à 35 entre le même M. Samain et M. Vaillant, c'est-à-dire que, si le pressoir Samain a donné, par exemple, une pression totale de 40,000 kilogr., les pressoirs Mignot et Mabille n'ont donné, dans le même temps, que 25,600 kilogr., et le pressoir Vaillant que 14,000 kilogr.

Une épreuve spéciale a, du reste, parfaitement fait ressortir l'avantage qu'avaient, dans l'expérimentation, les pressoirs à petite surface.

Il a été distribué à chaque exposant, pour être soumise à la pression, une quantité de matière déjà asséchée, proportionnelle à la surface des cages. Pour extraire du liquide de cette matière, il fallait arriver à produire sur chaque pressoir une pression égale par centimètre carré de surface. Par conséquent, plus la cage était petite, plus ce degré de pression devait être promptement atteint. — C'est, en effet, ce que l'expérience a confirmé, sauf en ce qui concerne M. Mignot, dont le pressoir était muni d'un drainage destiné à faciliter l'écoulement.

M. Mignot, le 1er,	a extrait du liquide avec	une cage de	0 m.	80 de diam.
M. Vaillant, le 2e,	id.	id.	0	60
M. Mabille, le 3e,	id.	id.	0	80
M. Samain, le 4e,	id.	id.	1	»

Mais, au moment où le liquide a commencé à couler sous chaque pressoir, la matière y subissait une pression égale par centimètre carré, et, si l'on suppose pour tous la pression de 4 kilog. par centimètre, la pression totale, d'après les surfaces développées par chaque pressoir, étaient à ce moment :

Pour le pressoir	Samain	4 kil.	× 7,853 =	31,412 kil.
Id.	Mignot et Mabille	4	× 5,026 =	20,104
Id.	Vaillant	4	× 2,827 =	11,308

Il est à considérer aussi que le pressoir Samain étant de plus grande dimension, avait une vis d'un plus fort diamètre (0,07 au lieu de 0,06). Or, le frottement de l'écrou sur la vis étant proportionnel au diamètre, il en résultait évidemment pour M. Samain une condition défavorable.

Par ces motifs, le Jury, à l'unanimité, a décerné le 1er prix à M. Samain.

Quant aux autres concurrents, le Jury, tenant compte des divers éléments d'appréciation ci-dessus indiqués, a accordé le 2e prix à M. Vaillant, le 3e à M. Mignot et à M. Mabille *(ex æquo)*, et le 4e à MM. Laurioz et Gaillard (système Marmonnier).

(La suite au prochain numéro).

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES.

Diplômes d'honneur : MM. J. Tumbœuf, Neveu et Em. Neveu, à la Vieille-Loye (Jura), pour leurs bouteilles au bois. — M. Malligand, à Paris, pour son appareil, dit Ebullioscope, destiné à trouver rapidement la richesse des liquides alcooliques. — MM. Jacob et Perrachon, de Lyon, pour leur appareil de distillation à la vapeur.

1re médaille d'or. Grand prix, M. Febvre, de Lyon, pour ses œnothermes.

PRESSOIRS.

1er prix. Médaille d'or offerte par la députation du Jura, M. Samain, de Blois (Loir-et-Cher). — 2e prix. Médaille d'or offerte par le Conseil général du Jura, M. Vaillant-Meunier, à Villefranche (Rhône). — 3e prix. Médaille d'or offerte par M. le marquis de Froissard, M. Mabille, à Amboise (Indre-et-Loire).

Médaille d'argent, M. Lorioz, d'Arbois (Jura).

POMPES.

1er prix. Médaille d'or offerte par M. Alfred Bouvet, membre du Conseil général, maire de Salins, M. Vantelot-Béranger, à Beaune (Côte-d'Or). — 2e prix. Médaille d'or, MM. Moret et Broquet, à Paris (pompes rotatives). — 3e prix. Médaille d'or offerte par M. le comte de Laubespin, M. Petetin, à Lons-le-Saunier (pompes et robinetterie). — 4e prix. Médaille de vermeil, M. Jeannot, à Arbois. — 5e prix. Médaille d'argent, M. Lacroix, de Dole.

ALAMBICS.

1er prix. Médaille d'or offerte par M. Veil-Picard, M. Roussel-Galle, à Port-Lesney (Jura), (alambics d'un perfectionnement simple et à prix modérés). — 2e prix. Médaille de vermeil offerte par M. Parandier,

M. Jeannot, à Arbois, pour son alambic tubulaire, système Fuynel.— 3e prix. Médaille d'argent, M. Turquois, à Lons-le-Saunier.

COUTELLERIE VITICOLE.

1er prix. Médaille d'or, M. Crespin, à Saint-Gérôme (Aïn).—2e prix. Médaille d'argent, *ex æquo*, MM. Dorrival frères, à Poligny, et M. Bourdin, à Lyon. — 3e prix. Médaille d'argent, M. Réfroigney-Colson, à Beaune (Côte-d'Or), absent du Concours.

Mention honorable, M. Têtevuide, à Beauvais, pour son petit appareil à incision annulaire. — M. Gérard, de Dole, a reçu les félicitations de la Société pour une belle collection de sécateurs qu'il avait mise hors Concours.

FILTRES.

1er prix. Médaille d'or offerte par M. Villet, directeur de la Dette inscrite, M. Mesot, à Lyon. — 2e prix. Médaille d'argent, M. Lestonat, à Paris.

Médaille d'argent, M. Bellicaud, à Fleurie (Rhône), pour son exposition d'outils viticoles du Mâconnais.

Médaille de bronze offerte par la Société des Agriculteurs de France, M. Barbier, maréchal-ferrant, pour ses outils viticoles du vignoble de Besançon. Médaille de bronze, M. Vivet, serrurier à Arbois, pour ses outils viticoles articulés.

Médaille d'argent, M. Rigaud, d'Arc-et-Senans (Doubs), pour sa scie à découper les douelles.

CHARRUES VIGNERONNES.

Diplôme d'honneur, M. Meugniot, constructeur à Dijon, pour une charrue présentée par M. Canoz.

Médaille d'argent offerte par la Société des Agriculteurs de France, M. Rossigneux-Vautey, à Dole, pour l'ensemble de son exposition.— Médaille d'argent, M. Simon, à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or), pour une charrue et ses accessoires.

Médaille de bronze, M. Alixant, Etienne, aux Arsures (Jura).

EXPOSITION DE VINS DE FRANCHE-COMTÉ.

Grands diplômes d'honneur : M. Thiébaud-Colomb, à Salins, fils du fondateur de l'industrie du Champagne dans le Jura, et son digne continuateur. — MM. Devaux frères, négociants à Lons-le-Saunier,

pour leur Champagne de l'Etoile. — M. le marquis de Froissard, pour sa magnifique exposition de vins de paille. M. de Froissard est le descendant de l'historien Chevalier, fondateur, au XVIII[e] siècle, de l'industrie des vins de paille dans le Jura.

Diplômes d'honneur : M. Léon Monnier, de Voiteur, pour sa remarquable collection de Château-Châlon. — M. le marquis de Moustier, au château de Bournel (Doubs), pour sa belle exposition de vins de l'arrondissement de Baume. — M. Edmond Monnier, à Baudin (vins de Château-Châlon et du Sorbier). — M. de Lurion, à Buffard, pour ses vins de Buffard et de Port-Lesney. — M[me] de Kerversau, de Cesancey (vins mousseux de Cesancey). — M. Regnault, de Maulmain (grands vins de Château-Châlon). — M. Vuilletet, à Nevy-sur-Seille (Château-Châlon et vins de paille). — M. Vaissier, à Besançon (collection de vins de ce vignoble).

Médaille d'or (don de M. le prince de Bauffremont), M. de Vermondans, capitaine en retraite à Mouthier (Doubs), (collection des vins de la vallée de la Loue).

Médaille de vermeil, M. Jules Guichard, à Robinet (vins mousseux de l'Etoile). — M. Gerbet, aux Arsures (vin rouge des Arsures). — M. Jean-Baptiste Pacoutet, à Salins (belle collection de vins de Salins).

Médaille d'argent, M. Lhomme, docteur en droit à Byans (Doubs), (belle collection de vins de Byans). — M. Joseph Monnoyeur, à Poligny (Château-Châlon). — M. Jacquemin, à Poligny (vin de paille). — M. Guillon, à Domblans (Château-Châlon).

Médaille de bronze, M. Sigonney, à Aiglepierre (vin d'Aiglepierre). — M. Sauvageot, maire aux Arsures (vins des Arsures). — M. Gabet, négociant à Nevy-sur-Seille.— M. Pierrecy, négociant à Besançon (vins d'Aumont).

Mention honorable, M. Bidalot, à Ornans (vins d'Ornans).

Se sont mis hors Concours, pour leur exposition de vins et en raison de leurs fonctions dans la Société, MM. Parandier, Baille, Canoz, Faton, Sauria et de Brevans.

CONCOURS DE JEUNE BÉTAIL.

Taureaux.

1[r] prix.	Méd. de bronze et	50 f.	à Franç. Fournier, de Tourmont (Recin).
2[e] id.	id.	30 f.	à Philippe Guyat, de Buvilly.
3[e] id.	id.	30 f.	à Nicolas Mathez, de Tourmont (Recin).

4ᵉ prix. Méd. de bronze et 20 f. à Eugène Parrod, de Passenans.
5ᵉ id. id. 20 f. à Bourgeois, aux Arsures.

Génisses.

1ʳ prix.	Méd. de bronze et	50 f.	à Mandrillon frères, de Tourmont.
2ᵉ id.	id.	30 f.	à Pierre Chauvin, de la Chaux-Denis.
3ᵉ id.	id.	30 f.	à Dumont frères, à Dournon.
4ᵉ id.	id.	20 f.	à Elie Prost, de Montigny-les-Arsures.
5ᵉ id.	id.	20 f.	à Tonnaire, brig. forestier à Poligny.
6ᵉ id.	Mention honor. et	10 f.	à Elisée Huguenet, de Buvilly.
7ᵉ id.	id.	10 f.	à l'abbé Mottet, de Vaux-sur-Poligny.
8ᵉ id.	id.	10 f.	à Félix Bourgeois, de Poligny.
9ᵉ id.	id.	10 f.	à Joseph Aubert, de Poligny.
10ᵉ id.	Mention honorable		à Aug. Bréniaux, de Neuvilley.

M. PULLIAT ET *LE VIGNOBLE*.

APPEL A TOUS LES AMATEURS DE VITICULTURE.

Dans la petite notice consacrée au regretté président de la Société pomologique de France, M. Mas (*Sud-Est* de novembre), je me demandais avec inquiétude si *le Vignoble* serait continué.

Aujourd'hui la question est tranchée : M. Pulliat poursuivra courageusement l'œuvre commencée à deux. Nul plus que lui n'est capable de mener à bonne fin un travail aussi considérable : à un jugement très-droit, à un esprit d'observation fort remarquable, il joint la force de l'âge, une grande activité, un travail opiniâtre. Passionné pour la viticulture, il a dès longtemps rassemblé, dans sa propriété de Chiroubles, les collections de vignes les plus étendues ; non content d'étudier les divers cépages sur place, il va encore les suivre dans leur pays d'origine. Bon, bienveillant, il a su se créer des correspondants qui allient les mêmes qualités à des connaissances sérieuses et spéciales.

Avec de pareils éléments, le succès du *Vignoble* paraît assuré ; et cependant il lui faut encore le concours du public. Une pareille publication est des plus coûteuses, elle ne peut couvrir ses frais

que par le nombre des souscripteurs. Il ne faut pas qu'ils fassent défaut au courageux ampélographe, car, je le déclare en mon âme et conscience, nous lui devons tous de la reconnaissance. Quand donc saurons-nous en France encourager les études sérieuses et utiles? Que tous ceux qui le peuvent s'abonnent donc au *Vignoble;* nul n'aura à s'en repentir, soit qu'il s'agisse de créer des vignobles, soit qu'il faille faire un choix parmi les meilleurs raisins de table, le grand propriétaire et l'amateur des jardins y puiseront toujours d'excellentes indications. Comme exécution typographique, l'œuvre figurera aussi bien sur le guéridon du salon que dans les rayons de la bibliothèque.

Je me fais donc un devoir de reproduire *l'appel à tous les amateurs de la viticulture*, publié par *le Cultivateur* de la région lyonnaise.

P. de M.

Deux membres de la Société régionale de viticulture de Lyon ont commencé depuis deux ans — 1874 — la publication d'une monographie des raisins de table et des raisins de vigne, qu'ils ont intitulée *le Vignoble*. Malheureusement l'un d'eux, M. Mas, vient de succomber à une longue et douloureuse maladie.

Il était à craindre que M. Pulliat, privé de son riche et savant collaborateur, se trouvât dans l'impossibilité de continuer cette œuvre, qui exigera encore quatre années de travail; mais M. Pulliat vient de déclarer qu'il accepte cette lourde succession : « Je continuerai, dit-il, la publication du *Vignoble*, que nous nous étions promis, avec M. Mas, de mener à bonne fin. Je compte y rester fidèle. »

Grâce à la bienveillance de Mme Mas et à des arrangements généreusement consentis par elle, M. Pulliat a acquis la propriété du *Vignoble*. Ses nombreux correspondants lui ont de nouveau assuré leur concours, et M. Tochon, dont la science ampélographique ne fait doute pour personne, participera d'une manière particulière à sa collaboration. Les matériaux qui doivent être publiés dans l'année 1876 sont prêts à être livrés à l'impression.

Nous avons donc aujourd'hui la certitude que l'œuvre sera continuée et que le désir de son fondateur sera satisfait. J'en suis heureux pour sa mémoire, qui m'est bien chère.

Personne mieux que MM. Pulliat et Tochon ne pouvait se charger, avec plus de chances de succès, de la continuation d'un travail com-

mencé avec autant de zèle et de science.

Mais il ne suffit pas de continuer, il faut encore achever. Les ouvrages de la nature du *Vignoble* exigent de longues recherches, des déplacements onéreux, des correspondances nombreuses; l'impression, l'illustration coloriée, confiée à des artistes d'un grand mérite, entraîneront de toute nécessité des dépenses considérables.

L'ouvrage achevé sera vraiment un monument unique, qui fera le plus grand honneur à ses auteurs et à la Société régionale de viticulture. Il pourra se classer à côté du *Verger* et de la *Pomologie générale de la France*, et compléter ainsi une œuvre de décentralisation que la capitale est en droit de nous envier.

Le Vignoble n'est pas un ouvrage de fantaisie, mais un guide sûr qui s'adresse tout aussi bien à l'homme qui ne possède qu'un petit jardinet qu'au propriétaire de petits, moyens ou grands vigneronnages.

Au premier, il fait connaître, avec une connaissance approfondie, tous les raisins de table, indigènes ou exotiques, dont il peut avec succès orner ses murs ou disséminer dans son petit domaine. En établissant des synonymies précises, que l'on ne trouve dans aucun catalogue, il lui évitera la déception de voir mûrir, sous trois ou quatre noms différents, le même raisin, qui aurait pu être remplacé par trois autres d'un mérite égal ou supérieur.

Au second, il indique tous les cépages qui produisent les vins de qualité et ceux qui ne donnent que la quantité. Il fait la part du climat, de l'exposition, de la nature du terrain, etc., etc., et devient ainsi un guide précieux que l'on ne saurait trop consulter lorsque l'on veut renouveler ou créer un vignoble. Une fois le plant adopté, en rapport avec le milieu dans lequel il doit vivre, il indique la taille qui lui convient et les soins qu'il réclame pour en retirer le meilleur produit.

C'est donc une œuvre d'utilité pratique, et si nous comprenons bien la justice et nos propres intérêts, c'est à nous de la prendre sous notre protection. En échange des plaisirs et des bénéfices qu'elle doit nous procurer, donnons-lui tout notre appui moral et matériel; ne refusons pas au travail et à la science de ses auteurs la juste rémunération qu'elle est en droit d'en attendre, et n'exposons pas leur fortune à périr dans un travail coûteux, conçu et exécuté dans un intérêt général.

C'est en se fondant sur ces considérations que le Président de la Société régionale de viticulture de Lyon, au moment de cesser ses fonctions, espère qu'on lui pardonnera de faire un appel chaleureux à

toutes les personnes qui s'intéressent de près ou de loin aux progrès viticoles.

Cet appel, il l'adresse non-seulement individuellement à tous les membres des Sociétés de viticulture, mais à tous les amateurs des belles et bonnes choses.

Il l'adresse plus spécialement encore à tous ses honorables collègues, MM. les Présidents des Sociétés d'agriculture, de viticulture, d'horticulture, des Comices agricoles, en plaçant au premier rang cette grande association que l'on nomme, avec orgueil, la Société des Agriculteurs de France.

GROMIER,
Président de la Société régionale de viticulture de Lyon.

Lyon, 26 janvier 1876.

On souscrit à Paris, à la librairie de G. MASSON, place de l'Ecole de Médecine, et à Chiroubles (Rhône), chez M. PULLIAT.

(*Le Sud-Est*).

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Note sur la fécondation artificielle du melon. — On sait que le melon est une plante monoïque, c'est-à-dire qui produit des fleurs mâles et des fleurs femelles sur le même pied. Les fleurs mâles se montrent d'abord et en quantité. Cinq ou six jours plus tard, on voit s'épanouir quelques fleurs femelles. Quand le moment est venu de féconder celles-ci, on cueille, vers dix heures du matin, deux ou trois fleurs mâles auxquelles on retranche la corolle, ne leur laissant dès lors que le calice et le petit faisceau des trois étamines, qui ne font en tout que le volume d'un grain de blé. Les fleurs mâles ainsi dépouillées de leur corolle sont très-facilement placées renversées sur le large stigmate de la fleur femelle. Au bout de deux ou trois heures, les loges des anthères s'ouvrent; le pollen en sort en abondance et la fécondation s'opère sans que l'on ait à craindre de la voir échouer.

(*Journal de la Société centrale d'horticulture de France,* mars 1875).

Coloration artificielle des fleurs naturelles par l'ammoniaque. — M. L. Gabba a vu, sous l'action de

l'ammoniaque, les fleurs bleues, violettes et purpurines devenir d'un beau vert, les fleurs rouge-carmin intense (Œillets) devenir noires, les blanches jaunir, etc. Les changements de couleur les plus singuliers lui ont été offerts par les fleurs qui réunissent plusieurs teintes différentes et dont les lignes rouges ont verdi, les blanches ont jauni, etc. Un autre exemple remarquable est celui des Fuchsia à fleurs blanches et rouges, qui, par l'action des vapeurs ammoniacales, sont devenues jaunes, bleues et vertes. Lorsque des fleurs ont subi ces changements de couleur, si on les plonge dans de l'eau pure, elles conservent leur nouvelle coloration pendant plusieurs heures, après quoi elles retournent peu à peu à leur coloris primitif. — Une autre observation intéressante, due à M. Gabba, c'est que les fleurs des Aster, qui sont naturellement inodores, acquièrent une odeur aromatique agréable sous l'influence de l'ammoniaque. — Les fleurs de ces mêmes Aster, dont la couleur naturelle est violette, deviennent rouges quand on les mouille avec de l'acide azotique (nitrique) étendu d'eau. D'un autre côté, ces mêmes fleurs, si on les enferme dans une boîte de bois où elles soient exposées aux vapeurs de l'acide chlorhydrique, deviennent, en six heures, d'un beau rouge-carmin, qu'elles conservent quand on les place dans un endroit sec et à l'ombre, après les avoir desséchées à l'air et à l'obscurité.

(Journal de la Société centrale d'horticulture de France).

Matières salines que la betterave à sucre emprunte au sol et aux engrais (1). — D'un mémoire intéressant de M. Péligot, nous extrayons le passage suivant : « Le phosphate de chaux, qui est sans contredit la matière fertilisante la plus précieuse, présente cette particularité qu'*à poids égal* une plante, soumise à son action et mise en présence d'un grand excès de ce sel, ne contient pas plus d'acide phosphorique, renferme moins de chaux et plus de sels alcalins qu'une plante voisine venue dans les conditions ordinaires ; celle-ci, à la vérité, est restée chétive, tandis que l'autre présente une végétation luxuriante, de sorte que, en définitive, cette quantité excédante de phosphate terreux dans le sol a eu pour résultat l'abondance même de la récolte.

« Ces faits peuvent être interprétés de la manière suivante : le phosphate de chaux se décompose par son contact avec les sels alcalins et les sels de magnésie que toute terre fertile contient toujours en quantité suffisante pour les besoins de la végétation ; il se produit du phosphate

(1) Voir *Bulletin de la Société* pour 1871, page 235.

de potasse et du phosphate ammoniaco-magnésien. Ces deux composés sont, à mon sens, l'expression la plus directe de la vie matérielle, chez les plantes comme chez les animaux. Pour les plantes, ils sont nécessaires, comme on sait, à la production de la graine, et ils concourent ainsi à la conservation de l'espèce. Les cendres des graines ne contiennent guère, en effet, que du phosphate de potasse et du phosphate de magnésie. » *(Académie des Sciences).*

L'alimentation des solipèdes de travail. — M. Delorme, vétérinaire à Arles, a publié, dans le *Recueil de médecine vétérinaire* (juin, juillet, août 1874), un long mémoire sur ce sujet. Nous en détachons le passage suivant :

« Les expériences de la *Commission d'hygiène hippique* ont établi péremptoirement que, sous l'influence d'une ration composée de luzerne, de paille et d'avoine, les chevaux qui sont soumis à ce régime présentent constamment les signes d'une santé prospère. Il a même été constaté que, sous le rapport sanitaire, l'usage des fourrages artificiels produisait d'heureux effets, en diminuant le nombre des malades et en favorisant le rétablissement des convalescents. Avec du foin naturel, au contraire, ces résultats n'ont pas été atteints lors des expériences comparatives faites par des hommes autorisés.

« Il paraît donc avéré, contrairement à ce qui se dit dans les campagnes où le foin naturel fait défaut, que celui-ci peut être avantageusement remplacé par le foin des prairies artificielles, trèfle ou luzerne.

« Mais il est aussi généralement admis, et on fera prudemment de ne pas l'oublier, que les deux sortes de foin qui nous occupent, introduites concurremment dans la nourriture des chevaux, contribuent à améliorer leur santé et à augmenter leur vigueur. Il ne paraît pas probable, malgré les vues de M. Magne, qu'une ration composée de foin, d'orge et de chènevis, puisse produire d'aussi bons effets que celle qui est établie avec du foin et de l'avoine, surtout quand il s'agit d'un cheval destiné aux allures rapides. » *(Abeille médicale).*

RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES,

PAR LE MÊME

Mastic à greffer. — Faire fondre lentement à une chaleur modérée 450 grammes de résine ordinaire ; lorsqu'elle est transformée en un sirop

clair, ajouter 450 grammes d'esprit de vin, mêler et verser dans des bouteilles à large goulot, qu'il faut boucher avec soin.

Ce mastic peut s'appliquer à tous les temps, il n'endommage ni l'écorce, ni les jeunes pousses, et ne pénètre pas dans la fente. Une seule couche suffit pour protéger les greffes et recouvrir les plaies faites au jeune bois.

Aussi peut-on, grâce à son emploi, couper des branches en plein été. Il sèche rapidement et forme une couche mince et adhérente qui ne se fend ni ne s'écaille. *(Société d'agriculture de Nice)*.

Un moyen d'économiser l'avoine.— Un moyen d'économiser l'avoine, c'est de la faire tremper pendant quelques jours dans l'eau. Il résulte des expériences faites sur cet usage, qu'on peut diminuer la ration environ d'un tiers, ce qui serait parfaitement avantageux dans la circonstance présente.

Les chevaux dont les dents sont usées mâchent très-imparfaitement l'avoine ; d'autres la mangent avec tant d'avidité, que la plus grande partie échappe à la mastication et est en pure perte pour la digestion. La macération dans l'eau remédie à cet inconvénient ; le grain se gonfle et les chevaux le mâchent et le digèrent mieux. Trois heures de macération suffisent, surtout quand l'eau n'est pas glaciale. *(L'Industriel français)*.

Moyen simple et facile pour extraire les balles d'avoine ou autres corps étrangers des yeux des bœufs. — Pilez un petit morceau de sucre candi ; réduisez-le en grains semblables à de la poudre à tirer très-fine ; faites entrer cette poudre de sucre dans un tuyau de plume ou dans un fétu de paille libres par les deux extrémités, et introduisez-la par insufflation dans l'œil malade, dont un aide écarte légèrement les paupières. Une seule opération amène toujours l'élimination de la balle ou de tout autre corps étranger analogue. Il n'y a d'ailleurs nul accident à redouter par le contact du sucre avec le globe oculaire. *(Le Cultivateur du Midi)*.

Les livraisons 24 et 25 de l'*Histoire de France illustrée*, de Michelet, qui viennent de paraître chez l'éditeur Lacroix, complètent le 2e volume de cet important ouvrage.

On y voit défiler la première moitié du XIIIe siècle, la papauté commence à déchoir, alors que les ordres dominicains et franciscains augmentent dans de notables proportions. La légende de saint François s'y trouve tout au long ; on ressent au XIIIe siècle l'influence des femmes.

Louis IX, dit saint Louis, se fait remarquer par ses prouesses, son grand cœur et son équité, la France prospère et grandit de jour en jour.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.

COMMISSION[1] DU PHYLLOXERA

DE L'ARRONDISSEMENT DE POLIGNY

RAPPORT SUR L'ÉTAT ACTUEL

DE LA MALADIE DE LA VIGNE

Par le Dr L. COSTE, Président de la Commission

MESSIEURS,

Le fléau qui menace d'anéantir une de nos richesses nationales, et que nous avons mission de surveiller, s'avance progressivement de l'ouest à l'est et du sud au nord. Chaque année est une étape nouvelle qui le rapproche du Jura. Il y a huit ans, l'éveil était donné par le département du Gard et n'avait aucun écho chez nous. Aujourd'hui, presque toute la zône méditéranéenne est envahie : la Gironde compte le nombre d'années pendant lesquelles elle récoltera, le département de Saône-et-Loire est atteint et la Bourgogne s'émeut. En trois heures de chemin de fer, nous sommes sur ces lieux menacés d'une ruine prochaine, d'où nous revenons inquiets et hésitant à dire toute la vérité.

Cependant, nous ne pouvons garder le silence; nous devons essayer tout ce qu'il est possible de prévoir et nous souvenir que bien des intérêts dépendent de notre zèle : Dût-il ne consister qu'à répandre quelques avis utiles et à empêcher que nos compatriotes n'accueillent trop facilement des opinions funestes et n'exécutent à grands frais des tentatives impuissantes, notre tâche sera remplie.

Chacun de nous, au moyen de toutes les publications dont il dispose et que l'administration a bien voulu nous fournir, a suivi

(1) Cette Commission est composée de MM. Faton, Gaurichon, Pâris, Richard, Tabey, Vincent et Coste, président rapporteur.

toutes les études et tous les essais réalisés jusqu'à ce jour, tant en France qu'à l'étranger. Comme le disait, avec le grand sens qui le caractérise, M. Tamisier dans son rapport au Conseil général, le 23 août 1875, « les sciences expérimentales ne s'apprennent pas dans les livres seuls, mais en regardant, en touchant, en observant les choses elles-mêmes; » nous avons réalisé ce vœu, et quatre de nos collègues ont été délégués pour visiter les taches de Mancey, de Villié-Morgon et d'Ampuis, et se rendre compte *de visu* de la situation de ces vignobles. De sorte que je ne vous apprendrai rien. Seulement, je crois utile, surtout pour ceux que nous avons la mission d'instruire, de résumer brièvement l'année phylloxérique : la précision de nos conseils y gagnera, et étant fixés sur le présent, les problèmes de l'avenir seront plus faciles à résoudre.

Nous allons donc passer en revue : 1° les progrès récemment accomplis sur l'histoire naturelle du phylloxera; 2° la progression de la maladie au milieu des vignobles de l'Europe; 3° les essais relatifs aux remèdes; 4° enfin, le rôle de l'administration pour favoriser la mise en œuvre des moyens préventifs ou curatifs du fléau.

I.

L'histoire naturelle du phylloxera est-elle donc si utile à connaître? Telle est la question que posent encore les antiphylloxéristes. Car, malgré que leur nombre diminue de jours en jours et qu'on ait constaté au Congrès de Bordeaux un progrès très-considérable dans l'opinion des propriétaires instruits qui, à Montpellier, ne voulaient entendre parler que du remède, leur camp n'est pas encore désert. Cela tient à ce qu'ils ont encore pour les soutenir quelques organes de la presse agricole qui répètent des phrases comme celle-ci : « On sait que, pour bien des esprits observateurs et scientifiques, le phylloxera est une résultante et non une cause du dépérissement de la vigne.... Le soufre a fait disparaître l'oïdium, mais remède externe, il n'a pas fait disparaître le mal; il l'a seulement refoulé à l'intérieur, et, comme dans les maladies éruptives de l'homme, le mal contenu est allé

s'agravant toujours, jusqu'à ce que la décomposition de la sève et de tous les organismes de la vigne ait pu fournir au phylloxera un terrain préparé pour *le faire naître* ou le recevoir... etc.... »

Il faut moins de temps pour avancer un fait erroné qu'il n'en faut pour le réfuter, et rien n'est embarrassant comme de répondre aux négations systématiques de vérités instinctives, qui exigent beaucoup moins une démonstration qu'une autre conception philosophique des phénomènes naturels. L'un soutient toujours que cette dégénérescence de la vigne ne sera combattue que par le semis; l'autre démontre, en s'appuyant sur Théophraste, Avicenne et Galien, que le parasitisme n'est qu'un épiphénomène d'un état constitutionnel maladif. Tous s'autorisent de l'opinion d'un naturaliste renommé par ses travaux, que nous avons perdu récemment, en déplorant qu'il ait toujours nié que les corpuscules de Pasteur fussent pour quelque chose dans la maladie de la pébrine, et que l'oïdium ait été la cause de la maladie de ce nom.

L'économie politique s'est beaucoup préoccupée, dans ces derniers temps, de la représentation élective des minorités et du respect qu'elles exigeaient au milieu d'une assemblée délibérante. Si nous rencontrons quelquefois de ces intransigeants obstinés, nous ne leur opposerons que de la tolérance, en leur promettant la censure de l'avenir, mais en les empêchant surtout de faire des prosélytes.

L'indigénat du vastatrix a encore quelques défenseurs, et M. Laliman en est toujours le plus convaincu, malgré l'abondance des preuves contraires. Cette question serait d'ailleurs élucidée au gré de M. Laliman, que le problème n'aurait pas fait un pas vers sa solution; de sorte que nous nous hâterons de fermer cette parenthèse. Le phylloxera, cause unique, est américain, c'est notre sentiment, et nous aurons plus de profit à étudier avec soin toutes les métamorphoses et tous les détails de son étrange généalogie, afin de l'attaquer dans le moment où il sera le plus accessible à nos moyens.

Le 24 août 1875, M. Boiteau, de Libourne, apportait une contribution capitale à l'histoire naturelle de l'insecte, en découvrant

que les ailés pondaient sur les feuilles. Peu de temps après, M. Balbiani, en trouvant l'œuf d'hiver sous les feuillets de l'écorce, fermait le cycle évolutif de l'espèce et comblait les lacunes qu'il avait signalées lui-même presque dès le début de ses admirables observations.

L'histoire du phylloxera peut se résumer ainsi, en partant d'un œuf que les premières chaleurs d'avril font éclore : La larve est un être presque imperceptible; sa recherche est des plus difficile, même à la loupe. Il en faut huit ou dix juxtaposées pour faire une longueur d'un millimètre. Elle grossit rapidement, gagne les premiers brins de chevelu, mue trois fois, et, au bout de quinze jours, devient visible à l'œil nu, ayant un demi-millimètre en largeur et trois quarts de millimètre de longueur. Sa forme est celle d'une petite tortue; sa couleur jaune, ses antennes épaisses, ses six pattes, son corps verruqueux et son rostre replié sous le ventre comme celui d'une punaise la rendent très-reconnaissable.

Sans être fécondée par aucun mâle, cette première mère d'une colonie qui va devenir légion pond un œuf, puis un second douze heures après, puis un troisième, et ainsi de suite pendant quinze jours, au bout desquels elle meurt après avoir pondu une trentaine d'œufs. Chacun d'eux éclôt au bout de huit jours; les larves subissent les mêmes phases que leur mère, vivent autant qu'elle et pondent le même nombre d'œufs à peu près. Huit générations se succèdent de la sorte jusqu'au mois d'octobre, et la somme de cette effrayante progression est mathématiquement égale à la huitième puissance de trente.

Réaumur, qui le premier a fait ces calculs pour les *aphis*, avoue son étonnement en présence d'une prolifération semblable. Heureusement que toutes les pontes ne sont pas fécondes et qu'il doit en périr des quantités innombrables pour des motifs que nous ne connaissons pas. Ce qui le prouve, c'est qu'à l'exception de quelques vignobles foudroyés, l'insecte a de la peine à se naturaliser dans une station. Pendant deux ans au moins, le mal reste à l'état latent, et ce n'est guère que la quatrième ou cinquième année qu'il arrive à la période réellement dévastatrice.

Tel est le premier état de l'insecte, sa forme souterraine et aptère, celle qu'on trouve tant qu'il reste une radicelle à sucer sur un cep de vigne. Quelle est la limite d'existence et pendant combien de mois ou d'années ces légions de femelles peuvent-elles être fécondes sans qu'un seul mâle soit nécessaire pour perpétuer l'espèce? Ce problème n'est pas encore résolu, et les conférences du Congrès de Bordeaux ont laissé un point de doute à cet égard. Mais, si on raisonne par analogie, il est très-admissible que l'espèce s'éteindrait rapidement si elle ne disposait pas d'un autre mode pour ranimer sa vitalité et favoriser surtout sa diffusion.

Cet autre mode existe en effet. Dès les premiers jours du mois d'août, on voit apparaître sur les individus les mieux nourris les caractères du passage à l'état de nymphe, c'est-à-dire des rudiments d'ailes qui se transforment en deux paires complètes. Ces organes grandissent la taille de l'insecte, qui atteint dans ce cas 1 millimètre 1/2 de longueur. Parvenu à son développement complet, le petit moucheron quitte les racines, monte à la surface du sol par les interstices du terrain et prend son vol. Le vent régnant peut favoriser l'essor des essaims et les transporter à 10 ou 15 kilomètres de distance : peut-être l'instinct les guide vers d'autres vignobles, sur le feuillage desquels ils s'abattent.

Tous les individus ailés sont des femelles parthénogénésiques, comme leur mère aptère. Elles pondent un petit nombre d'œufs dans le duvet qui garnit la face inférieure des feuilles, particulièrement au voisinage des nervures (Boiteau).

Ces œufs donnent naissance à une génération *sexuée*, et c'est la dernière. Ils sont de deux sortes et restent huit jours pour éclore. Des plus petits sortent les mâles, des plus gros les femelles. Les individus des deux sexes sont aptères, comme le phylloxera des racines, et ne possèdent ni organes digestifs ni suçoirs. Ils sont agiles et ne vivent que le temps de se reproduire. Dès que l'accouplement a eu lieu, la femelle disparaît au milieu des feuillets corticaux desséchés de la souche, y pond un seul œuf et meurt à côté de lui. Ce dernier est l'œuf d'hiver, l'unité

que nous avons prise au moment de son éclosion et d'où naît toute la race agame souterraine.

Ainsi donc, il existe quatre espèces d'œufs, suivant la phase évolutive de l'espèce :

1° L'œuf d'hiver unique de la pondeuse fécondée, qui le dépose à l'automne sur les lamelles d'écorce et dont l'éclosion n'a lieu qu'au printemps ;

2° Les œufs des femelles radicicoles, dont le nombre atteint un chiffre énorme ;

3° et 4° Les œufs femelles et les œufs mâles des ailés, d'où naissent les couples sexués et l'œuf unique d'hiver.

Cette singulière série de métamorphoses offre surtout ce caractère saillant de montrer des êtres appartenant à la classe des insectes qui se reproduisent avant d'avoir achevé leur maturité organique; avant les découvertes de M. Balbiani, on croyait que ce caractère n'appartenait qu'aux crustacés et aux classes inférieures de la série animale.

Telle est, dégagée de nombreux détails, l'histoire naturelle du phylloxera; elle suffit pour les indications du traitement. Sans doute elle gagnera à se compléter, surtout relativement à l'époque d'éclosion de l'œuf d'hiver et à l'origine des hibernants; par analogie d'ailleurs avec l'histoire des hyménoptères, où tant de circonstances influent sur la prospérité ou la ruine d'une colonie, on trouvera peut-être le moment le plus propice pour atteindre et limiter les pontes.

Quant à l'action que le phylloxera exerce sur les racines de la vigne, on sait qu'elle est purement mécanique. Le premier effet produit par la piqûre est d'exciter la végétation : il pousse des pampres vigoureux, sur lesquels mûrissent de belles grappes; mais, dès la seconde année, le souche languit. La fonction de tous les filets chevelus est d'abord physiologiquement suspendue dès que l'extrémité en a été touchée par un suçoir. De plus, sur le trajet des radicelles naissent des renflements caractéristiques qui se gorgent d'amidon, et sur lesquels les parasites trouvent une nourriture abondante. Chaque renflement devient un organe végétatif analogue à une feuille, qui se flétrit comme elle et se

détache à un moment donné. Seulement, son rôle étant accidentel dans l'existence de la plante, celle-ci meurt lorsque la matière amylacée s'est transformée en sucre, et que la fermentation amenant la pourriture, la chute des racines en a été la conséquence (Max. Cornu). Cette destruction arrive vers le milieu du mois d'août et coïncide avec le moment où l'essaimage est le plus abondant.

Tandis que la vigne lutte contre sa destruction et épuise toutes ses réserves à faire des feuilles et des radicelles, comme un animal affamé consomme sa graisse, ses tissus doivent subir des modifications importantes dans leur constitution chimique. M. Boutin, qui les a soumis à l'analyse, a trouvé que la différence avec des souches saines porte principalement sur l'acide oxalique. Cette particularité trouvera peut-être une application.

Aucun nouveau fait n'est venu expliquer la corrélation entre les galles des feuilles et l'animal des racines. L'espèce est bien la même, car on parvient aisément, en prenant des individus follicoles sur des ceps américains, à les faire vivre sur les feuilles des cépages indigènes; mais lorsqu'on essaie de transporter les phylloxeras des racines sur les feuilles des mêmes ceps, ils y vivent très-difficilement. La race naturalisée chez nous a donc une telle préférence pour le suc des racines que son instinct l'y porte à l'exclusion de tout autre organe de la vigne, où l'on cherchera inutilement des signes révélateurs de l'état latent.

II.

La progression effrayante du mal dans la Gironde a été l'évènement qui a le plus préoccupé les viticulteurs dans le courant de l'année dernière. Il y a deux ans, on signalait un très-petit nombre de communes où le phylloxera avait fait son apparition; aujourd'hui, ce sont les communes qui sont encore intactes qui font taches parmi les autres. Rien jusqu'ici ne lui a fait obstacle: il a successivement frappé tous les sols, toutes les expositions et tous les cépages. Les plus rassurés des propriétaires du Médoc conviennent qu'il est à peu près partout et qu'il n'est pas une

seule espérance qui n'ait été déçue. Le Bordelais aurait été, paraît-il, atteint dès 1866. On est resté dix ans pour l'avouer et en être convaincu, tant on avait peur de divulguer une nouvelle si préjudiciable aux transactions. Pour l'arrondissement de Libourne seul, la perte est évaluée à plus de six millions. M. Mouillefert suppose que le mal s'est déclaré, il y a huit ans, près de Cognac, dans le voisinage d'une pépinière où étaient cultivés des ceps américains.

Partie des environs de Bordeaux, la maladie s'est propagée vers le sud jusqu'à Marmande, tandis que sa marche a été moins rapide vers le nord.

Dans l'Hérault, d'après M. Marès, les pertes éprouvées par le département, en 1875, sont égales à la somme de tout ce qu'il a perdu pendant les six années précédentes; fait grave qui rappelle la progression géométrique du développement.

En Auvergne, il a fait son apparition à Mezel, près de Billom. Il serait plus exact de dire que sa présence n'a été reconnue que l'an dernier, car, depuis 1868, les vignerons de cette localité luttaient contre le dépérissement de leurs vignobles sans en connaître la cause.

Les Bouches-du-Rhône, le Var, les Basses-Alpes sont des départements complètement envahis. « Le sentiment de la population a été l'indifférence au début du mal, personne ne croyait à sa gravité. » (M. de Largosse). Le grand cru de l'Ermitage est atteint. Dans l'Ardèche, on trouve le phylloxera à 600 m. d'altitude. Dans l'Isère, les anciennes surfaces se sont agrandies.

Enfin, plus près de chez nous, à la tache de Villié-Morgon est venue s'ajouter celle plus au nord de Mancey. Il est donc avéré que les pépinières du Beaujolais, entr'autres celles du savant ampélographe M. Pulliat, sont étrangères à cette extension.

Que nous sommes loin des promesses rassurantes de M. le comte de Laloyère, qui ne pouvait employer un plus beau langage à soutenir une cause perdue! La Bourgogne est malheureusement menacée, sans qu'elle ait à son avoir le moindre argument d'espérance.

M. Tochon, président de la Société d'agriculture de la Savoie, admet encore quelques probabilités favorables à l'égard de nos départements viticoles de l'Est. Il suppose qu'en raison de la latitude plus élevée et du voisinage du Jura et des Alpes, le nombre des pontes se réduira à quatre ou cinq dans la zône que nous habitons, et qu'en outre les vastes espaces intermédiaires de prairies, de bois et de côteaux incultes sont autant d'obstacles qui retarderont la marche du mal.

M. Duclaux, qui connaît le vignoble d'Arbois, partage aussi cet espoir, et pense que quelques motifs militent en faveur de l'immunité relative de nos souches arborescentes et de nos plantations profondes. Acceptons donc l'augure de pouvoir vivre avec le phylloxera et lutter avantageusement contre lui.

Quant aux autres contrées viticoles de l'Europe, voici ce que nous avons recueilli à leur égard :

L'Italie, si anxieuse de l'apparition du fléau chez elle, l'a vu pénétrer, non par le nord, d'où elle l'attendait, mais par le sud. Dès la fin d'avril, sa présence était signalée à Mishetta, en Sicile, et la Chambre de commerce de Messine constatait que l'information était véridique. On avait aussi annoncé son existence dans les montagnes qui se trouvent entre Suze et Plaisance. Vérification faite par les hommes compétents, l'erreur a été heureusement reconnue.

En Suisse, malgré le traitement énergique opéré sur les parcelles des environs de Prégny, les taches se sont agrandies et de nouveaux points ont apparu à quelque distance des taches primitives. Trois nouvelles stations de l'insecte ont été signalées par MM. Schnetzler et Forel, à Schaffouse, à Rapperschwil et à Schmeriken, sans qu'on ait pu découvrir comment il s'était introduit dans ces lieux.

En Hongrie, une vigne des environs de Panscova est atteinte.

En Thurgovie, aux environs de Muhlberg, une autre a été infestée par des boutures provenant des terres de Hammersmith.

En décembre 1874, le phylloxera était reconnu dans le domaine impérial d'Aunaberg, près de Bonn (Prusse Rhénane). D'après les explications de M. Rœsler, l'insecte serait arrivé avec des cépages

que le gouvernement de Washington expédia en 1867 au roi de Prusse. On l'a également indiqué à Erfurt, à Celle, à Carlsruhe, à Hochkeim.

En Autriche, sa présence est circonscrite dans les pépinières de Klosternenburg, près de Vienne.

Beaucoup d'autres renseignements présentent de l'incertitude, car à première vue une tache phylloxérique peut être confondue avec une cause de dépérissement étrangère à ce parasite. Il n'y a de preuves que celles révélées par l'examen direct, à la suite duquel on a constaté les nodosités et la colonie qui les accompagne. Aussi les fausses alertes occasionnées par le caractère extérieur du jaunissement des feuilles ont-elles été nombreuses. Nous en avons eu plusieurs dans le Jura, qui prouvent du reste que nos vignerons sont en éveil.

A Lons-le-Saunier, M. Guyennot, conseiller général, fut averti que des taches de mauvais aspect se montraient sur un point de la commune de Savagna. La Commission de l'arrondissement de Lons-le-Saunier se rendit sur les lieux et ne reconnut que la présence d'un champignon *(Rhizoctonia vitis?)* qui s'était développé sur des ceps épuisés par un excès de production.

A Poligny, M. Boyenval, Sous-Préfet de l'arrondissement, fut prévenu que des ceps languissaient dans une vigne située au bord de la route de Plasne. Il s'y transporta aussitôt, accompagné de l'un de nous, et on ne reconnut que les effets des intempéries.

La même cause produisit des effets analogues sur une vigne des environs d'Arbois. La Commission de Poligny la visita, assistée de M. le docteur Rouget et de M. l'avocat Maubert, conseiller général, et nous fûmes bientôt complètement rassurés.

A Salins, dans le lieudit de *Chandeneux*, on nous signala une jeune plantée de six ans très-malingre et stérile, malgré les soins dont elle était l'objet. Le premier examen des racines montra le sillon caractéristique de la larve de l'écrivain, et nous conseillâmes d'employer au printemps le sulfocarbonate de potassium.

Enfin, dans le même canton, *la rouille* a causé de grands dommages dans certaines vignes situées en lieux bas. Une plantation

de *Trousseaux*, à Coubreux, et une autre de *Carignans* et d'*Aramons*, à la Larpierre, en furent particulièrement très-atteintes. Au mois de septembre, nous présentâmes, par l'intermédiaire de M. le professeur Bouchardat, à la Société centrale d'agriculture, des spécimens de raisins et de rameaux couverts de ces petits chancres noirs semblables à des coups de grêle. L'état des échantillons ne permit pas à la Société d'émettre un avis. Il est probable qu'il se passe sur les pampres quelque chose d'analogue aux effets de l'*œcidium Berberis* sur les feuilles d'épine-vinette lorsqu'on les voit au mois d'août. Le champignon a disparu, et le flétrissement de son mycelium n'a laissé qu'une cicatrice sur les tissus.

Dans le Midi, il paraît que M. Planchon a signalé une recrudescence de l'Antrachnose.

Citons enfin l'Erineum ou *Cabecé*, dont les feuilles étaient couvertes dans certaines parties du territoire. Il n'y a qu'un examen superficiel qui peut les confondre avec les galles phylloxériques.

III.

Lorsqu'on essaie de passer en revue tous les traitements proposés contre le phylloxera, la tâche la plus difficile est assurément d'élaguer toutes les redites, tous les procédés qu'on invente pour la dixième fois, tous ceux qui se réduisent à de simples conseils plus ou moins vagues et que l'expérience ne justifie nullement. Le meilleur est de les passer sous silence, sauf à commettre quelques oublis, afin que l'attention se porte tout entière sur la marche à suivre dans cette voie. Nous n'avons, pour atteindre ce but, qu'à nous en rapporter aux instructions données par la Commission supérieure de l'Académie, à la date du 17 janvier dernier, et à les résumer, car elles doivent servir de base aux conseils qui nous sont demandés.

Comme application des récentes découvertes sur l'histoire naturelle du phylloxera et en particulier sur le lieu où la femelle dioïque fécondée dépose l'œuf d'hiver, on comprend combien serait important le moyen de le détruire, si ce moyen était à la fois sûr et facile. C'est le desideratum de la campagne prochaine,

dès qu'on saura positivement quand et comment il éclôt, et comment se comporte la jeune larve dès qu'elle sort de l'œuf. Nous avons dit plus haut quelles étaient ses dimensions (un dixième de millimètre pour le petit axe) et avec quelle facilité il peut se dérober, non-seulement aux recherches à la loupe les plus attentives, mais à l'action des agents destructeurs. Dès que la découverte de M. Boiteau a été connue, aussitôt on a proposé des chaînes et des brosses métalliques destinées à décortiquer la souche. Il est important que, dans cette opération, l'épiderme du cep ne soit pas écorché, et il faut en outre que toutes les exfoliations soient recueillies et brûlées avec soin. Nos vieilles souches tortueuses et allongées exigeront plus de temps que celles si réduites du Beaujolais, de la Bourgogne, de la Suisse, etc....

Ce décorticage opéré, il faut chercher à tuer les œufs restants en les attaquant par l'eau bouillante (cafetière de Raclet inventée pour la pyrale), la vapeur d'eau, les lessives alcalines, les essences, les huiles de schistes, les eaux ammoniacales du gaz, etc., qui pénètrent facilement par capillarité dans les espaces les plus étroits. Tous ces moyens ne sont qu'indiqués, c'est à l'expérience à les juger et aux observateurs à bien constater que, sous l'influence de tel ou tel agent, l'œuf n'éclôt pas et que l'embryon est mort dans la coquille. Le moment le plus propice sera un peu avant l'époque de l'éclosion, pendant laquelle l'œuf subit des changements qui le rendent plus attaquable. Mais si un propriétaire veut traiter de la sorte quinze à vingt mille souches et ne dispose que d'une main-d'œuvre proportionnellement restreinte, il sera obligé de s'y prendre depuis l'automne.

Tout ce qui précède explique le succès obtenu par M. Gaston Bazile avec son système réputé *empyrique*, en ce sens qu'au moment où il l'a commencé (1871), l'histoire naturelle de l'insecte n'était que soupçonnée et que les phylloxéristes passaient pour des hérétiques. Il fit, comme on se le rappelle, badigeonner pendant l'hiver chaque souche jusqu'à 10 centimètres dans le sol avec du purin additionné de 1/10 d'acide phénique impur ou 1/6 d'huile lourde. Le traitement fut recommencé pendant trois années consécutives, et au printemps le sol reçut chaque fois une

fumure avec suie et sulfure de potassium : aujourd'hui la vigne est en pleine production. Tandis que, comme point de comparaison théorique et pratique, une autre vigne du même département, appartenant à M. Louis Barral, et qui résistait, grâce à une saturation d'engrais, depuis plusieurs années, s'est mise à dépérir l'an dernier comme toutes les voisines : *Ab uno disce omnes*.

Qu'on soit parvenu ou non à détruire l'œuf d'hiver, il ne faudra jamais compter sur une réussite assez complète pour qu'on ait pas à lutter contre la race souterraine du phylloxera, dût-elle n'arriver que par voisinage. C'est elle qu'on poursuit, dès qu'on l'a connue, par de nombreux procédés (plus de 500), sans qu'on en ait encore trouvé un meilleur que le sulfocarbonate de potassium; complétons pourtant l'histoire de certains d'entre eux, dont l'expérience est venue justifier la valeur.

M. Rommier a été chargé de vérifier les effets obtenus au moyen du goudron des houilles de Bességes, dont M. Petit de Nîmes s'est fait le promoteur. Le procédé réussit, mais incomplètement, en enveloppant une certaine zône du système radiculaire de vapeurs goudronneuses, qui créent à la vigne le refuge insecticide et protecteur que M. Michel Perret proposa au Congrès de Montpellier. Pour peu qu'on ajoute un peu d'engrais, le chevelu, qui se développe à fleur de terre, trouve de quoi maintenir la vigne dans un état de prospérité apparente. Mais toutes les racines profondes finissent par se couvrir de phylloxeras, et la production du cep s'abaisse jusqu'à la stérilité. En outre, il faut entretenir les qualités de ce milieu, et la matière première est extrêmement limitée : En somme, moyen incertain.

La benzine existe en moins grande quantité dans le goudron de Bességes que dans les autres. Ce carbure n'est donc pas l'élément insecticide; les phénols et les alcaloïdes ne le sont pas davantage; ce sont au contraire les carbures les plus fixes qui ont le plus d'action et dont l'effet est le plus durable, entre autres la naphtaline et les huiles lourdes (Dumas).

M. Monestier qui, un des premiers, a fait l'application des gaz vénéneux, a plusieurs fois modifié ses appareils. En dernier lieu,

il a employé des tubes en tôle plombée de 80 centim. de longueur et de 12 millim. de diamètre, qu'il enfouit dans le sol et laisse à demeure pour y introduire à diverses reprises des liquides insecticides. Ce matériel revient à 7 centimes par souche, la main-d'œuvre et le liquide à 8 centimes par opération.

Une autre méthode tout aussi dispendieuse, fondée sur la pénétration des gaz dans le sol, est celle de M. Rohart, dont la polémique a défrayé la presse pendant deux mois. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet. M. Rohart a subi, comme tous les inventeurs, plus ou moins, l'enivrement de sa découverte. Personne ne lui contestera jamais l'originalité de la sienne, mais nous laisserons aux intéressés le soin de porter un jugement sur elle. Le traitement des vignes par l'insufflation de gaz insecticides entre d'ailleurs dans le programme des expériences qui doivent avoir lieu dans le cours de cette année à l'Ecole d'agriculture de Montpellier; les épreuves seront comparatives, et nous serons édifiés aussi bien sous le rapport économique des systèmes que sur leur efficacité réelle. Voici en quoi consiste celui de M. Rohart : Un gros tube en fer, du poids de 15 kilog., est muni à son extrémité de la tarrière Vicat, qu'on enfonce de 50 centim. dans le sol. On introduit dans ce récipient du goudron, de l'acide pyroligneux, de la naphtaline, en un mot une substance volatile dont les vapeurs sont insecticides. Au couvercle à vis du tube est suspendu un cylindre de fonte, qu'on fait rougir sur un fourneau à coke et qu'on introduit brusquement sur la substance à vaporiser. Elle se répand dans les interstices du sol et y séjourne assez longtemps pour que, quinze jours après, l'odeur persiste encore dans le terrain qui entoure les racines et influe avantageusement sur la végétation.

A tous ces moyens de destruction, le phylloxera résiste, quoique le nombre des individus en soit notablement réduit. Il fallait s'attendre à un pareil résultat, car on comprend avec peine la destruction complète des œufs, quel que soit le système employé. Le sulfocarbonate de potassium n'est pas exempt de ce reproche et présente quelques inconvénients sérieux, mais, quoi qu'on en ait dit, il est relativement le seul des insecticides qui

donne tout ce qu'on est en droit de leur demander.

Dès que M. Dumas fut informé de ce succès par MM. Cornu et Mouillefert, qui dirigeaient les expériences de Cognac, les journaux de Paris, sur un mot échappé au Secrétaire perpétuel de l'Académie, proclamèrent la *découverte définitive* d'un remède contre le phylloxera. Cette nouvelle à sensation fit aussitôt le tour de l'Europe, mais le premier qui restreignit le sens de ces paroles fut M. Dumas lui-même. En effet, dans une communication à la Société centrale d'agriculture, il détermina l'emploi du nouveau sel, signala ses inconvénients ainsi que ses avantages, réduisit enfin à des proportions réelles les promesses qu'il pouvait tenir. Que les propriétaires qui veulent conserver avant tout les vignes françaises le trouvent trop cher, d'un usage limité à l'existence d'une source, etc..., c'est fâcheux ; mais ce qui l'est encore plus, c'est qu'il n'y ait absolument rien de mieux à opposer au fléau.

Les sulfocarbonates sont formés de la combinaison du sulfure de carbone, jouant le rôle d'acide, avec une sulfobase sulfure de potassium, sodium, baryum, d'où résultent des sulfocarbonates de potassium, de sodium et de baryum. Le commerce nous livre le premier de ces sels à l'état de dissolution rougeâtre, de consistance mi-sirupeuse, exhalant une forte odeur de foie de soufre, marquant de 35 à 45° Baumé, ce qui correspond à 50 p. 0/0 de sel sec. 3 centilitres par cep représentent 3 à 4 litres de sulfure de carbone en vapeur et autant d'hydrogène sulfuré gazeux, capables de communiquer un pouvoir toxique à plusieurs hectolitres d'air (Dumas) (1).

Le sulfocarbonate liquide coûte 1 f. 30 le kilog. (prix variable) : un seul gramme dans un hectolitre d'eau produit un effet appréciable sur un cep en pot ; mais le même cep en pleine terre exige 30 grammes de solution diluée dans 20 litres d'eau au moins.

(1) Tous les sulfocarbonates livrés par le commerce n'ont pas le même titre. On peut doser le sulfure de carbone avec le procédé David et Rommier, qui consiste à chauffer, jusqu'à distillation du sulfure de carbone qu'on recueille dans une éprouvette, 20 centim. cubes de la solution de sulfocarbonate mélangée avec 6 à 7 grammes d'acide arsénieux finement pulvérisé.

(C'est 4 centimes par souche, sans compter l'eau et la main-d'œuvre, qui peuvent quadrupler la dépense).

Au bout de quinze jours, l'action du sel est terminée : c'est-à-dire que la diffusion des éléments gazeux s'en est faite. Deux mois après, si de nouvelles pontes se sont succédé, il faut recommencer; cependant, on peut généralement attendre à l'année suivante.

Le moment le plus propice pour l'employer est la saison des pluies, principalement le mois de mars. Le chevelu qu'il fait naître est persistant et parfaitement apte, comme l'a montré M. Mouillefert, à entrer en fonctions normales au printemps suivant.

Les sulfocarbonates de sodium et de baryum sont moins chers que celui de potassium, mais ils exigent une addition d'engrais potassique dont la vigne a grand besoin pour favoriser sa convalescence.

Le sulfocarbonate de baryum est solide; sa décomposition dans le sol est très-lente, de sorte que l'on arrivera peut-être à l'employer sans eau. Il est permis de fonder de grandes espérances sur son usage.

En somme, le succès des sulfocarbonates est reconnu; si l'expérience a échoué à l'Ecole d'agriculture de la Gaillarde, il est probable que le désaccord ne porte que sur le mot de *succès*. Dire que le remède ne vaut rien, parce qu'une radicelle a échappé à l'action du liquide toxique et a infecté de nouveau la souche, c'est se servir d'un accident comme d'une preuve et exiger l'impossible.

La seule objection sérieuse, c'est l'emploi, dont le prix de revient est considérable, relativement aux frais annuels de culture. Ces frais atteignent chez nous 400 fr. l'hectare : le moindre traitement venant à les tripler, il en résultera une perturbation dans l'économie de nos vignobles qu'il ne nous est pas encore permis d'apprécier. Et si sur certains points, comme à Mancey, ces frais sont décuplés, on comprend que M. Cazalis se récrie sur son application à la grande culture du Midi et dise : « Qu'on ne nous parle plus du sulfocarbonate! Qu'importe que son prix s'abaisse? Nous le donnât-on pour rien que nous nous garderons

bien de l'employer, si les frais de main-d'œuvre doivent s'élever à eux seuls, comme l'indique M. Mathey, à 4000 fr. l'hectare. En admettant que le phylloxera, après ce traitement, ait été complètement détruit, cela n'empêchera pas à coup sûr de nouvelles invasions de cet insecte, et il faudra alors dépenser de nouveau 4000 fr. par hectare! »

Ne nous décourageons pas si vite : on en disait presque autant au début de l'invasion de l'oïdium, lorsqu'il s'agissait d'appliquer au champignon le traitement du soufre. Deux ans après, le mode opératoire s'était tellement simplifié qu'on s'apercevait fort peu de la surélévation dans la valeur vénale des produits.

En dehors des insecticides, il ne reste d'ailleurs pas d'autre voie que les moyens culturaux et l'adoption des cépages résistants.

La reprise spontanée de certaines vignes abandonnées ou négligées est un fait reconnu dans plusieurs vignobles, notamment au Sablet, près d'Orange, et sur de nombreux points du département de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. M. Causse, président de la Société d'agriculture du Gard, en a fait l'objet d'une lettre au Ministre de l'Agriculture, et MM. Vincent et Tabey l'ont aussi reconnu à Ampuis. Quelques viticulteurs ont cru à l'augure d'une diminution de la maladie, mais cet espoir optimiste n'est partagé par personne.

M. Bouchardat, après avoir rappelé, dans une communication à la Société centrale d'agriculture, les bons effets du provignage contre l'oïdium, a conseillé le même procédé de replantation comme étant capable d'entretenir l'humidité des hivers dans les fosses, et de mettre en même temps la vigne dans les conditions les plus avantageuses et le phylloxera dans les conditions les plus défavorables.

M. le comte de Saint-Trivier s'est bien trouvé d'un déchaussage des pieds à 12 centim. au-dessous du sol opéré en automne. Le trou, au printemps, était fumé et comblé de terre avec addition de naphtaline.

Plusieurs agronomes, tels que MM. Giéra, Schlafer, etc., ont proposé de nouveau la culture en hautain et vanté les avantages de la conduite arborescente. On sait que le mode perfectionné de

cette culture est celui de M. Marcon, de Libourne : cette région de la France occidentale étant complètement phylloxérée, nous verrons quelle résistance offrira ce système.

Bien des propositions ont été renouvelées pour joindre à la vigne la culture de certaines plantes destinées à éloigner l'insecte, de la même manière que le persil éloigne le tigre du poirier. Nous citerons, entre autres, le tabac, le chanvre, l'absinthe, le lupin enfoui vert avec de la fleur de soufre (M. AGNOLESI); malheureusement, pas une d'entre elles n'a été reconnue même utile, et ce ne sont pas des conjectures qu'il nous faut, mais des expériences positives.

Enfin, comme *ultima ratio* des traitements, vient l'introduction des cépages américains. Ils ont pour eux l'engouement du Midi, tant les producteurs de ces beaux départements craignent de grever leur culture actuelle de la moindre augmentation de dépense. C'est peut-être de ce côté que se porteront bientôt les encouragements de l'Etat.

L'un des plus ardents et des premiers promoteurs de ce procédé radical est M. Fabre, de Montpellier : « Hâtez-vous, dit-il à ses compatriotes, de multiplier vos espèces résistantes, la France va bientôt vous demander 15 milliards de boutures ! »

Quelles boutures ? En d'autres termes, quelle espèce est certainement résistante ? c'est pour le moment l'inconnu. On est encore si peu fixé qu'il suffit de citer les propres expressions de M. Gaston Bazile devant la Commission supérieure du phylloxera : « S'il nous était possible, disait-il au mois de septembre dernier, d'indiquer à nos vignerons un cépage résistant comme porte-greffe ou comme cépage à vin, on illuminerait depuis Toulon jusqu'à Perpignan ! » Il ajoutait : « Il faut planter en terrain phylloxéré et attendre quatre ans ; le temps est notre seul réactif. »

M. Planchon, tout en ayant une confiance absolue dans l'avenir des vignes américaines, fait encore la restriction suivante : « On peut même douter du succès complet des vignes américaines plantées directement sur arrachage de vigne d'Europe. Car le seul pied de *Concord* que j'ai vu malingre aux

Etats-Unis se trouvait juste à la place occupée naguère par une vigne allemande, et M. Carpenter, qui me montrait cet exemple, avait vu plusieurs cas du même genre se produire dans son vignoble du lac Erié. »

Malgré ces incertitudes, le Congrès interdépartemental de Montpellier, qui réunissait dans cette ville, le 24 juin 1875, les délégués des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, du Gard, de l'Aude et du Var, et où il a été surtout question de l'inefficacité des insecticides, a émis un vœu très-favorable pour le perfectionnement des cépages américains, et il a en quelque sorte consacré la nécessité absolue d'y recourir. Les plantations de *Mustang* ont fait son admiration comme cépage d'une vigueur inouie. Des *Herbemonts* et des *Cuninghams* plantés en 1871 ont aussi attiré son attention comme cépages exigeant, par dessus tout, pour prospérer et fructifier, l'absence de tout soin et les sols les plus ingrats.

Le Congrès de Bordeaux a paru incliner dans le même sens, malgré que les Girondins appréhendent avec terreur la nécessité d'abandonner leurs fins *Carbenets* pour d'autres plants, qui seront si éloignés de donner des produits similaires.

Ce qui doit nous rassurer, c'est que ces appréciations ne sont pas un objet de découragement pour les nouveaux pionniers de la viticulture française. Ils entreprennent un travail gigantesque, avec un zèle d'autant plus louable qu'ils comptent, par la sélection et le semis, parer à bref délai à toutes les éventualités et en définitive sauver peut-être le pays du danger qu'il court. M. Laliman, de Bordeaux, a déjà obtenu un assez grand nombre d'espèces nouvelles, qui se distinguent chacune par des qualités particulières et qui n'ont plus qu'à faire leurs preuves.

L'ampélographie américaine compte déjà plusieurs monographies, entre autres celles de MM. Planchon et Millardet, qui peuvent servir de guides pour la préférence à donner à telle ou telle variété. Citons également une conférence faite à Marseille sur le même sujet, par M. Paul Douysset, qui contient quelques détails très-intéressants sur l'avenir que promettent les vignes américaines et le nouvel essor qn'elles préparent à la viticulture

française. Si, parmi ces nouvelles races, il en existe en effet d'assez bonne façon pour végéter à la manière des forêts ou des plantes sauvages, elles trouveront, sur bien des points du département, de quoi satisfaire leur simplicité, et ce serait pour la plupart de nos côteaux un assolement aussi inattendu que salutaire.

Les meilleurs modes de bouturage et de greffage à employer pour créer à nos cépages indigènes des racines américaines sont toujours à l'étude chez les pépiniéristes. Le procédé Bouschet, qui consiste à joindre bout à bout une bouture française et une bouture américaine, est très en faveur dans le département de l'Hérault, où il en existe déjà 80,000 en expérience. M. Bouschet a choisi le *Clinton,* en raison de sa facilité à prendre racine. On parle d'une commande de quinze millions de boutures américaines faite à un pépiniériste du Midi.

Un autre mode est préféré par quelques viticulteurs, c'est le bouturage Schlafer. Il consiste à planter, dans un sol non phylloxéré, alternativement une bouture française et une bouture américaine. Dès que la reprise des unes et des autres est assurée, on greffe par approche, et, au moment de mettre en place, on sépare d'un coup de sécateur les deux souches, de façon à n'avoir que des racines américaines. Par ce moyen, il n'y a pas d'insuccès possible après la reprise.

Le bouturage Schlafer n'est lui-même qu'une variante de la Rhizoplastie de M. Gachassin-Lafite; voici en quoi elle consiste et comment l'a vue pratiquée M. Millardet :

La Rhizoplastie a l'avantage de supprimer tout temps d'arrêt dans la production du vignoble. On plante à peu de distance de chaque cep une bouture ou une chevelée de la variété américaine dont on veut utiliser les racines. Lorsque le plant américain est bien enraciné, on le découvre à la base, ainsi que le cep européen, et, sur les côtés correspondants de l'un et l'autre, à 10 centim. environ au-dessous du niveau du sol, on pratique une section longitudinale de 5 à 6 centim. de long. Les deux sections doivent avoir sensiblement la même surface et la même étendue. Elles sont amenées en contact, assujéties par un lien et

mastiquées. Ensuite, la terre est amoncelée au-dessus de la greffe. L'année suivante, lorsque l'union est parfaite, ou plus tard si l'on veut, la partie supérieure de la plante américaine est retranchée au-dessus du point d'union des deux individus. Le cep européen se trouve dès lors pourvu de deux racines, la sienne et celle du cep américain ; si la première est détruite par le phylloxera, la seconde suffira à assurer la végétation.

IV.

Tout ce que nous avons dit précédemment ne s'adresse aux vignerons qu'individuellement parlant. Y a-t-il des signes d'infection dans le pays, mais sa parcelle est-elle encore indemne? Le propriétaire sait comment le phylloxera en prendra possession et quel moyen il aura à employer pour détruire ou tout au moins pour limiter le nombre des œufs d'hiver. Malgré tout, les racines de sa vigne sont-elles envahies? Il emploiera, dans la limite du possible et de ses moyens, le remède reconnu comme le plus efficace, ou bien il s'aventurera, s'il est libre de le faire, dans l'inconnu et se livrera à des essais que peut-être il ne faudra pas toujours décourager. Enfin, renonçant pour un motif ou pour un autre à toute espèce de traitement des cépages indigènes, il appliquera la greffe Fabre ou arrachera sa vigne en désespoir de cause, après avoir choisi un assolement approprié. Sur chacun de ces points, s'il est indécis, notre devoir sera de le renseigner et de mettre à sa portée tous les documents qui pourront l'éclairer. Plus d'un de nos conseils lui seront certainement utiles, et s'il doit cet avantage à quelqu'un, c'est à la prévoyance des premiers administrateurs du département et à l'initiative de l'Etat, qu'intéresse cette grave question. C'est aussi pour cause d'utilité publique que des arrêtés, des circulaires ministérielles et des décrets sont venus successivement limiter les droits et la liberté de chacun. La première de ces restrictions, que nous avons unanimement appuyée, c'est l'arrêté préfectoral qui prohibe l'entrée dans le département de toute espèce de vigne, quelle que soit la provenance. Malgré quelques récriminations relatives au transport des sarments, qu'on croyait à cette époque incapables d'être

le véhicule du vastatrix, tout le monde en a compris la nécessité.

Du reste, les autres puissances de l'Europe avaient déjà pris des mesures analogues et plus sévères encore, puisque l'Italie et la Suisse proscrivent depuis longtemps le passage à la frontière des raisins, des feuilles de vignes et même de tout arbre fruitier enraciné. Tandis que ce n'est qu'à la date du 14 août 1875 qu'un décret institua la même défense pour l'Algérie, non sans susciter de violentes réclamations dont fut saisie l'Assemblée nationale, et en dernier ressort l'Académie des sciences. Le rapport de M. Bouley conclut au maintien de la mesure administrative, malgré l'opposition de M. Blanchard, qui lui reprocha d'être plus arbitraire qu'effective, malgré l'avis de M. Planchon, qui avait déjà protesté contre des mesures analogues, malgré celui de M. Michel Chevalier, qui, dans un article du *Journal des Economistes,* avait instamment réclamé de l'Etat une neutralité et une abstention absolues en fait de mesures prohibitives.

Le gouvernement britannique a donné un exemple de la manière dont se pratique chez lui la doctrine du laissez-faire et du laissez-passer. On sait que la mouche du Colorado *(Doryphora decempunctata)* fait en Amérique des ravages considérables sur les plantations de pommes de terre, et qu'elle a une tendance à envahir les Etats de l'Est. Les gouvernements européens s'en sont émus et tous se sont mis en garde contre l'importation du dangereux coléoptère en interdisant l'entrée des tubercules dans les ports. L'Angleterre seule s'y est refusée, et nous allons être témoins des résultats que présente cette chance d'importation.

Quoiqu'il en soit, nous maintenons qu'il y avait urgence à défendre l'entrée des plants de vignes dans le département, et, avec M. Vogt, nous concluons qu'il serait désastreux d'introduire en ce moment des vignes américaines dans des localités où n'existe encore pas la maladie. Nos vignobles vaudront à cette gêne très-sensible imposée à plusieurs d'entre nous de n'être envahis que par l'essaimage et à la dernière heure, si fatalement ils doivent l'être.

Ces faits et ces opinions doivent nous rendre en outre extrêmement circonspects, si nous avons un jour des vœux à formuler

près du pouvoir administratif, car nous devrons nécessairement partager la responsabilité de toutes les mesures prises et leur donner moralement notre appui. Pour le moment, si nous lui demandions autre chose que d'agir en dirigeant l'initiative privée et en éclairant les populations sur leurs intérêts, nous risquerions de n'aboutir qu'à des conflits : Nous courrions le risque de faire comme la Société d'agriculture du département de l'Allier, qui demandait avec instance au Préfet de faire arracher une tache phylloxérique, tandis que la Société des Agriculteurs de France, réunie en séance générale, qualifiait de vexatoire et d'illégal tout arrêté pris dans ce sens. Au début de la maladie, des Commissions consultatives sont devenues tyranniques sous le couvert du pouvoir et ont compromis son autorité, lorsqu'on a déjà tant de propension à le dénigrer et à le rendre responsable de tout ce qui arrive, quoi qu'il fasse.

Il ne reste donc en dernière analyse que l'association, et, comme conséquence, *l'action collective et obligatoire,* qu'il faut discipliner. Problème délicat, peut-être insoluble, qui passionne les économistes et les réformateurs, lorsqu'ils considèrent les innombrables bienfaits qui résulteraient de son application aux industries agricoles, dont la guerre au phylloxera n'est qu'un cas particulier.

Prenons pour exemple d'actualité notre vigneron de tout-à-l'heure, qui pressent l'avenir et qui opère le décorticage de ses souches pour tuer les œufs d'hiver. Il sera singulièrement découragé si son voisin le regarde et se rit de lui en se croisant les bras. Le mal qu'il se donne est à peu près inutile, car ses efforts seront impuissants à prévenir l'envahissement limitrophe, et tous les moyens qu'il emploiera devront être renouvelés plusieurs fois jusqu'à extinction des vignobles d'alentour. Il n'y a évidemment que les crus renommés dont les produits pourront rémunérer de pareils frais.

L'Etat, dans cette prévision, est intervenu, et, à titre d'encouragement, a fourni l'insecticide destiné à détruire les avant-postes de l'invasion phylloxérique. La circulaire du 8 mai en a déterminé les conditions, et, pour la première fois, l'application en a

été faite à la tache de Mancey. Le propriétaire de la parcelle a été exproprié, précédent onéreux et défavorable aux opérations futures. D'après le rapport de M. Mathey, l'eau était à 1,800 mètres du champ d'expérience, avec une différence de niveau de 150 mètres. La Commission départementale a dû se procurer et installer en douze jours des tonnes d'eau, des voitures, des attelages, 200 mètres de tuyaux de canalisation en fonte, des récipients, des pompes aspirantes et foulantes et le personnel nécessaire à la mise en œuvre de cet important matériel. Quoiqu'une partie de la main-d'œuvre ait été fournie par le service des ponts et chaussées, la dépense totale s'est élevée à 8,000 fr., soit 4,000 fr. par hectare.

Dans cette dépense, l'Etat n'avait fourni que le sulfocarbonate, et le département (voir la séance du Conseil général de Saône-et-Loire du 19 août 1875) n'avait d'inscrit à son budjet qu'une somme de 3,500 fr. Restait à payer 4,500 fr., que le Préfet sollicita en vain du Ministre de l'Agriculture. Cette dépense imprévue n'avait pas de chapitre à son budget, de sorte qu'il fallut l'avouer tout haut : l'Etat ne ferait plus rien et le département ne pouvait pas davantage subvenir à ces frais.

Le mot de syndicat fut prononcé par un conseiller qui en regardait l'application comme urgente. Le Préfet proposa, comme moyen plus simple, une souscription publique, en constatant que 250,000 fr. étaient sortis du département en faveur des inondés du Midi, et qu'en présence du péril que courait la viticulture, les intéressés réaliseraient facilement une somme beaucoup moindre, qui couvrirait cette dépense et subviendrait aux éventualités de l'avenir.

Ces conclusions furent adoptées : la Suisse n'en avait pas pris d'autres lorsqu'on proposa au Conseil de Génève de renouveler l'allocation de 10,000 fr. votée pour le traitement de la tache de Prégny, traitement dont le prix avait atteint le chiffre de 15,000 f. par hectare. L'initiative fut laissée aux propriétaires.

Ne nous faisons donc pas d'illusions : Notre département suivra l'exemple de Saône-et-Loire, ou bien l'allocation qu'il affecte à la viticulture ne saurait être augmentée que par des centimes addi-

tionnels, moyen que nous ne pouvons pas proposer. Notre ligne de conduite sera donc d'aviser à créer dès maintenant un fonds disponible, qui servira à organiser les moyens de défense à l'apparition du fléau dans l'arrondissement.

A Cognac, dès qu'il fut question d'expérimenter les insecticides, c'est aussi à une souscription publique qu'on s'adressa. Immédiatement, trente-deux souscripteurs réalisèrent une somme de 25,000 fr., payable en trois annuités, somme jugée nécessaire par M. Cornu, chargé de diriger les expériences de la station viticole.

Comme autre essai à proposer, il n'y a qu'un syndicat libre, comme M. Guille, conseiller général de Meung-sur-Loire, a eu l'heureuse et louable inspiration d'en former un pour prévenir les dégâts des gelées printaniéres; comme M. Marcel Barthe, député des Basses-Pyrénées, voulait qu'on en établît un pour couvrir, par une assurance mutuelle, les dégâts de la grêle; comme M. Gaston Bazile essaya d'en organiser un dans la commune de Mauguio; comme M. Bouvet, conseiller général, est parvenu, avec leur aide, à réaliser d'excellents résultats pour l'amélioration des chemins ruraux de la commune de Salins.

On sait que la loi du 21 juin 1865 distingue deux sortes d'associations syndicales : les associations autorisées et les associations libres.

L'association autorisée devient obligatoire, d'après l'article 12, si la majorité des intéressés représente au moins les deux tiers de la superficie du terrain, ou si les deux tiers des intéressés représentent plus de la moitié de la superficie. Mais l'application en est restreinte au dessèchement des marais, aux constructions de routes servant à l'exploitation des forêts et des mines, etc. Un rapport et un projet de loi ont été présentés à l'Assemblée nationale (1), ayant pour objet d'augmenter le nombre des circonstances où pourront s'appliquer les syndicats obligatoires, notamment aux chemins d'exploitations et tout autre amélioration agricole ayant un caractère d'intérêt collectif. Notre Commission

(1) *Journal officiel*, 1876, N° 27.

est non-seulement favorable à la modification projetée, mais elle émet le vœu que nos législateurs aient spécialement en vue le traitement du phylloxera. En attendant que cette loi soit discutée à la Chambre, nous ne pouvons proposer que l'organisation d'un syndicat libre, qui exige le consentement unanime des propriétaires.

Lorsque M. Gaston Bazile a tenté de mettre à exécution ce projet dans la commune de Mauguio, en vue du traitement des vignes phylloxérées, les propriétaires avaient souscrit moyennant une cotisation renouvelable de 6 fr. par hectare. Cette tentative, si excellente qu'elle soit, devait échouer pour deux motifs : parce que la base de la commune était trop petite, et qu'il aurait fallu au groupe des limites naturelles isolantes ou la surface d'un arrondissement au moins.

Le nôtre compte environ 5,000 hectares. Si tous les propriétaires de vignes consentaient à verser seulement une cotisation moitié moindre, c'est-à-dire 3 fr. par hectare, l'association réaliserait une somme de 15,000 fr., qui suffirait aux premiers besoins et préviendrait l'embarras dans lequel s'est trouvé le département de Saône-et-Loire.

Il serait bon d'abord que la nécessité de cette association se fît sentir. Puis, si l'idée fait son chemin, nous en étudierons le fonctionnement et les avantages qu'on peut en attendre. Ce sera l'objet d'un autre rapport.

Quant aux conclusions de celui-ci, elles se réduisent à deux mots : Etude et surveillance. Rien de ce qui se publie et de ce qui se passe dans les vignobles de l'Europe ne doit rester inconnu pour nous, et le nôtre doit être l'objet, comme il l'a été du reste l'an dernier, d'une observation attentive.

RAPPORT

Sur le Concours de taille et de charrues vigneronnes de Brignais (Rhône)

PAR M. CH. ROUGET, MEMBRE CORRESPONDANT

Le dimanche 7 mars 1875, une nombreuse population accourue des bourgs et villages avoisinant, se pressait dans les rues et surtout devant la maison commune du bourg de Brignais, canton de Saint-Genis-Laval, département du Rhône. Les visages rayonnaient, le sourire était aux lèvres, et toutes les fenêtres, pavoisées aux couleurs nationales, ainsi que les légers portiques de verdure simulant des arcs de triomphe disaient assez que Brignais était en fête. Ce n'était pourtant pas le jour de fêter le patron de l'église paroissiale, il s'agissait encore moins de quelque évènement politique. Ce qui mettait tout ce monde en mouvement et en allégresse était tout simplement un double Concours de taille de la vigne et de labourage par la charrue vigneronne, ouvert sous les auspices et la direction de la Société régionale de viticulture de Lyon. L'intelligente administration de Brignais avait eu à cœur de seconder les bienveillants efforts de la Société. Heureuse de ce que ce bourg avait été choisi pour cette petite fête viticole, elle lui a donné tout l'éclat possible. L'accueil sympathique de toutes les classes de la population prouve qu'il est des sujets qui réunissent tous les cœurs et toutes les intelligences.

A onze heures, tout ce que la plus grande salle de la Mairie pouvait contenir de ce monde s'y trouvait réuni. Heureux qui pouvait y entrer. On préludait au Concours par une conférence sur la taille de la vigne. C'est M. Pulliat, l'éminent ampélographe, qui s'est chargé de la faire. M. Pulliat ne se pose pas en professeur; il a lu sa conférence, excepté dans les instants où l'enseignement devant être éclairci par l'exemple, sa parole prenait la forme de l'improvisation; mais la lecture de M. Pulliat était faite avec une telle intelligence que quiconque n'aurait pas eu le conférencier sous les yeux, ne se serait douté qu'il assistait à une lecture. Si M. Pulliat n'est pas professeur aujourd'hui, il le sera demain s'il le veut.

La conférence de Brignais a été faite plutôt au point de vue de la culture du pays qu'à un point de vue général : on a cherché, on a pris à tâche de la rendre utile à la population qui l'écoutait. Cette culture

participe beaucoup de celle du Beaujolais, qui est au voisinage. Elle a pour base la taille courte ou plus rarement mi-longue, mais sur souche toujours basse. La nature du sol est sensiblement différente, et les quelques vignes qui ont servi de champ d'expérience sont toutes assises sur des alluvions caillouteuses. Le *Gamay* domine, comme dans le Beaujolais, mais on y rencontre aussi le *Corbeau*, bien connu de la plupart des vignobles francs-comtois, ainsi que l'a révélé la récente Exposition de raisins faite à Poligny (1). C'est ce dernier cépage surtout qu'on soumet à la taille demi-longue. Le vigneron des rampes jurassiques se trouve quelque peu dépaysé au milieu de ces vignobles si différents des nôtres : il y trouve difficilement des sujets d'étude d'une application directe.

Revenons à notre conférence. M. Pulliat a rappelé sommairement, mais avec une parfaite mesure, les éléments d'organographie et de physiologie végétale qui, en éclairant les raisons de la taille de la vigne, servent de guide à cette pratique. Il a montré la structure propre aux sarments de la vigne, sa manière de végéter et de fructifier, l'utilité de la taille et sa nécessité pour en obtenir le fruit dans les dimensions et la perfection désirables. De la faculté que possèdent certains cépages de produire des raisins presqu'indifféremment sur tous les yeux du sarment naît la possibilité de la taille courte. La taille à longs bois s'impose aux cépages qui ne produisent que sur des yeux plus ou moins éloignés de la souche. Le développement dont les raisins sont susceptibles, soit dans les dimensions de la grappe, soit dans le volume des grains, intervient aussi dans le choix du procédé.

La vigne étant une plante arborescente et par conséquent vivace, qui exige chaque année les mêmes soins et les mêmes frais de culture, il convient de ne pas sacrifier entièrement l'avenir au présent ; et en prévision de cet avenir, de laisser une place convenable à la végétation foliacée qui l'assure en provoquant le développement des racines qui lui donnent naissance. C'est là, paraît-il, un point trop souvent oublié de certains cultivateurs du gamay, oubli dû à leur ignorance des lois de la végétation. Cette part faite à la végétation foliacée ménage la vie du cep et assure une plus longue production.

M. Pulliat connaît les anciens. La vieille expérience des Pline et des Columelle a trop d'autorité pour qu'on néglige leur avis sur des sujets

(1) Il ne fallait rien moins que cette Exposition pour faire reconnaître comme identique le *Gros Plant de Provence* de Poligny, le *Turino* de Salins, le *Margillin* de Besançon, *Noirien d'Espagne* ou *Plant d'Espagne* à Gy (Haute-Saône).

qui agitent et divisent encore les esprits soucieux de la connaissance des meilleures conditions d'une production aussi importante que l'est le vin. Naturellement, ces pères de la viticulture ont été consultés sur la question de la taille précoce et de la taille tardive; mais, ainsi que nous, ils ont agité ces questions sans les résoudre (1). Le vigneron beaujolais a, lui, un adage qui le sort de l'incertitude. A ceux qui disputent, il répond imperturbablement : *Taille tôt, taille tard, la meilleure taille sera toujours vers la pleine lune de mars.*

M. Pulliat se garde bien de blâmer le vigneron beaujolais; mais comme il sait l'abondance de besogne que le printemps apporte, il recommande la taille préparatoire, que nous appelons l'*émondage*, et qui, dans le Lyonnais, s'appelle le *nettoyage*. Par là, il se rapproche des théories récentes exposées sous une face nouvelle par M. Picot, mais il a blamé complètement, avec les vignerons, la taille très-tardive, et il a essayé de résumer l'opinion de ceux-ci en faisant la remarque qu'il est plus rare de trouver quelqu'un se félicitant de la taille tardive, qu'il ne l'est d'en rencontrer ayant à se plaindre de la taille hâtive. M. le docteur Guyot, qui avait chaleureusement patroné et recommandé la taille très-tardive, en conséquence des résultats dont il avait été témoin en 1861, chez M. Fleury-Lacoste, a été obligé, en 1862, de proclamer, avec la haute loyauté qui le caractérise, que cette taille avait produit des effets désastreux sur tous les points de la France où il l'avait fait essayer.

A quelle distance du bouton faut-il couper le sarment? Quelques vignerons et jardiniers taillent excessivement près du dernier œil laissé. Dans le Midi, depuis longtemps déjà, on taille sur l'intersection des articles du sarment, laissant toute la longueur d'un mérithalle au-delà de l'œil; et cette manière, que les vignerons taxent de malpropre, est tout-à-fait conforme à la constitution physiologique du sarment. En effet, l'œil ou bouton ne termine par les articles : il est, au contraire, placé à la base de ceux-ci. Pour s'en assurer, il suffit de pratiquer, au moyen du sécateur, une section sur le milieu des nœuds, au point où le canal médullaire est intercepté par une cloison ligneuse : l'œil est toujours emporté avec l'article supérieur; il participe à sa vie, cet article lui communique de la sève, il le protége jusqu'à ce que la création d'une nouvelle couche ligneuse ait, par le moyen des nombreux vaisseaux dont elle se compose, assuré la direction de la sève. C'est donc

(1) Les études d'un membre de la Société de Poligny, M. Vaissier, nous donneront peut-être quelque jour la solution de ce problème.

sur le nœud postérieur au dernier œil ou bouton laissé au courson que le sarment doit être coupé. Les anciens le pratiquaient ainsi, et si le témoignage de celui qui écrit ces lignes avait quelque valeur, il pourrait dire que, depuis quatorze ans qu'il le pratique, sur la recommandation faite par le docteur Guyot, lors de son passage dans le Jura, il n'en a obtenu que de bons résultats. Le léger inconvénient d'un coup de sécateur de plus est amplement compensé par la force communiquée au bourgeon, ainsi que par la protection dont elle le pourvoit contre les accidents : les conclusions de la théorie sont pleinement confirmées.

La serpe, l'antique serpe est encore l'outil en usage pour la taille de la vigne dans une grande partie du département du Rhône, à Brignais en particulier. M. Pulliat a insisté sur les avantages offerts par le sécateur : célérité, propreté du travail obtenu, diminution sensible de la fatigue, qui est notable dans le cas de la taille à la serpe ; il a proposé la substitution du sécateur à la serpe aux vignerons, qui hochaient quelque peu la tête.

M. Pulliat a été écouté dans un religieux silence, avec un intérêt marqué par son nombreux auditoire, et, lorsqu'il eut terminé, lui seul s'était aperçu qu'il avait dépassé l'heure réglementaire.

A l'issue de la conférence, l'assemblée et la population toute entière se sont transportées, musique en tête, car Brignais a une musique, bannière et drapeau déployés, sur le champ d'expériences. Le nombre des concurrents pour la taille s'élevait à près de cent cinquante ; une quinzaine, au moins, de charrues vigneronnes conduites sur des chariots formaient déjà un convoi respectable, mais sans aucune proportion avec le nombre des spectateurs, qui se déployaient en un immense ruban sur le chemin qui conduit à la propriété de M. Jouannon, trésorier de la Société de viticulture de Lyon, qui l'avait gracieusement offerte pour champ d'expériences. Là, les différents groupes prenant part au Concours se sont divisés pour se rendre chacun à leur poste.

Le vigneron de Brignais manie habilement la serpe ; mais les leçons des vignerons suisses lui seraient bien utiles pour conduire avec perfection et équilibrer convenablement les branches de charpente de leurs ceps. C'est l'opinion du jury. Beaucoup des concurrents semblaient croire qu'il s'agissait d'une lutte entre la serpe et le sécateur, et ont tenu à honneur de soutenir les qualités de l'antique outil de leurs pères : ils ont voulu rivaliser de célérité. Il en est résulté que, sur 123 concurrents pour la taille courte, 113 ont été éliminés, et 10




seulement ont été jugés dignes d'exposer les raisons de leurs pratiques devant le jury.

Le concours de charrues vigneronnes est peut-être celui qui a eu les honneurs de la journée et l'avantage d'attirer le plus grand nombre de curieux. L'affluence de ceux-ci était si grande qu'il en est résulté un instant quelque confusion. La foule a littéralement envahi le champ d'expérience, et le jury a bien eu quelque peine de comparer le travail des différentes charrues.

Il était tombé dans la nuit une pluie assez abondante; le sol fin du terrain d'alluvion caillouteux sur lequel on opérait chargeait les socs, et, pour les en débarrasser, les concurrents étaient souvent obligés d'interrompre la marche de leur attelage. Lorsque le Concours proprement dit fut terminé, un membre de la Société de Lyon, M. Plissonnier, qui avait amené sur les lieux les instruments de labourage dont il est l'inventeur, a bien voulu, sur la prière de quelques personnes, donner lui-même un échantillon de leur travail. L'attirail de M. Plissonnier se compose d'un butteur à très-large soc, d'un débutteur et d'une houe à socs nombreux : ces trois instruments s'adaptent au même charriot. Les critiques ne leur avaient pas manqué, mais à l'œuvre on dut reconnaître leur supériorité : eux seuls ont donné des résultats parfaits. Le large fer du butteur ne s'est jamais encombré de terre. La croix de la légion-d'honneur qui, à la suite de nombreuses médailles, est venue récompenser les persévérants efforts de M. Plissonnier, est bien méritée.

En résumé, si la culture par les charrues vigneronnes réclame une certaine habitude de cette pratique, elle n'en est pas moins une chose jugée. La célérité de leur travail leur assure une place qui ne peut que s'accroître, et ces instruments viendront utilement suppléer à l'insuffisance des bras partout où les accidents du terrain ne s'opposeront pas à leur emploi.

La distribution des récompenses s'est faite dans une salle de la Mairie. Parmi ces récompenses, figuraient quelques sécateurs d'honneur : c'est une manière sûre d'introduire; dans les familles des vignerons lyonnais, ces outils nouveaux pour eux.

Un banquet de cinquante couverts a réuni les principaux habitants de Brignais, les membres de la Société de viticulture et les personnes qui ont pris une part active au Concours. Est-il nécessaire de dire que ce banquet a été animé par un entrain cordial et une gaîté vive, sans être bruyante. Les vins de Brignais n'ont pas la prétention de se faire ranger parmi les vins distingués, ils constituent simplement une boisson

saine et agréable, mais les vignobles du Rhône comptent des vins de haute qualité, et Côte-Rotie est trop rapproché pour ne pas faire une petite apparition. Au dessert, M. le Maire de Brignais a pris la parole; il tenait « à remercier la Société de viticulture du Rhône d'avoir choisi Brignais pour en faire l'une de ses premières étapes sur le chemin du progrès; » il a fait l'éloge du vin, il a rappelé son importance dans l'alimentation, il en a redit les effets bienfaisants, il a insisté sur l'action des bons vins sur la sociabilité; c'est donc avec raison, a-t-il dit, que Georges Sand l'a appelé « un sang divin, frère de celui qui coule dans nos veines. » Il a montré le rôle du vin dans l'économie générale de la France, la grande part qu'il a, celle plus grande encore qu'il peut obtenir dans la richesse du pays, qui, s'il veut exploiter cette source avec intelligence, peut y trouver de quoi suffire à toutes les difficultés de la situation.

Essayer de suivre M. Gromier, le digne Président de la Société, dans cette fusée de saillies spirituelles par lesquelles il a répondu, est au-dessus de notre mémoire. Le savant professeur a surtout mis en relief les facultés sympathiques du vin, dont il trouvait une preuve dans l'accueil fait à la délégation de la Société de viticulture.

Dans cette belle journée, le phylloxera s'est poliment tenu à l'écart, ou n'a pas osé faire la moindre apparition : il n'aurait été qu'un trouble fête.

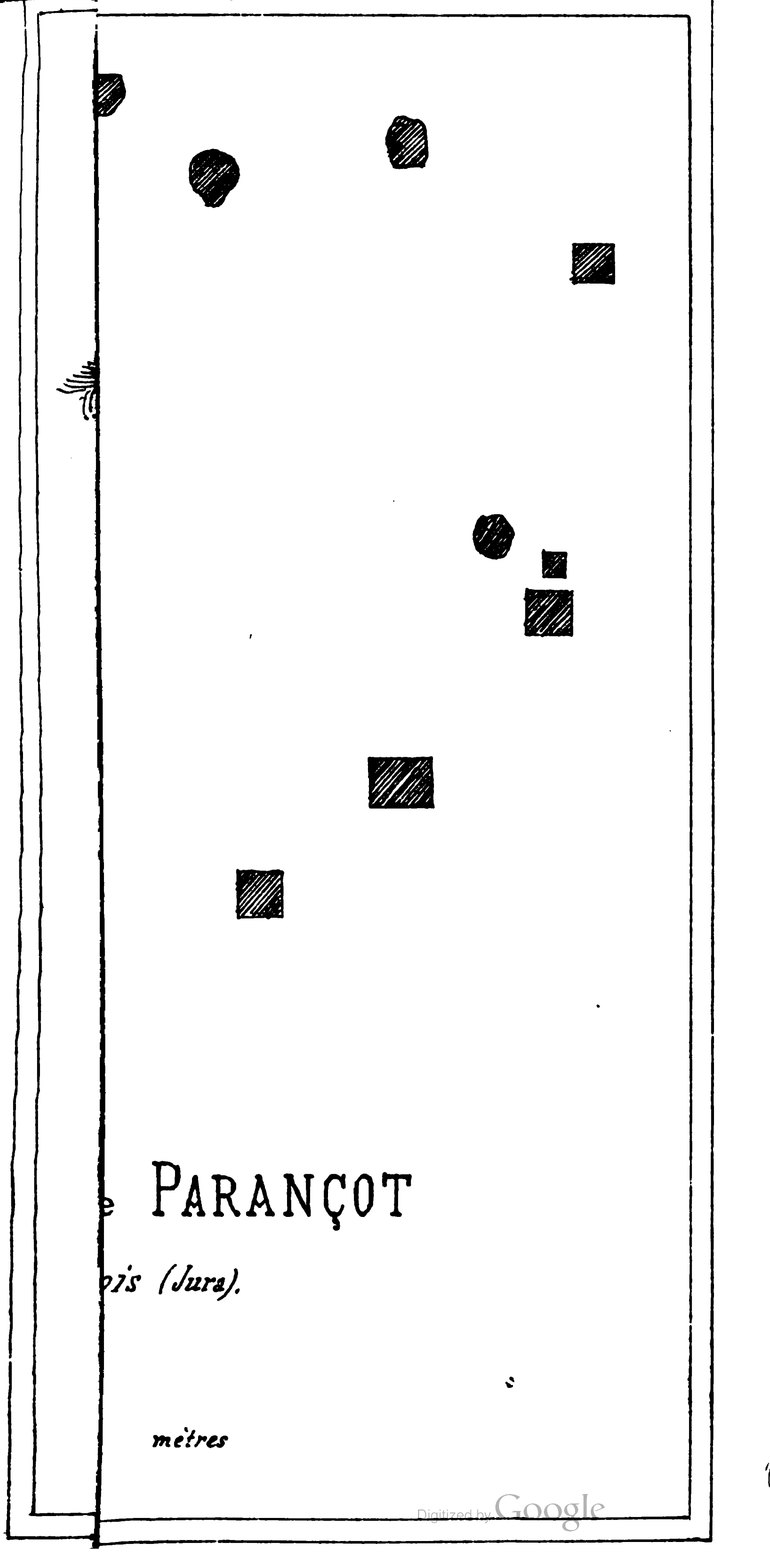
ARCHÉOLOGIE.

FOUILLES AUX MOIDONS

EN MAI-JUIN 1875

Quelques membres de la Société archéologique de Paris ayant désiré posséder des produits de nos tumulus jurassiens qui, comme on le sait, abondent dans les Moidons, et constituent une époque dans les âges préhistoriques, depuis les découvertes de MM. Charles et Edouard Toubin, j'ai consenti, à la prière du Dr Coste, de Salins, de diriger les fouilles sur les points qui me paraissaient les plus riches. Ce sont les résultats de ces fouilles que je livre aujourd'hui à la publicité.

Le tumulus choisi mesurait 18 mètres de diamètre, et présentait un segment sphérique assez régulier, ayant 2 m. 50 c. de hauteur au


e PARANÇOT
ois (Jura).
mètres

centre : il cubait environ 300 mètres. Entièrement formé de pierres, sa surface, en partie recouverte de broussailles, était pénétrée de nombreuses racines; un arbre sans valeur occupait le sommet.

1re journée. On ouvrit au nord une section de 2 m. de largeur, pénétrant jusqu'au milieu et jusqu'au sol. Près du centre, des dalles dirigées l'une contre l'autre formaient une espèce de voûte affaissée de 2 à 3 m. de diamètre. Sous cette voûte nous trouvâmes, à 30 centimètres au-dessous de la surface, une plaque mince de bronze (pièce de poitrine) de 0,25 c. sur 0,12 c.; les extrémités étaient ornementées de réglures et de points repoussés : elle était en outre percée de trous sur les bords. Cette plaque était accompagnée d'une fibule, de 2 bracelets coulés et ornés, et d'un groupe de cinquante anneaux ouverts.

Les quatre journées suivantes ne fournirent rien. La septième, on découvrit, du côté de l'ouest, à une profondeur de 0,20 c. seulement au-dessous de la surface, des ossements, deux épingles dont le ressort fonctionnait parfaitement, un anneau s'agrafant (boucle d'oreille) et de la poterie grossière.

Trois nouvelles journées ne mirent au jour que quelques débris d'ossements. La onzième, nous trouvâmes, à 3 m. du centre et à 0,30 c. au-dessus du sol primitif le mieux conservé, des ensevelissements. Les os étaient placés sur une pierre plate horizontale et se trouvaient mélangés d'une petite couche de terre qui accompagne presque toujours les objets et les ossements. Les deux bras du squelette (très-incomplet du reste comme les autres) étaient écartés de 0,15 c. l'un de l'autre. L'humerus droit portait un anneau coulé et orné, et les avant-bras une centaine de cercles ouverts. Une autre pièce de poitrine, de 0,20 c. de long sur 0,08 c. de large, était accompagnée d'une agrafe avec un rivet retenant encore un morceau d'une substance très-altérée et qui paraît être du cuir. Enfin, la fouille des derniers secteurs ne donna plus que de la poterie grossière. D'après la dispersion des os, des objets et de la poterie, le nombre des ensevelissements qui a dû être fait dans ce tumulus semble être supérieur au chiffre de trente.

Nous appellerons surtout l'attention des archéologues sur la petitesse des épingles à ressort dispersées dans les cailloux, ainsi que sur les soins et le temps qu'exige par conséquent la fouille complète d'un tumulus. Nous signalerons en outre le mode de procéder par secteurs de déblais : les matériaux qui composent le premier sont portés à une certaine distance, et en attaquant par la tranche, c'est-à-dire suivant le rayon, les autres secteurs, les pierres sont rejetées en arrière, de façon

à reformer pour ainsi dire le tumulus. Ce système nous a paru le plus simple et le plus régulier.

Mentionnons également une découverte sans analogie jusqu'à ce jour sur le territoire des Moidons : c'est l'existence, à 400 mètres environ de ce tumulus, d'un groupe de constructions en pierres sèches, dont le plan ci-joint indique la forme et la disposition ; village, forteresse, sanctuaire ou nécropole, ce lieu est digne d'une étude sérieuse, qui seule pourra nous éclairer sur la destination de cet emplacement.

Dusoz, Félix, de Chilly-sur-Salins.

BEAUX - ARTS.

NETTOYAGE DES GRAVURES,

Par M. Ris-Paquot, d'Amiens.

M. Ris-Paquot voulant compléter son intéressante étude sur la restauration des tableaux, nous adresse aujourd'hui un nouveau mémoire contenant le résumé des procédés dont il est l'inventeur, et au moyen desquels il obtient une restauration parfaite des gravures, des livres et manuscrits.

« Plusieurs causes concourent, dit M. Ris-Paquot, à la destruction des gravures, livres et manuscrits : ici, c'est l'insouciance ou le manque de soins; d'autres fois, ce sont les dégâts occasionnés par le temps, qui détruit et anéantit tout. L'air, la poussière, l'humidité et la fumée amènent insensiblement les gravures et les livres à leur perte. Ajoutez à cela les taches d'encre ou d'huile, et l'on aura alors la liste exacte des accidents qui détériorent nos collections et bibliothèques. »

C'est à la suite de ces observations générales que M. Ris-Paquot nous initie aux principaux moyens à employer, pour rendre aux gravures et aux livres leur première fraîcheur.

Avant d'entrer en matière, nous allons faire l'inventaire du matériel nécessaire à ce genre d'opérations.

De la cuvette. — La cuvette ou bassin est une pièce indispensable pour le nettoyage des gravures. Comme il est difficile de pouvoir se procurer un récipient d'assez grande dimension, voici comment on doit procéder :

On prend une plaque de zinc, la plus large possible, ou au moins d'une grandeur proportionnée aux estampes à restaurer; on en relève les bords tout autour en donnant à ceux-ci une hauteur de 6 centim., de manière à former cuvette.

Le zinc, par sa grande souplesse, se prête facilement à ce genre de travail. Les quatre côtés relevés, on rabat les cornes formées aux quatre angles contre l'un ou l'autre bord, et l'on a ainsi, sans soudures et sans le secours d'un ouvrier, une bassine qui permet toute espèce de lavage.

On se procure ensuite un morceau de verre double, de 3 à 4 centim. moins grand que la bassine, puis on dispose ce verre au fond de celle-ci pour y recevoir la gravure.

Ce verre a l'avantage de permettre la manipulation facile de l'estampe et de pouvoir la retirer de la cuvette sans courir aucun risque de la déchirer, ainsi que de lui faire subir tous les lavages nécessaires à l'élimination des produits employés pendant le cours du travail.

Des salissures ordinaires. — Une gravure qui n'a d'autres taches que celles occasionnées par l'air, l'humidité, la poussière ou la fumée, n'a besoin que d'être posée dans la bassine, sur le verre double que l'on y a préalablement placé. Ceci fait, on verse dessus, avec beaucoup de précaution, une légère nappe d'eau bouillante. La teinte rousse ou jaunâtre occasionnée par la fumée ne tarde pas à disparaître entièrement. Alors, relevant doucement la cuvette par une de ses extrémités, et tenant le haut de la gravure appuyé contre le verre double, on vide la bassine, puis on renouvelle une seconde fois le lavage à l'eau bouillante. Après quelques minutes, on fait écouler l'eau et on enlève de la bassine le verre, sur lequel l'estampe se trouve adhérente par le fait de l'humidité.

Pour faire sécher, on expose le tout à l'air libre, en ayant soin de donner au verre un peu d'inclinaison pour faciliter l'écoulement de l'eau.

Aussitôt que la gravure commence à sécher, elle se détache naturellement du verre; on la suspend alors sur une corde, pour en hâter la dessication, on la met ensuite sous presse entre des feuilles de papier buvard et du carton, pour qu'elle ne se racornisse pas.

Une fois bien étendue et surtout bien sèche, il ne reste plus qu'à passer dessus un peu de mie de pain pour enlever le petit voile presque imperceptible qui s'y est formé, mais cela le plus légèrement possible, afin de ne pas altérer la fleur de la gravure.

Des taches d'huile provenant de l'impression. — Une tache qui se rencontre dans les anciennes gravures, est produite par l'huile employée dans la fabrication de l'encre d'impression; il se forme alors un petit disque ou auréole autour de chaque trait de burin. Pour faire disparaître ce disque, on procède ainsi qu'il suit :

Sur une table bien propre, on pose son morceau de verre double, sur ce verre la gravure à nettoyer, puis on expose le tout aux rayons d'un soleil ardent. On verse ensuite de l'eau bouillante sur la gravure, celle-ci se boursouffle, mais à mesure, au moyen d'une éponge imbibée d'eau, on presse les parties qui tendent à se sécher, en ayant soin de ne pas frotter. On renouvelle deux ou trois fois l'immersion à l'eau bouillante, et bientôt après on s'aperçoit que les taches passent à la couleur rouille, ce qui n'a rien d'inquiétant. On met ensuite la gravure avec son verre dans la bassine, on la recouvre d'une feuille de papier afin de la protéger des déchirures, puis on verse sur cette feuille de l'eau bouillante; on recouvre d'un linge et on laisse reposer le tout pendant cinq ou six heures. Dans cet intervalle, la rouille se dissout dans le liquide. Alors on vide la bassine, on retire le verre sur lequel se trouve la gravure, on fait sécher et on passe à la mie de pain comme il a été dit plus haut.

Si la tache résiste, il faut alors laisser séjourner l'estampe dans un bain composé de chlorure de chaux (1); son séjour peut s'y prolonger quelques heures, suivant la force du bain.

A la sortie de celui-ci, la gravure, toujours placée sur le morceau de verre et toujours recouverte du papier qui doit la protéger des déchirures, est lavée à grande eau. Une fois lavée, elle est séchée comme il a été dit ci-dessus.

Des taches d'huile accidentelles. — Il ne s'agit ici que de changer la nature de l'huile, c'est-à-dire d'employer des substances qui la convertissent en savon, par conséquent pouvant se dissoudre dans l'eau.

Or, les alcalis forment avec les huiles une combinaison à laquelle on a donné le nom de savon. Les savons ont la propriété de se dissoudre dans l'eau. C'est donc par l'application de matières alcalines sur les taches d'huile qu'on détermine la formation d'un savon qui disparaît facilement des gravures et des feuillets d'un livre, au moyen d'un simple lavage et particulièrement d'un lavage à l'eau chaude.

(1) Dans 500 grammes d'eau, mettez du chlorure de chaux en saturation. Pour faire le bain, prenez 20 grammes de cette solution, qu'on mélangera à 1 litre d'eau de pluie ou d'eau distillée, puis on plongera la gravure dans ce bain.

Les huiles se dissolvent également dans l'éther et les acides.

L'éther nitrique est celui que M. Ris-Paquot emploie de préférence, quoiqu'il soit d'un prix élevé, mais sa réussite est, paraît-il, infaillible.

Il suffit de verser quelques gouttes d'éther sur la gravure à l'endroit même où se trouve la tache à enlever; l'évaporation du liquide ne tarde pas à se produire; on renouvelle cinq à six fois l'opération, et en dernier lieu on fait tremper entièrement la tache dans le liquide pendant quelques instants. Lorsqu'elle a disparu, on lave à l'alcool, puis ensuite à l'eau de pluie ou à l'eau distillée, et il ne reste plus alors qu'à plonger l'épreuve dans un bain de chlorure de chaux, comme nous l'avons indiqué plus haut.

On peut également employer l'acide nitrique dans les proportions suivantes : 10 grammes d'acide pour 100 grammes d'eau; on y fait tremper la tache jusqu'à sa disparition, ce qui ne tarde pas à se produire, puis on lave à grande eau, et on passe en dernier lieu au chlorure de chaux pour blanchir uniformément l'épreuve.

Des taches d'encre. — Pour enlever les taches d'encre, on mouille entièrement la gravure ou la feuille du livre avec de l'eau chaude pure; après quelques minutes, la gravure étant sur le verre, on la retire de l'eau, puis on humecte, sans frottement, avec un pinceau fort doux, l'endroit où se trouve la tache d'encre, avec une solution saturée d'oxalate de potasse dissous dans l'eau. On renouvelle cinq ou six fois cette opération, qui demande environ un quart d'heure, une demi-heure au plus. La tache, par la présence de l'oxalate de potasse, se modifie; du noir intense elle passe au rougeâtre ou couleur de rouille, suivant la nature et la composition de l'encre. C'est à ce moment qu'on submerge la gravure dans un bain de chlorure de chaux, — 50 grammes dans un litre d'eau, — et on l'y maintient jusqu'à ce que la tache d'encre ait entièrement disparu. Alors on lave, à pleine eau bouillante, pour débarrasser la pâte du papier de l'estampe, du chlore qu'elle peut encore contenir, puis on rince à l'eau froide, et le tout se termine par le séchage dont il a été parlé précédemment.

Rien de bien compliqué, comme on le voit, dans toute cette série d'opérations, qui ne demandent que du temps et de la patience.

(Journal de l'Académie nationale).



LES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DU JURA

PAR M. A. DE BREVANS

Les intérêts d'une nation sont de trois ordres : *Politiques*, quand ils représentent les rapports des citoyens avec l'Etat ou la gestion générale; *civils*, quand ils concernent les personnes; *économiques*, lorsqu'il s'agit des biens et de l'activité individuelle ou du travail.

Etudions ces derniers, les plus négligés dans leur ensemble et d'où découlent, cependant, la prospérité et la richesse des peuples.

Les intérêts économiques sont eux-mêmes de deux sortes : *Passifs*, lorsqu'ils comprennent les *biens* ou ce que l'individu possède ou peut posséder; *actifs*, lorsqu'ils concernent l'activité, le travail, l'industrie.

Les premiers soulèvent une grave controverse : *La constitution actuelle des biens est-elle la plus rationnelle possible?* — Mais cette question est du ressort de l'*économie sociale* proprement dite et ne peut être l'objet que d'une étude spéciale et générale. Pour nous en tenir aux intérêts directs et immédiats de notre département, ne considérons que le second mode, le plus palpable pour tous les esprits, dans ses trois sphères d'action : agricole, industrielle et commerciale.

AGRICULTURE.

L'agriculture comprend toutes les productions du règne végétal et leur utilisation, de même que les meilleures méthodes de les obtenir en plus grande abondance et aux moindres frais.

Dans le Jura, nous avons, tout d'abord, trois intérêts agricoles spéciaux qui correspondent, d'une façon assez tranchée, à nos trois régions ou altitudes :

Le bétail, dans la montagne;

La viticulture, dans la côte;

La culture proprement dite, dans la plaine;

Puis un quatrième, plus général, *les bois*.

Le premier et le troisième de ces intérêts ont un rapport commun, *l'hébergeage*, sur lequel il est nécessaire d'appeler l'attention.

L'un et l'autre ont besoin, en effet, d'emmagasiner soit les fourrages, soit les céréales, généralement les uns et les autres, en plus ou moins grande proportion.

Par suite, sans aucun doute, de la rigueur de l'hiver dans notre contrée, le cultivateur est conduit, pour alléger sa peine, à rassembler sous

le même toit ses trois intérêts domestiques : *Le ménage, l'étable, l'hébergeage.* Malheureusement, cette agglomération, très-commode en pratique, engendre un vice radical des plus désastreux, car elle multiplie et rend permanentes les causes d'incendie : Le voisinage du foyer de la ferme, le service de nuit, la foudre qui frappe en raison de la hauteur et de la masse des bâtiments, les mille et un accidents de chaque jour : Et nous savons, par expérience, l'inutilité des efforts et des secours en face d'un hébergeage en feu ; l'immeuble tout entier y passe, contenant et contenu ! — Or, je demande, qu'il s'agisse d'une ferme isolée ou d'un groupe, ce que sont les perfectionnements de détail, les méthodes les plus rationnelles préconisées chaque jour devant de semblables désastres, certains, immanquables, dans un temps donné, et qui emportent en quelques heures l'actif de vingt ou trente ans de travail ?

Diviser les risques ou, en langage usuel, *ne pas mettre tous ses œufs dans un même panier,* telle est la première des garanties contre le fléau. — Par tous pays, cette division a lieu par la séparation des étables et du logement, et par l'isolement des récoltes, soit au moyen des meules, soit par des hébergeages spéciaux.

Comme preuve à l'appui de ce vice original de notre agriculture, j'aurais voulu citer quelques chiffres comparatifs, par exemple : la statistique des incendies agricoles dans notre département pendant une période de dix ans, et la même statistique, pour la même période, dans un département où la réunion des trois intérêts de la ferme n'existe pas. J'avais demandé des renseignements sur ce sujet à notre administration publique : Mutisme complet ! — Peut-être la Société de Poligny, sur place et avec sa notoriété collective, serait-elle plus heureuse ?

Mais, en lui signalant encore l'insalubrité qui résulte de cette agglomération en espace clos, la nécessité prochaine d'une simplification de nos bâtisses, par suite de la valeur croissante des bois de construction, je la sollicite de mettre cette question à l'étude, et, pour mieux faire, de provoquer un concours sur ce programme : *Plan et devis économiques d'une ferme de petite, moyenne et grande exploitation, en tenant compte des conditions locales, mais avec toutes garanties de sécurité et de salubrité.* — Le meilleur type serait envoyé à toutes les mairies ou à toutes les écoles. Ce serait là un enseignement pratique et un utile renseignement !

Je reviens au bétail et à l'utilisation directe des fourrages en agriculture.

Les conditions en vue des trois résultats à obtenir d'une manière spéciale : travail, viande, produits, sont le fait de la science physiologique ; mais deux influences générales les dominent pour la prospérité : *l'hygiène et la nourriture.*

L'hygiène comprend, quant au logement : la salubrité, la propreté, le volume d'air nécessaire, l'agglomération restreinte du nombre des animaux dans un même local. Quant à l'extérieur : l'exercice ou le travail judicieux et l'évitement des contrastes subits ou prolongés d'une température à une autre.

Généralement, nos cultivateurs, robustes et durs à la peine, ne considèrent comme temps bien employé que la plus grande somme d'efforts donnés. La *graisse de bras* est leur suprême argument. Mais l'ordre et l'entente, qui simplifient les efforts en les distribuant le plus avantageusement, les soins bien entendus, notamment ceux de propreté, qui en assurent les résultats, leur sont totalement étrangers. On ne persuadera jamais, cependant, à un homme sensé que la saleté, la pourriture soient des conditions de prospérité. Les animaux en liberté s'en garent ; à plus forte raison faut-il les leur éviter en espace clos. Et si nos races comtoises n'ont pas toute la valeur qu'on devrait attendre de nos excellentes conditions locales, c'est à ce manque de soins général qu'il faut tout d'abord l'attribuer.

Je ne pourrais citer plus à propos les conclusions d'un excellent rapport de l'Association des laitiers de l'Yllinois (Etats-Unis) sur les causes principales qui influent sur la qualité du lait des vaches laitières, notamment :

« 1° Le lait n'est pas bon, lorsque les vaches n'ont pour s'abreuver « que de l'eau bourbeuse ou provenant de mares infectes.

« 2° Le lait n'est pas bon, lorsque les vaches sont forcées de faire « trop rapidement et par un temps trop chaud le trajet de l'étable au « pâturage.

« 3° Le lait n'est pas bon, lorsqu'il provient de vaches battues, « frappées à coups de pied ou maltraitées d'une façon quelconque par « un vacher brutal. »

J'ajouterai encore : Le lait n'est pas bon, lorsque les vaches habitent des étables malpropres et malsaines, et n'ont pour nourriture qu'un fourrage empesté par ce voisinage. Et ce qui peut se dire du lait s'applique tout aussi bien à toutes les utilités, à tous les services que nous rendent les animaux. Les Hollandais, si renommés pour la beauté de leur bétail et la qualité de ses produits, poussent la minutie jusqu'à

suspendre la queue de leurs vaches par une ficelle, à l'étable, afin qu'elles ne se salissent point.

La nourriture doit être saine et abondante : tel est l'autre secret de richesse. Deux bêtes en bon état donnent moins de peines et plus de profits que trois *affauties*.

Dans l'état actuel, nous avons la nourriture d'hiver forcément sèche et par conséquent échauffante, et la nourriture d'été généralement trop tendre. Donc, nécessité de mitiger la première par l'emploi des racines aqueuses, qui doivent préoccuper le cultivateur tout autant que les fourrages et dont l'appropriation est facilitée par le *coupe-racines*, instrument à peu près inconnu de notre agriculture. Nécessité de renforcer la seconde par une réserve de fourrage sec, ou tout au moins en mettant à la disposition des bestiaux une herbe moins jaune, comme il va être dit; car c'est le cas d'examiner les deux modes d'alimentation d'été qui sont, tour-à-tour, préconisés par les agronomes : la *stabulation* et le *pacage*.

Depuis nombre d'années, on disait : la nourriture constante à l'étable, sauf un exercice salutaire de temps à autre, profite mieux au bétail, parce que celui-ci n'est point contrarié par les insectes, par les intempéries, parce qu'il ne se fatigue point souvent par de longues courses d'aller et de retour, parce que, surtout, il n'a point perpétuellement sous la dent une herbe trop tendre repoussant au fur et à mesure qu'elle a été broutée. Elle est plus économique, parce qu'elle évite les frais de garde, parce que les bestiaux ne foulent pas plus d'herbe qu'ils n'en mangent, parce que, enfin, tout l'engrais reste à l'étable.

Aujourd'hui, on en revient à dire : le pacage est la condition normale des animaux; il est plus sain et supprime les frais dispendieux de la récolte; mais il faut le pratiquer judicieusement et non point à l'aventure, comme par le passé. En premier lieu, aménager les pâtures, c'est-à-dire les diviser par parcelles qui seront livrées successivement aux bestiaux et dans lesquelles l'herbe aura le temps de croître convenablement avant d'être broutée de nouveau. En second lieu, éviter la déperdition de l'engrais par l'entraînement des pluies; autrement dit, mettre le sol dans les meilleures conditions de végétation.

La division des pâtures peut se faire par enclos-volants, et l'industrie a déjà répondu à ce besoin, en mettant à la disposition de l'agriculture des *fils de fer épineux*, contre lesquels les bestiaux se garderont d'aller se frotter en déterminant leur rupture. — Mais une observation ! Ce frottement est un besoin pour les animaux, surtout lorsqu'on oublie complètement qu'un coup d'étrille leur serait très-salutaire. Pourquoi,

alors, ne point leur procurer cette satisfaction, en plaçant dans les parcours quelques troncs d'arbres contre lesquels ils iront se gratter, sans causer de dégâts?

Dans les terrains en pente, l'engrais répandu, délavé par les eaux, profite peu ; ces dernières elles-mêmes, rapidement entraînées, n'ont que peu d'efficacité. Des fossés parallèles et tracés horizontalement éviteraient ce double inconvénient et donneraient les divisions du pacage.

Ce mode d'appréciation des terrains en pente intéresse toute l'agriculture, car, pour les terres arables, il est encore plus indispensable pour prévenir les ravinages et le délavage des terres. D'autre part, employé sur une grande échelle, c'est un moyen immédiat de prévenir les inondations, de maintenir l'humidité, en rendant plus lent l'écoulement des eaux. Enfin, il est la base de l'irrigation rationnelle, telle que la pratiquent les habitants du Milanais, qui peuvent servir de modèles.

Chez nous, l'irrigation en est encore à l'état primitif. Lorsqu'on a de l'eau à sa disposition, on lui ouvre quelques rigoles et on la laisse courir à peu près à son bon plaisir.

Dans le Milanais, souvent on l'amène de fort loin par des canaux et des viaducs, ou bien on la recueille avec soin dans des réservoirs. Le sol est coupé, de 10 mètres en 10 mètres environ, par des fossés parallèles et d'une pente minime. La terre en est rejetée sur l'espace supérieur, de manière à en atténuer la pente et à former une série de terrasses. En temps voulu, l'eau est mise dans le canal supérieur, après que le préposé à l'irrigation a planté, à 10 mètres de distance, une vanne portative en forte tôle et munie de deux anses. L'eau remplit l'espace libre, puis déborde uniformément sur cette première partie de la terrasse. L'homme a planté une seconde vanne à 10 mètres plus loin, et, lorsqu'il juge l'arrosage de la première section suffisant, il enlève la précédente vanne. L'eau poursuit son cours et remplit le second espace, puis irrigue à son tour la seconde section, et ainsi de suite. Pour les fossés inférieurs, un canal latéral y conduit les eaux et la même manœuvre s'y répète.

Tel est sommairement ce système, qui exige, il est vrai, une installation première du sol et quelques soins ; mais les uns et les autres sont largement compensés ; voici les résultats qu'on en obtient, sous le chaud soleil du Midi : Cinq coupes de hautes herbes en prairie artificielle ou trois coupes en prairie naturelle.

La litière touche à la nourriture, en ce que la paille, habituellement

employée, peut entrer pour une part dans la seconde, surtout préparée au moyen du *hâche-paille,* qui en facilite, lui aussi, l'appropriation. Il faut donc en être ménager ou, autant que possible, y substituer d'autres substances moins utiles. En été, la terre sèche peut très-bien la remplacer. En toute saison, le poussier de tourbe, qu'un grand nombre de nos cultivateurs ont sous la main, donnerait une très-bonne litière et une excellente base d'engrais. Les méridionaux, forcément très-économes de tout ce qui sert à la subsistance des animaux, utilisent pour la litière les ramilles des buissons hachées menu. A leur exemple, les bruyères, les fougères, les mousses, les grandes herbes, mais coupées avant la maturité des graines, doivent être recueillies. Pour cet usage, tout est bon et tout doit être mis à profit : là encore, l'abondance est utile, tout aussi bien pour le bien-être des bestiaux que pour la production de l'engrais.

L'emploi du sel dans la nourriture n'est plus à préconiser ; mais son utilisation la plus logique, en dehors des compots ou macérations de racines, de foin ou de paille hachées, de balle ou de feuilles sèches, me paraît être la pierre de sel gemme pendue à la mangeoire, par cette raison que l'animal est le premier et le meilleur juge de l'usage qu'il doit en faire. — Une ménagère serait malvenue à saler ma soupe à tort et à travers ; j'aimerais mieux qu'elle me laissât ce soin.

Les produits du bétail trouveront plus naturellement leur place dans le chapitre de l'industrie de notre département, et je passe à la culture générale.

(A suivre).

SÉANCE GÉNÉRALE DU 9 DÉCEMBRE 1875.

Présidence de M. le Dr Bousson, *vice-président.*

La séance est ouverte à 10 heures.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal. A cette occasion, M. le Président Bousson, tout en s'associant aux termes de l'ordre du jour voté à la dernière séance, à propos de la démission de M. Baille, annonce qu'il proposera à la Société, au cours de la séance et au moment du renouvellement annuel du Bureau, de décerner à notre ancien Président le titre de Président honoraire.

M. Cournut appuie la proposition, et plusieurs membres demandent qu'elle soit mise aux voix immédiatement.

La proposition est mise aux voix et est adoptée à l'unanimité.

L'ensemble du procès-verbal est ensuite adopté.

Correspondance. — M. le Président de la Société d'émulation du Doubs annonce que la séance annuelle de cette Société aura lieu le jeudi 19 décembre, à Besançon, et nous invite à envoyer des délégués à cette réunion, ainsi qu'au banquet qui la suivra. Cette invitation est acceptée, et MM. Cournut et Edmond Sauria sont choisis comme délégués.

M. le Président de la Société pour l'instruction élémentaire invite la Société à lui faire connaître les noms des personnes vouées à l'enseignement qui lui paraissent dignes d'une récompense.

La Société regrette de ne pouvoir faire cette année aucune proposition.

M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception des exemplaires du Bulletin qui lui ont été adressés pour être transmis par ses soins aux Sociétés correspondantes.

Plusieurs membres nouveaux accusent réception du diplôme qui leur a été adressé.

Lecture. — Il est donné lecture d'une *Revue des Journaux agricoles et scientifiques*, par M. le docteur Rouget.

Renouvellement du Bureau. — Il est procédé au renouvellement du Bureau pour 1876.

Le scrutin donne les résultats suivants :

M. le docteur Bousson, vice-président, est élu président ; M. Faton, vice-président sortant, et M. Théodore Mouchot, propriétaire à Buvilly, sont élus vice-présidents ; M. Richard est réélu secrétaire-général, M. Monin secrétaire-adjoint, M. Mareschal trésorier et M. Ch. Sauria archiviste.

Sont ensuite nommés :

Membres titulaires : M. Vincent, pharmacien à Arbois, présenté par MM. Faton et Gaurichon, et M. Lambert, capitaine en retraite à Poligny, présenté par M. Faton.

Et membre correspondant : M. Cuigneaux, docteur en médecine à Bordeaux, présenté par M. Dupierris de Rivera.

La séance est levée à 11 heures 1/4.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 10 FÉVRIER 1876.

Présidence de M. FATON, *vice-président.*

La séance est ouverte à 10 heures. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans observations.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Instruction publique accuse réception de 58 exemplaires du Bulletin, qui lui ont été adressés pour être transmis aux Sociétés correspondantes.

La Société centrale d'apiculture et d'insectologie de Paris envoie le programme de l'Exposition des insectes qui aura lieu à Paris par ses soins, en 1876. Ce programme sera mis à la disposition de ceux des membres de la Société qu'il pourra intéresser.

Le Comice agricole de Vitry-le-Français demande l'échange de notre Bulletin avec les publications qu'il fait paraître. Adopté.

M. Jules Léon, membre correspondant, envoie une notice sur M. Grenier, doyen de la Faculté des sciences de Besançon, décédé récemment. Remerciements et renvoi à la Commission d'impression.

Plusieurs personnes nouvellement admises remercient la Société des diplômes qui leur ont été adressés.

Lectures. — Il est donné lecture d'un travail de M. Blondeau, intitulé : *Sociétés correspondantes* : *L'Institut Smithson, à Washington*, et d'une *Revue des Journaux agricoles et scientifiques,* par M. le docteur Rouget. Les deux seront insérés au Bulletin.

La Commission d'impression est formée, pour 1876, des membres suivants : MM. Baille, Blondeau, Darlay, Cournut, Monin, le Président et le Secrétaire.

M. le Président annonce à la Société que M. Perraud, professeur au Lycée de Lons-le-Saunier, l'un de nos membres honoraires, a été élu dernièrement membre correspondant de l'Académie de Besançon.

La Société accueille avec un vif plaisir cette communication ; elle décide que des félicitations seront adressées en son nom à M. Perraud et que mention en sera faite au procès-verbal de la séance.

Les conclusions du rapport de M. Monin sur le Concours littéraire de 1875 sont adoptées ; en conséquence, la Société accorde :

1° Une médaille d'argent à M. Louis Mercier, à Besançon, pour trois poésies : *Le Noël des Oiseaux*, *la Pierre-qui-Vire*, *le Voyageur*.

2° Une médaille de bronze à M. Oppepin, à Nevers, pour deux pièces : *Le Passage de la Mer Rouge* et *le Souvenir d'une Mère*.

3° Une médaille de bronze à M. Mieusset, à Besançon, pour une poésie : *A des Matérialistes.*

4° Une médaille de bronze à M. Millien, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), pour sa pièce : *Hospitalité suisse envers l'Armée française* (Devise : *Artem impedere vero*).

5° Une mention honorable au même pour une autre pièce : *L'Espion* (Devise : *Sursum!*)

6° Une mention honorable à M. Leys, à Dunkerque, pour une poésie : *Patrie!*

7° Une mention honorable à M. Fagandet, à Paris, pour une étude dramatique : *Le Prince d'Orange au Siège de Florence.*

8° Une mention honorable à M. Jobert, à Courtaoult (Aube), pour douze sonnets dédiés à Notre-Dame-des-Arts.

9° Enfin, une mention honorable à M. Paul Labbé, à Thiberville (Eure), pour une poésie : *Le Savant.*

Sont ensuite nommés membres correspondants :

M. Marpain, pharmacien à Quimper, présenté par M. Richard, et M. Francioli, artiste à Bordeaux, présenté par M. Sénamaud jeune.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

Danger du lait des vaches atteintes de péripneumonie.

La section d'économie du bétail avait mis à l'étude la question de savoir si le lait des vaches atteintes de la péripneumonie pouvait avoir une influence malsaine sur les personnes qui en faisaient usage. A ce propos, le journal *Die Deutsche Landwirschaftliche Presse* publie des observations du Dr Klenke d'un grand intérêt pour l'hygiène publique. De nombreuses expériences ont prouvé que le lait provenant de vaches atteintes de la péripneumonie est non-seulement préjudiciable à la santé, mais spécifiquement nuisible, attendu qu'il donne naissance à des tubercules chez les animaux et les personnes qui usent de cet aliment à l'état crû ; la contagion provient donc de l'appareil digestif, et l'on remonte ainsi à la source qui propage à l'infini la phthisie tuberculeuse parmi l'enfance. On est effrayé lorsqu'on songe que là où nos enfants devraient puiser la force et la vie, ils ne trouvent au contraire qu'un principe de mort et des circonstances favorables au développe-

ment de germes héréditaires pernicieux. Ce n'est donc pas seulement au point de vue de la viande que l'on reconnaît un impérieux besoin de contrôle; les administrations communales devraient en outre veiller à ce qu'on n'employât comme nourrices que les vaches dont le parfait état de santé aurait été constaté par un homme de l'art.

Les cures de lait, autrement dit la médicamentation qui consiste à boire chaque jour du lait crû et autant que possible sortant du pis de la vache, donne lieu, d'après les expériences actuelles, à de sérieuses appréhensions, car les personnes soumises à ce régime peuvent être exposées, au lieu de rétablir leur santé, à la contagion des tubercules. D'après les découvertes d'hommes faisant autorité dans l'art vétérinaire, la péripneumonie est une maladie de famille dans les animaux de l'espèce bovine, qui se transmet la plupart du temps par l'hérédité ou l'absorption du lait provenant d'une vache atteinte de cette maladie. Pour bannir la péripneumonie des étables, Gerlach conseille d'ouvrir un herdbook, qui servirait à déterminer les familles exemptes de cette affection, et l'on n'emploirait que du lait provenant de celles-ci pour la nourriture des vaches à l'élevage. Le moyen provisoire de parer à ce danger est de n'employer que du lait de chèvre, attendu que, jusqu'à présent, ces animaux n'ont pas été atteints par la péripneumonie. Lorsqu'on n'a pas de lait de chèvre à sa disposition, il faut faire soigneusement bouillir le lait avant d'en faire usage et s'abstenir de le boire crû.

J.-L. de Felcourt.

(*Bulletin de la Société des Agriculteurs de France*, 1876).

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Influence de la lumière sur les êtres organisés (1). — M. Gérard (*la Vigne*, 13 décembre 1873) ne s'étonne point que les végétaux cultivés sous des verres violets s'étiolent et finissent par mourir, si le chassis sous lequel ils sont placés n'est vitré qu'avec des verres violets. « Il est évident que les plantes, ne recevant aucun rayon direct du soleil et se trouvant par ce fait dans une demi-obscurité, s'al-

(1) Voir *Bulletin de la Société de Poligny*, 13e année, 1872, page 59.

longeront davantage, leurs tissus ne pouvant se solidifier par suite de l'absence des rayons directs du soleil ; mais si, au contraire, l'on vitre un chassis à cinq rangs de carreaux, de manière que le rang du milieu, et dans le sens de la longueur, soit vitré en verres violets et placé au soleil du Midi, à mesure que le soleil tournera, il projettera l'ombre sur tous les végétaux placés dessous. Le verre violet ayant la propriété de retenir la chaleur donnée par le soleil, les plantes placées sous son ombre recevront une chaleur plus douce et s'allongeront bien plus que les autres placées sous les verres blancs. Le soleil frappant les plantes de ses rayons à mesure que l'ombre s'éloigne, leur donne de la consistance, les durcit et les remet dans leur état naturel. » Avec une serre à vigne de 30 mètres de longueur, vitrée de la manière suivante : premier rang du premier chassis en verres blancs de bas en haut ; deuxième, en verres violets ; puis six rangs de verres blancs, un rang de verres violets, six rangs de verres blancs et ainsi de suite,.... l'auteur a obtenu de magnifiques résultats, Ex. : Un pied de vigne planté en remplacement en février 1871, et disposé pour former un T, a poussé d'une longueur de 9 mètres de chaque côté, ce qui fait une végétation de 18 m. dans l'année. Plusieurs sarments avaient 2 centimètres de diamètre à 1 m. 50 c. de hauteur. Il en était tout autrement des vignes laissées à l'air libre. M. Gérard garantit l'authenticité de ces détails.

Conservation des oiseaux (1). — Voici un fait assez curieux, démontrant avec la plus grande évidence combien il est utile de prendre des mesures sévères afin de conserver les oiseaux, surtout les oiseaux insectivores, qui rendent de si grands services à l'agriculture. « Le vaisseau *Tintern Abbeg* vient de quitter la Tamise en route pour la Nouvelle-Zélande, avec une cargaison de 1230 oiseaux vivants, soit : Merles, 100 ; rouges-gorges, 100 ; grives, 100 ; moineaux, 150 ; étourneaux, 100 ; linottes, 140 ; chardonnerets, 100 ; gold-fuiches, 160 ; bruands, 170 ; perdrix, 110, lesquels, au terme de leur voyage, seront immédiatement rendus à la liberté, et des peines très-sévères atteindront les coupables qui chercheront à les détruire. Cet envoi a été sollicité par les fermiers de la Nouvelle-Zélande, dont les récoltes ne sont que trop souvent détruites par les insectes et surtout les chenilles. »

(1) Consulter à ce sujet, dans le *Bulletin de la Société*, les articles insérés en 1862, page 79 ; en 1865, pages 30, 159, 363 ; en 1867, page 346 ; en 1868, pages 155, 160 ; en 1869, page 30 ; enfin, en 1872, page 406.

Le Cultivateur de la Suisse romande, qui publie ces quelques lignes, prises dans *l'Illustration London News* du 16 janvier 1875, fait les observations suivantes :

« Quand donc, à Genève, les autorités de nos communes auront-elles assez de courage pour se décider à agir de concert, afin de ramener au respect et à la raison ceux qui cherchent à détruire ces utiles travailleurs, que l'on devrait considérer comme propriété collective, et placer par conséquent sous la sauvegarde de tous. »

Il est assez singulier que les fermiers de la Nouvelle-Zélande fassent venir les oiseaux de l'Europe, afin de repeupler les campagnes de ces utiles et indispensables auxiliaires, alors qu'en France on fait tout ce que l'on peut pour détruire ceux que l'on possède! Il y a là une incurie, une faute énorme dont il est bien difficile de se rendre compte. Comment! la Providence vous a richement doués sous le rapport des oiseaux, parce qu'elle savait bien que votre climat, votre sol, vos cultures intensives étaient plus favorables au développement des insectes nuisibles; elle vous a donné, cette Providence, les oiseaux en abondance, et vous faites les plus grands efforts pour les détruire, à tel point que vos campagnes commencent à être en quelque sorte désertes sous ce rapport! c'est de la démence, il faut en convenir. Tous les ans, vous perdez plusieurs centaines de millions, et vous ne savez pas provoquer des lois sévères sur la conservation des oiseaux; vous laissez les braconniers chasser, placer des engins et des filets destructeurs sur tous les points; vous permettez à vos enfants et même aux grandes personnes de prendre des nids, et quand vous voyez tous ces pauvres oiseaux morts en étalage chez les marchands, vous vous taisez et souvent même vous les achetez! Prenez garde, rira bien qui rira le dernier!

(*Journal des Cultivateurs*, N° 10, 1875).

Valeur nutritive des champignons. — M. Wicke indique, dans *le Gard. Chron.*, le degré de valeur nutritive de certains champignons, qu'on sait être très-élevée en raison de la proportion de matières protéiques ou azotées qu'ils renferment. Ainsi, les proportions de ces matières qui, dans la nutrition, servent à former la chair, seraient de 36 0/0 dans la truffe, de 33 0/0 dans la morille, de 24 0/0 dans la clavaire jaune, de 23 0/0 dans le cep ou bolet comestible.

Pour apprécier l'élévation de ces chiffres, il suffit de les rapprocher de ceux qui expriment la proportion des mêmes matières protéiques chez quelques-uns des aliments végétaux les plus nutritifs. Ainsi, cette

proportion est de 12 0/0 dans le seigle, de 15 0/0 dans le froment, de 16 0/0 dans les pois (mûrs), de 17 0/0 dans les lentilles.

(M. Delapierre, *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, 1er trim. 1874).

Observations d'héliotropisme. — Dans un voyage en Algérie, M. A. Rivière a remarqué un nombre immense de pieds d'un *Anthemis* et d'un *Bellis* dont tous les capitules suivaient la marche du soleil avec une régularité remarquable. Au lieu d'être à peu près horizontaux, comme ils le sont habituellement autour de Paris, ces capitules étaient fortement inclinés du côté du soleil, et leur plan d'inclinaison changeait de direction avec la marche de cet astre ; l'inclinaison diminuait d'ailleurs à mesure que le soleil s'élevait au-dessus de l'horizon. Il ne tarda pas à voir que les autres composées-radiées, en particulier les *Calendula*, se comportaient de même. Il fit la même observation sur une Mauve.

A ce propos, M. Goumain-Cornille a rapporté un exemple de l'influence exercée sur certaines plantes par la lumière électrique. Une exposition de fleurs avait été établie sous une grande tente, dont l'intérieur fut éclairé le soir au moyen de la lumière électrique. Il se trouvait là des plantes grasses fleuries dont les fleurs s'étaient fermées à l'arrivée de l'obscurité et qui se rouvrirent plus tard sous l'action de la lumière électrique.

(*Journal de la Société centrale d'horticulture de France*, fév. 1874).

Greffe des tubercules de pommes de terre. — Au moyen d'un simple vide-pomme, M. Vavin enlève un cylindre de substance à la pomme de terre qui doit servir de sujet ; sur celle qui doit servir de greffe, il taille un cylindre de mêmes dimensions terminé par un œil et il l'introduit dans le trou du premier. Il plante ensuite le tubercule ainsi préparé. Dans près de la moitié des cas, cette opération donne des résultats satisfaisants. Ainsi, ayant posé un cylindre de la pomme de terre du Canada, qui est toute rouge, sur un tubercule de pomme de terre chardon, qui est d'un jaune pâle, il a récolté, sur le pied venu de cette greffe, des tubercules maculés de rouge sur fond très-clair. Quelquefois, il enlève tous les yeux de la pomme de terre sujet, de sorte qu'il n'y reste plus que celui du greffon. M. Vavin assure que, si l'on greffe la marjolin sur la chardon, on est certain d'obtenir des produits réunissant la beauté à la bonté. (*Même journal*, février 1874).

Manière nouvelle de cultiver le cresson de fontaine. — Elle consiste à semer le cresson sous châssis, au nord, dans un endroit entièrement ombragé, car il ne faut pas que le soleil puisse jamais atteindre cette plante. Le succès est certain; seulement, le cresson est un peu moins fort que celui qui a poussé en plein air. Ce procédé se recommande aux horticulteurs qui n'ont pas un cours d'eau à leur disposition. (*Même journal*, même numéro de février 1874).

Insalubrité des alcôves. — Dans *le Lyon médical*, une note très-intéressante du docteur Vibert donne une théorie sur ce qui se passe entre l'atmosphère de la chambre et celle de son alcôve. L'air suit des courants variés. Sous la pression des courants perpendiculaires, l'air de l'alcôve fléchit comme un coussin élastique; il réagit de suite sous la pression des courants obliques; il prend un mouvement de rotation sur lui-même et tourne dans le sens que lui imprime l'impulsion qu'il a reçue. Sans doute, aux points de contact des deux masses d'air, il se fait bien des échanges de molécules, mais le gros de chacune de ces masses *conserve son individualité*. Ces portions d'air contiguës, mais animées de vitesses différentes, peuvent rester *autonomes*. Avec de l'attention, on arrive à se représenter l'air d'une alcôve tournoyant sur lui-même sans se mélanger sensiblement avec celui qui l'avoisine; puis, les miasmes y séjournant comme les algues dans la mer des Sargasses au milieu de l'Atlantique, comme les petits morceaux de bois dans les anfractuosités des rives de nos cours d'eau. En un mot, l'air obéit, dans une alcôve, aux mêmes lois qui produisent à la surface du globe ces zônes calmes, entre lesquelles s'écoulent, comme entre deux berges aériennes, les vents, ces fleuves de l'atmosphère. On peut donc établir des courants d'air dans une chambre, y renouveler presque indéfiniment l'air qu'elle contient, sans parvenir à modifier sensiblement celui de son alcôve.

M. Vibert a observé plusieurs cas de maladies évidemment déterminés par la respiration de cet air vicié. Si la mauvaise influence de l'alcôve est évitée, seuvent cela tient à certaines dispositions qui corrigent les causes de la stagnation de l'air. Il faudrait aussi, selon lui, se défier de certaines formes de chambre allongées où le lit, situé tout au fond de la chambre, est garanti par des rideaux; les conditions sont exactement les mêmes que celles de l'alcôve. Il recommande l'emploi des feux clairs au foyer pour déterminer un tirage un peu vif.

(*Journal de Médecine et de Chirurgie pratiques*, § 9945).

Beurre artificiel. — Les graisses ordinaires sont composées de trois substances : la stéarine, qui a la dureté de la cire, la margarine, qui est molle comme le beurre, et l'oléine, qui est liquide. Lorsqu'on les sépare par des moyens chimiques, on emploie la première pour faire des bougies, la seconde pour servir de beurre, la troisième pour lubrifier les machines et pour brûler dans les lampes. De grandes compagnies sont maintenant formées pour faire cette opération, à Londres et à Paris.

Voici les opérations, indiquées par un journal anglais :

Des agents sont employés pour visiter les abattoirs, en enlever toutes les graisses de bœuf. Ces graisses sont amenées à la fabrique et nettoyées. Ensuite, elles sont soumises à des hachoirs ordinaires et hachées menu, puis on les met dans une chaudière avec un volume égal d'eau. On introduit un tuyau à vapeur au milieu des particules de la graisse et elles se fondent. Les membranes vont au fond de l'eau, la matière huileuse surnage et on l'enlève. Celle-ci est composée de margarine, d'oléine et de stéarine. Une température de 80 degrés fond la première et laisse la stéarine au fond. On enlève la crême, puis on lui ajoute environ 30 p. 0/0 de lait frais avec la quantité de sel nécessaire, et on baratte le tout pendant dix ou quinze minutes. Le résultat est de l'oléine et de la margarine, égale au beurre du comté d'Orange, et de la moitié environ du prix ordinaire. La stéarine est vendue 20 cents (1 fr.) la livre aux fabricants de bougies, et les résidus 7 cents (35 cent.) la livre aux fabricants de pâture pour les bestiaux.

Tous les paquebots qui font le service entre l'Amérique et l'Europe seront approvisionnés, cet été, de ce beurre nouvellement inventé. Au goût et à l'apparence, il est exactement semblable au meilleur beurre du pays fait avec du lait de vache. Plusieurs grands marchands de beurre en ont acheté des provisions, ainsi que des administrateurs des lignes de paquebots et des principaux hôtels dans les villes. Le professeur Parof, qui en est l'inventeur, espère que le nouveau produit fera disparaître complètement le beurre de vache des marchés. Les hommes étrangers à la science, qui apprennent les faits, regardent toute cette affaire avec étonnement, mais elle est réelle et promet d'avoir un grand succès.

On sait qu'à Paris il y a des magasins où se vend exclusivement le beurre-margarine. *(Abeille médicale).*

Une nouvelle manière de traire les vaches.— Le mois d'octobre dernier, dans une foire d'agriculture, en Pensylvanie, un Philadelphien a exposé des tubes en argent destinés à traire les vaches. Ces tubes ont deux pouces de long et la dimension d'un fétu de blé. A un demi-pouce d'une des extrémités est fixé un anneau pour les empêcher d'entrer trop avant dans les tettes. La partie la plus longue, qui est celle que l'on introduit dans la tette, est percée de côté et près de l'extrémité. Les tubes sont introduits dans toutes les tettes à la fois, et le lait coule en abondance.

(Médecine contemporaine).

RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES,

PAR LE MÊME

L'art de conserver les fleurs (1). — Procédé de M. le Dr Miergues, de Bouffarick :

On tient la fleur qu'on veut conserver par l'extrémité de la tige, on la plonge dans de la paraffine fondue au bain-marie, puis on la retire et on la fait tourner vivement entre le pouce et l'index pour que la force centrifuge chasse l'excès de paraffine et fasse éclater les pétales.

Depuis plus d'un an, M. le Dr Miergues conserve sous verre une collection de fleurs variées qui n'ont rien perdu de leur forme ni de leur coloris.

(*Le Cultivateur du Midi*).

Plus de fruits véreux. — Sous ce titre, *le Cultivateur du Sud-Ouest* indique un procédé qu'il ne garantit point, parce qu'il ne l'a pas expérimenté, mais qui est si simple et si peu coûteux que chacun peut l'essayer :

« Le ver, qui détruit tant de fruits, prend son germe au moment de la floraison, par suite des piqûres de l'ovaire de la fleur par certains insectes, qui y déposent un œuf qui, plus tard, se convertit en larve et se nourrit de la pulpe. Ces insectes, paraît-il, craignent l'odeur du vinaigre, et il suffit, pour les éloigner et les faire périr même, d'arroser les arbres en fleurs avec de l'eau légèrement vinaigrée, soit un dixième de litre de vinaigre pour dix litres d'eau. Ce procédé, recommandé et approuvé à Lyon par M. Denis, directeur de l'Ecole d'arboriculture du Parc-de-la-Tête-d'Or, a donné de bons résultats. Les arbres traités de la sorte sont restés couverts de fruits, tandis que les autres n'ont presque rien conservé. Ceux qui n'auraient que

(1) Voir *Bulletins de la Société* pour 1862, page 109, et pour 1874, page 161.

quelques arbres peuvent facilement remplacer la pompe d'arrosage par des lotions à la main au moyen d'un arrosoir. »

Conservation des œufs (1). — M. Sacc, professeur à Neuchatel (Suisse), recommande la paraffine. Un kilog. suffit pour enduire 3,000 œufs ; c'est donc là une dépense insignifiante. Des œufs paraffinés en juillet étaient encore complètement frais, pleins et de bon goût en novembre et en décembre. Dès que les œufs sont paraffinés, ils gardent le même poids et ne s'altèrent plus. Ne paraffinez que des œufs très-frais, car, s'ils avaient déjà un commencement d'altération, le paraffinage n'arrêterait pas la décomposition.

Procédé de préservation des fraisiers contre les mans (2). — Le *Bulletin du Cercle d'horticulture de l'arrondissement du Hâvre* prétend que, pour préserver les planches de fraisiers contre les mans, ou vers blancs, il suffirait de rendre impossible aux hannetons femelles leur ponte dans ces planches. Un jardinier du Hâvre pratique avec succès le moyen suivant pour préserver ses fraisiers :

Il emploie des escarbilles ou mâche-fer, dont il couvre de quelques centimètres chaque année, au mois de février ou de mars, ses plants de fraisiers. Les aspérités que présentent ces résidus empêchent les hannetons de s'enfoncer en terre pour opérer leur ponte. De cette manière, les fraisiers sont préservés des vers blancs.

Moyen facile de reconnaître si l'étain destiné aux usages domestiques contient du plomb. — Il suffit de laisser tomber sur le métal une goutte d'acide azotique ; il se forme à l'instant de l'acide stannique et de l'azotate de plomb. Si l'on touche ensuite avec de l'iode la place où s'est faite la réaction, on voit apparaître de l'iodure de plomb à teinte jaune, et la teinte est d'autant plus jaune que la proportion de plomb contenue dans l'étain est plus considérable. Lorsqu'il n'y a pas de plomb, la tache reste blanche, l'iode n'ayant pas d'action sur l'acide stannique et ne colorant pas l'azotate d'étain.

(M. Fordos, *Académie des Sciences*, séance du 29 mars 1875).

Ciment allant au feu et à l'eau. — Les ciments employés pour raccommoder les objets brisés ne résistent pas habituellement au feu, et ceux résistant au feu résistent rarement à l'eau. Le suivant résiste aux deux. Mêlez 1 once (30 gr.) de vinaigre avec 2 onces (60 gr.) de lait ; ce dernier se caillera. Séparez le caséum du petit lait et mélangez-le avec un blanc d'œuf. Finalement, ajoutez de la chaux vive jusqu'à ce que le mélange soit comme une pâte. Le ciment est alors prêt pour l'usage.

(Journ. applied chemistry).

(1) Voir *Bulletins de la Société* pour 1869, page 273, et pour 1872, page 29.
(2) Voir *Bulletin de la Société* pour 1874, page 270.

Procédé pour restaurer les médailles antiques. — Pour enlever la rouille qui souvent enveloppe et obscurcit les médailles antiques d'argent, on les met d'abord dans l'acide hydrochlorique, puis dans l'ammoniaque liquide ; on les frotte après avec une toile, jusqu'à ce qu'elles soient entièrement nettoyées. (*Journal des Demoiselles*).

LISTE DES DONS

Faits au Musée et à la Bibliothèque de la ville de Poligny, du 1er janvier 1874 au 31 décembre 1875.

MUSÉE.

MM.

Pillot, Paul, maire de Plasne : un bel échantillon de Polypiers (Méandrine des côtes de l'Océan).

Claudet, Max., sculpteur à Salins : cinq photographies représentant cinq de ses œuvres.

La Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny : six cents flacons renfermant des graines de céréales potagères, fourragères, etc., venant de la maison Vilmorin-Andrieux et Cie, de Paris.

Ledieu, Joseph, de Saint-Lothain : divers échantillons de minerais et de roches de l'Auvergne.

Bertherand, docteur à Alger ; huit échantillons de poterie kabyle.

Mme Pyat, de Poligny : un échantillon d'Ægagropile trouvé à Buvilly.

Richard, Armand, maire de Saint-Lothain : deux clefs romaines et une médaille romaine trouvées sur le territoire de Saint-Lothain.

L'État, administration des beaux-arts : vingt échantillons de céramique : Vases romains (Musée Campana).

Chapelle, entrepreneur à Poligny : une médaille en cuivre.

Brun, professeur à Toulon : un groupe de scorpions du Midi.

Parrad, de Poligny : Une loupe de cep de vigne.

Caillet, de Poligny : Un timbre en cuivre. Scel des contrats de Poligny.

Thiébaud, J.-J., de Poligny : une médaille en cuivre.

Melcot, Edouard : un fragment de pyrite de fer. Une peau de belette (Putorius vulgaris).

Le Comte de Lort-Sérignan : trente-cinq échantillons de minéraux : Copenhague, Danemark.

Vichet, de Poligny : une décoration prussienne en cuivre.

Le Muséum de Paris : cinquante spécimens de reptiles, sauriens, etc., envoi de M. le Dr Sauvage.

Mouchot, peintre à Paris : le portrait-buste de M. Ligier, ancien maire de Poligny. Don de l'auteur.

Henry, professeur au Lycée de Besançon : divers échantillons de fossiles. Terrains tertiaires et jurassiques.

Brun, professeur à Toulon : un herbier renfermant principalement des plantes du pays.

La Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny : un herbier renfermant spécialement des plantes du Midi.

M. Kieffer, professeur au lycée de Toulon : coquillages des plages de Toulon.

Pactet, docteur à Mont-sous-Vaudrey : échantillons de terrains et cailloux siliceux de la Bresse.

Hadery, ingénieur civil à Paris : échantillons de terrains et cailloux siliceux de l'Allier.

M. *** : un pluvier doré, tué à Chamole.

BIBLIOTHÈQUE.

La ville de Salins : trois manuscrits inédits de l'historien Chevalier, de Poligny (Echange).

La ville de Vesoul : Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Vesoul, 1875.

Mourcet, de Poligny : dix-huit vol. concernant les langues anglaise et allemande.

Mme Sophie Brun, de Poligny : divers ouvrages concernant les sciences mathématiques et physiques, etc.

L'État : Atlas météorologique de l'Observatoire de Paris, années 1869, 1870, 1871.

La ville de Besançon : catalogue des livres imprimés de la bibliothèque de cette ville. 1875.

M. Mazaroz, de Paris : ses ouvrages : *La Revanche de la France par le travail.*

J.-Léon Krieger, professeur de musique : huit morceaux de musique, dont il est l'auteur.

Mme M.-L. Gagneur, de Bréry : divers ouvrages dont elle est l'auteur.

Le Conservateur-Bibliothécaire,
E. SAURIA.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.



TRADITIONS POPULAIRES

de l'arrondissement de Lons-le-Saunier

RECUEILLIES PAR M. CH. THURIET

La Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny a bien voulu insérer dans ses Bulletins mensuels de l'année dernière les traditions populaires de ce premier arrondissement du Jura. J'ai l'honneur de lui offrir aujourd'hui, sous la même forme, les textes des traditions de l'arrondissement de Lons-le-Saunier, en la priant d'accorder à ce nouveau groupe un accueil favorable. Je prends ici l'engagement de fournir ensuite à l'honorable Société de Poligny les traditions des arrondissements de Dole et de Saint-Claude.

CH. TH.

LA DAME BLANCHE DE SAINT-LAUTHEIN

(CANTON DE SELLIÈRES).

Les agiographes de Franche-Comté rapportent que saint Lauthein vint, au VIe siècle, dans la partie de notre province appelée alors le Scodingue. Il construisit sa cellule sur le versant oriental d'une colline nommée Silèze, sur les bords d'une petite rivière. Silèze était une bourgade en ruines située à peu de distance de la voie romaine de Lyon à Besançon, par Bourg, Lons-le-Saunier et Grozon. — Cette terre, autrefois souillée par le culte des idoles, devint alors un lieu de prières, où le nom du vrai Dieu fut glorifié jour et nuit par les hommages du pieux ermite et des disciples qu'il réunit autour de lui. C'est ainsi qu'en ce lieu, comme dans un grand nombre d'autres localités de notre province, Dieu confondit la malice et l'orgueil des démons en établissant le règne de la croix sur les débris de leurs autels. Mais la tradition rapporte que le nouvel hôte de Silèze y fut bientôt en butte aux attaques des esprits impurs. Non-seulement, dit-on, le tentateur cherchait à soulever des tempêtes dans l'âme du saint anachorète ; il se rendait visible à ses yeux, le troublait dans son oraison et cherchait à l'effrayer par des apparitions. Aujourd'hui encore, au cimetière de Saint-Lauthein, sur l'emplacement même du temple de l'ancien Silèze, une *Dame blanche*

n'a pas cessé de revenir. La tradition ajoute que cette mystérieuse divinité païenne s'efforce de rentrer par ruse ou par surprise dans le sanctuaire d'où saint Lauthein l'a chassée au VIe siècle.

(*Vie des saints de Franche-Comté. Saint Lauthein*, t. III, p. 424.— CHEVALIER, *Histoire de Poligny*, t. II, art. *Saint Lauthein*.— D. MONNIER, *Traditions*, p. 452).

TRADITIONS DE VERS-SOUS-SELLIÈRES

(CANTON DE SELLIÈRES).

Des souvenirs du culte des forêts se sont conservés en grand nombre à Vers-sous-Sellières. Le peuple y croit encore que les restes démantelés des vastes *Lucus* de ses ancêtres sont habités par des esprits mystérieux, des *Dames blanches*, des *Dames vertes*, des *loups-garous* et des *sorciers*, qui viennent la nuit y prendre leurs ébats.

(ROUSSET, *Vers-sous-Sellières*).

L'ABBAYE DU DIABLE

(CANTON DE SELLIÈRES).

Entre Mantry et Vers-sous-Sellières, il existait, dit-on, au XIIIe siècle, les ruines d'un monastère détruit depuis longtemps et qui portait jadis le nom d'*Abbaye de Saint-Vincent d'Arlay*. Ce couvent avait dû être important et riche, si l'on en jugeait par la majestueuse grandeur de ses ruines.

La fontaine miraculeuse d'Ebron coulait à cent pas de ce monastère.

Ces ruines, encore imposantes au XIIIe siècle, inspiraient au loin une terreur profonde aux habitants de la contrée, et ce n'était que forcément et poussés pour ainsi dire par la nécessité que les malades de la Bresse, atteints de fièvres, venaient en pèlerinage boire à la fontaine d'Ebron, dont l'eau avait, paraît-il, la vertu salutaire de guérir ce genre de maladie.

On disait alors que le courroux du ciel s'était appesanti sur cette abbaye et l'avait mise en ruines, à cause de la vie licencieuse des moines qui l'habitaient. On ajoutait que bien certainement ces moines maudits étaient devenus des damnés d'enfer, et que chaque nuit, principalement pendant l'hiver, ils revenaient crier et blasphémer parmi les décombres de leur ancienne demeure.

C'est sans doute en raison de cette croyance populaire, qui se per-

pétua d'âge en âge jusqu'à nos jours, que l'abbaye de Saint-Vincent d'Arlay a été appelée *l'Abbaye du Diable.*

(Voir le *Messager franc-comtois,* almanach-annuaire pour 1875-76. Dole, Bluzet-Guinier, éditeur.

LE BASILIC DU MOULIN DE LA SEILLE

(CANTON DE BLETTERANS).

Comme la vouivre, le basilic est un serpent volant, sorti d'un œuf de coq couvé par un crapaud. Il se tient dans les trous des murs et il porte malheur aux maisons dont il habite secrètement les combles. Il en existe un, dit D. Monnier, dans un moulin du vallon de la Seille, qui s'oppose éternellement à la prospérité des meuniers.

LES TRADITIONS DE COGES

(CANTON DE BLETTERANS).

Le druidisme et le polythéisme romain ont laissé à Coges des traces certaines. C'est surtout au lieudit *à la Garenne,* indiqué par une croix de pierre, que les traditions semblent s'être accumulées. On y voit, dit-on, des *esprits follets*, un chasseur chevauchant dans les airs sur un cheval blanc, un *drack* ou cheval sans tête, emportant les voyageurs dans lespace. On y apercevait quelquefois un magnifique carrosse attelé de quatre chevaux, traversant comme un éclair la prairie qui borde la Seille. Sur la voie romaine, en face de Coges, on vit souvent rassemblés une foule de grands seigneurs, de belles dames, les uns mangeant sur le gazon, d'autres faisant de la musique et conviant les bergers d'alentour à venir prendre part à leur fête, invitation qu'on se gardait bien d'accepter. Les rives des nombreux étangs qui couvraient jadis le territoire de cette commune étaient peuplées de fantômes femelles appelées *Dames blanches* ou *Dames vertes.* Ces dames attiraient les voyageurs par leurs agaceries, puis les précipitaient ensuite au fond de l'eau. Les *Goules* tenaient leur sabbat au bord d'un étang qui a retenu le nom d'*Etang-de-Goût.* Les gens du pays ne manquent pas de dire encore que Coges est une ville engloutie et que chaque mare indique la place d'une maison disparue.

(MONNIER et ROUSSET).



LES DAMES BLANCHES D'ARLAY

(CANTON DE BLETTERANS).

La mémoire des fées vit encore à Arlay dans une croyance qui fait voir aux plus peureux du voisinage *trois Dames blanches* dansant à l'ombre d'une saulaie, au confluent de la Seille et du Serein. Ces dames répandent encore une telle frayeur, dit Désiré Monnier, que les habitants de la campagne n'osent pas, à la chute du jour, s'aventurer en ce lieu redouté.

LA DIABLERIE D'ARLAY

(CANTON DE BLETTERANS).

Avant de résider à Nozeroy-la-Riche, les princes de la maison de Châlon, qui étaient comme les rois du Jura, tenaient leur cour à Arlay. La joie et les plaisirs régnaient dans ce brillant séjour. Les désordres et les excès de tous genres auxquels on s'y livrait devinrent tels, qu'Arlay fut bientôt considéré comme une espèce de succursale de l'enfer, et que l'on ne désignait plus dans la contrée cette petite Babylone que sous le nom de *Diablerie d'Arlay*.

(*Album franc-comtois* de GUYORNAUD).

LE CERNE DU SABBAT, A QUINTIGNY

(CANTON DE BLETTERANS).

Deux témoins entendus dans l'information faite au siége de Montmorot contre Guillemette Jobard, de Quintigny, qui a été brûlée à Dole pour crime de sorcellerie au commencement du XVII[e] siècle, par arrêt du Parlement, ont déposé que, comme à certain jour ils allaient ensemble en un bois appelé *le Couvette*, ils aperçurent à l'entrée de ce bois, sur la neige, un rond, ou cerne, dans lequel il y avait plusieurs vestiges de pieds d'hommes, d'enfants et d'ours, ou bien d'autres bêtes semblables, lesquels étaient seulement enfoncés d'un demi-doigt dans la neige, quoique pour eux ils y entrassent jusqu'à la ceinture. Ils disaient de plus qu'ils se donnèrent garde de certaine urine, retirant sur le jaune, qui avait été là épanchée tout fraîchement, et au surplus qu'il n'y avait aucune entrée ni sortie dans le rond ou cerne : D'où il est aisé de croire, dit Boguet, que le sabbat se tenait dans ce rond ou cerne et que le démon y portait par l'air ses suppôts.

(Voir BOGUET, chap. XXI).

GUILLEMETTE JOBARD

(CANTON DE BLETTERANS).

Dans le procès de Guillemette Jobard, la sorcière de Quintigny dont nous venons de parler au sujet de la ronde du sabbat dans le bois appelé *le Couvette*, Boguet affirme que l'on tira contre elle une présomption grave du crime de sorcellerie, du moyen superstitieux et diabolique dont elle usa pour guérir le bétail de Simon Déprel. Requise d'aller voir ce bétail et de procurer ce qu'il lui serait possible pour sa guérison, elle répondit qu'elle le ferait, mais qu'il convenait qu'elle demeurât quelque temps toute seule dans l'étable, selon qu'elle fit, et après y avoir démeuré environ une heure, elle fouilla sous une pierre couverte de fumier et y trouva une pièce de chair humaine de la longueur d'une main, qu'elle fit brûler. Elle commanda ensuite que l'on enterrât dans la même étable, à l'endroit de la porte, le premier cheval qui mourrait, tout embourrelé et bridé et *les pieds le contremont*. Ce que l'on fit et le mal cessa. Il est nécessaire d'en conclure, ajoute Boguet dans son 5e avis, que de tels moyens de guérir venaient du diable.

TRADITIONS DE RELANS

(CANTON DE BLETTERANS).

Relans, village situé sur une éminence, est un pays de féerie. Son histoire tout entière se compose de légendes. Le vieillard qui vous servira de cicérone, dit Rousset, vous montrera la trace lumineuse d'un char attelé de quatre chevaux blancs, qui, à certain jour de l'année, fend l'espace, emportant dans les airs un magnifique chasseur accompagné de sa meute aboyant à pleine voix et de ses brillants écuyers sonnant du cor ; il vous donnera des conseils pour éviter les embûches de ces agaçantes *Dames vertes* qui folâtrent sur la chaussée de l'étang de la Folie ; il vous entretiendra du *cheval sans tête* préposé à la garde de l'entrée des bois de Commenailles, du *bouc noir* tournant sans cesse autour de l'étang de la Gaberie avec une chandelle entre les cornes, et de l'agile et insaisissable *poule noire*, qu'on voit toujours au bord de l'étang de la Basse. Il vous fera prêter l'oreille pour entendre, au fond de la *mare Rouge*, le son argentin de deux cloches lancées à toute volée pour annoncer l'heure de minuit de Noël.

LA FONTAINE DU HÉRON, A RUFFEY

(CANTON DE BLETTERANS).

A Ruffey, canton de Bletterans, on trouve la *fontaine du Héron*, dont les eaux passaient pour avoir des vertus merveilleuses et à laquelle la vouivre du château d'Arlay venait chaque soir se désaltérer. MM. Monnier et Rousset supposent que cette fontaine dut être l'objet d'un culte particulier chez les Celtes.

TRADITIONS DE LARNAUD

(CANTON DE BLETTERANS).

De nombreuses croyances populaires se sont perpétuées jusqu'à nos jours dans le village de Larnaud. Elles ont trait à la vouivre, aux loups-garous, ou hommes changés en loups, natures féroces et redoutables, puissances malfaisantes émanées du démon, aux sorciers appelés *Sarrasins*, aux demoiselles blanches, vertes, noires attirant les voyageurs et les noyant dans les étangs. Toutes les divinités de la mythologie celtique semblent s'être donné rendez-vous autour de l'étang des *Tartres* ou *Tertres*. M. Rousset, qui signale ces faits, ne donne malheureusement pas de récits populaires à l'appui de ses assertions trop générales.

SAINT HUGUES OU LE FLÉAU VENGEUR

(CANTON DE BLETTERANS).

On lit dans une légende de la vie de saint Hugues, abbé de Cluny, écrite par un moine anonyme qui vivait au XIe siècle :

« Ce pieux abbé traversant le bourg de Bletterans, *Castrum Bliterium*, fut accablé d'injures par quelques hommes méchants. Dieu ne voulut point laisser un tel crime impuni. Un feu vengeur réduisit en un instant le bourg en cendres. Plusieurs habitants, sortis pour leurs affaires, rentraient dans leurs logis, lorsque tout-à-coup deux soldats, morts depuis peu de temps, apparurent à leurs yeux et leur fermèrent le chemin : « — Retournez-vous au plus vite, dirent ces spectres, Bletterans n'est plus !... » Terrifiés par cette nouvelle, ces malheureux ne tardèrent pas à reconnaître que le fait n'était que trop vrai. »

(*La Vie de Saint Hugues*, écrite par le moine anonyme, a été publiée par les BOLLANDISTES et par MABILLON).

TRADITIONS DE CHAPELLE-VOLAND

(CANTON DE BLETTERANS).

Au bas du hameau de Sencenne, commune de Chapelle-Voland, près d'un bac jeté sur la rivière de Braine, on remarque une éminence artificielle assez vaste, sur laquelle la tradition place une forteresse entourée d'eau de toutes parts. A peu de distance de cette motte, se trouve dans la rivière, en un lieu appelé *le Gour-de-Lisle*, une espèce de gouffre, du fond duquel, à l'heure de minuit de Noël, les habitants affirment entendre des sons de cloche.

Une autre tradition de la même localité nous apprend que, pendant longtemps, de grandes dames en robes noires apparurent de nuit autour de cette île déserte, et qu'ensuite elles s'y montrèrent resplendissantes de blancheur, mais pour ne plus revenir.

Autour de l'étang de Bèche, on voyait autrefois des demoiselles au nombre de trois, qui arrêtaient les voyageurs, les faisaient tourner, tourner, puis disparaissaient. Rousset émet l'avis que toutes ces croyances se rattachent probablement au druidisme et à la présence dans ces lieux de prêtresses gauloises. On sait d'ailleurs, ajoute-t-il, que les Gaulois croyaient que ces femmes, animées d'un génie particulier, pouvaient, par leurs vers, exciter des tempêtes dans les airs, prendre la forme de toute espèce d'animaux, guérir les maladies les plus invétérées et prédire l'avenir. Ces femmes n'étaient autres que de vraies sorcières, nous dirait Boguet.

LES JOURS DE LA VIEILLE

(CANTON DE VOITEUR).

On s'entretient encore, à Voiteur et dans tout le joli pays que la Seille arrose, d'une certaine *vieille qui court par le temps*. C'est une fée malfaisante et maudite qui passe, dit-on, chaque année sur le bassin de cette rivière, entre mars et avril, quand le coucou se décide à faire entendre dans les bois son cri monotone et qu'un soleil printanier commence à réchauffer la terre. On ne voit que trop souvent alors des retours subits de température. On se croyait hier en été et aujourd'hui on se retrouve en hiver. Un mauvais vent s'est levé et la gelée impitoyable a détruit fleurs et bourgeons. On désigne par *les jours de la vieille* ces jours de gelées tardives. Ce sont particulièrement, dit Monnier, les trois derniers jours du mois de mars et les trois premiers du mois d'avril.

LE PONT DE BORNAY

(CANTON DE LONS-LE-SAUNIER).

Une tradition rapporte que le pont de Bornay se soutenait jadis en l'air sur une seule arche et traversait le vallon. Il servait de communication entre le château féerique de Bornay et la montagne de Géruge.

(Voir D. MONNIER, *Trad. pop.*, p. 398, et GINDRE DE MANCY, *Échos du Jura*, p. 185 à 205).

L'INCENDIE DES CORDELIERS

(CANTON DE LONS-LE-SAUNIER).

Le couvent des Cordeliers de Lons-le-Saunier fut brûlé le 17 juillet 1536. Cet incendie arriva par le fait de deux frères cordeliers venant d'Italie, sous prétexte de faire un pèlerinage à Saint-Claude. Leur motif était de réduire en cendres le grand étendard de Rome, qui pendait pour trophée sur le mausolée de Philibert de Chalons, et que sa mère avait refusé de rendre au Pape.

On sait que Philibert de Chalons, étant généralissime des armées de Charles-Quint, avait pris Rome et enlevé de cette ville plusieurs étendards. Les Romains offrirent de les racheter à prix d'or et de bâtir en outre un hôpital à Lons-le-Saunier. Leurs offres furent rejetées; alors ils firent brûler l'église et les drapeaux.

(Voir DUSILLET, *Iseult*).

TRADITIONS DE VERNANTOIS

(CANTON DE LONS-LE-SAUNIER).

Le joli village de Vernantois, canton de Lons-le-Saunier, est situé au fond d'un vallon, à peu de distance de la source de la Sorne. Un grand nombre de traditions mythologiques se sont conservées dans ce village. On y parle, comme dans une foule d'autres localités, d'une vouivre qui chaque soir vient se désaltérer à la source du ruisseau de Demièges, à l'ombre d'une grotte. On y parle des *Dames blanches* de la prairie; du *drack*, ou cheval blanc, paraissant près du moulin de Muiron; des *lutins*, ou génies familiers des maisons et des récoltes; des rondes sabbatiques des sorciers sous les arbres, etc. Quant à des récits particuliers sur ces diverses traditions, il ne nous en est parvenu aucun jusqu'à ce jour.

TRADITIONS DE L'ÉTOILE

(CANTON DE LONS-LE-SAUNIER).

Si vous passez à l'Étoile, dit Rousset, vous ne manquerez pas l'occasion d'apprécier les excellents vins blancs du crû. Tout en dégustant ce nectar, qui rivalise, dit-on, avec les bons vins de Champagne, vous serez peut-être assez heureux pour entendre quelqu'un vous raconter l'histoire de cette *vouivre* qui sortait chaque soir du château pour venir se désaltérer à *la fontaine du Bonhomme.* On ne vous entretiendra pas non plus, sans que vous y preniez quelque intérêt, de cette *fête du solstice* d'été, célébrée chaque année le 24 juin par des feux de joie sur la montagne ; de ces rondes nocturnes des *belles Dames* autour du *pont de Gerland* ; de ce *drack*, ou cheval blanc, emportant dans les airs le voyageur attardé ; de ces réunions fréquentes de *sorciers* dans le bois de *la Chasnée ;* des vertus merveilleuses attribuées à la source de *la fontaine des Dames*, qui jaillit au flanc septentrional de *Montmusard*, dont on a voulu faire la montagne des Muses, *mons musarum.*

L'EAU DU TOMBEAU DE SAINT DÉSIRÉ

(CANTON DE LONS-LE-SAUNIER).

Saint Désiré naquit à Lons-le-Saunier sur la fin du IVe siècle. Il fut évêque de Besançon après saint Antide. Il mourut vers l'an 413 et fut enterré dans l'église qu'il avait fait bâtir à Lons-le-Saunier et qui porte encore aujourd'hui son nom. La tradition raconte qu'une eau miraculeuse coulait de son tombeau et guérissait les malades. Le père Fodéré, qui écrivait en 1628, dit :

« Et encore faut-il réputer pour un miracle ce que l'on dit que le 27 juillet, jour de la fête de saint Désiré, où il y a un grand abord de peuple, il se trouva de l'eau dans l'une des pierres du tombeau, sans que l'on puisse savoir d'où elle provient, icelle pierre n'étant pas en lieu d'où il puisse découler de l'eau, joint que si elle y tombait naturellement, cela pourrait aussi bien arriver en plusieurs autres saisons de l'année ; néanmoins, gens d'honneur et de croyance m'ont assuré qu'annuellement, le 26 juillet, veille de la fête du saint, le prieur, les religieux et chapelains de cette église vont revêtus en procession dévotement en la cave où est cette pierre, pour la nettoyer, comme il font curieusement la trouvant et laissant sèche, mais le lendemain, elle se

trouva pleine d'eau et continue, tant que l'on en peut puiser pour en donner à boire à tous ceux qui y viennent en affluence, et la fête étant passée, elle se trouve vide et sèche jusqu'à l'année suivante. Mais il est bien vrai que les malades qui boivent de l'eau qui a ainsi passé et s'est trouvée dans la pierre en reçoivent de grands soulagements. »

PROCÈS D'UN SORCIER ET D'UNE SORCIÈRE

(CANTON DE LONS-LE-SAUNIER).

Si les archives du baillage de Montmorot avaient été conservées, nous y trouverions une foule de procès curieux dirigés contre les sorciers du xve au xviiie siècle, et nous pourrions juger par là des mœurs judiciaires et de la crédulité de nos pères à cette époque. On rapporte que, dans une seule audience, tenue le 26 janvier 1658, il y eut trois condamnations pour fait de sorcellerie. Le procureur fiscal Pélissonnier avait traduit devant les officiers du baillage de Montmorot Louis Vaucher, dit *Canard*, de Poids-de-Fiole, domicilié à Poligny, « pour avoir été chargé d'être sorcier par une femme condamnée comme sorcière et exécutée à Orgelet; pour avoir été au sabbat au Poids-de-Fiole; pour être mal instruit en la foi et créance, ignorant beaucoup de mots d'icelle, ne sachant les commandements de Dieu que confusément et en omettant quelques mots d'iceux; pour avoir été requis et pressé de pleurer et n'avoir pu jeter aucunes larmes; pour, étant au sabbat avec d'autres, avoir dansé, mangé des crapeaux, serpents, petits enfants, et avoir offert de petites chandelles à Satan; pour s'être trouvé marqué, au-dessus de la cuisse droite, de marques prestigieuses et diaboliques, et du tout insensible, etc. » Reconnu coupable, il fut condamné par J.-D. Matherot, lieutenant-général, au bannissement perpétuel du Comté de Bourgogne, avec défense d'y rentrer, sous peine de mort. Le même jour, Marie-Françoise Divry, de Beaufort, fut poursuivie « pour, étant obsédée depuis cinq ans, avoir continué de donner consentement aux trois diables qu'elle voyait; pour être par eux portée tantôt sur des arbres, lits, buffets, et au-dessus des maisons, sans en donner avis à ses père et mère, même sans crier; pour, depuis l'âge de 9 ans et jusqu'à présent, avoir été à diverses fois au sabbat, conduite sur une *remasse*, et à la seconde fois avoir renoncé Dieu, chrême et baptême, ainsi qu'elle a confessé le tout; pour avoir été marquée en quinze endroits de son corps par le démon; pour avoir fait mourir audit sabbat et venant d'icelui plusieurs personnes et bétail;

pour avoir déterré plus de douze enfants en deux ou trois villages proches de Salins et jusqu'à sept ou huit fois ; pour avoir fait assez souvent la grêle et quantité de petits serpents que l'on a vus cette année sur les arbres, à dessein de faire perdre les fruits, l'ayant ainsi déclaré par ses réponses ; pour avoir donné du mal à autrui et bétail avec de l'onguent que le diable lui faisait mettre par les chemins et au voisinage où se tenait le sabbat ; pour avoir donné quatre diables à la sœur Anne, déjà possédée par le diable Cailloux, etc.... » La coupable fut, en conséquence, condamnée « à faire amende honorable en chemise, tête et pieds nus et à genoux devant la grande porte de l'église Saint-Désiré, à Lons-le-Saunier, tenant en sa main une torche de cire ardente du poids de 2 livres, et là, dire et déclarer à haute voix que, par une abominable impiété, elle a oublié Dieu, et ce fait, être menée et conduite par l'exécuteur de la haute justice vers le signe patibulaire du siège de Montmorot, pour là être attachée à un poteau et y être étranglée jusqu'à ce que mort s'en ensuive, et après son corps brûlé et réduit en cendres, et icelles jetées au vent..... » La condamnée acquiesça au jugement, qui fut exécuté dans toute sa rigueur.

(Rousset, *Lons-le-Saunier*).

TRADITIONS DE CRANÇOT

(CANTON DE CONLIÈGE).

Commençons par rappeler la merveilleuse histoire de la savatte du curé de Crançot, dont parle Désiré Monnier à la page 34 de son livre sur nos traditions populaires :

Un jour, une tempête épouvantable était près d'éclater sur la paroisse de Crançot. Le curé s'occupait à l'église, en aube et en étole. On se porte vers lui dans l'effroi général, et on le supplie de détourner le malheur dont on est menacé. Aussitôt, déférant aux instantes prières de ses paroissiens, le curé s'avance sous le portail, et regardant les nuages d'un air impatient et courroucé : « Qu'est-ce donc que tout cela? leur cria-t-il. Allons! qu'on se taise, ou l'on verra beau jeu! Vous aurez affaire à moi. » On crut qu'il s'adressait à une phalange de démons. En même temps, ayant détaché une de ses chaussures, il la lança en l'air..... Elle ne retomba point à terre. Elle fut emportée dans les nuages par une force surnaturelle,.... et sur le champ la tempête fut apaisée. On regrette que la tradition ne donne aucune date à cette histoire.

Voici maintenant d'autres traditions appartenant à la même localité.

On dit que les habitants de Crançot avaient autrefois une vénération singulière pour la fontaine sacrée de Conge, dont l'eau était considérée comme un remède infaillible pour les maux d'yeux. Ils ont encore l'usage, dit Rousset, d'aller sur le rocher de saint Aldegrin, pour demander pardon de leurs péchés, et de jeter une pierre au fond de la vallée, pensant jeter en même temps le fardeau de leur conscience.

LA DAME BLANCHE DE MIREBEL

(CANTON DE CONLIÈGE).

On trouve en Franche-Comté une quantité considérable de traditions populaires ayant trait au mythe de la Dame blanche, comme à celui de la Dame verte. On leur fait jouer des rôles divers, suivant la cité où l'on place leur résidence. Ainsi, la Dame verte est quelquefois la reine des prairies et des bois, la déesse fée des arbres et des fleurs, à la taille svelte, aux grands et doux yeux bleus, au gracieux sourire. On dit alors que, lorsqu'elle passe, les fleurs s'inclinent devant elle; que l'herbe se parfume sous son pied de rose et que les ramures des arbres l'effleurent avec un frémissement de bonheur. D'autrefois, c'est une femme jalouse, méchante, perfide, dangereuse à rencontrer. De même, le caractère de la Dame blanche varie suivant les lieux où on la rencontre. Quelquefois folâtre et légère, elle s'amuse à promener pendant la nuit, le long des précipices, les paysans attardés. Ailleurs, bonne et bienfaisante, c'est elle qui apporte à manger aux bergers tombés en pamoison, ou qui remet sur son chemin le voyageur égaré.

La Dame blanche de Mirebel, canton de Conliège, a, dit-on, quitté le pays. C'était un mauvais génie qui effrayait les gens, qui les égarait, qui les raillait, qui les turlupinait, qui les frappait cruellement, qui les volait même. Elle habitait la côte de l'Heute. Le lieu principal de ses attaques était celui où l'on voit un vieux chêne dans le tronc duquel on a pratiqué une niche pour une image de la vierge. On ne sait à quelle époque cet oratoire a été établi. Peut-être, observe Désiré Monnier, est-ce à partir de ce temps que les habitants de Mirebel, plus rassurés, ne craignent plus la rencontre de la Dame blanche. Auparavant, nul ne suivait qu'en tremblant la route de Champagnole.

LA PIERRE A DIEU

(CANTON DE CONLIÈGE).

Entre le territoire de Pannessière et celui de Lavigny, on remarque une aiguille détachée du rocher, qui a 10 mètres de diamètre à sa base et 30 mètres de hauteur. Sa configuration bizarre l'avait rendue l'objet d'un culte particulier à l'époque où l'on adorait chez nous les arbres et les pierres. On considérait celle-ci comme une divinité, et elle porte encore aujourd'hui le nom de *Pierre à Dieu*.

NOTRE-DAME DE LORETTE

(CANTON DE CONLIÈGE).

La tradition rapporte qu'un berger de Conliège trouva un jour une image de la vierge dans une fissure de rocher, non loin de la source de la Diane, et qu'il la porta à l'église. Le lendemain, ne la voyant plus sur l'autel, il eut l'idée de l'aller chercher dans sa grotte, où elle était en effet retournée, et il la rapporta sur l'autel. Le jour suivant, nouvelle disparition de la madone. Le troisième jour, au lieu de regagner comme les deux premières fois son ancien asile, elle alla se fixer dans les rameaux d'un gros arbre à l'extrémité de la rue Haute. Cet évènement miraculeux que j'ai retrouvé, avec quelques légères variantes, dans les traditions de plus de vingt localités différentes de notre province, ne tarda pas à faire du bruit. Une confrérie s'organisa en 1650 et érigea une petite chapelle à la place qu'occupait l'arbre favorisé, où l'on mit la statuette miraculeuse. De nombreux pèlerins s'y rendent et obtiennent, dit-on, une infinité de grâces temporelles et spirituelles.

LE ROCHER DE GARGANTUA

(CANTON DE CLAIRVAUX).

Gargantua n'est pas sorti tout entier du cerveau de Rabelais, car, bien longtemps avant le joyeux curé de Meudon, il s'était assis entre Hièvre et Baume-les-Dames, sur le rocher appelé depuis *Fauteuil de Gargantua*. Là, ayant eu soif, il avait avalé d'un trait le Doubs, qui coule aux pieds de ce siège digne d'un géant.

Qui ne connaît encore aux environs de Clairvaux le *Rocher de Gargantua*? Ici, la tradition raconte qu'un jour ce géant marchait à grands pas sur nos montagnes ; que, pressé par la soif, il voulut boire au Drou-

venant, ruisseau qui descend de la gorge de la Frasnée à la rivière de l'Ain. Afin de se désaltérer plus à son aise, il sépara ce rocher du reste de la montagne pour trouver la source. Sa soif était tellement ardente qu'il tarit cette source qu'il trouva et qui auparavant alimentait une rivière. En écartant le rocher, l'empreinte des cinq doigts du géant y forma des excavations qui sont encore aujourd'hui reconnaissables. Cette roche nue, perpendiculaire et très-élevée, est à gauche du chemin de Clairvaux à Crillat, sur la vallée de Nans et en face d'une aiguille de rocher appelée *le Prin pela,* expression que Monnier traduit par *le petit pilier*.

Une vouivre hante aussi la roche de Gargantua. La tradition locale dit qu'elle vient se désaltérer chaque soir à la fontaine appelée *Sous-les-Banchets*.

LES DAMES DE VÈRE

(CANTON DE CLAIRVAUX).

Rien n'est, dit-on, célèbre aux environs de Clairvaux comme *les Dames de Vère*. Les jeunes filles, même les écoliers, en redoutent la rencontre. Ils savent que ces Dames sont des espiègles, et que leur plus doux plaisir est d'effrayer les gens timides. Elles s'emparent d'eux, les font tournoyer rudement, les étourdissent et les plantent là, ne sachant plus de quel côté se diriger pour s'en revenir à la maison. Aussi, les plus sages n'attendent-ils jamais le crépuscule pour se retirer de la prairie, lorsqu'ils lèvent les foins, par les grands jours d'été. Dès qu'on menace un enfant de la correction des *Dames de Vère*, il se range bien vite à la raison, dit Monnier, de peur de les voir arriver sur lui une verge à la main. Ce sont de véritables *Croquemitaines* femelles. J'observe ici que je n'ai rencontré nulle part le mythe de *Croquemitaine* dans nos traditions comtoises.

LE DRAGON DE SOUCIA

(CANTON DE CLAIRVAUX).

Un horrible dragon désolait autrefois les deux rives de l'Ain. Pour calmer sa fureur, les habitants de Soucia firent avec lui un pacte, d'après lequel ils devaient lui offrir chaque année les deux plus jolies filles du village pour les dévorer. Les jeunes gens, se voyant enlever successivement toutes leurs fiancées, résolurent, dans leur désespoir,

de tuer le monstre. Plusieurs fois ils l'atteignirent et le percèrent de coups; mais l'animal buvait le sang qui sortait de ses plaies et renaissait à la vie, plus fort et plus glouton qu'auparavant. Ils furent enfin délivrés de ce monstre par saint Georges. Ce saint envoya, dit-on, le jour de sa fête, une forte gelée qui glaça le sang que le dragon perdait par une blessure qu'on venait de lui faire. Il ne put donc le boire et il mourut. En reconnaissance de cet heureux évènement, on bâtit une église qui fut dédiée au libérateur. Saint Georges est ainsi devenu le patron de Soucia.

Des légendes semblables à celle-ci, qui rappelle beaucoup la fable grecque de Thésée et du Minotaure, se retrouvent dans plusieurs provinces de France, notamment en Bretagne. Mais il est, dit Rousset, une autre croyance populaire de Soucia dont on ne peut découvrir l'origine. On prétend que la côte de Charia est remplie de clochettes sonores, qu'on enlève sans difficulté, mais qui retournent toujours au lieu où elles ont été prises. A peine sont-elles entrées dans une maison qu'elles disparaissent.

LE LAC DE NARLAY

ET AUTRES TRADITIONS DE LE FRANOIS

(CANTON DE CLAIRVAUX).

On raconte au Franois, canton de Clairvaux, qu'un village a été englouti à l'endroit même où s'est creusé le bassin du lac de Narlay. Une mendiante, probablement une fée, s'étant présentée à toutes les portes et n'ayant pu trouver un asile pour la nuit, si ce n'est sous le toit d'un pauvre vieillard, Dieu, pour la venger, noya le village entier et n'excepta que la maison hospitalière, située à l'extrémité. C'est autour de cette demeure patriarcale que se seraient groupées les familles qui ont successivement formé le second hameau de Narlay. On dit qu'à minuit de Noël, on entend au fond du lac chanter le coq du village englouti (1).

Une vieille femme qui fréquente les bords sauvages de ce lac de Narlay, qui se retire dans une grotte décorée de stalactites près de la grange Bataillard, dont nul ne sait le nom, mais dont on dit des choses

(1) Le lecteur pourra comparer avec intérêt cette tradition à celle de Damvauthier ou du val Sainte-Marie, que Demesmay a chantée.

incroyables, a donné aux eaux du lac la propriété de blanchir le linge sans lessive et sans savon.

Les monts majestueux qui dominent les lacs du Franois, de Maclus, de Narlay et de Bonlieu ont aussi leur esprit. C'est un magnifique seigneur, botté, armé, casqué, traversant les airs sur un cheval blanc. (Voir la tradition du *chevalier de Bonlieu*, canton de Saint-Laurent, arrondissement de Saint-Claude).

La Combe aux Follets, au hameau de la Fromagerie, a aussi ses traditions, que Rousset dit être non moins singulières que les précédentes; mais il n'en rapporte aucune.

LA CLOCHE DE SAINT-SATURNIN

(CANTON D'ORGELET).

Un prieur de l'abbaye de Saint-Saturnin ayant refusé, par orgueil, de sonner l'agonie d'un pauvre vassal de Présilly, était condamné, depuis sa mort, à rendre ce service à tous ceux d'entre eux qui mouraient; en sorte que, lorsque l'un d'eux devait trépasser, le prieur ne manquait pas de sortir de sa tombe et de sonner l'agonie du moribond, comme il y était condamné. Mais ce n'était que la nuit, lorsque l'église était déserte, qu'il remplissait sa tâche. Aussi, quand la cloche de Saint-Saturnin tintait pendant la nuit, on ne manquait pas de dire, dans toute l'étendue des terres de Présilly : « — Hélas! c'est la cloche de Saint-Saturnin que l'on entend : Quelqu'un vient de mourir. *De profundis!*

(*Chroniques franc-comtoises*, par Mme Tercy).

L'ONGUENT PESTILENCIEL

(CANTON D'ORGELET).

En l'an 1564, dit Boguet, il y eut un homme d'Orgelet qui mit la peste en vingt-cinq maisons en frottant subitement d'une graisse qu'il portait dans une boîte, dans laquelle était aussi l'antidote, dont il usait tous les matins pour se préserver et garantir du mal qu'il donnait aux autres. Il fut enfin exécuté à Annecy, où il confessa, entre autres choses, ce qu'on vient de lire.

(Boguet, *Discours des Sorciers*).

PLAINTE D'UN MARI

(CANTON D'ORGELET).

Un particulier du village d'Unau (Onoz, sans doute), au ressort d'Orgelet, amena sa femme en ce lieu, l'accusant d'être sorcière, et disant, entre autres choses, qu'à certaine nuit d'un jeudi, comme ils étaient couchés ensemble, il se donna garde que sa femme ne bougeait et ne soufflait en aucune façon ; sur quoi il commença à *l'espoinçonner*, sans néanmoins qu'il la put jamais faire éveiller. Dans sa frayeur, il voulut se lever pour appeler ses voisins ; mais quelque effort qu'il fit, il ne lui fut pas possible de sortir du lit, et il lui semblait qu'il était *entrappé* par les jambes, ne pouvant d'ailleurs faire entendre aucun cri. Il demeura ainsi environ trois heures. Lorsqu'enfin le coq chanta, la femme s'éveilla en sursaut, répondant sur l'interrogat que son mari lui fit, qu'elle était si lasse du travail de la veille que le sommeil l'avait accablée au point qu'elle n'avait rien senti de ce que son mari disait lui avoir fait. Ce dernier accusa donc sa femme d'être allée *en âme* au sabbat. Et Boguet, qui rapporte cette histoire, en tire la conséquence que les sorciers peuvent aller en âme seulement au sabbat.

(A suivre.)

QUELQUES CONSIDÉRATIONS

hygiéniques concernant les salles d'asile,

PAR M. LE DOCTEUR PACTET, DE MONT-SOUS-VAUDREY.

Depuis un certain nombre d'années, j'ai été frappé de la production fréquente du lymphatisme chez les enfants qui fréquentent les écoles communales et plus spécialement chez ceux qui fréquentent les salles d'asile. Des enfants jouissant habituellement d'une bonne santé, tant que leur existence s'écoule au sein de la famille, voient bien souvent leur santé s'altérer après un séjour assidu de quelques mois dans les écoles publiques. Ils s'étiolent ou, autrement dit, perdent leurs couleurs, et alors on voit survenir dans le cuir chevelu une éruption pustuleuse, dont le produit, versé dans les cheveux, forme de larges croûtes jaunâtres répandant une odeur fétide ; et comme conséquence de cette éruption, un engorgement des ganglions du cou.

Il est à remarquer que les accidents que je signale, rares en été, se produisent plus particulièrement en hiver.

La cause d'une telle différence doit être recherchée dans les conditions atmosphériques au milieu desquelles vivent les enfants pendant les deux saisons de l'année.

Pendant l'hiver, afin de prévenir le refroidissement des salles et surtout les courants d'air froid, toutes les ouvertures sont herméliquement fermées. Il s'ensuit que les enfants respirent un air vicié par la fonction respiratoire, un air dans lequel la quantité d'oxygène a diminué et la proportion d'acide carbonique augmenté, un air dans lequel existe en même temps une certaine proportion de matières organiques versées par l'expiration. Ces dernières matières organiques n'étant pas expulsées par une ventilation suffisante, se putréfient rapidement sous l'influence de la chaleur humide qui règne dans l'appartement, et ajoutent leur action délétère à celle de l'acide carbonique pour vicier l'air, le rendre moins respirable et lui communiquer une odeur désagréable.

Pendant l'été, rien de semblable. Les fenêtres et les portes étant largement ouvertes, l'air est renouvelé avec facilité et les courants multiples entraînènt au dehors le gaz acide carbonique, ainsi que les matières organiques, causes de la viciation de l'atmosphère, ainsi que nous venons de le dire.

Presque tous les enfants qui fréquentent les asiles se ressentent plus ou moins de l'action méphitique de la salle, tous tombent dans une sorte de cachexie plus ou moins accentuée, se traduisant chez les plus robustes par une décoloration des tissus et chez les plus faibles par les accidents de lymphatisme dont nous avons fait mention.

Parmi les enfants âgés de plus de sept ans qui fréquentent les écoles communales, de semblables accidents sont beaucoup plus rares. Une telle différence trouve son explication dans les conditions d'âge. Les premiers, c'est-à-dire ceux qui séjournent dans les asiles, étant plus faibles, sont par le fait davantage prédisposés au lymphatisme. Leur activité respiratoire étant plus grande, ils absorbent une quantité d'air vicié plus considérable, proportionnellement à leur masse.

Plus on s'éloigne de la naissance, plus la prédisposition au lymphatisme diminue et plus aussi diminue l'activité respiratoire ; d'où l'immunité relative dont jouissent les enfants des écoles communales.

Après avoir signalé le mal, dont l'effet peut se faire sentir durant toute l'existence de l'individu, il faut chercher le remède.

La première chose à faire serait de diminuer la durée du séjour dans les salles, pendant l'hiver seulement. Trois heures d'asile par jour me paraît être la limite qu'il importe de ne pas dépasser ; trois heures, soit le matin, soit l'après-midi, suivant la convenance des familles.

En second lieu, il paraît convenable de munir toutes les salles d'asile d'un appareil de ventilation approprié aux causes d'insalubrité, c'est-à-dire, agissant avec efficacité pour l'élimination de l'acide carbonique et des matières animales. Ces derniers produits ayant plus de densité que l'air ordinaire, occupent les couches inférieures de l'atmosphère de l'appartement ; d'où la nécessité de placer à chaque extrémité de la salle d'école et, considération très-importante, dans sa partie basse, un appareil aspiratoire, quelque chose d'analogue aux ventilateurs à ailes employés dans les salles de café et dans certaines usines. Deux ventilateurs de ce genre, d'un diamètre de 20 centimètres et mus par un mouvement d'horlogerie, répondraient à l'indication. Ils pourraient être scellés dans les panneaux inférieurs d'un battant de porte immobilisé.

NÉCROLOGIE.

Nous avons à signaler la mort récente de plusieurs d'entre nos collègues, frappés à des intervalles assez courts : outre M. Gustave Outhier et M. Abel Salins, membres fondateurs, dont la mort remonte déjà à quelques semaines, nous venons de perdre, le 27 avril 1876, M. Augustin Darlay, ancien professeur, et le vétéran sans doute de notre Société, car il était âgé de 88 ans.

Peu connu peut-être de ceux de nos collègues qui n'habitent pas Poligny (car il n'a publié que quelques rares articles au Bulletin), M. Darlay n'en était pas moins, malgré son grand âge, un des assistants les plus assidus de nos réunions mensuelles. Membre du Bureau de la Société à plusieurs reprises, membre de la Commission de publication, il s'était réservé la tâche plus lourde qu'on ne le croit en général, de corriger les épreuves du Bulletin ; et, depuis bientôt vingt ans, nous n'avons peut-être pas publié une ligne qui n'ait passé sous les yeux vigilants et subi les corrections de ce vieillard resté jeune jusqu'à son dernier

jour. En présence d'un nombreux concours de concitoyens et d'amis qui l'accompagnaient à sa dernière demeure, M. Monin, professeur au collège et secrétaire-adjoint de la Société, a retracé en ces termes la vie de cet ancien universitaire :

Messieurs,

Avant que cette tombe se referme, je viens, au nom de l'Université à laquelle il a consacré sa vie tout entière, au nom de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny dont il était hier encore le collaborateur, adresser un dernier adieu à celui dont nous venons de déposer ici les restes mortels.

Pierre-Philibert-Augustin Darlay est né le 8 avril 1788 dans cette ville de Poligny où se sont écoulées ses dernières années. En 1812, il débutait dans la carrière universitaire au lycée Napoléon, et il y était déjà chargé de cours de mathématiques, quand les évènements politiques qui suivirent la chute du premier Empire vinrent brusquement l'arracher au poste qu'il occupait. Pendant quatre ans d'une retraite forcée, de 1816 à 1820, Augustin Darlay dut, par un travail acharné, faire face aux premières nécessités de la vie pour continuer à Paris les études qui lui étaient chères. Il eut du moins pendant cette période critique de son existence, la bonne fortune d'être admis dans l'intimité du célèbre physicien Ampère : il fut l'élève, l'aide assidu du savant professeur pendant ses belles recherches sur le magnétisme, recherches auxquelles nous devons, vous le savez, Messieurs, la découverte de la télégraphie électrique.

En 1820, Darlay put enfin rentrer dans l'Université. Professeur de mathématiques au collége royal de Clermont, nous le voyons bientôt ouvrir un cours libre et gratuit de géométrie et de mécanique appliquée aux arts ; il faut se rappeler qu'à cette époque les Facultés de province n'étaient pas encore régulièrement organisées, et qu'un pareil cours devait rendre de grands services.

En 1832, désirant se rapprocher de ce pays auquel il resta toujours si attaché, Darlay obtint une chaire de physique au collége royal de Besançon; il y resta jusqu'à l'époque de sa retraite, en 1846.

Ce qu'il fut comme professeur, un fait peut nous le révéler : deux fois, à Clermont, en 1830, à Besançon, en 1839, il fut nommé membre de la commission chargée de passer les examens du baccalauréat : c'est assez dire que son enseignement ne fut pas sans éclat. Dois-je ajouter qu'il s'honorait d'avoir compté au nombre de ses élèves notre savant compatriote, M. Pasteur, et bon nombre d'autres hommes dont les noms sont loin d'être inconnus. Et ne croyez pas, Messieurs, que les pénibles fonctions de l'enseignement aient absorbé toute l'activité de celui qui vient de nous quitter.

Membre de plusieurs Sociétés savantes, il prit aussi une grande part à l'organisation et à l'administration des Ecoles Normales d'instituteurs de Clermont et de Besançon.

Dans cette dernière ville, il fut pendant dix ans Président de la Société de secours mutels, et il remplit ces fonctions avec tant de zèle, que la Société crut devoir lui décerner une médaille en récompense de ses services. Ce fut alors que l'âge permit à Augustin Darlay de venir jouir au milieu de vous d'un repos qu'il avait si bien mérité.

Mais ici, Messieurs, ma tâche s'arrête : tous vous avez été témoins de la fin de cette vie si simple, et pourtant si bien remplie : vous avez vu se dérouler sous vos yeux cette verte vieillesse que tout le monde pourrait envier, et dont la fin fut pourtant troublée par un évènement cruel. Il y a peu de temps, Darlay eut la douleur de voir succomber dans la force de l'âge le dernier fils qui lui restait, et qui devait faire la consolation de ses vieux jours. Les solides croyances de la religion à laquelle il était sincèrement attaché purent seules adoucir l'amertume de ses regrets. Cependant, il allait bientôt suivre au tombeau ce fils auquel le voilà aujourd'hui réuni. Ce sera du moins pour sa famille affligée une grande consolation que le souvenir d'une mort sereine comme l'a été celle de cet homme de bien. Augustin Darlay s'est éteint doucement, presque sans souffrance, soutenu par les espérances de sa foi religieuse, et par les solides principes de cette philosophie spiritualiste et chrétienne, « qui nous laisse entrevoir, par delà les ombres du dernier rivage, l'aurore d'une vie immortelle. »

Notre Société vient encore d'éprouver une perte dont elle portera longtemps le deuil. L'un de ses membres fondateurs qui l'honorait le plus, M. Eugène Blondeau, s'est éteint après une longue et pénible maladie. Ses obsèques ont eu lieu le 6 mai, au milieu d'une assistance nombreuse et recueillie, qui comptait parmi elle l'élite des habitants de la ville. Plusieurs officiers de la 3e légion des mobilisés du Jura, dont il était Colonel pendant la campagne de 1870-71, entre autres M. le Dr Rouget, chirurgien-major, et M. le comte de Chabons, son lieutenant d'ordonnance, qui avaient su l'apprécier en maintes circonstances de cette malheureuse époque, étaient venus d'Arbois et de Salins pour lui rendre les derniers devoirs. Le cercueil, recouvert des insignes d'un officier de marine, était porté par un piquet de pompiers, comme le comportait le cérémonial dû à un chevalier de la Légion-d'Honneur.

Les coins du poële étaient tenus par MM. Boyenval, sous-préfet de l'arrondissement, Légerot, conseiller général, maire de Poligny, Baille, juge de paix du canton, et Dornier, capitaine en retraite. M. le général du génie Oscar Blondeau, cousin du défunt, conduisait le deuil. Enfin, notre Société d'agriculture était représentée par beaucoup de ses membres, son bureau et son digne Président, M. le Dr Bousson.

Après la cérémonie religieuse, le cortège l'accompagna jusqu'au tombeau de famille, où M. Bousson, d'une voix émue, prononça l'allocution suivante :

Messieurs,

Il y a huit jours à peine qu'on rendait dans cette enceinte les derniers honneurs à l'un de nos collègues de la Société d'agriculture, sciences et arts : nous ne nous attendions pas à la voir si tôt frappée d'un nouveau coup. Mais il semble que, depuis deux ans, la mort cherche surtout ses victimes au sein de cette Société pour lui enlever ses membres, sinon les plus jeunes, du moins les plus actifs et les plus assidus à ses réunions.

Eugène-Claude-Théodore Blondeau, qui fut en 1859 un des membres fondateurs de cette Société, est né à Poligny le 19 juin 1818, l'année où les armées allemandes, contre lesquelles il devait, cinquante-trois ans plus tard, faire ses dernières armes, évacuaient le territoire de la France après de longs mois d'occupation. Élève de l'École Polytechnique de 1837 à 1839, le rang élevé qu'il obtint aux examens de sortie lui permit de choisir la carrière de la marine, dans laquelle il parvint promptement au grade de lieutenant de vaisseau. Cet enfant du Jura visita alors successivement l'Océanie, le Chili, l'Orient, l'Afrique, etc., et, dans ces lointains voyages, il perfectionna ces connaissances solides et variées qui faisaient le charme de ses conversations et qui rendaient son commerce si attrayant pour les hommes qui ont pu le connaître dans l'intimité. Plus tard, il prit part à d'importants travaux de sondages, à des explorations scientifiques sur le littoral de la Méditerranée. Enfin, il occupa à Toulon le poste de capitaine rapporteur auprès du Conseil de guerre de la marine.

Puis, quand vint le moment de la retraite, il rentra dans cette paisible ville de Poligny, moins, Messieurs, pour s'y reposer que pour s'y livrer avec ardeur aux travaux scientifiques au milieu desquels la mort vient de le frapper.

Membre fondateur de notre Société d'agriculture, il remplit successivement les fonctions de Secrétaire-Général, puis de Président, jusqu'à ce que la fatigue et la maladie vinssent l'obliger à se retirer; et pendant toute cette

période, le Bulletin de la Société s'enrichit d'une foule d'articles d'une incontestable valeur et qui demandaient un travail des plus sérieux.

Membre de la Commission d'administration du Collége de cette ville, Théodore Blondeau apporta dans ces fonctions, comme partout ailleurs, un zèle et un dévouement qui lui valurent, en 1872, les palmes d'Officier d'Académie.

Il était Chevalier de la Légion-d'Honneur depuis 1845.

Ce qu'il a été comme homme, la plupart d'entre vous, Messieurs, ont été à même de l'apprécier. Rappellerai-je ici le souvenir de cette figure ouverte et sympathique; cette parole franche et loyale, qui était la sincère expression de ses actes et de sa pensée; cette loyauté et cette droiture dont il ne se départit pas un seul instant.

Et vous, jeunes gens, dont il a été le chef pendant cette triste campagne d'hiver de 1870-71, si fatale pour nos armes, qui mieux que vous est à même d'apprécier ce dévouement au devoir, cette abnégation sans bornes dont il fit preuve dans ces douloureureuses circonstances. Vous pourriez nous dire avec quelle constante sollicitude il s'occupait de chacun de vous; vous pourriez nous dire toutes les visites qu'il fit dans vos ambulances, le plus souvent au milieu de la nuit, bravant courageusement l'épidémie variolique pour s'assurer qu'aucune négligence n'était apportée dans les soins qu'il voulait qu'on vous prodiguât. Hélas! c'est dans cette dernière campagne qu'il contracta les premiers germes de la longue maladie qui vient de nous l'enlever, et contre laquelle il a lutté depuis cette époque.

Du moins, cher collègue, si votre mort est prématurée, quelle consolation pour votre famille éplorée, que l'empressement autour de votre cercueil de cette foule émue, qui vient vous dire un adieu suprême! de cette foule qui est le cortège d'honneur de ceux qui, comme vous, ont passé en faisant le bien, dont le nom respecté survit longtemps et éveille toujours un sympathique écho au sein du pays qui les a vus naître.

Un homme aussi éminent par les qualités de cœur et la dignité de caractère ne peut disparaître sans que la Société essaie de combler le vide qu'il laisse parmi nous, en consacrant une notice à sa vie, ses voyages, ses travaux, et nous espérons qu'elle paraîtra prochainement dans le Bulletin.

L. Coste.

BOTANIQUE.

DE QUELQUES PLANTES

les plus communes, croissant aux environs de la ville de Poligny,

PAR M. EDMOND SAURIA.

La ville de Poligny, si admirablement située au pied du premier plateau des monts Jura, à l'entrée de la gracieuse vallée de Vaux, entre la montagne et la plaine, grâce à la nature tantôt marneuse, tantôt calcaire ou siliceuse de son sol, jouit tout naturellement d'une flore très-variée.

Entreprendre la description de toutes les plantes qui croissent aux environs de cette ville, serait un travail considérable qui, du reste, a déjà été victorieusement réalisé par MM. Girod-Chantrans, Grenier, Godron, Babey, Michalet, le Frère Ogérien, etc., etc. Nous voulons seulement parler de quelques plantes les plus communes, que l'on rencontre, soit sur les montagnes nues qui couronnent la ville, soit dans les bois montueux, soit sur le calcaire vignoble, soit dans la plaine qui s'étend jusqu'à la Bresse. Ce n'est donc point un cours de botanique, mais simplement une description sommaire de ces végétaux, de leurs propriétés pharmaceutiques, de leurs usages en industrie et dans le commerce.

Nous parlerons de ces plantes, autant que possible, dans l'ordre de leur floraison, de manière à ce qu'elles puissent être facilement reconnues par les personnes qui, bien que peu initiées aux sciences botaniques, seraient cependant désireuses d'utiliser agréablement leurs moments de promenade à travers la campagne (1).

Ces plantes, du reste, par les avantages qu'elles nous procurent en général, ont bien droit à quelque attention de notre part.

(1) Le Musée de la ville de Poligny possède un très-bel herbier.

I. — PAQUERETTE *(Bellis Perennis), petite Marguerite ; famille des Composées.*

C'est cette jolie petite plante que tout le monde connaît, dont on aperçoit avec tant de bonheur, aux premières fontes de neige, les rayons blancs souvent agréablement rosés en dessous, et au centre desquels se trouvent les fleurons jaunes.

Voici sur cette plante une légende, que nous donnons telle qu'elle nous a été contée :

S[t] Druon avait pour sœur S[te] Olle. Quand tous deux se vouèrent au culte du Seigneur, ils se retirèrent chacun dans un ermitage, l'un à droite, l'autre à gauche de l'Escaut. Dans les premiers temps, tous les matins, le frère et la sœur venaient, sur les rives du fleuve, échanger une parole ou du moins un signe d'affection. Un jour d'hiver, S[t] Druon dit à S[te] Olle :

« — Ma sœur, il faut sacrifier à Dieu nos fréquentes et douces entrevues, qui nuisent à notre recueillement. Désormais, nous ne nous verrons plus qu'une seule fois dans l'année, au printemps, quand fleuriront les premières Marguerites. »

S[te] Olle pleura, supplia son frère de ne point la priver de sa vue pendant si longtemps. Rien ne put ébranler la volonté du solitaire. S[te] Olle rentra donc dans son ermitage et passa la nuit en prières et en oraisons. Le lendemain, — jugez de sa surprise ! — quand elle s'éveilla, à chaque pas, sous la neige à demi-fondue, des Marguerites fleurissaient le long de la rive de l'Escaut. Elle se jeta à genoux, remercia Dieu avec effusion et appela son frère à grands cris.

Comme S[t] Druon ne venait pas, un ange apparut à la vierge, et l fit signe de détacher son tablier, de le poser sur l'eau, de s'y asse et déployer son voile, dans lequel le vent se mit à souffler. S[te] O obéit et aborda aussitôt l'autre côté du fleuve, qui se trouvait également émaillé de Marguerites.

Il fallut bien que S[t] Druon se rendît à ce double miracle. Désormais, il vint donc, comme par le passé, chaque matin, souhaiter une bonne journée à sa sœur.

Depuis lors, les Marguerites fleurissent toute l'année dans le pays, été comme hiver, printemps comme automne.

Cette plante, dont le suc est visqueux et légèrement amer, a joui autrefois d'une grande réputation ; elle est aujourd'hui rayée de la matière médicale.

On l'employait contre les affections strumeuses, la phthisie pulmonaire, etc. Macérée dans le vin blanc, on la considérait comme très-propre à dissiper les douleurs de tête à la suite de coups, chutes et commotion du cerveau, les douleurs rhumatismales, l'hydropisie, etc. Sa décoction était employée à faire avorter la pleurésie.

On en cultive plusieurs variétés : rouge pâle, rouge foncé, panachée à fleurs en tuyaux rouges ou blancs.

II. — ELLÉBORE, *Hellébore, Helleborus niger, Rose de Noël, Rose de Serpent, Ellébore fétide, noir, vert, Herbe à Séton; famille des Renonculacées.*

Cette plante, que l'on rencontre si fréquemment aux bords des chemins, dans les lieux pierreux, dès les premiers jours du printemps, se reconnaît facilement à son aspect particulier, d'un vert sombre.

Sa racine est dure, fibreuse; sa tige, haute de 30 à 40 cent., est dressée, feuillée, ferme, épaisse, cylindrique, rameuse, paniculée. Ses feuilles sont glabres, coriacées, d'un vert sombre, pétiolées à folioles linéaires, oblongues, aiguës, dentées en scie. Les fleurs, d'un jaune verdâtre, sont teintées de rouge sur les bords. La graine est noire, luisante.

Sur cette plante, on suit très-facilement la transformation successive de la feuille en fleurs.

La médecine en utilise la racine, qui est âcre et détermine sur la langue un sentiment de stupeur. C'est un purgatif qui peut produire l'empoisonnement, si on le donne à trop forte dose. A l'état frais, la racine, appliquée pendant quelques instants sur une plaie saignante, détermine le vomissement.

De l'Ellébore blanc, on extrait la vératrine qui, à haute dose, est un poison très-irritant, et, à petite dose, un purgatif drastique dont l'action est très-prompte.

L'Ellébore des anciens est regardé comme étant un *Veratrum* de la famille des Colchicacées.

Ma commère, il vous faut purger
Avec quatre grains d'ellébore.

La Fontaine.

La racine d'Ellébore, que l'on trouve dans le commerce, provient généralement de Suisse.

On cultive de nombreuses variétés d'Ellébore sous le nom générique de *Roses de Noël* : *(A suivre).*

SÉANCE GÉNÉRALE DU 9 MARS 1876.

Présidence de M. le Dr Bousson.

La séance est ouverte à dix heures. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

La Société des Agriculteurs de France envoie cinquante affiches destinées à faire connaître les prix qu'elle décernera en mai prochain aux serviteurs ruraux, à l'occasion du Concours régional de Lons-le-Saunier.

M. Perraud, membre honoraire à Lons-le-Saunier, remercie la Société des félicitations qu'elle lui a adressées à l'occasion de sa nomination à l'Académie de Besançon.

Plusieurs nouveaux membres ou lauréats de la Société remercient des diplômes qui leur ont été envoyés.

M. Victor Châtel, membre correspondant à Valcongrain, annonce la publication d'un Bulletin de l'Association agricole des instituteurs de la zône communale de ce village, fondée par lui depuis longtemps déjà.

M. Châtel en sera le directeur et le rédacteur en chef; nous sommes donc sûrs qu'il sera intéressant, et, s'il veut bien nous l'adresser, nous le lirons avec beaucoup du plaisir.

Il est donné lecture du compte-rendu de la séance annuelle de la Société d'émulation du Doubs, par M. Cournut, l'un de nos délégués, et d'une *Revue des Journaux agricoles et scientifiques*, par M. le docteur Rouget. Les deux seront insérés au Bulletin.

M. le President entretient ensuite la Société d'un projet de rétablissement des séances agricoles du lundi, en faveur des agriculteurs.

La séance est levée à onze heures.

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Imprégnation des fruits par les mauvaises odeurs. — M. A. Rivière craint que l'emploi de l'huile lourde, fait en vue de détruire le *phylloxera* de la vigne, ne communique aux raisins l'odeur pénétrante et désagréable de cette substance. En 1871, pendant un déjeuner auquel il prenait part à Sceaux, il fut servi au dessert des poires qui avaient contracté une forte odeur de camphre,

uniquement parce qu'elles avaient été conservées dans une armoire à linge, où l'on avait mis une certaine quantité de cette matière afin d'éloigner les vers. Cette odeur avait pénétré toute la chair et était arrivée jusque dans les loges. M. A. Rivière a eu l'occasion de faire la même observation sur des poires, qui furent servies à un déjeuner chez un ingénieur des chemins de fer algériens. Au mois d'octobre 1872, étant allé visiter un raisin d'Argenteuil, il y a vu et goûté des raisins qui avaient pris l'odeur du coaltar, ou goudron de gaz, parce qu'ils étaient venus sur des treilles disposées en espalier devant un mur de planches enduites de cette matière. Il a été impossible de manger ces raisins, tant l'odeur et la saveur du goudron en étaient fortes. M. A. Rivière rapporte encore un fait qui a été constaté chez M. Rose Charmeux, à Thomery. Cet habile viticulteur avait répandu sur le sol d'une serre à forcer la vigne un engrais qui se vend à la Villette (Paris), et qui a une odeur prononcée de musc. Les raisins des vignes ainsi traitées sont devenus musqués, de manière à rappeler le Chasselas musqué. Enfin, lorsqu'on force des fraisiers sous chassis, ces plantes sont souvent envahies par des pucerons. Pour détruire ces insectes, on fait des fumigations de tabac, et parfois il arrive ensuite que les fraises sentent le tabac. Il est même arrivé un jour que le fourneau sur lequel avaient été brûlées des feuilles de tabac ayant été mis, après opération, dans un coffre à fraisiers, les fraises ont contracté cette même odeur. Les faits signalés par M. A. Rivière sont d'autant plus intéressants que, jusqu'à ce jour, quand on avait communiqué à des fruits des odeurs étrangères, c'est par la voie de circulation qu'elles leur étaient arrivées.

(Journal de la Société centrale d'horticult. de France, juin 1875).

Une bonne plante fourragère. — A ce titre, *le Cultivateur du Midi* recommande l'*Anthyllide vulnéraire* pour les terres médiocres où le Trèfle, la Luzerne, le Sainfoin, les Vesces, etc., ne réussissent pas ou réussissent mal.

L'*Anthyllis vulneraria* de Linnée appartient à la famille des Papilionacées. Cette plante, qui croît dans les prés secs, sur tous les terrains et à toutes les hauteurs de la *chaîne jurassique*, et que l'on distingue à ses tiges couchées, velues, à ses feuilles ailées avec une foliole impaire plus grande, à ses fleurs jaunes, en têtes bifurquées, à calice vésiculeux, doit son nom à ses prétendues vertus consolidantes, cicatrisantes, qui la faisaient appliquer sur les plaies, étant préalable-

ment contuse. On n'en fait plus usage (Mérat et de Lens) depuis les progrès de la chirurgie traumatique, si ce n'est dans le peuple, où les topiques sont encore en renom sous ce rapport, et au détriment de la saine pratique.

On la cultive beaucoup en Allemagne, où elle donne de bons résultats, puisque sa culture s'étend tous les ans de plus en plus.

On prétend qu'elle augmente beaucoup le lait des vaches et qu'elle forme un excellent pâturage pour les moutons.

C'est une plante vivace, à racine pivotante; mais on ne la cultive que comme plante bisannuelle, comme le Trèfle et la Lupuline. On peut aussi l'associer très-avantageusement aux prairies à base de graminées.

On la sème au printemps, sur une terre bien ameublie, ou après la moisson, sur un léger labour, et on emploie de 20 à 25 kilogr. de graines par hectare. Souvent on lui associe d'autres plantes, particulièrement le Ray-grass d'Italie (*Lolium Italicum*) ou le Ray-grass de Bretagne (*Lolium multiflorum*).

Consommé en vert, ce fourrage est moins savoureux que le Trèfle; pourtant les animaux s'y habituent assez vite. Comme fourrage sec, l'Anthyllide ne le cède à aucune autre plante.

Espérons que les cultivateurs des hauts plateaux de notre Jura essaieront la culture de cette plante indigène.

Quelle est la quantité d'eau consommée par le froment pendant sa croissance? — Un problème d'une importance capitale vient d'être résolu par M. Marié-Davy, directeur de l'Observatoire de Montsouris. Ce savant est parvenu à déterminer la quantité d'eau consommée par le froment pendant sa croissance. Voici comment :

En 1875, on avait semé du blé bleu dans des pots remplis avec de la terre du parc, et on a déterminé que, par voie de transpiration, depuis la germination jusqu'à la maturité, 1 gramme de grain exige 1,796 grammes d'eau. Dans ces conditions expérimentales, une récolte de 1 hectolitre de blé, du poids de 80 kilogr., enlèverait au sol un poids de 144,000 kilogr. d'eau, correspondant par hectare à une tranche de 14 millim. 4. Un rendement de 30 hectolitres à l'hectare enlèverait donc à la terre une tranche d'eau de 432 millim., qui, jointe à l'eau évaporée directement par le sol, formerait un total supérieur à l'eau pluviale de toute une année moyenne à Paris. Il en résulterait que, dans les envi-

rons de Paris, le rendement des terres en froment serait limité par le volume des eaux habituellement disponibles dans les champs.

Il s'agissait de contrôler, d'après les expériences premières de MM. Woodvard et Lawes, si le rapport entre le poids de l'eau consommée et le poids du grain produit est susceptible de changer avec la nature des terres et avec la qualité et la quotité des engrais introduits. Ces expériences ont éte faites à Montsouris, en 1874. Les terres différentes provenaient des localités suivantes : Montsouris, Saint-Ouen, Gravelle, Vincennes, Ivry, Dorneoy (Nièvre). On a formé six groupes de dix flacons de 2 litres de capacité, le col du flacon laissant passer les tiges, mais ne permettant pas l'évaporation directe du sol. Chaque série variait par la nature du sol et par la proportion d'engrais, ainsi que la nature de ce dernier. Dans chaque vase, on a semé cinq grains de blé bleu, et chaque grain était d'égal poids.

Les plantes n'ont reçu ni pluie, ni rosée; l'eau d'arrosage était l'eau de pluie. Mais, pour deux séries, on a employé une dissolution contenant par litre 64 milligr. 2 de phosphate d'ammoniaque, 200 milligr. d'azotate d'ammoniaque, 105 milligr. 2 de nitrate de potasse et 16 mil. 2 de sel marin.

En discutant les analyses, on arrive aux résultats suivants : la terre de Montsouris sans engrais exige 2,557 gr. d'eau pour produire 1 gr. 4 de grain, soit 1,820 pour 1. Mais on constate que la nature de la terre et celle de l'engrais peuvent changer ce nombre dans le rapport de 2 à 1 et même de 4 à 1.

L'engrais, tout en donnant de plus abondantes récoltes et en entraînant une plus forte consommation d'eau, est loin d'augmenter la consommation dans le même rapport qu'il élève le produit. La somme des eaux pluviales qui tombent, année moyenne, à Paris, insuffisante pour donner des récoltes de 30 hectolitres de blé à l'hectare dans les terres mal cultivées, suffirait à produire des récoltes notablement supérieures dans des terres convenablement travaillées et fumées.

La fertilité d'une terre n'a rien d'absolu ; elle change de base suivant les climats et même d'une année à l'autre, suivant la lumière, la chaleur et l'eau qu'elle reçoit. La quotité d'eau nécessaire pour produire une récolte n'a rien non plus d'absolu; elle dépend de la somme des matières minérales utiles dont l'eau peut se charger.

Dans une certaine mesure, l'eau supplée aux engrais; dans une certaine mesure aussi, les engrais peuvent suppléer à l'eau; il en est qui,

appropriées aux terres, produisent une économie notable dans la masse d'eau consommée.

En résumé, l'économie rurale doit se préoccuper très-sérieusement des rapports qui existent entre les éléments dont il vient d'être question.

(Revue hebdomadaire de chimie).

Utilisation du corps de la grenouille. — Mme E. Poujade s'élève contre l'usage des pêcheurs de grenouilles de couper les cuisses de ces batraciens et de rejeter à l'eau le reste du corps, où, par suite de la vitalité exceptionnelle des grenouilles, la malheureuse bête subit une longue agonie. Quels sont les moyens de remédier à cet usage? La réponse est simple, si on se rappelle que les corps des grenouilles, rejetés comme n'étant pas comestibles, produiraient un bouillon maigre d'une sapidité et d'une succulence hors ligne.

(Bulletin de la Société protectrice des animaux, juillet 1875).

RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES,

PAR LE MÊME

Colle très-résistante. — Délayez graduellement une cuillerée à café de farine avec une pinte d'eau froide; faites bouillir doucement en remuant pour empêcher que le mélange ne se brûle; maintenez le liquide bouillant jusqu'à ce qu'il devienne fluide; ajoutez alors une cuillerée d'eau régale; faites bouillir de nouveau jusqu'à ce que le liquide épaississe : le mélange est prêt pour l'usage. *(Scientific American).*

Manière de nettoyer un tableau ancien. — Servez-vous d'une éponge douce imbibée d'eau fraîche, pour le frotter et le laver jusqu'à ce que toute crasse soit enlevée; puis, prenant un blanc d'œuf frais, battez-le à la neige et vernissez-en votre tableau avec un pinceau. Par ce moyen, vous raviverez le tableau et vous ne l'endommagerez nullement.

(Journal des Demoiselles).

Vin d'airelles. — Prenez une quantité quelconque d'airelles, qu'on peut mélanger à d'autres fruits, écrasez et ajoutez, selon la quantité, le double ou autant d'eau sucrée (de 6 à 10 degrés au pèse-sirop ou pèse-moût) avec du miel, — si vous avez des abeilles, cela ne coûte rien, — ou à défaut avec du sucre. Pour celui qui n'a pas de pèse-moût, il faut de 6 à 15 kilogr. pour 100 litres, selon la qualité que l'on veut obtenir. Vous mé-

langez le tout et laissez macérer jusqu'à ce que la fermentation commence à cesser; ce qui vous en fait apercevoir, c'est le marc qui descend. On presse alors le tout et on met le liquide en tonneau, dans un endroit frais. Aussitôt la fermentation finie, ce vin devient clair et limpide; c'est alors le moment de le soutirer, afin de l'ôter de sur la lie. — Ce vin vaut mieux que beaucoup d'autres fabriqués par certains commerçants; pour bien des gens de nos montagnes, qui ne boivent souvent que du petit lait, cela est bien préférable et plus fortifiant. E. FAURE.

(*Bulletin du Comice et Société de Brioude*).

Destruction des pucerons (1). — M. le docteur L. Hupier, d'Alençon, partant de ce principe que l'huile, ainsi que tout corps gras, est le poison le plus violent des pucerons, a, depuis une quinzaine d'années, préservé ses pépinières de pommiers des ravages du puceron lanigère, sans que ses arbres et ses jeunes plants aient souffert de l'application de ce moyen. — Le *modus faciendi* est fort simple. « Avec un pinceau de 2 à 3 centimètres de diamètre, imbibé d'huile de lin, je badigeonne les parties de l'arbre envahies (tige et branches), et lorsque le puceron s'attaque au collet de l'arbre, je déchausse jusqu'aux grosses racines et je badigeonne de telle sorte que l'huile s'épande le plus loin possible. — 40 ou 50 gram. d'huile suffisent pour badigeonner un pommier de moyenne grosseur, infesté de pucerons lanigères. » M. Hupier ne doute pas que l'huile, de quelque substance qu'elle provienne, ne détruise aussi sûrement le puceron des vignes que le puceron des pommiers et celui des rosiers.

(*Abeille médicale*, N° 46, 1874).

Blanchissage des flanelles. — Prendre : 1° Une cuillerée à bouche d'alcali volatil par litre de savonnade tiède; y plonger les flanelles, les y laisser tremper de dix à douze minutes;

2° Préparer une eau de savon ou savonnade tiède et très-mousseuse, dans laquelle on laisse les flanelles de quarante à cinquante minutes; le lavage doit se faire en pressant sur la flanelle, les mains en forme d'anneaux;

3° Rincer dans une eau également tiède à laquelle on peut ajouter une légère dose d'alcali;

4° Faire sécher dans un appartement, afin d'éviter à la laine mouillée le contact de l'air extérieur. Craindre la trop grande chaleur.

Repasser les flanelles à moitié sèches.

Cette recette ponctuellement suivie donne d'admirables résultats; elle mérite d'être vivement recommandée.

(1) Voir *Bulletin de la Société* pour 1874, page 271.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.



TRADITIONS POPULAIRES

de l'arrondissement de Lons-le-Saunier

RECUEILLIES PAR M. CH. THURIET

(*Fin*).

TRADITIONS DE PRÉSILLY

(CANTON D'ORGELET).

Une immense forêt de chênes recouvrait autrefois tout le territoire compris entre Lons-le-Saunier et Orgelet. La côte des Grands-Bois, à Présilly, et celle du Chanois, à Dompierre, qui se prolongent sur une étendue de plusieurs lieues, n'en sont qu'un faible débris. Ces forêts ténébreuses étaient autrefois, dit-on, des sanctuaires vénérés où les Druides accomplissaient leurs sanglants sacrifices. Le village de Senay tire son nom, au dire de certains savants, des Senes, druidesses animées d'un génie particulier, qui passaient pour avoir la puissance d'exciter des tempêtes, de prendre la forme de toute espèce d'animaux, de guérir les maladies et de prédire l'avenir. On a trouvé deux hachettes en bronze et deux pièces de monnaies celtiques avec le revers d'un cheval au galop. Le nom de Présilly rappelle aussi le séjour de ces Selli ou prêtres qui rendaient des oracles. La Vouivre qu'on prétendait voir voltiger autour des ruines du château, les esprits qui en peuplaient les tours, les sorciers, les faux monnayeurs qui se cachaient dans ses souterrains, sont des croyances populaires qui, d'après Rousset, ont pris leur source dans ces mille traditions transmises par les peuples primitifs de la Séquanie.

TRADITIONS DE ROTHONAY

(CANTON D'ORGELET).

A Rothonay, canton d'Orgelet, on parle encore de la Vouivre qui, du château de Pélapucin, vient se désaltérer dans la fontaine de Fleur. Il y est aussi parlé des Dames blanches qui apparaissent près des grottes d'Echailla, et des génies invisibles qui font quelquefois retentir l'air de leurs ricanements moqueurs. (ROUSSET).

LES TRADITIONS DE MONTJOUVENT

(Mons Jovis).

(CANTON D'ORGELET).

De quelque côté qu'on dirige ses pas autour d'Orgelet, on est sûr de rencontrer de précieux souvenirs des temps passés. Le culte druidique y a laissé surtout de profondes empreintes. A Montjouvent *(Mons Jovis)*, les superstitions populaires ont eu longtemps beaucoup d'empire sur l'esprit des habitants. Ils croyaient encore, il y a peu d'années, à l'existence et au pouvoir des loups-garous, des sorciers et des fées. Celles-ci se montraient, selon eux, sous la figure de vieilles femmes et à la pâle lueur de la lune qui relevait encore la blancheur éblouissante de leurs robes. On les rencontrait près des fontaines ou *sur le mont de la Fâ*, presque toujours au nombre de trois, comme les sorcières de Macbeth.

Au pied du mont de la *Fâ* coule *la fontaine d'argent*. On croit encore que cette source recèle dans ses conduits souterrains une mine inépuisable de ce précieux métal.

(Dictionnaire géographique du Jura. Commune de Montjouvent).

LA BAUME A VAROD, A LA TOUR DE MAY

(CANTON D'ORGELET).

La Tour de May est un des plus anciens bourgs de la Séquanie. La Vouivre, qui chaque soir voltigeait entre la Tour de May et celle d'Orgelet, est un de ces génies que l'imagination des peuples primitifs se plaisait à faire planer sur les lieux qui leur servaient de défense.

On trouve aussi à la Tour de May *la Baume à Varod.* Sur le bord de l'Ain, non loin du pont de la Pyle, contre le flanc d'un rocher coupé à pic, s'ouvre un antre qui donne accès par une allée étroite dans cette grotte où le capitaine Varod, fameux chef de partisans, se cachait avec ses bandes pendant la lutte qu'il soutint contre les troupes françaises, en 1674. Attaquant tous les soldats qui passaient par petites troupes, il les massacrait impitoyablement. Les ennemis le redoutaient autant que Lacuzon. Cette grotte, longue de 50 mètres, large de 7 et haute de 10, a souvent servi de refuge en temps de guerre ou de proscription.

Non loin de là est aussi *la Baume de la Thomassette*, qui servit plusieurs fois de repaire à des brigands qui s'y cachaient pour détrousser les voyageurs. (ROUSSET. — *Tour de May*).

UNE SCÈNE DE GUÉRILLAS, A ALIÈZE

(CANTON D'ORGELET).

Le marquis de Villeroy avait été envoyé par Richelieu contre la Franche-Comté. Le 23 août 1639, les habitants d'Alièze, cachés dans les bois, surprirent quatre soldats français qui s'étaient détachés de l'avant-garde pour fourrager dans leur village. Avant de les tuer, ils les amenèrent à l'église pour les faire confesser. Trois de ces malheureux, munis de l'absolution, avaient déjà subi le sort qui leur était réservé. Le quatrième prolongeait l'aveu de ses fautes, dans l'espoir éventuel qu'il lui viendrait du secours. Des camarades paraissent en effet; à leur aspect, les paysans troublés, n'osant plus attendre la fin de cette confession, lâchent au pénitent un coup de feu qui l'atteint à la cuisse. Celui-ci fait le mort; il ne se relève que lorsque les assassins se sont éloignés et que les Français sont près de lui. L'ennemi, justement irrité, met le feu au village. Soixante maisons sont incendiées, et les habitants d'Alièze, traqués comme des bêtes fauves, sont presque tous exterminés. (ROUSSET. — *Alièze*).

LE PONT DU PERROU ET LA MARE BRANLANTE

(CANTON DE BEAUFORT).

Entre Vincelles et Vercia, il existe un pont en pierres dont la voûte est tellement bombée que l'accès en est très-difficile. On le nomme *le Pont du Perrou*. Son passage était autrefois redouté des voyageurs, parce que l'on y rencontrait, disait-on, de belles *Dames blanches* qui leur jouaient de très-mauvais tours.

A Vercia, on trouve aussi *la Mare branlante*, au fond de laquelle une tradition prétend que l'on entend quelquefois sonner les cloches d'une église engloutie. D'invisibles *laveuses de nuit*, d'après la même tradition, égayent encore de leurs chants les bords de l'étang.

(ROUSSET. — *Vercia*).

NOTRE-DAME DE BON-RENCONTRE

(CANTON DE SAINT-AMOUR).

A l'ouest de Nanc, canton de Saint-Amour, près de la grand'route, dans le lieudit *en Montorient*, il y avait, avant 1793, une chapelle bâtie

sur la limite des territoires de Nanc et de Saint-Amour. Elle contenait une statue miraculeuse de la vierge qui était le but d'un grand pèlerinage. Comme aux pieds de la madone de Favernay, on apportait ici les enfants morts avant d'avoir reçu le baptême. La personne qui exposait l'enfant avait les yeux fixés sur lui, et si elle apercevait le moindre mouvement, de suite elle le baptisait et le déposait ensuite dans le cimetière qui entourait la chapelle. La statue miraculeuse, qui a échappé aux profanations révolutionnaires, est aujourd'hui placée dans une chapelle de l'église de Nanc, où elle continue d'être visitée par les habitants des villages voisins et de la Bresse.

(Rousset. *Com. de Nanc*).

ORIGINE DE SAINT-AMOUR

(CANTON DE SAINT-AMOUR).

Gontran, roi de Bourgogne, fit en 585 un pèlerinage à l'abbaye d'Agaune, pour satisfaire sa dévotion aux glorieux martyrs de la Légion-Thébaine. Il obtint des religieux de cette abbaye, dont il était un des bienfaiteurs, quelques reliques des saints Amour et Viateur, soldats de cette légion, qu'il promit de laisser dans la première ville de son domaine qu'il rencontrerait en retournant dans ses Etats. Ce fut *Vinciacum*, où il arriva au mois d'août, qui reçut cette précieuse faveur. Aucun monument ancien ne mentionne cette ville de *Vincelle* ou *Vincennes* en Bourgogne. On cite toutefois le hameau de *Vancenans*, situé au Nord-Est de Saint-Amour, qui était, dit-on, le premier emplacement de cette ville. Une église fut bâtie sur le lieu même où s'élevait un temple dédié à Mercure, et la garde en fut confiée à des religieux, qui édifièrent un monastère proche de l'église. Le bruit des miracles qui s'opéraient par l'intercession de ces célèbres martyrs, attira de nombreux pèlerins des contrées voisines. Des habitations se groupèrent autour de l'abbaye et donnèrent naissance à la ville actuelle. Les successeurs de Gontran ayant donné ce lieu à l'évêque et à l'abbaye de Saint-Vincent-de-Mâcon, les nouveaux possesseurs firent construire un château et une enceinte pour la défense de ce nouveau bourg, qui prit depuis le nom de Saint-Amour.

(Voir Rousset. *Commune de St-Amour* et *Vie des Saints de Franche-Comté*, t. 4, p. 67; *Vie de Saint Gontran*).

LA CHAPELLE DE SAINT-ALBAN

(CANTON DE SAINT-JULIEN)

Sur le territoire de Montagna-le-Templier, on trouve l'antique chapelle de Saint-Alban ou Albin. Une source d'eau limpide jaillit au-dessous de la chapelle. Cette source était, dit-on, dans les temps celtiques, une fontaine sacrée, comme celle de la Balme-d'Epy, qui n'en est pas éloignée. Elle passait pour avoir la propriété merveilleuse de guérir les maladies de la peau, et on y venait de très-loin pour s'y baigner. La chapelle de Saint-Alban, qui fut le but d'un pèlerinage très-fréquenté pendant tout le moyen-âge, a peut-être succédé à un temple païen. Il en est qui croient qu'on y honorait saint Alban, inconnu des agiographes, comme on vénérait ailleurs saint Pan (voir la tradition de Sampans, canton de Dole), saint Pluto, saint Népo, saint Vit, etc., qui ne furent que des divinités païennes. Ce sujet pourrait faire la matière d'une longue dissertation que je me garderai bien de faire ici. Je me borne à reproduire nos traditions avec la plus grande simplicité possible, laissant à d'autres la tâche de les expliquer.

LES RELIQUES DE SAINT TAURIN, A GIGNY

(CANTON DE SAINT-JULIEN).

L'abbaye de Gigny fut fondée au IXe siècle par le célèbre comte Bernon, qui, issu d'une des premières familles de Bourgogne, s'était fait moine pour se dérober au spectacle des crimes qui couvraient le monde. Un évènement simple en apparence et cependant capital dans ses résultats, vint tout-à-coup donner une grande célébrité au monastère de Gigny. Sur le bruit d'une irruption de pirates, les religieux de l'abbaye de Saint-Taurin, d'Evreux, avaient transporté en Auvergne la châsse de leur patron. Les portes de l'église de Lezoux s'étaient ouvertes pour recevoir ce précieux dépôt. En 911, la paix ayant été rendue au duché de Normandie, Evreux se releva de ses désastres. Les moines de Saint-Taurin désiraient reconstruire leur abbaye; mais les ressources leur manquaient, et l'absence de leurs reliques les privaient de tout moyen de s'en procurer. Désespérant d'en obtenir la restitution volontaire, ils durent songer à les recouvrer par la ruse. Trois d'entre eux, parmi les plus jeunes et les plus habiles, se chargèrent de cette

périlleuse entreprise. Ils se présentèrent à Lezoux comme de simples étudiants étrangers. Admis bientôt dans le clergé de cette ville en qualité de clercs, ils surent capter la confiance générale, et le plus adroit parvint à se faire nommer gardien des trésors sacrés. Une certaine nuit, les trois normands ouvrent la châsse, y prennent le corps de saint Taurin, le chargent sur leurs épaules et sortent furtivement de Lezoux. Ils prennent des chemins détournés pour cacher les traces de leurs pas. Après avoir passé la Saône à la distance d'une journée de Lyon, ils se dirigèrent à travers la Bresse vers le comté de Bourgogne. Arrivés dans la vallée du Suran, ils s'arrêtèrent à la porte d'une humble chaumière et y demandèrent l'hospitalité. Ayant repris leur course le lendemain, ils ne furent pas peu surpris, après avoir marché pendant tout le jour, de se retrouver le soir devant la maison qu'ils avaient quittée le matin. Le même phénomène se reproduisit les deux jours suivants. Ils ne doutèrent plus que saint Taurin marquait par un miracle le choix qu'il faisait de ce lieu pour le dépôt de ses reliques. Ils demandèrent à leur vieil hôte le nom du village qu'ils apercevaient à peu de distance. Ils apprirent que c'était Gigny, et qu'il y avait un moutier nouvellement construit que le célèbre comte Bernon dirigeait avec une grande sagesse. Ils se présentèrent à cet abbé et lui firent le récit de leur voyage. Bernon accueillit avec respect les reliques dont le Seigneur semblait le rendre dépositaire, et bientôt, convoquant tout le peuple de la contrée à une solennité religieuse, il en fit la pompeuse inauguration. L'abbaye de Gigny associa dès lors le nom de saint Taurin à celui de saint Pierre, son premier patron; elle devint le but de nombreux pèlerinages, et le village qui l'entourait prit de l'importance et un accroissement rapide.

La maisonnette du pauvre homme, où les reliques de saint Taurin s'obstinèrent trois fois à revenir, demeura longtemps intacte au milieu des incendies et des ruines du voisinage. Elle fut ensuite changée en une chapelle, sous le vocable de saint Taurin, et vendue en 1792 comme bien national. Quant aux reliques de saint Taurin, patron de Gigny, elles furent profanées en 1794 et clouées à l'arbre de la liberté. Des personnes pieuses parvinrent toutefois à en sauver quelques fragments.

(Voir *Vies des Saints de Franche-Comté*, t. Ier, p. 393 et suiv., et Rousset, *Diction. géogr. du Jura, com. de Gigny*).

LA CHASSE D'OLIFERNE

(CANTON D'ARINTHOD).

Un garde forestier, attiré un matin par un bruit de chasse, était arrivé à une clairière de la forêt où s'élèvent les ruines du château d'Oliferne. Là, il avait trouvé rassemblés sous les amples rameaux d'un chêne une foule de grands seigneurs, de belles dames et de piqueurs, les uns mangeant sur le gazon, les autres gardant les chevaux ou distribuant la curée à de nombreux limiers. La joie la plus vive animait le banquet. N'osant aborder une société aussi brillante, le garde s'était retiré par un sentier oblique. Enchanté d'un spectacle si nouveau pour lui, il retourna la tête afin d'en jouir encore.... Tout avait disparu. On dit que les flancs de cette verte montagne retentissent toujours du son des cors, des voix humaines et des aboiements prolongés qui composent le concert magique où se plait l'âme de l'ancien seigneur de cette terre, autrefois maître des vallées de l'Ain, de l'Anchéronne et de la Valouse. On dit encore que cette montagne boisée, où s'élèvent les ruines solitaires du château d'Oliferne, écrit *Holoferne* dans les vieilles chartes, est célèbre par ses enchantements.

(D. Monnier. *Trad. pop.*, p. 83).

LA CHASSE DU ROI HÉRODE

(VALLÉE DE CONDES, CANTON D'ARINTHOD).

On raconte dans la vallée de Condes, que le soir de la veille des Rois, l'ex-roi Hérode passe avec une meute nombreuse et bruyante dans cette contrée. Il passe si rapidement qu'on évite avec soin sa rencontre, car on serait renversé et foulé aux pieds sans miséricorde. Il y a un siècle que *le Cafi* était pontonnier. Une nuit qu'il était couché, il est réveillé par les cris : *A la barque ! à la barque !* La nuit était profonde; on était à la veille de la fête des Rois. Le Cafi se lève, court à la nacelle et traverse la rivière. Là, se trouvait un grand monsieur, couvert d'un grand chapeau, armé d'un grand fusil et suivi d'une grande meute. Le personnage entre dans le bateau; il y est suivi de ses chiens qui chargent d'un poids énorme le frêle esquif, car il y en avait au moins trois cents. En mettant pied à terre, le généreux passager remplit la main du pontonnier de pièces d'or. De retour dans sa maisonnette, le Cafi voulut compter les louis qu'il avait reçus. Or, il ne trouva plus

dans son gousset que des feuilles de bois. Il se souvint alors que c'était la veille ces Rois, et il comprit qu'il venait d'avoir affaire à ce réprouvé d'Hérode. (Id., p. 85).

LA MORT D'UNE VOUIVRE

(A CONDES, CANTON D'ARINTHOD).

Voici de quelle manière on raconte la mort d'une Vouivre qui venait autrefois se désaltérer à la source qui fait jouer le moulin de Condes. Un homme courageux de ce pays voulut un jour s'emparer du diamant de la Vouivre pendant le temps qu'elle mettait à étancher sa soif : car on sait que la Vouivre dépose son œil unique sur le gazon du rivage avant de se pencher sur l'eau. A cet effet, notre homme imagina de se blottir sous un cuvier et de poser ce cuvier sur le diamant merveilleux. Le stratagème réussit. La Vouivre, à son retour, ne trouvant plus son œil, se précipite avec fureur contre le cuvier. Mais le rusé villageois avait tout prévu; il avait hérissé son cuvier de grands clous dont les pointes se présentaient en dehors; et c'est en s'y blessant à plusieurs reprises que l'aveugle serpent succomba.

L'Ulysse de Condes jouit bien peu de temps de sa victoire : il mourut le lendemain. Quant au diamant, nul ne sait ce qu'il devint. Chose certaine, disent les primitifs du lieu, c'est que la Vouivre n'existe plus, qu'elle s'est tuée à Condes, et que ceux qui prétendent l'avoir vue depuis sont d'impudents menteurs.

MONNIER. *Trad.*, p. 108.

LE CHEVAL BLANC DE CHISSÉRIA

(CANTON D'ARINTHOD).

Le canton d'Arinthod a aussi son pégase, comme Foncine et Bonlieu. C'est un cheval blanc qui pousse des galops aériens. La tradition ne dit pas quel est le maître de ce brillant palefroi, qu'elle nomme le Pégase de Ségomon ou *le Cheval blanc de Chisséria*.

(ID., p. 240).

LA SELLE A DIEU

(VALLON DE VOGNA, CANTON D'ARINTHOD).

Dans le vallon de Vogna, environs d'Arinthod, on voyait encore,

en 1838, epoque de sa destruction, un rocher brut, d'une configuration singulière, qui portait le nom de *Selle à Dieu*. Isolé, dans un terrain vague, ce rocher s'élevait comme un verre à pied, étant plus resserré vers le milieu de sa hauteur qu'à ses extrémités. Il y avait une place pour s'asseoir, naturellement formée. Il était resté dans les traditions locales que là venait jadis s'asseoir le juge de la contrée pour entendre les causes du peuple.

(Id., p. 427).

LA PIERRE HÉNON

(CANTON D'ARINTHOD)

Dans le même vallon de Vogna, on voit encore *la Pierre Hénon*, énorme cube de pierre brute d'environ 12 mètres de hauteur, qui, en tombant du front des rochers voisins, s'est arrêté, peut-être par hasard, sur une de ses pointes. Sa position dans la plaine est d'autant plus étonnante qu'elle a une espèce de base élevée en mamelon au-dessus du niveau du sol. Autour de cette espèce de monument, on remarquait autrefois des pierres ayant sans doute servi de sièges et placées en cercle à quelque distance du point central. *(La même particularité se remarque autour du menhir de Norvaux, canton d'Amancey, (Doubs).* On raconte dans le pays qu'on voyait quelquefois de jolies dames danser, au crépuscule, autour de la Pierre Hénon. Elles étaient fort gaies et parfois moqueuses, mais insaisissables, et devenaient tout-à-coup invisibles. Ces dames étaient, dit-on, les fées qui hantent encore les cavités des rochers en forme de fer à cheval que l'on voit en ce lieu retiré. Il existe, en outre, dans ces parages solitaires, une Dame Blanche qui vient souvent se percher comme une colombe dans le feuillage d'un gros tilleul, où elle reste longtemps en observation pour prendre note de la conduite des jeunes filles.

On parle aussi dans ce pays, dit Monnier, qui l'a beaucoup étudié, d'un cheval blanc monté par un esprit rouge.

LA DAME DE BLOUISSIA OU LA FÉE BUCHERONNE

(CANTON D'ARINTHOD).

La prairie de Blouissia, au bord de la Valouse, est exclusivement réservée au pâturage. Les bergers y devancent l'aurore et n'en revien-

nent souvent qu'à la nuit close. C'est à ces heures de lumière douteuse que leur apparaît la Dame de Blouissia. Elle porte, disent-ils, un gentil chapeau pendu derrière son dos et une charmante pannetière à son bras. D'un pas léger, elle passe lestement près de vous, sans que l'on entende même le froissement des plis de sa robe. Vous la voyez monter, sans le moindre effort, au haut de la roche d'où tombe en cascatelle le ruisseau de la Péchouère, puis elle disparaît.

D'autres disent que la Dame de Blouissia est une *Fée bûcheronne.* Ils l'ont vue quelquefois au pied d'un gros poirier qui a cru à la Condamine, autre climat voisin de Blouissia. On ne sait pourquoi elle frappe de vigoureux coups de cognée cet arbre fruitier. Au reste, lorsqu'après avoir entendu le bruit de la hache, on va voir si ce grand arbre est enfin renversé, on le trouve debout, intact, sans le moindre indice des coups qu'il a reçus. On ignore si cette fée bûcheronne est une âme en peine condamnée à revenir en ce monde pour expier ses fautes par des efforts superflus, ou si elle s'amuse à tenir la vigilance des propriétaires éveillés, dans l'intérêt de l'agriculture.

(Voir MONNIER, loc. cit., p. 433).

LES DAMES DE PIERRE OU D'OLIFERNE

(CANTON D'ARINTHOD).

Le seigneur d'Oliferne était un des personnages les plus puissants de son époque. Son pouvoir balançait celui du roi de France. Il était aussi haut que son manoir, c'est-à-dire aussi orgueilleux que son château était élevé. Un envoyé du monarque lui apporte un jour une déclaration de guerre. « Allez dire à votre maître, répond le présomptueux seigneur, qu'il ne croît pas assez de foin dans tout son royaume pour remplir les fossés de mon château. » Attaqué d'abord par la force, le fier baron resta vainqueur; mais il eut ensuite à se défendre contre la ruse. On ne chercha plus qu'à s'emparer de sa personne, et des émissaires apostés le guettèrent pour le surprendre pendant le sommeil. Or, se doutant bien de l'espionnage, que fit le rusé seigneur? Partout où il se retirait pour passer la nuit, il arrivait sur un cheval ferré à rebours, de manière à faire croire qu'il était parti de ce lieu dans la direction des empreintes des fers de sa monture sur le sol. A la fin, cependant, le roi se rendit maître de la formidable forteresse. Le seigneur s'échappa; mais ses trois filles, saisies dans leur refuge, payèrent de leur vie la résistance

de leur père. Le roi les fit périr par le supplice de Régulus. On les enferma dans un tonneau garni de clous à l'intérieur et on les lança dans la pente de la montagne. Le tonneau roula ainsi jusqu'au fond de la vallée, trajet d'une demi-lieue, qui fut fait en moins de deux minutes. La rivière de l'Ain le reçut dans ses flots, et la pitié du peuple, qu'émut cette triste aventure, imagina une métamorphose pour en perpétuer le souvenir. On montre, en effet, sur la rive opposée, en face d'Oliferne, trois pointes de rochers d'inégales hauteurs qui se nomment *les trois Damettes*. La tradition ajoute que les âmes toutes filiales des dames d'Oliferne n'ont pu se décider encore à se rendre où vont toutes les âmes, et qu'elles sont toujours errantes et plaintives parmi les ruines de leur antique manoir.

(La tradition n'a pas conservé le nom du seigneur d'Oliferne. Il en est qui supposent que se pourrait être le fameux Thiébaud de Chauffour, avec lequel Tristan de Chalon fut obligé de composer).

LE PETIT HOMME ROUGE DE VOGNA

(CANTON D'ARINTHOD).

Une ancienne tradition populaire supposait l'existence d'un homme rouge qui apparaissait à Paris, dans le château des Tuileries, à chaque évènement malheureux qui menaçait les maîtres de ce palais. Cette tradition reprit cours sous Napoléon Ier. On a prétendu même que ce démon familier lui avait apparu en Egypte. C'était, dit Béranger, un vol fait au château des Tuileries, en faveur des Pyramides. La tradition du *Petit Homme Rouge* des Tuileries a inspiré à Béranger une de ses plus fameuses chansons, en 1826.

Le mythe du Petit Homme Rouge, dans le vallon de Vogna, n'est peut-être pas étranger à celui des Tuileries. Sa rencontre inspire toujours de l'effroi. Monté sur son cheval blanc, ce Petit Homme Rouge de Vogna est maudit comme un envoyé des plus mauvais présages.

(Voir Monnier. *Trad.*, p. 516).

LES PETITES DEMOISELLES DE CORNOD

(CANTON D'ARINTHOD).

Certaines petites Demoiselles Blanches fréquentent, aux environs de Cornod, le pré de l'Ile, ainsi nommé de ce que la Valouse le contourne

en grande partie. Elles viennent y prendre leurs ébats avant le lever du soleil, au moment où les vapeurs de la terre semblent les porter. On les dit aussi légères, aussi transparentes que le brouillard même; et l'on est heureux de les voir former leurs rondes, ou se poursuivre en riant. Désiré Monnier rapporte à cette occasion qu'un garçon nommé Félicien était allé un matin conduire les chevaux au pâturage du pré de l'Ile. Il y vit les *Petites Demoiselles Blanches*. C'était au temps des fenaisons. On avait élévé des meules de foin dans la prairie, et les mignonnes sylphides dansaient autour, si légèrement, d'une manière si gracieuse, que c'était merveille à les voir. Félicien en était devenu amoureux sur-le-champ. Il en aurait volontiers demandé une en mariage, s'il l'eût osé; mais la richesse et l'élégance de leur parure lui firent comprendre que ces belles jeunes filles étaient au-dessus de sa condition.

LE FOLLET DE CORNOD

(CANTON D'ARINTHOD).

Le follet de Cornod est un espiègle dont tous les bons tours se terminent par un long ricanement bien accentué. Ses malices passent souvent les bornes de la plaisanterie. Partout il s'attache aux pas des ivrognes, des peureux et des imbéciles qu'il turlupine de son mieux. Sous *la Côte-de-l'Ane,* entre Cornod et Santonnas, il se tient en embuscade pour s'amuser aux dépens du voyageur. Il l'arrête, il secoue la hotte ou le panier qu'il porte, ou glisse sur sa tête comme un coup de vent. Heureux celui pour qui ses espiègleries ne dégénèrent pas en voies de fait. Couronnée Rochet, qui revenait un jour de Santonnas, ayant à son bras un petit panier de couturière, se sentit tout-à-coup arrêtée par une force incompréhensible; puis elle entendit comme un grand vent passer près d'elle. Son panier fut, à plusieurs reprises, secoué violemment, puis un rude soufflet faillit la renverser. Au même instant, un long éclat de rire se fit entendre.

(Voir *Annuaire du Jura,* 1852, p. 167).

ANSELME DE RUPT

(CANTON D'ARINTHOD).

Une ancienne famille de Franche-Comté portait le nom de Rupt, village du canton d'Arinthod.

On raconte qu'au commencement du XVIme siècle, Anselme de Rupt, prêt à partir de Venise, se promenait pour la dernière fois sur la place Saint-Marc qui était illuminée. Il s'amusait à regarder danser des jeunes filles qui accompagnaient de leurs castagnettes le chant des gondoliers. La clepsydre de la tour marquait onze heures, et le sire de Rupt allait quitter la place, quand une vieille, le tirant par son *domino*, lui dit à voix basse : « Est-ce vous, seigneur Grimaldi? Giustina vous attend depuis une heure; son mari est à Malamoque; elle a dû vous l'écrire ce matin. » Anselme ne répondit point, de peur que le son de sa voix ne le trahit, mais il suivit la charitable dame. Elle ouvrit la porte d'un jardin, traversa plusieurs cours, et introduisit le chevalier dans un cabinet sans lumière. Bientôt il entend le léger bruit d'une robe de soie; une main caressante lève le taffetas de son masque, et une bouche qui devait être charmante, lui donne un doux baiser. Mais tout-à-coup la porte se brise avec fracas; un spectre couvert d'un sac de pénitent noir, se précipite dans la chambre, escorté de plusieurs valets qui tenaient des flambeaux. « Misérable! dit le spectre au sire de Rupt, viens-tu ici me déshonorer?.... » A ces mots, il broie le masque sur le visage d'Anselme, le regarde, et s'écrie : « O ciel! ce n'est point Grimaldi.... »

« Ce n'est point Grimaldi! répète Giustina éperdue. Soyez bénis, anges du ciel! » Ce cri d'amour rendit au spectre toute sa rage. Il interrogea d'un ton terrible le sire de Rupt qui, obligé de filer doux, raconta mot à mot ce qui lui était arrivé. L'époux, à ce récit, fit un signe à ses satellites, qui étranglèrent la malheureuse Giustina. On banda les yeux à Anselme; on le mena sous le portail d'une église, et on lui signifia que, s'il ne partait pas le matin-même, il serait assassiné le soir.

Le sire de Rupt fut, dit-on, si troublé par cette aventure, qu'il en perdit la tête, et ne recouvra un peu de raison que sept ans plus tard, après avoir fait un pèlerinage à Saint-Claude. Le peuple, qui ignorait cette histoire, allait disant que le sire de Rupt était resté sept ans muet, pour avoir requis d'amour une nonne.

(Voir Dusillet. *Iseult*, p. 47).

LES SORCIÈRES DE LAVANS-SUR-VALOUSE

(CANTON D'ARINTHOD).

Deux femmes, Guillauma Proby, d'Enchey, et Louise Thevenin, du

même lieu, furent poursuivies comme sorcières, il y a trois cents ans. Dans leur interrogatoire, ces femmes avouèrent « qu'elles avaient jeté une fois dans l'étang de Balide, rière Enchey, certaine eau qu'elles avaient eues de leur démon, et que tout aussitôt s'élevèrent plusieurs brouillards et *nielles*, qu'elles envoyèrent sur les noyers du village de Cornod ; au moyen de quoi les fruits des arbres tombèrent à terre pour la plupart. » Boguet dit que Guillauma Proby avait une marque au cou, de couleur brune, et de la grandeur d'un petit denier ; que pour la recevoir elle s'était mise à genoux, tenant en main une chandelle ardente et renonçant Dieu, chrême, baptême et sa part du paradis. Boguet ajoute que cette femme planta dans cette marque, en sa présence, une grosse épingle, sans ressentir aucune douleur.

TRADITIONS DE CHISSÉRIA

(CANTON D'ARINTHOD)

Il serait difficile de trouver dans notre province une terre plus féconde en souvenirs de l'époque celtique, que le bassin de la Valouse. Si les monuments druidiques abondent autour de la bourgade d'Arinthod, ancien centre religieux de cette poétique contrée, de naïves croyances se perpétuent, comme d'autre monuments du même âge, dans les villages environnants.

L'habitant de Chisséria n'a point à étaler aux yeux des curieux, comme celui du vallon de Vogna, un menhir, une enceinte sacrée, un buste de prêtresse, des médailles gauloises et romaines ; mais il les séduira par ses merveilleuses légendes. Il leur montrera des *Dracks* apparaissant dans les airs sous la forme d'un cheval blanc, d'agaçantes *Demoiselles* folâtrant au clair de la lune sur les bords des étangs, la *Vouivre* à l'étincelante escarboucle, volant de la tour de Dramelay à celle de Montcroissant, des *Loups-Garrous*, des *Sorciers* courrant au sabbat, montés sur des fuseaux. Il leur fera entendre la voix du génie hospitalier caché sous les ruines de Montcroissant, qui invite tous les passants à venir goûter le vin généreux enfoui depuis des siècles dans les caves de ce vieux castel. Si nous signalons ces traditions, dit le géographe du Jura, c'est que les historiens peuvent en tirer parti aussi bien que les poètes. On en retrouve de semblables en Bretagne, dans le Poitou et dans tous les lieux où les Druides eurent des colléges.

LES RÉCITS DE GENEVIÈVE

(CANTON D'ARINTHOD).

La bonne Geneviève d'Arinthod avait vu tous les follets de la contrée, et elle ne se cachait pas d'avoir assisté quelquefois à la *synagogue*. Se trouvant un soir dans un moulin, près d'Arinthod, elle vit, après souper, tous les gens de la maison prendre une petite fiole, et, de son contenu, se frotter les jointures des membres. Aussitôt les voilà qui partent les uns après les autres par la cheminée. Ne sachant que penser de cette singulière sortie, Geneviève court à la croisée, et voit un pommier chargé d'une volée d'oiseaux de toutes couleurs qui se livraient à un ramage étourdissant. Sa première pensée fut de faire le signe de la croix, et aussitôt tous les sorciers emplumés s'envolèrent en poussant des cris.

Une autre fois, revenant un peu tard de la foire d'Arinthod, Geneviève aperçoit au loin la lueur d'un feu. Elle se dirige vers ce foyer. Là, elle remarque, dans un buisson, une bouteille qu'elle ramasse. Elle la débouche par curiosité et verse dans le creux de sa maiu une goutte du liquide que contient la fiole. Au même instant, cette main se change en une patte de loup. Que faire ? Elle se désole. Par bonheur, en regardant autour d'elle, elle découvre un autre flacon. Elle hésite un moment à le prendre ; mais, supposant que celui-ci peut bien contenir un spécifique réparateur, elle se hasarde à en répandre une goutte sur sa patte honteuse, et elle a le bonheur de la voir renaître à la forme humaine. En même temps, elle commence à voir autour du foyer se trémousser la danse diabolique du sabbat, composée d'une foule de gens dont les figures et les noms lui étaient assez familiers.

(*Annuaire du Jura*, 1852, p. 128).

LE CHAUSSEUR

(CANTON D'ARINTHOD).

Dans le pays d'Arinthod, *le Chausseur* n'est pas moins redouté que le Follet. Une femme se plaint-elle à sa voisine d'avoir eu le cauchemar pendant la nuit, celle-ci ne manque pas de lui dire : *O Dama! é i ait lou chausseu que vous a enchaussa!*

Christine de Rougemont, honnête et simple paysanne, mais issue d'une maison noble qui conservait encore l'épée d'un de ses ancêtres, racontait à peu près en ces termes la connaissance qu'elle avait faite

avec *le Chausseur* : « J'étais couchée; j'entendais dans la chambre comme les pas de quelqu'un qui aurait marché pesamment. Puis, ça monta sur le pied de mon lit; les feuilles de la paillasse crièrent sous la pression, et bientôt ma poitrine fut oppressée d'un poids qui s'y posa. On me saisissait par le cou. J'entendis en même temps : *han! han!* expression des efforts que l'on faisait pour me suffoquer. Mon mari m'entendant gémir et râler, me secoua vivement. Ça me quitta aussitôt, et nous entendîmes tous deux le froissement des feuilles de la paillasse et les mêmes pas dans la chambre. J'étais délivrée du *Chausseur*.

(*Annuaire du Jura*, 1852, p. 172).

GRABOLIBUS

(CANTON D'ARINTHOD).

Sous les voûtes du donjon ruiné d'Oliferne, territoire de Vescles, on dit qu'il y a d'immenses trésors gardés par un animal redoutable. Un soir de Noël, trois amis s'étaient réunis pour boire un coup et se conforter contre les dangers d'une expédition nocturne qu'ils avaient résolu d'entreprendre : au lieu d'aller à la messe de minuit, ils voulurent visiter *Grabolibus*, au château d'Oliferne. Il y a là une citerne fort belle où sont cachés les précieux trésors dont la possession est promise aux mortels les plus courageux. Nos trois champions étaient braves; ils se repentirent pourtant de leur acte de hardiesse. A minuit, comme ils étaient là, une porte s'ouvrit dans la citerne et il en sortit un mouton noir. L'infernal bélier prit sur son dos ses trois visiteurs et les emporta dans les airs. Il alla déposer le plus savant des trois, qui s'était troublé sur la lecture, dit la tradition, derrière la grange Véra, au-dessus de la montagne des *Trois-Damettes*; il porta le second sur le châtelard isolé d'Ufalla, célèbre par les feux annuels de la St-Jean, et il déposa le troisième sur le Molard de Nétru, qui domine le village de Chancia. Nos pauvres chercheurs d'aventures passèrent ainsi une nuit bien triste et bien désenchantée. Ce ne fut que le lendemain qu'ils purent, en recouvrant l'usage de leurs sens, retrouver le chemin de leur demeure. Ils n'ont point fait depuis, dit-on, de nouvelles visites à Grabolibus. (*Annuaire du Jura*, 1853, p. 209).

Nous avons recueilli à Pagnoz, canton de Villersfarlay, une tradition analogue sur *la Citerne de Vaugrenans*.

(Voir les *Traditions de l'arrondissement de Poligny*).

HISTOIRE.

UN DOCUMENT SUR L'INVASION FRANÇAISE DE 1595

Jean Grivel, dont le curieux journal, publié en 1865 par M. Achille Chereau, renferme un récit circonstancié de l'invasion de notre province en 1595, contre son habitude, rapporte très-brièvement les faits qui suivirent immédiatement le combat de Fontaine-Française, et, en particulier, indique à peine une grosse escarmouche racontée dans la pièce suivante. Cette pièce est un imprimé du temps qui porte le nom de Jean Collet, imprimeur ordinaire du roi, demeurant à Troyes, en la rue Notre-Dame. Quelques lignes empruntées au récit de Grivel lui serviront d'introduction : « Toutes les places du duchié s'estant rendues audit roy de Navarre (Henri IV), dit le brave seigneur de Perrigny, sauf Seurre et Chalon, qui estoient encore tenues par ledit sieur du Mayne, et s'estant augmentées les forces du Navarrois, parce qu'il luy venoit gens de tous costés, ainsi que ses affaires prospéroient, il s'achemina le quinziesme de juing devers Mirebeau et Saint-Seyne, et logea son armée à deux heures de la nostre, prenant encore son quartier à Fontaine-Françoise, qui est ung villaige assis partie sur ce pays et partie sur le duchié. De quoy adverty le Connestable, et ayant reconnu ses forces n'estre suffisantes pour soustenir celles dudit Navarrois, il se retrancha auprès dudit Gray, et ne voulut oncques se mestre en campaigne pour combattre, de peur d'hazarder son armée, et, par conséquent, l'estat de ce pays. Et en ceste sorte demeurèrent les deux armées fort prochaines l'une de l'aultre par l'espace d'environ trois sepmaines, sans qu'il y eut aultre chose que quelques escarmouches ou quelques charges données à l'improviste sur quelques quartiers. » Voici maintenant comment les Français racontent la plus importante sans doute de ces escarmouches.

A. Vayssière.

LA DEFFAICTE DE HUICT CENS CHEVAUX, ET QUATRE *Cens Harquebusiers Espagnols aupres de Gray, le douziesme jour de Juillet, Mil cinq cens quatre vingt quinze.*

Comme Monsieur le Mareschal de Biron assisté de Messieurs les Ducs de Guyse, et d'Elbeuf et autres seigneurs fussent partis de l'armée du roy hyer, mercredy, douziesme de ce mois, avec six cens chevaulx, et deux cens Harquebuziers. à cheval pour aller recognoistre la contenance des ennemis, et faire d'advantage selon l'occasion (lesquels ennemis s'estoyent depuis la première rencontre tousjours reserrez dans leurs retranchemens), arrivez qu'ilz furent auprès d'Aspremont, où le général de la cavalerie ennemye, don Alonce estoit logé avec huict cens chevaulx, et quatre cens espagnols, qui bordoient leur costé de la rivière de Saône, gardant un guay qu'ilz avoient rompu, ledict sieur mareschal fit attaquer une escarmouche, laquelle dura plus de deux heures.

Et voyant que les ennemis ne vouloient pas passer la rivière, et qu'il n'y avoit ordre de passer ledict guay, pour ce qu'il estoit gardé par lesdicts Espagnols et rompu, il fit passer à nage Monsieur le comte de Thorigny, mareschal de camp, assisté des sieurs de Montoison (1) et Sainct-Genier, enseigne de la compagnie de Monsieur le Connestable, et environ trente de la compagnie du sieur de Vitry et autres, jusques au nombre de soixante chevaulx en tout.

Puis estant passez au péril de l'harquebouzerie espagnole, ilz chargerent si furieusement et la cavallerie et infanterie ennemie, qu'après un assez long combat (pendant lequel ledict sieur mareschal et princes cy-dessus nommez et autres seigneurs estoient passez aussi à la nage), l'infanterie espagnole fut taillée en pieces, et en demeura plus de six ou sept vingtz mors sur la place, tous les capitaines prins ou tuez, desquels le comte de Chiverny en tua un, qui opiniatroit le combat avec une rudache.

(1) On lit *Montbazon* dans une autre relation de la même époque.

Toute la cavalerie mise en routte, et en fut tué ou prins plus de cent cinquante.

Quatre cornettes apportées des hier au quartier, et dit-on qu'il y en a encore deux prinses, et tous ces qui les portoyent morts. Ledict don Alonce, général de la cavallerie, prins et blecé.

Le grand Pagador prins, et le reste de ladicte cavallerie menée battant jusques à Gray.

Les autres particularitez ne se savent pas encores, mais à ce soir le roy les sçaura, et envoira le discours incontinant. Cependant, le secrétaire Petit dira ce qu'il en sçait particulièrement.

En ce combat, ledict sieur comte de Thorigny a esté blessé.

Le jeune de Rodes mort, et douze ou quinze autres de la noblesse tuez ou blessez, desquelz on ne sçait pas encore bien les noms. Il y a eu aussi force chevaulx qui sont demeurez sur la place, et entre autres, celuy dudict sieur comte de Thorigny.

Ledict sieur mareschal ne revint qu'hyer au soir de l'armée. C'est pourquoy on n'a pas encore sceu toutes les particularitez.

Et outre ce, Monsieur le Connestable n'a pas eu le loisir d'en mander d'advantage.

Faict à Dijon le XIII juillet 1595.

Signé : RUZÉ.

BOTANIQUE.

DE QUELQUES PLANTES

les plus communes, croissant aux environs de la ville de Poligny,

PAR M. EDMOND SAURIA.

(*Suite*)

III. — DAPHNÉ, *D. Mezereum*, *Bois-Gentil*; *famille des Thymélées*.

C'est ce charmant arbrisseau de 5 à 9 décimètres de haut, à tige simple ou rameuse, que l'on rencontre au premier printemps, principalement dans nos bois montueux. Ses feuilles sont lancéolées, rétrécies

à la base, minces, d'un vert pâle, un peu glauque en dessous, glabres, cilicées sur les bords dans leur jeunesse, non persistantes, et naissant après les fleurs. Ses fleurs rose foncé, rarement blanches, sont odorantes; placées comme épis latéraux le long des rameaux, elles sont ternies, sessiles. Les baies sont rouges ou jaunâtres.

On en fait, dès les mois de février et de mars, de jolis bouquets qu'il n'est pas toujours prudent de tenir à la bouche.

L'écorce du Daphné est inodore; mais si on la mâche, on éprouve bien vite une sensation brûlante, caustique, tenace, insupportable.

L'écorce, macérée dans de l'eau ou du vinaigre pendant quelques heures, appliquée sur la peau et maintenue avec un bandage, produit au bout d'un certain temps de la démangeaison, de l'inflammation et une éruption de boutons. C'est un vésicant assez employé dans le pays, où on lui donne le nom de *Sain-Bois*, *Bois-Garou*, bien que le *garou* soit l'écorce du *Daphné Gnidium*, qui croît dans les lieux montueux et arides du midi de la France.

Dans l'industrie, on l'emploie pour la teinture.

On utilise la semence pour faire des appâts destinés à empoisonner les loups et les renards.

Le Daphné est un médicament qui demande à être employé avec prudence; c'est un purgatif sudorifique, drastique, fondant suivant la dose à laquelle on l'administre.

On rencontre également dans nos bois le *Daphné Lauréole* et le *Daphné Alpin*, mais plus rarement.

Le *Laurus Nobilis*, ou *Laurier des Poètes*, le Laurier sauce, que l'on cultive dans les jardins, appartient à une famille voisine, les *Laurinées*.

On cultive plusieurs espèces de Daphné : le Daphné cannelé, blanc, de l'Inde, *Passerine du Cap*.

Le bois de Daphné sert à faire des chapeaux dits de *paille blanche*.

Daphné, fille du fleuve Penée, selon la Fable, fuyant les poursuites d'Appolon, transporté d'amour pour elle, fut, sur sa prière, changée en Laurier. Le dieu de la musique et de la poésie en détacha alors une branche dont il se fit une couronne, voulut que le laurier lui fut consacré, et devint la récompense des poètes.

IV. — SCILLE, S. *Bifolia*, S. *à deux feuilles*; *famille des Liliacées*.

Une jolie petite fleur bleue, quelquefois blanche ou rosée, ressemblant à nos Jacinthes de jardin; elle apparait au printemps dans les

bois taillis peu épais, voir même dans certaines vignes en côte.

C'est une plante à bulbe ovoïde, assez profondément enfoncée en terre, produisant deux ou trois feuilles étalées ou recourbées, lancéolées, linéaires canaliculées, ou roulées au sommet. Sa hampe est terminée par une grappe lâche, en forme de corymbes à pédicelles dressés, ses inférieurs plus longs sans bractées.

Une plante de la même famille, et très-employée en thérapeutique, est la Scille maritime, Scille officinale. La bulbe ou oignon de cette dernière, que l'on récolte en automne sur les plages sablonneuses de l'Océan et de la Méditerranée, est un puissant diurétique qui, employé à trop hautes doses, peut produire des accidents graves. On en extrait la scillitine.

De nombreuses variétés de Scille sont cultivées dans nos jardins : la Scille agréable, dite *Hyacinthe,* Scille campanulée d'Espagne, Scille à fleurs en ombelle, à petites fleurs bleues, etc.

V. — PRIMEVÈRE, *Primula Officinalis*, *famille des Primulacées*; *vulg. Pâquette*, *Coucou*, *Coqueluchon*, *Oreille d'Ours.*

Cette plante très-vivace se rencontre dans les bois taillis, dans les prés, le long des haies. Ses feuilles radicales, d'un beau vert, sont surmontées d'une hampe dressée, cylindrique, pubescente, terminée par une ombelle de huit à douze fleurs odorantes, d'un beau jaune, avec cinq taches orangées à la gorge.

Cette plante officinale est employée en entier en thérapeutique ; mais ce sont principalement les fleurs dont on fait usage ; leur odeur semble annoncer une action sur le système nerveux comme calmante et antispasmodique analogue à celle des fleurs de Tilleul. Elles peuvent, à ce titre, prendre rang parmi les tisanes utilisées contre les affections inflammatoires.

On fait, avec un mélange de fleurs de Primevère, du citron et du miel, une boisson d'une belle couleur d'or, d'une odeur suave et d'une saveur agréable.

On en cultive un très-grand nombre de variétés ; doubles, roses, bleues, brunes, violacées, etc. Les chèvres et les moutons mangent le feuillage et les abeilles en recherchent les fleurs.

VI. — ANÉMONE, *Anémone des Bois*, *Sylvie*, *Renoncule des Bois.*

Cette plante, la plus répandue des Anémonées, se trouve dans ---

bois et haies. Elle appartient à la famille des *Renonculacées*.

Sa hampe, haute d'environ 10 à 15 centimètres, uniflore, rarement biflore, glabre, garnie de quelques poils, munie, aux deux tiers de sa hauteur, d'un involucre composé de trois ou cinq feuilles pétiolées, un peu velues, à trois folioles ovales, bi ou trifides, à lobes incisés, dentés, un peu velus. Les feuilles radicales sont à peu près semblables, quelquefois elles sont nulles. La fleur terminale, penchée avant la floraison, a six ou huit sépales blancs ellyptiques un peu rosés en dessous. Le rhizôme cylindrique et rampant permet à cette plante de se propager assez rapidement.

Cette plante est âcre, vénéneuse, et peut même produire l'empoisonnement. Pilée et appliquée sur la peau, elle produit l'effet d'un cautère. Infusée dans du vinaigre et employée en lotions, elle peut devenir un puissant antisporique.

L'*Anémone Pulsatille, Coquelourde*, se rencontre plus spécialement dans les pâturages arides des régions montagneuses du Jura.

On en cultive de nombreuses variétés : *Anémone des Jardins* ou *étoilée*, à fleurs jaunes, à fleurs bleues, *Anémone hépatique*, etc.

VII. — PULMONAIRE, *P. Officinalis*, *Sauge de Jérusalem* ; *famille des Borraginées*.

Cette plante, qui doit tenir son nom de *Pulmonaire*, autant parce qu'elle était regardée autrefois comme souveraine dans les affections de poitrine, qu'à cause d'une certaine analogie de couleur de sa fleur rose-violacée avec celle des poumons atteints de cette terrible maladie, se rencontre dès le mois de mars dans les haies, au bord des bois, dans les lieux un peu ombragés. Sa tige est droite, velue, un peu anguleuse. Ses feuilles radicales sont ovales, oblongues, pétiolées, décurrentes, hérissées de poils rudes et courts, parsemées de taches blanchâtres. Ses feuilles caulinaires sont sessiles, plus étroites. Sa fleur varie du rose au bleu, bleu violacé, quelquefois même elle est blanche ; elle est disposée en bouquet terminal. Elle appartient à la pentandrie monogynie de Linné : Calice campanulé à cinq angles et cinq lobes ; corolle en entonnoir à cinq lobes à gorge barbue ; un style, cinq étamines.

Cette plante, à l'état frais, est émolliente, adoucissante, pectorale. On l'emploie dans les affections de poitrine. Desséchée, elle devient noirâtre et cassante. Elle contient, comme la Bourrache et la Buglosse, du nitrate de potasse.

On s'en sert pour la teinture en brun.

Les horticulteurs en cultivent plusieurs variétés : *Pulmonaires de Virginie, de Sibérie.*

VIII. — TUSSILAGE, *Tussilago farfara, L. Pas d'Ane, Pas de Cheval, Herbe de St Guérin, Procheton, Taconet, Taconnot, folius antè patrem; famille des Synanthérées.*

Cette plante vivace se trouve aux bords des fossés, des ruisseaux, dans les terrains calcaires argileux, sur les côteaux humides et gras, dans les vignes humides en pente. Le vigneron ne la connaît que trop, car une fois implantée, il a beaucoup de peine à s'en défaire.

Les fleurs du Tussilage apparaissent longtemps avant les feuilles.

La dénomination de *Tussilage* lui a été donnée à cause de son emploi contre la toux, et celle de *Pas d'Ane* à cause de la forme de ses feuilles.

Les racines sont longues, grêles, traçantes, blanchâtres; ses tiges droites, simples, uniflores, garnies d'écailles membraneuses; ses feuilles toutes radicales sont pétiolées, arrondies, cordiformes, vertes en dessus, cotonneuses et blanchâtres en dessous; ses fleurs radiées, d'un beau jaune, et apparaissant dès les mois de février et mars.

On emploie les fleurs et plus rarement les feuilles. Ces fleurs, d'une odeur fort agréable, sont récoltées avant l'entière floraison; les feuilles sont amères et mucilagineuses.

Cette plante est rangée en pharmacie parmi les espèces pectorales.

On cultive dans les jardins : le *Tussilage odorant, Tussilago frayœus,* l'*Héliotrope d'hiver* à fleurs purpurines.

IX.— FAUX-NARCISSE, *N. sauvage* ou *des prés, Fleur-de-Coucou, Olives, Clochettes, Narcissus, Pseudo-Narcissus; famille des Amaryllidées.*

C'est une belle plante du printemps, que l'on rencontre par groupe, le plus souvent dans les bois taillis, surtout montueux. Les feuilles sont toutes radicales, presque de la longueur de la hampe, d'un vert un peu glauque, linéaires, obtuses, un peu épaisses, légèrement canaliculées; la hampe, de 2 à 3 décimètres, est un peu comprimée, à deux angles, légèrement striée, uniflore, rarement biflore; spathe lancéolée, mince, scarieuse; la fleur est grande, d'un beau jaune, penchée ou horizontale, portée sur un long pédoncule caché dans la spathe; le périgone obconique, à six divisions ascendantes ou étalées, ovales, lancéolées, d'un jaune pâle, quelquefois presque blanchâtres, à couronne d'un jaune plus

foncé, en cloche allongée, un peu évasée au sommet et dentée crénelée.

La fleur n'a ni odeur ni saveur bien déterminée. Les bulbes ont une saveur amère et âcre.

Le *Narcisse des Poètes, Jeannette,* que l'on trouve assez communément dans les jardins, vient à l'état sauvage dans la partie haute de l'arrondissement, mais fleurit un peu plus tard.

La fleur est grande, d'une odeur très-agréable, un peu penchée. Le périgone, à six divisions planes, ovales, mucronées, d'un blanc pur, étalées, est muni à la gorge d'une couronne courte, en roue, jaunâtre, crénelée, à bord d'un rouge écarlate.

On cultive également dans les jardins une foule de plantes appartenant à cette même famille : Le *Narcisse à bouquet, N. tazetta*; le *N. Grand-Soleil-d'Or, N. aureus*; le *N. odorant, N. odorus*, le *N. Jonquille, N. Jonquilla*, dont il a de nombreuses espèces; les *Nivéoles*, les *Galanthes*, etc.

X. — LAMIER, *famille des Labiées.*

Le *Lamier pourpre* appartient au nombreux genre *Lamium*.

C'est une plante haute de 2 à 3 décimètres, souvent rougeâtre; tige rameuse dès la base, couchée inférieurement, presque glabre, peu feuillée; feuilles pétiolées, cordiformes, ovales, obtuses, inégalement crénelées dentées, un peu rugueuses, pubescentes, les inférieures plus petites, arrondies, les supérieures entassées au sommet de la tige; verticilles rapprochés; fleurs purpurines, quelquefois blanches.

Cette plante fleurit de mars en octobre et est excessivement répandue dans les lieux cultivés, les champs, les vignes.

Le *Lamicum Abbum* prend généralement le nom d'*Ortie blanche*. C'est une plante que l'on rencontre, dès le mois d'avril, dans les lieux incultes, aux bords des murs, des haies près des villages. Les verticilles sont de six à vingt fleurs blanches.

L'*Ortie blanche*, haute de 30 à 40 centimètres, a une odeur forte et désagréable, une saveur un peu amère. Elle est tonique et astringente. Les corolles mondées de leur calice sont préférables aux parties herbacées. On les utilise dans les flueurs-blanches, les diarrhées, etc.

Cette plante est regardée comme vomitive et antispasmodique. On l'a proposée contre la coqueluche, l'asthme, la toux convulsive, diverses affections nerveuses, etc.

Galeobdolon luteum. Cette plante, voisine de l'ortie blanche, fleurit presque à la même époque de l'année. Sa tige, haute de 5 à 6 décim.,

un peu velue, redressée, accompagnée de rejets stériles, rampants; ses feuilles pétiolées, cordiformes, ovales, acuminées, fortement dentées en scie; ses verticilles nombreux, axillaires, lui donnent, au premier aspect, malgré la couleur de ses fleurs, qui sont d'un beau jaune, une certaine ressemblance de famille avec l'ortie blanche, qui permettrait presque de la dénommer *ortie jaune*.

(*A suivre*).

SÉANCE GÉNÉRALE DU 20 AVRIL 1876.

Présidence de M. le Dr Bousson.

La séance est ouverte à 10 heures. — Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Ministre de l'agriculture et du commerce annonce à la Société qu'il lui a accordé pour la présente année une subvention de 600 fr.; M. le Préfet du Jura, de son côté, nous fait savoir qu'il nous a inscrit pour une somme de 300 fr. sur la liste des subventions qu'il accorde chaque année aux Sociétés agricoles du département, au nom du Conseil Général.

M. le Ministre de l'agriculture demande à la Société de nommer un délégué à la réunion qui aura lieu le vendredi 12 mai, au Concours régional de Lons-le-Saunier. M. Bousson, président, est désigné.

La Société d'émulation du Jura tiendra le dimanche 21 mai sa séance annuelle. Elle nous invite à y envoyer des délégués. — L'invitation est acceptée, et MM. Baille, président honoraire, et Cournut, principal du collége, sont choisis comme délégués.

La Société centrale d'horticulture de France envoie le programme de l'Exposition qu'elle organisera, à Paris, du 29 mai au 1er juin prochain.

L'Institut des provinces de France envoie différents documents ou circulaires destinés à nous faire connaître son organisation et le but qu'il se propose. Il nous demande pour son Annuaire une notice détaillée sur notre Société. Le bureau est chargé d'examiner cette question, et, s'il y a lieu, de faire droit à la demande.

M. Château, chimiste à Aubervilliers, envoie, à l'appui de sa candidature au titre de membre correspondant, six opuscules traitant de différentes questions de chimie, ainsi que la liste de tous les ouvrages ou mémoires qu'il a fait publier.

Il est donné lecture d'un article de M. E. Sauria : *De quelques plantes les plus communes croissant aux environs de la ville de Poligny*, et d'une *Revue des journaux agricoles et scientifiques*, par M. le Dr Rouget.

Les deux seront insérés au Bulletin.

Sont ensuite nommés :

Membre titulaire : M. le Dr Droux, de Chapois, présenté par M. le Dr Bousson.

Et membre correspondant : M. Château, chimiste à Aubervilliers, présenté par M. Richard.

La séance est levée à onze heures et demie.

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Le schiste sulfaté (1). — M. Gontier, ancien gérant de l'usine à schiste de la Varenne d'Ygornay (Saone-et-Loire), ne considère pas le schiste comme un engrais proprement dit, mais il pense que, par une manipulation convenable et une addition de sulfate de fer, il peut devenir le concentrateur par excellence des agents de fertilisation; il serait donc avantageux de le faire entrer dans la préparation des composts, dans les litières, le fumier.

Le schiste peut encore servir de désinfectant pour les cimetières, et voici comment il faudrait agir à ce sujet : Après que le cercueil a été mis dans la fosse et recouvert d'une couche de terre d'environ 50 centimètres, on étend sur cette terre 100 kilog. de schiste sulfaté en poudre; environ une couche de 10 centim. de hauteur suffit pour absorber et décomposer tous les gaz provenant de la décomposition des cadavres; on place de la terre par-dessus, comme à l'ordinaire; la couche de schiste sulfaté s'oppose à toutes émanations putrides au dehors, les absorbant et les décomposant au fur et à mesure de leur formation. Après le terme fixé par l'autorité pour le renouvellement des fosses, on trouverait une couche de schiste saturée de gaz et de sulfate d'ammoniaque. Cette poudre fertilisante serait livrée à l'agriculture et remplacée sur le nouveau cercueil par du schiste nouveau. Ainsi serait trouvé le moyen de garantir utilement les vivants des maux que les morts nous

(1) Voir *Bulletin de la Société* pour 1874, page 323.

envoient. Le schiste sulfaté en poudre vaut 3 fr. 40 les 100 kil. On peut donc essayer l'emploi de ce moyen sans grandes dépenses. Dans ces conditions, le rôle du schiste serait donc d'absorber un produit nuisible perdu dans l'atmosphère, de constituer un récipient devenant un épurateur hygiénique.

(Journal des cultivateurs, N° 10, 1875).

Les lapins et les dindons. — Bien des choses utiles sont inconnues dans les campagnes, dont il serait facile cependant de tirer un bon parti. Ainsi, on élève assez généralement des lapins dans la plupart des fermes bien gérées; seulement, ces lapins appartiennent à l'espèce commune, dont la peau n'a qu'une valeur insignifiante.

Si on renonçait à cette vieille routine pour n'élever que des lapins russes angoras, on aurait une chair d'aussi bonne qualité, mais de plus la peau d'un animal qui se vend communément de 1 fr. 50 à 2 fr. 50.

Il en est de même des dindons. On élève à peu près partout des dindons au plumage noir, qui sont portés sur nos marchés où on ne vend que la bête. Si, au lieu d'élever des dindons noirs, on élevait des dindons blancs, on tirerait un grand parti des plumes. Ces animaux ont sous le ventre, notamment entre les pattes, des plumes que l'industrie emploie pour faire du faux marabout et dont elle fait grand cas.

Dans quelques parties de la France, particulièrement dans le Nord, on exploite le dindon blanc sur une certaine échelle, et il n'est pas rare qu'un seul animal de cette espèce, le mâle préférablement, donne une récolte de plumes d'une valeur courante de 25 à 35 francs.

(Journal d'agriculture et d'horticulture de la Gironde).

Sur la doctrine de l'évolution. — M. Naudin, l'un des précurseurs de la théorie transformiste, accepte la doctrine des transformations brusques et combat celle des transformations lentes. Ce savant si autorisé en ces matières fait valoir deux raisons contre le système de Darwin, c'est-à-dire contre l'hypothèse de modifications infiniment petites s'accumulant pendant un temps infini.

La première de ces raisons, c'est que l'on n'a pas à sa disposition un temps infini, comme se le persuadent les darwinistes. Suivant les calculs les plus récents, dit M. Naudin, la « durée *maximum* de la vie animale sur notre globe peut être approximativement évaluée à quelques dizaines, à une cinquantaine de millions d'années tout au plus, et les progrès ultérieurs de la science n'élèveront jamais cette estimation, mais

tendront au contraire à la restreindre.» Or, cinquante millions d'années peuvent paraître un assez joli chiffre; mais, en réalité, il est absolument insuffisant pour expliquer la production de toutes les formes organiques, si on les suppose produites par des modifications insensibles. Ce ne sont pas des millions d'années, ce seraient des milliards de siècles qu'il faudrait.

En second lieu, l'erreur de Darwin est d'entendre trop à la lettre et d'une manière trop matérielle le célèbre principe de Leibnitz, le principe de continuité. *Natura non facit Saltus*; soit, mais Leibnitz lui-même a reconnu que les courbes, comme il le disait, avaient des « points de rebroussement » qui n'empêchaient pas la continuité. Certains degrés peuvent être traversés d'une manière plus ou moins rapide, et dans le secret de l'incubation, sans qu'il soit nécessaire de croire que tous les changements se font par degrés imperceptibles. Ces changements insensibles sont entièrement contraires à l'expérience; et M. Naudin, qui a étudié si a fond les variations des espèces botaniques, est ici une puissante autorité : « Quand un changement même très-notable se produit, dit-il, il survient brusquement dans l'intervalle d'une génération à l'autre. La fixation des variétés a pu demander du temps; mais leur apparition a toujours été subite. »

Selon cette doctrine, la variation a lieu dans le germe même, ou pendant la période d'incubation, et les circonstances extérieures, si souvent invoquées, le climat, le milieu, les habitudes n'ont que très-peu d'importance : « Quand les espèces varient, elles le font en vertu d'une propriété intrinsèque et innée, qui n'est qu'un reste de la plasticité primordiale; et les conditions extérieures n'agissent qu'en déterminant la rupture d'équilibre qui permet à cette plasticité de produire ses effets.» La *sélection naturelle* de Darwin, dans cette hypothèse, ne joue aussi qu'un rôle très-secondaire. Les espèces tombent d'elles-mêmes, lorsqu'elles ont épuisé la quantité de force plastique qu'elles contenaient, comme elles naissent en vertu de cette même force : « Dans ma manière de voir, dit l'auteur, les faibles périssent parce qu'ils sont arrivés à la limite de leurs forces, et ils périraient même sans la concurrence des plus forts. » En un mot, le point de vue de M. Naudin est de remplacer dans la théorie de l'évolution, les causes extérieures, accidentelles, purement fortuites, par une force plastique interne qui d'un protoplasme primordial « tire les grandes lignes de l'organisation, puis les lignes secondaires, et descendant du général au particulier, toutes les

formes actuellement existantes, qui sont nos espèces, nos races, nos variétés. »

(M. Paul Janet. *Le Temps* du 2 Avril 1875).

Les livres et les animaux domestiques peuvent transmettre les maladies contagieuses. — Le *Scientific American* regarde les animaux domestiques, les chiens et les chats surtout, et les livres, comme des instruments de transmission des maladies contagieuses :

Un cas de fièvre scarlatine, dit ce journal, a été constaté récemment en Angleterre, cas dans lequel la maladie avait été, à n'en pas douter, transmise à des enfants par un chien. L'animal avait été le compagnon constant d'une personne atteinte de ce mal, et son poil s'était probablement imprégné du principe contagieux de la fièvre.

Cela donne à penser que tous les animaux domestiques sont susceptibles de propager une maladie contagieuse, et l'on doit recommander de les tenir éloignés des chambres de malades pendant la période dangereuse.

Les livres des librairies publiques peuvent être considérés également comme des agents actifs de propagation des maladies, et, parmi ceux-ci, les livres qui se lisent journellement et qui peuvent, par suite, se trouver fréquemment entre les mains de malades atteints d'affections contagieuses, sont le plus à craindre.

(*Le National*, N° 3,005).

Signe rare et peu connu de la rage des animaux domestiques (1). — Si grand et redoutable est le danger de la rage pour les populations, surtout au point de vue de sa communication, qu'il est important de leur en faire connaître les formes diverses, variées, trompeuses, sous lesquelles elle se manifeste et se dissimule parfois. On ne saurait trop insister sur ce sujet. Les symptômes diffèrent suivant les espèces animales, et les plus constants, les plus caractéristiques même, comme l'action de mordre et l'impossibilité de boire, manquent parfois.

Le signe qu'expose aujourd'hui la *Santé publique* est d'autant plus utile à connaître, qu'il se présente rarement et peut en imposer à des vétérinaires instruits : « l'acharnement d'un animal à se gratter, se frotter avec violence, à se mordre et se déchirer sans cause appréciable, doit

(1) Voir *Bulletin de la Société* pour 1872, page 148.

être considéré comme une forme réelle, quoique rare, de l'excitation morbide et initiale de la rage. Il n'y a pas lieu d'en faire une maladie particulière de la peau, et il est très-essentiel de prendre les plus grandes précautions envers les animaux qui la présentent. » *(La Santé publique* du 15 mars 1875).

Démographie de la France. — La méthode employée par M. Bertillon lui a permis de faire l'étude la plus complète de la mortalité de l'enfance. Il a montré, par exemple, que, étant connu ce fait que les enfants illégitimes meurent beaucoup plus que les enfants légitimes, l'écart entre la mortalité des uns et des autres est plus grand à la campagne qu'à la ville; et cet écart qui va en diminuant à la ville, va, au contraire, en augmentant jusqu'à la fin de la première année à la campagne; de plus, tandis que la mortalité observée dans la première semaine, la plus périlleuse pour tous les enfants, va en diminuant pour la seconde chez les enfants légitimes, elle va, au contraire, en augmentant dans les mêmes périodes chez les enfants naturels.

Au point de vue de l'influence des saisons, M. Bertillon a démontré que tandis que la saison d'hiver était la plus défavorable aux vieillards, c'était la saison des chaleurs, principalement août et septembre, qui était la plus pernicieuse pour les enfants, surtout dans la première année.

Relativement à l'influence du célibat et du mariage, M. Bertillon a multiplié les preuves à l'appui de ce fait déjà connu, que l'association conjugale diminue la mortalité. Mais ce fait souffre cependant une exception digne de l'attention des médecins : c'est que les mariages contractés avant la fin de la vingtième année, loin de diminuer les chances de la mortalité les augmentent au contraire, pour les femmes, dans la proportion de 7 à 11, et pour les hommes, dans celle de 7 à 50, c'est-à-dire de 1 à 7. Il faut donc que les médecins usent de toute leur influence pour empêcher les unions prématurées que la loi autorise, mais dont la science démontre les dangers. *(Académie de Médecine).*

Michelet, veulent, les uns lire, les autres relire ces pages immortelles qu'anime le souffle d'un vrai patriote et d'un grand citoyen.

Chaque livraison, ornée d'un dessin original dû au crayon pittoresque de Vierge, se vend 50 centimes. Librairie Lacroix, 13, faubourg Montmartre.

La dernière livraison parue nous fait assister à la terrible lutte de Philippe-le-Bel contre Boniface VIII, à l'humiliation du Pape par le Roi de France.

C'est avec les couleurs les plus vives et avec une éloquence toute particulière que Michelet nous retrace le grandiose spectacle de ces deux puissances du moyen-âge, qui ont entamé un combat sans autre issue que la destruction de l'un ou de l'autre. Nous comprenons pourquoi le Roi de France a triomphé, et grâce à quels auxiliaires obstinés dans leur entêtement, il a remporté la victoire.

Parmi toutes les pages admirables de cette histoire, c'est là une des plus belles. Aussi le public fait-il à cette publication l'accueil qu'elle mérite, et Michelet est aujourd'hui considéré comme notre grand historien national. En lisant son *Histoire de France*, on peut être fier d'appartenir à la nation qui a une pareille histoire et qui possède un tel historien.

La 40e livraison a paru à la librairie Lacroix, 13, faubourg Montmartre (50 centimes). Chaque livraison est accompagnée d'un dessin original de M. Vierge.

Le succès de cette publication populaire va en grandissant. Personne ne conteste plus aujourd'hui le mérite transcendant de l'œuvre, et le génie de Michelet, par son rayonnement, a éclipsé tous ses détracteurs. C'est une lecture instructive et récréative à la fois que celle de cette *Histoire de France*, que le plus pur patriotisme et le plus profond amour de la liberté a inspirée. C'est un livre qui devrait être dans toutes les mains et qui bientôt le sera.

Cette admirable *Histoire de France* de Michelet obtient tous les succès qu'une œuvre de cette valeur était en droit d'attendre du public. C'est en poète, c'est en philosophe, c'est en historien que l'illustre écrivain auquel Paris a fait de si magnifiques funérailles, juge les hommes et les choses et parle de nos annales nationales. On dirait, et c'est là un des traits caractéristiques de son génie, qu'il a vécu dans chaque siècle, dont il décrit avec une fidélité de contemporain, non-seulement les mœurs et les usages, mais aussi le courant d'idées et la tendance morale. Un souffle de liberté et de patriotisme traverse toutes ces pages, sans cependant troubler l'impartialité de l'historien, qui sait se mettre au niveau des époques qu'il analyse et à la portée des générations qu'il juge.

Une nouvelle feuille, *La Basse-Cour*, paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, vient d'être créée à Paris.

Ce journal, utile aux propriétaires de châteaux et de villas, ainsi qu'aux



agriculteurs, a pour but principal de donner les indications les plus minutieuses et les plus précises sur le gouvernement de la basse-cour et sur tout ce qui en dépend de près ou de loin, *au point de vue pratique et lucratif*; il renferme, en outre, tous les renseignements concernant les concours et expositions agricoles, régionales, florales, hippiques, etc., etc.

Nous souhaitons la bienvenue à cette publication, dont le prix est des plus modiques : 6 fr. par an, pour toute la France. 14, boulevard Poissonnière, à Paris.

CONCOURS DE JEUNE BÉTAIL.

Ce Concours aura lieu le lundi 25 septembre 1876, à 9 heures du matin, au champ de foire de Poligny.

Ne pourront concourir que les taureaux et génisses de deux à trente mois, et ne seront primés que les sujets qui, toutes choses égales d'ailleurs, présenteront le plus beau type de l'écusson décrit par Guénon.

Seront distribuées les médailles et primes ci-après :

GÉNISSES.

1er	prix,	médaille de bronze	et 50 fr.
2me	id.	id.	et 30
3me	id.	id.	et 30
4me	id.	id.	et 20
5me	id.	id.	et 20
6me	id.	mention honorable	et 10
7me	id.	id.	et 10

TAUREAUX.

1er	prix,	médaille de bronze	et 50 fr.
2me	id.	id.	et 30
3me	id.	id.	et 30
4me	id.	id.	et 20
5me	id.	id.	et 20
6me	id.	mention honorable	et 10
7me	id.	id.	et 10

Une prime d'honneur pourra être décernée par la Société au sujet qui réunirait des conditions exceptionnelles.

La distribution des récompenses aura lieu le même jour, à 3 heures.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.

SUPPLÉMENT

Aux Traditions populaires de l'arrondissement de Lons-le-Saunier.

APPARITION DE DEUX ARMÉES EN L'AIR

(CANTON DE VOITEUR).

Le jeudi, lendemain du jour des Cendres, 8 mars 1590, dit Guyot-Maillard, dans sa *Description* imprimée en cette même année, étant à Baume-les-Messieurs, abbaye impériale et bien renommée au Comté de Bourgogne, laquelle est posée en un fond et enclose de tous côtés de hauts rochers ou boulevards, si bien unis naturellement, qu'on les dirait taillés au marteau par la main de l'homme, comme j'avais résolu d'aller à la foire de Lons-le-Saunier, ville digne de remarque, proche ladite abbaye, m'étant levé environ une demi-heure avant l'aube du jour et étant sorti, je vis dans le ciel, au-dessus de Castel-Charlon, deux armées en marche. Une bataille eût lieu. La première des deux armées disparut sur la ville d'Arlay, et l'autre sur Poligny. Une nuée épaisse tirant sur le rouge les enveloppa et fit perdre de vue tous les combattants.

Un grand nombre de personnes, et en différents lieux, ajoute Guyot-Maillard, furent comme moi témoins de ce spectacle prodigieux.

(Voir à la Bibliothèque de Besançon, sciences et arts, N° 3640, la rare et curieuse plaquette de Guyot Maillard).

LA FONTAINE D'HUILE

(CANTON DE SELLIÈRES).

Dans la crypte de l'église de Saint-Lothain, canton de Sellières, à côté de la pierre sépulcrale du cénobite, on montre au visiteur un petit monument en forme de chapelle. C'était, dit la tradition locale, l'orifice de la miraculeuse fontaine d'huile dont saint Lothain avait doté le monastère qu'il fonda en ce lieu. La tradition ajoute que pendant une guerre, un soldat ennemi ayant voulu laver ses bottes dans cette fontaine, elle tarit tout-à-coup.

LE PRIEURÉ DU SAUVEMENT

(CANTON DE SELLIÈRES)

Mahaut, fille de Jean de Chalon l'Antique et d'Isabelle de Courtenay, sa seconde épouse, assistait à une partie de chasse près du château d'Arlay, vers le milieu du XIIIe siècle. Elle s'égara dans les bois. Arrivée dans une clairière, son cheval s'engagea dans un marécage formé par les eaux de la fontaine Ebron, et ne put en sortir. Cette jeune fille se trouvant seule au milieu de la forêt pendant la nuit, vit rôder autour d'elle des fantômes, des animaux féroces et des monstres bizarres aux yeux de feu. Ce qui contribuait à augmenter sa frayeur, dit-on, c'est qu'elle se trouvait en présence des ruines d'un vieux moutier de bénédictins, que l'imagination populaire peuplait de revenants. C'est alors que Mahaut fit vœu de bâtir, en cette solitude, une autre abbaye, et de se consacrer au service du Seigneur si elle échappait au danger. Ses vœux ayant été exaucés, elle accomplit sa promesse. Le cloître, établi pour douze religieuses et un prieur chargé d'en avoir soin, fut bâti près de la fontaine Ebron, qui passait pour avoir des vertus merveilleuses, et principalement pour guérir la fièvre.

L'histoire ne renverse pas de fond en comble la légende, comme le prétend Rousset; elle dit seulement : Il paraît que le prieuré du Sauvement fut fondé par Jean de Châlon pour sa fille Mahaut, vouée dès l'enfance à la Vierge, à la suite de quelque évènement dont on n'a point conservé le souvenir. D'ailleurs, sur la tombe de Mahaut, qui mourut prieure du Sauvement, on remarque une sculpture représentant une chaîne d'animaux, tels que lions, chiens, dragons, vouivres marchant à la file et se mordant le bout de la queue. Au milieu de cette procession, apparaît une petite dame assise sur une mule et armée d'une énorme dague, avec laquelle elle a l'air de se défendre (1).

(1) Le mausolée de Mahaut existait encore au centre de l'église prieurale au XVIIIme siècle. Il était en marbre de St.-Lothain. Le prince Louis de Beauffremont, dont l'arrière grand-mère était la dernière des Courtenay, ayant eu occasion de visiter, en 1760, la chapelle abandonnée du Sauvement, remarqua ce tombeau et ne voulut pas le laisser plus longtemps exposé aux profanations. Il présenta une requête à l'archevêque de Besançon et au doyen du chapitre de Baume, pour obtenir sa translation dans l'église de ce dernier lieu. Une enquête fut immédiatement commencée. Les curés de Vers et de Mantry donnèrent leur consentement, à condition que les restes de la chapelle du Sauvement seraient détruits et rasés, *pour éviter à l'avenir les superstitions et scandales qu'une fausse dévotion y avait introduits*. Cette chapelle était sous le vocable de l'Assomption. Le 15 août de chaque année, les populations d'alentour venaient en foule en pèlerinage vénérer la statue de la Vierge et boire de l'eau miraculeuse de la fontaine Ebron. Cette vogue dégénéra en abus. La religion n'était souvent qu'un prétexte pour favoriser en ce lieu des

TRADITIONS POPULAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE DOLE

RECUEILLIES PAR M. CH. THURIET

LES DAMES BLANCHES DE RYE ET TIBERT DE RYE

(CANTON DE CHAUMERGY).

Le village de Rye, au canton de Chaumergy, est d'une antiquité incontestable. Sans parler du *Chemin des Fées*, qui allait de Bellevesvre à Rahon par le hameau de Beaumeix, on y trouve des vestiges de fossés d'une largeur extraordinaire, qui paraissent avoir servi à circonscrire un *oppida*. Les habitants de Rye prétendent aussi voir folâtrer sur le bord de ces fossés de belles *Dames blanches* et des génies tels que ceux qui apparaissaient aux crédules populations celtiques.

Le village de Rye a donné son nom à une des plus anciennes familles de la Franche-Comté. Une tradition rapporte que saint Claude avait une fois prédit à Tibert de Rye qu'il ne mourrait qu'après avoir vu quatre soleils à la fois. Le preux vivait donc en paix, rassuré par cette prédiction. Mais un jour qu'il traversait la ville de Salins, il rencontra un chevalier armé de toutes pièces qui voulut lui barrer le passage. Le sire de Rye s'apprêtait à le punir, quand tout-à-coup il aperçut quatre soleils peints sur le bouclier de l'inconnu. Il leva aussitôt sa lance, et le chevalier discourtois s'évanouit dans les airs. Tibert de Rye qui, à l'aspect du fatal écu, s'était rappelé la prédiction du saint abbé, ne douta point de sa fin prochaine. Il se dépouilla de ses armes et se rendit chez des moines noirs qui lui donnèrent un capuchon. Il passa huit jours en prières, et le neuvième, il expira, sans douleur, à l'instant où les moines chantaient le dernier *libera*.

(ROUSSET, *com. de Rye*. — DUSILLET, *Iseult*, 1, p. 205).

rendez-vous d'amour. La statue miraculeuse de la Vierge, qui était au Sauvement, est conservée aujourd'hui à Chapelambert. Quant au mausolée de Mahaut, il fut transféré à l'abbaye de Baume-les-Messieurs, le 27 août 1767, aux frais du prince de Beauffremont. On voit encore ce remarquable monument à l'abbaye de Baume, et l'État vient d'accorder une somme de 5,000 francs pour sa restauration.

LES ESPRITS DE MONT-SAINT

(CANTON DE CHAUSSIN).

Le Mont-Saint est un monticule boisé au couchant de Nevy-les-Dole. On le considère comme un lieu redouté. On craint d'y hasarder ses pas à des heures tardives. Il passe pour être un rendez-vous de revenants et d'esprits. Il est le théâtre d'apparitions nocturnes très-effrayantes. L'âme noire d'un ancien notaire de Parcey y vient errer tristement. Enfin la *Dame blanche* y dirige aussi ses promenades solitaires. Cette dame blanche, observe Désiré Monnier, est peut-être une châtelaine de la terre féodale de Nevy.

LÉGENDE ET CHANSON DU VAL D'AMOUR

(CANTON DE CHAUSSIN).

A l'extrémité occidentale du Mont-Saint, à Rougemont, il existait autrefois un château. Dans ce château demeurait une jeune demoiselle, dont les amours ont eu dans leur drame une analogie très-grande avec le mythe grec de Héro et Léandre. C'est cette légende que l'on raconte dans tout le bassin de la Loue, depuis Cléron jusqu'à Nevy, qui a fait donner à cette contrée le joli nom de *Val d'amour*. L'amant de la châtelaine de Rougemont habitait, dit-on, Germigney. Il descendait la rivière à travers ses mille circuits et ses mille écueils. Un jour, sa nacelle ayant chaviré, le jeune homme périt victime de son imprudence et de son amour. Le peuple de la contrée attribue la cause de cette mort infortunée à la jeune châtelaine qui avait, cette nuit-là, éteint à la fenêtre de sa tour une lampe qui devait servir de phare à son cher navigateur.

On ajoute que, pour retrouver dans les eaux du lac que formait la Loue en cette endroit, le corps de son cher amant, la châtelaine fit *percer* la montagne qui formait digue. L'endroit où ce travail fut exécuté aurait retenu le nom de *Parcey*.

Autre version. — La Loue formait jadis un lac étroit entre deux longues chaines de rochers. Il ne reste aucun vestige de la digue qui retenait les eaux de ce lac, vu que les flots en ont roulé les débris dans le Doubs. Au reste, tous les habitants des rives de la Loue content, chacun à sa manière, *l'histoire de l'amant noyé.* Saint Bernard avait fondé le moutier d'Ounans sur les ruines d'une chapelle votive dédiée à la mémoire d'un damoisel victime d'un imprudent amour. Le vénérable Hilaire, archevêque de Besançon, nous a conservé cette histoire.

« Cinq ou six siècles en çà, vivait à Clairvent un riche homme de Bourgogne, qui joignait la déplaisance à la fierté. Les tourelles de son château se miraient dans le lac de Loue. Il avait une fille belle à ravir et qui n'était pourtant mie glorieuse. Cette jolie pucelle aimait un gent menestreux de Montbarrey; mais Rainfroi, dur et chiche, ne voulait pas qu'elle épousât le pauvre Philippe, et la vive Alicette fut mise en étroite prison, malgré ses pleurs. Philippe alors creusa un chêne à l'aide du feu, et quand la lune était à son décours, il traversait le lac, guidé par un fanal qu'allumait la nourrice d'Alicette. Il baisait la main de sa mie à travers les barreaux de la tour et revenait content de sa soirée. Mais sa boursette s'épuisa bien vite à payer la nourrice avaricieuse. La maudite gogne souffla une nuit son cierge, et le canot mal dirigé dévala tout à fond. Philippe se noya tristement. Peu de jours après, Rainfroi passa lui-même de vie à trépas, et sa fille, libre enfin, jura de retrouver son amant mort ou vif. Elle fit rompre à Parcey la digue qui retenait les eaux du lac, et l'on retrouva en effet, à Chissey, où il avait *chust*, Philippe déjà tout défiguré. Alicette garda de lui perpétuelle souvenance, et bâtit la chapelle d'Ounans, où elle fut inhumée à côté de son doux ami. Dieu ayt son âme! Ainsi soit-il. »

Voilà ce que narraient les chastes Bernardines en confabulant au réfectoire.

On voit au Musée de Dole les fragments d'un canot de la plus haute antiquité, creusé à l'aide du feu et à la manière des sauvages. Ce canot a dû être enseveli sous les eaux de la Loue longtemps avant que les Gaulois fussent civilisés.

Enfin, sur cette légende, assurément une des plus gracieuses que nous possédions, a été greffée une chanson populaire qui trouve ici sa place naturelle.

Qui veut ouïr une chanson?
C'est une jeune demoiselle
Qui pleurait et qui soupirait,
Que son amant n'allait plus voir.

Belle, je vous irais bien voir;
Je crains de fâcher votre père.
Permettez-moi d'ouvrir la tour,
J'irai vous y voir nuit et jour.

Bel amant si vous y venez
J'y mettrai flambeau pour enseigne.

Tant que le flambeau durera,
Jamais l'amour ne finira.

Le bel amant s'est embarqué
Parmi les eaux, parmi les ondes,
A mis le pied sur le bateau,
N'a plus vu ciel ni flambeau.

Le lac flottant l'a enlevé
Parmi ses eaux, parmi ses ondes.
Le lac a repris son courroux,
L'envoie accoster à la tour.

Quand la belle se réveilla,
Qu'elle mit la tête en fenêtre,
Regarde en haut, regarde en bas
Et voit son amant au trépas.

Chose cruelle que d'aimer
Quand on n'a pas celui qu'on aime.
Hier au soir j'avais un amant :
Je n'en ai plus présentement.

Je m'en irai parmi les bois,
Ferai comme la tourterelle;
Je m'en irai finir mes jours
Comme mon amant ses amours.

De la pointe de mes ciseaux
Percerai une de mes veines
Et ferai couler de mon sang
Peur ressusciter mon amant.

(Voir : Désiré MONNIER, *Trad.* — Alex. de SAINT-JUAN, *Album franc-comtois*, p. 221. — DUSILLET, *Iseult*. — Max. BUCHON, *Noëls et Chants populaires de la Franche-Comté*).

L'ESPRIT DE L'ABIME DE BEAUVOISIN

(CANTON DE CHAUSSIN).

Les sires de Longwy, branche de la maison de Chalon, recueillaient, dit-on, jadis les paillettes d'or que le Doubs roulait, à l'aide de peaux de moutons. Ils avaient couvert les rives de ce fleuve de leurs superbes manoirs.

Un jour que la jeune Hélène, riche héritière de cette illustre maison, d'où descendait Jacques de Molay, dernier grand maître des Templiers, se baignait seule à l'écart, l'Esprit de l'abîme de Beauvoisin enleva cette belle fille. On dit que, depuis lors, elle habite avec lui un gouffre impénétrable. Autrefois, quand un preux de Longwy devait mourir, on entendait une femme se plaindre au fond de la rivière, et la dame pleureuse, qui n'était autre qu'Hélène, ne manquait point de visiter le chevalier agonisant et de lui donner un froid baiser.

(L. Dusillet, *Iseult*, t. 2, p. 7).

LE GUÉ DE NEUBLANS

(CANTON DE CHAUSSIN).

Le 22 octobre 1421, sainte Colette, la célèbre réformatrice de l'ordre des Claristes, était à Neublans, allant de Poligny à Seurre, où l'attendait la duchesse de Bourgogne. P... de Baume, son confesseur, sœur Perrine, sa compagne, sept autres religieuses et un officier de la cour de Bourgogne l'accompagnaient. Elle se trouva arrêtée dans son voyage par les eaux enflées de la rivière du Doubs, qui ne permettait pas aux bateliers de la traverser. La Bienheureuse avait, comme à son ordinaire, passé une grande partie de la nuit en oraisons. Le jour étant venu, elle recommanda à son confesseur de tout disposer pour le départ; et comme il lui exposait l'impossibilité ou du moins l'extrême danger de traverser le Doubs : « Danger ! lui répondit-elle, et la Providence ? La Providence qui nous a conduits vous et moi depuis tant d'années, à travers tant de périls ! » L'officier de la duchesse, moins rassuré, promit de les suivre, mais seulement dans le cas où il n'y aurait pas trop de témérité à vouloir franchir l'obstacle. On descendit le côteau assez rapide au pied duquel coule la rivière. Colette marchait à la tête de la pieuse caravane. « Où donc est la rivière ? lui demanda sœur Perrine, cette rivière que l'on dit si grosse et que la barque ne passe plus ? — Allons toujours, lui répondit la sainte. »

Toute la troupe allait déjà sur l'eau et nul ne s'en apercevait, si ce n'est les paysans et les pontonniers qui, voyant nos voyageurs marcher sur les flots comme sur un chemin, poussaient des exclamations infinies. « Qu'est-ce donc qui fait crier ces gens-là ? demanda l'officier au confesseur. — Je l'ignore, dit le Révérend Père. Ils craignent sans doute que nous n'allions de gaîté de cœur nous jeter au gouffre tout-à-l'heure.»

Arrivés sur la rive droite, au Petit-Noir, les compagnons de Colette

curent aussitôt les yeux dessillés, et ils virent la rivière qu'ils venaient de franchir à pied sec sans seulement y avoir pris garde. Colette se mit à genoux; les personnes qui l'accompagnaient suivirent son exemple et remercièrent Dieu de la faveur qu'ils venaient de recevoir. Les habitants du Petit-Noir, stupéfaits, accompagnèrent, par respect, l'illustre réformatrice jusqu'à une lieue de leur village, en se recommandant à ses prières.

Ce miracle a été raconté par Désiré Monnier, d'après les manuscrits de l'abbé de Saint-Laurent.

(Voir Rousset, *com. de Neublans*, et *Vie de sainte Colette* dans les *Vies des Saints de Franche-Comté*, tome IV, page 341).

NOTRE-DAME-DES-BOIS, A RAHON

(CANTON DE CHAUSSIN).

A un quart d'heure du village de Rahon, canton de Chaussin, si célèbre par l'héroïque défense de son château, en 1638, ou Carle Dusillet mourut martyr de son patriotisme, on trouve la chapelle de *Notre-Dame miraculeuse des Bois ou des Affligés*. Elle est à l'entrée du bois qui sépare Rahon de Villers-Robert, dans un site charmant. Elle a été reconstruite, en 1745, sur l'emplacement d'une autre chapelle très-ancienne. De nombreux pèlerins s'y rendent chaque jour. Les femmes stériles y vont implorer Notre-Dame pour obtenir des enfants. On y portait aussi les enfants morts-nés pour les faire rappeler à la vie. Ceux qui faisaient quelques mouvements étaient aussitôt baptisés et on les inhumait sous les vieux chênes qui entourent la chapellle à l'entrée du bois. Ce lieu ayant servi, il y a quelques années, à détourner la justice des traces d'un infanticide, il a été défendu depuis d'y faire aucune inhumation.

(Voir Marquiset, *Statistique de l'arrondissement de Dole*. — Rousset, *commune de Rahon, etc.)*

LA MARE SONNANTE DE BALAISEAUX

(CANTON DE CHAUSSIN).

Non loin de l'ancien château de Sainte-Marie, il existe une mare profonde. Les habitants de Balaiseaux prétendent que l'on entend pendant la nuit de Noël des cloches sonner au fond de cette cavité.

Cette tradition rappelle quelque peu celle de la *Mare branlante* de Vercia, canton de Beaufort, que nous avons rapportée ailleurs (voir les traditions de l'arrondissement de Lons-le-Saunier). Des croyances populaires analogues à celles-ci se retrouvent du reste sur plusieurs points de notre province.

LES TRADITIONS DE TAVAUX
(CANTON DE CHEMIN).

Les savants s'accordent à dire que le village de Tavaux s'élève sur l'emplacement d'une ville importante sous les Romains, et dont la fondation serait bien antérieure à la conquête des Gaules par Jules César.

On y trouve encore la croyance aux trésors cachés sous le monument druidique appelé *Croix qui vire*, qu'on voyait près de Tavaux, et au dragon qui les gardait. Enfin, une autre tradition que l'on peut encore recueillir à Tavaux, c'est celle du *Drack* ou *Cheval blanc* qui errait sur la route pour saisir les voyageurs et les mener ensuite noyer dans le Doubs. C'est à peu près la même que nous avons recueillie à Chamblay (voir les traditions de l'arrond[t] de Poligny). On croit, disent Rousset et Monnier, que ces croyances appartiennent aux temps celtiques.

LA TRADITION DE MOLAY
(CANTON DE CHEMIN).

Jacques de Molay, dernier Grand-Maitre des Templiers, naquit, dit-on, vers 1240, au château de Molay, situé dans la commune de ce nom, canton de Chemin (Jura). D'autres, toutefois, le font naître à Molay, canton de Vitrey (H[te]-Saône). On peut voir en faveur de cette dernière opinion la *Généalogie* de Jacques de Molay, par M. Travelet, dans les Mémoires de la commission d'archéologie de la Haute-Saône, 1858, p. 58. Quoiqu'il en soit de cette controverse, on sait que les richesses immenses des Templiers, qui avaient dans notre province une quantité d'établissements, ayant excité la cupidité de Philippe-le-Bel, celui-ci obtint du pape Clément V la suppression de cet ordre, accusé de crimes imaginaires. A la suite d'un procès, où toutes les formes de la justice furent violées, les Templiers de France furent tous condamnés à mort. Jacques de Molay fut brûlé vif le 18 mars 1314, à la pointe de l'île de la Cité, à Paris. D'après une tradition populaire aussi vivace encore aux environs de Dole qu'elle peut l'être en d'autres lieux, Jacques de Molay,

du haut de son bûcher, aurait ajourné le pape à paraître devant Dieu dans quarante jours, et le roi de France dans l'année. Tous deux, en effet, moururent avant le terme fixé. Raynouard, dans sa tragédie des Templiers, a su tirer un excellent parti de cette tradition qui appartient à notre province plus qu'à tout autre, en raison de l'origine comtoise de Jacques de Molay. Ceux qui se plaisent encore à lire quelquefois de beaux vers français, ne manquent pas de connaître ceux-ci :

Un immense bûcher, dressé pour leur supplice,
S'élève en échafaud, et chaque chevalier
Croit mériter l'honneur d'y monter le premier;
Mais le Grand-Maître arrive; il monte, il les devance;
Son front est rayonnant de gloire et d'espérance;
Il lève vers les cieux un regard assuré :
Il prie et l'on croit voir un mortel inspiré.
D'une voix formidable aussitôt il s'écrie :
« Nul de nous n'a trahi son Dieu et sa patrie;
« Français, souvenez-vous de nos derniers accents;
« Nous sommes innocents, nous mourons innocents.
« L'arrêt qui nous condamne est un arrêt injuste;
« Mais il est dans le ciel un tribunal auguste
« Que le faible opprimé jamais n'implore en vain,
« Et j'ose t'y citer, ô Pontife romain!
« Encor quarante jours!.... je t'y vois comparaître. »
Chacun en frémissant écoutait le Grand-Maître.
Mais quel étonnement, quel trouble, quel effroi,
Quand il dit : « O Philippe, ô mon maître, ô mon roi!
« Je te pardonne en vain, ta vie est condamnée;
« Au tribunal de Dieu je t'attends dans l'année. » Etc.

(ROUSSET, *commune de Molay*. — RAYNOUARD, *les Templiers*. — DUNOD DE CHARNAGE, *Histoire du Comté de Bourgogne*, tome III. — *Dissertation sur l'ordre des Templiers*, etc.)

LA CROIX QUI VIRE, A CHOISEY

(CANTON DE DOLE).

Au hameau de Bon-Repos, commune de Choisey, il existe une croix en pierre appelée *la Croix qui vire*. Les habitants du pays racontent qu'elle tourne sur elle même tous les cent ans, à minuit de Noël; qu'un trésor, gardé par un démon, est caché à ses pieds, et que les sorciers y tenaient autrefois leur sabbat.

(ROUSSET, *commune de Choisey*).

LES ORPAILLEURS DE CRISSEY

(CANTON DE DOLE)

Une tradition constante à Crissey, c'est que ce village a été la résidence d'un grand nombre *d'orpailleurs*. Il est incontestable que jadis le Doubs roulait des paillettes d'or. La pêche de ce précieux métal était affermée par les seigneurs riverains à des ouvriers nommés orpailleurs. Ceux qui s'occupaient de ce genre de pêche choisissaient les endroits où la rivière faisait des coudes et où s'était amassé du sable ou du gravier. Ils commençaient par passer ce sable à la claie ; ils le mettaient ensuite dans de grands baquets d'eau ; on le jetait ensuite avec l'eau sur des morceaux de drap grossier, ou sur des peaux de mouton tendues sur une claie inclinée. L'or s'attachait avec le sable le plus fin au poil du drap ou de la peau de mouton qu'on lavait de nouveau pour séparer l'or et le sable. Pour achever cette séparation, on faisait un dernier lavage dans une écuelle de bois, dont le fond était garni de rainures. On l'agitait en tournant. Le sable étant plus léger s'en allait par-dessus les bords de l'écuelle, tandis que l'or restait au fond. On obtenait ainsi, dit-on, un or quelquefois très-pur, d'autrefois mêlé avec de l'argent ou du cuivre. On suppose que le *Champ brésilien* tire son nom d'ouvriers venus au XVIe siècle des mines d'or du Brésil à l'effet de pêcher l'or dans le Doubs.

On assure, dit Rousset, que les sables du Doubs sont toujours orifères, mais que l'exploitation de ces sables coûterait plus que ne pourrait valoir le produit même de l'exploitation, surtout aujourd'hui que l'or a une valeur beaucoup moindre qu'autrefois.

LES ESPRITS DU CHATEAU DE PARTHEY, A CHOISEY

(CANTON DE DOLE).

Le château de Parthey est fameux dans nos traditions par les esprits divers qui y apparaissent, dit-on, pendant la nuit. Il devint surtout célèbre au XVIIe siècle par l'apparition d'un Esprit qui, pendant plusieurs mois, en tourmenta les hôtes. Les savants ne s'accordent pas sur la date précise de cet évènement. Nous croyons, dit Rousset, devoir la fixer à l'année 1643 ; car J.-B. Duchamp, la prétendue victime de Satan, ne devint propriétaire du château de Parthey qu'au mois d'octobre 1642,

et encore lui restait-il à acquérir la portion de Jeanne-Baptiste de Mont-Saint-Ligier, circonstance qui ne fut peut-être pas étrangère à l'évènement.

Quoiqu'il en soit, le 11 mai, jour de Saint Jean-Baptiste, les habitants du château commencèrent à être inquiétés par un Esprit que l'on entendait en même temps dans différents endroits. Le tapage infernal qui se renouvelait chaque nuit força M. Duchamp de s'éloigner avec sa famille. Le Diable, maître de la maison, résista aux Carmes déchaussés de Dole, au curé, aux Bénédictins et aux Dominicains. On porta dans l'intérieur du castel le Saint-Sacrement et les reliques de saint Antoine; mais ni prières ni conjurations ne purent faire déguerpir l'infernal tapageur. Il fallut avoir recours à Notre-Dame de Mont-Roland, et le troisième jour du mois d'août, à la suite d'un vœu présenté par le révérend Père Marmet, de Salins, religieux de Citeaux à Mont-Sainte-Marie, le château de Parthey fut enfin délivré de l'esprit satanique.

Avant la Révolution, on voyait, dans l'église de Mont-Roland, un tableau peint par Nicolas Labbé, de Clerval-sur-le-Doubs, représentant le château de M. Duchamp, avec cette inscription : *Parthey meum est, cede, Satan*. Un diable, de forme hideuse, fuyait d'une des vieilles tours du castel.

(Voir ROUSSET, *com. de Choisey*).

PHILIBERT DE PARTHEY

(CANTON DE DOLE)

Philibert de Parthey, de la maison de Vienne, qui vivait, dit-on, au temps du roi Pépin-le-Bref, était un homme de mœurs déréglées. Il n'avait ni foi, ni pudeur, ni souci de son salut. Les clercs eux-mêmes n'étaient pas à l'abri de ses larcins, et nulle jeune pèlerine, fût-elle chargée de reliques, n'osait passer sous les murs de son monastère. Il devint un jour éperdument amoureux d'une femme mariée, de Brigitte, épouse de saint Gengoul *(voir la tradition suivante touchant saint Gengoul)*. Quand il la requit d'amour pour la première fois, cette dame le repoussa. — Honteux d'être ainsi rebuté, Philibert revenait un soir à Parthey, en suivant le cours de la Blaine. Il chevauchait pensif et taciturne, lorsqu'un inconnu arrêta brusquement son palefroi. — Qui es-tu? lui dit-il. — Satan, répondit une voix de tonnerre. Je sais la douleur qui te poing. Le ciel et la terre te réprouvent : j'accours à ton aide. Le diable présenta à Plilibert un parchemin et un stylet de fer,

en disant : signe de ton sang cet écrit et je te livrerai Brigitte. Le parchemin portait ces mots, tracés en caractères de feu : Je me donne au diable et je lui lègue mon château de Parthey dans un an, à pareil jour. — Je ne signerai point, répond Philibert indigné. Le diable alors entraîna cheval et cavalier par une force irrésistible, au milieu d'un marais où le même soir tous les sorciers de la contrée arrivèrent au sabbat montés sur des hiboux, des chats, des chouettes et des manches à balai. Brigitte elle-même y fut apportée endormie sur les bras de deux esprits aériens. Un voile léger couvrait négligemment son sein. Philibert se trouble. Un démon ailé tenait d'une main le pacte infernal qu'il présentait à Philibert, et de l'autre il soulevait le voile de Brigitte. Philibert vaincu pousse un cri, se pique une veine et signe l'odieux contrat d'une main égarée. Bientôt un coq chanta et tout disparut. Philibert ne garda qu'un souvenir confus de ce qui s'était passé. Il se réveilla dans son lit et crut avoir rêvé. Deux choses pourtant l'inquiétaient : il avait au doigt une bague de femme et le sang coulait encore de la piqûre qu'il s'était faite. Impatient d'éclaircir ses doutes, il court chez Brigitte qui le reçoit et se livre à toutes les fureurs d'une passion effrénée.

A quelque temps de là, le vertueux époux de cette femme adultère mourut empoisonné. Mais l'excès des plaisirs lassa vite Philibert. Brigitte cessa de lui plaire.

Un soir, il revenait seul à pied de la demeure de cette femme. Il s'égara et ne tarda pas à se trouver empêtré dans un marais. C'était précisément le lieu où il avait donné son âme au diable une année auparavant.

L'auteur d'Iseult, qui rapporte cet épisode avec beaucoup plus de développements, dit que Philibert fut tout-à-coup illuminé par un rayon de la grâce ; qu'il se repentit et obtint son salut par un seul acte de contrition parfaite, à l'instant même où le démon se précipitait sur lui pour ravir son âme. Cependant la tradition ajoute que Philibert de Parthey fut puni en ce monde comme l'exigeait la justice de Dieu. En effet, on le trouva mort le lendemain à quelques pas de son manoir.

LÉGENDE DE SAINT GENGOUL

(CHAMPVANS, CANTON DE DOLE)

« Ai lai Saint Gengou,
« Sonne ton chenevé t'en airés prou. »
(*Proverbe comtois*).

Gengou ou Gengoul, Gengulphe ou Gengolff, martyr, naquit en Bourgogne. Il porta les armes sous Pépin-le-Bref. C'était un chevalier

chaste et vertueux. Il fut poignardé, d'autres disent empoisonné par l'amant de sa femme. Plusieurs paroisses de Franche-Comté possèdent encore quelques-unes de ses reliques. On le révère à Champvans, près de Dole, comme un brave chevalier qui fut assassiné par l'amant de sa femme. Saint Gengoul est particulièrement vénéré à Montgesoie, vallée de la Loue, comme le protecteur des fontaines et le vengeur de la foi conjugale. On lit, nous assure-t-on, dans la légende de saint Gengulphe, que peu de jours après sa mort, on vint dire à sa veuve que le corps du bienheureux faisait des miracles. « Jour de Dieu ! il fait des miracles comme je......., répondit la dame mal élevée. » Dieu, pour la punir de ces paroles irrespectueuses, l'affligea d'une infirmité cruelle. La pauvre femme ne pouvait plus parler sans que des bruits affreux sortissent de tout son corps. Chassée du monde comme un être ridicule et intolérable, elle fut contrainte de se retirer dans un cloître où, le silence étant de règle, elle n'incommoda plus personne et où elle fit pénitence de ses péchés.

(Voir Hyenne, *Excursion de Besançon à Ornans*, page 28. L. Dusillet, etc.)

LE CLOCHER DE DOLE

Le clocher de Dole était, dit la tradition, il y a moins de trois cents ans, l'une des plus hautes tours de l'Europe. Il fut détruit en partie pendant le siège que soutint cette noble ville contre le prince de Condé, en 1636. Cet édifice, après avoir reçu plus de mille coups de canons, tomba dans la nuit du 7 août, dès le sommet jusqu'à la première galerie, et quelque élevé qu'il paraisse encore, il l'est moins, ajoute la même tradition, d'environ deux cents pieds qu'il ne l'était autrefois.

(Voir Demesmay, *Trad. pop.*, p. 418).

LA RUE DE LA DIABLERIE, A DOLE

Douze jeunes libertins se déguisèrent en diables, un jour de mardi gras ; ils allèrent se divertir dans un mauvais lieu, et furent tout ébahis de voir qu'ils étaient treize au lieu de douze. Ils voulurent chasser ce *treizième* ; mais ils ne purent jamais se défaire de lui. La rue fut dès lors appelée *Rue de la Diablerie*. Elle porte à présent le nom de Rue Saint-Jacques.

(Voir Léon Dusillet, *Château de Frédéric Barberousse*, notes, p. 272).

ENLÈVEMENT DE GUILLAUME III
(DOLE).

1re *version.*

Guillaume III, dit l'Allemand, était à table un jour de Pentecôte. Les diables l'emportèrent sur un cheval noir et jamais on ne le revit. *Hunc comitem dœmones asportaverunt in equo nigro, cùm ad mensam sederet, nec postea visus est in terris* (Chronique d'Albéric de Trois-Fontaines, année 1190).

La vie que mena ce prince explique sa fin tragique. Il ne ménageait ni les clercs ni les moines, et les dépouillait sans pitié. Nulle femme n'était à l'abri de ses poursuites, et sa fille elle-même fut l'objet d'un amour incestueux. Celle-ci, pour échapper aux poursuites de son père, prit la fuite et alla se réfugier à la cour de la reine de France. « Je ne crois pas que le diable ait emporté Guillaume, dit naïvement Dunod de Charnage dans son histoire du Comté de Bourgogne. Je conjecture que des vassaux rebelles, après l'avoir assassiné en secret dans la Bourgogne transjurane, publièrent que le diable l'avait emporté parce qu'il avait enlevé des biens à l'Eglise. Ainsi les sénateurs romains contèrent au peuple que le dieu Mars avait enlevé Romulus qu'ils avaient poignardé au champ de Mars. »

2me *version.*

La fin tragique de Guillaume III est racontée d'une manière plus détaillée par Léon Dusillet. Voici sa version, qui mérite assurément bien d'être rapportée ici, quoique l'élégant conteur ait brodé beaucoup sur le fond de la tradition primitive.

Guillaume ne ménageait ni les clercs ni les bons moines et les dépouillait sans vergogne; il fallait le flatter pour avoir part à ses largesses. Un jour même que des pèlerins de Terre-Sainte le conjuraient à mains jointes de les aider à racheter leur roi captif (Baudoin II, roi de Jérusalem, qui fut sept ans prisonnier chez les Sarrasins), il n'eut pas honte de leur donner une maille, monnaie qui valait la moitié du denier tournois, et d'en rire et gaber avec les bouffons de sa cour. Nulle femme n'était à l'abri de ses poursuites, et sa fille elle-même fut l'objet d'un amour incestueux. Elle ne céda point à d'infâmes désirs et s'enfuit

à Paris, à la cour de Louis VII, qui la confia aux soins de la reine. Longtemps après, quand la fille de Guillaume revint à Dole voir son père, il lui parut maigre et vieilli; sa taille s'était courbée et ses cheveux étaient déjà mêlés et rares : il portait sur le front la trace d'un grand souci. Il était devenu cruel, et plusieurs de ses barons avaient été victimes de sa politique sanguinaire. Après qu'il eût saisi une partie de la chevance de l'abbaye de Cluny, le prieur, moine outrecuidé et brutal, se rendit à Dole pour réclamer contre cette injustice. Son zèle s'aigrissant outre mesure, il traita le comte de Maure, de chevalier à la proie et de païen pire qu'Attila. Guillaume furieux lui arracha la barbe et le fit pendre entre deux chiens, comme on pendait alors les Juifs. A cette nouvelle, Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, maudit sept fois le meurtrier du prieur; et Guillaume, à compter de ce jour, redoubla d'impiété et de malice. Il jeta dans le feu un reliquaire et voulut même brûler la châsse de saint Claude, que les moines eurent à peine le temps de cacher.

La mesure était comble enfin, et le jour de l'éternelle justice allait luire. Guillaume, un lendemain de Pentecôte, célébrait, par dérision, la fête des Fous; car il s'était formé à Dole une société présidée par un père Fol, à l'instar de celle de Dijon, qui était présidée par une mère Folle. Le festin fut joyeux et splendide; les ménestrels, les jongleurs et les bouffons excitaient par des chants obscènes la fougue des convives, qu'un ramas de courtisanes enivraient d'infâmes caresses. Le comte, que le démon poussait vers l'abîme, voulut boire dans un calice volé à l'abbé de Cherlieu; mais ses lèvres eurent à peine touché le calice, que le vin s'évanouit en flamme légère. On remplit deux fois le saint vase, et le vin s'évapora deux fois. On vint au même instant annoncer à Guillaume qu'un moine de Cluny lui amenait, de la part de l'abbé, un palefroi magnifique en signe de réconciliation et de vasselage. Le comte se leva de table, suivi de ses barons et de ses livrées, pour aller voir ce destrier, qui était en effet d'une beauté rare, tout sellé, bridé, l'œil vif, la croupe arrondie et le poil lisse d'un noir de jais. Guillaume s'empressa de monter ce merveilleux cheval, dont la docilité, la grâce, la souplesse et l'allure charmaient tous les écuyers; il tournait, galopait, faisait mille passes, sautait à quartier, plein d'adresse et de feu, et plus léger qu'un courrier arabe dans le désert. Les barons battaient des mains et la foule trépignait de plaisir.

Tout-à-coup le noir destrier demeure immobile, son poil se hérisse et ses naseaux jettent des flammes; deux chiens qui l'accompagnaient se

prirent à hurler, et le moine secoua son capuchon d'où jaillirent des milliers d'étincelles. — Guillaume semblait anéanti; un pouvoir surnaturel accablait aussi les assistants.—Qu'on m'ôte d'ici, s'écria Guillaume, mais personne n'osa bouger. Guillaume semblait cloué à la selle de son cheval. — Comte suprême de Bourgogne! dit le moine, ne sens-tu pas que ton coursier s'arrête? Va donc rejoindre tes convives; tes tables sont encore dressées et tu n'as pas épuisé la coupe du festin. — Je brûle, répondit Guillaume; de l'eau, un peu d'eau par pitié! Le moine alors tira de son sein un calice, celui-là même que Guillaume avait profané; il le présenta au comte, qui avait perdu l'usage de ses mains. C'est du sang! murmura Guillaume. — C'est celui que tu as versé, répliqua le moine; c'est le mien! une goutte du sang de chacune de tes victimes a suffi pour remplir ce sacré calice à pleins bords. Bois donc, superbe châtelain, ton nouvel échanson t'invite à boire; cette liqueur-ci ne coûte rien; elle ne coûte pas même la maille que tu jetas aux pèlerins de Terre-Sainte.

Le comte essayait en vain d'articuler des paroles...... Le moine leva lentement son capuce, et l'on vit, spectacle affreux! le spectre du prieur de Cluny pendu naguère. Regarde-moi, continua le moine d'une voix terrible; regarde ces deux chiens, ils sont aussi chargés de te punir. Les chiens se précipitèrent sur le comte et se cramponnèrent à ses flancs qu'ils déchiraient avec rage. — Vois mon cœur, continua le moine, vois ce feu qui le brûle et qui ne le consumera jamais! Je suis damné....... damné par toi, car j'étais en état de péché mortel à l'heure de mon supplice. Viens, Guillaume, partager le sort des réprouvés.

Il s'élance à ces mots derrière le comte, sur la croupe du destrier et dit : Va!.... L'affreux coursier déploie aussitôt des ailes de chauve-souris plus larges que les voiles d'un navire, s'élève et disparaît à travers un nuage de flamme et de fumée.

(*Château de Frédéric Barberousse*, page 129).

3me *version*.

Dans l'ouvrage de Wuillemin, qui a pour titre : *Sous le porche de l'abbaye*, tradition des comtés de Bourgogne et de Neuchâtel, je trouve, page 221, un chapitre intitulé : *l'Ecuyer d'enfer*, où la fin de Guillaume III est racontée d'une autre manière encore. Il faut, pour être complet, ajouter ce récit aux deux précédents, alors même que dans ce dernier la scène se passe au château d'Ornans.

Simon Sanathiel était en 1115 le plus riche usurier de Besançon. On

le disait assez riche pour pouvoir acheter à l'occasion toute la comté de Haute-Bourgogne. On l'appelait aussi sorcier et vendu au diable Ce juif habitait au quartier de la barrière Saint-Quentin. Un samedi soir, veille de la Pentecôte, après avoir escompté, prêté et trafiqué tout le jour, il se reposait devant sa boutique. Voilà qu'un grand écuyer, qui n'était autre que Satan, vint à lui d'un air assuré. Après un colloque de peu de durée, l'usurier et le diable entrèrent dans la boutique. Nul ne sait ce qu'ils y firent; mais quand le diable s'en alla après un tiers d'heure, il remit au juif un parchemin en disant : « Dans une heure, il frappera à votre porte; il sera vêtu d'un simple pourpoint de futaine, avec chaperon noir. »

Simon resta seul et pensif en attendant la visite annoncée. Il disait par intervalles : Je ne serai peut-être pas seul damné ! Satan a résolu de m'adjoindre, pour l'aller visiter, notre puissant comte Guillaume III. Comme le beffroi de St.-Etienne-du-Mont se mit à tinter le couvre-feu, l'usurier entendit frapper à la devanture de sa boutique.

Le voici, fit-il en allant ouvrir. Et un personnage vêtu d'un simple pourpoint de futaine, avec chaperon noir, entra sans mot dire.

— Monseigneur comte, dit l'usurier en présentant un siège au visiteur.

— Tu me reconnais, reprit ce dernier. C'est bien. Ton or me fait besoin. Remets-moi *illico* 900 livres parisis.

— Je possède en effet pareille somme, répondit l'usurier avec hésitation; mais cet argent m'a été remis en dépôt par un écuyer, pour l'abbé de Cluny.

— Prou de moi, dit le comte vivement, après un instant de réflexion; et que je sois plutôt damné !.... Tes écus de moine, Sanathiel ?

— Les voici, Monseigneur. Mais auparavant, veuillez mettre votre scel à ce parchemin qui dit justement que c'est vous qui avez détourné 900 livres parisis du trésor de l'abbaye de Cluny, et que dans un an, à pareils jour et heure (minuit), vous faites promesse de les restituer à la requête du prédit écuyer, lequel vous viendra quérir à cet effet.

Le comte scella le parchemin, prit l'or et partit.

L'abbé de Cluny, apprenant à quelque temps de là le méfait de Guillaume, allait disant : Le misérable ! il a vendu son âme au démon. Je lui prédis sous peu une triste fin....

L'année suivante, à la veille de la Pentecôte, Guillaume III donnait une fête brillante dans son castel d'Ornans. Ce n'étaient que jeux, festins, danses et chansons. La nuit déjà s'avançait, et nul n'avait pris

garde à la fuite du temps.

Voilà que tout-à-coup, à minuit, la grande porte de la salle s'ouvrit à deux battants, et qu'un écuyer apparut sur le seuil, tenant la bride d'un cheval noir comme lui, sur lequel se tenait enfourché Simon l'usurier, immobile et pâle comme un mort.

— Monseigneur comte, dit *l'Ecuyer d'enfer*, car c'était lui ! Il y a un an à pareil jour, à pareille heure, vous êtes venu chez ce juif....

— Eh, que voulez-vous, sire écuyer?

— ...... Que vous ne soyez pas foi-mentie, Monseigneur, et, pour ce, voici un destrier qui vous mènera à son logis, où nous réglerons compte. Ce disant, l'écuyer saisit le bras du comte d'une si rude étreinte qu'il le fit craquer, et le jeta sur le destrier où déjà était le juif. Puis, s'enfourchant lui-même, il s'accroupit sur les deux damnés et disparut aussitôt, ne laissant dans la salle qu'une odeur de bitume et de soufre.

(Voir Wuillemin, *Sous le porche de l'abbaye*, p. 221).

(A suivre).

NÉCROLOGIE.

La Botanique vient de perdre une de ses illustrations sérieuses, M. Charles Grenier, doyen de la Faculté de Besançon. Il est surtout connu par son remarquable ouvrage ; *La Flore de France*, publié en collaboration avec M. Godron, recteur honoraire a Nancy. C'est une œuvre qui ne comprend pas moins de trois forts volumes imprimés de 1848 à 1855.

M. Ch. Grenier, savant hors ligne, homme de bien dans toute l'acception du terme, doyen honoraire de la Faculté de Besançon, professeur honoraire à l'École de Médecine, chevalier de la Légion-d'Honneur et officier de l'Instruction publique, avait réuni les matériaux d'une Flore française plus complète que toutes les précédentes, et à laquelle il travaillait sans relâche sur son lit de douleur.

Cette intelligence d'élite, dont l'énergie ne s'est pas démentie un seul instant, n'a cessé de donner, jusqu'à sa dernière heure, l'exemple de la patience, du courage, de la résignation, à tel point, que tous ses amis purent un instant se faire illusion sur la gravité de sa maladie.

Tous les botanistes amis de la science regretteront cordialement l'éminent professeur, dont les œuvres serviront de *vade mecum* à tous ceux qui voudront s'occuper de l'utile et intéressante étude des végétaux.

Jules Léon,
Pharmacien-chimiste de 1re classe, auteur de la *Flore landaise*.

BIBLIOGRAPHIE.

La Flore landaise. — La Médecine par les plantes vulgaires, de M. Jules Léon, pharmacien de 1re classe à Peyrehorade, membre correspondant.

Cet ouvrage se recommande à tous par son esprit pratique et utilitaire. Commencée en 1848 et terminée en 1876, cette œuvre renferme trois parties nettement tranchées.

1re Partie purement théorique, mais menant d'une façon très-facile et très-empirique à la connaissance du nom des végétaux champêtres.

2e Partie. — Botanique fantaisiste des gens du monde, applications pratiques; recettes et procédés industriels, agricoles et domestiques.

3e Partie. — Emploi facile et médical des plantes (dose mise en œuvre par décoction, infusion, macération, recettes médicinales et pharmaceutiques), propriétés, observations de cas de guérisons par les végétaux, expérimentés d'après les indications de la Médecine par les plantes vulgaires, 3e partie de la *Flore landaise*, plantes se trouvant dans toutes les régions de notre globe.

Sur le vu de l'ouvrage imprimé, l'École de Pharmacie de Paris a souscrit à un exemplaire de la *Flore landaise*, qu'on pourra se procurer chez l'auteur, M. Jules Léon, à Peyrehorade (Landes), en adressant 4 fr. en un bon ou en timbres bleus, pour recevoir ce livre par retour du courrier.

Docteur Sempé,
23, boulevard des Capucines, à Paris.

Lois et mystères des fonctions de reproductions considérées dans tous les êtres animés, spécialement chez l'homme et chez la femme, avec deux planches coloriées, par le docteur Antonin Bossu, médecin en chef de l'infirmerie Marie-Thérèse, chevalier de la Légion-d'Honneur, directeur du Journal l'Abeille médicale, *etc.*

« Etudier les fonctions de reproduction dans toute la série animale,

dans les végétaux d'abord, et principalement chez l'espèce humaine, tel est le cadre de ce volume, cadre tout nouveau, et qui promet l'intérêt multiplié de tous les écrits relatifs à la génération, à l'impuissance, à la stérilité, au mariage, etc., etc.

« De plus, la classification des êtres organisés y constitue comme un petit traité d'histoire naturelle qui répond à un autre besoin, celui de pouvoir distinguer, par leurs caractères propres, les classes d'êtres vivants dont les fonctions génératrices vont être passées en revue. »

(Extrait de la Préface).

Le prix de l'Ouvrage est de 5 fr., mais l'auteur l'expédiera *franco* aux membres de la Société, contre 4 fr. en timbres-poste joints à la demande.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 22 MAI 1876.

La séance est ouverte à 10 heures. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

M. le Ministre de l'Agriculture et du commerce envoie le programme du Concours général d'animaux gras, de volailles vivantes et mortes, de semences etc., qui doit avoir lieu à Paris, en février 1877.

La Société centrale d'agriculture de France nous demande de lui donner des renseignements sur la situation des blés dans la région, sur les espèces qui ont résisté aux intempéries, etc.

La Société des agriculteurs de France envoie un questionnaire ayant le même objet, et demande en outre des renseignements sur la culture du maïs et la conservation de cette plante comme fourrage.

M. Mouchot, Vice-Président, est prié de vouloir bien répondre à ces deux demandes.

M. Sénamaud, à Bordeaux, envoie plusieurs opuscules pour la Bibliothèque de la Société.

Plusieurs membres nouveaux remercient des diplômes qui leur ont été adressés.

M. Mareschal, Trésorier, présente le compte des recettes et dépenses de la Société pendant la publication de la 16me année du Bulletin, c'est-à-dire du 24 février 1875 au 20 mars 1876.

Il restait en caisse au 24 février 1875	96 f. 48 c.
Les recettes effectuées se sont montées à	4,744 55
Total . .	4,841 f. 03 c.

Les dépenses ayant été de 4,755 18

Il reste en caisse une somme de . . . . 85 f. 85 c.
qui sera inscrite en recettes en tête du compte de la présente année.

Il reste à recouvrer une somme de 150 fr., tant sur le département du Jura que sur deux souscripteurs, pour des médailles offertes à la Société à l'occasion de notre Exposition de 1875.

Il est donné lecture :

1° D'un document sur l'invasion française de 1595 en Franche-Comté, par M. Vayssière ; 2° d'une Revue des journaux agricoles et scientifiques, par M. le Dr Rouget.

Les deux seront insérés au Bulletin.

Sont nommés membres titulaires : MM. Girod, propriétaire à Barretaine-Champvaux, — Martin, banquier à Champagnole, les deux présentés par M. le Dr Bousson, — et Alphée Salins, professeur au collége, présenté par M. Richard.

La séance est levée à onze heures trois quarts.

PROGRAMME DU CONCOURS DE 1876.

Dans sa séance de décembre 1876, la Société décernera des récompenses pour les travaux scientifiques et littéraires importants qui lui seront adressés, savoir :

Sciences et lettres. — Monographie d'une localité, d'une abbaye, d'une église ou d'une ville du Jura.

Histoire d'un personnage remarquable appartenant au département.

Etude sur les arts industriels dans le Jura, sur leurs progrès et leur décadence.

Topographie, statistique médicale, agricole ou industrielle d'un canton ou du département.

Recherches archéologiques.

Poésie. — Le sujet choisi doit se rattacher au Jura, ou tout au moins à la Franche-Comté.

Pour être admis au Concours, il faut en faire la demande avant

le 1er novembre 1876, et envoyer, pour la même époque, les mémoires et travaux, qui devront être inédits.

Les demandes d'admission devront contenir la déclaration, faite par les concurrents, que leurs travaux n'ont pas été et ne sont pas en même temps présentés à d'autres Sociétés savantes. Cette condition est de rigueur.

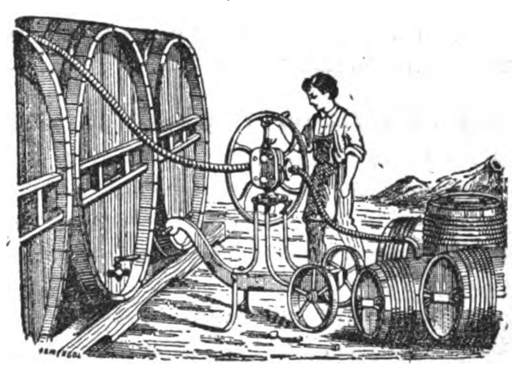
LES POMPES ROTATIVES

de MM. J. MORET et BROQUET

PAR FEU E. BLONDEAU, MEMBRE FONDATEUR

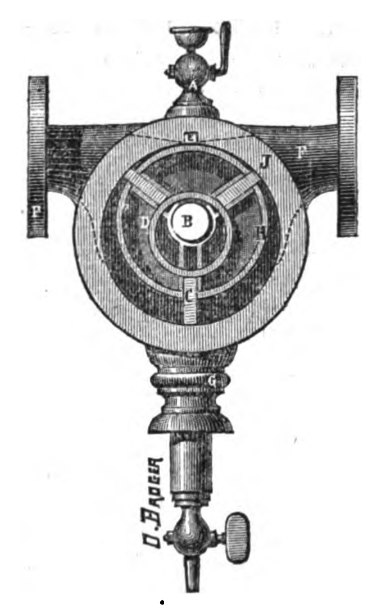
L'étude des pompes envoyées à l'Exposition d'instruments viticoles et vinicoles, qui a eu lieu à Poligny en septembre 1875, présentait un sérieux intérêt. Elles se classaient naturellement en deux catégories bien distinctes : les pompes à pistons et les pompes rotatives. Nous n'avons à nous occuper ici que de ces dernières.

Parmi les pompes rotatives exposées par MM. J. Moret et Broquet, celles du type marqué JMB ont particulièrement appelé l'attention du Jury (voir la gravure ci-dessous).



Rotative perfectionnée.

Nous en emprunterons la description à un article intéressant de M. de Céris, inséré dans le *Journal d'agriculture pratique* du 4 novembre dernier. Nous ne saurions être ni plus clair, ni plus concis.



« La pompe rotative dite J M B, que montre la figure ci-contre, se compose d'un tambour cylindrique en métal (fonte ou bronze) hermétiquement fermé par deux plaques boulonnées (J), dans lequel se meut, à la vitesse de 60 tours par minute, un cylindre excentrique en bronze muni de trois rainures droites (H), où sont encastrées des palettes en bronze ayant la même longueur que le cylindre (C). Les palettes sont maintenues constamment en contact de la paroi intérieure du tambour; ce résultat est obtenu à l'aide de deux bagues mobiles en acier (D), faisant ressort, interposées entre l'axe du cylindre excentré et les palettes. Ce sont ces palettes qui, en tournant dans le tambour ou corps de pompe, produisent à la fois l'aspiration et le refoulement du liquide.

« Le mouvement est donné au moyen d'un volant en fonte (B) portant une manivelle. Un pivot sert à poser le corps de pompe sur un chariot ou une brouette; on peut donc donner à l'appareil toutes les directions possibles sans déplacer le chariot.

« Grâce à son mécanisme, qui ne comporte ni piston, ni soupape, ni clapet, la pompe rotative de MM. J. Moret et Broquet peut servir à transvaser les liquides chargés de matières épaisses; les engorgements ne sont pas à redouter; viendraient-ils à se produire, qu'il suffirait de tourner un peu la manivelle en sens inverse pour rétablir le jeu de l'instrument. Il est d'ailleurs très-facile de visiter le corps de pompe, en dévissant quelques boulons.

« L'usure résultant du frottement des palettes contre la paroi du corps de pompe n'est pas non plus à craindre; elle a au contraire pour effet d'aléser les surfaces en contact et de rendre plus régulière et plus douce la manœuvre de la machine. La partie supérieure du corps de pompe est pourvue, du reste, d'un robinet graisseur, au moyen duquel on introduit de l'huile dans les organes intérieurs afin d'en assurer l'entretien. »

Ajoutons seulement un dernier détail. C'est que, dans son mouvement de rotation, le cylindre ou *tambour excentré* est toujours en contact, suivant la même droite, avec la surface intérieure du corps de pompe, et qu'un *lardon* en bronze assure, sur cette ligne de contact, une fermeture parfaite, qui empêche complètement la communication directe entre l'ouverture d'aspiration et celle de refoulement du liquide.

En travail ordinaire, un homme agissant sur une pompe rotative JMB de moyenne force, peut élever en une heure 5,785 litres de liquide à une hauteur de 4 mètres. Un homme seul peut donc faire avec cette pompe un chargement de 19 muids comtois de vin en une heure, en supposant que la cave se trouve à une profondeur de 4 mèt. au-dessous du sol. Son prix est de 130, 180 ou 245 fr., suivant sa grandeur et la nature du corps de pompe, qui peut être construit en fonte ou en bronze.

La pompe rotative JMB se présentait donc à l'Exposition de Poligny avec les qualités les plus recommandables : la simplicité et la solidité de son mécanisme, son petit volume, l'élégance de sa construction, la régularité de son jeu, qui permet la suppression d'un récipient d'air, et surtout son rendement relativement considérable en effet utile, lorsqu'elle n'est employée qu'au soutirage dans les caves, but spécial pour lequel elle concourait. Si l'on observe que, dans les soutirages, le liquide qui traverse la pompe est presque toujours clair, et que, fut-il vaseux, comme cela peut arriver à certains vins tournés, la marche de l'appareil n'en serait point altérée, ni la solidité de ses organes compromise, on reconnaîtra qu'il serait difficile de trouver une pompe mieux adaptée au genre de travail que les viticulteurs peuvent lui demander.

La facilité plus ou moins grande de remplacement ou de réparation d'un organe est certainement un des éléments principaux de l'appréciation de la valeur pratique d'un moteur ; mais il n'échappera à personne que l'importance de cet élément d'appréciation diminue en même temps que les chances d'accident de ces organes. La pompe rotative JMB nous paraît présenter sous ce rapport les plus sérieuses garanties de solidité et de durée, pourvu qu'elle soit convenablement entretenue, comme toute pompe doit l'être, non-seulement pendant qu'elle est en service, mais encore lorsqu'elle est au repos.

Nous n'appuierons pas davantage sur les considérations précédentes, car elles suffisent à montrer que la prééminence peut appartenir à l'une

ou à l'autre des deux grandes catégories de pompes, suivant les conditions particulières auxquelles elles doivent satisfaire. Ainsi, pour les soutirages du vin, c'est la pompe rotative qui nous paraît spécialement indiquée. Nous avons applaudi à la décision du Jury, qui a décerné une médaille d'or à MM. J. Moret et Broquet; nous ajouterons même que cette médaille nous a paru très-largement méritée, puisque le Jury pouvait disposer d'une récompense plus élevée. A l'Exposition maritime et fluviale de Paris de 1875, cette même pompe JMB, dont la création date seulement de 1872, vient d'obtenir le 1er prix, la grande médaille d'or.

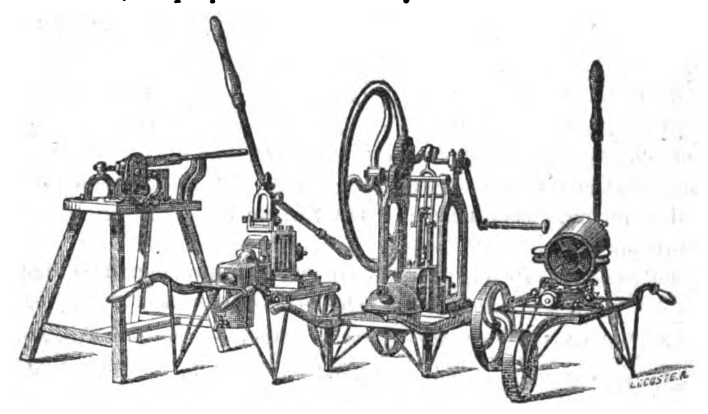
Ces habiles constructeurs avaient envoyé à l'Exposition de Poligny un second type de pompe rotative, qu'ils appellent la *rotative perfectionnée*. On ne saurait, en effet, imaginer une pompe moins compliquée, car elle ne se compose que de trois organes : un corps de pompe et deux pignons dentés. Le corps de pompe est un cylindre métallique de forme ovale. Les pignons ont six dents; ils s'engrènent à l'intérieur du corps de pompe, et leurs dents en touchent à frottement dans la paroi intérieure, vers ses extrémités arrondies. Deux plaques boulonnées ferment le corps de pompe et supportent les axes des pignons. Une manivelle munie d'un volant permet d'actionner l'un des axes, qui entraîne l'autre dans un sens contraire. Il en résulte que, d'un côté de la prise de l'engrenage, les dents vont en se fuyant, tandis que de l'autre elles se rapprochent. C'est vers le premier point qu'est pratiquée, dans le corps de pompe, l'ouverture destinée au tuyau d'aspiration, et, vers le second, celle du tuyau de refoulement.— Voici quel est le jeu de cette pompe : Vers l'ouverture d'aspiration, les dents encore en prise forment avec celles qui se fuient une cavité qui s'agrandit, et le liquide vient remplir le vide ainsi formé. A l'instant où cette cavité cesse de s'agrandir, les extrémités des quatre dents qui la formaient se trouvent en contact avec le corps de pompe, de sorte que le liquide, emprisonné entre deux dents de chaque pignon, est transporté vers l'ouverture de refoulement, où l'effet contraire se produit; c'est-à-dire que les dents, en se rapprochant, diminuent l'espace occupé par le liquide et exercent sur lui une pression qui le refoule dans le tuyau de décharge.

Cette pompe a été considérée par le Jury comme excellente pour le transvasement des liquides qui ne renferment pas de matières en suspension; mais elle lui a paru inférieure à la précédente, en ce qu'elle n'offrait pas, comme elle, de compensation de l'usure de l'extrémité des dents ou de la surface frottante du corps de pompe.

Si nous laissons pour un instant de côté la valeur pratique de cette pompe, qui peut offrir quelque prise à la discussion, nous croyons répondre à la pensée des visiteurs de l'Exposition qui l'ont étudiée, en adressant à MM. J. Moret et Broquet de chaleureux compliments sur leur ingénieuse invention ; car il n'existe peut-être pas de solution plus simple et plus élégante du problème de mécanique sur lequel repose la construction rationnelle d'une pompe rotative.

Pompe de M. VANTELOT-BÉRANGER, à Beaune (Côte-d'Or).

La machine de M. Vantelot-Béranger, de Beaune (Côte-d'Or), est une pompe à volant, à corps de pompe vertical monté sur brouette. Elle a un réservoir d'air et est à double effet. L'innovation réalisée par cette pompe consiste en ce que le mouvement de rotation du volant est transmis à la tige du piston par l'intermédiaire de deux roues dentées. Ses soupapes rectangulaires, mobiles dans un plan vertical et portées sur des tourillons libres à couteaux, ont été fort remarquées par le Jury, car, de cette façon, il y a très-peu de frottement, Le piston, formé par des segments de laiton faisant ressort dans une garniture en fonte, assurent à cet appareil une grande étanchéité. Le corps de pompe est tout en fonte. Le démontage de ces pompes est aussi rapide que facile : le corps de pompe est maintenu par deux petits volants qui sont placés de chaque côté de la pompe et dans le haut. Une fois les deux volants desserrés, la pompe s'ouvre au moyen d'une charnière, et comme il n'y a pas d'axe, la plaque sur laquelle repose les quatre clapets s'enlève, ce qui permet de la nettoyer très-facilement.



Cet instrument est parfaitement construit et semble offrir les plus sérieuses garanties contre les avaries et les accidents. La substitution des segments de laiton aux rondelles de cuir dans la construction des pistons les met à l'abri des détériorations rapides qu'éprouvent ces rondelles et des mauvais goûts qu'elles peuvent communiquer aux liquides. Le système de piston et de clapets permet de transmettre sans inconvénient des liquides en ébullition.

Donc, construction très-ingénieuse et très-résistante, économie de main-d'œuvre, garantie contre les pertes et évaporation de liquides, enfin nettoyage prompt et facile très-rare, avantages qui ont frappé le Jury dans l'instrument de M. Vantelot, qui a obtenu une Médaille d'or comme 1er Prix.

CONCOURS GÉNÉRAUX

D'animaux gras, de volailles vivantes et mortes, de semences, etc., qui auront lieu à Paris, au palais de l'industrie, en février 1877.

Ce Concours général, institué depuis 1844, aura lieu chaque année à Paris, au Palais de l'Industrie, dans la seconde quinzaine du mois de février.

En 1877, l'Exposition se tiendra du 19 au 28 février.

Il comprendra, indépendamment des animaux de boucherie des espèces bovine, ovine et porcine, un concours général de volailles vivantes et mortes; un concours de semences de céréales, de lins et chanvres, de houblons, de pommes de terre, de fruits frais conservés, de légumes de primeur, de fruits secs, d'huiles d'olive, de miels et cires; un concours de fromages et de beurres; une exposition d'animaux reproducteurs mâles des espèces bovine, ovine et porcine, et une exposition d'instruments et de machines agricoles.

Pour être admis à exposer, on doit adresser au Ministre de l'agriculture et du commerce, au plus tard le 15 janvier 1877, une déclaration écrite (1).

Cette déclaration devra être libellée d'une manière lisible. Tous les renseignements demandés en tête de chaque colonne des modèles devront être donnés de la manière la plus complète et la plus exacte.

Toute déclaration qui ne sera pas parvenue au ministère le 15 janvier 1877, et qui ne remplira pas les conditions de l'article 40, sera *considérée comme nulle et non avenue.*

Les exposants qui, après cette déclaration, se trouveraient dans l'impossibilité d'envoyer au concours les animaux et produits annoncés, seront

(1) Pour rendre plus facile l'accomplissement des obligations imposées aux exposants, des déclarations en blanc seront envoyées à tous ceux qui en feront la demande au ministère; il en sera aussi déposé dans toutes les préfectures et sous-préfectures.

tenus d'en donner avis au ministère, le 10 février au plus tard. A défaut de cette formalité, ils pourront, sur la proposition du jury, être exclus temporairement des concours.

AVIS AUX SOCIÉTÉS DE FROMAGERIES.

La Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny distribue chaque année des primes aux Sociétés de fromageries qui se procurent des taureaux bien écussonnés, d'après le système Guénon, avec engagement, par les Sociétaires, de se servir uniquement de ces taureaux. Elle peut encore, cette année, distribuer plusieurs de ces primes aux fromageries qui rempliraient les conditions indiquées.

Il est bon de rappeler que notre Société a organisé un Concours annuel de jeune bétail bien écussonné. A ce Concours, on rencontrerait certainement des sujets propres à améliorer nos races laitières. Pourquoi nos cultivateurs ne profiteraient-ils pas de cette occasion unique, les uns pour acheter, les autres pour vendre des animaux mâles et femelles portant un bel écusson? Ce Concours, déjà annoncé, aura lieu le 25 septembre prochain.

La Société se chargerait volontiers de la recherche de bons taureaux pour les Sociétés fromagères qui le désireraient.

Le Président de la Société, Dr Bousson.

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Des influences attribuées à la lune sur les phénomènes qui s'accomplissent dans le règne végétal (1). — La lune n'est pour rien dans les gelées printanières. Celles-ci proviennent, le plus fréquemment, du rayonnement de la surface du sol pendant des nuits calmes et très-sereines ou, comme on l'a vu en 1873, de la basse température qu'a apportée jusque près du 43e degré de latitude un courant d'air venant du pôle et persistant dans cette direction durant une ou deux semaines.

(1) Voir *Bulletins de la Société*, année 1860, page 22; 1870, page 176, et 1872, page 337.

La lune n'exerce pas d'influence sur les phénomènes qui s'accomplissent dans le règne végétal. Le préjugé qui fait que l'on consulte l'âge de la lune avant d'entreprendre telle ou telle opération agricole, horticole ou sylvicole, est aussi peu fondé que celui qui rend la lune responsable des gelées du printemps.

En effet, M. d'E..... démontre : 1° qu'aucune influence, purement physique, sur la végétation, ne saurait être attribuée à la lune comme provenant soit de son attraction, soit de la lumière qu'elle nous réfléchit, soit d'aucun courant électrique analogue à ceux qui ont lieu sur notre globe; 2° qu'en fait d'influence physique sur la végétation, il n'existe réellement que celle des rayons de chaleur contenus dans les réflexions lunaires, mais que ces rayons sont si peu intenses, qu'ils ne peuvent produire aucun effet sensible; 3° enfin, que l'intensité de l'action chimique que posséderaient encore les réflexions lunaires est trop faible aussi pour produire sur la végétation des effets appréciables.

(*Abeille jurassienne*, 1875, N° 14).

Culture des framboisiers. — Des arbustes universellement répandus et dont la culture est presque aussi universellement négligée, ce sont les framboisiers. Sous prétexte qu'ils sont indigènes, on les traite en amis intimes; comme ils passent pour s'accommoder de tous les terrains et de toutes les expositions, on les parque dans le coin le plus aride, le plus rebelle du verger ou du jardin, très-souvent en plein nord; on les laisse végéter là dans une indépendance peut-être superbe, mais dont la fructification ne s'arrange pas du tout. C'est à peine si on les débarrasse du vieux bois devenu improductif; trop rapprochés les uns des autres, ils croisent, ils enchevêtrent leurs tiges; les mauvaises herbes leur disputent leur mauvaise pitance; les liserons qui s'en mêlent s'enroulent autour de leurs pousses, de façon à en faire un massif impénétrable, une miniature de forêt vierge dans laquelle, au mois de juillet, on ramassera quelques douzaines de baies à demi avortées, aigrelettes et très-peu parfumées, qui seront acceptées comme des framboises, mais qui n'ont que l'apparence des fruits obtenus, si l'arbuste qui les fournit devient l'objet de quelques soins.

Il est vrai que le framboisier n'est pas difficile dans le choix du sol; en revanche, ses racines traçantes épuisant et effruitant rapidement la terre où il croît, il a besoin de fumures abondantes et fréquemment renouvelées. C'est une grande erreur de croire qu'il soit moins friand de soleil que les autres végétaux fructifères. Au nord, la plupart de ses fleurs

coulent, et celles qui se développent en fruit sont insipides; pour que ses fruits acquièrent leur saveur et leur parfum caractéristiques, il lui faut l'exposition du couchant ou tout au moins celle du levant. Enfin, la récolte ne sera abondante, les baies n'arriveront à leur maximum de volume, que si les pieds ont été assez espacés les uns des autres, — 70 centimètres au moins, — pour que l'air circule facilement entre les rameaux, pour qu'aucune grappe de fleurs ou de fruits ne soit sevrée des bénéfices de la lumière. Depuis quelque temps, on abandonne la culture en touffes pour conduire les framboisiers en éventail comme les arbres du contre-espalier. Cette méthode assure la fructification et ajoute à sa qualité; le rendement sera encore plus abondant si l'on supprime des tiges de l'année précedente, seules fécondes, toutes les pousses latérales jusqu'à 80 centimètres, de façon, en concentrant la sève dans les parties supérieures, à augmenter la vigueur de la végétation de celles-ci. Enfin, si le framboisier ne craint pas un rayon de soleil, il ne faut pas oublier qu'en sa qualité de montagnard, il a besoin d'une certaine fraîcheur pour ses racines, et la lui ménager à l'aide d'un paillis. (G. de Cherville. *Le Temps*).

Avantage de traire les vaches à fond. — Un cultivateur du Nontronnois, M. R...., a fait des expériences très-suivies, d'où il résulte la preuve que le dernier lait tiré a deux fois plus de crême et se trouve dix fois plus riche en beurre que celui du commencement. Il s'ensuit que si, après avoir tiré dix litres de lait d'une vache, on cesse de traire en laissant un onzième litre dans le pis, on perd presque la moitié de la crême qu'on aurait pu recueillir.

(Revue d'économie rurale).

Sur le rendement du lait (1). — Il résulte d'expériences rigoureuses de M. Stohmann, tant d'expériences comparatives sur des vaches de différentes tailles, que des expériences faites sur des vaches et des chèvres, que le besoin d'éléments nutritifs par kilogramme de poids vif est plus grand chez les petits animaux que chez les grands, et que conséquemment l'entretien d'une chèvre est relativement plus coûteux que celui d'une vache, qu'une petite bretonne mange proportionnellement plus qu'une bernoise; c'est qu'aux petites bêtes il faut plus d'éléments hydrocarbonés pour entretenir la chaleur animale; mais comme alors il reste plus d'éléments protéïques, le lait des petites bêtes est plus riche en principes essentiels, en beurre et en caséine;

(1) Voir *Bulletin de la Société* pour 1861, page 15; 1865, p. 312; 1874, p. 258.

tandis que le lait de vache renferme en moyenne 3,10 p. 0/0 de corps gras et 4,12 de caséine, celui de chèvre renferme 4,50 de corps gras et 8,40 de caséine.

Nous pourrions encore ici examiner l'influence et les avantages de la stabulation sur le pâturage, constater que si dans un pâturage maigre l'animal fait de fortes déperditions de matières albuminoïdes, le lait doit nécessairement s'en ressentir, tandis que si le pâturage est riche, comme les embouches, la pâturation donne au point de vue laitier d'aussi bons résultats que la stabulation. L'influence de la nature du sol, par les qualités qu'il donne aux herbes qui le couvrent, s'explique de même, ainsi que l'influence des bons soins de propreté. Nous laissons à la sagacité du lecteur le soin de tirer toutes les conclusions qui sont faciles avec la clef que nous croyons avoir suffisamment indiquée.

(*Annales de Zootechnie*).

RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES,

PAR LE MÊME

Remède contre l'épizootie des volailles (1). — « J'ai reconnu depuis deux ans l'efficacité certaine de l'emploi de la pariétaire officinale si commune près des vieux murs et des pierriers; on la hache et on la donne aux poules dans leurs repas, comme l'ortie aux dindes. Je pense que la vertu préventive et même curative de cette plante est due à l'abondance du sel de nitre ou nitrate de potasse qu'elle contient. C'est simple et facile. » — M. Dubuis, pharmacien à Saint-Symphorien-d'Ozon (Isère), recourt directement et avec succès au sel de nitre, dont chacun connaît le bas prix. Il en donne aux poules et poulets de 25 à 50 centigr. par jour en solution dans leur boisson ou mieux mêlé à de la pâtée en boulettes.

(VIAL. — *Le Sud-Est*, avril et mai 1875).

Conservation des fraises. — Pour les tenir bien fraîches pendant deux ou trois jours, il suffit de les étaler en couche mince sur une claie, un tamis, au fond d'un panier en osier, qu'on recouvre de feuilles de vigne et qu'on place ensuite dans la cave au-dessus d'un vase contenant de l'eau froide.

(Fr. BURVÉNICH. — *Bulletin d'arboriculture du cercle de Belgique*).

(1) Voir *Bulletins de la Société* pour 1869, page 191, et pour 1873, page 168.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.

TRADITIONS POPULAIRES

DE L'ARRONDISSEMENT DE DOLE

RECUEILLIES PAR M. CH. THURIET

(*Suite*)

LA LAMPE DE L'ÉGLISE SAINT-JACQUES

A DOLE.

On lit dans un vieil état de frais de la chapelle de la Loye, que la lampe de l'église St.-Jacques, à Dole, était d'or pur. Enguerrand de Vergy l'avait donnée à cette église, où ses père et mère étaient inhumés, à condition qu'elle resterait allumée jour et nuit. Mais le sacristain ayant oublié, un soir, de la remplir d'huile, cette lampe s'éteignit, et le diable y substitua une lampe de terre cuite. Le diable, comme on le dit, a souvent bon dos.

(Voir *Château de Frédéric Barberousse*, p. 222).

EURIANT DE POITIERS

(DOLE).

Hasting, chef des Normands, ayant mis à feu et à sang le comté de Bourgogne, en 886, les sires d'Amaours, pour remplacer l'église de Saint-Etienne qui avait été brûlée, firent construire à Dole une chapelle au lieu même où fut depuis élevée l'église des Carmes, dans la rue du Vieux-Château. Les prêtres qui desservaient cette chapelle étaient tout surpris d'y voir arriver, chaque matin, une femme demi-nue, montée sur des pantoufles très-hautes (des mules), d'une étoffe d'or richement brodée, et suivie de deux loups qui restaient à la porte. Dès que cette femme avait un peu prié, elle s'en retournait en courant. Sommée enfin de dire qui elle était, d'où elle venait et ce qu'elle voulait, elle répondit qu'elle s'appelait Euriant de Poitiers, femme mondaine s'il en fut jamais. (On sait que la fée Mélusine, souche de la maison de Poitiers, revient encore de temps en temps visiter la grande tour du château de Vadans, près d'Arbois. — *Voir les Traditions populaires de l'arrondissement de Poligny*). Elle ajouta qu'elle était morte et qu'elle avait été condamnée à

cette pénitence pour l'expiation de ses péchés. De tous ses habits somptueux, il ne lui restait que ses pantoufles qu'elle avait données à une pauvre femme, et une jupe de futaine. Quant aux deux loups, c'étaient deux beaux pages qui avaient partagé ses désordres. Après avoir ainsi parlé, elle disparut. Ce qu'il y avait de surprenant, ajoute la tradition, c'est que cette femme, quoique belle et toute nue, n'incitait point aux pensées déshonnêtes.

(Voir *Iseult*, 1-204).

LE PAS DE ROLAND ET LA FÊTE DE Ste REINE

(DOLE).

On sait que les ruines qui couronnent le sommet du Mont-Roland, près de Dole, sont celles d'un ancien couvent de moines noirs qui s'attribuaient pour fondateur le fameux paladin Roland, neveu de Charlemagne, dont la tradition montre encore *les pas* dans des degrés naturels que l'on remarque sur les flancs de la montagne.

Une autre tradition populaire rapporte à Dole que le jour de la fête de Ste Reine, on aperçoit, à minuit, trois cierges allumés qui parcourent les airs et vont saluer la vierge du Mont-Roland.

LE CREUX DES NONES ET LA NOVICE

(DOLE).

Il existait jadis sur la rive droite du Doubs, au pied du côteau des Rivières, non loin de la fontaine d'Arans, un couvent de religieuses. Le temps a détruit ce moutier qui aurait été, dit-on, emporté par le courant du fleuve, lors d'une inondation. — Lorsque les eaux sont basses, on aperçoit au fond de la rivière des débris de poutres qui se croisent. Ce lieu s'appelle encore le *Creux des nones*. — Il arriva dans ce moutier une aventure singulière. Une jeune novice, Claire de Vergy, aimait un simple écuyer qui n'avait, par malheur, que seize quartiers de noblesse, et les Vergy ne voulaient point donner leur fille à cette espèce de *vilain*. Les deux amants résolurent de s'enfuir et de passer en Syrie. Or, il était d'usage que le jour de la Chandeleur, les nones du Doubs envoyassent aux comtes de Dole une Notre-Dame de cire, tenant un cierge à la main. Claire de Vergy gagna la tourière, prit la place de la Vierge et se mit dans le coffre. L'amant, qui était un des premiers

varlets du comte, devait recevoir lui-même la relique à la porte du château. Le jardinier robuste, qui chargea le coffre sur ses épaules, trouva en chemin un de ses amis, grand ivrogne, qui lui offrit un verre de servoise (bière). Il accepta, et pour boire plus à l'aise, il posa le coffre sur la margelle d'un puits; mais par un triste hasard, la pauvre novice se trouva les pieds en l'air et la tête en bas. Elle n'osait ni remuer, ni se plaindre, et le moindre mouvement pouvait la précipiter dans le puits. Elle échappa cependant à ce péril; mais en expiation de sa faute, elle resta toute sa vie plus jaune que la statue de cire dont elle avait osé prendre la place.

(Voir *Iseult*, p. 228).

AVENTURE DE MATHIEU DE GOUX

(CANTON DE DOLE).

Au IXe siècle, la comté de Bourgogne était encore remplie de fées, *fadæ*, femmes des *faids*, druides de la seconde classe, de ***déesses maires***, de ***dames blanches*** ou ***vertes***, etc. Il ne faut point se jouer de ces dames, de quelque couleur qu'elles soient. L'histoire suivante ne le prouve que trop.

Près du village de Goux, situé à une lieue de Dole, est une fontaine qui dut être célèbre sous les druides, et que plus tard les romains consacrèrent à Diane. On voit encore, à quelques pas de cette fontaine, une colonne de granit égyptien et des fragments de mosaïque.

Mathieu de Goux, qui vivait dans le IXe siècle, se moquait des apparitions, des fées, des lutins, et surtout d'une méchante vouivre habituée à venir boire toutes les nuits à la fontaine du château. Son chapelain avait prédit que le diable finirait par jouer quelque mauvais tour à cet incrédule. Cette prédiction ne tarda point à s'accomplir. Un soir que le sire de Goux traversait la forêt de Chaux, il aperçut tout-à-coup un palais magnifique éclairé par plus de mille cierges. Ce château retentissait de cris de joie et de sons harmonieux. Le palefroi du chevalier prit le galop et ne s'arrêta qu'au pied d'un perron de marbre. Des jeunes filles reçurent Mathieu avec une grâce charmante et le conduisirent vers une dame qui effaçait en beauté toutes les nymphes de sa cour. Cette reine ou cette fée parut ravie de le voir et lui fit le plus doux accueil. Le preux en outre était ébloui du faste de ce pompeux séjour. Il n'apercevait que dorures, meubles rares, précieux tapis. Le sire de

Goux et la dame soupèrent tête-à-tête, mangèrent à la même assiette et burent au même verre. La fée montrait beaucoup d'esprit et ne cessait d'agacer son jeune convive. Elle lui servait les meilleurs morceaux et lui versait les vins les plus exquis. Mais plus il mangeait et buvait, plus il avait faim et soif. On eut dit que ces mets et ces vins délicieux n'étaient que du vent. Mathieu, à la fin, eut honte de montrer un tel appétit. Il quitta la table, et, pour comble de félicité, la belle inconnue ne se montra point trop sévère. On leur apprêta un lit somptueux. Mais au point du jour, la faim, le froid et une odeur infecte réveillèrent le chevalier. Quelle fut sa surprise de se trouver sur un fumier nez à nez avec une vieille sorcière déterrée, que l'on avait pendue depuis plus de six semaines pour avoir fait maigrir un père bernardin, qui mourut de frayeur parce qu'il ne pesait plus que 270 livres.

(Voir *Château de Frédéric Barberousse*, p. 276, notes).

L'ERMITE DU PETIT-BOIS

(CANTON DE DOLE).

L'ermitage du Petit-Bois fut, dit-on, bâti par saint Lin, disciple de saint Pierre, à l'extrémité nord-est du hameau de Landon, situé à mi-côte du Mont-Roland. C'est là que demeurait le premier ermite, dans une espèce de hutte dont les murs, qui étaient de simples pierres longues et plates et posées debout, existaient encore au commencement du XIXe siècle. Un de ces ermites ayant commis un péché mortel, le diable lui tordit le cou, et la madone miraculeuse qui était en sa possession s'envola chez les moines noirs qui bâtissaient leur moutier au haut du mont. D'autres disent que les moines étranglèrent l'ermite, lui volèrent sa Notre-Dame, qui attirait déjà une foule de pèlerins, et semèrent le bruit que le diable avait emporté ce fornicateur. Entre ces deux versions également vraisemblables, on a le droit de choisir.

(Voir *Iseult*, p. 263).

LE GOULU DE JOUHE

(CANTON DE DOLE).

Les sires de Jouhe sont peu connus dans l'histoire. Il y avait à Jouhe un prieuré de Bénédictins, fondé par Béatrix de Bourgogne, femme de l'Empereur Frédéric Barberousse.

Un seigneur de Jouhe, surnommé le *Goulu*, menait une vie licencieuse. Un soir d'automne qu'il regagnait son manoir, le long du bois d'Authume, il entendit un bruit de voix rauques qui disaient : *Nous le tenons, nous le tenons*. Effrayé de ces cris, il voulut retourner en arrière ; mais la peur le retint immobile. Tout-à-coup, il aperçut une foule de moines vêtus de surplis bigarrés et de moinesses barbues qui récitaient l'office des morts d'un ton épouvantable. Quatre d'entre eux portaient une bière et un cinquième tenait un goupillon noir. Ils s'approchèrent lentement du chevalier qui était près de s'évanouir ; le sacristain l'aspergea avec des contorsions affreuses, et le pauvre Goulu, qui crut sentir une pluie de souffre, se mit à crier merci, et à invoquer la bonne vierge dont il voyait encore la chapelle. Soudain un vrai moine de Saint Benoit descendit de la montagne et ordonna aux démons de s'arrêter. Mais ceux-ci qui hurlaient de fureur, bien loin d'obéir et de se soumettre, saisirent le malheureux pécheur pour le porter dans la bière. Le Bénédictin n'eut que le temps de lui jeter son étole au cou et de l'arracher ainsi de leurs griffes.

(*Iseult*, page 264)

TRADITION DE SAMPANS

(CANTON DE DOLE).

Autrefois à Sampans, canton de Dole, Pan, le dieu des forêts, avait un autel où le peuple de toute la contrée venait lui rendre hommage. On dit que pour extirper de ce lieu le culte de cette divinité païenne, les apôtres du christianisme crurent devoir faire de Pan, dieu des forêts, saint Pan, patron des bûcherons ; comme du diable que l'on adorait sous le nom de Marcou à Archelange, on a fait saint Marcou. Ce serait par le fait d'un aussi bizarre changement que le peuple aurait été amené dans différentes localités de notre province à vénérer saint Pluto (Pluton), saint Népo (Neptune), saint Vit (Phallus), saint Alban (?) etc. Je ne garantis point l'exactitude de cette assertion. Je la rapporte seulement. Ce qu'il y a de certain pour Sampans, c'est que le nom de ce village est encore écrit *Saint Pan* dans plusieurs chartes des XIIIme et XIVme siècles.

(Voir ROUSSET, *commune de Sampans*).

LE SAUT DE LA PUCELLE

(CANTON DE ROCHEFORT).

1re version.

Non loin de Dole et de Rochefort, au bord du Doubs, on trouve un rocher qui surplombe et qui est orné d'une chapelle. Ce lieu, appelé *le Saut de la Pucelle*, doit son nom à une légende commune à plusieurs contrées et notamment au *val de Gouailles*, près de Salins. Ici, on dit qu'une jeune bergère poursuivie par des soldats se précipita dans le Doubs du haut du rocher, en se recommandant à la sainte Vierge, et tomba doucement, sans se faire aucun mal, au milieu des eaux, qui la déposèrent sur le gazon de la prairie voisine.

(Voir : *Voyage pittoresque et romantique en Franche-Comté*, par Nodier, page 26. — *Juliette ou le Saut de la Pucelle*, nouvelle par Douillon. Dole, Joly, 1813, in-16. — Grimm, *Traditions de l'Allemagne*, tome 1er, page 505, pour comparer).

2me version.

Sur la colline de Rochefort, s'élève une chapelle dédiée à Marie. Ce lieu aimé du ciel, jouit d'un éternel printemps ; les jasmins, dont les murs de l'oratoire sont tapissés, fleurissent même en hiver, et jamais les tilleuls ne perdent leur feuillage ni leur verdure. Agnès de Nenon cueillait là, un matin, des primevères et des violettes ; l'amiral Acem aperçut cette bergère et fondit aussitôt sur elle, plus agile qu'un loup qui flaire une biche. Agnès n'hésite point entre l'honneur et la vie ; elle se recommande à la Vierge, et se précipite dans le Doubs qui gronde à ses pieds. Mais, ô merveille ineffable ! une main divine soutient Agnès et la porte doucement chez sa mère, aux yeux du païen confondu. On appelle encore ce lieu *le Saut de la Pucelle*.

(Voir *Château de Frédéric Barberousse*, p. 203, et *Iseult*, 2, p. 232).

LA CROIX VOTIVE DE CHATENOIS

(CANTON DE ROCHEFORT).

Il existait autrefois aux environs de Châtenois une croix votive à l'aspect de laquelle on racontait, en se signant, cette tragique aventure :

Catherine de Châtenois était une jeune fille belle et vertueuse. Elle menait une vie exemplaire lorsque Mathieu, surnommé le physicien, revint du Caire à Châtenois, son pays natal. Le retour de cet homme alarma tout le village, car il avait *grand bruit de mauvais renom*, et sa figure était repoussante. Catherine, soit que le physicien l'eut ensorcelée, soit que son amour fut l'effet d'un aveugle caprice, conçut la passion la plus vive pour cet homme. Elle repoussa tous les avertissements salutaires qui lui furent donnés à cette occasion. La veille de Noël, Catherine et Mathieu se promenaient le soir tête-à-tête, selon leur coupable habitude. Ils oublièrent la messe de minuit dans leur criminelle conversation. Un remords soudain troubla le cœur de Catherine, et Mathieu lui-même parut ému, quand tout-à-coup un coq chanta trois fois. « Minuit! ô ciel, ai-je oublié!.... Minuit! » s'écria Mathieu l'air effaré et la bouche béante. Catherine éperdue se soutenait à peine, il lui semblait que la main de Mathieu devenait une griffe et lui déchirait la poitrine. Par un dernier effort, elle tourne vers lui un œil mourant. Vision épouvantable! le visage du réprouvé n'est plus un visage d'homme, c'est un affreux museau de loup, une large gueule pleine de sang et d'écume. L'infortunée se meurt, et une dent meurtrière brise son cou d'ivoire.

Le lendemain, on trouva dans ce lieu des os, des cheveux et un débris de vêtement qui avait appartenu à Catherine. Ses parents élevèrent sur la place même *la Croix votive de Châtenois*.

Les croyances populaires que l'on rencontre dans tous les lieux anciens se retrouvent à Châtenois encore toutes vivaces. On y raconte sérieusement qu'on a vu *le loup-garou* et entendu le *sabbat* au-dessus des *Combattes*.

(Dusillet, *Château de Frédéric Barberousse*, p. 81. — Marquiset, *Statistique de l'arrondissement de Dole*. — Rousset, *commune de Châtenois*.

LA FONTAINE QUI RAJEUNIT LES FEMMES

(CANTON DE ROCHEFORT).

Vers Châtenois, on trouvait, dit une tradition du XIIe siècle, les ruines du temple d'Hébé, à l'endroit où l'on voit aujourd'hui la grange d'Hèbes. Il y avait jadis au milieu de ces ruines une *fontaine qui rajeunissait les femmes*, pourvu qu'elles eussent été fidèles un an et un jour

à leurs maris. Cette source était un sujet de scandale, et de sages matrones la comblèrent en haine du paganisme.

(Voir *Château de Frédéric Barberousse*, p. 110).

LE MOULIN-ROUGE ET LA PLAINE DE LUNE

(CANTON DE ROCHEFORT).

Non loin de la chapelle vénérable élevée sur la colline de Rochefort, où eut lieu *le Saut de la Pucelle*, on trouve, à l'entrée d'un ravin tortueux, un vieux moulin nommé le Moulin-Rouge, à cause du sang que l'on y a versé. Un ruisseau qui craint de murmurer coule à travers ce marécage plein d'herbes vénéneuses; son eau toujours amère n'abreuve que des reptiles; là, croupissent des brouillards infects; là, de vieux arbres calcinés par la foudre et chargés d'oiseaux de proie maintiennent une ombre humide, impénétrable au jour.

Ce vallon détesté est un lieu de plaisance pour les sorciers, les loups-garous et les lamies; ils y dansent à minuit la ronde de Merlin, à la clarté des cierges qu'ils dérobent dans les églises; on y entend quelquefois un bruit d'armes et des hymnes de guerre qui parlent de Jules-César, mais les clercs seuls comprennent ces hymnes, qui sont en latin.

(*Château de Frédéric Barberousse*, p. 203).

Le Moulin-Rouge était autrefois un coupe-gorge; il est placé dans un ravin, au pied d'un monticule où l'on voit encore l'enceinte d'un camp romain. Le Doubs sépare le Moulin-Rouge de la Plaine de Lune, où l'on dit que César aurait défait Arioviste. (Id. aux notes, p. 291).

AUTRE HISTOIRE TERRIBLE DU MOULIN-ROUGE

(CANTON DE ROCHEFORT).

Le Moulin-Rouge est une forge à deux lieues de Dole, bâtie à l'extrémité d'une gorge resserrée, au-dessous des reste d'un camp dit de Jules-César, près de la rive droite du Doubs. C'était jadis une méchante auberge où l'on assassinait les voyageurs.

Le 29 décembre 1604, le sieur Gaspard Vurry, lieutenant au régiment de Rye, revenait de Besançon dans un charriot couvert, avec sa femme et une fille de chambre nommée Pierrine de Laire, de Chaussin. Il avait neigé tout le jour, et Vurry, qui voyait la nuit s'approcher, eut envie de s'arrêter à Orchamps; mais sa femme pressée de revoir sa mère

alors malade, le décida enfin à poursuivre sa route. Lorsqu'on fut près du camp de César, il se trouva que la neige, chassée par la bise, s'était amoncelée de telle sorte qu'on ne distinguait plus le chemin, et que tous les objets paraissaient confus. La route, bordée d'un précipice, n'était pas si large qu'aujourd'hui, et le moindre faux pas pouvait précipiter le charriot dans un marais. Gaspard descend de voiture, sonde comme il peut le terrain, et, au risque de se perdre mille fois sous la neige, il arrive au *Cabaret Rouge* (c'était l'enseigne), et crie : l'aide ! L'hôte, vieillard encore vert, et ses deux fils âgés de vingt et quelques années, prennent une lanterne et des pelles, se frayent un sentier à travers la neige, et viennent à bout de conduire le charriot et les deux femmes au cabaret. On les logea au-dessus de la cuisine, dans un galetas où il n'y avait qu'un méchant grabat. Outre le père et les deux fils, dont la figure était rébarbative, la famille se composait de la mère toute grise, de sa fille qui avait une trentaine d'années, et d'une servante qui louchait. Ces gens-là firent peur à la dame Vurry et à sa chambrière. Le Cabaret Rouge était d'ailleurs si mal famé ! Pierrine se mit aux écoutes, et quel fut son effroi quand elle entendit la vieille promettre à sa servante le *devantier* (tablier) bleu que la chambrière portait. Elle revint, tout éperdue, dire à son maître et à sa maîtresse ce qu'elle avait entendu. Ce récit confirma leurs soupçons. Gaspard avait cru remarquer entre la mère et les fils des signes de mauvaise augure. La vieille damnée avait passé sa main sous son cou, comme un sabre, en regardant les voyageurs.

Ils commencèrent donc à chercher et à fureter partout ; ils aperçurent du sang à la ruelle du lit, et trouvèrent à la fin, dans un cabinet contigu à leur chambre, le cadavre d'un homme fraîchement égorgé, et caché derrière un tas de fascines, sur un peu de paille.

On peut juger de la terreur qui les saisit. Ils étaient seuls dans une maison isolée, à la merci de brigands qui pouvaient avoir des complices. Ils n'avaient de ressource que dans la bonté du ciel. On ne leur avait donné qu'une lampe qui brûlait à peine. La fumée de l'âtre les étouffait. La bise sifflait au travers des vitres cassées ; ce noir galetas, cette lampe de sépulcre, ce cadavre qui gisait dans le cabinet voisin, tout redoublait la terreur de cette malheureuse famille ; mais Vurry était brave. Il avait, par bonheur, une paire de pistolets chargés. Il prit son couteau de chasse qu'il cacha dans sa *cape*, et descendit d'un air tranquille à la cuisine. Sa femme et la chambrière se mirent à ge-

noux pour prier. Les brigands, qui soupaient, parurent surpris de le voir. Il leur dit que la fumée l'incommodait, et qu'il venait causer avec eux. La conversation fut d'abord assez triste, car l'hôte et ses enfants ne répondaient que par *oui* et par *non*, et semblait bouder; mais Gaspard, qui avait de l'esprit, s'adressa à la fille de la maison, lui dit qu'elle était jolie, et, pour la mieux muguetter, se plaça vis-à-vis d'elle, derrière le père, assis lui-même entre ses deux fils qui riaient d'un sot rire des compliments qu'on faisait à leur sœur. Vurry alors tire doucement ses pistolets, et, toujours devisant, applique, de chaque main, le bout des deux canons contre la tête des deux fils, et leur brûle la *cervelle*; puis il enfonce, jusqu'à la garde, son couteau de chasse dans la poitrine du père qui se retournait tout effaré. Il lui fut facile ensuite de se rendre maître des trois femmes, qui restaient immobiles et sans voix. Il appela Pierrine, qui l'aida à leur lier les mains derrière le dos. Cette besogne achevée, il alla barricader toutes les portes et les fenêtres, éteignit le feu et la lampe, rechargea ses pistolets et se mit en sentinelle à la lucarne. L'évènement prouva la justesse de ses prévisions. Quatre autres brigands arrivèrent à minuit, appelant l'hôte et demandant de la *cervoise* (de la bière). Ils restèrent longtemps à crier et à frapper à la porte; mais quand ils virent qu'on ne leur répondait pas, ils s'en furent courroucés et blasphémant le saint nom de Dieu. Vurry, dès que le jour parut, attela les chevaux des brigands et le sien, à sa voiture, gagna Dole en toute hâte, après avoir resserré les liens des trois femmes et fermé soigneusement toutes les portes. On accourut au *Cabaret Rouge*, et l'on saisit ces malheureuses, dont deux furent pendues tout de suite. Quant à la servante, qui se déclara enceinte, elle obtint un sursis, et eut plus tard sa grâce entière.

(Voir *Iseult*, 2, page 199).

LE CYCLOPE DU MOULIN-ROUGE

(CANTON DE ROCHEFORT).

Parmi les histoires populaires dont le Moulin-Rouge fut le théâtre, on peut citer encore celle du *Cyclope*, surnommé *Cœur-de-fer*. Ce cyclope du Moulin-Rouge était un géant de huit pieds, hérissé de poil sur tous ses membres. Il avait déjà étranglé six femmes, et, comme il étranglait la septième, saint Eloi lui retint le bras. Cœur-de-fer se convertit, et les clercs décidèrent qu'il ferait cinq fois le tour d'une église, un

bât de mulet sur le dos, et qu'il irait à Rome, l'œil fermé, chercher la rémission de ses crimes. Le cyclope se soumit à cette dure épreuve et partit coiffé d'un morion sans visière. Il roula de toutes les montagnes, tomba dans tous les précipices, et baisa enfin, à tâtons, les pieds du saint Père, qui le délia de ses sept péchés.

(Id. page 48).

LE MOULIN D'AUDELANGE

(CANTON DE ROCHEFORT).

Claudine Boban, jeune fille, confessa qu'elle et sa mère montaient sur une *ramasse* (balai), et que sortant le contremont de la cheminée, elles allaient par l'air en cette façon au sabbat en certains champs qui étaient en delà le moulin d'Audelange.

(Voir BOGUET, ch. XV).

DES LYCANTHROPES OU LOUPS-GAROUS

(Voir BOGUET, ch. LIII).

Un certain nombre de personnes accusées de sorcellerie ont confessé s'être mises en loups, et avoir, en cette forme, tué et mangé plusieurs enfants, sans toutefois toucher au côté droit de leurs victimes. C'est encore aujourd'hui une croyance populaire, mais peu générale, que les sorciers se changent quelquefois en loups, et lorsqu'ils courent ainsi la campagne, le diable est à leur tête sous la même forme.

En l'an 1521, on exécuta trois sorciers, Michel Udon, de Plasne, petit village sur Poligny, Philibert Montot et Gros-Pierre, qui firent une semblable confession. Michel Udon, étant en loup, fut blessé par un chasseur qui l'alla trouver en une cabane où sa femme le pensait de sa plaie, mais il avait repris sa forme d'homme. L'on a vu longtemps des tableaux de ces trois sorciers en l'église des Dominicains de Poligny. Ces trois loups-garous étaient représentés bizarrement armés chacun d'un couteau.

(DEY, *Histoire de la sorcellerie au comté de Bourgogne*, page 28).

En 1573, Gilles Garnier fut brûlé vif à Dole par arrêt de la cour pour même fait.

(Voir ci-après l'*Histoire de Gilles Garnier*).

Benoit Bidel, de Naisan ou Nezen, âgé de 16 ans, monta un jour sur un arbre pour cueillir des fruits, ayant laissé sa sœur moins agée que

lui au pied de l'arbre. Celle-ci fut assaillie par un loup sans queue. Benoit descend aussitôt de l'arbre. Le loup quitte alors la sœur pour s'attaquer au frère et lui ôte un couteau qu'il portait, avec lequel il blesse le jeune homme au col. On accourut au secours de Benoit, qui fut rappoté dans la maison de son père, où il mourut de sa blessure quelques jours après. Il déclara, avant de mourir, que le loup qui l'avait blessé avait les pattes de devant en forme de mains d'homme. On a su depuis que ce loup-garou n'était autre que Pernette Gandillon, qui chercha à se cacher après avoir fait ce mauvais coup, mais qui ne tarda pas à être massacrée par les paysans.

Jeanne Perrin a aussi déposé que Clauda Gaillard, avec laquelle elle passait un bois, lui dit qu'elle avait davantage d'aumônes qu'elle. Sur ce, elle se retira derrière un buisson, d'où Jeanne vit sortir tôt après un loup sans queue qui vint à l'entour d'elle et lui fit une telle peur qu'elle laissa choir ses aumônes et s'enfuit après avoir fait le signe de la croix. Elle ajoutait que ce loup avait les orteils des pieds de derrière comme ceux d'une personne.

Plusieurs confessèrent que pour se mettre en loups, ils se frottaient premièrement d'une certaine graisse ; qu'ensuite le diable leur affublait une peau de loup qui leur couvrait tout le corps ; après quoi, ils se mettaient à quatre, et couraient parmi les champs, tantôt après une personne et tantôt après une bête, selon que leur appétit les guidait ou transportait.

Boguet demanda un jour à une boiteuse fort âgée comment, étant en loup, elle pouvait suivre les autres dans leurs courses par monts et vaux, à quoi elle répondit qu'elle était portée par le diable. Ayant fait marcher à quatre cette sorcière, dans la chambre où il l'interrogeait, le juge lui donna ordre de se mettre en loup ; mais elle répondit que la chose lui était impossible, parce qu'elle n'avait plus de graisse et que tout pouvoir lui était ôté par la prison. (Nous parlerons ailleurs de la puissance extraordinaire du juge sur les démons et les sorciers, toujours d'après Boguet).

Au mois de décembre 1521, Burgot et Verdun furent brûlés à Besançon comme *loups-garous*, sur la poursuite de l'inquisiteur Jean Bois ou Boin. Verdun avait conduit Burgot au sabbat près de Château-Chalon. Tournés en loups, ils avaient mangé plusieurs enfants.

(Dey, *loc. cit.*, page 28).

HISTOIRE DE GILLES GARNIER

(CANTON DE ROCHEFORT).

Des êtres dépravés par la misère, exaltés hors des voies de l'humanité par l'usage de drogues enivrantes se sont couverts d'une peau de loup, se sont exercés à courir à quatre pieds, et, jetant sous ce déguisement la terreur dans les populations, ont vécu de déprédations et sont allés jusqu'à se repaître de chair humaine. Telle est l'opinion émise par M. Aristide Dey sur la nature des prétendus loups-garous. L'histoire de Gilles Garnier, déjà ancienne, vient à l'appui de cette opinion.

Gilles Garnier fuyant le commerce des hommes pour se livrer aux exercices de piété, se réfugia dans la chapelle Saint-Bonnet, près d'Amange, canton de Rochefort, et se fit ermite.

Bientôt sa solitude lui sembla triste, et, pour l'embellir, il fit choix d'une compagne légitime, nommée Apolline. De nombreux enfants naquirent de cette union, et avec eux la misère s'introduisit dans l'ermitage. Dans le même temps (1571), un loup jeta la terreur dans les environs.

Peu de temps avant la Saint-Michel, une fille de douze ans fut enlevée dans une vigne du territoire de Châtenois, lieu dit Es-Georges, trainée dans le bois de la Serre, dépouillée et mangée.

Huit jours après la Toussaint, une autre fille était étranglée par un loup au pré de la Ruppe, territoire d'Authume, et elle eut été dévorée sans doute sans l'intervention de plusieurs personnes.

Quelques jours plus tard, un garçon de dix ans était étranglé et dévoré par un loup, à une lieue environ de Dole, entre Gredisans et Menotey.

Ces scènes de carnage avaient effrayé les populations et jeté la désolation au sein de plusieurs familles; mais la justice n'avait trouvé là rien à faire. Enfin, le vendredi d'après la Saint-Barthélemy, un garçon de douze ans est attaqué sous un poirier, près du village de Perrouse, du côté de Cromary, canton de Rioz. On accourt aux cris de la victime. Cette fois, c'est un homme, c'est Gilles Garnier qui emportait ce malheureux garçon pour s'en repaître. Gilles Garnier avait oublié sa peau de loup.

Il est arrêté sous la prévention des crimes ci-dessus énumérés, et, en outre, d'avoir tenté de manger gras un jour défendu; car, dit l'acte d'accusation, il eut mangé de la chair du dit garçon sans le dit secours,



nonobstant qu'il fut jour de vendredi.

Gilles Garnier avoua tous les faits qui lui était imputés, ajouta qu'il avait admis sa femme à partager ses horribles festins, et, par un arrêt du parlement de Dole, du 18 janvier 1573, fut condamné à être traîné à revers sur une claie, depuis la conciergerie sur le tertre de cette ville, être ensuite brûlé vif et son corps réduit en cendres.

Le peuple crut que le diable avait joué un rôle dans tout cela.

Le récit de cette affaire a été publié par Dan d'Ange, sous le titre d'*Arrêt mémorable de la cour de parlement de Dole,... enrichi d'aucuns points recueillis de divers autheurs, pour esclaircir la matière de cette transformation,* et imprimé à Sens, chez Jean Savine, en 1574.

Dans une lettre adressée au doyen de l'église de Sens, l'éditeur raconte que Garnier, errant par les bois et les déserts, fit rencontre d'un fantôme en figure d'homme qui lui promit monts et merveilles, et, entre autres choses, de lui enseigner à bon conte la façon de devenir, quand il voudrait, lion, loup ou léopard, à son choix ; et pour ce que le loup est une bête plus mondanisée, il aima mieux être déguisé en icelle, comme de fait il fut, au moyen d'un onguent dont il se frottait à cette fin, ainsi du reste qu'il l'a confessé avant de mourir, pour la reconnaissance de ses péchés.

(Dey, *loc. cit.*, page 230).

LE SIRE DE TREVEL

(CANTON DE ROCHEFORT).

Il y avait une fois, à Romange, un vieux baron connu dans le pays sous le nom de *sire de Trevel*, qui, charmé des grâces d'une jeune bergère, employa la force pour la déshonorer. Honteux de son action, il songea à fuir. Apercevant un blanc coursier dans la prairie de Vriange, il se hâta de le monter et le lança au galop. Ce cheval, qu'aucun frein ne retenait, et qui, du reste, n'était autre que le diable, l'emporta si loin, si loin, que le pauvre sire se crut perdu. Pour échapper au danger, il fit vœu de racheter sa faute en allant avec les croisés à la conquête de la terre sainte. Il partit, mais on ne le revit jamais. Dans la forêt qui sépare Romange de Vriange, on voit encore parmi des débris épars, couverts de broussailles et de mousse, les restes d'un château entouré de fossés, qui ont conservé le nom de *Château de Trevel*.

(Voir Rousset, *commune de Romange*).

LA SORCIÈRE DE LAVANGEOT
(CANTON DE ROCHEFORT).

Une femme nommée Aimée Petit-Jean, de Lavangeot, âgée d'environ 50 ans, aux octaves de la Fête-Dieu, 1615, prit secrètement l'hostie dans le ciboire qui reposait sur l'autel de l'église, selon la sainte et louable coutume qui s'observe de toute ancienneté en la chrétienté. Et, étant faite prisonnière, elle confessa tout aussitôt le sacrilège par elle commis, disant que l'hostie avait été par elle consumée, et qu'elle avait logé Dieu auprès de Dieu (*ce sont ses paroles*), sans toutefois vouloir confesser qu'elle fut sorcière. Mais Claudine Boban, sa fille (voir *Tradition du moulin d'Audelange*, ci-dessus), âgée seulement de 8 ans, rapporta que sa mère l'avait menée au sabbat sur une *ramasse* (balai), en-delà le moulin d'Audelange, en certain champ où le diable était en forme d'homme noir, lequel sa mère alla baiser aux parties honteuses, portant une chandelle verte, après avoir dansé à reculons avec plusieurs autres, et mangé du bœuf et du pain, et bu du vin. Cette femme fut enfin convaincue de sorcellerie, et, à cette occasion, brûlée.

(Voir Boguet, *Discours des Sorciers*).

Le Pré de l'Esprit, à Lavangeot, *la Fontaine du Renard*, sont peuplés par l'imagination populaire de génies plus ou moins malfaisants.

(Voir Rousset et Marquiset, *commune de Lavangeot*).

On ne doit jamais donner la communion aux sorciers, dit Boguet, dans la crainte que leur confession ne soit pas sincère, et qu'ils n'abusent de la sainte hostie, comme le fit et l'avouèrent notamment Aimée Petit-Jean, de Lavangeot, et cette autre sorcière qui reçut l'hostie consacrée en son mouchoir au lieu de l'avaler, qui la mit ensuite dans un vase où elle nourrissait un crapaud, et qui mêla le tout avec d'autres poudres que le diable lui donna pour faire mourir les personnes ou le bétail, en plaçant ce mélange sous le seuil de la maison ou de la bergerie, et en prononçant certaines paroles.

Antide Colas, de Bretoncour, au comté de Bourgogne, qui fut brûlée à Dole le 20 février 1599, confessa que le diable lui avait commandé de lui porter l'hostie qu'elle recevrait à Pâques.

Au sujet de l'abus sacrilège des hosties, Mgr de Ségur, dans sa brochure sur *les Francs-Maçons*, qui en était, en 1873, à sa 37e édition,

prête aux maçons des arrières-loges des excès qui ont beaucoup de rapport avec ceux que Boguet et autres imputent aux sorciers.

LA MAISON DU DIABLE, A AUTHUME

(CANTON DE ROCHEFORT).

Dans la rue principale d'Authume, est une maison qui resta plus de trente ans inhabitée, parce qu'on assurait que le diable y revenait et tirait par les pieds quiconque avait l'audace de lui disputer cette demeure déserte.

(ROUSSET, *Authume*).

C'est le cas de rappeler ici cette curieuse description du diable, qu'on lit dans la chronique de Raoul Glaber : « *Astitit mihi ex parte pedum lectuli forma homunculi teterrimæ speciei. Erat enim statura mediocris, collo gracili, facie macilenta, oculis nigerrimis, fronte rugosa et contracta, depressis naribus, os exporrectum, labellis tumentibus, mento subtracto ac perangusto, barba caprina, aures hirtas et pracacutas, capillis stantibus et incompositis, dentibus caninis, occipitio acuto, pectore tumido, dorso gibbato, clunibus agitantibus, vestibus sordidis, conatu æstuans, ac toto corpore præceps; arripiensque summitatem strati in quo cubabam, totum terribiliter concussit lectum.* »

LA CHASSERESSE DE MOISSEY

(CANTON DE MONTMIREY).

Une belle dame blanche entretient, dit-on, des sons d'un gentil oliphant, les échos de la longue forêt de la Serre, aux environs de Dole. Il y en a qui se sont avisés d'ôter à la dame de Moissey jusqu'à sa jeunesse et à ses grâces. Ils en font une naine vieille, ridée, malicieuse, marchant toute courbée sur son bâton blanc de coudrier, comme une sorcière de l'ancien régime. Si le fait est vrai, disent les autres, c'est qu'elle s'amuse quelquefois à se travestir. Quant à la dame aérienne qui conduit la chasse à travers les nuages, au-dessus des bois agités par ses expéditions, elle a une robe blanche. On entend avec une certaine émotion ses chevaux, ses levriers, ses piqueurs, ses compagnons et les sons harmonieux de sa trompe.

(MONNIER, *Trad.*, p. 88).

LE BOIS DES CLEFS

(CANTON DE MONTMIREY).

Voici ce que les anciens racontent au sujet du *Bois des Clefs*.

Simon d'Oisi, grand sénéchal de France et seigneur de Montmirel, avait étranglé sa femme dans un mouvement de vivacité. Il en prit une seconde, Alis de Thervay, au petit pied.

Cette châtelaine était très-jolie; on comparait son teint à l'aube vermeille, et ses yeux à deux étoiles. Un jour que son mari était allé à la croisade, pour l'expier le meurtre de sa première femme, Alis, qui chassait l'oiseau entre Montmirey et Dammartin, se reposa dans un petit bois où elle perdit son demi-ceint (cercle d'argent ou d'acier auquel pendaient les clefs du ménage) et ses clefs. Grande fut la douleur de la châtelaine.

Un jeune ménestrel qui l'aimait, sans espoir, parcourut tout le bois et retrouva les clefs d'Alis, à l'aide de son *braquet*. Il mit alors une longue barbe, se revêtit d'une cape brune garnie de coquilles, et se rendit au manoir de Montmirey, avec sa panetière et son bourdon. Il conta qu'il arrivait de Naples, où il avait baisé la fiole de saint Janvier. On l'accueillit avec bonté, mais quand la nuit fut venue, il ouvrit doucement l'huis de la chambre de retraite d'Alis, et se coula dans son oratoire, où elle s'était assoupie en récitant ses patenôtres. La pieuse dame se réveilla d'abord, et pourtant ne cria point, car la surprise et la peur lui fermèrent la bouche. L'amant, d'ailleurs, était si beau et si discret, que la comtesse n'eut pas la force d'appeler ses femmes. Le ménestrel s'en fut après, et reparut le lendemain dans ses habits de fête. La belle Alis supporta dès lors plus patiemment son veuvage. Enfin, le seigneur de Montmirey revint de terre sainte, et des mâles langues l'avertirent de son cas piteux, ce qui le fâcha tant, que rien ne put calmer son ire. Il alla s'embusquer au coin du *Bois des Clefs*, et donna sa dague au cœur du gent ménestrel; puis, par malice, il le pendit à minuit à la verrière de l'oratoire d'Alis. Le matin, la pauvre dame vit le cadavre qui saignait au poitron; elle s'affligea et se dépita si fort, qu'elle se laissa mourir de la rage de faim. Mais, dès qu'elle fut morte, elle apparut à minuit toute pâle et maigre aux yeux de Simon, le tira par les pieds, lui reprocha sa dureté, et lui causa une telle frayeur qu'il trépassa au point du jour.

(*Château de Frédéric Barberousse*, p. 249).

LA DAME BLANCHE DE MONTMIREY

Le château de Montmirey ou Montmirel, mont d'où l'on *mire*, d'où l'on regarde, était assis ou plutôt enraciné sur un monticule aride, dominant une vaste plaine qu'entrecoupent des forêts et qu'arrosent la Saône et l'Ognon. Cet antique manoir n'est plus aujourd'hui qu'un amas de ruines. On a prétendu que sainte Clotilde y était née, mais rien ne le prouve. Il est plus probable qu'une autre princesse, Béatrix, fille de Raynaud III, y fut enfermée par son oncle Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, frère puiné de Raynaud, et qu'une douairière, Blanche de Genève, y résida longtemps. Quoiqu'il en soit, le peuple de la contrée crut longtemps et croit peut-être encore que la reine Blanche, mère de saint Louis, a habité ce manoir. On y parle toujours d'une dame blanche qui y apparaît encore de temps en temps. Ce qui a pu donner cours à cette tradition populaire, que l'on retrouve dans un certain nombre de nos vieux châteaux, c'est qu'au moyen-âge, les veuves portaient le deuil en blanc. Lorsque les bergers, ajoute la tradition, voient apparaître la dame blanche sur les ruines du manoir, et qu'ils lui crient : Dame blanche de Montmirey, que *mires-tu* là-haut? La dame répond, en disparaissant, ces mots qui composèrent longtemps la devise des comtes de Montmirey : « *Je ne mire que le ciel !* »

L'INCENDIE DE THERVAY

(CANTON DE MONTMIREY).

En 1840, il y avait à Thervay un vieux maître d'école nommé Bouchet, qui avait perdu la raison. Un jour du mois d'avril de la même année, à 2 heures de l'après-midi, ce pauvre innocent échappe à la surveillance de sa famille et s'en va au clocher sonner le tocsin de toutes ses forces, en criant : *Au feu! au feu! nous brûlons!* On l'arrêta bientôt et on le ramena chez lui, où il manifesta jusqu'à dix heures du soir une agitation extraordinaire. Il répétait avec persistance ce cri : *Au feu! nous brûlons!* que rien ne justifiait que sa démence aux yeux de ses parents et des autres habitants de Thervay. Mais voilà que le même jour, à 10 heures du soir, un violent incendie se déclara subitement, sans qu'il fut possible d'en découvrir la cause, et ne s'éteignit que lorsque 40 maisons de ce village furent réduites en cendres.

LES TRADITIONS DE GENDREY

A chaque pas que l'on fait sur le territoire de Gendrey, d'antiques traditions rappellent le souvenir des temps primitifs de la Gaule. Après avoir entendu les vieillards raconter les légendes de leur enfance, vous croyez encore voir, au sommet de la colline du Châtelard, cette pudique dame blanche, mystérieuse sylphide, que le peuple d'alentour vénérait comme sa protectrice. Vous cherchez ces génies bienfaisants, esprits du soir, qui couraient le long du torrent d'Arne, sous la forme d'une flamme d'azur, puis montaient jusqu'aux régions éthérées, où voyagent silencieusement les étoiles. Vous redoutez la rencontre de l'*Esprit du Fiestre*, ce génie malin, dont les espiègleries iraient jusqu'à arrêter votre cheval et votre voiture, à vous égarer dans la profondeur des forêts et à vous effrayer ensuite par ses diaboliques ricanements, ou par ses cris et ses hurlements sauvages.

(Voir Rousset et Marquiset, *com. de Gendrey*).

LÉGENDE DES ANGES

(CANTON DE GENDREY).

Il existe, entre Besançon et Dole, plusieurs petits villages peu éloignés les uns des autres, dont les noms se terminent tous par le mot *ange*. Voici de quelle manière la tradition populaire explique ce fait :

Lorsque les mauvais anges se révoltèrent contre leur Créateur, l'archange saint Michel, investi de la puissance divine, les chassa du paradis avec sa flamboyante épée pour les précipiter dans les enfers. Par une adresse diabolique, les maudits échappèrent à ses coups, en se ruant sur la terre nouvellement créée. Là, sous l'inspiration de leur chef Lucifer, ils jurèrent d'employer toutes leurs forces et toutes leurs ruses pour nuire aux enfants d'Adam et à leur postérité. Le lieu où ils firent cet exécrable serment garde depuis le nom de *Sermange*. Ils vinrent après cela se ranger en bataille sur un côteau, qui prit plus tard le nom de *Malange*, parce que de cet endroit ils firent pleuvoir sur les anges fidèles qui les poursuivaient un orage tellement violent, que ceux-ci furent obligés de se réfugier sous un rocher. C'est là qu'est situé aujourd'hui le village d'*Avriange*, qui signifie *abri de l'ange*. Mais saint Michel, qui ne perdait pas de vue les maudits, vint les attaquer. Le combat fut terrible et décisif. Le champ de bataille fut appelé *Rouffange*, nom qui

veut dire *rouffe* ou *bataille* des anges. La cohorte victorieuse poursuivant à outrance les maudits, les changea en loups et les précipita dans les ténébreux abîmes. Le lieu où ils furent engloutis fut appelé *Louvatange*, pays où il y a, dit-on, toujours beaucoup de loups. Après le combat, les anges éprouvèrent une grande soif, et demandèrent à leur chef si, dans ce lieu désert, il n'y aurait pas une source salutaire où ils pussent se désaltérer. Alors saint Michel fit paraître à leurs yeux un ruisseau limpide, qui n'a cessé de couler jusqu'à ce jour. C'est pourquoi l'on a appelé du nom d'*Audelange* le village qui l'avoisine. Enfin, la troupe céleste, rafraîchie et reposée, tint conseil sur les moyens à opposer aux anges déchus, pour empêcher le mal qu'ils voulaient faire au genre humain. Tout-à-coup, une voix divine se fit entendre, et leur dit qu'un jour une ville nommée Rome triompherait des démons et serait le soutien des peuples qui honoreraient le Seigneur. C'est du nom de la ville sainte qu'est venu, par le fait, celui du village de *Romange*. Les anges ainsi rassurés reprirent leur essor vers les cieux, et cet endroit devint plus tard le village d'*Ossange*, élévation des anges.

Ce morceau n'est qu'une critique populaire de l'art si conjectural des étymologistes. Attention! semble dire ici le comtois, avec ce bon sens ironique qui le caractérise; gardons-nous de ces écrivassiers pleins d'imagination et vides de science. *Cette leçon* n'est pas sans prix. Pour n'être qu'une légende, elle *vaut bien un fromage*.

NOTRE-DAME-DU-BOIS, A VITREUX

(CANTON DE GENDREY).

Il y a déjà bien longtemps qu'un bûcheron, voulant abattre un chêne dans la grande forêt du Vaudenay, s'aperçut à son grand étonnement que sa hâche, quoique fraîchement aiguisée, ne pouvait presque pas entamer l'écorce de cet arbre rebelle; puis, à chaque nouveau coup, il entendait un faible gémissement que l'écho répétait avec peine. Effrayé de ce prodige inexplicable, notre homme alla chercher au village un de ses amis qui passait pour ne point avoir de religion. Celui-ci s'engagea par serment à abattre le chêne mystérieux, dût-il y employer le reste de ses jours. Il mit donc la main à l'œuvre. Après trois journées d'un travail opiniâtre, il était à peine parvenu au centre de l'arbre, quand tout-à-coup un éclat se détachant, il vit au cœur du chêne une niche resplendissante de lumière, et au milieu, la statue de la Vierge tenant

entre ses bras l'enfant Jésus. Aussitôt le bûcheron tomba la face contre terre, rendit gloire à Dieu, demanda pardon de ses péchés et courut au monastère d'Accy annoncer le miracle dont il avait été témoin. Alors les moines vinrent en procession chercher la madone et la portèrent en triomphe dans leur couvent; mais quel fut l'étonnement général, quand on apprit que, pendant la nuit même, la statue avait quitté l'abbaye pour retourner dans son ancienne demeure. La Vierge ayant ainsi manifesté sa volonté de ne pas quitter le chêne qui l'abritait, les moines ne persistèrent plus dans leur premier dessein; mais environ un siècle après, l'arbre tombant de vétusté, ces religieux résolurent une seconde fois de la transporter dans leur église. Elle s'enfuit de rechef, et le lendemain on la retrouva dans son arbre. Alors, et c'était en 1561, le P. Laurent Varin, prieur du monastère, fit construire, sur l'emplacement qu'avait occupé le chêne miraculeux, une petite chapelle où tous ceux qui étaient affligés venaient dévotement en pèlerinage. Mais plus tard, le souvenir de la pieuse tradition s'étant effacé, ce lieu solitaire devint un lieu de plaisirs et de divertissements. On venait danser bruyamment aux jours de fête sous le pérystile de la chapelle. Ces réunions ayant donné lieu à quelques désordres, l'autorité s'en émut, et fit raser, en 1812, la chapelle profanée. Le 1er mars de cette même année, la Notre-Dame-du-Bois fut conduite processionnellement à l'église de Vitreux, où on la voit encore aujourd'hui.

(Voir Armand Marquiset, *Statistique de l'arrondissement de Dole, commune de Vitreux*).

LÉGENDE DU FRÈRE ADALBERT (ABBAYE D'ACEY) (CANTON DE GENDREY).

Le révérend abbé de Notre-Dame d'Acey était mort l'avant-veille en odeur de sainteté. Les cérémonies funèbres avaient eu lieu le matin dans l'église du couvent, et le corps de l'abbé, revêtu de ses ornements sacerdotaux, avait été descendu dans le caveau profond ménagé sous le sanctuaire pour la sépulture des pères abbés de Notre-Dame.

Voilà que, pendant la nuit, le démon vint tenter le frère Adalbert. Il lui rappelle que le défunt portait à l'index de la main droite un anneau d'or très-précieux qui venait, dit-on, de l'Empereur Conrad. Le révérend abbé avait encore ce joyau quand on le déposa dans son sépulcre. « Pourquoi perdre cet anneau, se dit Adalbert. » Il se munit d'une lanterne et d'un levier de fer, et se glissa furtivement dans l'ombre du

caveau, après avoir soulevé péniblement la lourde pierre qui en fermait l'entrée. Il approche en frémissant de la tombe du révérend abbé, l'ouvre, et arrache l'anneau sacré du doigt raidi par la mort. Tout-à-coup, un bruit affreux retentit sur sa tête. La pierre qui bouchait l'entrée du souterrain, et qu'Adalbert n'avait fait que soulever, était retombée d'elle-même. Voilà le moine coupable enseveli vivant. Nul bruit ne saurait percer l'épaisseur des voûtes; nul effort ne saurait rouvrir d'en bas l'entrée du caveau. A l'heure de matines, quand les religieux se rendirent à l'office divin, une des stalles était vide, et oncques depuis on ne revit le frère Adalbert. Quand les chants eurent cessé, cette nuit là, quelques religieux crurent entendre des gémissements souterrains; mais ils prirent ces bruits pour les plaintes des âmes qui souffrent en purgatoire et qui se recommandent aux prières des vivants. A quelques années de là, quand la mort d'un nouvel abbé de Notre-Dame fit rouvrir le caveau funéraire, on retrouva, au bas de l'escalier, le cadavre desséché d'Adalbert et la preuve de son crime.

(Un élève de seconde du collége St-François-Xavier, de Besançon, M. Simonnot, a, sur ce sujet et sous ce titre : *L'Anneau du religieux*, fait une composition qui a été imprimée en 1865).

MAHAUT-LA-ROUSSE

(CANTON DE GENDREY).

C'est à Saligney (les biques), canton de Gendrey, que Mahaut-la-Rousse fait son purgatoire, à ce que dit la tradition. Un voyageur qui rapportait d'Asie un superbe rubis, s'était arrêté un soir chez cette châtelaine. Mahaut le poignarda dans son lit pour lui ravir ce précieux bijou, que le pèlerin eut l'adresse d'avaler à sa dernière heure, ce qui priva la Rousse du fruit de son crime. Dieu condamna Mahaut à chercher mille ans et plus la fatale escarboucle. Le manoir dès lors devint inhabitable. On oyait, à minuit, la purgatorienne se douloir et clamer, fouiller la terre et saper les murailles, qui ne furent bientôt plus qu'un tas de ruines.

(Dusillet, *Château de Frédéric Barberousse*, p. 110).

LES CULS FOUETTÉS D'OUGNEY

(CANTON DE GENDREY).

Si l'on en croit la tradition, les habitants du village d'Ougney refu-

sèrent d'ouvrir leurs portes à un capitaine français nommé Craon, qui passait par là. Retirés dans leur petit château-fort, dont quelques vieux pans de murs et une grosse tour ronde sont encore debout, ils soutinrent avec courage un siège de quelques jours, après quoi il fallut se rendre. Le vainqueur, irrité de cette résistance, fit payer cher sa poudre aux paysans obstinés, et les fit ignominieusement battre de verges. C'est en mémoire de ce châtiment que l'on dit encore aujourd'hui, en parlant des habitants de ce village : *les culs fouettés d'Ougney.*

Ce surnom, quelque ridicule qu'il soit, est un titre de gloire pour la commune d'Ougney. Malgré l'humiliation infligée aux vaincus, ces braves gens ont du moins donné l'exemple d'un patriotique courage, vertu rare dans tous les temps, et en particulier de nos jours.

LE CREUX BOZON, A ETREPIGNEY

(CANTON DE DAMPIERRE).

Voici la seule tradition que j'aie pu découvrir dans le canton de Dampierre (Jura). Encore, est-elle assez peu intéressante, et, de plus, commune à beaucoup d'autres localités.

Au hameau des Cinq-Cents, il existe, en fait de curiosités naturelles, un creux rempli d'eau, que l'on appelle *le Creux-Bozon.* On raconte qu'à minuit de Noël on y entend sonner des cloches.

LES TRADITIONS DE MONTBARREY

Il y a des gens qui ont supposé que Montbarrey était la traduction de ces mots *mons Bardarum*, mont des Bardes, et que le monticule recouvert par ce village a été habité et fréquenté par les bardes de la forêt de Chaux. Cette poétique étymologie ne s'appuie sur aucun document sérieux, elle est purement imaginaire; elle ne tient même à aucune tradition locale.

Il n'en est pas de même des *Dames blanches* que l'on voyait, dit-on, danser jusqu'à deux heures du matin, un flambeau à la main, au bois *Boudier*; du *Cheval-Gauvin*, si connu à Chamblay (voir *Traditions de l'arrondissement de Poligny)*, qui, chaque soir, suivait le ruisseau du Vernois pour se montrer sur la place et disparaître ensuite dans la forêt de Chaux; des fêtes bruyantes du carnaval, qui duraient pendant huit jours, et se terminaient par le convoi du *Carême-prenant ;* des esprits voltigeant sur les bords du ruisseau de Santans, en formes de flammes

bleuâtres; des cloches que l'on entendait sonner, à minuit de Noël, au pré *Sabatier*, proche du vieux moulin des Hélènes, où avait existé un antique monastère. La croyance aux sorciers et aux revenants est aussi dans les traditions populaires de Montbarrey.

(Rousset, *commune de Montbarrey*).

TRADITIONS D'AUGERANS

(CANTON DE MONTBARREY).

Une preuve de l'antiquité du village d'Augerans peut être tirée des nombreuses traditions populaires qui se sont perpétuées dans l'esprit des habitants.

On voyait encore, il y a peu d'années, la Vouivre traverser la Loue, près du pont de Belmont (Augerans est de la paroisse de Belmont), pour aller de Mont-Roland à la vieille tour de Vadans; le bouc appelé le *cheval Gauvin* (ce mythe appartient uniquement aux cantons de Montbarrey et de Villersfarlay), dont la principale mission était d'effrayer les enfants indociles. C'est près de là que les bergers voyaient un lièvre, appelé *le lièvre du vieux servant*, marchant lentement devant eux, sans que jamais ils pussent l'atteindre. Dans une contrée que l'on appelle encore *le Bas-de-l'Esprit*, les voyageurs rencontraient chaque nuit une *dame verte* qui, toujours bienveillante pour eux, les aidait à sortir des mauvais chemins et les accompagnait jusqu'à la porte de leur maison.

(Rousset, *commune d'Augerans*).

LE CAPUCIN DU MORT-BOIS

(CANTON DE MONTBARREY).

Entre Santans et Germigney, il existe un lieu nommé *le Bas-du-Mort-Bois*. On suppose que sous les sombres et discrets ombrages de ce climat, réside un franciscain qui n'en sort que la nuit, et qui rôde autour des maisons pour surveiller la conduite des gens. *Le Capucin du Mort-Bois* a bien l'air, dit Monnier, d'avoir été inventé pour écarter les pauvres diables qui exerçaient trop fréquemment les droits *de bois-mort et mort-bois* dont cette forêt se trouvait anciennement grevée.

(Monnier, *Trad. pop.*, p. 521).



LE CONCOURS

DE LITTÉRATURE ET DE POÉSIE (1875).

MESSIEURS,

Décidément, le rôle de critique n'est pas toujours gai, surtout quand on a affaire à des poètes, et qu'on ne compte pas au nombre des critiques toujours enthousiasmés :

A la vérité, leur cerveau
Est bourré de sentences;
Il n'est, en ces têtes de veau,
Pas un coin pour les stances.

Voilà comme on vous traite, si j'en crois M. M. Gaucher, qui fait chaque semaine, dans la *Revue politique et littéraire*, un travail analogue à celui que vous me confiez ici une fois chaque année. En tout cas, si mon appréciation sur l'un des concurrents de 1874 m'a attiré un compliment dans le goût de celui que vous venez d'entendre, j'aurai du moins eu le mérite de vous révéler un talent nouveau; je ne doute pas, en effet, que si la Société ouvrait un Concours de style épistolaire, elle n'eût à décerner le premier prix à M. Hector Berge, l'auteur de la lettre suivante adressée au Secrétaire général de la Société :

« Daignez, Monsieur, avoir l'obligeance de dire au rapporteur du dernier Concours de poésies (c'est moi-même, Messieurs, sans nulle vanité), que sa critique sur les pièces du Concours ne me semble pas fondée. Pour ce qui regarde mes œuvres, il est tout excusé de ne les avoir pas trouvées de son goût : un positiviste ne peut jamais bien juger un poète. Mais je proteste contre l'épithète qu'il me donne de spirite. Vous lui direz donc encore, mon cher collègue, que, non-seulement je ne crois pas aux esprits des autres, mais encore moins au sien !... »

N'est-il pas vrai, Messieurs, que vous êtes, comme moi, charmés de ce petit morceau, et surtout du joli jeu de mots de la fin? Peut-on user plus à propos de l'euphémisme, et dire plus galamment à quelqu'un : « Vous êtes un imbécile? » Ah! M. Berge, vous êtes poète — du moins vous le dites et vous le croyez, — mais avouez, sans pousser trop loin la modestie, que vous maniez aussi bien agréablement la prose.

Un vieux proverbe accorde au condamné un quart d'heure pour maudire ses juges; vous, Monsieur, vous vous contentez de quelques mois;

mais je dois reconnaître que vous n'avez pas perdu votre temps, et que la lecture de votre lettre en séance publique de la Société vous a valu, à mes dépens, un vif et franc succès..... de gaieté !

A la vivacité de la réponse, je me suis demandé si, par hasard, je n'avais pas commis quelque bévue, quelque crime de lèse-poésie, et j'ai couru chercher aux archives *le Voyage d'un ange* que j'avais, hélas, depuis longtemps oublié. Dès les deux premiers vers, je me suis senti rassuré, et j'ai compris qu'il me serait difficile de revenir sur ma première impression. Voici ces vers :

Qu'as-tu fait, cher petit, depuis que de la terre
Au firmament d'azur tu t'es *vite* envolé ? (1)

Le cher petit, devenu ange ou esprit, habite le paradis, où il demande à Dieu la permission de retourner dans le sein de sa mère.

Le Créateur, touché de cette humble prière,
Dit : « Pars, vole, retourne à ce sein désiré,
Reprends ton même corps, enfant, *et qu'il palpite*,
Que le flanc maternel ne soit pas ton cercueil !

Il paraît que l'ange redescendu sur la terre, et chargé de décrire aux hommes les beautés du ciel, ne se fait pas prier, car, encore dans le sein de sa mère, il embouche la trompette lyrique et s'écrie :

Mère, je quitte l'empyrée
A la voûte toute azurée,

cet empyrée où

Des spirales de vives flammes
Tournaient, tournaient, *c'était* des âmes.

Dût-on m'appeler cent fois encore positiviste, je me refuse à admirer et même à comprendre : notez que la description continue encore longtemps sur ce ton, seulement, permettez-moi de vous faire grâce du reste.

Le plaisant de l'affaire, c'est que M. Berge ne manque pas, en terminant, de nous annoncer que ses vers sont une inspiration d'en haut.

Pauvre père, disais-je!....

(C'est toujours l'esprit de l'enfant s'adressant à son père, qui, du reste, ne croit pas du tout aux esprits quand il écrit en prose).

(1) Il est bien entendu que je respecte infiniment le sentiment d'amour paternel qui perce au fond des idées de l'auteur ; mais dans une pièce envoyée pour un Concours, nous n'avons pas à juger des intentions ; l'exécution et la forme littéraire, la mise en œuvre des idées, voilà sur quoi doit porter et porte notre critique.

Et Dieu qui comprend tout, oui, grâcé à ma prière,
A voulu qu'il prît son crayon.
J'ai dicté tout un soir ce poème céleste,
Lisez-le jusqu'à mon retour.

Merci de la recommandation, cher poète, mais en attendant votre retour, vous nous permettrez, j'espère, de passer en revue les pièces du Concours de 1876. Vous vous êtes abstenu d'y prendre part, et vous avez eu tort, car, si vous nous avez gardé rancune pour un jugement qui vous semble un peu sévère, nous ne demandions pas mieux que de vous rendre pleine justice, pour peu que vos œuvres s'y fussent prêtées.

Puisque Messieurs les poètes ont l'épiderme si chatouilleuse, vous me permettrez cette année de vous entretenir seulement de ceux d'entre eux qui ont obtenu une récompense, et encore, ne suis-je qu'à moitié rassuré par cette précaution. C'est égal, je me hasarde.

Voici d'abord, en commençant par la fin, M. C. Labbé qui fulmine contre *le Savant*. Fulminer est peut-être beaucoup dire, la pièce de M. Labbé est une sorte de boutade humoristique qui s'adresse au maniaque rêveur plutôt qu'au vrai savant; le sujet, traité d'une façon assez aisée, n'est ni bien neuf, ni parfaitement juste, à moins de s'en tenir à la distinction que je viens d'établir, ce que n'a pas fait l'auteur.

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème!

C'est pourquoi M. Narzale Jobert nous en envoie douze, réunis sous le titre de *Notre-Dame-des-Arts*; il est vrai qu'ils ne sont pas sans défaut. Voici les titres et le sujet de chacun d'eux : *la Poésie*, *l'Éloquence*, *la Musique*, *l'Architecture*, *la Sculpture*, *la Peinture*, *la Céramique*, *la Vitrerie*, *la Texture*, *l'Enluminure*, *la Métallurgie*, *la Glyptique*. Voilà, me direz-vous, des sujets bien différents pour passer tous à l'état de sonnets : l'auteur essaie pourtant de les ramener à l'unité, mais, Messieurs, vous ne devineriez jamais de quel lien il fait usage pour les réunir en un seul faisceau. Crainte de m'égarer, je préfère vous citer l'épigraphe du recueil : « Marie est la mère du beau infini manifesté dans le fini. Ce que l'artiste, ce qu'Homère, ce que Phidias, ce que Raphaël, ce que Mozart ont perçu et rendu de ce beau ineffable, n'a été qu'un souffle, qu'un trait, qu'une nuance, qu'une note de l'idéal dont Marie a conçu, contenu et produit la réalité. Marie est l'artiste par excellence, la reine de l'art et de la poésie, car elle a conçu, elle a produit pour œuvre l'auteur même ou l'inspirateur de toutes les œuvres, le beau en personne, en qui tous les trésors de la poésie et de l'art sont contenus. »

(*Nouv. lect. pour tous*, de Toulouse). Il résulte de là que les beaux-arts, la poésie, l'éloquence, la musique, etc., ont été surtout inventés pour célébrer, glorifier, exalter la Vierge; c'est là une ritournelle qui vient invariablement terminer chacun des sonnets; je m'incline, cela va sans dire, devant les croyances religieuses de l'auteur, mais il est trop évident qu'une pareille thèse fait violence à l'histoire et ne soutient pas même l'examen. Comment ferons-nous rentrer dans ce cadre les grands poètes de la Grèce ancienne, dont les chefs-d'œuvres ont paru trois ou quatre siècles avant l'ère chrétienne? Comment attribuer à l'inspiration toute particulière d'un dogme catholique, les admirables monuments de l'architecture antique de la Grèce et de Rome? M. Jobert lui-même, entraîné par une conviction respectable, se trouve bien gêné dans les détails; aussi, la conclusion de ses sonnets est-elle trop souvent, passez-moi l'expression, tirée par les cheveux. C'est ainsi qu'il est amené à nous citer, entre tous les peintres, comme le plus grand représentant de cet art, devinez qui?

> . . . . Un peintre de génie,
> *Saint Luc* avait saisi sa palette bénie!
>
> . . . .
>
> Quand il eut esquissé la Vierge de la Bible,
> Il brisa ses pinceaux et dit : c'est impossible!

Toujours au même point de vue, le grand résultat de la Métallurgie (sonnet XI), c'est l'invention des cloches, dont le son

> Sans cesse planera sur les bruits de la terre,
> Par la voix de l'airain proclamant ce mystère :
> Le Christ est Dieu, Marie est la mère de Dieu.

En somme, M. Jobert est un fervent serviteur de la Sainte Vierge, mais ses sonnets sont forcés et manquent de naturel; le vers, souvent ampoulé, quand on veut l'analyser, offre rarement un sens bien précis.

« Il me plaît de dormir, et plus encore d'être de pierre, tant que durent l'esclavage et la honte! » Cette fière inscription placée par Michel-Ange au bas de la statue de la Nuit, sert d'épigraphe à un drame en un acte de M. Fagandet : *Le Prince d'Orange*, ou *Michel-Ange au siège de Florence*. Le sujet est la mort de Philibert de Châlon, prince d'Orange, né à Lons-le-Saunier le 10 mars 1502, tué au siège de Florence le 3 août 1530, où il remplaçait, à la tête de l'armée impériale, le trop fameux connétable de Bourbon. L'ensemble de cette pièce est assez médiocre :

çà et là quelques vers bien frappés et assez énergiques, dans les tirades de longue haleine surtout, témoin ce passage de Michel-Ange s'adressant à la fiancée du prince d'Orange, Marguerite de Montferrat :

Que nous veulent, hélas! pape, empereur et rois?
Dites-lui qu'être libre est le plus saint des droits :
Quand un peuple, lassé des tyrans qui l'oppriment,
Enfin brise ses fers, le combattre est un crime.
Votre futur époux est jeune, plein de cœur,
Sans doute généreux : qu'il dise à l'empereur
De mettre fin bientôt à cette lutte impie!
. . . .

Les dialogues coupés sont moins bien réussis, manquent de vivacité; l'ensemble est un peu traînant, pas d'originalité dans les caractères des différents personnages.

Patrie, de M. Leys, épisode en un acte, nous montre une scène de l'invasion allemande en 1870 : c'est l'histoire d'un jeune homme qui quitte ses vieux parents et abandonne l'Alsace pour rester français; c'est un sujet qui a été traité bien des fois depuis cette malheureuse guerre de 1870-1871. L'auteur n'a pas su le rajeunir, et l'ensemble est assez terne, malgré quelques passages réellement touchants : le ton est lourd en général, et le vers trop souvent prosaïque.

Je retrouve trop aussi ce dernier défaut dans la pièce de M. Godin, intitulée : *Avant le Mariage*. En voici un exemple auquel j'en pourrais ajouter plusieurs autres :

Mais est-ce le moment et le lieu de se plaindre?

Ce sont là des vers qu'on ne trouverait pas dans les poésies envoyées il y a un an par le même auteur. La seconde pièce : *Au pays natal*, est bien supérieure à la précédente; au lieu de l'analyser, je vous propose, Messieurs, de l'insérer au Bulletin.

La pièce de M. Mieusset, *à des Matérialistes*, est écrite avec énergie, les idées en sont élevées, mais quelle exagération dans certaines parties, et par suite, quelle déclamation déplacée! Répudiez la doctrine matérialiste, c'est votre droit, et nous vous applaudirons : mais donner le nom de matérialistes aux inventeurs d'utopies socialistes, aux incendiaires de Paris à une époque néfaste, c'est faire à ces gens-là beaucoup trop d'honneur. Il n'est pas une doctrine philosophique qui prêche le crime, et le matérialisme pas plus que les autres : il faut le combattre parce que le vulgaire ignorant peut en tirer des conséquences

auxquelles ses plus illustres représentants n'avaient jamais songé, mais venir déclamer contre les progrès de l'industrie, maudire les chemins de fer, flétrir les arts qui font la gloire et l'ornement de notre civilisation moderne, appeler Paris Sodome parce qu'on risque d'y mener une vie plus agitée qu'au pied des montagnes du Jura, et s'écrier :

> Votre Sodome, un jour, n'aura d'autre couronne
> Qu'un immense incendie épouvantant les cieux !

Franchement, c'est forcer la note ! Combien sont préférables les passages où M. Mieusset, s'adoucissant un peu, remonte aux vrais principes du spiritualisme, et nous parle de la croyance en Dieu et à l'immortalité de l'âme, ou encore, quand il célèbre les charmes de la vie de famille, au sein de notre vieille Comté :

> Laissez-moi célébrer mes montagnes aimées,
> Mes fiers pics du Jura, leurs sites solennels,
> De la Loue et du Doubs les rives embaumées
> Et les joyeux châlets des vallons paternels.

L'Espion, de M. Millien, nous montre un misérable qui, pendant la guerre de France, découvre à l'ennemi le lieu de retraite d'une compagnie de francs-tireurs, moyennant une somme assez forte : la trahison réussit à demi, et parmi les prisonniers français faits par l'ennemi après une vive résistance, se trouve le fils du traître, jeune homme qu'on passe par les armes sous les yeux de son père : la situation, on le voit, est terrible, et M. Millien a fort bien su en tirer parti ; je lui reprocherai seulement d'avoir choisi un sujet trop horrible pour être vraisemblable, et d'avoir ainsi donné trop beau jeu à son indignation. Aussi, je préfère de beaucoup sa seconde pièce : *L'Hospitalité suisse envers l'armée française*, sujet qui avait déjà inspiré l'un des concurrents de 1874. Voici un passage de cette pièce :

> L'infortune était comble, et la dernière armée,
> Notre suprême espoir, quatre fois décimée
> Par le froid et la faim, par la fièvre et le fer
> N'étant plus qu'un troupeau d'hommes mis en déroute,
> Poursuivie, égarée, éprouvait dans sa route
> L'horreur de la défaite et l'horreur de l'hiver.
> Quelles scènes ! La neige, au vent du nord chassée,
> Durcie incessamment sur la roche glacée ;
> Canons abandonnés, cavaliers demi-nus
> . . . .

Bien touchante aussi la réception de nos voisins, quand

Les femmes, les vieillards, les enfants, tous accourent,
Montrent à nos soldats le seuil hospitalier!

. . . .

Le feu flambe partout, voici que le vin coule
Dans le verre, et déjà circule à flots *tièdis*,
Combien sont ranimés par le manteau qu'on roule
Autour de leurs bras nus et de leurs pieds raidis!

M. L. Oppepin, de Nevers, un de nos fidèles, nous a adressé deux bonnes pièces : *Le Souvenir d'une Mère* et *le Passage de la Mer Rouge*. La première est assez touchante, mais il y a un peu de lourdeur et de monotonie dans l'allure. Je préfère la seconde, sorte de fragment épique et lyrique, qui ne manque pas d'une certaine grandeur. En voici le début :

Quel est ce roulement qui dans l'ombre résonne?
Quel souffle impétueux ébranle le désert?
Le soleil s'obscurcit et la terre frissonne
Et d'un nuage épais l'horizon est couvert.

. . . .

. . . . C'est un roi puissant qui s'avance implacable,
L'orgueil est sur ses traits, la haine dans ses yeux.

. . . .

Terminons par M. Louis Mercier et ses gracieux petits poèmes : *Le Voyageur*, *la Pierre qui vire* et *la Noël des Oiseaux*, légendes francs-comtoises. Les deux dernières surtout sont fort agréablement tournées : mais analyser ces bluettes où la grâce et la naïveté apparente sont les principaux mérites, ce serait en ôter tout le charme. Il est tout naturel de les insérer au Bulletin, puisque M. Mercier a obtenu la première récompense.

En somme, Messieurs, si le Concours de 1875 a attiré moins de compétiteurs que le précédent, la valeur moyenne des pièces envoyées a légèrement augmenté, et c'est là, je crois, un résultat dont nous devons nous féliciter, et qui doit être un encouragement pour les concurrents de 1876.

M. Monin.

ERRATUM

AU PROCÈS-VERBAL CONCERNANT LA DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES POUR LE CONCOURS DE 1875.

Dans l'énumération des récompenses décernées à la séance du 10 février 1876 aux concurrents de l'année 1875 (Littérature et Poésie), M. Godin, qui occupe un des premiers rangs, n'a pas été cité. Pour réparer cette erreur bien involontaire, la Société, sur la demande de M. Monin, rapporteur du Concours, a décidé l'insertion au Bulletin et le tirage à quelques exemplaires d'une des pièces de M. Godin *(Au Pays natal)*.

AVIS

Le 25 septembre prochain, lors de son Concours de jeune bétail bien écussonné, notre Société décernera des primes :

1° Aux instituteurs qui auront donné, dans leurs écoles, des notions d'agriculture, d'horticulture ou de comptabilité agricole, ainsi qu'à ceux qui auront organisé leurs élèves en protecteurs des petits oiseaux et en destructeurs des insectes nuisibles.

2° Aux cultivateurs qui produiront une comptabilité agricole indiquant le produit d'une ou de plusieurs branches de leur industrie.

3° Aux serviteurs ruraux qui auront rendu de longs et bons services dans la même exploitation.

Adresser les demandes au Président, le plus tôt possible, afin qu'on puisse les examiner très-soigneusement avant le Concours.

Nous rappelons aux cultivateurs et aux Sociétés de fromageries, que nous sommes au moment propice pour nous préparer à l'Exposition de fromages qui aura lieu à Paris au mois de février prochain. Nous devrions, dès aujourd'hui, nous occuper de nos choix.

Le Président, Dr BOUSSON.

LES INSECTES ET LES PLANTES

Notre siècle, époque d'observation, de recherches, de découvertes, de révolutions de toutes sortes, voit chaque jour surgir des esprits qui

s'efforcent de découvrir de nouveaux horizons où l'intelligence humaine puisse recueillir l'ample moisson de l'inconnu.

Jusqu'à présent, les diverses branches des sciences naturelles étaient enveloppées d'un voile si épais d'aridité, que les plus courageux même hésitaient à le déchirer. Les savants officiels avaient littéralement enseveli la science sous des classifications incompréhensibles. De là le merveilleux discrédit dans lequel la science académique était tombée vis-à-vis du public indifférent. Et le public n'avait pas tort; car, considérée et traitée à ce point de vue, la science, au lieu d'être une richesse utile et profitable à tous, n'est plus qu'un trésor inoccupé entre les mains d'un petit nombre de privilégiés.

Heureusement, il s'est formé une classe de *vulgarisateurs* qui ont foi dans leur idée et qui ne se laissent pas facilement décourager. Parmi eux, nous citons surtout M. de la Blanchère et M. Rodin.

La devise de leurs livres est *vulgariser*, *instruire* et *intéresser*.

Clairs et concis, telles sont, d'un bout à l'autre, les qualités de deux petits Traités illustrés sur les insectes.

Dans le premier, consacré aux *Ravageurs des forêts et des arbres d'alignement* (1), dû à la collaboration de MM. de la Blanchère et E. Robert, les auteurs ont étudié avec soin les choses dont ils parlent, et c'est le résultat de ces observations dont ils veulent faire bénéficier le public. Leur livre ne renferme pas de nouvelle découverte de la science, mais il explique avec clarté et précision des faits acquis pour ceux qui n'ont pas le loisir de les rechercher dans les œuvres originales ou qui ne peuvent pas le faire par le manque des connaissances spéciales nécessaires.

Le livre sur les *Ravageurs des forêts* s'adresse particulièrement à tous ceux qui aiment ou qui ont des forêts; les auteurs passent successivement en revue, avec le plus grand soin, toutes les espèces d'insectes qui s'attaquent soit aux essences feuillues, soit aux essences résineuses. La description et les figures des insectes sont accompagnées de celles des ravages qu'ils produisent, ainsi que des moyens de les combattre et de préserver les arbres, dans certaines circonstances, contre leurs attaques. Des tableaux synoptiques placés à la fin du volume résument, avec une

(1) *Les Ravageurs des forêts et des arbres d'alignement*, par H. de la Blanchère et le Dr Eugène Robert. 3e édition. 1 vol. de 400 pages, avec 162 gravures. J. Rothschild, éditeur, 13, rue des Sts Pères, à Paris, 3 f. 50 (envoi *franco* contre mandat ou timbres-poste).

grande clarté, toutes les observations qui ont été faites sur toutes les espèces aujourd'hui connues, en donnent une description sommaire et signalent l'époque de leur apparition.

Le travail de M. le Dr Eugène Robert sur les plantations d'alignement qui complète cet ouvrage, a eu depuis longtemps un légitime succès. Inspecteur pendant de longues années des plantations de la ville de Paris, il a étudié avec le plus grand soin l'histoire naturelle, les mœurs, les dégâts des insectes qui s'attaquent plus particulièrement aux arbres des plantations urbaines, et les moyens pratiques à adopter pour les détruire et pour restaurer les plantations.

L'autre livre, qui ne sera pas d'un mince secours aux amateurs de jardins et aux vignerons, contre les insatiables et insaisissables ennemis qui dévorent chaque année la plus belle portion de la récolte, a pour titre *Les Ravageurs des Vergers et des Vignes* (1). C'est un champ d'observations non moins vaste, et qui intéresse tous les cultivateurs, car tous possèdent, sinon un grand verger, du moins des arbres fruitiers en nombre plus ou moins considérable. C'est le même esprit pratique qui a guidé l'auteur dans tout le cours de l'ouvrage. Il a établi une division qui facilite tout particulièrement les recherches auxquelles on se livre : il étudie successivement les ravageurs des racines, des tiges, des branches, des bourgeons, des feuilles, des fleurs et des fruits. On peut dire que ce Traité est classique, en même temps qu'il est un livre de lecture agréable, car il initie le lecteur à une foule de faits d'un très-vif intérêt. Les gravures intercalées dans le texte représentent la nature prise sur le fait. Devant l'image exacte, on est forcé de reconnaître l'insecte, qu'on a eu soin d'accompagner des dégâts qu'il occasionne.

La partie du livre qui s'occupe du phylloxera forme un très-bon résumé de l'état actuel de la lutte contre le terrible insecte. Elle contient les précautions à employer pour éviter sa propagation et les remèdes physiques, chimiques et culturaux.

Une charmante *Flore*, dont la 3e édition vient de paraître, et qui est indispensable à toute personne qui désire s'instruire, est certainement

(1) *Les Ravageurs des vergers et des vignes*, avec une *Étude sur le Phylloxera*, par H. de la Blanchère. 1 vol. in-18, orné de 160 gravures. Paris, J. Rothschild, éditeur, 13, rue des Sts Pères. Prix, cartonné : 3 f. 50 (envoi *franco* contre timbres-poste ou mandat-poste).

le livre d'un instituteur, M. Rodin, intitulé *Les Plantes médicinales et usuelles* (1).

Lorsque M. Rodin menait ses enfants en promenade, il les faisait herboriser, et c'est le résultat de ces herborisations qu'il présente au public avec 200 très-jolies images.

Cet ouvrage, d'un format très-commode, est appelé à devenir populaire. C'est de la science à la portée de tous, et c'est surtout un guide qui sera bien vu dans nos campagnes, où les Traités de botanique sont inconnus et où les pharmaciens sont rares.

La médecine des simples a déjà rendu de grands services; les Indiens ne connaissent guère que celle-là et ne s'en trouvent pas si mal; il était bon d'en présenter sous une forme accessible à tous les traits principaux. On trouvera dans ce petit livre sans prétention, et très-méthodiquement classé, l'énumération des plantes avec leurs propriétés médicinales. Ainsi, plantes émollientes ou adoucissantes : bourrache, cynoglosse, la guimauve, la linaire, la verveine, la réglisse, etc.; plantes tempérantes : l'oxalide, l'épine-vinette, l'érable sycomore, etc.; les plantes stimulantes : la barbarée, les cochlearias, la moutarde, le cresson, le mélèse; les plantes toniques amères, astringeantes; les plantes dépuratives, apéritives, purgatives, fébrifuges, vermifuges, dangereuses, etc., etc.

Nous ne pouvons mieux faire que de citer l'opinion du savant agronome, M. Barral, qui le recommande tout particulièrement aux habitants des campagnes :

« Partout dans les champs, les bois, les haies, poussent des plantes dont on s'occupe peu, pour ne pas dire qu'on en a nul souci. C'est pour dissiper cette ignorance et divulguer la connaissance et les usages de tous ces végétaux, que M. H. Rodin a écrit l'ouvrage que nous recommandons aujourd'hui à nos lecteurs. Ce livre, sous une forme simple et dépouillée de ces termes techniques si barbares, trop usités par les botanistes, rend la science aimable, et nous semble très-propre à être consulté avec fruit dans les campagnes, dans maints accidents, avant l'arrivée du médecin, souvent éloigné. »

(1) *Les Plantes médicinales et usuelles de nos champs, jardins et forêts, descriptions et usages,* par H. Rodin, secrétaire de la Société d'horticulture de Beauvais. 3e édition. 1 vol. in-18, de 500 pages, 200 gravures. Paris, J. Rothschild, éditeur, 13, rue des Sts Pères. Prix : 3 f. 50 (envoi *franco* contre mandat ou timbres-poste).

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Influence de l'air comprimé sur les fermentations. — On sait que l'air comprimé à un certain degré tue rapidement tous les êtres vivants. L'action est due non à la pression de l'air, mais à la tension de l'oxygène comprimé.

En ce qui concerne la fermentation putride due, comme l'a démontré M. Pasteur, à l'action d'animalcules du groupe des vibrions, l'*air comprimé*, suivant la pression sous laquelle on l'emploie, ralentit ou arrête la putréfaction et les oxydations qui l'accompagnent. Les expériences ont été faites sur de la viande, sur des œufs battus, sur l'urine, sur le lait, sur le vin.

Quant aux fermentations diastasiques, M. Bert a reconnu que leurs agents, tels que la salive, le suc pancréatique, la diastase végétale, la pepsine, la myrosine, l'émulsine, continuent à agir pendant la compression. Au sortir de l'air comprimé, ces substances ont conservé tout leur pouvoir. Bien mieux, si l'on ferme alors les flacons qui les contiennent, elles s'y conservent sans altération pendant un temps illimité. Voici donc un moyen sûr et simple de conserver indéfiniment à l'état naturel des matières qui, comme le suc obtenu par l'écrasement des glandes salivaires et pancréatiques ou de la muqueuse stomacale des animaux de boucherie, pourraient être très-utiles à la thérapeutique.

« Ces études de M. Bert (*Académie des sciences*) permettront sans doute d'élucider certaines questions débattues entre les physiologistes. Par exemple, le sang charbonneux, le sang des maladies infectieuses, les liquides pathologiques, les virus, les venins doivent-ils leur action à ces corpuscules analogues aux vrais ferments, ou à une altération des liquides agissant à la manière d'un ferment diastasique? »

(*Le Temps* du 12 juillet 1875).

Fer contenu dans le sang et dans les aliments. Le fer étant une des parties constituantes du sang des herbivores et des granivores comme des carnivores, il est évident que les aliments végétaux doivent renfermer ce métal.

De ce fait, il ressort deux conséquences : la première, en admettant la possibilité de former un régime privé de fer, c'est que l'animal que l'on y soumettrait succomberait infailliblement, par la raison que le

sang ne pourrait pas être constitué; la seconde conséquence, c'est que le fer paraît être tout aussi indispensable à la vie végétale qu'à la vie animale.

On sait d'ailleurs que le prince de Salin-Horstmar, dans des expériences remarquables sur le rôle des substances minérales dans la végétation, a communiqué la chlorose à l'avoine, au colza, en les faisant naître dans un sol exempt de fer, chlorose qu'il fit disparaître par l'intervention de l'élément ferrugineux. Toutefois, c'est Eusèbe Gris qui, le premier, en 1849, rattacha la chlorose des feuilles à l'absence ou à l'insuffisance des sels de fer. N'oublions pas, néanmoins, que l'analogie que l'on cherche à établir aujourd'hui entre la matière verte des plantes et la matière colorante du sang, est née de cette assertion de M. Verdeil, que le fer existe en forte proportion dans la chlorophylle à l'état où il est dans l'hématosine; par suite, on a introduit, en physiologie végétale, le mot *chlorose*, emprunté à la pathologie, pour exprimer l'étiolement des feuilles.

(Bouchardat, *Annuaire de Thérap.* pour 1873).

Appréciation et qualité de la viande des porcs gras (1). — Empruntons au *Cultivateur du Midi* (mai 1875) une note intéressante de M. Magne, directeur de l'Ecole vétérinaire d'Alfort. On ne peut pas pratiquer sur le porc les maniements qui font connaître l'état de graisse du bœuf et du mouton; on ne peut apprécier un porc gras qu'en l'examinant et en le palpant; celui qui est épais, qui a le dos large et aplati de droite à gauche, fournit beaucoup de lard; celui qui a le ventre tombant a beaucoup de graisse intérieure; il en a beaucoup à l'épiploon et autour des reins; il fournit une *toile* lourde et beaucoup de panne.

On palpe les porcs pour apprécier les qualités de la viande en exerçant une pression sur les lombes, la croupe et les côtes, en arrière des épaules. Lorsque ces parties sont fermes, le lard a beaucoup de consistance; si elles sont flasques vers la partie inférieure des côtes, les chairs sont molles.

On ajoute de l'importance à la qualité de la viande quand elle doit être consommée fraiche, sans préparations spéciales. Celle qui provient des porcs nourris avec des farines, avec des pois, des fèves, de l'orge, et médiocrement engraissés, est la meilleure; elle est sapide, ferme et

(1) Voir à ce sujet *Bulletins de la Société*, pour 1867, p. 63; pour 1870, p. 28; pour 1872, p. 29, 180 et 375; enfin, pour 1873, p. 261.



cependant tendre. Dans les porcs trop jeunes, elle est celluleuse; dans les truies déjà vieilles, elle est dure; et dans celles dont la gestation est avancée, elle est aqueuse. Les charcutiers tiennent *surtout* compte, dans leurs achats, de la quantité de graisse que paraissent avoir les porcs.

Toutes les maladies du porc en déprécient la viande : les *hydropisies* la rendent molle, comme fusible à l'action du feu; celle des porcs affectés de *ladrerie* est molle, prend mal le sec et diminue par la cuisson.

Cette dernière maladie est classée parmi les vices rédhibitoires, par les règlements qui régissent le commerce de la charcuterie, et ces règlements sont rigoureusement exécutés dans tous les pays, depuis qu'on sait que la viande des porcs ladres peut produire le ver solitaire.

Faut-il, ou non, effeuiller les betteraves? (1) M. Viollette nous paraît avoir définitivement tranché, dans un Mémoire à l'Académie des sciences, une bien grosse « question » très-controversée. Des expériences anciennes avaient déjà démontré que l'effeuillage nuisait à la richesse saccharine des racines, mais le fait avait été nié récemment. M. Violètte a pensé que, dès lors, il fallait de nouveau recourir à l'expérience. Voici les résultats qu'il a obtenus, et que nous extrayons du *Journal de l'Agriculture*, de M. Barral :

	Betteraves effeuillées.	Betteraves non effeuillées.
Rendement à l'hectare,	23,425 kilog.	44,950 kilog.
Poids des racines, variant de	120 à 420 gr.	80 à 960 gr.
Le sucre a varié de	12,08 à 8,48 p. 0/0.	15,88 à 10,26 p. 0/0.
Moyenne arithmétique en sucre,	10,54.	13,11.
Densité du jus à 15°,	1,048.	1,060.
Sucre par litres de jus,	102 grammes.	135 gr. 2.
Matières organ. autres que le sucre,	12 gr. 6.	10 gr. 8.
Cendres réelles par litre de jus,	6 gr. 64.	6 gr. 20.

L'effeuillage a donc eu pour effet de diminuer le rendement en poids et celui en sucre d'une manière notable, et d'introduire dans le jus une proportion de matières, autres que le sucre, plus grande que celle qui se trouve dans le jus des betteraves non effeuillées. Les cultivateurs et les fabricants feront certainement bon profit des expériences de M. Viollette. *(Sud-Est)*.

Influence chimique du sol sur la végétation. — Le faciès général de la végétation jurassique ne devrait, en théorie,

(1) Voir *Bulletin de la Société*, pour 1862, p. 126, et pour 1874, p. 157.

être que celui d'une flore calcicole. Mais, de loin en loin, apparaissent des îlots de plantes incontestablement silicicoles. Ce fait a vivement frappé tous les botanistes qui se sont occupés de statistique végétale, et dans son grand travail phytostatique, édité en 1855, M. de Candolle disait, en parlant du *Pteris aquilinæ*, considéré comme plante silicicole : « *Cette fougère est commune sur le Jura tout calcaire.* » Pour la plupart des botanistes qui se sont livrés à des recherches phytostatiques, le Jura semble donc se présenter comme une presque invincible objection qui s'oppose à l'adoption de la théorie de l'influence chimique du sol sur la végétation. Il est bien entendu que l'objection repose en totalité sur des faits fournis par des couches prises dans le massif lui-même.....

Le terrain corallien inférieur, vulgairement appelé *terrain à chailles*, ou simplement *chailles*, est presque aussi siliceux que le grès, et il n'est pas rare de trouver des localités où il se montre avec 75 et même 80 % de silice pure. Alors, que peut-il y avoir d'étonnant de voir la surface d'un pareil sol couverte de végétaux silicicoles, et cela sur tous les points où ce terrain offre des affleurements d'une certaine étendue? Voilà tout le secret de la difficulté : le Jura possède, au milieu de ses diverses formations calcaires, une couche puissante presque exclusivement siliceuse, qui devait nécessairement s'accuser par la nature de sa végétation.

Ce qui précède explique la conclusion de l'auteur : « que le Jura tout entier est complètement soumis à la loi de l'influence chimique du sol sur les végétaux qui couvrent sa surface; qu'un certain nombre de couches de la formation jurassique renferment des quantités variables de silice; que c'est là la cause de la présence, dans nos montagnes, de certaines colonies végétales silicicoles, et que le Jura n'est pas, comme on l'a dit et cru, absolument calcaire. Je dirai enfin que dans le Jura, plus qu'ailleurs, il faut consulter avant tout, dans les cas douteux de végétation, la nature chimique des roches sous-jacentes. Ainsi, l'*Arnica montana*, que je regarde comme plante silicicole, n'offre dans le Jura que deux stations restreintes que je n'ai pas visitées géologiquement, mais d'après mes prévisions, je suppose que ces deux stations reposent sur le corallien inférieur siliceux, c'est-à-dire sur les *chailles*, ou bien plus probablement encore sur le *grès vert du néocomien*. C'est une vérification que je recommande aux botanistes qui iront plus tard à la recherche de cette intéressante espèce. » (Ch. Grenier, *Revue de la flore des monts du Jura*. Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, 4e série, 9e volume, 1874).

RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES,

PAR LE MÊME

Procédé Maurin pour produire de la fraîcheur dans les chambres des malades. — Il consiste à mettre aux fenêtres largement ouvertes des linges imbibés d'eau. On sait combien l'eau, pour passer de l'état liquide à l'état gazeux, absorbe de calorique. Cette absorption fait baisser, en quelques instants, de 5 à 6 degrés la température de l'appartement, et l'humidité répandue dans l'air fait supporter plus facilement la chaleur. Par ce système, les malades se trouvent, même au plus fort de l'été, dans une atmosphère rafraîchie, analogue à celle qui règne après les orages.

(*Bulletin français*).

Conservation des étiquettes de bois. — Voici un excellent moyen recommandé par le *Garden*. Plonger ces étiquettes, jusqu'à imbibition parfaite, dans une forte solution de sulfate de fer, les laisser sécher et les placer ensuite dans un lait de chaux : il se forme ainsi dans le bois un sulfate de chaux (insoluble), qui en prévient la destruction par l'action des agents atmosphériques. — Les différents objets en bois employés, soit pour couvrir les plantes, soit pour les lier, etc., peuvent être conservés très-longtemps en bon état, si on les traite par ce procédé. — A une séance récente d'une Société d'horticulture de Berlin, des étiquettes de bois ainsi préparées ont été exhibées et trouvées intactes, quoique étant restées en plein air pendant deux ans. (*Le Sud-Est*).

Nouveau mode d'échardonnage. — M. L. Félizet systématise les moyens recommandés dans les *Bulletins de la Société* pour 1873, pages 289 et 398, et pour 1874, page 155.

« *En un unique sarclage*, nous détruisons, *sans récidive et jusqu'à leurs extrêmes radicules*, tous les chardons qui surgissent dans nos divers jeunes ensemencements. — Procédé : « Attendre le développement de la plante adventive aussi tard que l'emblavure le permet, même la laisser former sa tête, ensuite, quelque temps qu'il fasse, avec des cisailles spéciales, tout simplement effectuer la résection de chaque tige parasite un peu au-dessus de son avant-dernière couronne de feuilles inférieures. — Deux grossières petites lames de cisailles courbes que le plus simple maréchal de village peut forger et adapter à l'extrémité inférieure de deux légers mancherons en bois articulés au moyen d'un simple clou, constituent tout notre appareil.»

(*Le Sud-Est*, mai 1875).

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.

AVIS

A NOS MEMBRES TITULAIRES, CORRESPONDANTS ET ABONNÉS.

Notre Concours de jeune bétail et les récompenses accordées aux serviteurs ruraux nous ayant occasionné des dépenses assez considérables, nous les prions instamment de vouloir bien nous envoyer, ***sans retard,*** en un mandat sur la poste ou en timbres-poste, le montant de leur cotisation ou abonnement pour l'année 1876, et antérieurement, s'il y a lieu (6 fr. pour les titulaires et 5 fr. pour les autres, plus 2 fr. pour ceux qui n'ont pas encore acquitté leur droit de diplôme).

Il sera fait traite sur ceux des membres qui, au 1er novembre, n'auront pas acquitté ce qu'ils doivent. Ils sont priés de lui réserver bon accueil. Elle portera un franc de plus pour les frais de recouvrement.

Nous les prions surtout de se conformer ***scrupuleusement*** à la recommandation suivante : ou nous faire parvenir par mandat-poste ou timbres-poste, etc., le montant de ce qu'ils doivent avant le 1er novembre, ou attendre la traite qui sera mise en circulation à cette date. — Agir autrement, c'est-à-dire nous envoyer de l'argent après la remise des traites au banquier, ce serait nous occasionner des frais relativement considérables, dont ils voudront bien nous exonérer.

TRADITIONS POPULAIRES

DE L'ARRONDISSEMENT DE St-CLAUDE

RECUEILLIES PAR M. CH. THURIET

L'HERBE QUI ÉGARE

(CANTON DE St-CLAUDE)

La Franche-Comté, ainsi que la montagne du château de Robert-le-Diable, en Normandie, a son *herbe qui égare*. Malheur à ceux qui marchent sur cette herbe enchantée; ils ne retrouvent plus leur chemin. On raconte à ce sujet qu'un montagnard, qui avait aux pieds des souliers neufs, marcha sur l'herbe qui égare en revenant de la foire de St-Claude. Le pauvre homme ne faisait qu'aller et venir et tournait toujours dans le même cercle. Enfin, il s'endormit de fatigue et fut bien surpris, à son réveil, de voir que ses souliers étaient usés.

(L. Dusillet, *Iseult*, t. 2, notes, p. 241).

GUILLAUME VUILLERMOT

(CANTON DE St-CLAUDE).

Au commencement du XVIIe siècle, Boguet, grand juge de la terre de St-Claude, affirmait, dans son livre trop fameux intitulé : *Discours des Sorciers*, qu'il y avait au moins 30,000 de ces monstres dans notre province. Il eut la gloire d'en faire brûler 1500 en dix années. En ce temps-là, paraît-il, le diable était toujours en campagne. Il courait les champs et les grandes routes. C'était à qui l'avait vu ou à qui le verrait. Toutes les têtes étaient remplies d'idées de magie, d'apparitions, de loups-garous, de sortilèges, de conjurations et de sorts jetés. Ces choses mystérieuses étaient un sujet de conversations inépuisables, qui tenait les esprits en émoi. La croyance aux réunions du sabbat était reçue universellement. La noblesse, le clergé, la magistrature l'admettaient. Pour le peuple ignorant, c'était en quelque sorte un article de foi. Considérés comme hérétiques, les sorciers se multiplièrent tellement, que bientôt tous les officiers de justice mis à l'œuvre ne pouvaient suffire aux poursuites. Ce que l'on vit alors d'abus est impossible à raconter. Un *significavit* publié par le Grand Inquisiteur obligeait toute personne de révéler

ceux ou celles qu'on soupçonnait d'être sorciers. On vit des sœurs accuser leurs frères, des femmes leurs maris, des enfants leurs pères. C'est ainsi, qu'au rapport de Boguet, Pierre Vuillermot, âgé de douze ans, accusa son père Guillaume Vuillermot, dit *le Baillu*, de l'avoir mené au sabbat (1). Guillaume fut arrêté, 1° parce qu'il était dénoncé *par son fils*; 2° parce que le bruit courait qu'il était sorcier; 3° parce que Claudine Gindre, sa mère, était déjà suspecte; 4° parce qu'il ne jetait pas une larme devant le juge, quelque effort qu'il fît pour pleurer; 5° enfin, parce qu'il jurait, avec d'affreuses imprécations, qu'il n'était point coupable. Le père et le fils furent confrontés. Ce dernier soutint avec un sang-froid imperturbable qu'il avait été conduit au sabbat par son père. On eut beau lui représenter qu'il traînait au bûcher l'auteur de ses jours, il persista dans son accusation. Guillaume, *enferré de pieds et de mains*, se lamentait, se précipitait contre terre, se déchirait le visage, jurait qu'il était innocent, et disait à son fils, d'un ton plein de douceur : « *Tu as beau me faire mourir, tu es toujours mon enfant;* » mais Pierre ne s'ébranlait point et restait insensible. Guillaume Vuillermot, dit le Baillu, aurait été impitoyablement condamné et brûlé, comme tant d'autres, si, déjà gravement malade lors de son arrestation, il n'eût été prévenu de mort dans sa prison. On ne manqua pas de croire, ce qui arrivait toutes les fois qu'un prétendu sorcier mourait en prison, que c'était le diable qui l'avait tué ou qui l'avait incité à se tuer.

LA MONNAIE DU DIABLE

(CANTON DE St-CLAUDE).

Un étranger assez bien mis, passant au mois de septembre de l'an 1606 à Septmoncel, acheta une jument de Pierre Janin du même lieu, pour la somme de dix-huit ducatons, sur laquelle somme il délivra comptant douze ducatons, et promit de payer le reste à son retour de Genève, laissant pour gage une petite chaîne d'or que le vendeur serra dans du papier avec les douze ducatons qui lui avaient été livrés. Mais il arriva que le lendemain, voulant revoir son papier, Pierre Janin trouva la chaîne disparue et douze plaques de plomb au lieu des ducatons, demeurant ainsi frustré du prix de sa jument.

Ce fait prouve, suivant Boguet qui le raconte, que Satan peut retirer

(1) Claudine Boban accusa sa mère du même fait (Voir *le Moulin d'Audelange*, dans les *Traditions de l'arrondissement de Dole*).

furtivement ce qu'il a une fois donné, et qu'au lieu de bonne monnaie il peut donner des choses sans valeur, en fascinant ou en éblouissant les gens.

Boguet, 6e avis.

LA GRAISSE DES SORCIERS

(CANTON DE St-CLAUDE).

Boguet affirme magistralement que les sorciers se servent, en leurs maléfices, d'une graisse qu'ils composent eux-mêmes ou qui leur est donnée par le diable. Ils s'en frottent quand ils vont au sabbat et encore dans d'autres circonstances. En voici un exemple.

En l'an 1600, François Gaillard, de Longchaumois, était détenu pour un assassinat qu'il était accusé d'avoir commis sur la personne d'un allemand étranger. Clauda Coirières était prisonnière en même temps pour sortilège. Elle avait une graisse dont elle frotta les mains de François Gaillard. Celui-ci tout aussitôt sortit par une fenêtre et se jeta sur une perche qui était étendue le long des fenêtres et où il était impossible qu'un homme put asseoir le pied, si ce n'est par arts diaboliques. De là il monta sur le toit de la maison, et après être descendu, il s'enfuit jusqu'au château d'Esprel, distant de deux lieues de Saint-Claude, où il fut repris. Il confessa que, fuyant, il allait d'une si grande vitesse qu'il ne se sentait pas aller, et qu'il ne se serait point lassé si, ayant voulu trop tôt ôter la graisse dont ses mains étaient frottées, il ne s'était lavé dans la neige.

LOYSE MAILLAT

(CANTON DE SAINT-CLAUDE)

Le 15 juin 1598, Loyse Maillat, du village de Coyrières, terre de St-Claude, âgée de 8 ans, fut rendue impotente de tous ses membres, de sorte qu'elle était contrainte de marcher à quatre. Elle tordait aussi la bouche d'une façon étrange. Ses parents, jugeant qu'elle était possédée, la firent exorciser. Cinq démons se découvrirent alors. Leurs noms étaient : Loup, Chat, Chien, Joli et Griffon. Quand le prêtre demanda à la fille qui lui avait donné le mal, elle répondit que c'était Françoise Secrétain (voir ci-dessous son histoire), et la montra aussitôt du doigt parmi les personnes qui assistaient aux exorcismes.

Cependant les démons ne sortirent point.

La fille, ramenée chez ses parents, leur dit de prier Dieu pour elle. Après que les père et mère de Loyse eurent prié, celle-ci leur assura que deux de ses démons étaient morts, et que s'ils continuaient à prier, les autres mourraient aussi. La nuit entière se passa en oraisons. Le lendemain, à l'aube du jour, Loyse se trouva plus mal. Un hoquet incessant la prend. Toutefois, s'étant penchée vers la terre, les démons sortirent de sa bouche en forme de pelottes grosses comme le poing et rouges comme feu, sauf que le chat était noir. Les deux que la fille croyait morts sortirent les derniers. Tous ces démons étant dehors firent trois ou quatre voltes à l'entour du feu, puis disparurent; et dès lors, Loyse Maillat commença à se bien porter.

Françoise Secrétain était venue le 4 juin au soir demander à loger pour la nuit en la maison des père et mère de Loyse. La mère refusa d'abord, son mari étant absent; mais vaincue par l'importunité de Françoise Secrétain, elle finit par la recevoir et s'en alla soigner son bétail. La vieille alors s'approcha de Loyse qui se chauffait, lui présenta une croûte de pain noir qu'elle lui fit manger, en lui ordonnant de n'en rien dire, sans quoi elle la tuerait et la mangerait. Loyse, le jour suivant, se trouva possédée. On avertit de tout cela le juge, qui fit mettre en prison Françoise Secrétain.

(Boguet, *Discours des Sorciers*, ch. 1er).

FRANÇOISE SECRÉTAIN

(CANTON DE St-CLAUDE).

Cette histoire doit suivre celle de Loyse Maillat.

Françoise Secrétain demeura trois jours en prison sans vouloir rien confesser et protestant de son innocence. On eut d'ailleurs jugé à la voir qu'elle était la plus honnête femme du monde. Elle parlait toujours de Dieu, de la Vierge et des saints, et faignait de dire son chapelet sans discontinuation.

Il est vrai que la croix de son chapelet manquait en partie, d'où l'on tira aussitôt un indice contre elle. D'ailleurs, quand on l'interrogeait, elle s'efforçait de pleurer et ne jetait pas une seule larme.

On usa donc envers elle de quelques menaces ordinaires en pareil cas. Rien n'y fit.

Le jour suivant on pensa qu'il serait bon de lui couper les cheveux, de lui changer ses habits et de rechercher si elle ne se trouverait point

marquée. On la dépouilla donc, mais on ne s'aperçut d'aucune marque. Toutefois, quand ses cheveux furent coupés, elle se montra émue, commença à trembler de tous ses membres, et enfin confessa :

1° Qu'elle avait donné cinq démons à Loyse Maillat;

2° Que dès longtemps elle s'était donnée au diable;

3° Que le diable avait eu *commercium* avec elle quatre ou cinq fois, tantôt en forme de chien, tantôt en forme de chat et tantôt en forme de poulet, ajoutant que *semen esset diaboli frigidum;*

4° Qu'elle était allée une infinité de fois au sabbat et assemblée des sorciers sous le village de Coyrières, en un lieu appelé *Es-Combes*, proche l'eau, et qu'elle y allait sur un manche de *remesse* (balai) qu'elle mettait entre ses jambes;

5° Qu'étant au sabbat, elle y avait dansé et battu l'eau pour faire la grêle;

6° Qu'elle avait fait mourir un sieur Monneret par le moyen d'un morceau de pain qu'elle lui avait donné à manger, après l'avoir couvert d'une poudre que le diable lui avait donnée;

7° Qu'elle avait fait périr plusieurs vaches en les touchant de la main ou à l'aide d'une baguette, en disant certaines paroles.

Un témoin déposa en outre que Françoise Secrétain s'était mise en loup, ce qu'elle ne confessa jamais, mais ce qui parut confirmé suffisamment par les menaces qu'elle avait faites à Loyse Maillat de la tuer et de la manger. Comme on était sur le point de prononcer la sentence de Françoise Secrétain et de la condamner à la peine réservée aux sorciers, c'est-à-dire à être brûlée, on la trouva morte dans sa prison.

(Boguet, *Discours des Sorciers*, ch. LI).

AVENTURE D'ANTOINE DE GENNES

(CANTON DE SAINT-CLAUDE)

Frère Antoine de Gennes, de l'ordre des Carmes, en l'an 1486, fut fait prisonnier des Turcs avec plusieurs autres chrétiens de la ville de Granata, où ses compagnons furent *gehennés* d'une infinité de supplices étranges, au point que ces barbares leur fourraient la tête dans des pots de cuivre tantôt ardents et tantôt remplis d'huile bouillante, et menaçaient le pauvre frère de le faire mourir en cette façon, et voire avec de plus grandes cruautés s'il ne renonçait à sa religion et n'embrassait le mahométisme. Ce qui l'épouvanta fort, et pour tout recours il se voua

à Dieu, à la Vierge et à saint Claude. Sur quoi, s'étant endormi, il vit en songe cette vierge-mère et ce béni saint, lesquels prosternés devant la majesté divine, la priaient pour sa délivrance. Il arriva qu'étant éveillé de son sommeil, il se trouva à Rhodes, enchaîné de pieds et de mains (selon qu'il était à Granata) devant l'église de St-Jean, entre plusieurs chevaliers. De là, il vint rendre son vœu à St-Claude, en l'église duquel Boguet dit avoir vu et lu l'histoire de ce merveilleux transport.

(Boguet, ch. xv).

LE CORPS DE SAINT CLAUDE

(CANTON DE SAINT-CLAUDE)

Un membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, M. Ch. Gaurichon, propriétaire actuel de l'hôtel Grimaldi, sur la place d'Armes de Salins, eut l'amabilité, au mois de mai dernier, de me faire voir à Salins et dans les environs, un certain nombre de curiosités que je ne connaissais guère encore que de nom. En revenant de visiter le val de Gouaille, M. Gaurichon me fit remarquer, en rentrant dans la ville, une vieille statue d'évêque contre la muraille d'une maison déjà ancienne. Une tradition locale rapporte que c'est dans cette maison ou du moins dans celle existant autrefois sur le même emplacement, que le grand saint Claude vint au monde.

Les agiographes de Franche-Comté se contentent de dire que saint Claude, issu d'une famille illustre, de laquelle seraient descendus plus tard les sires de Salins, fut archevêque de Besançon au VIIe siècle. Il quitta le gouvernement de son archevêché pour se retirer à l'abbaye de Condat ou Saint-Oyand, aujourd'hui Saint-Claude, où il vécut saintement jusqu'à sa mort, arrivée en 650. Jusqu'à la Révolution, son corps glorieux se conserva, parait-il, dans son entier, sur le grand autel de l'église que l'on a appelée de son nom. Une quantité prodigieuse de miracles s'accomplirent en ce lieu. Boguet affirme que principalement les démoniaques qui venaient implorer l'intercession de ce grand saint étaient délivrés de leurs tourments.

(Voir Boguet et *Vies des saints de Franche-Comté*, t. 1er, *Vie de St Claude*).

LA CEINTURE DE SAINT OYAND

(CANTON DE SAINT CLAUDE).

En 1601, une femme nommée Perrenette Girod, d'Allemongne, au pays de Gex, était en travail d'enfant. Ses douleurs étaient telles qu'elle n'en pouvait plus. Quoique protestante, cette femme se fit apporter *la ceinture de saint Oyand*, qui eut une si grande force et vertu en cet endroit, qu'elle fut aussitôt délivrée, après quoi elle se convertit à la religion catholique.

(BOGUET, ch. LXI).

LE POSSÉDÉ DE SAINT-LUPICIN

(CANTON DE SAINT-CLAUDE)

« Je veux raconter, dit Boguet (ch. 67e de son *Discours des Sorciers*), ce qui advint le jour d'hier, 2 mai 1606, à Saint-Lupicin, village distant de deux petites lieues de Saint-Claude, dans la personne de Claude Lambel, lequel était possédé de plus de quinze cents démons. Comme on exorcisait ce garçon, les derniers démons qui restaient, pressés par les exorcismes, dirent enfin qu'ils sortiraient, et que pour signal de leur issue, le possédé jetterait du sang par les doigts et par l'oreille gauche, ce qui arriva ainsi à cinq diverses fois. Et comme le sang fut ôté et essuyé, on ne s'aperçut d'aucune ouverture aux doigts ni à l'oreille.

« Mais les autres démons, dont les principaux se nommaient Goulu et Frémy, avaient déjà auparavant donné des signes de leur départ, sur l'assurance qu'ils en avaient faite, disant, les uns qu'ils sortiraient en écume, les autres qu'ils délogeraient à mesure des maléfices que le même *inspirité* jetterait. Ensuite de quoi le possédé jeta premièrement de l'écume par la bouche en assez grande abondance, et par après des pierres et des poils de chat et de chèvre, avec des épingles et du fil cru.

« J'ai vu, ajoute Boguet, une partie de ces maléfices et même vingt-neuf pierres, comme encore des épingles, les unes droites et de la longueur de deux doigts, les autres recourbées et attachées ensemble d'une façon fort étrange. »

ROLLANDE DU VERNOIS

(CANTON DE SAINT-CLAUDE).

Il est aisé de constater, par l'étude de nos traditions, qu'autrefois en

Franche-Comté, le sabbat jouait un grand rôle. Les faits et gestes des sorciers se partageaient alors avec les prouesses des chevaliers et les miracles des saints, la veillée des châteaux et des chaumières.

En ce temps-là, il existait dans nos montagnes un religieux renommé pour sa piété et son savoir. On l'appelait le frère Simon. Une nuit il trouva dans sa cellule un petit ouvrage manuscrit rempli d'invocations mystérieuses et diaboliques. Au lieu de jeter bien vite ce livre infernal au feu, Simon le parcourut avec curiosité. A peine avait-il lu les premières lignes d'une invocation à Belzébuth qu'une légère fumée emplit la cellule et qu'un démon lui apparut sous forme humaine (1), en lui disant : « Que veux-tu? Je suis le prince du monde. Je gouverne à mon gré l'air, la mer, la terre, et je suis tout puissant dans le royaume des enfers. Quiconque se donne à moi devient heureux, car j'exauce tous ses désirs. » Simon trouve cela bel et bon ; mais la peur des flammes de l'enfer le rend hésitant. Belzébuth lui persuade qu'il n'a rien à craindre, et qu'après sa mort il deviendra comme lui un esprit libre et indépendant. Simon, que le diable achève aisément de persuader, se donne à lui corps et âme, en demandant seulement trois choses : la première, de rester le plus vénéré des religieux du pays, la seconde, de vivre encore trente ans sans infirmité, et la troisième, de pouvoir se rendre maître de toutes les créatures qu'il convoitera. Le pacte est conclu. Simon se rend à Saint-Claude où il devient desservant de la cathédrale et où il obtient un important bénéfice, avec le titre de Père Simon. Son nom est bientôt dans toutes les bouches. Sa réputation de sainteté se répand au loin. On lui attribue même le don de faire des miracles, et toutes les pécheresses le veulent avoir pour confesseur. Le nombre des victimes qu'il fit à l'aide de ses maléfices est incalculable. Au sabbat des sorciers, où il assistait en même temps, on le proclama prince des magiciens.

Un soir, il rencontra sous les voûtes de l'église une jeune fille d'une beauté remarquable qui se nommait *Rollande.* Il usa envers elle des sortilèges qui étaient en son pouvoir, et, après l'avoir séduite, il la conduisit au sabbat. C'était dans une caverne où se trouvaient une foule

(1) *Astitit mihi ex parte pedum lectuli forma homonculi teterrimæ speciei. Erat enim statura mediocris, collogracili, faciæ macilenta, occulis nigerrimis, fronte rugosa et contracta, depressis naribus, os exporrectum, labellis tumentibus, mento subtracto ac perangusto, barba caprina, aures hirtas et præacutas, capillis stantibus et incompositis, dentibus caninis, occipitio acuto, pectore tumido, dorso gibbato, clunibus agitantibus, vestibus sordidis, conatu æstuans, ac toto corpore præceps; arripiensque summitatem strati in quo cubabam, totum terribiliter concussit lectum.*

(Portrait du diable, d'après un chroniqueur du moyen-âge, Raoul Glaber).



d'hommes et de femmes qui, se tenant tous par la main, dansaient autour d'un bouc assis, ayant une chandelle verte entre les cornes. Rollande fut amenée devant le bouc, qui n'était autre que le diable, et elle dut lui rendre hommage, comme faisaient tous les initiés, en lui baisant au derrière. Le père Simon et la Rollande reparurent plusieurs fois ensemble dans ces assemblées nocturnes, Voilà qu'un jour la Rollande, faisant un retour sur elle-même, songe à se convertir. Elle se rend en pèlerinage à une chapelle célèbre dans le pays. En posant le pied sur le seuil de l'église, elle est prise de convulsions. On avertit le père Hilarion, maître de la chapelle, qui, à l'aspect de la malheureuse, devine tout et se hâte de recourir aux exorcismes. La Rollande, une fois désensorcelée, fait des révélations dont la justice s'empare. Le père Simon est arrêté et convaincu de sorcellerie. On le condamna à être conduit dans un tombereau à travers les rues de la ville, tête nue et rasée, pieds nus, la hart au col, et tenant entre les mains un flambeau ardent; ensuite à être conduit par l'exécuteur des hautes œuvres, sur le *tertre*, et là, attaché à un poteau, pour y être roué tout vif jusqu'à ce qu'il ne donnât plus signe de vie; que ses chairs fussent mises en lambeaux et ses os broyés; pour après, le corps ayant été brûlé, les cendres être dispersées au vent.

Rougebief, dans son livre intitulé : *Un Fleuron de la France*, pages 242 et suivantes, donne à ce récit plus de développements. Nous y renvoyons le lecteur.

Mais il ne nous semble pas sans utilité de rapprocher de ce récit la relation suivante de Boguet (chapitres 60 et 68 de son *Discours des Sorciers*).— Cette confrontation fera voir de quelle manière l'imagination du romancier a, d'après la tradition populaire, brodé sur les faits relatés par l'historien jurisconsulte, grand juge de la terre de St-Claude.

« Rollande du Vernois était du village de Cheyserie, en Savoie, et demeurait à la Croya, terre de St-Oyand de Joux. Elle était âgée d'environ 35 ans, et fut faite prisonnière sur l'accusation de Jacques Bocquet et de Françoise Secrétain (voir *suprà* l'histoire de Françoise Secrétain).

« Comme donc elle fut faite prisonnière, le juge se transporta aussitôt à la conciergerie pour l'ouïr en réponse. Elle dit qu'elle connaissait Jacques Bocquet et Françoise Secrétain, et se prit à crier et à pleurer, affirmant qu'elle n'était du métier dont en l'accusait et qu'elle n'avait été de sa vie au sabbat, *sans jeter toutefois aucune larme*. Elle confessa encore qu'elle avait dit aux sergents qu'elle n'était pas marquée, mais

bien que Gros Jacques et Françoise Secrétain l'étaient, et qu'elle l'avait ainsi ouï dire.

« On lui confronte à l'instant ces derniers, qui maintiennent l'avoir vue au sabbat sous Coyrières par trois et quatre fois, ce qu'elle nia, usant d'exécrables imprécations et de plusieurs menaces, même à l'endroit du juge.

« On la fait resserrer en une prison assez étroite, où elle ne demeura qu'un jour et une nuit, après quoi elle fit entendre au geolier qu'elle était résolue de dire la vérité, moyennant qu'on la tirât de là et qu'on la menât chauffer. Le juge étant arrivé sur ces entrefaites, lui promit de la conduire lui-même vers le feu, si elle voulait confesser la vérité, ce qu'elle accorda de faire, et dit alors qu'elle avait été une fois au sabbat sous Coyrières.

« Tandis qu'elle se chauffait, on lui demanda ce qui se faisait au sabbat, mais elle demeura muette sur ce point, sans pouvoir répondre autre chose, sinon qu'elle était empêchée de dire la vérité par le malin esprit qui la possédait, et lequel elle sentait comme un gros morceau dans l'estomac, montrant avec la main le lieu où le mal la tenait. Elle tomba encore à terre et commença à japper comme un chien contre le juge, roulant les yeux dans la tête avec un regard affreux et épouvantable, d'où l'on conjectura qu'elle était possédée. Ce qui fut mieux reconnu par deux prêtres que l'on fit venir vers elle, auxquels elle déclara avec grand'peine : Qu'il y avait environ demi-an qu'elle n'avait été au sabbat; qu'elle y avait été menée un jeudi soir par Gros Jacques; que le diable y était sous la forme d'un gros chat noir; que tous ceux qui étaient au sabbat allaient baiser ce gros chat noir au derrière. Sur ce, le malin esprit la tourmentant plus fort qu'auparavant, il ne la laissa que le matin. Alors, elle confessa encore qu'étant au sabbat elle s'était baillée au diable; qu'elle avait au préalable renoncé Dieu, chrême et baptême; que Satan l'avait connue charnellement par deux fois à Croya, et que *semen esset diaboli frigidum.* Elle n'eut pas sitôt fait cette réponse que le malin esprit renouvela ses assauts et lui ferma la bouche. Le lendemain, elle confessa de nouveau qu'elle avait assisté avec ceux qui avaient fait la grêle au sabbat; mais qu'elle ne s'était aidée à en faire; que Gros Jacques lui avait baillé les démons dont elle était possédée, et que ces démons étaient dans une pomme qu'il lui fit manger. C'est tout ce que l'on put tirer d'elle alors, car le malin esprit recommença de la tourmenter avec telle véhémence que l'on jugea bon de la faire conjurer, ce qui fut fait le jour suivant.

« Le prêtre donc s'étant préparé donna au préalable à la possédée la Vierge Marie pour avocate, lui mit l'étole au cou et puis passa aux exorcismes. Il conjure en premier lieu le démon de lui dire son nom. Le démon se montre difficile à répondre; toutefois, comme il fut pressé, il dit qu'il s'appelait *Chat*. On lui demande s'il est seul. Il répond que non et dit qu'il sont deux ; que son compagnon se nomme le diable et qu'ils ont été envoyés par Gros Jacques au corps de Rollande. Le prêtre continue ses exorcismes et fait commandement aux démons de sortir et de ne plus rentrer dans le corps de la créature. Le diable répond que son heure n'est pas encore venue et qu'ils ont bon terme.

« C'est alors que le combat commença grand entre le prêtre et Satan. Le prêtre s'aidait de prières et conjurations; le diable se défendait avec blasphèmes et moqueries, faisant semblant de ne se soucier pas du ministre de Dieu. C'était chose étrange de voir comme ce malheureux se servait du corps et des membres de la possédée; car tantôt elle regardait le prêtre de travers et d'un œil courroucé; tantôt elle hochait la tête, lui faisait la grimace et lui tordait la bouche en se moquant de lui. Si on voulait lui faire baiser la croix, elle tendait les mains en avant pour empêcher qu'on l'approchât d'elle, et avec une telle force que l'on ne pouvait vaincre cette résistance. Et au contraire, si on lui voulait faire prendre la croix pour s'en signer d'elle-même, elle se trouvait destituée de toute force aux bras et aux mains, de sorte qu'elle ne la pouvait pas seulement empoigner : d'où l'on jugea que la croix était un vrai fléau du diable. Quand on aspergeait la possédée d'eau bénite, elle faisait tout son possible pour n'en pas recevoir une goutte, tantôt à l'aide de ses mains, tantôt en penchant son visage contre terre. Quand on voulait lui en faire boire, il fallait que deux ou trois hommes s'employassent pour lui faire ouvrir la bouche, et dès qu'elle en avait avalé une goutte, le démon jappait comme un chien, criant : « Tu me brûles ! tu me brûles ! » Le prêtre fait commandement aux démons de sortir et d'aller au plus profond des enfers. Le diable dit enfin que son heure approche, mais que son compagnon est encore bien bas. La possédée mit alors la main sur son estomac et fit de vains efforts pour vomir. La nuit étant ainsi venue, on fut obligé de suspendre les exorcismes et d'abandonner la possédée à la garde de Dieu.

« Vers les 8 heures du soir, un des démons, savoir le diable, quitta Rollande et sortit par sa bouche en forme d'une limace noire, qui fit deux ou trois mouvements sur la terre et puis disparut. C'est du moins ce que Rollande rapporta le lendemain.

« L'autre démon restait, qui était le chat. Celui-ci rendit muette la possédée trois jours entiers. Il était plus fâcheux encore que le premier. Aussi fallut-il travailler davantage à son sujet. Le prêtre commença ses conjurations à bon escient. Il demande d'abord en langue latine au malin esprit quel est son nom. Il fait difficulté de répondre. On le presse toujours en langue latine. Il répond à la parfin ce mot : *Chat.* On lui demande où est son compagnon. Il se rend rétif à répondre. Toutefois, comme il fut pressé, il dit qu'il était déjà sorti et qu'il était allé en enfer. On lui réplique qu'il faut le suivre. Il répond que son terme n'est pas encore venu. Le prêtre redouble ses exorcismes; il se sert de la croix et de l'eau bénite. La possédée faisait comme la première fois : elle avait un regard affreux; elle tordait la bouche et faisait des grimaces horribles; elle hochait la tête en se moquant; elle se précipitait contre terre, tellement que l'on était quelquefois quatre ou cinq à la tenir.

« Mais c'était une chose épouvantable d'entendre crier le démon quand le prêtre venait à prononcer le nom de Jésus et à invoquer la Vierge Marie, ou qu'il approchait la croix de la démoniaque, ou bien encore quand il l'aspergeait d'eau bénite et qu'il lui en faisait boire. Il disait quelquefois *qu'on le brûlait* et tantôt *qu'on lui avait assez donné d'eau bénite, et que si on continuait à lui en jeter, il ne sortirait pas et tourmenterait d'autant plus le corps de Rollande.*

« Le prêtre le conjure donc de sortir, met les doigts dans la bouche de la possédée et lui manie la langue. Le démon répond *qu'il n'en fera rien et que son terme n'est pas venu;* et sur ce, il tourmente plus fortement la possédée, usant tantôt de ces mots, en se réjouissant : *J'ai bien tourmenté ce corps,* et tantôt de ceux-ci : *Je suis bien près.* A ces mots, on aperçut grossir le gosier de Rollande. Elle fit, comme la première fois, de violents efforts pour vomir; mais le démon ne sortait point et disait toujours *que son terme n'était pas venu et qu'il ne s'en irait pas.*

« Le prêtre le voyant si opiniâtre, fait allumer un feu, dans lequel il jette du soufre et d'autres parfums, puis écrit le nom du démon sur un billet qu'il brûle à l'instant. Le démon alors hurle et jappe furieusement, si bien que les cheveux nous hérissaient sur la tête en l'entendant et en voyant d'un autre côté la Rollande tellement exténuée du travail qu'à peine pouvait-elle respirer.

« Et comme la nuit approchait, on se retira.

« Cependant le démon sortit trois heures plus tard sous la même

forme et de la même manière que le premier.

« Rollande du Vernois étant délivrée, fut ouïe de nouveau en réponse (1). Elle nia avoir été connue charnellement par le diable, ce qui constituait une rétractation de ses premiers aveux. Elle ajouta qu'étant au sabbat elle avait offert des chandelles au diable et qu'elle l'avait baisé au derrière avec les autres; qu'elle avait prêté son aide pour faire la grêle qui tomba du côté de Moussières (canton des Bouchoux). Comme on ne put obtenir d'elle aucun aveu sur quelques chef d'accusation, le juge ordonna qu'elle serait mise à la torture (2). Elle émit appel à la Cour. La Cour vidant l'appel, met icelui à néant, ensemble l'appointement de *question*, et par un nouveau jugement condamne Rollande du Vernois à être conduite par l'exécuteur de la haute justice sur le *tartre*, et là, être attachée à un poteau et puis brûlée. Ce qui fut exécuté le 7 de septembre de l'an 1600.

« Mais comme on la sortit de prison, l'air à l'instant s'obscurcit partout de nuées fort épaisses, qui se résolurent aussitôt en pluies si abondantes et impétueuses, qu'à peine put-on allumer le feu pour la brûler. »

Boguet assure que Rollande ne se convertit point et mourut endurcie, et que, comme on l'exhortait à se reconnaître et à recourir à l'infinie miséricorde de Dieu, elle répondit seulement *qu'elle avait bon maître.*

LE PONT-DU-DIABLE, A PONTOUX

(CANTON DE St-CLAUDE)

Deux rivières, en Franche-Comté, portent le nom de Lizon. L'une se jette dans l'Ain, plus bas que St-Claude; l'autre a son embouchure dans la Loue, non loin d'Alaise, au canton d'Amancey. Sur les rives de ces deux cours d'eau, on trouve une tradition populaire que l'on ra-

(1) Elle tomba de Charybde en Scylla, observe M. Dey dans son *Histoire de la Sorcellerie au Comté de Bourgogne*. Après sa délivrance comme possédée, Rollande fut poursuivie comme sorcière.

(2) En Franche-Comté, la torture se donnait de deux manières différentes. L'*ordinaire* était une espèce d'*estrapade*. Le patient, ayant les bras liés derrière le dos, était élevé en l'air par une autre corde attachée aux bras liés et sortant d'une poulie placée au-dessus d'une grande machine de bois. Cette corde était tirée par un tour. Pour la torture ou question *extraordinaire*, on attachait aux orteils de chaque pied du patient un gros poids de fer ou de pierre qui, lorsqu'on l'élevait, demeurait suspendu à ses pieds; et pour mieux lui faire sentir de la douleur, on lui donnait différentes secousses à l'aide d'un bâton dont on frappait la corde.

(MUYARD DE VOUGLANS. *Instituts au Droit criminel).*

conte encore diversement dans beaucoup d'autres localités, soit en France, soit à l'Etranger. C'est la tradition du *Pont-du-Diable.*

Voici d'abord la version que l'on donne à Pontoux, au canton de St-Claude (Jura).

Le Lizon est un ruisseau torrentiel profondément encaissé, sur lequel on voulut un jour jeter un pont. Les ouvriers employés à sa construction voyaient avec désespoir les eaux engloutir chaque nuit les travaux de la veille. Ils allaient abandonner leur entreprise, quand le diable leur apparut en personne. Il leur offrit ses services à une seule condition : c'est que le premier *individu* qui passerait sur la chaussée, quand elle serait finie, lui appartiendrait complètement.

Aidés par le diable, les ouvriers achevèrent leurs travaux avec une promptitude et une facilité merveilleuses. Ce fut alors qu'ils songèrent sérieusement à la promesse qu'ils avaient faite. Livrer un homme, c'était le perdre et se perdre eux-mêmes. Après une longue délibération, l'un d'eux imagina un stratagème très-ingénieux. Un rat fut placé sur le pont, et pour l'obliger à le traverser on l'effraya par des cris. Grande fut la surprise et la colère du diable. On lui avait promis le premier *individu* et non le premier *homme*, il fallut bien qu'il se contentât de ce chétif animal; mais, dans sa fureur, il enleva la pierre qui servait de clé de voûte.

(ROUSSET, *commune de Pontoux*).

Le lecteur ne sera peut-être pas fâché de confronter cette tradition du Pont-du-Diable, à Pontoux, avec celle de notre autre Pont-du-Diable, entre Ste-Anne et le Crouzet, canton d'Amancey (Doubs).

Pour aller du Crouzet à Ste-Anne, il faut traverser le Pont-du-Diable, passerelle rustique jetée entre deux roches d'où l'eau du torrent tombe en cascade dans un affreux précipice. Si le visiteur interroge la tradition au sujet du nom maudit par lequel ce site sauvage a été désigné, il peut recueillir plusieurs histoires merveilleuses, et entre autres celle-ci :

Il y a longtemps, bien longtemps, lorsque l'on construisait ce pont pour la première fois, le diable venait détruire chaque nuit les travaux de la veille. L'entrepreneur qui se voit sur le point d'être ruiné se livre au désespoir et appelle le diable à son aide. Celui-ci ne se fait pas prier deux fois; il apparaît aussitôt à l'entrepreneur qui s'était un peu éloigné de ses ouvriers pour gémir et pleurer. — « Ne pleures pas, lui dit le diable, je viens à ton secours. Grâce à mon aide tu pourras terminer demain tes travaux, à la seule condition que la première *personne* qui

passera sur le pont une fois terminé m'appartiendra corps et âme. » Le malheureux entrepreneur consent à tout; mais à peine a-t-il signé avec son gros crayon le pacte infernal, qu'il s'en repent et tombe gravement malade. Ses ouvriers n'ont que le temps de le transporter dans son lit à Ste-Anne et d'envoyer chercher le curé du Crouzet pour l'administrer. Lorsque celui-ci dut venir le lendemain apporter le viatique au mourant, le pont se trouvait achevé par la main du diable et personne encore ne l'avait traversé. Le diable était là qui attendait avidement le premier passager. En voyant approcher le vénérable curé du Crouzet, il s'apprête à saisir cette proie sur laquelle il ne comptait guère. Mais voilà qu'au moment où il veut s'en emparer, au beau milieu du pont, le bon Dieu que le prêtre portait dans ses mains apparaît dans toute sa majesté, et le diable épouvanté tombe la tête la première dans le gouffre sans fond où se perdent les eaux du torrent et qui est, à ce que l'on croit, un des entonnoirs de l'enfer. Depuis ce temps-là, les rochers d'alentour affectent à l'œil des formes bizarres qui rappellent aux passants la grimace que le diable dut faire quand il reconnut la figure de Dieu dans celle de la première personne qui traversa le pont neuf du Crouzet à Ste-Anne. C'est aussi depuis ce temps-là que ce pont a été appelé *le Pont-du-Diable.*

TRADITION HISTORIQUE DE LA VALLÉE DE TACON
(CANTON DE SAINT-CLAUDE).

La vallée de Tacon est une des plus pittoresques du Jura. Elle commence près des Bouchoux et s'ouvre aux portes de Saint-Claude. Le ruisseau impétueux qui la sillonne, les torrents qui bondissent comme des cataractes sur les flancs des rochers, le manteau de neige qui, pendant huit mois de l'année recouvre les cîmes des montagnes, les nombreux villages dispersés au milieu de ce monde de périls, offrent l'aspect d'un magnifique paysage suisse.

Un puissant chef burgonde s'empara, dit-on, d'une partie de la vallée de Tacon et eut des descendants assez fiers pour ne vouloir jamais reconnaître aucun suzerain. Tous prétendirent ne tenir ce domaine que de Dieu et de leur épée. Leur seigneurerie, quoique enclavée dans la terre de Saint-Claude, était franche de foi et hommage et de toute autre servitude envers le souverain de cette terre, comme celle d'Yvetot l'était du duc de Normandie.

(ROUSSET, *commune de Villars-St-Sauveur*).

LE LUTON DE BELLEFONTAINE

(CANTON DE MOREZ).

On raconte à Bellefontaine, canton de Morez, qu'il y a sur le territoire de cette commune une maison isolée dont les propriétaires sont favorisés de la présence habituelle d'un *luton* qui bat en grange toutes les nuits et dont les soins affectueux font toujours prospérer la ferme. Ailleurs encore, en Franche-Comté, on parle de l'*esprit servant* des montagnes, qui prend un soin tout particulier du bétail et des chevaux et vient, quand les laboureurs sont couchés, visiter les écuries, parfumer le lait versé dans les jattes et guérir les animaux de leurs blessures.

(Voir notamment ce qui est rapporté du *Luton de Poulin*, dans les traditions de l'arrondissement de Poligny. Voir encore infra *les Esprits servants* des Grandes-Chiettes, hameau de Denesières, canton de Saint-Laurent).

LA FÊTE DE LA TERRASSE

(MONTAGNE DE LA DOLE, CANTON DE MOREZ)

Au sommet de la Dole il existe une terrasse où, de temps immémorial, se donne une fête champêtre au mois d'août de chaque année. Ce lieu est ce jour-là le rendez-vous des paysans et paysannes du voisinage. On y vient avec du lait, de la crême, du beurre et d'autres provisions de bouche. On y danse, on y joue, on y chante, on y rit. Les amoureux vont chercher des fleurs le long des rochers escarpés pour les offrir à leurs Galatées aux joues roses. On se fait un doigt de cour, on commence peut-être un mariage, et le soir venu, chacun regagne content son hameau.

Un jour cette fête fut troublée par un évènement qui dut bien longtemps défrayer les veillées du coin de l'âtre. Deux jeunes mariés, unis depuis quelques heures à peine, s'étaient rendus avec les personnes de leur noce à la fête de la terrasse. Le jeune couple s'est approché du bord d'un précipice, où le pied manqua tout-à-coup à la jeune femme. Son mari la saisit pour la retenir; mais déjà le corps de la malheureuse penchait sur le gouffre. Elle s'attache avec force aux mains qu'on lui tend, entraîne son sauveur avec elle, et les deux infortunés roulent et disparaissent dans les profondeurs de l'abîme.

ROUGEBIEF. — *Un Fleuron de la France*, page 27.

LE PREL DE LONGCHAUMOIS

(CANTON DE MOREZ)

Thiévenne Paget racontait que le diable lui apparut pour la première fois en plein midi, en forme d'un grand homme noir, et que, comme elle se fut baillée à lui, il l'embrassa et l'enleva en l'air et la transporta en la maison du *Prel de Longchaumois*, sur le grand chemin tirant à St-Claude, où il la connut charnellement, et puis la rapporta au lieu même où il l'avait prise. Ce *prel* était du reste le lieu où se tenait le sabbat des sorciers de Longchaumois et d'Orcières.

(BOGUET, chap. XV.— ROUSSET, *com. de Longchaumois*).

LONGCHAUMOIS, LA NOBLE VILLE

(CANTON DE MOREZ)

Une tradition qui s'est conservée dans une chanson populaire, fait de Longchaumois une ville, et non pas seulement une ville ordinaire, comme les autres, mais une *noble ville*. A ce point de vue, la chanson d'*Augusta*, que Nodier ne dédaignait pas de chanter à sa fille, trouve ici sa place naturelle.

A Longchaumois, la noble ville,
La noble ville, se dit-on,
Deladondaine!
La noble ville, se dit-on,
Deladondon!

Il y avait trois jeunes filles,
Trois jeunes filles, se dit-on,
Deladondaine!
Et aussi trois jeunes garçons,
Deladondon!

La plus jeune qui se marie,
Qui se marie, se le dit-on,
Deladondaine!
Avec le plus jeune garçon,
Deladondon!

Elle a des cheveux à la tête,
A la tête, se le dit-on,

Deladondaine!
Qui lui tombent jusqu'aux talons,
Deladondon!

C'est sa mère qui les lui peigne,
Qui les lui peigne, se dit-on,
Deladondaine!
Avec un beau peigne de plomb,
Deladondon!

C'est son frère qui les lui noue,
Qui les lui noue, se le dit-on,
Deladondaine!
Avec cent aunes de cordon,
Deladondon!

Notre Augusta, que tu es belle!
Que tu es belle, se dit-on,
Deladondaine!
Mais les gens d'armes te prendront,
Deladondon!

Non, je n'ai pas peur des gens d'armes,
Les gens d'armes, se le dit-on,
Deladondaine!
Les gens d'armes sont bons garçons,
Deladondon!

Elle n'eut pas dit la parole,
Dit la parole, se dit-on,
Deladondaine!
Qu'ils entraient dedans la maison,
Deladondon!

La chanson ne dit pas si Augusta fut prise par les *gens d'armes* et enlevée par eux à sa mère, à son frère et à son fiancé. On peut penser à ce sujet tout ce que l'on veut. Le commentaire est permis. Mais ce qui ne l'est pas, c'est d'ajouter du sien à un fragment de chanson ou de tradition populaire.

LA COUR DU PRIEURÉ

(CANTON DE MOREZ)

Plusieurs sorciers cités par Boguet, chap. XXI, rapportèrent que le sabbat des sorciers de la Mouille, canton de Morez, se tenait en la cour même du prieuré dudit lieu. *(A suivre).*

POÉSIE.

AU PAYS NATAL

Par M. Godin, instituteur à Francs (Gironde).

I

Il faudra donc toujours qu'une perte nouvelle
Voile de pleurs brûlants mon regard étonné,
Lorsque, lassé du bruit, on me verra, fidèle,
Venir rêver encore aux lieux où je suis né!

Toujours, lorsque les fruits rougiront sous la feuille,
Et que la brise molle, apportant leur parfum,
M'appellera là-bas où le raisin se cueille,
A nos chaumes groupés il manquera quelqu'un!

Toujours, quand j'accourrai, le cœur plein de tristesse,
Pour retremper mon âme au paternel séjour,
Des voix feront défaut au concert d'allégresse
Dont les bons villageois accueillaient mon retour!

Hélas! c'est que la mort bien des fois est passée
Par le sentier qui mène au paisible hameau,
C'est qu'elle a frappé fort et ne s'est point lassée,
Laissant, à son départ, toujours un deuil nouveau!

Aussi, lorsque j'approche, avide d'air, d'espace,
Je vois des paysans sur le bord du chemin
Pour qui je ne suis plus qu'un inconnu qui passe,
Et pas un entre tous ne me serre la main.

On ne me connaît plus : les gais ruisseaux que j'aime,
Les peupliers grandis, le papillon léger,
Les oiseaux de nos bois et la brise elle-même
Semblent se demander : « Quel est cet étranger?... »

II

O ravissant pays où grandit mon enfance,
Je t'aimerais quand même il ne resterait plus
Une âme à tes foyers où la flamme s'élance,
Un chant aux gais vallons si souvent parcourus!

Quand même les bosquets dont s'orne la colline
Ne pourraient plus cacher de furtives amours,
Quand même les oiseaux ou l'onde cristalline
Auraient fui tes forêts, je t'aimerais toujours!

Je t'aimerais encor si la branche feuillue
Qui prodigua jadis l'ombrage à mon printemps
N'avait plus une feuille, et si la brise émue
Ne faisait plus gémir les roseaux des étangs!

Mais oh! pour m'épargner des larmes bien amères,
Des braves paysans qui m'ont aimé jadis,
Garde tout ce qui reste à tes vieilles chaumières,
Hommes mûrs de mon âge, ou vieillards tout blanchis;

Garde les amours vrais, les respects et les craintes
Que sous tes humbles toits autrefois j'ai connus;
Garde pures toujours les traditions saintes
Et la naïve foi de ceux qui ne sont plus;

Et surtout, — si tu veux que je revienne encore
M'asseoir avec bonheur au bien-aimé foyer, —
Garde longtemps heureux mon père que j'adore
Et que le poids de l'âge a déjà fait ployer!

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS, EN 1878

Nous avons reçu de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce la circulaire ci-après :

Monsieur le Président, par décret en date du 4 avril dernier, le Gouvernement a décidé qu'une Exposition universelle s'ouvrirait à Paris le 1er mai 1878 et serait close le 31 octobre de la même année. Ce projet, émané de l'initiative patriotique de M. le Président de la République, vient de recevoir la sanction législative, et les deux Chambres, s'inspirant de la même pensée qui avait dicté la résolution du Gouvernement, ont voté les mesures financières qui doivent assurer l'exécution de cette grande entreprise.

Mais, en présence du court délai qui nous sépare de l'ouverture de l'Exposition, il importe essentiellement d'agir avec promptitude et de provoquer, dès à présent, la participation de tous ceux qui, par l'exhibition des produits de leur industrie, peuvent contribuer à l'éclat de

cette solennité. Dans ce but, je viens d'écrire à MM. les Préfets, pour les inviter à organiser, dans chaque département, un comité d'admission qui se partagerait, selon les circonstances, en sous-comités, et dont la mission consisterait principalement à recueillir et à susciter au besoin les demandes d'admission, à se prononcer sur leur valeur et à les transmettre au commissariat général à Paris.

Toutefois, en chargeant MM. les Préfets du soin de veiller à cette organisation, je les invite à se mettre en rapport avec les chambres de commerce, les chambres consultatives des arts et manufactures, les chambres consultatives d'agriculture, les sociétés d'agriculture et les comices agricoles, afin de s'entourer de toutes les garanties de zèle et d'aptitude dans le choix des personnes appelées à faire partie de ces comités, et d'assurer la représentation aussi complète que possible de toutes les branches de la production agricole ou manufacturière du département.

Le concours dévoué que vous avez toujours prêté au Ministère de l'Agriculture et du Commerce m'est un sûr garant de l'empressement avec lequel vous répondrez à l'appel que M. le Préfet vous adressera prochainement en mon nom, et je ne doute pas, Monsieur le Président, que vous et vos collègues ne consacriez tous vos efforts à la préparation de l'œuvre à laquelle je vous convie, et dont le succès ne peut manquer de contribuer à la gloire du pays.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

TEISSEREINC DE BORT.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 8 JUIN 1876.

Présidence de M. le Dr Bousson.

La séance est ouverte à 10 heures. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

La Société des sciences naturelles de Rouen ouvre une souscription pour élever un monument à la mémoire de Pouchet, directeur et fondateur du Muséum de cette ville. La Société regrette de ne pouvoir s'associer à cette œuvre.

M. Regnault, ancien bibliothécaire du Conseil d'État, sollicite la

publication, dans le Bulletin, d'un poème épique intitulé : *Jeanne d'Arc*. La Société regrette de ne pouvoir accueillir cette demande, la place qu'elle peut réserver à la littérature dans son Bulletin ne comportant pas l'insertion d'une œuvre de cette importance.

Plusieurs personnes remercient des diplômes qui leur ont été adressés.

Il est donné lecture d'une *Revue des Journaux agricoles et scientifiques*, par M. le Dr Rouget.

M. Sauria présente la suite de son travail sur les plantes croissant aux environs de Poligny; l'impression en sera continuée, et il en sera fait un tirage à part à un petit nombre d'exemplaires. Ce nombre sera fixé par le Bureau. La Société désire que M. Sauria puisse bientôt lui remettre son manuscrit complet.

Un Concours littéraire et un Concours scientifique seront ouverts par la Société comme l'année précédente. Cependant, il est décidé qu'en ce qui concerne la poésie, le nombre de vers sera laissé à la volonté des concurrents, mais que le sujet devra se rattacher par quelque côté au Jura ou à la Franche-Comté.

La Société pour l'instruction élémentaire nous demande d'encourager la création des bibliothèques pédagogiques. — Tout en reconnaissant l'utilité incontestable de ces sortes d'établissements, il est entendu que notre Société préférerait voir l'Administration académique prendre l'initiative qui lui revient dans cette circonstance, sauf à faire ensuite tout son possible pour encourager l'œuvre, dans le cas où il serait fait appel à son concours.

La séance est levée à 11 heures.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 11 JUILLET 1876.

Présidence de M. le Dr Bousson.

La séance s'ouvre à 10 heures par la lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est adopté sans observations.

L'Association française pour l'avancement des sciences tiendra sa cinquième session à Clermont-Ferrand, du 18 au 25 août 1876. Elle nous invite à y envoyer un délégué. L'invitation est acceptée, et M. Grandclément, docteur en médecine, membre correspondant à Clermont, est choisi comme délégué.

M. le secrétaire de la société d'émulation du Doubs nous informe que

la séance publique annuelle de cette Société aura lieu le 14 décembre prochain; les membres des Sociétés correspondantes, prévenus longtemps à l'avance, pourront ainsi préparer plus facilement les lectures qu'ils demanderaient à faire entrer dans le programme de cette solennité.

La Société des agriculteurs de France envoie un questionnaire sur la situation forestière du pays, le mouvement de reboisement et de défrichement, etc. Elle nous demande d'y répondre pour notre région. Ce questionnaire est renvoyé à l'examen d'une Commission spéciale qui donnera, s'il est possible, les renseignements demandés.

La correspondance comprend en outre plusieurs lettres de remerciements de personnes à qui il a été adressé des diplômes.

Il est donné lecture du rapport de M. Monin, sur le Concours littéraire de 1875, et d'une *Revue des journaux agricoles et scientifiques*, par M. le Dr Rouget.

Tous deux seront insérés au Bulletin.

La Société apprend avec plaisir que les vins qu'elle a envoyés à l'Exposition universelle de Philadelphie sont arrivés en parfait état, et que leur installation, au palais de l'Exposition, est complètement terminée.

Sont nommés : 1° membre titulaire, M. Paul Jacquot, propriétaire-agriculteur à Brainans, présenté par M. le Dr Légerot; 2° membre correspondant, M. Surville, médecin à Toulouse, présenté par M. Sénamaud.

La séance est levée à 11 heures un quart.

EMPLOI EN AGRICULTURE

DE LA CHAUX PROVENANT DES USINES A GAZ.

La chaux qui a servi à l'épuration du gaz d'éclairage diffère beaucoup de composition à la sortie de l'usine, suivant l'installation de l'épuration. Dans les petites usines à gaz de province et de l'industrie privée, le gaz passe une seule fois dans l'épurateur renfermant la chaux. Le contenu de cet appareil doit être renouvelé fréquemment, pour que son action soit suffisante, de sorte que la chaux que l'on en retire est souillée seulement de quelques millièmes de sulfure de calcium et d'ammoniaque, et d'une très-faible quantité de matières goudronneuses; c'est ce

que l'on a constaté à l'usine à gaz de l'école de Grignon, où la chaux de l'épurateur est renouvelée tous les huit jours.

Ce produit doit pouvoir être employé immédiatement dans les conditions ordinaires du chaulage.

Il n'en est pas de même dans les usines plus importantes, où l'outillage est plus perfectionné. On fait passer le gaz dans des épurateurs méthodiques, où il se trouve en présence de chaux de moins en moins chargée de sulfure, de façon à obtenir une utilisation complète, et l'on ne retire la chaux qui est en tête de la série d'appareils que lorsqu'elle ne peut plus servir à l'épuration. Dans ces conditions, la majeure partie de la chaux se trouve à l'état de sulfure de calcium, et l'on a constaté, à Nantes en particulier, où l'on emploie ces résidus en grande quantité, que cette chaux répandue comme d'habitude, aussitôt sa sortie de l'usine, supprimait toute végétation. Ce produit, ainsi épuisé, a une couleur jaune foncé et une odeur goudronneuse très-prononcée. Il renferme, outre la chaux inattaquée, du sulfure de calcium, de l'ammoniaque et des produits empyreumatiques.

On a reconnu dans la pratique que pour employer ces résidus en chaulages, il fallait les exposer au contact de l'air pendant plusieurs mois. On adopte généralement comme suffisant le terme de quatre mois.

Les sulfures sont entièrement décomposés, ils s'oxydent et forment des sulfites et des sulfates; les sulfites sont le terme de transition entre le sulfure de calcium et le sulfate de chaux.

Il est probable que le cyanure de calcium que l'on rencontre dans le produit sortant de l'usine et qui, d'après quelques chimistes, est un poison pour les plantes, se trouve également oxydé. Pendant l'exposition à l'air, il est probablement transformé en carbonate de chaux et ammoniaque, qui se volatilise en présence de la chaux. On ne retrouve en effet, comme on devait s'y attendre, que des traces d'azote dans la chaux qui a séjourné quelques mois à l'air.

Voici, d'après Schilling, la moyenne de quelques analyses faites en Allemagne sur des chaux épuisées d'usine à gaz ayant séjourné de trois à quatre mois à l'air.

Eau et matières organiques, . . .	7.24
Sulfate de chaux et sulfite de chaux,	19.83
Carbonate de chaux, ...	49.40
Chaux, ...	18.23

Oxyde de fer et argile, ...	2.49 (*)
Magnésie, ...	2.53 (*)
Silice insoluble.	0.28 (*)
	100.00

Ce produit renferme une certaine quatité de sulfite de chaux, qui doit s'oxyder rapidement dans le sol et se transformer en plâtre.

Cette chaux s'emploie à la dose des chaulages ordinaires, si variables dans les différentes contrées; il est probable qu'elle produit un peu moins d'effet que la même dose de chaux pure éteinte, puisqu'une grande partie de l'alcali est carbonaté; mais d'un autre côté, dans les pays où ces résidus sont employés, on est d'accord pour admettre que les matières empyreumatiques qu'ils renferment écartent les insectes, et ce produit pourrait être souvent utilisé avec avantage dans cet ordre d'idée, surtout aujourd'hui que les insecticides sont devenus d'un besoin si urgent et sont si fort à la mode.

Cette nécessité de laisser exposée à l'air la chaux renfermant beaucoup de sulfure de calcium est encore plus urgente, quand dans les usines à gaz on emploie, comme agent d'épuration, un mélange de chaux et d'un sel de fer.

Il se forme dans ce cas du sesquisulfure de fer qui, à l'air, se transforme rapidement en sulfate de fer, lequel n'est pas sans danger pour les plantes. En laissant la chaux à l'air, le sulfate de fer aussitôt formé est décomposé par la chaux; il se forme du plâtre et du peroxyde de fer inoffensif.

En résumé, la pratique a enseigné que l'emploi de la chaux renfermant du sulfure de calcium en quantité notable, était nuisible; et que, sauf le cas où elle aurait très-peu servi et serait peu altérée, on devait l'exposer à l'air pendant trois ou quatre mois avant de l'employer comme agent de chaulage ordinaire.

(*Journal d'agriculture pratique*).

A. Millot,
chargé du cours de technologie
à Grignon.

(*) Termes variables avec la composition primitive de la chaux.

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Coloration artificielle des vins (1). — Les expériences que j'ai entreprises au laboratoire de technologie de l'Ecole d'agriculture me permettent d'affirmer que les principes colorants de la fuchsine du commerce, de la cochenille, des baies de myrtille, de la rose trémière et de presque toutes les substances employées par les fraudeurs, tout en colorant fortement les vins pour quelques mois, ne tardent pas à se précipiter au sein du liquide. Il y aurait donc déjà dans ce fait seul, une perte infligée à l'acheteur, puisque fatalement le produit vendu serait condamné à perdre une partie de sa couleur au bout de peu de temps. Mais il y a plus : l'altération de la matière colorante étrangère gagne la matière colorante normale du vin, et cette dernière se précipite à son tour. Les produits que je vous montre n'ont plus, au bout d'un an, que la couleur d'un vin de vingt-quatre heures.

Dans ce cas, la fraude est doublement préjudiciable : Un acheteur, attiré par la réputation du vin d'une localité, se laisse séduire par un beau type de vin nouveau, sur la robe duquel il consent à donner le prix demandé. Si la couleur additionnelle persistait, il y aurait déjà dommage, à notre avis, puisque les qualités de fond de ce vin ne seraient pas en harmonie avec ses qualités apparentes. Mais comme la couleur ajoutée disparaît, entraînant la couleur propre du vin, c'est un dommage plus considérable qui est causé à l'acheteur; ce dernier, trompé une première fois sur l'apparence, se trouve, au bout de quelque temps, possesseur d'un produit qui ne tient plus, comme couleur, ce qu'on était en droit d'attendre du vin de cette localité.

Le vin ainsi fraudé porte en lui un germe de destruction prochaine, qui sera la source de la détérioration ultérieure de tous les coupages dans lesquels on l'aura introduit.

Il y a là, il me semble, de quoi faire réfléchir les fraudeurs sur la gravité du dommage qu'ils causent à autrui et sur l'importance de la réparation qui pourrait leur être réclamée.

Enfin, si cette considération morale n'était pas suffisante, je leur dirais encore à quelles pertes ils s'exposent eux-mêmes, dans le cas où ils ne vendraient pas leurs vins dans un délai très-court : un jour ils

(1) Voir *Bulletin de la Société*, pour 1875, p. 67.

verraient leurs produits se décolorer progressivement, et se trouveraient directement punis par où ils auraient péché. Que leurs intérêts, à défaut de leur conscience, les gardent de toute coloration artificielle. (M. C. Saintpierre, *le Messager agricole du Midi*, octobre 1875).

Pots à beurre et objets de laiterie en verre, infériorité et dangers des vases en terre vernissés. — Deux fabricants de Liège (Belgique), MM. J. Bourdon et Charlier viennent de soumettre à la commission d'agriculture de la province de Liège, des vases en verre épais de toutes grandeurs et de toutes formes, pour remplacer les pots en terre cuite destinés à recevoir le beurre, ainsi que les autres terrines de laiterie.

Les vases en terre sont fort solides en raison de leur épaisseur, on diminue encore leur fragilité par un clissage en osier. Les vases en verre ne conservent aucun goût; il suffit de les laver avec de l'eau tiède. Il n'en est pas de même des vases en terre vernissée qui se détériorent facilement, dont le vernis à base de sel de plomb se fendille et se détache, tombe dans le lait, qu'il rend insoluble.

Quant aux prix de revient, c'est à peu de choses près le même pour ces deux sortes de vases. C'est ainsi que les telles en verre de 3 litres de capacité coûtent 50 centimes la pièce, et lorsqu'elles sont cassées, les tessons valent encore 6 centimes, tandis que les débris des pots en terre n'ont plus de valeur.

Il faut encore ajouter que le dixième de telles en terre cuite se brise à la première recuite à l'eau bouillante. Le pot à beurre en verre, de 5 kilog. de jaugeage, se vend 1 fr. 50 cent., et le pot de la capacité de 25 kilog. se vend 4 fr. 50 à la fabrique que nous avons indiquée.

(Extrait du Propagateur).

Sur l'emploi de la teinture ou de la poudre de gaïne pour apprécier la pureté du kirschwasser. — « Depuis quelques années on recommande, pour reconnaître la pureté du kirsch-wasser, une réaction déterminée par le gaïac, consistant en ce que la teinture ou la poudre de cette résine colore instantanément en blanc l'eau-de-vie de cerises non falsifiée; le kirsch artificiel, l'alcool aromatisé avec de l'eau de laurier-cerise ne se colorent pas par le gaïac.

« Je n'ai jamais partagé l'engouement des distillateurs pour le nouveau réactif, parce que j'avais vu que, s'il était vrai que du kirsch préparé au Liebfrauenberg, par conséquent parfaitement authentique, fût

coloré en bleu par la teinture de gaïac, il arrivait aussi que le même kirsch, venant des merises distillées dans le même alambic, ne se colorait pas. Il y a plus ; j'ai obtenu de l'eau-de-vie de prunes (iwetsch-wasser) qui prenait une couleur d'un bleu intense par le gaïac, et au moment où j'écris ces lignes, on retire de l'alambic de l'eau-de-vie de mirabelles qui ne bleuit pas immédiatement par la teinture de gaïac, mais seulement au bout de quelques minutes. Ainsi, en s'en rapportant à la réaction recommandée, le kirsch le plus pur pourrait être considéré comme étant falsifié, et l'eau-de-vie de prunes présenter le caractère du kirsch-wasser d'excellente qualité, bien qu'elle n'en possédât ni l'odeur suave, ni le goût, ni, à beaucoup près, la valeur commerciale. Les anomalies que j'ai constatées dans les effets du gaïac, tantôt colorant, tantôt ne colorant pas le kirsch d'une même provenance, la teinte bleue que cette résine fait naître graduellement dans des eaux-de-vie de prunes, trouvent leur explication dans une très-intéressante observation qui est due à M. Bouis, et de laquelle il résulte que la coloration du kirsch par le gaïac provient de traces de cuivre apportées par les alambics ; il ressort d'ailleurs de ses expériences que, en présence de l'acide prussique, la teinture de gaïac serait le meilleur réactif de ce métal. Or, le kirsch renferme toujours de l'acide prussique; dans un travail sur la fermentation des fruits à noyaux, M. Joseph Boussingault en a dosé 0 gr. 10 dans un litre de kirsch-wasser du Liebfranenberg ; il s'y trouve, en outre, indépendamment de l'huile essentielle d'amandes amères, un peu d'acide acétique dont il est facile de trouver l'origine. » (Extrait d'une communication de M. Boussingault à l'*Académie des sciences*, séance du 12 octobre 1874).

Le sublimé corrosif et les fourmis. — *L'Algérie agricole* emprunte l'article suivant au *Naturaliste in Nicaragua* :

Dernièrement, un habitant du pays désirant empêcher les bandes de fourmis d'envahir sa maison, eut l'idée de répandre devant sa porte du sublimé corrosif (deuto-chlorure de mercure) afin de leur couper le chemin. Comme il observait ses ennemis, il fut témoin du plus singulier spectacle : les premières fourmis qui s'aventurèrent sur le poison rebroussèrent aussitôt chemin, en donnant des signes de folie furieuse : elles se ruèrent sur leurs compagnes et entamèrent avec elles une lutte désespérée. Celles-ci envoyèrent aussitôt chercher les guerriers de la tribu, de grosses fourmis noires qui, non-seulement tuèrent les fourmis enragées, mais encore s'avancèrent résolument vers la barrière de sublimé : dès qu'elle l'eurent touchée, les mêmes symptômes se

produisirent, mais les effets en furent bien plus terribles, car ces grosses fourmis firent un carnage épouvantable des plus petites, et la mêlée devint générale : de nombreux cadavres jonchèrent le sol, et à la nuit, les petites fourmis se retirèrent, laissant les grosses seules. Celles-ci couraient en rond, sans but, de tout côté, mordaient les fourmis mortes et finirent par se battre entre elles. Pas une seule ne survécut. Le combat avait duré 3 heures 50 minutes.

Culture du Champignon. — Toutes les personnes qui peuvent disposer d'une cave ou d'un cellier obscur peuvent cultiver l'*Agaricus campestris*, un des meilleurs. La cave est préférable par suite de la température toujours la même, été comme hiver. Il faut se procurer du bon fumier de cheval, d'âne ou de mulet dont on fait des petits tas de 30 centimètres de hauteur que l'on remue tous les huit jours pendant deux mois, et l'on arrose avec de l'urine.

Tous les cinq jours on remue les tas, en ayant soin de mettre le dessus du fumier dessous, à seule fin d'obtenir une fusion égale. Au bout de ce temps, on répand sur le sol de la cave, où l'on a eu le soin de mettre un peu de plâtras ou débris de marin, pour mieux sécher le lit de la couche. On met 20 centim. de fumier, sur lequel on marche avec des sabots, et on monte la couche en dos d'âne jusqu'à 30 centimètres de haut. Voilà le moment de *larder*. On ouvre, de distance en distance, d'environ deux pouces, de haut en bas, avec un couteau, et l'on introduit le *mycelium* en semence tout le long de chaque rainure, en appuyant un peu avec les doigts. On recouvre avec de la litière, un pied d'épaisseur.

Au bout de huit jours on découvre pour examiner la couche, pour constater les endroits où le mycelium manque, et l'on recommence à larder. Quand le mycelium pousse bien également, on passe de la terre fine ou du terreau à travers un crible jusqu'à 3 centimètres d'épaisseur. Au bout de huit ou quinze jours, on aperçoit de petites touffes arrondies, ce sont les champignons qui se forment, et trois ou quatre jours après, on récolte de beaux et bons champignons. Si la sécheresse se déclare, on alterne avec un arrosage d'eau ou d'urine. Souvent, je me suis passé de mycelium, qui ne fait qu'avancer un peu la récolte. Le mycelium se forme lui-même dans le fumier.

Il ne faut pas considérer seulement l'avantage d'avoir à sa disposition un comestible savoureux et nourrissant. La sûreté contre les accidents

vénéneux doit être le motif principal du consommateur. (M. Pelossier, *Journal d'agriculture et d'horticulture de la Gironde)*.

RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES,

PAR LE MÊME

Moyen d'empêcher les mouches de pénétrer dans l'oreille des chevaux (1). — Un vétérinaire de la Côtè-d'Or donne les conseils suivants, que reproduit l'*Union libérale*.

Pour empêcher les mouches de pénétrer dans les oreilles des chevaux, on a la malheureuse idée de leur envelopper le sommet de la tête à l'aide d'un bonnet d'étoffe grossière et serrée. Par les chaleurs tropicales, les souffrances de ces pauvres animaux sont cruelles. Ils ont des étourdissements, des vertiges qui entraînent quelquefois la mort.

Depuis plusieurs années, j'emploie, dit le vétérinaire, un moyen beaucoup plus simple. A l'aide d'un pinceau, j'introduis dans la conque de l'oreille une ou deux gouttes d'huile de cade (matière tout-à-fait inoffensive), je répète l'opération chaque semaine, et jamais les mouches n'approchent même de la tête de mon cheval. Cinq centimes de cette huile par cheval doivent suffire pour une saison.

J'indiquerai encore aux propriétaires de bestiaux un moyen d'empêcher la mort des nouveaux-nés de mères atteintes de la fièvre aphtheuse ou cocotte. Qu'on ne les laisse pas téter, qu'on les nourrisse avec du lait bouilli, même celui des mères malades, et il n'en périra plus. (*Journal officiel*).

Destruction de la cuscute (2). — M. Duponchel, ingénieur en chef des ponts et chaussées, emploie le procédé suivant : Il consiste à faucher le fourrage ras de terre sur tout l'emplacement des taches de cuscute, et à répandre à la volée sur le sol nettoyé au rateau, du sulfure de calcium en poudre fine à la dose d'environ 100 grammes par mètre carré. Il emploie un sulfure de calcium impur qui contient environ 10 pour 100 de sulfure de fer. — L'effet est immédiat aux époques où la végétation est en pleine vigueur; la cuscute est brûlée en moins de deux jours sans que le fourrage utile puisse en souffrir. Plus tard, en automne, l'action est moins prompte, mais n'en est pas moins complète.

(1) Voir *Bulletins de la Société* pour 1869, page 192; pour 1863, p. 200, et pour 1874, p. 160.
(2) Voir *Bulletins de la Société* pour 1866, p. 121 et 221; pour 1868, p. 224; pour 1870, p. 113; pour 1873, p. 264; et pour 1875, p. 122.

DONS.

Il est offert à la Société, par :

M. Wladimir Gagneur, député du Jura : Les deux premiers volumes des *Papiers et Correspondance de la famille impériale*. — *Théorie et application de l'impôt sur le capital*, par Menier. Un vol. in-12.

M. le Dr E.-L. Bertherand, d'Alger : *Recherches des Cachets d'oculistes romains dans le nord de l'Afrique*. Petit opuscule in-8°, dont il est l'auteur.

L'Institution Smithsonian de Washington : *Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution*. Un beau vol. in-8° (1874).

M. François Coignet : *Phosphates, superphosphates et matières animales torréfiées*. Opuscule in-8°, dont il est l'auteur.

M. Terrel des Chênes : *Etude sur le Phylloxera*. Petite brochure dont il est l'auteur.

M. Chateau : 1° *Etude sur les Eaux des égouts de Paris*. — 2° *Faits pour servir à l'histoire de la Nitrobenzine considérée comme agent dissolvant*. — 3° *Mémoire sur les falsifications des Alcools*. — 4° *Etude pratique sur la fabrication du Phosphate de chaux extrait des Caprolithes*. — 5° *Faits et observations pour servir à l'histoire chimique du Sulfure de carbone, des Iodures et Sulfure de mercure, de l'Acide picrique et de ses dérivés*. — 6° *Recherches et études sur le Tequesquite, sur la Cire de l'encenilla, sur la Vase du vieux port de Marseille et sur les Eaux d'égouts de Londres*. Six opuscules in-8°, dont il est l'auteur.

M. Sénamaud : *Finito et infinito*. — Programma di filosofia italica, par Angelo Solito de Solio. — Brochure in-8°. — *La Syphilis chez les Arabes*. Petite brochure in-8°, par M. Bernard. — *La Revanche de la France*. Opuscule in-18. — *Eloge de M. Demetz*, par Honoré Arnoul. Opuscule in-8°. — *Le Biographe*. Extrait du 2e volume. — Biographie de M. Sénamaud. Opuscule in-12. — *Deux heures en ballon*. Opuscule in-8°, dont il est l'auteur.

M. Jules Léon, pharmacien à Peyrehorade (Landes) : *Flore landaise et Médecine par les plantes vulgaires*. Un vol. in-8°, broché, dont il est l'auteur. — *Analyse chimique du Goyavier*. Opuscule in-8°, dont il est l'auteur. — Six monnaies françaises et espagnoles.

M. Surville, médecin à Toulouse : *Médecine magnétique et somnambulique. Guérisons surprenantes*. Un vol. in-8°, broché, dont il est l'auteur. — *Guérison du Bégaiement*. — *Guérison de la Leucorrhée*. Brochures in-8°, du même auteur.

M. Louis Bondivenne : *La Lecture et le Lecteur*. Un volume in-8°, broché, dont il est l'auteur.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.

TRADITIONS POPULAIRES

DE L'ARRONDISSEMENT DE St-CLAUDE

RECUEILLIES PAR M. CH. THURIET

(*Fin*).

LE CHEVALIER DE BONLIEU

(CANTON DE St-LAURENT)

Sur les bords du lac de Bonlieu, canton de St-Laurent, on raconte que l'on voit un chevalier botté, armé et casqué, monter dans les airs sur un cheval blanc, s'abattre dans la plaine sans toucher le sol, et repartir aussi prompt que l'éclair. Il y en a qui ont aperçu son roussin seul, attaché par la bride à une roche escarpée, comme à un ratelier, le crin hérissé, la queue au vent, attendant avec impatience qu'il plût à son maître de le venir enjamber, afin de recommencer au plus tôt ses courses aériennes.

On raconte qu'un moine de Bonlieu eut un jour la hardiesse de grimper jusqu'à lui et de l'enfourcher; mais bientôt la rapidité de la course du cheval aérien étourdit le pauvre moine, qui perdit l'usage de ses sens, et se trouva, à son réveil, lié à reculons sur le dos de son prieur, que le diable avait changé en mulet.

Le chevalier de Bonlieu rend service au voyageur en lui faisant rapidement franchir de grandes distances. Bon nombre de personnes, pressées d'arriver à leur destination ou intéressées à fuir la présence des gens suspects, n'ont pas invoqué en vain son assistance. On l'accuse d'avoir maintes fois favorisé les contrebandiers. On dit que son obligeance compatissante se prête bien plus souvent à seconder les cœurs aimants, séparés par trop de distance, et que, dans ce cas, il est assez bon pour recevoir en croupe un jeune amoureux à qui la nuit ne serait pas assez longue pour la passer en voyage et en tête à tête avec sa belle. On assure que le chevalier de Bonlieu, héros tantôt à cheval, tantôt à pieds, mais surtout héros sombre et malheureux, est le même personnage que l'on rencontre quelquefois dans les sentiers de la forêt de Bonlieu, lorsque les ombres du soir épaississent celles qui règnent déjà sous le dôme des hêtres et des sapins. C'est, assure-t-on, un grand seigneur de la

contrée qui aurait fini par une mort bien cruelle. On dit que, passant un soir par les mêmes lieux, le haut baron y fut tout-à-coup assailli et pris à la gorge par une troupe de chats noirs qui tenaient le sabbat sur un arbre de la forêt, et qu'il succomba sous le nombre, victime de la sorcellerie. Et c'est depuis ce temps-là qu'on le voit encore tout souillé de son sang, errer tristement sur le théâtre de sa catastrophe.

(Voir D. Monnier, *Trad.* p. 68, et Dusillet, *Château de Frédéric Barberousse*, notes, p. 276).

CLAUDE DE VAUDREY

(CANTON DE St-LAURENT).

« *Jay vallu, vaux et Vaudrey.* »
(Cri d'armes).

Claude de Vaudrey, sire de l'Aigle, passe pour le chevalier le plus brave qu'on ait jamais vu en Franche-Comté. Sa gloire sera éternellement en honneur parmi nous. Maints chants et maints récits ont été faits pour célébrer ses exploits, et il faudrait un volume si l'on voulait raconter tous les brillants faits d'armes de messire Claude et des *douze Vaudrey.*

Quand le pays fut délivré de ses ennemis (les Français et Louis XI), grâce à la valeur extraordinaire de messire Claude, ce chevalier alla se reposer dans son château de l'Aigle, situé sur la cîme des rochers qui s'élèvent au-dessus du lac de Bonlieu. On dit que dans ce manoir retiré et solitaire, le brave Vaudrey reçut la visite de Mars et de Pallas, conduisant avec eux une dame merveilleusement belle, la fée *Burgundia,* surnommée *la Géante aux blonds cheveux.* Après quelques compliments de la dame à Vaudrey sur sa belle conduite pendant la guerre, le dieu des batailles et la déesse des prouesses dirent au chevalier : « Nous te faisons commandement que jamais tu ne t'asseoies à table, jamais tu ne baises dame ou demoiselle, jamais ne voies en guerre armes de blanc harnois ou autrement; et de plus, nous te défendons de faire aucun serment de servir prince ou princesse, jusqu'à ce que tu aies fait arme, combattu à outrance et fait rendre ou être rendu toi-même au plus preux, vertueux et vaillant chevalier du monde. »

Pendant douze nuits de mardi consécutives, Claude de Vaudrey reçut la même visite et le même ordre. A la douzième nuit, sans doute pour convaincre le chevalier que ce n'était pas une vaine vision, Burgundia *enferra* Vaudrey d'un fer d'or. Celui-ci, craignant qu'une apparition aussi

étrange ne fut l'effet d'un prestige du démon, ne sut trop à quoi s'arrêter, jusqu'à ce que raison et entendement lui eurent dit : Tu le dois faire, non pas pour ajouter foi aux dieux et aux déesses, mais parce que Dieu seul inspire les gens ainsi qu'il lui plaît, et souventes fois par diverses inspirations. (Jehan, 13, *spiritus ubi vult spirat*).

Alors Vaudrey, suivi de son écuyer et de son page, se mit à parcourir le monde, défiant partout les plus braves et dressant des tournois d'où il sortait toujours vainqueur, et cela, avec tant de gloire, que dans la chrétienté tout entière il n'était bruit que du *coup de lance de Vaudrey*. Lorsqu'il eût visité successivement plusieurs cours des plus brillantes, il se rendit auprès de l'empereur Maximilien, à Anvers, où il entra en champ clos et vainquit, dans la plus grande joute d'armes que l'on eût jamais vue, les douze plus braves chevaliers de l'empereur. Celui-ci voulut à son tour se mesurer avec Vaudrey; ce pourquoi messire Claude se trouva enfin allégé, car, en vertu et en vaillance, aucun chevalier n'aurait pu se vanter de surpasser Maximilien d'Autriche, dit *Cœur-d'acier*.

Comblé d'honneurs et de louanges, et quitte de son vœu envers sa dame, messire Claude prit congé de l'empereur et des princes, et regagna son pays, comptant bien désormais vivre en paix dans son manoir de l'Aigle. Mais il lui restait à parfaire un dernier exploit plus étonnant que tous ceux qu'il eut encore exécutés. Comme il traversait la grande forêt de Chaux, dans le dessein d'aller coucher ce soir-là au château de Vaudrey, il s'éleva un orage épouvantable. Le tonnerre éclata sur le chevalier, tua son écuyer et brisa la chaîne que son page portait au cou. Vaudrey resta ferme sur son étrier, et dit à son page de recueillir les anneaux de sa chaîne, ce que le jeune homme, qui était de la famille de son maître, fit en vrai Vaudrey, c'est-à-dire avec un cœur exempt de toute crainte, tandis que le chevalier lançait son gant en l'air, comme pour défier le tonnerre qui avait voulu le frapper. Mais, presque aussitôt, il aperçut venir à lui un chevalier noir armé de toutes pièces, et si *oultrageusement épouvantable, qu'il crut que c'était l'ennemy*, d'autant que, regardant autour de lui dans la forêt, il vit partout un grand nombre d'esprits tout noirs. Claude de Vaudrey ne s'effraya point; mais prenant sa lance, il vint contre le cavalier d'enfer et le cavalier noir contre lui, et pour se joindre, ils firent de si durs coups, que le feu tressaillant dans leurs écus, leurs lances furent rompues en pièces, et néanmoins ils ne se purent abattre par terre. A défaut de leurs lances rompues, ils prirent leurs épées et se baillèrent tant de coups l'un à

l'autre qu'ils en furent tout étourdis. Vaudrey frappait de toute sa force sur le cavalier noir, mais voyant qu'il ne le pouvait endommager, il pensa qu'il avait fait forger ses armes dans l'enfer, et jamais il ne l'eût vaincu, s'il ne se fut servi du pommeau de son épée, en laquelle étaient enchassées plusieurs dignes reliques. Mais aussitôt que le cavalier noir sentit tomber sur son heaume le pommeau de l'épée de Vaudrey, ses armes se brisèrent, et il se prit à fuir en s'écriant que des plaies qui venaient de lui être faites, nul ne pourrait le guérir.

Après tant de fatigues, Claude de Vaudrey se coucha au pied d'un arbre et s'endormit. Pendant son sommeil, dame Burgundia qui l'avait protégé dans son combat avec le diable, le fit, dit-on, enlever par ses serviteurs et transporter dans le palais merveilleux qu'elle habite au sein même du mont Jura. Aussi, est-on persuadé que messire Claude de Vaudrey n'est pas mort; on l'a même revu depuis plusieurs fois, chevauchant dans les airs au-dessus du lac de Bonlieu, armé comme autrefois de pied en cap, et tenant de la main droite son épée nue, dont il semble encore diriger la pointe du côté de la France.

(Voir dans l'*Album franc-comtois*, p. 231, *Le coup de lance de Vaudrey*, par Clovis Guyornaud). — Cette tradition de Claude de Vaudrey a dû être amplifiée, sinon falsifiée par Guyornaud. Cette apparition de Mars et de Pallas ne me semble pas de bon aloi dans une légende comtoise. Ch. Th.

LA GROTTE DE LACUZON

(VALLÉE DE LA FRANÉE. — CANTON DE St-LAURENT).

Entre le Grand-Vaux et la Combe-d'Ain, on descend, après quelques heures de marche, dans un vallon qu'on appelle la Franée. On y trouve une grotte célèbre qui servit longtemps de retraite au capitaine Lacuzon, ce chef de partisans, dont l'existence fut celle d'un véritable héros de roman. Lacuzon fut en quelque sorte un Rob-Roy pour la Franche-Comté.

« S'il y avait quelqu'un en France, disait Ch. Nodier, qui n'eût pas fait ou qui ne pût pas faire le voyage d'Ecosse, je lui conseillerais de visiter la haute Franche-Comté, où il trouverait de quoi se dédommager. Le ciel est peut-être moins vaporeux, et la figure mobile et arbitraire des nuages moins pittoresque et moins bizarre que dans le royaume brumeux de Fingal; mais, à cela près, la ressemblance des deux pays laisse peu de chose à désirer. Des montagnes arrondies et boisées aux

sommets longtemps neigeux, sur lesquelles se dressent çà et là, en pans rompus et menaçants, les ruines de quelques vieux châteaux qui se confondent de loin avec les rochers de leurs crêtes sourcilleuses; des gorges étroites et fraîches où serpentent des ruisseaux qui deviendront des torrents, où roulent des torrents qui deviendront des ravins, où se creusent des ravins qui deviendront des précipices; des bouquets de sombres sapins et de bouleaux frileux qui se courbent et se relèvent en gémissant au souffle du vent; des lacs bleus et purs qui se bercent doucement au soleil dans les vallées bien ouvertes, et que le martin-pêcheur effleure en sifflant, avec l'éclat et la rapidité d'une flèche d'azur; des lacs noirs et endormis qui n'ont presque jamais réfléchi le ciel, tant ils reposent profondément encaissés entre leurs rivages : c'est la Franche-Comté du Lomont et du Jura, c'est l'Ecosse du Jura et du Lomont, car le hasard ou la nature a voulu que les montagnes culminantes de deux contrées si semblables l'une à l'autre portassent le même nom. La même analogie se remarque entre les *highlanders* ou les montagnards des deux pays. Ce sont là, comme ici, des géants à la stature athlétique, aux vastes épaules, aux mains larges et puissantes; robustes comme le bison, agiles comme le renne de ces régions d'un monde usurpé par l'homme, où le renne et le bison ne se trouvent plus; c'est la vigueur native de l'espèce, aujourd'hui servie par une habileté qui va quelquefois jusqu'à la ruse; un reste de candeur qui charme avec un commencement de pénétration et d'adresse qui épouvante....

« Ces deux races, qui n'en font peut-être qu'une, ont dû être également animées d'un merveilleux instinct poétique. L'esprit de poésie a reposé à la surface de leurs lacs éternels, comme celui de Dieu sur les abîmes de la création; il y a rayonné dans les météores de leurs montagnes, comme celui de Jéhovah dans les foudres du Sinaï. *Il en brille encore quelques éclairs dans les traditions franc-comtoises*; non pas que la Franche-Comté se rappelle un Ossian qui n'a point eu de Macpherson, un Bruce qui n'a point porté de couronne, un Walace ignoré de l'histoire, mais parce qu'il n'est point de pays où il ne batte encore dans l'artère populaire quelques gouttes de vieux sang. Les francs-comtois ne se souviennent pas de si loin, mais ils n'ont pas tout oublié. Les récits du bisaïeul qui les tenait de son père berçaient encore dans son enfance les veillées conteuses de la jeune famille. Quand j'arrivai dans les Highlands, on m'y montra la maison de Rob-Roy, on m'y fit soulever la lourde épée qu'il brandissait dans la mêlée, de ses longs bras, dont il pouvait nouer ses jarretières sans se baisser; on m'y introduisit dans la cave

mystérieuse où il disparaissait tout-à-coup aux yeux de ses ennemis prêts à le saisir. J'avais vu, dans les montagnes de Franche-Comté, la maison, la lourde épée, la *cave* de Lacuzon. Il n'y a qu'un nom de changé. »

A l'époque de la *Guerre de Trente-Ans*, Richelieu avait jeté sur notre province, appartenant alors à l'Espagne, une armée de 30,000 soldats pour s'en emparer; mais les Francs-comtois se défendirent pendant dix ans avec un indomptable patriotisme qui les rendit invincibles. Le capitaine Lacuzon n'avait pas peu contribué à ce glorieux résultat. Il s'était mis à la tête des montagnards jurassiens, ses compatriotes, et tout le temps que dura la guerre, il n'avait pas laissé de répit aux soldats de la France. On racontait sur sa bravoure, sur ses exploits, sur ses traits d'audace, des choses fabuleuses. On le regardait comme le roi de la montagne, on invoquait son nom dans les prières. Il avait inspiré une terreur si grande à ses voisins de la Bresse, sujets de la France, que ces pauvres gens, chez lesquels la fièvre intermittente règne fréquemment, n'oubliaient jamais de dire dans leurs litanies : « *De la fièvre et de Lacuzon, délivrez-nous, Seigneur !* Les bonnes femmes de la Bresse faisaient encore cette invocation plus d'un siècle après la mort du capitaine. Cependant, Lacuzon, malgré son héroïsme et ses services, fut payé d'ingratitude, récompense ordinaire de ceux qui se dévouent. Longtemps après la fin de la guerre, il se vit en butte à des persécutions haineuses, et, pour échapper à ses ennemis, il disparut. On ignora longtemps ce qu'était devenu ce héros des montagnes; mais un jour on découvrit dans la grotte de la Frânée un squelette humain, et près du squelette, une épée espagnole. L'opinion se répandit que ces restes étaient ceux de Lacuzon, qui aurait ainsi donné son nom à la grotte de la Frânée.

(Voir Rougebief, *Un Fleuron de la France*, p. 59).

TRADITIONS DE LA CHAUX-DU-DOMBIEF

(CANTON DE SAINT-LAURENT).

La Chaux-du-Dombief était jadis une terre mythologique. On ne pouvait faire un pas sans y rencontrer un génie. Les uns voyaient un sylphe martial, botté, armé, casqué, chevauchant dans les airs sur un blanc palefroi, au-dessus des monts ombragés de noirs sapins de Bonlieu, du Frânois, de Maclu et de Narlay (Voir *supra* la *Tradition du Chevalier de Bonlieu).*

Chaque soir on apercevait *la Vouivre*, ce serpent de flamme qui, du haut du château de l'Aigle, venait se désaltérer dans le petit lac dont la nappe d'azur baignait le pied.

Les voyageurs attardés ne passaient qu'en tremblant devant ces agaçantes *Demoiselles*, qui folâtraient la nuit sur les bords des lacs et des ruisseaux, et les attiraient malgré eux dans des rondes infernales.

Le lecteur curieux de traditions scandaleuses pourra trouver ailleurs qu'ici celles que le P. Romain Joly, de Saint-Claude, a recueillies sur le compte des bénédictines d'Ilay, même territoire.

LES ESPRITS SERVANTS

(CANTON DE S[t]-LAURENT).

La grange des Grandes-Chiettes, hameau de Denesières, est fameuse dans le pays par le séjour des *Esprits servants.*

Autrefois, ces êtres mystérieux qui aiment à rester inconnus des gens mêmes auxquels ils se dévouent, avaient pris la ferme des Grandes-Chiettes en singulière affection. Sans autres récompenses que quelques légères attentions de la part des filles du métayer, ils battaient en grange toute la nuit, vannaient et ensachaient le grain, nettoyaient l'étable et pansaient le bétail. Ils aidaient même la ménagère, de leurs mains invisibles, à préparer la nourriture de la famille. Ils entretenaient à l'*houteau* (1) l'ordre, l'arrangement et la propreté, pendant que leurs maîtres travaillaient au dehors. Tout allait à merveille.

Mais voilà qu'à la mort du granger tout changea de face dans la maison. On crut que l'âme du défunt, pour qui ses héritiers ne priaient point, avait donné aux esprits servants ordre de négliger leurs travaux. On battait toujours en grange, mais le rendement était toujours insuffisant. Les esprits servants furent accusés de voler du grain, et l'on pensa à se débarrasser de cette engeance. Un garçon décidé prit un soir un fusil chargé, avec lequel il s'embusqua dans un coin du fenil, pour guetter le moment où les esprits travailleurs s'y présenteraient. Vers minuit, la bande joyeuse fait invisiblement invasion dans la grange. Les uns montent sur les gerbiers et jettent le blé sur l'aire; les autres étendent les gerbes et s'arment de fleaux. Au moment où ils étaient en train

(1) *Houteau*, *hoteau*, *hotâ*, *heuteau*, substantif masculin qui, dans les dialectes du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura, signifie logis. Languedocien *houstaou*. *Ostal*, dans la langue romane des troubadours. Catalan, *hostal*, maison. Basse latinité, *hospitale*, hôtel, palais, hôpital. Latin, *hospitium*, logis.

de battre avec le plus d'ardeur, le garçon lâche au hasard son coup de fusil chargé de fonte. Aussitôt, tout bruit cesse; tous les servants s'échappent par les issues, et dès lors il ne fut plus question de batteurs nocturnes à la ferme des Grandes-Chiettes. Et depuis ce temps-là, on a remarqué d'une manière frappante que la grange a cessé de prospérer pour le métayer.

(*Annuaire du Jura*. 1852, p. 176)

LA DAME ROUGE DU VALLON DE LA CREUSE

(CANTON DE MOIRANS).

Près du village de Jeure, canton de Moirans, il existe une caverne appelée la borne à la Dame-Rouge, où se tient, dit-on, une fée qui porte ce nom. Marie Jacquand raconte qu'elle a vu plus d'une fois cette Dame-Rouge. Elle serait même venue à la rencontre de cette honnête villageoise sous les traits et le vêtement d'une dame blanche. Si Marie Jacquand est plus sujette aux visions que les autres personnes, elle n'est du moins pas peureuse. Elle ne craint pas d'aller directement à l'objet qui la frappe à quelque distance. Ainsi, en traversant un soir la montagne de Chatillon, elle remarqua qu'elle était suivie d'une foule de gens qui semblaient vouloir l'épouvanter ou s'emparer d'elle. Elle retourna courageusement sur ses pas pour leur demander ce qu'ils lui voulaient, et toute cette formidable légion d'esprits, dont le nombre diminuait à vue d'œil à son approche, se réduisit finalement à zéro quand elle fut arrivée à l'endroit même. Une autre fois, Marie Jacquand avait aperçu de loin un feu allumé dans le désert, avec une multitude de figures dansant et se divertissant à l'entour, figures qui passaient et repassaient toutes noires comme des ombres chinoises. L'héroïne était allée en droite ligne, comme un trait, à cette bruyante sarabande, et soudain le foyer s'était éteint et les danseurs s'étaient dispersés.

(D. Monnier, *Trad.*, p. 518).

LES FONTENAILLES DE NEZEN

(CANTON DE MOIRANS.)

Plusieurs sorciers auxquels on a fait leur procès, et dont Boguet cite les noms et prénoms (chap. XVII), ont déclaré, dans les interrogatoires qu'ils ont subis, être allés à pied au sabbat en un lieu appelé *Ès-Fontenailles*, distant de deux traits d'arquebuse de Nezen.

LES COMBES DE COYRIÈRES

(CANTON DES BOUCHOUX).

D'autres sorciers, encore cités par Boguet (chap. XV), ont confessé avoir été conduits au sabbat sous Coyrières, en un lieu appelé *Ès-Combes*, proche l'eau, et avoir vu pratiquer en ce lieu tout ce qui se faisait dans de telles assemblées. (Voir *supra* l'histoire de Françoise Secrétain).

LE SOUFFLE DES SORCIERS

(LES BOUCHOUX)

Nous sommes toujours en plein pays de sorcellerie, et l'on pourrait citer ici plus de vingt histoires ayant trait à cette croyance; mais nous laisserons présentement de côté toutes celles qui ne se rattachent pas plus particulièrement à l'arrondissement de Saint-Claude qu'aux autres parties de notre province. Celle-ci ne saurait toutefois être placée ailleurs.

Les sorciers, dit toujours Boguet (chap. XXVIe), tuent et endommagent de leur souffle et haleine. Clauda Gaillard, dite la Fribotte, ayant soufflé contre Clauda Perrier qu'elle rencontra à l'église des Bouchoux, cette femme tomba malade, ayant été rendue impotente. Elle mourut enfin après un an de langueur. Une autre femme, Marie Perrier, ayant une fois refusé l'aumône à la même sorcière (il paraît que les sorciers, qui avaient tant de pouvoir, n'avaient pas celui de s'affranchir de l'indigence), elle lui souffla fort rudement contre, de sorte que Marie tomba par terre, et s'étant relevée avec peine, elle demeura malade jusqu'à ce que Pierre Perrier, son neveu, eut menacé la sorcière.

LE TRIBUNAL VOLONTAIRE DE VIRY

(CANTON DES BOUCHOUX).

Un usage, tel que celui-ci, mérite certes d'être placé au rang des curiosités traditionnelles d'une contrée.

Il existait autrefois à Viry un tribunal volontaire composé du curé comme juge, du vicaire comme avocat commun, et du notaire comme procureur. Ce tribunal terminait, dit-on, à l'amiable, toutes les difficultés qui pouvaient naître entre les habitants. La sentence du juge était sans

appel. Cet usage subsista, au dire de Rousset, jusqu'au moment de la Révolution.

CROYANCES POPULAIRES DES BOUCHOUX

« Il faut sept ans pour connaître un boucheran. »
(Dicton local).

On a toujours cru aux Bouchoux qu'il y avait un trésor caché dans le bois de Cernétroux. Vers le milieu du siècle dernier, plusieurs habitants employèrent, dit-on, des procédés superstitieux pour le découvrir. On n'indique pas quels furent ces procédés, ni si leur emploi conduisit à la découverte du trésor.

La seigneurie des Bouchoux était la terre classique de la sorcellerie. Les sorciers y avaient l'impudence, comme ceux de la Mouille, canton de Morez, de tenir leur sabbat jusque dans la cour du prieuré.

(ROUSSET, *commune des Bouchoux*).

LE SOUTERRAIN DE L'ÉGLISE DE RECULET

(CANTON DES BOUCHOUX).

Anciennement, avant que l'église paroissiale des Bouchoux fut à Bonneville, les fidèles allaient à la messe au village de Reculet. Mais Reculet fut détruit par les Français en 1640, et son église fut réduite en cendres. Il n'est resté de cet édifice qu'une cave souterraine perdue sous des décombres, et gardée par la superstition contre les tentatives de la cupidité. Car on est persuadé dans le pays que cette cave renferme tout ce que le vaisseau sacré avait de plus beau en mobilier et tout ce qu'il y avait d'or et d'argent dans la paroisse; mais que ce trésor est gardé par des esprits. Les terribles gardiens saisissent aux cheveux les téméraires qu'une simple curiosité même y pousse quelquefois. On ne peut douter de la présence des esprits dans le souterrain, puisqu'on les y entend. Mais on a beau prêter l'oreille à ce bruit mystérieux, on ne saurait en deviner la cause. Tout ce qu'on peut dire, c'est que ce bruit est à peu près comparable à celui que font, au bord d'une fontaine, des femmes occupées à laver la lessive. La croyance aux esprits est assez fortement implantée sur cette sommité du haut Jura, où la sorcellerie faisait encore tant de victimes au commencement du XVIIe siècle.

(*Annuaire du Jura*. 1853, p. 187).

DOCUMENTS

relatifs à la révolte des barons franc-comtois contre le duc Eudes

Les documents suivants, que nous tirons des archives de l'Ain (fonds de Montrevel), ont trait à la guerre qui s'éleva, en 1336, entre les barons franc-comtois et leur suzerain, le duc de Bourgogne. Cette guerre, Gollut nous en fait connaître les causes, qui étaient doubles, si on l'en croit. Le duc Eudes, dit-il, avait vivement blessé dans leurs intérêts Jean de Faucogney, Jean de Chalon-Arlay, Henri de Montfaucon et d'autres seigneurs; il avait de plus froissé l'orgueil d'une bonne partie de la noblesse du Comté, en lui imposant un bailli ou gouverneur, « lequel manioit les affaires superbement et sans porter respect aux barons. » Un poète du temps, frère Renaud de Louens, dominicain du couvent de Poligny, parle de ce mécontentement des barons franc-comtois dans les vers suivants d'un poème, dont nous ne possédons malheureusement que deux fragments.

Le dux, que tant havoit monté,
Quand se veit seigneur du Comté,
Il meit bailly de l'une part
Un chevalier asssé apart;
Mais quand à l'office fut mis,
Au dux acquit moult d'ennemis.
Car saincte Ecclise s'en plaignoit,
Les grands barons leurs freins rongeoient;
Car selon ce qu'ilz affermoient.
Il affrenoit en maintes guises
Leurs coustumes et leurs franchises.

. . . .

Peu portoit de reverence
Aux autres barons du païs,
Dont estoient moult esbays.
Si il havoit commandement
De se porter si roidement,

Ce ne sçay-je; mais toute voye,
A la fin n'en vint pas grande joye.

Les hostilités commencèrent le 15 avril par la prise de Salins, qui fut incendié. Les révoltés traitèrent de la même façon Pontarlier, et ravagèrent tout le pays pendant que le duc, qui avait été surpris, rassemblait des forces. Il mit dix semaines à former son armée, et nous voyons par nos documents qu'il eut recours en cette occasion au Galois de la Baume, grand maître des arbalètriers de France. Celui-ci lui procura les services de Girard de Grammont qui, moyennant six cents livres tournois de gages, consentit à combattre pour lui avec vingt-quatre hommes d'armes pendant la durée d'une année. Le lundi qui suivit le 15 août, un combat fut livré proche de Landresse; Gérard y perdit deux chevaux. La paix fut faite quelque temps après, et le brave chevalier, dont le concours devenait inutile, eut quelque peine à obtenir des gens de la Chambre des comptes du duc le payement des six cents livres convenues.

Août 1336

Je Eudeux de la Roche, sires de Noinlay, chevaliers, fais savoir à tous que messire Girars de Grantmont, ensemble sire de ..... et de Courbieres, chevaliers, ay esté à ma requeste et auvec moy à courre et quester et domagier en la terre es en[nemis] mons. le duc de Bourgoigne, et ardre plusours villes, le lundi apres la feste de Mey-Host, l'an corrant mil CCC trente et six; et apres dou gait de la ville de Landrace haumes une pointe encontre les henemis doudit mons. le duc, en laquelle pointe li diz messire Girars ai perdu doux chevaux, liquel estoient devant lad. pointe en bom estait et en bom point. Li uns des chevaux estoit moreaz (1), et avoit une estoile où groint et bauteus darriers, et estoit escripz es gaiges mons. le duc desouz Philipe de Montferrant; et li autres chevaux estoit liars (2), soignez en l'une des cusses darriers, et estoit escriptz es gages dudit, desouz Guillaume Prevoz, escuyer

(1) Noir.
(2) Gris brun, gris pommelé.

doud. mons. Girart, liquels chevaux furent mort en ladite pointe. Parquoi je pri ledit mons. le duc que lesdiz chevaux vuillie amander adit mons. Girart; tesmoignanz par les presenz qu'il ont esté perduz au servise mons. le duc. Donné à Bame desoz mon scel, present mons. Guillaume de Bremoncourt, chevalier, Humbert de Courgiron, Johan de Pouraintru, Jacat Saym de Bame, Simonin de Bame, clerc, et plusours autres, le mardi apres ladite feste de la Mey-Host, l'an dessus-dit mil CCC trante et seix.

8 septembre 1337

Nous Johanz, sires de Thil et li autres dou Conseil mons. le duc de Bourgoigne estanz à Chalon, façons savoir à tous que d'une lettre scellée dou petit scel mons. par lesqueles il confessoit à devoir à mons Girart de Grantmont quatre cenz et quatre vinz livres tornois petiz, il l'ay domoré à paier nuef vint livres huit soulz nuef deniers tornois, lesquelles messire Girars demande, accordiz en est à Chalon par nous Johan et Conseil dessus dit, et Pierre d'Ancey et Amée Roux de San-Rambert de Juil (1), pour et en nom de procureur doud. mons. Girart, que li Gaulois de la Baume et messire Johanz de Frolois qui meirent en euvre ledit mons Girart regarderunt se mess. y est tenuz pour rayson, parce que li diz messire Girars n'ay pas servi mons. par un an antier, ensi coment il fut covenancié. Et se li diz Gaulois et messire Johans le mandent, messire li dux fera paier ledit mons. Girart par son Chastelain des foires de Chalon, liquels chastelains hay ledit argent en depost par devers luy. En tesmoing de ceu, nous avons fait mettre le scaul de la Chambre des comptes mons. en ces presentes lettres faites et données à Chalon, le jour de la feste la Nativitey Nostre-Dame, l'an de grâce mil CCC trante et sept.

19 novembre 1337

A mon tres-chier et redoubté seignour, mons. le duc de Bourgoigne, le Galois de la Baume, chevaliers, mestres des arbalestriers [de France], soy recommande à vous et apparoille de

(1) Saint-Rambert-de-Joux dans le département de l'Ain.

feire voz bons playsirs. Mon tres-chier seignour, savoir vous fays que au commencement [de la] guerre de la comté de Bourgoigne, de vostre commandement je requis mes. Girart de Grantmont, chevalier, qu'il venist en .... luy vincenquiesme d'omes d'armes, et li en promis de par vous, pour luy et ses compaignons, six cenz livres tournois [de gaiges] certains; de laquelle quantité de genz, selon qu'il avoit promis, je cré qu'il vous a loialment servis et fait monstre...... vostre mareschaut. Et estoit ma entente et la sienne qu'il eust lesdites six cenz livres pour l'aide desdites...... en devoit servir au nombre desdites genz toute une année se besoin vous estoit as gages à luy promis. A Paris, le XIX[e] jour de novembre, l'an mil CCC XXX et sept.

A. Vayssière.

BOTANIQUE.

LE XANTHIUM SPINOSUM.

Naguère connu des seuls botanistes théoriciens, le *xanthium spinosum*, grâce à une récente découverte qui en fait un sérieux antidote de la rage (voir le *Courrier de Dax* du 20 mai 1876), devient un végétal utile à connaître, et c'est à ce point de vue que nous allons en donner ici la description empyrique, et indiquer avec soin les localités voisines de notre région où il croît spontanément.

Tige buissonnante à feuilles à trois parties, à longues *épines blanches!* à trois branches aiguës, fleurs blanches à l'aisselle des feuilles; fleurit en août et septembre.

Très-commun dans la Gironde, car on le trouve au Bouscat, près Bordeaux, au quai des Doks, en Paludate et à Bouillac, sur les bords de la Garonne. Le *xanthium spinosum* n'existe point dans le département des Landes; mais nous avons eu le soin d'indiquer dans notre *Flore landaise* la station de cette plante dans les régions limitrophes de notre contrée, les frontières du pays basque où le *xanthium spinosum* se trouve, entre Biarritz et Bidart, sur la route de St.-Jean-de-Luz, où nous l'avons pour la première fois découvert en 1851. Avis à qui de droit.

Jules Léon,
à Peyrehorade (Landes).

SÉANCE GÉNÉRALE DU 10 AOUT 1876.

Présidence de M. le Dr Bousson.

La séance est ouverte à 10 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Correspondance. — M. le Ministre de l'agriculture et du commerce annonce officiellement l'ouverture d'une Exposition universelle, à Paris, le 1er mai 1878. — Le concours de la Société, qu'il sollicite pour cette œuvre, ne lui fera pas défaut. Elle s'efforcera de provoquer des demandes d'admission et se chargera de les transmettre au Commissariat général.

Le Congrès viticole international de Milan annonce qu'il tiendra dans cette ville sa Ve session annuelle. Il invite la Société à s'y faire représenter. La Société regrette, à raison des distances, de ne pouvoir accepter cette invitation.

M. le Ministre de l'instruction publique a reçu et fait parvenir à destination 179 exemplaires du Bulletin de la Société.

Il nous annonce en outre qu'il nous a compris, pour 300 fr., dans la répartition des sommes mises à sa disposition, pour encouragement aux Sociétés savantes. La Société joint ses remerciements à ceux qui ont déjà été exprimés à M. le Ministre par les membres du bureau.

Lectures. — Il est donné lecture d'un travail de M. Thuriet : *Les Traditions populaires de l'arrondissement de Saint-Claude*, et d'une Revue des journaux agricoles et scientifiques, par M. le Dr Rouget. Les deux seront insérés au Bulletin.

M. le Président propose à la Société de décerner des prix, lors du Concours du 25 septembre prochain :

1° Aux anciens serviteurs ruraux qui les auront mérités par leur bonne conduite et leur dévouement;

2° Aux cultivateurs qui auront tenu, pour tout ou partie de leur exploitation, une comptabilité agricole régulière;

3° Aux instituteurs qui enseignent, avec le plus de soins et de succès, l'agriculture dans leurs écoles.

Le Secrétaire demande qu'on joigne à cette dernière catégorie ceux qui s'occupent de la destruction des insectes nuisibles et de la protection des petits oiseaux.

Les trois propositions, ainsi que le paragraphe additionnel, sont mises aux voix et adoptées.

Est nommé membre titulaire, M. de Froissard de Broissia, capitaine au 4e régiment de hussards, à Alger, présenté par M. Baille et M. le marquis de Froissard.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

Buvilly, le 12 septembre 1876.

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous adresser, ainsi qu'il a été convenu, quelques renseignements sur les blés d'origine étrangère, dont vous m'avez confié l'essai en 1874, blés que vous deviez à la munificence de la maison Vilmorin-Andrieux.

J'ai reçu des échantillons de cinq variétés : du Chaff Dantzick, du Blood red, du blé roseau, du Poulard blanc (barbu) et du Galland barbu. En novembre, époque de nos semailles, j'ai semé après la charrue, *dessus*, et à côté de deux de nos meilleurs blés, le mouto et le bleu, les cinq sortes de blé ci-dessus, et cela dans une bonne terre ordinaire, et chacune sur une planche à part.

Une fois sorties de terre, ces différentes céréales ont constamment montré, dans le cours de leur développement, une supériorité marquée sur leurs deux voisines et sur toutes celles du territoire. A l'époque de la maturité, elles se distinguaient par des tiges longues, fortes, résistantes, par des épis allongés, bien fournis et par des grains très-gros, nourris et lisses. Cette supériorité dans le grain, l'épi et la tige, apparaissait surtout dans le Galland barbu, lequel se recommande par cette heureuse particularité : ses barbes tombent aux derniers jours de la maturation.

Ces produits ont attiré l'attention de nos cultivateurs. Aux semailles suivantes, en novembre 1875, nos cinq variétés de blé ont été essayées par un, par deux et par trois décalitres, dans différents terrains, et selon les modes de culture suivis dans la localité. Partout, mêmes résultats que ceux que j'avais obtenus l'année précédente, c'est-à-dire rendement notablement plus considérable en paille et en grain, et fruits plus beaux.

L'an prochain, Buvilly offrira des champs entiers couverts de ces nouvelles céréales.

Recevez etc. Th. Mouchot.



AMPÉLOGRAPHIE

M. Victor Pulliat, l'un de nos viticulteurs des plus distingués, publie en ce moment une série d'études ampélographiques dans le Bulletin de la Société des agriculteurs de France.

Nous sommes heureux de reproduire la partie de cet intéressant travail qui concerne la Franche-Comté.

Les vignobles du Jura et de la vallée du Doubs situés dans la partie sud de l'ancienne Franche-Comté, sont peuplés de cépages pour la plupart différents de ceux de la Bourgogne et tout-à-fait spéciaux à cette contrée. Aux environs de Besançon, le Pineau noir est planté dans la proportion de 40 p. 0/0, et si l'on ajoute le Meunier, qui est une variété de Pineau noir, on peut dire que ce dernier y existe dans la proportion de 45 p. 0/0. Le Brezin, cépage noir qui me paraît tout-à-fait spécial à ces vignobles, y figure pour 30 p. 0/0; le Gouche ou Gueuche pour 5 p. 0/0. Le dixième restant est composé de Gamay noir et de tous les plants du Jura en proportions très-minimes et variables. A Mizercy, au nord de Besançon, on récolte un vin blanc assez distingué avec le Savagnin jaune. Dans l'arrondissement de Dole, qui touche à la Bourgogne, le Gamay noir et le Gamay blanc, feuille ronde, sont les plants dominants : on y trouve aussi la Mondeuse, mais en petite quantité, sous le nom de Largillet. Le Pineau blanc et noir, le Chasselas doré, le Muscat noir, sont les variétés qui complètent la lite des cépages de cet arrondissement.

Dans la vallée de la Loue, qui est un affluent du Doubs, les vignobles sont au moins aussi importants que ceux dont je viens de parler : la partie supérieure, qui porte le nom de vallée d'Ornans, est plantée presque complètement de Gamay noir. Près des sources de la Loue, à Vuillafans, le Poulsard, et surtout le Meunier, reprennent un peu de terrain; la partie inférieure, qui n'est que le prolongement du vignoble jurassien, est plantée surtout de Trousseau dans les côteaux, et de Maldoux ou Mondeuse dans les bas.

Les deux arrondissements de Poligny et de Lons-le-Saunier cultivent 15,000 hectares de vignes plantées dans les proportions suivantes :

Gueuche	3,000	Gueuche blanc ou Foirard blanc	200
Maldoux	2,000	Argant	50
Enfariné	2,000	Trousseau	1,000
Poulsard	2,000	Valais noir	1,000
Melou-Pineau blanc	2,000	Savagnin jaune	500
Gamay	400	Mézi	20
Noirien-Pineau noir	200	Péloursin	20
Corbeau-Turineau	200	Pourrisseux	20

Dans l'arrondissement de Poligny, le Poulsard domine surtout aux environs d'Arbois; après lui vient le Trousseau, qui est surtout planté en grand dans le canton de Salins; le Melon ou Pineau blanc Chardonay se développe avec vigueur sur les côteaux, où il produit de bons vins; l'Enfariné et le Maldoux se trouvent dans la plaine et les sols profonds; le Savagnin produit des vins remarquables à Arbois, Pupillin, Saint-Lothain, etc. Le Valais noir aime les terres ameublies; le Béclan se plait dans les mêmes conditions et n'a d'importance que dans le canton de Poligny.

Dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier, c'est le Gueuche noir qui occupe les plus grands espaces (il est rare dans le canton de Poligny). Viennent ensuite comme importance, le Pineau blanc Chardonay, Melon de Poligny, Gamay blanc de l'Étoile, le Savagnin de Château-Chalon, l'Enfariné, le Maldoux ou Mondeuse, le Valais noir, le Béclan, le Gamay, le Noirien ou Pineau noir, etc., dans les proportions indiquées ci-dessus.

Le Gueuche, le Maldoux ou Mondeuse, qui tendent chaque jour à se propager davantage, le premier dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier, le second dans les environs de Poligny, me paraissent être des cépages trop tardifs pour la région du Jura, où ils ne mûrissent bien que deux ans sur dix. J'en dirai autant de l'Enfariné, qu'on leur associe bien souvent, et du Brezin, cultivé dans les environs de Besançon, où l'on ne devrait jamais planter que des cépages de première époque. Malheureusement pour la qualité des vins de ce pays, ces cépages sont très-fertiles, et cette qualité prime aujour'hui toutes les autres auprès du plus grand nombre des vignerons.

INSTITUT NATIONAL AGRONOMIQUE.

Paris, le 1er septembre 1876.

Monsieur le Président, la suppression, en 1852, de l'Institut national agronomique de Versailles avait privé nos institutions d'enseignement agricole du complément qui leur était nécessaire à la fois pour se tenir au niveau des progrès de la science et pour faire avancer la science elle-même. Quoiqu'on ne lui ait pas laissé le temps de faire ses preuves, l'Institut avait cependant donné la mesure des services qu'il était appelé à rendre, et il emporta les regrets des agriculteurs éclairés, en laissant dans leurs souvenirs une trace durable.

Depuis cette époque, tous les organes des intérêts agricoles ne cessèrent de réclamer le rétablissement de l'école des hautes études agronomiques. Il appartenait au Gouvernement de la République de donner satisfaction à ces vœux si légitimes, et, dès le début de la dernière session parlementaire, reprenant une proposition qui avait, du reste, vu le jour à l'Assemblée nationale, il saisissait les Chambres d'un projet de loi ayant pour objet la création d'un Institut agronomique annexé au Conservatoire des arts et métiers. Ce projet a reçu, comme on devait s'y attendre, la sanction législative, et mon Ministère s'occupe activement d'organiser le nouvel institut, afin que les cours puissent commencer cette année même, dans la seconde quinzaine de novembre au plus tard.

Je viens d'arrêter le programme des conditions d'admission; j'ai l'honneur, Monsieur le Président, de vous en adresser, ci-joint, deux exemplaires, en vous priant de mettre ce document sous les yeux de votre Société, qu'il intéressera, j'en suis convaincu. Je compte aussi que vous voudrez bien faire connaître autour de vous l'institution qui va bientôt ouvrir une nouvelle carrière à l'activité de la jeunesse studieuse.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

TEISSEREINC DE BORT.

L'abondance des matières ne nous permet pas d'insérer *in-extenso* le programme des conditions d'admission; mais nous pourrons le communiquer à ceux des membres de la Société qu'il pourrait intéresser.

Les examens d'admission auront lieu dans la 1re quinzaine de novembre.

L'AGRICULTURE DANS LES MONTAGNES DU JURA

M. Moll, un de nos plus célèbres agronomes, professeur d'agriculture au Conservatoire des arts et métiers, a publié dans le *Journal d'agriculture* de M. Barral, un article des plus intéressants sur la manière dont on doit pratiquer l'agriculture dans les montagnes de la Lozère. Je suis heureux d'être, dans cette circonstance, en parfaite communauté d'idées avec l'éminent professeur, et les lecteurs de notre Bulletin me sauront certainement gré de mettre sous leurs yeux quelques extraits de son travail :

« Si, même dans nos pays de plaine les plus favorisés, dit M. Moll, la culture arable a cessé d'être lucrative quand elle n'atteint pas les hauts rendements; si, même là, on entend les paysans les plus encroûtés déclarer que le blé, jadis leur idole, ne laisse plus aujourd'hui aucun profit, et que le bétail seul donne encore du bénéfice, à plus forte raison doit-il en être ainsi dans les pays de montagnes, en général, et dans la Lozère, en particulier, et on comprendra le sentiment de regret qu'a provoqué en moi la statistique lozérienne, avec ses 134,000 hectares de terres arables, rapproché du chiffre exigu de 37,000 hectares de prairies.

« Je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit des conditions culturales de ce pays. La conclusion à en tirer, c'est que le champ y est presque un non-sens, que l'herbage, au contraire, y est favorisé d'une manière exceptionnelle, de même que le bois. Donc, du bois dans les sols trop mauvais et sur les pentes trop raides, et partout ailleurs de l'herbage, ce qui veut dire, du bétail en nombre de plus en plus grand, et de mieux en mieux nourri. Tout cela, pour quiconque a vu la Lozère et a quelques teintes d'économie agricole, est tellement évident et clair que pas n'est besoin de nombreuses preuves à l'appui.

« Néanmoins, je ne puis résister au plaisir de reproduire ici quelques extraits d'un intéressant travail publié par un agronome distingué du haut Jura, M. le Dr Bousson, qui viennent merveilleusement appuyer mon opinion. »

Je voudrais mériter les éloges de notre illustre professeur, dont la science agricole est tellement notoire, qu'il n'avait pas besoin de mon travail pour appuyer son opinion. Quant à moi, j'ai tout lieu d'être très-flatté d'avoir eu pour les montagnes du Jura les idées que M. Moll a développées pour les montagnes de la Lozère. Je le suis surtout de son approbation, qui contribuera certainement a faire réfléchir sur ces idées, et peut-être à les faire adopter.

Ici M. Moll cite quelques extraits de mon travail, et continue ainsi :

« M. le Dr Bousson termine en répondant à la seule objection sérieuse qui ait été faite à son système. On a dit : les terres qui seront laissées toujours en herbages finiront, comme cela se voit dans le pays, par ne plus produire. Oui, répond M. Bousson, si on les traitait comme cela se fait aujourd'hui, si on leur enlevait toujours sans leur rien rendre. Mais il n'en sera plus ainsi. N'ayant plus de terres arables, on sera bien forcé de reporter sur les herbages tout le fumier produit, lequel sera augmenté dans la même proportion que le bétail.

« Pour répondre à une autre objection qui pourrait bien être faite au système du docteur, je rappellerai que les vaches peuvent très-bien se passer de litière, moyennant une disposition des étables qui permette l'écoulement immédiat des liquides et l'enlèvement fréquent des bouses ; c'est ce que savent parfaitement les cultivateurs lozériens. Quant au fumier sans paille, en Suisse, on le transforme *en lisier*, c'est-à-dire en engrais liquide qui, après fermentation préalable, est envoyé dans les herbages au moyen de canaux qui sont à un niveau inférieur, et de tonneaux pour ceux qui sont à un niveau supérieur. Dans la Nord-Hollande, on fait écouler les urines dans de petits bateaux qui, une fois pleins, sont conduits dans les herbages par les nombreux canaux qui les bordent et les traversent. On en répand le contenu avec une écope. Ce qu'on ne peut atteindre ainsi reçoit le fumier solide qu'on amoncelle sur un point de la cour avec des curures de canaux, de la tourbe, des cendres, etc. En Normandie, on ramasse les bouses non-seulement dans les étables, mais encore dans les herbages, et on en fait sur place des composts avec de la terre, de la chaux, etc. Enfin, dans beaucoup de fermes anglaises et écossaises, n'ayant que peu ou point de terres arables, on emploie, comme litière, la terre sèche. La paille, quand on en a, sert à la nourriture des animaux. Comme le

fumier terreux demande à rester longtemps sous les animaux, on creuse l'emplacement et on rend les mangeoires mobiles, de manière à pouvoir les hausser à mesure que hausse le fumier. »

L'objection dont parle M. Moll m'a été adressée plusieurs fois; je donnais le conseil de faire de la litière avec de la mousse, du mauvais foin, des feuilles, de la sciure de bois de sapin, à l'exclusion de celle de chêne, à cause du tan qu'elle contient, et qui demanderait une préparation pour être employée.

L'excellente réponse que M. Moll, avec son incontestable autorité, fait à cette seconde objection, complètera ce que j'avais déjà dit à ce sujet aux agriculteurs de notre région.

Dr Bousson.

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Génération des ferments. *(Académie des sciences).* — Il est une question sur laquelle on a beaucoup discuté déjà et de laquelle on s'occupe toujours avec ardeur, c'est la question des fermantations. Nous n'avons pas à revenir sur l'état dans lequel se trouve le problème des générations spontanées, ni sur son historique qu'on fera facilement en relisant les principales publications faites sur ce sujet, mais nous ne pouvons passer sous ce silence un ouvrage tout nouveau, dont l'auteur est M. Frémy. Le titre de cet ouvrage est : *Sur la génération des ferments*, avec la devise suivante : *Les ferments ne sont pas engendrés par les poussières de l'air, mais par les organismes vivants; la vie elle-même produit donc les agents de destruction qui déterminent la mort.*

Pour M. Frémy, les phénomènes de fermentation sont beaucoup plus étendus qu'on ne l'admet généralement, et embrassent un grand nombre de décompositions organiques. Lorsque les corps créés par l'organisation végétale et animale ont accompli leur rôle physiologique, ce savant admet qu'ils sont soumis, dans les organes mêmes, à une force de décomposition qui les modifie, les dédouble et finit par les détruire complètement; leurs éléments sont alors restitués à l'air et au sol, sous une forme

qui se prête à l'assimilation végétale, et concourent au développement des organismes nouveaux.

C'est la *fermentation* qui produit ce grand phénomène de rotation organique.

Mais ce retour à l'air et au sol des éléments qui constituaient les organismes ne se fait pas spontanément et exige l'intervention d'agents spéciaux que l'on désigne sous le nom de *ferments*. Ce sont les ferments qui donnent de la mobilité aux molécules organiques, qui les modifient et qui déterminent, avec le concours de l'air, leur décomposition finale. La définition des ferments qu'adopte M. Frémy est donc basée uniquement sur la destruction que ces agents font éprouver aux substances organiques, et nullement sur leur forme ou leurs fonctions physiologiques.

Les dédoublements des matières organiques sous l'influence des ferments et les combustions lentes, appartiennent aux mêmes phénomènes, et sont produits par les mêmes causes.

Après avoir défini les ferments, il s'agit de rechercher quel est leur mode de génération. Les ferments sont-ils engendrés par les poussières de l'air, comme le pense M. Pasteur, ou sont-ils créés directement par les corps organiques vivants, ainsi que le soutient M. Frémy ?

Ayant ainsi posé clairement la question dans son introduction, l'éminent adversaire de M. Pasteur la développe avant d'exposer les expériences sur lesquelles il appuie sa manière de voir.

Un milieu fermentescible, dans sa décomposition, est-il livré au hasard des particules solides que l'air lui donne, ou trouve-t-il dans sa propre substance cette force qui lui permet de restituer, au moment voulu, ses éléments à l'air et au sol ?

L'air, au lieu d'apporter des germes de ferments, n'agit-il pas simplement dans certaines fermentations, en donnant au milieu fermentescible l'oxygène qui est indispensable à tout développement organique ?

Telles sont les questions que M. Frémy discute dans son livre sur la génération des ferments.

Dès l'année 1841, M. Frémy soutenait que chaque espèce de fermentation est produite par un ferment spécial.

Les substances organiques qui, au contact de l'air, engendrent des ferments et qui sont *vivantes*, sont des *corps hémiorganisés*, voulant ainsi rappeler que ces corps ont souvent une organisation incomplète. Tous ces travaux tendent à établir que les ferments sont engendrés par les milieux organiques.

Pour M. Pasteur, tous les ferments proprement dits dérivent de parents semblables à eux et *viennent toujours de l'intérieur*, ils sont produits par des *germes* que l'air tient en suspension et qu'il sème dans les milieux fermentescibles.

M. Frémy croit être en mesure de démontrer que cette théorie n'est pas admissible. Il ne s'agit ici que de la production des ferments, car la présence dans l'air de germes de moisissures, c'est-à-dire d'œufs d'infusoires et des pores de mycodermes, est un fait connu depuis deux cents ans, qui aujourd'hui n'est contesté par personne; mais il ne peut pas rendre compte de la génération de cette quantité innombrable de ferments différents qui apparaissent dans les organismes où les poussières de l'air ne pénètrent pas.

M. Pasteur considère les poussières atmosphériques comme nécessaires à la destruction des organismes; M. Frémy considère leur influence comme accidentelle et accessoire.

M. Pasteur admet que tous les ferments viennent de *l'extérieur*; M. Frémy soutient qu'ils viennent de *l'intérieur* des organismes, et que, dans cette génération, l'air intervient dans certains cas par son oxygène et non par ses poussières.

M. Pasteur croit qu'une fermentation ne peut se produire que quand l'air est venu apporter aux milieux fermentescibles les germes qu'il tient en suspension; pour M. Frémy, les poussières n'interviennent pas dans la génération des ferments; les milieux organiques sont doués d'une force végétative qui leur permet, au contact de l'air et par l'action de l'oxygène, de créer des ferments sans l'intervention des germes atmosphériques; cette production des ferments par les organismes vivants peut même, dans certains cas, se faire à l'abri de l'air.

Telle est la nature de la discussion. M. Frémy fait suivre son exposé des arguments développés de part et d'autre.

En terminant, il affirme que l'air atmosphérique est l'élément vivifiant par excellence; s'il transporte accidentellement des miasmes, des germes de moisissures, des insectes nuisibles, c'est lui qui le plus souvent les altère et les détruit. Loin d'attribuer à l'air la cause de nos maladies, il faut la chercher dans les *altérations spontanées* qu'éprouvent les organes vivants : c'est à la suite de ces altérations que naissent les ferments redoutables.

Les ferments de maladie, comme les moisissures, ont leur origine dans l'organisation même; mais ces ferments, comme tous les corps légers, peuvent être entraînés par l'air.

Les travaux de M. Frémy lui ont permis de trouver dans les organismes les agents producteurs des fermentations, et de faire dériver de la vie elle-même les causes de destruction qui amènent la mort.

Le travail de M. Frémy mérite d'être sérieusement étudié par ceux qui s'occupent des fermentations; car il s'agit de savoir définitivement laquelle des deux théories en présence on doit adopter.

(*Moniteur universel* du 1er juillet 1876).

Des feuilles fourragères. — On n'utilise point assez, pour l'alimentation du bétail, les feuilles de certains arbres, qui peuvent être consommées vertes ou sèches. Il en est qui conviennent à tous les animaux de ferme, voire même aux porcs, et qui peuvent les amener à un état d'embonpoint fort satisfaisant. Elles peuvent être employées à l'état de nature ou cuites, mélangées à des farineux ou à d'autres substances alimentaires, mais elles peuvent seules, au besoin, constituer la base de l'alimentation des animaux qu'on y soumet.

Les feuilles d'orme constituent une excellente nourriture pour les bestiaux. Elles sont consommées avec plaisir par les bœufs, les vaches, les moutons et les chèvres, les chevaux eux-mêmes ne les dédaignent pas, et les porcs les mangent avec appétit, crues et cuites; sous ce dernier état, mélangées avec un peu de son, elles les engraissent à merveille. La propriété nutritive de ces feuilles est supérieure à la luzerne; on estime que 100 parties de feuilles d'orme équivalent à 135 parties de luzerne. Les graines de l'orme méritent également d'être récoltées, et peuvent être avantageusement employées à la nourriture des bestiaux, mais il faut les faire consommer avant leur complète dessication.

Les diverses espèces de saules sont également des arbres à fourrages; les vaches, les chèvres et les moutons mangent les feuilles du peuplier tremble; quant à celles du peuplier noir et du peuplier d'Italie, elles sont peu recherchées, quoique pourtant à l'état sec elles soient consommées par les ruminants sans trop de difficultés.

Les feuilles de charme sont assez recherchées des vaches. Les chèvres et les moutons sont très-friands de celles du hêtre.

Le frêne, qui se charge abondamment de feuilles, est également un arbre à fourrage; ses feuilles sont pour tous les animaux un excellent aliment. On peut même, avec des feuilles de frêne, engraisser des animaux de l'espèce bovine, tant elles contiennent de principes nutritifs. Les graines de cet arbre sont également très-riches en principes alimentaires, elles nourrissent mieux que les graines oléagineuses. Les

vaches qui consomment des feuilles de frêne donnent un lait abondant et du beurre d'un jaune doré, qui a le goût de noisette; quand on les nourrit exclusivement avec des feuilles de frêne, le lait devient fort, mais il perd ce goût par la cuisson. On doit rejeter les feuilles de frêne sur lesquelles des cantharides auraient séjourné, car elles peuvent faire développer chez les animaux qui les consommeraient, des affections gastro-intestinales et génito-urinaires.

La vigne (1) fournit aussi ses feuilles comme substances alimentaires. On peut faire consommer les feuilles de vigne vertes ou sèches. Les vaches les mangent assez bien, mais on remarque chez celles qui en consomment en grande quantité, que cet aliment a la propriété de faire tourner et coaguler le lait quand on le chauffe. Les feuilles de vigne communiquent au lait de la chèvre une propriété spéciale, qui donne aux fromages une qualité supérieure, ainsi qu'on le remarque dans le Mont-d'Or lyonnais; la qualité du fromage de cette localité tient à ce que les chèvres consomment presque toute l'année des feuilles de vigne vertes ou sèches. (M. Lhomme. *Maître Jacques*, septembre 1875).

Les vaches sans cornes dans la Suisse romande (2). — Je regrette infiniment que le défaut d'espace interdise la reproduction de l'article qu'a publié sous ce titre le *Journal de la Société d'agriculture de la Suisse romande*. Mais je dois en transcrire les conclusions.

« En résumé, nous dirons : 1° que l'entreprise du désarmement de nos races bovines a été une œuvre sérieuse, fondée sur des antécédents authentiques bien propres à nous faire espérer d'obtenir par là une notable augmentation dans le rendement de nos bêtes; 2° que les résultats acquis jusqu'à ce jour sont parfaitement de nature à confirmer cette espérance; 3° que la plupart des éleveurs auraient besoin d'être renseignés sur le but et le mérite de cet essai, et qu'ainsi il serait fort utile de les éclairer par une enquête soigneusement faite sur les résultats déjà obtenus. »

La Société, qui s'occupe avec tant de succès du jeune bétail bien écussonné, c'est-à-dire portant le signe caractéristique des races très-bonnes laitières, négligera-t-elle toujours la race Sarlabot, créée par notre éminent concitoyen Dutrône?

(1) Voir *Bulletin de la Société*, pour 1874, p. 154.
(2) Voir *Bulletin de la Société* pour 1862, p. 111.

Les gelées printanières (1). — Les vignes gèlent au printemps sous trois conditions : par rayonnement nocturne; par abaissement général de la température sous l'influence des courants froids ; par accident météorique. L'auteur, notre collègue, M. A. de Brevans, a eu sous les yeux un cas de ce genre en 1843. Une chaude saison avait admirablement développé la végétation, et les bourgeons de la vigne atteignaient 20 centimètres de longueur. Un soir survint un orage suivi d'une giboulée qui saupoudra toutes les pousses d'une couche de neige ; puis temps clair et serein. Le lendemain, désastre complet dans tous les lieux où avait passé l'orage.

Un abaissement prolongé de température, qui ne va point jusqu'à la gelée, ralentit le mouvement de la sève et détermine la *coulure des bourgeons*. Ce fléau, plus général et plus désastreux que la gelée, a frappé l'an dernier nos meilleures côtes (vignobles du pied du Jura) qui, non atteintes par la gelée, ont été moins productives que les bas-fonds les plus maltraités.

Des abris de toute sorte ont été proposés : paillassons, capuchons, gaînes, en paille, en toile, en papier, et les nuages artificiels. Tous peuvent avoir leur effet contre le simple rayonnement; mais, dans les autres cas, et du moment où la température s'abaisse au-delà de 4°, l'efficacité cesse, et ce sont des frais ainsi que du temps perdus.

Il ne faut pas juger seulement d'après la théorie. « J'ai pour l'apprécier, » dit M. A. de Brevans, « nos rudes vignobles du Jura, à culture compliquée, morcelés à l'infini et exposés à nombre d'avaries. C'est sans doute ce qui me rend plus circonspect.

« Cela dit, en fait d'abris, prenons les plus simples, les paillassons du Dr Guyot. Avec une culture de 2 hectares, à un cep par mètre carré, cela nous fait 200 lignes de 100 mètres, ou 28 *kilomètres*, ni plus ni moins à garantir. Ce chiffre se passe de tout commentaire.

« Les nuages artificiels sont plus sérieux, parce qu'ils ont une action plus instantanée et plus étendue. Mais le vigneron pourra-t-il courir, à l'instant voulu, à 5, 6, 10 parcelles? Ceux-ci ne peuvent donc être employés que par ensemble ou *communalement*, et encore sont-ils soumis à bien des traverses de vent, d'excès de froid, etc. »

Les autres procédés de taille tardive et d'enfouissement des branches à fruits sont-ils plus efficaces et plus pratiques? D'abord, l'enfouissement

(1) Voir *Bulletins de la Société* pour 1860, p. 50 et 73; pour 1863, p. 62 et 179; pour 1867, p. 189; pour 1868, p. 94 et 317; pour 1871, p. 189; pour 1873, p. 291 et 328; pour 1874, p. 28, 161, 227 et 398; pour 1875, p. 50.

n'est praticable que sur les vignes cultivées en souches à ras du sol. Il est douteux que le retard de l'épanouissement du bourgeon, jusqu'après la cessation de toute crainte des gelées, puisse être suffisamment obtenu par la taille tardive, et qu'il puisse être obtenu par l'enfouissement sans étiolement des bourgeons. Ce qu'il y a de certain, c'est que le retard du travail serait long à réparer, au préjudice des autres mains-d'œuvre qui doivent suivre. Dans notre territoire (Arbois), en commençant la taille en mai, comme on le propose, elle serait achevée fin juin.

A la statistique de répondre si, dans notre zône, la viticulture est suffisamment rémunératrice, non pas annuellement, mais dans une certaine période d'année. Si elle ne l'est pas, répudions-la. Autrement, avisons directement à la rendre moins précaire : 1° par un meilleur écoulement des produits, et nous savons que les vins de notre région sont les plus universellement appréciés pour l'usage habituel ; 2° par des mesures de prévoyance qui compensent les récoltes les unes par les autres. Là est le *progrès économique !*

« Le *progrès pratique*, mais naturel, c'est-à-dire une plus grande certitude de production annuelle par une judicieuse organisation des cultures, ne me semble pas impossible, sinon absolu. Voici par quelle voie. »

Par un choix bien compris des cépages à végétation tardive, nous arriverions plus directement aux résultats même cherchés par les procédés factices pour retarder l'action de la sève. « Je dirai comme exemple que, pendant les 7 années consécutives de 1850 à 1857, j'ai constamment vu quelques pieds de *petit muscat noir du Jura* chargés de fruits, au milieu de tous nos autres plants frappés de stérilité. Je n'ai pu en faire remonter la cause qu'à leur poussée tardive. »

Il faudrait utiliser les cépages qui ont la propriété de produire du raisin au contre-bourgeon qui, plus lent à se développer, échappe par ce retard à la gelée.

On choisira les cépages à poussée moyenne ou même tardive, dont néanmoins la maturité est précoce. Pour arriver à la maturation complète, ils ont moins besoin de la réverbération du sol et peuvent alors être tenus plus élevés sur souche. Or, les bourgeons élevés ont relativement moins à redouter les effets de la gelée, parce que l'air qui les entoure est moins humide, et parce qu'ils participent mieux aux brises ou aux vents qui peuvent survenir. A ce point de vue, la taille du Dr Guyot, à long bois, et branche à fruits couchée horizontalement à un fil de fer, mérite d'être étudiée.

Ainsi, « c'est par un ensemble de pareilles mesures éclairées par des données précises de statistique et de science, qu'on pourrait arriver à sauvegarder sérieusement les intérêts des viticulteurs, à lutter utilement contre les influences climatériques et à rendre la production annuelle plus certaine. Tous les moyens factices sont longs et dispendieux pour une efficacité précaire. Ils peuvent être le fait de l'horticulture restreinte ou des heureux possesseurs de crûs, dont les produits sont cotés à de hauts prix; mais ils sont inapplicables dans notre viticulture générale et rustique. » (*Journal d'agriculture pratique* et *Abeille jurassienne* du 2 mai 1875).

RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES,

PAR LE MÊME

Conservation des Sangsues. — Tout le monde sait la difficulté énorme qu'on rencontre pour conserver des sangsues. Cet animal est cependant d'une grande utilité, et quand on se trouve à la campagne, loin d'une ville, mille occasions se présentent pour le faire apprécier.

Voici un procédé qui est fort simple, pour obvier à cet inconvénient. Il suffit de mettre les sangsues dans 1 litre d'eau auquel on a ajouté 30 gouttes d'une solution d'acide salicylique au trois-centième. Les effets sont complets, et ces utiles animaux se conservent des mois sans manifester le moindre signe de souffrance. (*La Basse-Cour*, N° 7, 1876).

Moyen pour préserver les outils de fer de la rouille. — Voici un excellent moyen pour préserver de la rouille les outils en fer. On fait fondre 15 grammes de saindoux; on écume et on jette dans cette graisse autant de mine de plomb qu'il en faut pour lui donner la couleur du fer; on enduit les outils de ce mélange, on laisse sécher 24 heures avant de les essuyer, et, de cette façon, les outils restent très-longtemps sans se rouiller.

(*Revue d'économie rurale*).

Procédé américain pour se débarrasser des Rats et des Souris. — On découpe des éponges brutes en petites tranches que l'on fait frire avec du lard, de la graisse ou du beurre avancé. Il ne faut pas dépasser le degré de cuisson; l'éponge ne doit être ni trop grillée, ni trop molle. Il est indispensable qu'elle conserve encore tout son pouvoir absorbant pour l'eau.

Les rats sont très-friands de graisses et de viandes grillées. Ils avalent sans hésitation l'éponge frite à point. Dès qu'elle est entrée dans l'estomac,

elle se gonfle en s'imbibant des sucs digestifs, et plus la digestion avance, plus son volume augmente; il augmente si bien que l'animal finit par mourir complètement asphyxié (*Bulletin mensuel de la Société départementale d'agriculture des Bouches-du-Rhône*).

Procédé pour guérir les tonneaux moisis. — Dans un tonneau de 2 hectolitres à peu près, mettez 200 grammes de farine de moutarde, et versez 10 à 12 litres d'eau à 50 degrés. Bouchez et promenez cette eau sur toute la surface interne du tonneau.

Deux ou trois heures après, versez la même quantité d'eau à la même température, et tenant à solution 100 grammes d'alun, et promenez cette eau sur toute la surface du tonneau (la première eau n'a pas été enlevée, bien entendu). Quelques heures après, remplissez complètement avec de l'eau ordinaire, qu'on ne videra qu'après deux ou trois jours.

C'est alors qu'il faudra bien rincer.

Dr GRANDCLÉMENT.

POÉSIE.

LA NOEL DES OISEAUX

(Idylle franc-comtoise).

Tandis qu'expirait l'harmonie
Des gais et derniers carillons,
La messe de minuit finie,
Devant l'âtre nous nous serrions.

La ferme était toute joyeuse :
Le vin du Jura pétillait,
Et, mélèze entier, lumineuse,
La buche sainte flamboyait.

La table débordait splendide,
De tourtes d'or et de gâteaux;
Mais une place restait vide,
Celle de Lise aux yeux si beaux!

Des frais bambins la troupe folle,
Avec un vacarme effréné,
Prenaient d'assaut la girandole
D'un bel arbre de sucre orné.

Et chacun chantait à la ronde
Les vieux noëls de la comté.
Du grand foyer la flamme blonde
Rendait plus vive la gaîté !

Se souvenant de sa jeunesse,
L'aïeule en joie aussi chantait ;
Seul, dans cette immense liesse,
Je demeurai triste, inquiet.

Où donc est Lise, demandai-je,
Elle nous a quittés, pourquoi ?...
Par ce froid dur et cette neige,
Où donc est-elle, dites-moi ?

Mon fils, répondit la grand'mère
(C'est l'usage de nos hameaux),
Lise a porté dans la clairière
La Noël aux petits oiseaux....

Je me levai plein de surprise,
Et je sortis au même instant
Chercher ma mignonnette Lise,
La pure enfant que j'aime tant.

La nuit scintillait froide et claire,
Et sur les monts silencieux
La neige étendait son suaire,
Le vent du nord cinglait mes yeux.

Les arbres tordaient sur ma tête
Leurs bras hérissés de glaçons,
Et de nos chaumières en fête,
Vagues, m'arrivaient les chansons.

Devant moi, la forêt sans borne,
Sous l'âpre bise frissonnant,
S'étageait ténébreuse et morne
Dans le ciel glacé rayonnant.

Et j'aperçus mon adorée !...
Elle était là, sous un sapin,

Blanche, par la lune éclairée,
Dans les airs émiettant du pain.

Oh! m'écriai-je, sois heureuse!
Toi qui viens la nuit de Noël,
Malgré la bise furieuse,
Secourir les oiseaux du ciel!...

Louis MERCIER.

DONS.

Il est offert à la Société, par :

MM. MABILLE, frères, ingénieurs-mécaniciens-constructeurs à Amboise (Indre-et-Loire) : leur catalogue illustré.

M. F. GUICHARD, ex-professeur au lycée de Patras (Grèce), à Lons-le-Saunier : *La Locomotive*. Petite brochure in-12, dont il est l'auteur.

M. le Dr GUILLAND : *Compte-rendu de l'Assemblée générale des Médecins de la Savoie*. Opuscule in-8°.

Mlle Clarisse ARNOULT : *Grammaire raisonnée et pratique*. Un vol. in-8°, broché, dont elle est l'auteur.

M. ROTSCHILD, J., éditeur à Paris : *Les plantes médicinales et usuelles*. — *Les ravageurs des forêts et des arbres d'alignement*. — *Les ravageurs des vergers et des vignes*. 3 vol. in-12, cartonnés.

M. CHATEAU, membre correspondant : *Étude historique et critique pour servir à l'histoire de la fabrication du rouge d'Andrinople*. Un vol. grand in-8°, broché, dont il est l'auteur.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.

EXTRAITS
DES MÉMOIRES DE LA HUGUERIE

Par M. le Comte Léonel de LAUBESPIN

AVEC UNE PRÉFACE PAR M. PINGAUD

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE BESANÇON

PRÉFACE

Les pages qui suivent sont principalement consacrées à un personnage franc-comtois, sinon de naissance, au moins d'origine, l'amiral de Coligny. Héros et victime de la guerre civile, Coligny n'a guère rencontré jusqu'ici dans la postérité, comme dans sa vie, que des partisans ou des ennemis. Les livres récents de MM. de Caraman-Chimay et Tessier ne nous ont pas encore donné son histoire définitive, le premier s'étant borné à mettre en ordre les documents contemporains, le second n'ayant fait qu'une étude de caractère, qui tourne promptement à l'apologie. Pour bien apprécier Coligny, il faudrait connaître ses Mémoires, brûlés par ordre royal après la Saint-Barthélemy, ou tout au moins sa correspondance, en grande partie inédite. Un projet de publication de ses lettres avait été mis en avant il y a une dizaine d'années par MM. Read et Bourquelot; il est à regretter qu'on n'ait pas donné suite à cette proposition.

A défaut des Mémoires, et en attendant la correspondance qui doit nous montrer le soldat, le politique, le chef de parti peint par lui-même, voici un témoignage nouveau et des plus instructifs qui s'offre à nous : ce sont les Mémoires manuscrits de La Huguerie. Ces Mémoires, déposés à la Bibliothèque nationale, ont été signalés l'année dernière au Conseil de la Société de l'Histoire de France, et la publication en a été décidée. Mais déjà un fervent admirateur de Coligny, un chercheur dont le nom n'est pas inconnu dans nos contrées, M. le comte de Laubespin, avait mis

la main sur ce précieux manuscrit. Depuis longtemps, M. de Laubespin consacre ses loisirs à étudier, sinon à peindre, le héros du protestantisme français. Comme allié de sa famille (les Coligny et les Laubespin descendent d'une souche commune), il avait des droits spéciaux à honorer sa mémoire; il a donc recueilli les chartes, les lettres, les mémoires qui peuvent éclairer et fixer l'opinion sur son illustre parent, et, son admiration croissant avec ses recherches, il en est arrivé à voir en Coligny non-seulement un habile capitaine, mais un des précurseurs de la politique moderne, le premier ancêtre de nos gentilshommes libéraux de 1789. Cette ardente sympathie, que quelques-uns ne partageront sans doute pas sans réserves, nous aura valu du moins la découverte des importants Mémoires dont il est ici question.

Les Mémoires de La Huguerie forment un volume de 259 feuillets, d'une écriture très-difficile à lire, et désigné au catalogue sous le titre de *Mémoires du comte de Coligny-Châtillon*. L'auteur, qu'on voit en relation avec les hommes les plus considérables de l'époque, ne veut cependant pas se démasquer tout d'abord. Ce n'est qu'au milieu de son récit qu'il se met enfin en scène d'une manière dramatique, et nous apprend qu'il se nomme le sire Michel de La Huguerie. A en juger par ce qu'il raconte, par le rôle qu'il prétend avoir joué, c'était un homme fort instruit et fort adroit, se complaisant peut-être un peu trop dans son habileté, et réellement admis dans l'intimité des principaux personnages de la cour et du parti huguenot.

Sa vie fut celle d'un agent secret, toujours voyageant et intriguant auprès des princes. Il était né à Chartres, en 1545. A vingt-cinq ans, il fait son apprentissage diplomatique dans la suite du cardinal de Rambouillet, ambassadeur à Rome. A son retour en France, les services qu'il rendit aux protestants, les secrets qu'il surprit à leur profit, le firent placer dans un poste de confiance, auprès de Coligny. Heureusement pour lui, il se rendit aux Pays-Bas quelques mois avant la Saint-Barthélemy, et depuis lors, on le voit passer sans cesse de France en Angleterre, en Lorraine, en Allemagne, pour le service du prince de Condé et dans l'intérêt de

sa cause. C'est la suite de ses négociations, souvent vivement présentées, qui a servi de thème à ses volumineux Mémoires, divisés en quatre livres, et s'étendant de 1570 à 1587. Un cinquième livre, récemment retrouvé par M. de Ruble, conduit plus loin le récit des guerres civiles à l'époque où La Huguerie abandonna son parti pour passer dans le camp de la Ligue. « Cet homme, dit de Thou (liv. 87), qui avait appris à ne rougir de rien, avait été autrefois précepteur à Paris, où je l'avais vu pendant ma jeunesse. Il était vendu à la Ligue, et s'était, dit-on, laissé corrompre par le duc de Lorraine pour trahir les alliés. »

Cet ancien agent de Coligny devait entrer au Conseil des Seize, et soutenir contre le Béarnais les prétentions de Philippe II. Il écrivit un *Discours.... sur l'élection du roi dans ce royaume*, signalé par le P. Lelong, et conservé, comme ses Mémoires, à la Bibliothèque nationale (Fonds Dupuy).

Sceptique par nature ou traître par intérêt, La Huguerie n'en est pas moins un témoin attentif, judicieux, bien informé des choses de son temps, un peintre sans artifices de ses contemporains. Une foule de personnages revivent dans ses souvenirs avec des traits qui nous étaient inconnus jusqu'ici, Coligny entre autres, qui fut son premier protecteur, et aux dernières années duquel il assista pour ainsi dire heure par heure. Cette seule circonstance suffirait pour justifier auprès des lecteurs franc-comtois l'intérêt de son récit. Qu'on ne s'attende pas toutefois à trouver ici un texte pur, rigoureusement transcrit dans toutes ses parties. M. de Laubespin a moins eu en vue La Huguerie que les personnages mis en scène par le vieil écrivain; il est allé droit aux faits, qu'il a dégagés à sa convenance des passages inutiles, des tournures vieillies, de l'orthographe propre au secrétaire de Coligny. Si l'on veut bien se souvenir qu'on a ici sous les yeux une traduction libre sans cesser d'être exacte, on recueillera dans ces pages des anecdotes, des conversations qui peignent au vif cette cour profondément corrompue et profondément divisée de Charles IX, au milieu de l'imbroglio le plus tragique qui fut jamais. Nous ne pouvons donc que remercier M. de Laubespin

de n'avoir pas attendu la publication intégrale des Mémoires pour en faire jouir ceux qui s'honorent d'être, au moins en esprit, ses compatriotes.

L. PINGAUD.

AVANT-PROPOS

En Franche-Comté et en Bresse, on veut bien se souvenir de nos droits spéciaux à aimer le nom de Coligny (1); on trouvera donc naturelles nos protestations contre les attaques adressées au plus glorieux des enfants de nos contrées. Comment, lorsqu'on lui appartient, même de loin, ne pas s'émouvoir des outrages prodigués à notre grand Ministre, à l'initiateur de la politique moderne, au premier des libéraux? Ce dernier hommage, qu'il n'aurait pas compris, est la cause inavouée des animosités dont le poursuivent certaines opinions, qui ne lui pardonnent pas d'avoir consacré sa vie à la conquête de la liberté civile et religieuse en France, on pourrait même dire en Europe. Notre enfance a été témoin des nobles luttes soutenues par MM. de Tracy et de La Fayette, disciples respectueux du grand amiral. Plus tard, puisant dans ces enseignements intimes de nouveaux motifs d'admiration, de partialité peut-être, nous avons cru qu'il était de notre devoir d'amasser des matériaux avec lesquels quelqu'un de plus autorisé que nous, put construire un monument à la gloire de la généreuse victime de la Saint-Barthélemy. N'osant pas publier sa vie, nous réunissons avec la patience d'un bénédictin, et la passion d'un ami de la vérité, les chartes, les lettres, les mémoires, les citations qui peuvent éclairer et fixer l'opinion.

C'est donc en fouillant dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale que nous avons découvert un journal fort intéressant, ignoré jusqu'à présent, qui jette une vive lumière sur les hommes

(1) Du Bouchet, Gollut, Duvernoy, Rousset, Pinet, Paradin, Labbey de Billy, Guichenon, Corneille St-Marc et tous les historiens qui se sont occupés de la Séquanaise, reconnaissent que les Coligny et les Laubespin sortent d'une souche commune.



de la fin du xvie siècle. Il était désigné dans le catalogue sous le titre de *Mémoires du comte de Coligny-Châtillon.* Dès les premiers mots, nous avons reconnu que ce titre était inexact; mais ces révélations étant fort curieuses, nous avons voulu savoir qui nous les transmettait, et jusqu'à quel point on pouvait y ajouter foi. L'auteur anonyme, en relation avec les personnages les plus considérables et possédant les secrets d'état les plus importants, ne veut cependant pas se démasquer; il fait preuve d'une obstination singulière à taire son individualité, et laisse ainsi le lecteur dans le vague le plus complet, jusqu'au quart de l'ouvrage, où enfin il se met en scène d'une manière dramatique, et nous apprend qu'il se nomme le sire Michel de La Huguerie. Nous avons vérifié de suite qu'il jouissait, à cette époque, d'une juste notoriété. Il avait publié, en 1595, un factum habile à propos des projets d'élection d'un roi (1). Le Père Lelong en accuse l'existence (2). Daubigné parle de La Huguerie (3). De Thon (4) aussi (5). Enfin, il est constant que ces Mémoires fort curieux, un peu diffus, d'une lecture difficile, sont dus à la plume d'un homme fort délié, très-instruit, se complaisant trop dans son habileté, et réellement admis dans l'intimité de l'amiral Coligny, de Briquemault, de la reine Catherine de Médicis, de la reine Jeanne de Navarre, du comte Ludovic de Nassau, du prince d'Orange, du prince de Condé, de l'ambassadeur d'Angleterre, Walsingham.......

Nous espérons que nos lecteurs, plus froids que nous sur les mérites de l'amiral, et sur la faiblesse déplorable de Charles IX, auront cependant épousé, en partie, nos entraînements dans cette tragédie historique! Il nous paraît difficile de ne pas être ému par le sublime dévouement de l'amiral, allant au-devant de la mort pour ne pas donner une quatrième fois le signal des guerres civiles, disant : « Il y a un Dieu vengeur qui punira la perfidie si j'en suis victime, » et ajoutant : « Je serai heureux de souffrir

(1) B. N. Mss. 1595. Dupuy, tome 526, ch. 31.
(2) Tome II, page 346, article 19444.
(3) Édition 1626, tome II, pages 99 et 118.
(4) Le duc de Bouillon.
(5) Tome VII, livre 87, page 77, ligne 24.

pour la cause de la liberté religieuse, car mon sang lui sera plus utile que mes armes. » C'est le martyre le plus complet et le plus noblement supporté que l'on puisse voir.

Une dernière épreuve, un comble d'amertume fut probablement cependant évité à Coligny ! A l'heure suprême, il dut se croire frappé par la vengeance impitoyable des Guises, mais il ignora que son Roi, qui l'appelait son père le 22 août, et l'assurait de son tendre respect, signait le lendemain son arrêt de mort et s'en vantait (1). Il est aussi, ce nous semble, impossible d'assister sans être ému, aux remords de cet infortuné souverain s'appercevant trop tard qu'il a été égaré par d'infâmes conseillers. Il voudrait se faire pardonner tout le sang versé, il se flatte que parmi ses nombreuses victimes, il n'en a pas succombé d'innocentes. Enfin, il maudit ces noms que l'histoire a mis au pilori : Biragues, Nevers, Retz, Frégose et même Guise, et Catherine de Médicis, sa mère. Il se rapproche, tant qu'il peut, des princes allemands, ses ennemis d'hier, et leur témoigne le désir, en entrant dans leurs vues, de faire une contre Saint-Barthélemy.

Ce qui, du reste, nous rassure dans nos jugements, c'est que nous nous trouvons d'accord avec les antagonistes impitoyables, cruels même, de Coligny, et avec le plus austère de nos historiens, Bossuet.

Tavannes, qui voulait, en août 1572, une bataille dans Paris pour prévenir l'embrasement de la France, réprouve, dans ses Mémoires si intéressants, le massacre perfide de gens désarmés et les égarements d'une populace conduite par des assassins. Il termine ses réflexions par ce trait : « C'était être Huguenot que d'être riche. » On gémit de penser que les bas-fonds de la Société donnent, à toutes les époques agitées, des acteurs néfastes pour accomplir les plus horribles forfaits, et qu'il se trouve toujours des enfants pour jouer un rôle infâme dans ces fêtes là (2).

Montluc, le féroce Montluc, est saisi d'horreur en présence de tant de perfidie. Il devient humain après le 24 août. Il se vante

(1) Comte Orloff, *Voyage en France*, tome III, page 139.
(2) Lettres et négociations de Walsingham.

d'avoir laissé fuir en Navarre une population affolée, et, ce qui fait tressaillir, ce qui prouve à quel point la terreur était grande, c'est que malgré les terribles preuves de fidélité qu'il a données, il craint de passer pour un modéré, pour un hérétique, pour un coupable ! Il ne veut pas donner le moindre prétexte à la persécution. Prudemment, il s'abstient de rien blâmer, et dans ses commentaires justement célèbres, il avoue humblement : « qu'il ne veut pas dire, ni se mêler d'écrire, si cette procédure fut bien ou mal faite, car il y a prou à dire et de bien et de mal, et puis cela ne me porterait nul profit. Ceux qui viendront après nous en parleront mieux à propos et sans crainte, car les écrivains d'aujourd'hui n'osent écrire qu'à demi. De moi, j'aime mieux me taire. Encore que je fusse alors seulement maître de ma maison, si est-ce que la reine me fit cet honneur de m'en écrire, et me mander qu'on avait découvert une grande conspiration contre le Roi et son État, et que cela avait été cause de ce qui était advenu. Je sais bien ce que j'en crus, il fait mauvais offenser son maître. Le Roi n'oublia jamais que Coligny lui fit faire la traite de Meaux à Paris plus vite que le pas. »

Enfin, pour résumer le débat, et prononcer un solennel jugement, nous trouvons l'éloquente voix de Bossuet, d'accord avec nos modestes appréciations. L'Aigle de Meaux, dont on ne peut suspecter la science infaillible et la respectable impartialité, dit (1) : « Pour confirmer le bruit qu'on voulait répandre de la conspiration de l'amiral, on lui fit faire son procès. La reine mère chercha dans ses papiers quelque chose qui diminuât l'horreur d'un tel meurtre; on n'y trouva que des Mémoires pour la guerre de Flandre, et des avis qu'il donnait au Roi pour le bon gouvernement de son État; il l'avertissait, entre autres choses, de ne pas donner de trop grands apanages à ses frères, et d'empêcher de tout son pouvoir que les Anglais n'acquissent, dans les Pays-Bas révoltés, un pouvoir qui deviendrait fatal à la France. La Cour affecta de communiquer ces Mémoires au duc d'Alençon et à la reine Elisabeth. On

(1) *Histoire de France*, d'après les leçons de Bossuet. Tome III, page 378 et suivantes.

représentait à l'un et à l'autre la manière dont les traitait un homme qu'ils estimaient tant. La réponse fut honorable pour Coligny. Ils dirent qu'ils pouvaient peut-être se plaindre de lui, mais que le roi s'en devait louer, et que des avis si solides et si désintéressés ne pouvaient venir que d'un fidèle serviteur. Ainsi, tout ce qu'on employait pour décrier l'amiral ne servait qu'à illustrer sa mémoire. Elle fut cependant condamnée par un arrêt solennel, qui eût pu être juste dans un autre temps et pour un autre sujet. Mais rien ne parut plus vain, ni plus mal fondé que la conjuration dont on l'accusait alors. Les éloges qui furent payés à l'habileté et à la dissimulation du Roi furent un déshonneur pour le premier Président de Thou, qui les prononça, et pour Charles IX qui les reçut ! Le légat, arrivé depuis en France, parla dans ce sens, reprend Bossuet, car, en se réjouissant avec le Roi, au nom du Pape, de l'action qu'il venait de faire, il loua la St-Barthélemy comme méditée de longtemps et conduite avec une prudence admirable, pour le bien de la religion et de l'État. Ce discours découvrait ce qu'on aurait dû tenir caché. Pour imprimer davantage la conspiration dans les esprits, on rendit à Dieu des actions de grâce publiques sur la prétendue découverte. Ces grimaces n'imposèrent à personne, et l'action qu'on venait de faire fut d'autant plus détestée des gens de bien qu'on ne put trouver un prétexte qui eût la moindre apparence. »

Charles IX, subissant les plus déplorables influences, ordonna un affreux attentat : il voulut en rejeter la responsabilité sur les Guises, il en parla d'abord comme du résultat de leurs anciennes haines contre Coligny, les Princes lorrains réclamèrent. On inventa alors, en second lieu, la version de l'audacieux complot des Huguenots qui avait exigé une répression immédiate ; la vérité se fit enfin jour, et le Roi fut obligé d'avouer, dans son troisième récit, qu'il avait voulu châtier Coligny et les Huguenots parce que leur insolence passait toutes les bornes. Il n'avait pu les réduire par les armes, il avait eu recours, alors, à une profonde dissimulation qui les fit tomber dans des pièges habilement préparés. On n'est trahi que par les siens. Muret, les orateurs sacrés, l'habile Davila, dont les jugements politiques sont faussés par les

préjugés de Machiavel, tout le parti soudoyé par Philippe II, les lettres et les arts italiens, conspirèrent dans un concert d'éloges, qu'on ne peut comprendre aujourd'hui. C'est la confirmation de cette étrange exaltation et de tous ces jugements historiques de Bossuet, Tavannes, Montluc, Vieilleville, L'Hospital, Mathieu, Davila,..... qu'on lit dans les Mémoires de La Huguerie.

On va connaître le personnage par son œuvre et lire sur Jeanne de Navarre et Guillaume d'Orange, des appréciations sévères auxquelles on n'est pas habitué, surtout de la part d'un historien huguenot.

Son journal volumineux, entrevu par les savants autorisés du jour, leur semble digne d'intérêt, car la Société historique de France, sur l'avis de son secrétaire, M. de Boislisle, de M. Léopold Delisle, l'habile Directeur de la Bibliothèque nationale, du comte de Laborde, de MM. Jules Bonnet, Read et Sandret, a prié M. le baron de Ruble, le docte éditeur de Montluc, de s'occuper de la mise au jour du long travail de Michel de La Huguerie, allant ici de 1570 à 1585, mais continué, croît-on, par un important manuscrit déposé à la bibliothèque de M. le marquis d'Aubays, à Nîmes, et prolongeant les révélations sur la fin du XVIe siècle, sur les affaires de la Hollande et des Nassau.

Nous n'avons extrait des volumineux Mémoires de La Huguerie que les passages les plus intéressants et se rapportant aux dernières années de Coligny et de Charles IX. Le surplus contient un grand nombre de curieux détails sur l'histoire des mœurs, des guerres et de la diplomatie des dernières années du XVIe siècle. Cela n'avait plus trait au personnage dont nous voulons mettre le caractère en relief. Il fallait dès lors nous arrêter. Nous avons dû, pour faciliter aux lecteurs l'intelligence de ces extraits, résumer souvent en quelques lignes des longueurs de récit, et en moderniser le style pittoresque, mais quelquefois obscur.

Les mémoires de Michel de La Huguerie sont classés à la Bibliothèque nationale, sous le N° 17463. Ils étaient dans la collection Harlay et avaient appartenu à M. de Bellièvre.

Cte Léonel DE LAUBESPIN.

Je naquis à Chartres en 1545. Mon père, qui y était apparent, m'éleva chez lui jusqu'à l'âge de 14 ans. Je fus envoyé alors au collége de Navarre pendant 6 ans. Je fis des leçons publiques 2 ans. Mon père mourut en 1567 : j'avais 22 ans; c'était le moment où les guerres civiles, qu'on croyait éteintes, allaient se rallumer. Je me liai avec Memeteau, secrétaire du duc d'Anjou, qui m'employait. L'évêque de Riez s'intéresse à moi et me pousse près du cardinal de Bourbon. Memeteau et l'évêque de Riez meurent. On promet l'abbaye de La Roue, en Anjou, à Roquetaillade, et à moi, La Frenade du Poitou; mais Lansac me supplante pour y mettre un protégé. Dégoûté de la Cour, je vais à Rome; j'y trouve Hiérosme de Rosdrazeu, seigneur polonais, camarade du collége de Navarre, Chambrier secret de Pie V. Je me dégoûte vite de Rome, où peu de gens s'amendent, et je me décide à revenir. Je voulus cependant y retourner en 1570. J'avais connu Villeroy à Navarre. Comme il envoyait un de ses secrétaires, nommé Maréchal, porter l'édit de paix, avec des explications de Charles IX, sur l'état de ses affaires, je résolus, par économie, de partir avec Maréchal le 15 août ; je n'avais que mon cheval de poste à payer. Pendant le voyage, Maréchal me mit au fait du but de son voyage. En arrivant le 26 août, il voulut que je logeasse avec lui chez le cardinal de Rambouillet, notre ambassadeur à Rome. Je me liai avec La Herrie, son secrétaire, et sus ainsi tout ce qui se traitait avec le Pape. Un gentilhomme Manceau, que je ne nommerai pas, me découvrit, tant on avait confiance en moi, que poursuivi pour avoir assassiné La Curée (1) ; il s'était réfugié dans la suite du cardinal.

En octobre, je revins de Rome, je passai par Lucques, et m'embarquai à Lérice (2) sur la galère de l'ambassadrice d'Espagne jusqu'à Gênes. Elle m'indiqua qu'elle ne croyait pas à la paix, et connaissait les secrets diplomatiques que j'avais découverts. J'arrivai à Lyon à la Toussaint. Je m'embarquai sur la Loire avec Combelle, conseiller de la Reine, qui fut depuis près du duc d'Alençon. J'avais connu ses frères, dont l'un était secrétaire de

(1) Ce fut un crime politique qui fit une grande sensation.
(2) Lérici, près de la Spezzia.

la reine Catherine, et l'autre lieutenant-colonel du comte de Martinengo. Il me confirma ce que j'avais appris. Je le quittai à Gien, et pris la poste. J'arrivai à Paris à la St-Martin. Je rencontrai Hamon, officier du Roi, joyeux de rentrer à la Cour par suite de la paix; je lui dis qu'il avait tort de compter sur l'avenir, et lui donnai en confidence les motifs de mon inquiétude. Il raconta notre conversation à Briquemault, agent de la reine de Navarre; nous étions au cimetière St-Jean, il me fit entrer à l'Hôtel de Beauvais où nous nous promenâmes dans le jardin. Arrive un vieux gentilhomme, je veux me retirer, il me retient et me dit d'être en confiance, que c'est M. de Briquemault, son protecteur, qui serait aise de me connaître. Hamon me laisse avec lui. Briquemault entra de loin aux propos que j'avais tenus à Hamon, me priant de lui dire ce que je savais dans l'intérêt de tant de personnes, s'en reposant sur la foi publique. Je niai en m'excusant, il insista, et je finis par lui dire ce que j'avais reconnu, que le Roi, voyant que par la voie des armes il ne pouvait arriver à son but, il avait advisé un autre chemin pour en un jour nettoyer tout son État. Le roi d'Espagne serait averti pour qu'il ne put le contrarier. Le Pape était garant de Philippe II, et avait promis son concours quand il en serait temps. « Le but de cette paix est malheureusement certain,» m'écriai-je. J'ajoutai qu'on pourrait cependant la conserver peut-être, en engageant artificieusement le Roi, contre son intention; on pourraît l'entraîner doucement, sans rien émouvoir, ni faire contenance d'aucun soupçon.

Le sieur de Briquemault demeura un temps tout estonné et pensif, sans mot dire, puis retournant à moy, et étant appelé pour dîner, me retint d'autorité, et après dîner, étant seul en sa chambre, me remit sur mes propos, et enfin m'exhorta à prendre parti pour la Reine de Navarre, et l'aller trouver en portant des lettres qu'il écrivait à l'amiral. Je m'excusai d'abord, puis je finis par consentir, mais je voulus que ce fut une dépêche verbale, et au moyen de Hamon, en qui j'avais confiance. A mon retour, je remplaçai Hamon.

Mon premier voyage avec le sieur de Briquemault, cet hiver,

fut à Villers-Cotterets, où était la Cour, qui attendait les ambassadeurs des Princes protestants d'Allemagne, conduits par le vicomte d'Hargentlieu, dirigés par Hubert Languet (1), français au service de l'Électeur de Saxe. Il félicita le Roi d'avoir donné la paix, lui offrit le secours des Princes contre quiconque la violerait, lui conseilla de se défier de ceux qui voudraient l'entraîner à ne pas observer ses engagements actuels plus que les anciens. En tête-à-tête, Languet présenta au Roi un cahier des contraventions. Charles IX lui fit une maigre réponse, en insistant sur ce que ses sujets lui devaient avant tout obéissance. De tout cela, on eût mauvaise opinion des intentions du Roi, et Briquemault dit aux ambassadeurs que leur mission n'avait servi qu'à démasquer la Cour de France, et qu'il fallait que leurs souverains s'apprêtassent à secourir les Huguenots. Nous eûmes communication d'un Mémoire adressé au Roi pour l'encourager à exécuter ses desseins. On lui disait qu'on était quelquefois en défiance des bouillons de sa jeunesse. Ce Mémoire venait des Lorrains et avait été envoyé à Rome. Le Pape Pie V, en l'approuvant, ordonna à son Nonce de presser Charles IX de tenir ses promesses. Nous pensâmes qu'il faudrait montrer le Mémoire au Roi pour sonder son cœur et l'aigrir contre les vrais ennemis de la France. Nous nous en rapportâmes à Coligny, qui approuva notre idée. Charles IX montra ses mauvaises dispositions, en étant tout-à-fait indifférent à notre révélation.

Jean Frégose, Génois (2), arriva sur ces entrefaites de Heidelberg, où il avait été envoyé par Médicis, qui offrait 200,000 écus pour aider l'insurrection des Pays-Bas. En effet, elle ferait ajourner

(1) Hubert Languet, né à Vitteaux, en Bourgogne, en 1518, se fit protestant sur les instances de Melaucton, et se retira chez Auguste, Électeur de Saxe, qui eut en lui la plus grande confiance. Sa mission près de Charles IX est célèbre. Le jour de la St-Barthélemy, il ne craignit pas d'exposer sa vie pour sauver celle de quelques amis, comme Duplessis Mornay et André Nechel. Il mourut en 1581.

(2) Il appartenait à la famille historique de Gênes; c'est un agent, sans conscience, de Catherine de Médicis. On le voit souvent apparaître dans les Mémoires de La Huguerie.

les mauvais projets de Philippe II contre Florence. L'Electeur nous adressa Frégose en nous exhortant, pendant que nous étions en paix, à aider le Prince d'Orange; il ajoutait que le meilleur moyen de faire respecter l'édit de 1570 était d'amener une rupture entre Charles IX et Philippe II. On commença à donner la chasse aux Espagnols sur mer. La proposition de Frégose était bien tentante, mais elle était verbale, il n'y avait aucun écrit. Nous fûmes arrêtés tout court par cette considération, que l'Italie est une boutique de tromperie et de déloyauté. La patrie de Frégose se signale par ses perfidies. Le duc de Florence (parent de la Reine) (1) l'envoyait; tout cela nous fit croire que c'était une ruse de Catherine, pour nous jeter dans une bourrasque du côté de l'Espagne, et nous surprendre ensuite faibles et à demi-défaits. Pour nous éclairer, nous veillâmes Frégose jusqu'à minuit, et le vîmes entrer souvent chez la Reine, bien qu'il nous assurât n'y avoir aucune affaire. Il fut depuis au service de Catherine, qui avait apprécié sa finesse.

Tout cela semblait louche. Nous envoyâmes Frégose à La Rochelle avec un homme de confiance. Nous avertîmes l'amiral de nos méfiances, et recommandions de ne pas mettre Frégose en rapport avec la Reine de Navarre ou le comte Ludovic de Nassau, frère du Prince d'Orange.

Nous trouvâmes convenable de présenter notre cahier de plaintes à propos des infractions à l'édit de paix, pendant que les Ambassadeurs allemands attendaient leur réponse. Cavagnes, conseiller au parlement de Toulouse, collègue de Briquemault, l'avait réduit en 42 articles. Le Roi nous ajourna à Paris, ce qui montrait de la mauvaise volonté, car s'il eût voulu nous satisfaire, il nous eût répondu de suite, afin que les Ambassadeurs emportassent des bonnes nouvelles. Ils prirent congé, en nous témoignant que nos griefs leur paraissaient fondés, et que l'Allemagne nous secourrait au besoin. Les persécutions contre le professeur royal Ramus les émut. Peu après, le Roi retourna à Paris pour le Carême. Cavagnes obtint difficilement une audience. Le Grand

(1) Cosme de Médicis.

Prieur (1) était au conseil; il était amateur des lettres et des gens doctes, il admira l'éloquence de Cavagnes et sa présence d'esprit à n'oublier aucun des 42 articles. Le Roi ne fit raison d'aucune plainte, mais délégua Tavannes et quelques autres ennemis de la paix pour y pourvoir. Ils ne firent rien, quoique chaque jour il leur arrivât plaintes sur plaintes. Frégose, malgré la surveillance, communiqua avec le comte Ludovic de Nassau, par le moyen du sieur de La Prée-Taffin, logé dans la même hôtellerie que Frégose.

La mer était pleine de vaisseaux au Prince d'Orange, sous les ordres de son amiral Londres. Il débarquait ses prises près de La Rochelle. Frégose fit espérer au comte Ludovic que Charles IX lui accorderait l'entrée du port. Quoique Coligny ne goûtât pas cette négociation, le comte Ludovic cependant l'importunait de ses récits. Il disait à Frégose les moyens qu'il avait de servir le Roi, par les intelligences que le Prince d'Orange s'était ménagées dans plusieurs places des Pays-Bas et dans le cœur de la contrée. On pourrait agir sans compromettre le nom de Charles IX, en laissant faire le Roi de Navarre, le Prince de Condé et l'amiral. Ces ouvertures du comte Ludovic furent bien reçues de Frégose, mais Coligny, qui s'en méfiait, ne voulut pas lui prêter l'oreille. Ludovic s'ouvrit à la Reine de Navarre, femme légère et de peu de prévoyance, qu'il savait jalouse de l'amiral et qui le contre-carrait tant qu'elle pouvait. Elle s'était jetée dans la dernière guerre, moins par conscience que par haine des Papes, qui lui avaient enlevé la basse Navarre, et par jalousie du Prince de Condé, qu'elle craignait de voir pousser son fils à la succession de la couronne, au préjudice du jeune Henry de Navarre. Elle fut peu marrye de la mort du Prince de Condé, et arriva aussitôt pour faire donner le commandement à son fils seul; mais n'ayant pu, à cause du respect qu'on portait au défunt, elle désigna pour l'autorité suprême Coligny, grand'oncle et tuteur du jeune Condé. Depuis, elle contraria souvent l'amiral. Elle entra dans les vues du comte Ludovic, avec l'espoir de voir son fils Henry, général

(1) Henry d'Angoulême, fils de Henry II et de Lévingstone Fleming, d'Écosse.

en chef, la venger du Roi d'Espagne. A son retour à la Cour, Frégose raconta tout à la Reine et au Roi. Charles IX sembla écouter cette politique et voulut voir Ludovic. Comme cela ne pouvait se faire que par notre moyen, il en parla à Briquemault, lui dit qu'il était mécontent de Philippe pour plusieurs motifs, notamment à propos de sa sœur Élisabeth. Charles IX demanda à Briquemault d'écrire à Coligny qu'il envoyât Ludovic à la Cour. Nous fûmes ébahis quand Force, serviteur de la Reine, nous apporta un Mémoire très-raisonné et judicieux. Mais, plus la Reine nous pressait, plus nous craignions quelque perfidie. Nous ne pouvions croire à ses pensées de vengeance à propos de sa fille, et de protection de son parent le duc de Florence (1). Mais Frégose fascina tellement Ludovic, Teligny et La Noue, jeunes gentilshommes désireux d'honneur, que l'amiral fut forcé de consentir à ce que le comte de Nassau allât secrètement à Paris (2).

Nassau descendit au faubourg St-Germain, rue de Seine, dans le logis habituel de Teligny, où se trouvèrent aussi Noyelles, Famas, le capitaine Turgeau, Autsogne, qui avait été au connétable, Aigremont, La Prée-Taffin et autres, qui faisaient état de mettre dans les mains de Charles IX toutes les frontières d'Artois et de Hainaut. Le Roi jugea qu'il avait trouvé dans le comte ce qu'il fallait pour nous faire ronger cet os pendant qu'il avait l'esprit tendu à son intention. Il choisit, pour conférer avec Ludovic, Lumigny, maison de la femme de La Noue. Le Roi devait s'y trouver, comme en passant. Le comte Ludovic y fut conduit secrètement; Charles IX, Catherine, le maréchal de Montmorency, y arrivèrent tôst après. On discuta les entreprises sur la carte, sans révéler les moyens. Le Roi témoigna prendre grand intérêt à l'entretien, et fixa un second rendez-vous à Fontainebleau où il allait, afin d'approfondir la question. Briquemault, qui ne goûtait

(1) C'était à ce moment Cosme qui gouvernait Florence, avec le titre de Grand-Duc; il fut bien traité par Charles V et par Pie IV, qu'il gagna en le reconnaissant pour parent.

(2) Catherine de Médicis était fille et héritière de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, petite-nièce de Clément VII, nièce de Léon X. Cosme Ier fut père de François-Marie, et grand'père de Ferdinand Ier et Marie de Médicis.

pas cette affaire, ne parut pas aux premières conférences (1). Etant à Fontainebleau avec la Cour, il ne put s'excuser une seconde fois. Il fut même dépêché à Paris pour y aller chercher le comte Ludovic, et l'amena en poste la nuit. Nassau, arrivé à minuit, fut logé sur l'ordre du Roi chez le sieur Monnier, concierge du château, afin qu'on pût le voir à l'insu de tous. On discuta les projets dans les plus grands détails; Charles IX parut approuver constamment. On était au lendemain de Pâques. Le Roi, pour augmenter la confiance, reparle de sa volonté de marier sa sœur au Prince de Navarre, afin, disait-il, que le mécontentement de Rome, ainsi bravée, lui conciliât le bon vouloir des Huguenots. Aussitôt après les noces, « vous devrez, dit le roi, me servir avec zèle, comte Ludovic, car votre frère, le Prince d'Orange, tirera de cette guerre le principal profit. »

Pendant ces conférences, le comte Ludovic de Nassau me prit en amitié et me demanda de l'accompagner. Il eut la confiance, trois jours après, de me raconter ce qui avait été convenu, lorsque je le ramenai de nuit à Paris. Le Roi avait témoigné la volonté de voir l'amiral. « Je ferai la moitié du chemin au-devant de lui, jusqu'à Blois, et plus outre s'il est besoin, dit-il, je ne veux pas entreprendre l'affaire des Pays-Bas sans lui; et par le mariage de ma sœur, je veux si bien marier les deux religions, qu'il n'y aura plus jamais de discorde. » Le comte retourna à La Rochelle à la Pentecôte, laissant l'affaire de Flandre dans les mains de Briquemault, La Noue et Téligny, pour en traiter avec le maréchal de Montmorency, auquel le Roi avait donné le commandement en chef. Pendant que Charles IX se promenait à Charleval et aux environs pour chasser, lors de notre séjour à Fontainebleau, il arriva une chose qui éveilla mes soupçons. Le Grand Anthoine, l'un des négociateurs du comte, homme d'esprit, allait fréquemment de Fontainebleau à Melun, où était l'ambassadeur d'Espagne, don François de Alava; ils étaient intimes. L'ambassadeur confiait à Anthoine ses paquets pour la Flandre, celui-ci rapportait les ré-

(1) Il aurait dû s'y trouver à cause de son expérience bien connue, et de belle réputation qu'il s'était faite dans les guerres du Piémont.

ponses. Il ne s'en cachait pas. Il profita de la facilité pour ouvrir les lettres, qu'il fermait ensuite adroitement. Il fit ainsi des extraits, tant pour s'en servir pour les affaires de Flandre que pour découvrir les conventions secrètes des deux Rois contre les Huguenots. J'allais à Melun avec Anthoine, pour m'assurer qu'il portait à Paris le paquet qu'il recevait de l'ambassadeur. Ces extraits nous étaient fort utiles, mais je craignais que l'ambassadeur ne découvrît nos affaires par cet Anthoine, s'il était un espion double. Briquemault étant de mon avis, j'eus une explication avec notre homme, qui était peintre. Il nous faisait les plans des villes de Flandre, ce à quoi il avait été dressé par d'Egmont; il se justifia en nous prouvant qu'il rendait un service signalé à Ludovic, en repaissant l'ambassadeur de choses vraies, lorsqu'elles ne pouvaient nuire, afin de découvrir les secrets de l'Espagne. Si mon soupçon n'était pas véritable, nous vîmes cependant que nous avions couru des dangers. Deux dépêches le mirent au fait du récit que faisait l'ambassadeur des pourparlers secrets du comte Ludovic et de Charles IX, et des assurances au duc d'Albe qu'il n'avait rien à craindre de la part de la France, qu'il pouvait donc se gouverner sans la moindre appréhension ! Anthoine eut une telle peur d'être compromis pour une cause fort aventurée, qu'il se résolut à tout découvrir, moyennant sûreté et récompense. Ce n'eût pas coûté 10000 écus, qui eussent évité des dépenses infinies aux Pays-Bas. L'ambassadeur en référa au duc d'Albe. On voulut tout savoir avant de rien assurer. Anthoine se dégoûta, et dit que ceux qui avaient des révélations à faire auraient voulu avant tout avoir la main garnie. Il me raconta tout cela rondement, et ajouta que par ses révélations, il rendrait un service signalé au comte. Je l'encourageai à tirer parti des secrets dont il était devenu maître, et à se détacher du Roi, dont les dépêches espagnoles montraient la fausseté. J'observai au comte qu'il devait renoncer, pour être utile à son frère, à ces négociations perfidement proposées. Briquemault ne se laissait pas endormir, mais Téligny, jeune homme bien avisé, enivré des caresses du Roi, aspirant à la main de M[lle] de Coligny, servait la politique perfide de la Cour à son insu, et donnait des illusions à l'amiral. Nous cherchions à rec-

tifier ses idées, nous lui envoyâmes même le récit des intrigues d'Anthoine et de l'ambassadeur.

Il y eut du bruit du côté de Rouen, nous allâmes trouver le Roi à Charleval; en passant, nous vîmes le sieur de Hendreville, qui nous donna un mémoire de justes réclamations, et ajouta que si on ne remédiait aux abus, il s'en suivrait de grands maux. Briquemault découragé, osa demander à se retirer, puisqu'il n'obtenait rien! Le Roi, piqué, lui commanda de rester, l'assura de sa loyauté et de son désir de remédier à tout, quand il serait à Gaillon. Ce fut là, à la St-Jean (24 juin), que Téligny donna au Roi l'espoir que l'amiral viendrait bientôt lui baiser les mains, pourvu que ce fut sans danger. Charles IX reprit vivement : « Il n'y aurait que la querelle des Guises qui le pourrait empêcher, j'y donnerai bon ordre; je suis impatient de causer avec lui des affaires de Flandre, sur lesquelles je l'ai déjà consulté, et que le maréchal de Montmorency peut ébaucher, puisqu'il en a la direction suprême. » Celui-ci ne trouva pas convenable d'aller de l'avant, par crainte de se compromettre, il connaissait probablement les dissimulations du Roi mieux que nous. Téligny ne parla plus de réclamations. On s'établit dans la maison du sieur de Bouvry, qui étant proche de Dangu, permettait au maréchal de s'occuper de la Flandre, et d'en entretenir le Roi avec le mystère requis. Laissant à Gaillon, Clervans et Barny, qui apportaient les plaintes du pays Messin, nous allâmes, Briquemault, Téligny, La Noue et quelques autres, à Bouvry, causer avec les négociateurs du comte Ludovic. On discuta les entreprises, on éplucha les difficultés, les forces dont on pouvait disposer; elles ne pouvaient être que françaises, de Picardie et de Champagne, pour éviter de donner l'alarme. Comme elles étaient faibles pour tant de projets, on se décida à faire un choix et à tenter des surprises sur les places d'Artois et de Hainaut. Après trois jours de délibérations, on accéda à l'avis de Briquemault, qui semblait décourageant, mais était judicieux, comme on devait s'y attendre d'un pareil homme de guerre : « Dieu veuille, dit-il, que vous preniez la moitié des places, garnissez-les des troupes qui n'auront pas réussi, pendant que l'Espagnol se remettra. » Il les connaissait

parfaitement, car il avait longtemps guerroyé contre eux, lorsqu'il était gouverneur de St-Damien, et commandait 52 enseignes. On le pria de présenter ces résolutions au maréchal; il en fit un rapport au Roi, qui l'approuva. On résolut de s'en tenir là, et d'attendre Coligny à Blois, où Charles IX voulait passer l'hiver, et arranger la querelle du duc de Guise avant l'arrivée de l'amiral. Nous obtînmes qu'on fit quelques préparatifs à Metz, et retournâmes à Paris.

Pendant que le Roi se rendait à Blois, Briquemault alla voir sa maison abandonnée depuis trois ans. Il eut de la peine à obtenir son congé. Le Roi, pour le gagner, lui accorda un vieux paiement de ses arriérés de Piémont, de 12000 livres, et lui donna mainlevée pour un bien qu'il avait en Bourgogne, près d'Avallon. Charles IX aurait dû se réjouir de son départ, car il l'importunait de mille plaintes. On l'engagea à aller près de l'amiral, qui avait toute créance en lui, le connaissant comme homme de bien et bon voisin. La Reine espérait qu'il ferait revenir l'amiral de ses préventions, et pour l'endormir davantage, elle rappelait que le Roi appelait Coligny son père, qu'elle lui parlait toujours de l'amitié du feu Roi, qu'elle désirait lui succéder et lui faire tout plaisir. Enfin, Briquemault ne put partir qu'en promettant de donner souvent de ses nouvelles par mon moyen; je devais aussi transmettre les ordres du Roi. Briquemault m'en pria si fort, que je ne m'en pus garder; il me fit délivrer argent et chevaux, car j'étais défrayé de tout. Il s'en alla, s'en rapportant à moi. Je suivis la Cour à Anet, La Flèche, Duretal, Le Lude, Vausseins, Chenonceaux et Amboise. Je m'adressais toujours à la Reine comme elle me l'avait commandé. Je me présentais après son souper, assez tard, quand elle se retirait dans son cabinet, suivant son désir. Je n'avais pas grand'peine, car à peine m'étais-je présenté à son souper, que je la suivais en sa chambre, où elle me faisait appeler, comme il advint à Amboise. Il était fort tard, mais je venais de recevoir un paquet où il y avait des lettres pour elle. Je devais aussi appeler son attention sur quelques menées contraires à l'accord qu'elle prétendait amener entre les Guises et l'amiral, ce qui empêcherait sa venue, qu'elle semblait tant

désirer. Ce que je lui discourus par le menu, en insistant sur les lettres de Coligny, qui était averti par des partisans des Lorrains. J'ajoutai que le retard de l'amiral entraverait les deux affaires qu'elle avait tant à cœur. Elle m'entendit bien et me dit qu'il ne fallait pas que cela arrivât et qu'elle y mettrait bon ordre ; elle me demanda les renseignements nécessaires et ne faillit pas de s'enquérir de Briquemault. Je lui donnai ses lettres qui prouvaient qu'il était en sa maison, car elle soupçonnait toujours qu'il voulait aller à La Rochelle. Elle me commanda de lui dire de revenir bientôt à Blois pour négocier cet accord, pour lequel il était plus propre qu'un autre. Cessac, qui représentait l'autre côté, allait et venait. Comme je désirais prendre congé d'elle, elle m'arrêta en me demandant si je n'avais rien appris du sieur Walsingham, ambassadeur d'Angleterre, que je voyais souvent (1). Cet interrogatoire me mit en peine, me doutant bien que Gondy, qui m'y avait vu entrer le soir, lui avait pu dire, et me vint soudain en l'esprit

(1) On retrouve la trace de ces négociations mystérieuses dans l'intéressant in-4° intitulé : *Lettres et Négociations de Walsingham*, à la page 57. Greenwich, 3 mars 1571 ; Walsingham écrit au comte de Leicester : « J'ai reçu vos lettres par M. Wigmore et M. Beale, la Reine Elisabeth veut se marier ; si un parti convenable se présente, elle acceptera ; je n'écris tout cela qu'à vous seul...... Beale vous parlera. »

Elisabeth à Walsingham. Greenwich, 10 mars 1571. Page 62. « Touchant l'affaire de Larochelle dont on nous a informé par M. Beale, sachez-en davantage, découvrez leurs intentions. »

Elisabeth à Walsingham. Westminster, 13 avril 1571. 88. « Nous apprenons la commission que vous avez donnée à M. Beale, et les choses que vous lui avez confiées, suivant l'ordre que nous vous avons donné d'approfondir les circonstances de l'affaire qu'on vous a maintenant révélée. Certifiez mes bonnes intentions. »

Walsingham à Burleigh. Paris, 22 avril 1571. 89. « Vous approuvez ma conduite dans la négociation importante où je suis employé. Je suis fâché que la demande que j'ai faite n'ait pas mieux réussi ; espérons qu'elle demeurera secrète et n'aura aucune mauvaise suite. »

Ces tentatives de mariage d'Elisabeth avec le Prince de Navarre ayant avorté, le Conseil privé d'Angleterre discuta successivement des ouvertures au profit du duc d'Anjou et du duc d'Alançon, et négocia une alliance offensive et défensive entre Elisabeth et Charles IX : La St-Barthélemy refroidit les rapports sans les rompre.

une défaite; je racontai que j'allais quelquefois le trouver de la part du comte Ludovic pour nous entendre sur l'arrestation de quelques vaisseaux du Prince d'Orange sur les côtes d'Angleterre, et pour la convaincre, je tirai de mon sac de velours que je portais toujours pendu à ma ceinture, des lettres du Comte ayant rapport à ce que je disais. Elle parut satisfaite, et cependant ajouta qu'elle pensait qu'il y avait autre chose. Je compris sa pensée, je m'en expliquerai tout-à-l'heure. Elle me recommanda de l'avertir de toutes choses : « si le mariage de ma fille se fait, je vous donnerai à elle ! Vous êtes parent de quelques-uns de mes bons serviteurs. » Son trésorier et son contrôleur général étaient mes cousins germains. Je pris enfin congé d'elle. Comme elle ne voulait pas que je passasse par sa chambre pleine de monde, elle me fit conduire à un petit escalier qui descendait à la cour. La porte était gardée par un Suisse qui fit difficulté et céda enfin. En descendant, je connus pourquoi il faisait le rétif à me laisser passer, car je trouvai un Prince, que je ne nommerai pas, avec la dame de Sauve (1), qui me firent place pour passer, et ayant ouvert la porte d'en bas fermée sur eux, la tirai et me retirai.

Le lendemain au soir, après avoir dépêché un laquais à M. de Briquemault pour hâter son retour, j'allai voir l'ambassadeur, lui conter les questions de la Reine et mes réponses. « Elle se méfie que nous traitons des choses d'importance, cependant elle ne peut rien savoir, Walsingham ne se livrant à personne, ni moi non plus. » L'ambassadeur me dit que Gondy, sous prétexte de l'entretenir, s'était logé près de lui pour l'espionner. Il ne peut avoir que des soupçons; du reste, je dirai devant lui telles paroles qui confirmeront vos allégations. Walsingham, comme nous, redoutait quelques perfidies à l'occasion du mariage de Marguerite, elles pourraient avoir un fâcheux contre-coup en Angleterre. Aussi, il désirait que Navarre épousât Elisabeth, malgré la différence d'âge, 20 et 35 ans, elle était en bonnes conditions pour avoir des enfants. Elisabeth eut été tranquille du côté

(1) La femme de M. Fize, c'était une habile et séduisante coquette dont s'occupèrent le Duc d'Alençon et le Prince de Navarre.



de la France, le Prince y ayant grande autorité, et le Prince, à son tour, aurait trouvé un grand appui auprès d'Elisabeth en cas de troubles religieux. Cette union serait le meilleur moyen d'en finir avec les Flandres et de s'en accommoder sans jalousie. » Un des confidents de Walsingham en avait été parler à la Reine, qui y consentait. L'amiral en avait été averti verbalement pour y aider; mais il avait peu de crédit sur la Reine de Navarre; elle couvait Marguerite; les Valois n'avaient pas d'enfant; le Prince de Navarre étant jeune et dominé par sa mère. Du reste, Coligny saisirait la première occasion d'en parler à son pupile. L'ambassadeur de Charles IX à Londres eut vent de ces projets et en donna avis à Paris. Il n'y avait pas moyen d'arriver à une certitude, car l'amiral, Briquemault et moi, puis Walsingham et son envoyé, étions seuls dans le secret. La Reine Catherine, voyant à son souper que je voulais lui présenter des lettres de Briquemault, me dit qu'elle me parlerait. Etant retirée dans son cabinet, èlle me fit appeler par son valet de chambre Moineton. Briquemault disait qu'il arriverait à Blois en même temps que le Roi. Elle me demanda s'il n'y avait rien de nouveau, que, du reste, elle y avait mis bon ordre : « Vous ne me disiez pas que vous traitiez d'un autre mariage. » Je répondis ne pas savoir ce que c'était : « Si, si, vous le savez, c'est ce que vous traitez si tard avec Walsingham, qu'il faut vous en retourner avec la lanterne. » Je me purgeai de ce soupçon, en alléguant les affaires dont je l'avais entretenu; enfin je la dissuadai par mille raison d'impossibilité : « Dites-vous vrai? reprit Catherine, du reste, je veillerai! Continuez à être franc. On ne vous dit pas tout, peut-être, avertissez-moi de ce que vous apprendrez. » Je fus fort aise d'en être quitte ainsi. Elle me fit sortir par l'escalier dérobé. J'avertis le lendemain Walsingham d'être sur ses gardes. Elle ne lui parla pas du mariage Navarre, mais de celui d'Anjou. Ce n'était pas sérieux, mais, pour nuire aux projets Navarre, on pouvait espérer notre solution, tant que le mariage de Marguerite n'était pas consommé. Walsingham ne perdait pas courage, en pensant que c'était à Elisabeth de choisir. « Il faut, disait-il, que la Reine de Navarre fasse son devoir, faites venir Briquemault. » Effectivement il se hâta, et

arriva à Blois en même temps que nous, au commencement de l'hiver 1571.

De tous les côtés, on sollicitait l'amiral de se hâter, lui faisant entendre par le maréchal de Cossé, qui lui témoignait une grande amitié, qu'il répondait du voyage et de l'accueil. On disait à Jeanne d'Albret que le mariage du duc d'Anjou était un moyen d'en finir avec les Pays-Ras, et que les deux alliances termineraient tous les troubles. Briquemault fut marry de ces nouvelles, il crut que Fénelon disposait de tout à Londres; il fut heureux que je ne me fusse pas trahi, et que Walsingham espérât encore. Dans un nouveau rendez-vous, il me reparla de la bonne volonté d'Elisabeth (1). Elle avait dit que son mariage avec le Prince de Navarre plairait à l'Angleterre, et qu'il fallait que Catherine (2) de Navarre, qui voulait épouser le comte de Soissons, épousât le roi d'Ecosse. Si Elisabeth ne laissait pas d'enfant, ce serait à la maison d'Albret que serait réservé l'honneur de gouverner les deux royaumes. Walsingham voulait absolument la présence de l'amiral à la Cour. En s'entendant avec lui, pensait-il, on ferait les entreprises de Flandre sans Charles IX, dont l'ingérence serait plutot préjudiciable qu'heureuse, et, quand il le faudrait, l'amiral partirait, et on réunirait les forces anglaises et françaises. Dès que l'on fut fixé, j'allai m'entendre avec Briquemault pour voir à décider l'amiral. Briquemault voulait y envoyer le sieur de Milleron, son fils, quand le sieur Picheron, secrétaire de l'amiral arriverait pour raisonner sur le mariage, le voyage, et les dangers qu'il présentait. On craignait qu'il ne fut si difficile, qu'il n'en fut peut-être retardé. Quant au mariage, Coligny disait humblement qu'il était sans influence sur la Reine de Navarre, qu'elle était si désobligeante pour lui, qu'il serait heureux de vivre loin d'elle. « J'ai plus de peine à m'entendre avec la Reine Jeanne qu'avec mes ennemis, avouait l'amiral, surtout depuis le retour de M. de Beauvais, gouverneur de son fils, qui a tout crédit.

(1) Voir les lettres de Walsingham, qui confirment ces détails.

(2) Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, qui voulut épouser le Comte de Soissons, fut mariée au duc de Lorraine, Henri-le-Bon, né en 1563.

Quoiqu'il soit goutteux au point d'en être impotent, elle a voulu l'envoyer à Catherine, après certaines ouvertures sur le mariage de Marguerite; on fut obligé de le porter dans le cabinet de la Reine mère; il a tellement avancé les négociations et gagné la Princesse légère, opiniâtre, imprudente, qu'il faut trouver un autre plus autorisé que moi pour la faire changer d'idées. » On recommanda à Picheron la plus grande discrétion. Pendant ce temps, on disait au Roi que les contraventions journalières faisaient voir avec regret aux Huguenots le départ de Coligny de La Rochelle; ils appréhendaient pour lui des dangers par les chemins. Le Roi et la Reine, qui savaient que, sans la présence de l'amiral, tous les projets de mariage, de Flandre et autres, seraient ajournés, promettaient le respect entier de l'édit; Charles parlait même d'aller quérir Coligny, mais ces bonnes paroles étaient sans résultat. Il y avait partout des contraventions sous les yeux des Gouverneurs. On devait en conclure qu'elles n'étaient pas désagréables au Roi, comme le sieur Picheron le faisait entendre. Le Roi répondit qu'il voulait détruire une opinion qui était une injure pour lui. Picheron dit qu'on faisait des mauvais tours à l'amiral : à Châtillon, on le menaçait du feu s'il y revenait; il ajouta qu'on connaissait les coupables, et qu'il avait charge d'y aller voir. Le Roi, quelque bonne mine qu'il fît, était perplexe, et ne pouvait donner que de vaines promesses.

Après cette audience de Picheron, nous trouvâmes convenable qu'il allât à Châtillon huit jours, pendant lesquels on solliciterait le Roi. A son retour, la Cour lui remettrait ses dépêches pour l'amiral, la négociation anglaise serait prête, il partirait en diligence, et on mettrait les fers au feu; sur l'avis de Walsingham, Briquemault et moi discourûmes sur ce qu'il ne fallait plus employer l'amiral pour les motifs qu'il disait, et lui éviter la malveillance du Roi, qui saurait tout par la Reine de Navarre, désireuse de nuire à Coligny. Je fus d'avis que cette affaire, étrangère, fut traitée par des étrangers, qu'il se fallait venger du comte Ludovic, et lui apprendre à ne pas servir son frère au préjudice de ses amis. Briquemault m'approuva, mais ne savait qui employer. Téligny? c'était comme l'amiral. Je lui dis qu'il fallait gagner

Walsingham, puisque sa maîtresse était aussi intéressée que nous. Briquemault dit qu'il n'oserait en parler, on pourrait le faire sur lettres de Coligny; mais au préalable, il fallait un mémoire établissant les raisons qui motivaient une solution utile aux deux partis. Briquemault me dit de mettre de suite la main à la plume. Voici ce que je proposai : « Depuis un an, nous réclamons en vain l'exécution des édits; nous avons constaté par des dépêches, dont le hasard nous a donné connaissance, l'intelligence secrète de Philippe II et de Charles IX. Nous savons que le cardinal Alexandrin écrit d'Espagne pour presser la France d'agir. D'après cela, le mariage de Marguerite ne sert à rien, et peut être dangereux. L'alliance des deux Rois est inquiétante pour l'Angleterre. Son intérêt est une identité de vues avec la France, sur tout, et principalement sur la Flandre, cause constante de jalousies. Les conquêtes des Français dans cette province doivent provoquer l'hostilité des Anglais. Les Français ne peuvent voir les Anglais s'établir sur leurs frontières. Si les deux nations étaient unies étroitement, toutes rivalités cesseraient. Il est à croire qu'un mariage, amenant ces résultats, déplairait fort à la Reine mère; si elle ne se courrouce pas de nos négociations, c'est qu'elle croit les rendre vaines, en mettant en avant le duc d'Anjou. Quant au Prince de Navarre, le mariage de Marguerite de Valois ne doit pas lui tourner la tête. En effet, des Bourbons ont déjà épousé des filles de France, et cette princesse est sans influence sur la question de succession à la couronne. Il serait plus important d'avoir un parti dévoué au-dedans et au-dehors. Les Anglais, les Flamands, les Princes allemands ne lui manqueraient pas. On veut faire peur à Navarre du mariage de Marguerite avec le duc de Guise qu'elle aime. Cette union n'ajouterait aucune force aux prétentions des Lorrains; ayant une première goutte d'amour, elle aura toujours l'œil fixé là, et pour complaire à son ami, elle ferait une mavaise affaire à son mari si on lui en imposait un qu'elle ne voulut pas. »

Briquemault approuva mon travail. On prit rendez-vous avec Walsingham pour le lendemain, afin d'en discourir, à la promenade de Loire. On m'y voyait souvent. Je me mis dans son coche.

nous étions en tête-à-tête. Je lui lus la dépêche destinée à Picheron, lui parlai des réponses du Roi, des projets sur Elisabeth, de l'impossibilité d'employer Coligny, pour les raisons que nous déplorions. Pauvre amiral, dîmes-nous, que tu es mal récompensé de tant de services rendus aux Bourbons. J'ajoutai : « Briquemault ne sait à qui s'adresser, et vous conseille, Monseigneur, d'employer Picheron à son retour de Châtillon. » Je répétai que le mariage de Marguerite nous paraissait dangereux, celui d'Elisabeth fort avntageux, enfin, que les Bourbons avaient eu l'honneur d'épouser des filles de France, mais jamais de Reine d'Angleterre. Walsingham relut mon mémoire et me demanda à l'emporter pour y penser, ainsi qu'au choix du négociateur, puisque Coligny ne pouvait pas, puis il ajouta : « Ne serait-il pas convenable de me servir du Comte, et de lui faire rhabiller ce qu'il a gâté? » Briquemault acceptera, répondis-je, mais nous ne pouvions nous adresser au Comte Ludovic directement, il savait que nous avions désapprouvé ses démarches imprudentes, pour les affaires de Flandre, il se méfierait de nos intentions; de plus, nous ne pouvions compromettre l'amiral, en mettant en scène son ami, M. de Briquemault. Walsingham me dit : « Je suis en correspondance avec le Comte Ludovic, pour les affaires de mer, je puis partir de là, pour envoyer un homme chargé d'instructions verbales. Briquemault lui donnerait des lettres pour l'amiral, et j'écrirais au Comte sur ses affaires, de manière à l'induire entièrement en erreur. » Je louai Dieu de ce qu'il avait mis au cœur de Walsingham une idée que nous n'osions lui proposer, et lui demandai de hâter le voyage. Avant de prendre congé et de descendre du coche, je lui dit qu'il n'était pas besoin de lettres pour Coligny, que son homme irait avec Picheron, qui reviendrait comme chargé d'une dépêche. Il m'approuva, d'autant qu'il envoyait un homme d'honneur, devant passer probablement en Angleterre : il s'appelait le sieur Beel; il avait été envoyé naguère pour notre affaire; il épousa, plus tard, la sœur de Walsingham. Je le suppliai de rédiger de suite ses dépêches, parce que nous aurions celles du Roi dans deux jours; Picheron pourrait donc partir dès son retour de Chatillon.

Je descendis du coche et allai faire mon rapport à Briquemault, qui fut fort joyeux. Nous eûmes les lettres du Roi immédiatement, nous fîmes les nôtres, et sitôt Picheron arrivé, Walsingham, averti, nous envoya son homme, et nous les fîmes partir au soir, par la poste, le jour de Saint-Denis, en octobre. A La Rochelle, Picheron descendit, avec Beel, en un logis bourgeois, dont il ne sortit pas. Coligny préféra ne pas le voir, pour écarter les soupçons, et fut d'avis qu'il allât chez le Comte Ludovic sans se faire connaître; puis, là, il lui demanderait un entretien seul à seul, pour lui parler de la part d'un de ses amis (il lui glisserait à l'oreille Walsingham), qui avait recommandé le mystère, même vis-à-vis ses domestiques. Il le prierait de dire que lui, Beel, était un flamand dépêché par son frère, le Prince d'Orange. Ludovic fit bonne chère à Beel; il l'aurait encore mieux reçu, s'il eût connu son nom et sa qualité. Il prit sur lui, pour dissimuler, ne hâta pas son repas, et enfin se retira seul dans un cabinet avec Beel. Le comte lui demanda à qui il avait parlé avant lui. Beel répondit : « A personne, et qu'il ne parlerait qu'à lui seul, le suppliant, au nom de Walsingham, de ne souffler mot à qui que ce fut, de sa communication, pas même à l'amiral, seulement à la personne qu'il nommerait. Ludovic ayant juré d'être discret, Beel lui parla des preuves d'intelligence des deux Rois, ce que le comte savait par le grand Anthoine, et concluait que c'était se leurrer de chimères, que d'espérer le concours de Charles IX pour Guillaume de Nassau, que, du reste, on en serait éclairci par le voyage du cardinal Alexandrin, en Espagne et en France, car il venait pour resserrer les alliances et certifier que les deux souverains n'avaient rien à craindre l'un de l'autre, sans s'en rapporter aux apparences, quelles qu'elles fussent. Cette vérité incontestable fut à demi avouée par le comte, qui, toutefois, ne se décourageant pas, se promettait d'éveiller leur rivalité, mais c'était une chimère. Beel lui déduisit toutes les preuves de la dissimulation de Charles IX, de son mauvais vouloir pour Coligny et de sa haine contre les Huguenots. Le comte ne savait que répondre. — Beel continuant, établit que c'était cruauté de solliciter et presser, par tous les moyens, l'ami-

ral de venir à la Cour, car, après Dieu, il était l'espoir du parti! — Je ne lui ai jamais donné le conseil de se mettre dans les mains de Catherine, je ne commencerai pas aujourd'hui, dit Ludovic.— — Mais, comment accorderez-vous tout cela avec l'intention de Charles IX, de ne rien faire à moins que Coligny ne vienne? Cette question de Beel rendit Ludovic muet. Alors, l'envoyé de Walsingham et de Briquemault répéta que ce n'était pas un honneur nouveau pour un Bourbon d'épouser une fille de France, que cette alliance n'avancerait pas les affaires du parti. « La menace de donner Marguerite au duc de Guise est frivole; quel avantage en tirera-t-il? Son père avait épousé Mlle de Ferrare, une petite-fille de France; tous les Guises sont issus d'une petite-fille de France; leurs prétentions en sont-elles avancées? La France, vous le savez, ne reconnaît aucun droit aux filles! » Le comte avoua que Beel était dans le vrai, parla des vaines réclamations des Anglais au XVe siècle, à cause d'une fille, de beaucoup d'autres épisodes historiques, et conclut qu'il ne fallait pas hasarder, sur des espérances détruites par la duplicité de la Cour, les affaires de France et de Flandre, la vie de l'amiral, des Princes et de tant de gens de bien qui se reposent sur eux! — Le comte ne nia rien, et confessa qu'en songeant à tout cela, les cheveux lui dressaient sur la tête, mais que faire? — Beel répondit: Il faut se garantir du mal, et faire le bien. Votre frère a beaucoup d'amis qui veulent l'aider; il ne faut pas le laisser se perdre, il y a remède partout. — Si j'en savais un, je l'appliquerais au péril de ma vie. — Il y en a, reprit Beel : nous autres anglais, qui favorisons votre marine, nous sommes prêts à nous mêler des affaires de France et de Flandre, en assurant la grandeur des Bourbons. Votre parti en France ne sera pas affaibli, mais fortifié. Pour dissiper une jalousie qui gâterait votre affaire, nous donnerons au Prince de Navarre une situation que n'apporterait pas une fille de France. Nous le ferons Roi d'Angleterre et de Navarre, Roi d'Irlande, premier Prince du sang, n'est-ce pas un grand remède? — Oui, vraiment, dit le comte, si cela se peut faire, je suis des vôtres. — Beel le prenant au mot s'écria : « Je veux vous faire l'honneur d'en être l'instrument; les choses sont

si bien disposées, qu'il n'y a qu'à dire oui, et je vous confierai que, sur un soupçon, ils sont en telle alarme à Blois, que pour y apporter empêchement, ils proposent le duc d'Anjou à Elisabeth ! Ce n'est pas sérieux (1) ! » Le comte était si ravi, qu'il tremblait d'un insuccès. — Beel lui affirma qu'il n'y manquait que le consentement de Jeanne de Navarre, qu'il fallait qu'il la persuadât. « Si j'avais charge de faire la demande en Angleterre, je rapporterais le consentement, et j'obligerais les deux nations unies à aller tête baissée en Flandre ! Vous sentez qu'il faut le plus grand secret (2) ! Mais, objecta Ludovic, si le duc d'Anjou est un prétendant, nous irriterons les Valois. — Peu importe, reprit Beel, c'est à Elisabeth à choisir ! — Il en faut communiquer à l'amiral, dit le comte. — Nenni, répondit Beel, il a été décidé que le meilleur négociateur serait un étranger : vous avez été choisi ; l'amiral est en tels termes avec la Reine de Navarre, qu'il ne peut être utile. — Le comte, convaincu, promit de faire de son mieux. Il demanda le reste du jour pour y penser, et voir comment il aborderait la princesse. « Elle m'écoute volontiers, dit-il, mais parfois, elle s'emporte pour un rien. » — Beel accéda à un jour, et même à deux jours de répit, et lui recommanda en partant de ne parler à personne, pas même à l'amiral, et d'être seul, quand il reviendrait le lendemain. Beel ne quitta pas son logis, où Picheron vint le voir par ordre de Coligny. Il fut ainsi informé de l'entrevue de Beel et du comte Ludovic. Coligny voulut donner quelques conseils à Beel, il feignit de se coucher, et Picheron lui amena l'envoyé anglais, mystérieusement. L'amiral approuva la prudence de Beel, et ajouta qu'il craignait que la Reine de Navarre ne fut entichée des idées de la Cour et ne s'y opiniâtrât. Anthoine de Bourbon, avec la permission de Dieu, s'est perdu par sa manie de Lieutenance-Générale, et plusieurs avec lui ; de même Dieu châtiera l'ambition de Jeanne d'Albret, avec ce mariage. — Beel répondit que la connaissance du terrain donnait beaucoup de chances de succès : « Si elle est opiniâtre, on la laissera avec ses

(1) Walsingham, dans sa correspondance officielle, ne parle que du mariage du duc d'Anjou, sans y croire, il est vrai.

(2) C'est le mariage officiellement traité dans les lettres de Walsingham.

enfants, et on s'adressera au jeune prince de Condé. Dieu punit les fautes par elles-mêmes. — C'est très-bien, dit Coligny, mais elle me rendra responsable de tout, elle me veut tant de mal, que je préférerais mourir que d'avoir à traiter des affaires où elle ait autorité! Je ferai, du reste, consciencieusement ce que je pourrai. Il faut que le comte insiste sur ce que la Lieutenance-Générale a perdu le Roi, et le mariage Marguerite perdra la maison ! Je suis d'avis que Ludovic s'appesantisse beaucoup sur ce que le mariage de son fils avec Elisabeth sera suivi de celui de sa fille avec le Roi d'Ecosse. Ces alliances royales la séduiront; assurez-la, en sus, de la restitution de la Navarre! — Beel répondit qu'il n'était pas chargé de parler du mariage d'Ecosse, que sa maîtresse y avait toute puissance, que si l'un se faisait, l'autre se ferait aussi, Elisabeth y étant favorable; espérons que Dieu inspirera la reine Jeanne, et que d'un seul coup elle pourvoira ses deux enfants. La Reine de Navarre me consultera, et je m'en ferai garant. — Alors Beel prit ses instructions, les lut à l'amiral, et constata que celui-ci devait tout diriger. Beel fut du coup déchargé. — Coligny dut fournir avis et moyens : « Le comte n'ira pas droit à la Princesse, qui fuit quand on la recherche. Il fera le malade, elle ira le voir. Il lui dira qu'il est malade des soucis que lui causent les mauvaises dispositions de Charles IX pour la Flandre, qu'il est désespéré du mécontentement causé par les perfidies du Roi. Il parlera des révélations du grand Anthoine et des malheurs qui menacent elle et sa maison; il reviendra sur la triste destinée d'Anthoine de Bourbon et ses inquiétudes du moment. Il indiquera qu'on pourrait se passer de Charles, et l'amènera à lui demander où est le remède? Alors Ludovic dévoilera le port assuré, et tirera d'elle le serment de garder le secret. — Cette consultation finie, Beel se retira qu'il était fort tard, et le sieur Picheron le reconduisit à son logis.

(A suivre.)

BIOGRAPHIE.

JEAN-JOSEPH PERRAUD

Nous croyons intéresser vivement nos lecteurs par la publication de la remarquable étude que M. Ch. Blanc, membre de l'Académie Française et des Beaux-Arts, vient de consacrer à notre éminent et regretté compatriote, le sculpteur Perraud.

Il y a quelques jours, me trouvant à côté de Perraud, à une séance de l'Académie des beaux-arts, je me tournai vers lui pour lui dire un mot tout bas; mais il me regarda fixement sans répondre, et je crus que ce regard signifiait qu'il ne voulait pas interrompre, même par un chuchotement, une lecture que nous faisait en ce moment le secrétaire perpétuel de l'Académie. L'attaque de paralysie à laquelle devait succomber en si peu de temps ce brave artiste, qui fut un artiste supérieur, commençait à l'instant même sans que j'en eusse le moindre soupçon. A la fin de la séance, Perraud se leva lentement et sortit en traînant ses pas sur le parquet. Deux de ses confrères, qui s'en aperçurent, lui donnèrent le bras pour le reconduire, et ce ne fut qu'à son domicile, boulevard Montparnasse, que l'attaque se déclara, mais avec une force terrible et toujours croissante. Perraud avait perdu sa femme peu de temps auparavant, et la douleur profonde qu'il en avait ressentie a certainement avancé sa mort.

Si je ne me trompe, un autre chagrin le minait aussi. Je veux parler de l'accueil un peu froid fait par le public à la dernière œuvre que Perraud avait exposée : le *Jour*, groupe colossal, sculpté pour la ville de Paris, et que l'on voit à l'avenue de l'Observatoire, non loin de la belle fontaine, décorée par les chevaux bondissants de Frémiet, et par les *Quatre parties du monde*, de Carpeaux.

Voisin de Perraud, à l'Institut, depuis sept ou huit ans, je causais quelquefois avec lui, lorsque Gérôme, qui nous séparait, se trouvait quelque part en Orient. Perraud, né au village de Monay, dans le Jura, était le fils d'un pauvre paysan qui n'avait pas même la propriété de la misérable chaumière qu'il habitait. On juge quelle éducation dut recevoir un jeune garçon, né en 1819, dans l'école de son village, si tant est qu'il y eût là une école.

A 17 ans, il fut envoyé à Salins chez un maître menuisier-ébéniste,

qui faisait de la grosse sculpture en bois pour les retables, les bancs d'église, les chaires à prêcher, et qu'on appelait le père Auvernoy. Ce bon homme fut l'initiateur de Perraud dans l'art où notre petit villageois devait un jour s'illustrer. Rien de plus curieux, de plus amusant, que l'histoire de cet atelier de province, telle que la raconte Perraud lui-même dans les mémoires qu'il a laissés manuscrits à son excellent ami, M. Dantès, et dont nous avons eu communication. Aux yeux du jeune apprenti, Salins était une capitale, et la maison du père Auvernoy lui représentait l'humanité tout entière. Dès les premiers jours, il y avait exercé la sagacité naturelle de son esprit observateur, et rien ne lui avait échappé de ce qui accusait les différences de caractère et les passions bonnes ou mauvaises qui agitaient ce monde en miniature, l'amour, la jalousie, la vanité, l'hypocrisie, la droiture, la simplesse.

Quand il eut fini son apprentissage, Perraud entreprit un voyage de longue haleine, qu'il devait faire en partie à pied. Il partit pour aller chercher fortune à Lyon, et il y arriva au moment où la ville inaugurait la statue de Jacquard. Le sculpteur Foyatier y était venu à cette occasion, et il avait été naturellement choisi pour être un des juges du concours annuel de sculpture à l'Ecole des Beaux-Arts. Ce concours étant l'objet de discussions animées entre deux artistes, dans un atelier où Perraud avait trouvé de l'ouvrage, il prêta l'oreille, et, pour la première fois, il entendit parler de choses dont il n'avait aucune idée : du choix des formes, du caractère des draperies, du classique, de l'art grec, du style, du poncif. Ce fut pour lui un commencement de révélation. Il entrevit tout un monde nouveau, et il résolut d'y pénétrer en se faisant admettre à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon. Il va sans dire que, pour y travailler, il lui fallut employer ses nuits et ses dimanches à dépêcher la besogne qui lui procurait de quoi vivre. Avant la fin de l'année, Perraud eut le premier prix de sculpture à l'Ecole de Saint-Pierre.

Dans cette école, d'où sortirent tant de sculpteurs fameux, se trouvaient des moulages d'après l'antique, les Apollons, les Vénus, les Faunes et le Dioscobole et la frise du Parthénon. Les figures de cette frise, en particulier, étaient l'objet d'un cours oral fait avec chaleur et distinction par un M. de Ruolz, qui était moins un artiste qu'un archéologue, et qui discourait sur ces morceaux merveilleux plutôt d'après les livres qu'en vertu d'un sentiment personnel et spontané. Perraud ne comprenait pas encore, tant il est vrai que les yeux et le goût ont besoin d'éducation, même dans les natures les mieux douées, et que rien ne s'improvise. « Quand je regardais, dit-il naïvement, les

statues de l'Ecole des Beaux-Arts, le *Spartacus* de Foyatier me paraissait aussi beau, je l'avoue, que tant de morceaux antiques dont on nous vantait la supériorité. »

Un jour, Perraud ayant rencontré des figuristes italiens, de ceux qui portent sur leur tête une planche chargée de plâtres surmoulés, lia conversation avec eux et leur fit savoir qu'il avait eu le prix de sculpture à l'Ecole de Lyon. Nos Piémontais lui dirent alors qu'il devrait aller à Paris et concourir pour le prix de Rome. Le prix de Rome? Ils lui expliquèrent ce que c'était, quelle gloire s'attachait à ce prix, et que, s'il venait à l'obtenir, il pourrait un jour entrer à l'Institut de France. Ces paroles allumèrent en lui une flamme secrète. Il eut à l'instant même l'intuition de son avenir; il vit clairement qu'il aurait le prix de Rome, et qu'il serait un jour membre de l'Institut. Là-dessus, fort de ses petites économies et de sa volonté inexpugnable, il partit pour Paris, où son premier soin fut de chercher de l'ouvrage chez un ébéniste. Il fut embauché dans les ateliers de Fourdinois, au quartier de la Bastille. Mais, de la Bastille à l'Institut, il y a loin. Or, Perraud, chose singulière, avait l'idée que, pour parvenir à l'Institut, il fallait d'abord se rapprocher du palais, comme s'il eût senti que la vue des bâtiments et de la coupole qui les surmonte était seule capable d'entretenir le feu sacré de son ambition. Ce fut dans cette pensée qu'il sortit des ateliers de Fourdinois pour entrer chez un ébéniste non moins renommé, Planat, mais toujours avec la conviction intime qu'une fois sa vie assurée, il saurait bien emporter le prix de Rome.

Comment dire ce qu'il fallut d'énergie, de patience, de persévérance à Jean-Joseph Perraud, pour arriver seulement à se faire admettre dans l'atelier que dirigaient en commun Ramey et Dumont. Sa pauvreté, ses manières rustiques, sa figure ingrate, où perçait néanmoins l'intelligence d'un regard profond, le firent longtemps rebuter. « Pourquoi voulez-vous échanger votre condition d'ouvrier connu et habile, contre les chances d'une vie d'artiste, où, pour un qui réussit, on en compte trente qui meurent de faim? » Voilà ce qu'on ne cessait de lui dire. Mais Perraud entendait tenir le serment qu'il s'était fait à lui-même d'avoir le prix de Rome. Il mit dans ses démarches une telle obstination, il écouta si patiemment les longues histoires de Ramey qui, d'une seule traite, lui racontait l'Empire, les Cent-Jours, la Restauration et la Révolution de Juillet, qu'à la fin il arracha une place et un établi — ce qu'on nomme une *selle* — dans l'atelier de Dumont, à côté d'un jeune homme

nommé Jules Thomas, qui devait être lui aussi prix de Rome et membre de l'Institut.

Ce fut en 1847 que Perraud eut le prix en même temps que Maillet — car il y eut deux prix cette année là, — sur un très-remarquable bas-relief qu'on peut voir à l'Ecole des Beaux-Arts, et qui représente *Télémaque rapportant à Phalante les cendres d'Hippias*. Il y a dans ce bas-relief de la sagesse, de la jeunesse et de la science; des parties tranquilles où glisse la lumière, et des parties colorées d'ombre par des draperies fouillées; une belle figure, celle de Télémaque, délicatement et doucement modelée, en opposition avec le torse plus ressenti du vieillard qui pleure en embrassant l'urne fenéraire. Perraud ne connaissait pas encore la décision des juges, lorsque Duret lui dit: « Votre bas-relief est bien conçu et d'une bonne exécution; mais il y faudra faire quelques changements quand vous serez à Rome... » A ces mots *quand vous serez à Rome*, Perraud comprit qu'il était le vainqueur : il fut pris de vertige, il s'évanouit.

Ceux qui ont parlé avec dédain du prix de Rome et qui en ont rêvé la suppression ne se doutent pas certainement qu'ils porteraient par là un coup mortel à la sculpture française, en étouffant l'émulation la plus vive, la plus noble, et en fermant le temple où se conserve le dépôt sacré des traditions et des principes qui éclairent l'art du marbre et l'art du bronze.

A Rome, Perraud vivait retiré, plongé dans l'étude de son art, et tout entier aux aspirations les plus hautes. Il s'y trouvait avec les sculpteurs Cavelier, Guillaume et Thomas, avec les peintres Cabanel et Baudry, avec les architectes Paccard et Charles Garnier. Une étroite amitié se forma dès les premiers jours entre Perraud et Cabanel; l'un et l'autre, ils étaient préoccupés, non pas de réussir, mais de bien faire. Ce qu'il y a de plus élevé dans l'art et de plus grand, était l'objet de leur admiration, de leur culte. Ils pensaient, ils travaillaient ensemble, ils se communiquaient leurs sentiments, ils échangeaient leurs observations, et cette espèce de collaboration morale enfanta bientôt deux ouvrages qui ont marqué dans l'Ecole. Le peintre fit son *Moïse*, le sculpteur modela son bas-relief des *Adieux*.

Il faudrait avoir l'âme bien froide ou bien cuirassée pour voir ce bas-relief sans en être ému. Notre art statuaire n'a produit, je crois, rien de plus pur, rien de plus grec. La première fois que je le vis, dans l'atelier de Perraud, j'étais candidat pour l'Institut, et, le croirait-on, j'oubliai complètement l'objet de ma visite, j'oubliai ce que jamais un

candidat n'oublie! et le sculpteur, qu'on était allé quérir, me trouva immobile, ébahi devant son ouvrage, que je prenais sincèrement pour un moulage d'après l'antique. Le bas-relief représente un jeune héros qui, partant pour la guerre, vient dire adieu à son vieux père et à sa fiancée. En entendant la voix de son fils, le vieillard, assis et aveugle, lui tend les bras; il le regarde à tâtons du bout de ses mains, dont l'une caresse la joue imberbe de ce jeune homme qui va peut-être mourir dans les combats. La jeune fille, serrée dans ses fines draperies, appuie sa tête sur l'épaule de son fiancé; elle cache son visage aux spectateurs et ses larmes aux dieux pénates, qui blâmeraient sa faiblesse. Par quelle mystérieuse puissance, au moyen de quelques lignes tracées sur un mur de marbre, et de trois figures qu'elle fait sortir des profondeurs de la matière, la sculpture peut-elle ainsi nous reporter aux temps homériques, nous faire croire à l'apparition d'un Ajax ou d'un Achille, nous donner le mirage d'une action qui se passe dans le palais du roi des Locriens ou des Myrmidons, et qui, à peine saillante sur l'épaisseur de la muraille, va peut-être s'y effacer et disparaître comme un songe.

Si l'âme humaine n'était que la résultante d'une certaine combinaison de molécules, si elle n'était pas une flamme sacrée, une flamme fugitive, indépendante des corps qu'elle traverse et qu'elle abandonne, comment s'expliquer qu'une âme d'artiste aussi délicate, aussi noble, eût été enfermée pour y périr dans le corps maladif de ce pauvre sculpteur, qui n'était rien moins que beau et qui souffrait tant de ne pas l'être.

De quelle manière cet apprenti ébéniste, si longtemps inculte, façonné à tailler en bois des imageries d'une banalité écœurante, a-t-il pu en si peu de temps concevoir des formes d'une grâce idéale, deviner le style, se pénétrer de la simplicité, de la grandeur antiques, et, en évoquant les personnages d'Homère, se représenter avec eux le poète aveugle, comme s'il était devenu, par une transfiguration sublime, le père des héros qu'il a chantés!

Le bas-relief des *Adieux* fut le premier envoi de Perraud, tant lui avait servi un séjour d'une année dans cette ville de Rome où le sentiment du beau est mêlé à l'air qu'on respire, où le recueillement est facile, où l'on a constamment sous les yeux une race qui n'est point dégénérée, un peuple aux mouvements fiers, aux allures involontairement héroïques. C'est de Rome que nous sont venus presque tous les chefs-d'œuvre de la sculpture contemporaine, depuis le *Danseur* de Duret jusqu'au *David* de Mercié.

C'est de Rome aussi que Perraud envoya son *Adam*, figure puissante,

d'un grand caractère, touchée par places à la Michel-Ange, et dont la signification était celle de l'homme prêt à lutter avec sa destinée. Assis, appuyé sur une branche d'arbre, la tête retournée vers l'horizon, comme s'il mesurait du regard la longueur et les difficultés du voyage, le père de l'humanité résume en lui toutes les forces, tous les tourments, toutes les énergies de sa postérité future... Malheureusement, la plume est impuissante à exprimer ce que le moindre croquis ferait comprendre si aisément, et la description par l'écriture, si habile qu'elle soit, n'éveille dans l'âme du lecteur que des ressemblances plus ou moins éloignées, des analogies plus ou moins faibles, que chacun modifie encore selon la nature de son esprit, selon son cœur.

« La figure d'*Adam*, le bas-relief des *Adieux*, l'*Enfance de Bacchus*, me disait un sculpteur éminent, le directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, devraient être dès à présent transportés au Louvre. Ces ouvrages sont en effet consacrés par l'admiration des artistes et du public, et, si j'étais le ministre, je n'hésiterais pas à rendre sur-le-champ cet honneur posthume à la mémoire de Perraud. » Excellente et généreuse pensée ! Mais le public ne connaît pas encore le bas-relief des *Adieux* que Perraud a gardé vingt-cinq ans dans l'ombre de son atelier, faute de pouvoir l'exécuter en marbre. Enfin, le marbre lui a été donné par les ordres de M. Jules Simon, et l'on verra au Salon prochain ce morceau rare, digne de passer pour antique et digne de l'être.

Sculptée en marbre et coulée en bronze, reproduite par la photographie, la gravure et les réductions de Barbedienne, l'*Enfance de Bacchus*, dite aussi le *Faune*, est connue de tout le monde. A l'Exposition universelle, ce groupe valut à Perraud la grande médaille d'honneur. C'était justice. Le sculpteur en avait conçu l'idée à Rome, en passant un jour devant la fontaine *del Tritone*, près du palais Barberini, fontaine dont l'eau jaillit par une coquille dans laquelle souffle un triton. Mais, qu'il y a loin du faune de Perraud au triton de la fontaine, aujourd'hui déformé par les mousses et les stalagmites ! Tout-à-l'heure, ce faune jouait de la syringe qu'on voit à ses pieds, ou dansait avec les dryades au son des cymbales. Maintenant il est assis sur un rocher, et il se défend contre les lutineries de Bacchus enfant. Grimpé sur les épaules du Faune, le jeune dieu veut d'une main le frapper de son thyrse, et de l'autre main il lui tire une oreille. Les bras levés, le faune retient les deux bras de l'enfant et sourit à ses malices. Malgré les écarts de membres auxquels donne lieu le mouvement de ces deux figures, le groupe conserve son assiette sans avoir besoin de tenons, et c'est déjà un

mérite que cette stabilité rassurante dans un ouvrage aussi animé, aussi remué. Bien que les lignes en aient été péniblement cherchées, elles se rachètent avec assez de bonheur et se pondèrent.

Que si l'on en vient à l'analyse de ces figures, on y trouvera de très-grandes beautés avec un léger défaut dans le choix des formes. Le faune a les bras un peu maigres en comparaison de son torse, qui présente de si beaux développements, torse plein, évasé, habillé de muscles souples et forts. Les jambes, pliées et posées l'une sur l'autre, sont élastiques, nerveuses, dessinées à merveille sous tous les aspects, et, sauf la rotule gauche à laquelle il semble manquer un peu de marbre, elles sont parfaites de mouvement, de galbe, de modelé. La tête du Bacchus enfant est intéressante par son expression de mutinerie et de fine malice. Quant à celle du faune, le caractère en est moderne. C'est un type de paysan calabrais plutôt qu'un demi-dieu champêtre. Je ne lui trouve ni les cheveux plantés assez bas, ni l'os frontal serré comme celui des animaux bondissants, ni la pommette assez haute, ni le nez court et plat, toutes particularités de la forme qui distinguent les dieux agrestes, ceux qui étaient apparus aux artistes grecs comme les précurseurs mystérieux de l'humanité.

Ah! c'est un grand art que la sculpture, et par moments l'on est tenté de le regarder comme le plus grand de tous, parce qu'il est à la fois semblable à la réalité et bien supérieur à la nature, consistant et idéal, palpable et divin. Ses figures se meuvent, mais leur mouvement est immobile; elles sont vêtues de chair, mais cette chair, en perdant ses couleurs, s'est durcie dans l'éternité du marbre. Elles sont vivantes, mais de la vie des dieux. Et c'est justement cette alternative de vérité et d'illusion, de mouvement et d'immobilité, qui est la poésie de la sculpture.

Bien qu'il n'ait travaillé que vingt-huit ans, Perraud a fait plus de trente statues et une quinzaine de bustes, sans compter le groupe qui décore la façade du nouvel Opéra, et celui qui est placé dans l'avenue de l'Observatoire. Les modèles de ses ouvrages suffiront à former à Lons-le-Saunier un musée qui déjà porte le nom de Perraud. Mais il faut convenir qu'il y a beaucoup d'inégalité dans son œuvre. Le goût lui a fait défaut quelquefois, et une certaine contrainte a refroidi les sculptures qu'il a exécutées pour l'Etat.

Ainsi les *Cariatides* qui soutiennent le linteau d'une porte, dans la rotonde construite par Labrouste, à la bibliothèque nationale, manquent d'élégance et semblent cacher sous leurs draperies de convention des

formes engorgées. Dans le groupe décoratif de l'Opéra, le *Drame lyrique*, les morceaux sont meilleurs que l'ensemble. La farouche Euménide aux ailes déployées, qui agite la hache et la torche, le fer et le feu, en mettant le pied sur la poitrine d'un homme renversé à terre, est à elle seule un drame de marbre, je veux dire un drame sculptural, sans mélange de pittoresque, et auquel ne sont pas liées les deux figures de comparses qui viennent là pour compléter la symétrie dans la décoration du monument.

Les allégories que Perraud a modelées pour le pavillon de la Trémoille, aux Tuileries, pour l'escalier du Palais de Justice, édifié par M. Duc, la *Ville de Berlin*, à la gare du Nord, les statues de Mansard et de Lalande, au nouveau Louvre, sont de bonnes figures d'atelier, que d'autres auraient pu faire et qui n'exigent guère que du savoir. Mais partout où le sculpteur a tenu le ciseau, il a mis dans son travail de la résolution, de l'accent, et sans viser, comme Carpeaux, à la morbidesse, à la palpitation des chairs sans multiplier les fossettes et les trous, il a su avoir une exécution voulue, puissante, et d'une chaleur contenue.

L'exécution : voilà ce qui distingue Perraud et le met en première ligne parmi les artistes de son temps. C'est là une faculté maîtresse dans la sculpture ; cependant il y faut quelque chose de plus : des lignes bien trouvées, qui de loin se débrouillent, des silhouettes heureuses, et une grâce de mouvement qui paraisse motivée par le naturel. Ces qualités, l'artiste les a eues dans sa dernière œuvre, *Vénus fouettant l'Amour*, groupe d'un style charmant, qui par malheur reste inachevé. La beauté n'y est pas altérée par l'expression, et Perraud a eu la même fortune dans sa belle figure du *Désespoir*, exposée en 1861, et pour laquelle il eut la médaille d'honneur au Salon, huit ans après.

Ce qu'on ne sait point, c'est que le *Désespoir* exprime un sentiment personnel au sculpteur, une douleur amère, accablante, dont il n'a fait confidence qu'au marbre. Amoureux d'une jeune fille qu'il espérait épouser, il la vit mourir et il pensa mourir lui-même. Longtemps il pleura, solitaire et inconsolé. Il demeurait des heures entières assis, le front incliné, les mains croisées à la hauteur de ses genoux, la paume en dehors. Un jour, le statuaire en lui se réveilla, il fut frappé de sa propre attitude, et il eut l'idée d'accuser en marbre toute sa douleur. Il la personnifia dans la figure d'un beau jeune homme à qui l'infortune n'a rien ôté pourtant de sa beauté. Sauf la tête, dont la chevelure négligée, le masque amaigri et les yeux caves marquent une profonde désolation, rien n'est diminué, rien n'est appauvri dans le corps élégant

et robuste du désespéré. Elle est d'un véritable artiste, l'opposition que le sculpteur a ressentie entre l'abattement qu'exprime la tête penchée dans l'ombre, et la fermeté d'un corps qui n'a subi aucune atteinte. Et combien est touchante l'expression de ce jeune homme, qui tout-à-l'heure était encore fier, et qui maintenant, navré de douleur, reste encore beau!

M. Pasteur, membre de l'Institut, ami de Perraud, étant un jour en admiration devant la statue du *Désespoir*, le sculpteur eut un moment d'expansion et il lui raconta ce que je viens de dire. Ce fut d'amitié que Perraud fit le buste de M. Pasteur, buste bien travaillé sans doute, mais dont la ressemblance manque de précision et de finesse. A vrai dire, il en est ainsi de la plupart des bustes commandés à l'artiste, ou spontanément exécutés par lui, ceux par exemple de Firmin Didot, de Schnetz, du statuaire Dumont, de Berlioz; ce dernier buste est déparé par une mèche de cheveux qui tombe en arc-de-cercle sur le front du musicien, et dont l'imitation en marbre a quelque chose de puéril.

Spirituel autant que sensible, Perraud avait un cœur d'or et une langue redoutable. Il excellait à lancer des traits qui allaient droit au but, à résumer, par exemple, la critique d'un ouvrage d'art par une image colorée ou une parole mordante. Aussi avait-il peu d'amis, parce qu'il montrait son esprit et cachait son cœur. Qui le croirait? Cet artiste sans éducation première, qui n'avait eu pour se former que des livres, il écrivait des lettres remarquables. Il y rencontrait souvent l'éloquence, celle d'un paysan du Danube, et il devinait l'art d'écrire, comme il avait, lui sculpteur, deviné le style.

« Un jour, écrit-il à une dame de ses amies, Mme P..., j'étais à la villa d'Este, à Tivoli. Guméry était d'un côté de ce canal étroit, à eau fraîche et courante, qui traverse la villa à mi-côte. Il était du côté d'en bas et tendait de ses deux mains une coupe de son invention, improvisée avec une feuille de plante pétasique, remplie d'eau fraîche, à une jeune fille qui était de l'autre côté, et qui tendait adorablement son col blanc et délicat pour boire, en ramenant sa robe sur ses genoux pour ne pas la mouiller. Placé à quelques pas plus loin, de profil, j'admirais extatiquement ce ravissant tableau qui se détachait sur un des plus beaux paysages du monde et que mon émotion complétait encore, pendant que la mère me parlait de je ne sais quoi.... Instant sublime, éternel, qui est resté empreint en moi en traits de feu et que la désillusion de la réalité n'a pas affaibli..... »

Au moment de l'invasion, Perraud était à Monay avec sa femme, la

créature la plus douce, la plus dévouée qui fut jamais. Les lettres qu'il écrivait de ce village à son ami Jules Thomas étaient navrantes : « Nos contrées sont épuisées; plus de grains, plus de farines, plus de foin, plus de bétail, et 25 fr. de rançon par tête, sans distinction d'âge ni de sexe. L'ennemi se fait vivre honteusement chez le plus pauvre malheureux des campagnes. Il est partout : la plus humble chaumière perdue dans les bois, rien n'a échappé. C'est la ruine pour toute une génération, et combien parmi les cultivateurs n'atteignent pas une fois dans leur vie une avance de 150 fr. franche d'emploi ! Quelle année ! quel hiver ! quelle date dans notre histoire, si toutefois il y a encore une histoire pour la France... »

Et dans une autre lettre, après une peinture saisissante des horreurs de la guerre, il ajoute : « C'est tout de notre faute. Un peuple vaniteux, présomptueux, qui vante son bon sens, son esprit, avec la prétention de donner le ton à l'univers, après avoir fait une révolution gigantesque, incomparable, pour la conquête des droits souverains de l'homme, ne trouve rien de mieux, au bout de soixante ans, que de se faire interdire dans la gérance de ce qu'il a le plus précieusement à surveiller, et de se remettre aveuglément dans les mains d'un homme qu'il ne connaissait que par des extravagances !... Il a mérité son sort... »

Dans Perraud, l'âme était robuste et le corps débile. Bien qu'il fût, dès l'enfance, affligé d'une congestion pulmonaire à l'état chronique, il était puissant et fort par la volonté. C'était un Puget corrigé par l'antique. Lorsque la ville de Paris lui commanda le groupe colossal du *Jour*, il avait rêvé un groupe d'Hercule et Antée, et il l'avait ébauché en terre glaise d'un pouce frémissant. Ne pouvant exécuter librement ce qu'il avait imaginé et qui eût été superbe, il fit ce qu'on lui commandait. Son Hercule au torse athlétique, violent et montueux, aux jambes d'un dessin sans pareil, devint un moissonneur buvant à une cruche qu'une femme lui tient penchée. Mais cette femme, moitié Vénus, moitié naïade, est une figure ajoutée après coup; elle s'arrange mal avec celle du travailleur, dont le statuaire a fait un héros. Celui-ci, en revanche, est d'une beauté si mâle et si fière, que l'auteur du fameux *Torse* antique ne l'aurait point désavoué.

Lorsqu'il est mort, Perraud avait fini sa carrière de sculpteur. La maladie, le chagrin, la conscience de son état l'avaient anéanti. Depuis plusieurs mois, il pouvait à peine parler : « Tout mon être est en ruine irremédiable, écrivait-il à M. Pasteur, je n'ai plus qu'à rester plié sur moi-même en achevant ma triste existence. » La mort a donc été pour

lui une délivrance, et, avant de la voir venir, plus heureux que tant d'autres, il a pu accomplir sa destinée et marquer à jamais sa place dans l'Ecole française par deux morceaux rares, l'*Adam* et le *Désespoir*, et par deux chefs-d'œuvre, l'*Enfance de Bacchus* et le bas-relief des *Adieux*.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 14 SEPTEMBRE 1876.

Présidence de M. le Dr Bousson.

La séance est ouverte à 10 heures. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce envoie une instruction sur l'Institut agronomique récemment fondé, ainsi que le programme des cours qui auront lieu dans cet établissement. Mention en sera faite au Bulletin.

M. le Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne demande l'échange de notre Bulletin avec les publications de la Société qu'il préside. Adopté.

M. Bonzon, capitaine en retraite à Dôle, envoie une Étude sur les nuages orageux et sur la manière de préserver lès récoltes de la grêle. Renvoi à la commission d'impression.

Il est donné lecture d'une Revue des journaux agricoles et scientifiques, par M. le Dr Rouget.

La Société prend note des renseignements qui lui sont donnés par les membres présents sur les candidats qui se sont fait inscrire pour les différents Concours de la présente année. Elle nomme pour arrêter définitivement la liste des lauréats, une Commission composée de MM. Baille, Faton et Mareschal.

Une autre Commission composée de MM. Baille, Pelletier, Faton et Louis Maître est chargée de s'occuper, dès à présent, des moyens d'assurer une représentation aussi complète que possible des vins du Jura à l'Exposition universelle de 1878.

M. le Président expose ensuite que sur la demande du Conseil général du département, des pourparlers sont ouverts entre la Société et le Comice agricole de l'arrondissement, pour arriver à leur réunion en une seule Société. Une longue discussion s'engage, à la suite de laquelle une Commission composée de MM. Demougin, Baille, Pelletier, Faton

et Mouchot, est chargée d'assister M. le Président dans les négociations qui vont avoir lieu à ce sujet.

La séance est levée à 11 heures 1/2.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES

ACCORDÉES A LA SUITE DU CONCOURS AGRICOLE DE 1876.

La distribution des récompenses accordées à la suite du Concours agricole de 1876 a eu lieu le 25 septembre, à 3 heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Bergère, ancien Sous-Préfet, adjoint au maire et Conseiller d'arrondissement, remplaçant M. le Maire de Poligny, empêché.

M. Bergère a ouvert la séance par quelques paroles d'encouragement aux agriculteurs présents. « La France, leur a-t-il dit, sûre de son lendemain, peut désormais se livrer avec confiance aux travaux de la paix, et spécialement aux travaux agricoles, si importants pour notre région. »

M. le Dr Bousson, Président de la Société, a pris ensuite la parole. Son discours, que nous reproduisons plus loin, nous dispensera de donner à nos lecteurs des détails sur le nombre et la nature des récompenses accordées. L'appel chaleureux qu'il a adressé aux sociétaires des fromageries du Jura, dans le but d'arriver à une entente pour le choix des bons reproducteurs de vaches laitières, a trouvé un écho parmi les nombreux cultivateurs présents. Ils l'ont prouvé par les applaudissements qui ont accompagné et suivi le discours de notre Président.

Le Secrétaire-Général a ensuite appelé les récompenses dans l'ordre suivant :

TAUREAUX.

1er Prix, offert par MM. Tiersonnier, frères, propriétaires à St-Lothain. — Médaille de bronze et 50 francs, à M. Jacques Damelet de Villersfarlay.

2e id. — Médaille de bronze et 50 francs, à MM. Rigoulet, frères, du Fied.

3e id. — Médaille de bronze et 30 francs, à M. Chauvin, Pierre, de la Chaux-Denis, commune de Pont-d'Héry.

4e id. — Médaille de bronze et 20 francs, à M. Fournier, Hippolyte, de Tourmont.

5e id. — Médaille de bronze et 20 francs, à M. Jacques Damelet, de Villersfarlay.

6e id. — Mention honorable et 10 francs, à M. Bourgeois, Léon, des Arsures.

7e id. — Mention honorable et 10 francs, à Mme veuve Fournier, de Tourmont.

GÉNISSES.

1er Prix. — Médaille de bronze et 50 francs, à M. Dumont, Emile, de Dournon.

2e id. — Médaille de bronze et 30 francs, à M. Joseph Aubert, de Poligny.

3e id. — Médaille de bronze et 30 francs, à M. Mottet, Albin, de Passenans.

4e id. — Médaille de bronze et 20 francs, à M. Boulot, Auguste, de Saint-Lothain.

5e id. — Médaille de bronze et 20 francs, à M. Bougenot, Augustin, de Tourmont.

6e id. — Mention honorable et 10 francs, à M. Chauvin, à la Chaux-Denis, commune de Pont-d'Héry.

7e id. — Mention honorable et 10 francs, à M. Midol, Élie, de Chaussenans.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Médaille d'or et le Traité de chimie de Malaguti, à M. Cretin, officier de l'Instruction publique, instituteur à Mont-sous-Vaudrey.

SERVITEURS RURAUX.

1er Prix. — Médaille de vermeil et prime de 30 francs, à M. Paget, fromager à Chamole (50 ans de services dans la même commune).

2e id. — Médaille d'argent et prime de 30 francs, à Mlle Mottet, Rosalie (35 ans de services chez Mme Guérillot, à St-Lothain).

3e id. — Médaille d'argent et prime de 30 francs, à M. Savard, Joseph (42 ans de services chez M. Lebrun, à Ounans).

4e id. — Médaille de bronze et prime de 25 francs, à Mlle Junier, Françoise (40 ans de services chez M. Boisson, à Oussières).

5e id. — Médaille de bronze et prime de 20 francs, à M. Girod, Pierre-Maurice (30 ans de services chez MM. Chauvin, frères, à la Chaux-Denis, commune de Pont-d'Héry).

6e id. — Médaille de bronze et prime de 20 francs, à M. Bergère, François (30 ans de services chez M. Lambert, à St-Lothain).

7e id. — Médaille de bronze et prime de 20 francs, à Mlle Humbert, Othilie (22 ans de services chez Mme Sauldubois, à Barretaine).

SOCIÉTÉS DE FROMAGERIES
QUI ONT FAIT CHOIX DE BONS REPRODUCTEURS.

Prix unique. — Une prime de 150 francs à la fromagerie de Villersfarlay.

Le Concours de jeune bétail avait eu lieu le matin à 9 heures. Il présentait une amélioration sensible sur ceux des années précédentes, tant pour le nombre que pour la qualité des taureaux et des génisses ame-

nées. Aussi, le jury a-t-il épuisé toutes les récompenses mises à sa disposition. Sur sa proposition, la 2e prime des taureaux a même été élevée de 30 à 50 francs.

A midi, un banquet par souscription réunissait les membres du jury, un grand nombre de sociétaires et les principaux lauréats. Deux toasts ont été portés, l'un par M. Bousson, l'autre par M. Budin, Président du Comice agricole de l'arrondissement. Tous deux ont bu à la fusion des deux Sociétés agricoles de l'arrondissement, fusion qui se réalisera certainement dans un bref délai, si les membres des deux Sociétés montrent le même esprit de conciliation que les deux honorables Présidents.

Il est une devise, a dit M. Budin, qui réunira toujours les agriculteurs du Jura, c'est : *Agriculture et Patrie.*

DISCOURS DE M. LE Dr BOUSSON.

Depuis plusieurs années, notre Société s'occupe d'une manière toute spéciale de l'amélioration de notre bétail et surtout de nos vaches laitières. Nous avons la certitude de pousser ainsi nos cultivateurs dans la voie de la prospérité.

N'est-il pas constant, en effet, que le bétail, et les fromageries plus encore que le bétail, ont apporté l'aisance et la fortune dans nos montagnes, et commencent à produire le même effet dans la plaine, où l'aisance est la conséquence de l'établissement des fromageries qui s'y gégéralise.

Mais, dans la plaine plus encore que dans la montagne, où le bétail est plus beau, il est urgent de s'occuper très-sérieusement de l'amélioration de notre race, qui est loin d'atteindre à la perfection dont elle est susceptible.

Nous l'obtiendrons, toutefois, cette perfection; mais pour cela, Messieurs les cultivateurs, vous que cette question intéresse spécialement, vous devrez seconder bien franchement les efforts que fait notre Société pour atteindre ce but. Votre tâche ne sera pas difficile à remplir, car elle se bornera tout simplement au choix de vos reproducteurs et de vos élèves. Ces choix bien faits, vous n'éprouverez pas plus de difficulté à élever un animal ayant des formes élégantes, portant les signes caractéristiques de l'aptitude à la production laitière, et doué de la disposition à l'engraissement, qu'à nourrir un animal sans mérite, privé de toute qualité, comme on en rencontre beaucoup trop encore dans notre pays, malgré l'impulsion donnée par un certain nombre d'agriculteurs intelligents qui s'occupent très-sérieusement de l'amélioration de leur

bétail, et meublent leurs étables d'animaux distingués, avec lesquels ils obtiennent de brillants succès dans tous les Concours.

La voie vous est ouverte, pourquoi ne marcheriez-vous pas sur les traces de ces éleveurs intelligents, dont le nombre augmente de jour en jour? Nous l'avons constaté à Champagnole, lors du dernier Concours du Comice agricole de notre arrondissement, où nous avons été fort heureux de voir quelques-uns de ces nouveaux venus obtenir de nombreuses récompenses.

Le Concours d'aujourd'hui est la grande fête de notre Société; aussi, le voyons-nous avec bonheur grandir en importance. Nous ne sommes qu'à la quatrième année de ce Concours de jeune bétail, et déjà nous y voyons figurer un assez grand nombre d'animaux, dont plusieurs de premier choix, quoique les admissions soient très-limitées; car, les animaux âgés de plus de 30 mois ne sont pas admis à concourir; ceux qui ne portent qu'un écusson peu développé — et ils sont de beaucoup les plus nombreux parmi nos jeunes animaux, — ne peuvent espérer de récompenses : avec toutes ces éliminations, notre Concours ne peut être peuplé de très-nombreux concurrents.

Nous avons la satisfaction de vous annoncer que, grâce aux larges subventions que nous accorde le Gouvernement, nous avons pu placer des taureaux modèles dans quelques fromageries, et que dès cette année, nous donnerons plus d'importance à quelques-unes de nos primes. Désormais, nos efforts tendront surtout à augmenter celles que nous accordons aux fromageries, dont les sociétaires signent l'engagement de se servir uniquement de taureaux bien écussonnés, choisis ou approuvés par le comité directeur de la fromagerie. Nous ne doutons pas de l'efficacité de ce moyen pour obtenir de prompts et remarquables succès dans l'amélioration que nous poursuivons.

Seule, la fromagerie de Villersfarlay a rempli cette année ces conditions; nous avons vérifié nous-même, sur les lieux, la présence de taureaux bien écussonnés et l'existence de l'engagement pris, par les sociétaires, de s'en servir uniquement. Elle a donc mérité la prime offerte aux trois premières fromageries qui nous feraient connaître qu'elles étaient en mesure de nous donner les preuves que nous demandions.

Il nous restait 100 francs à distribuer sur cet article, auquel nous attachons une si grande importance, que nous n'avons pas cru pouvoir détourner la minime partie de cette somme, de sa première destination, et de 50 francs, nous avons porté à 150 fr. la prime accordée à la société fromagère de Villersfarlay. Elle l'avait bien méritée, cette prime en

donnant un si bon exemple, et surtout en surmontant de nombreux obstacles, grâce à l'active intervention d'un homme intelligent et dévoué. Pourquoi ne nommerais-je pas M. Perrot, notaire et maire de Villersfarlay.

Grâce aussi à la généreuse bienveillance du Conseil général de notre département, qui, pendant sa dernière session, a augmenté de 200 fr. la subvention qu'il nous accordait. Cette prime conservera son importance pour l'année prochaine; ainsi, dès aujourd'hui, nous offrons une prime de 150 fr. à la fromagerie qui, la première, nous fera connaître qu'elle a rempli les conditions imposées pour l'obtenir. Nous accordons 100 fr. à celle qui se présentera la seconde dans les mêmes conditions, et 50 fr. à la troisième, sauf à voir plus tard si nous ne pourrons pas, comme aujourd'hui, faire mieux encore, car l'emploi de ce moyen nous fait concevoir les plus belles espérances d'arriver promptement à améliorer notre bétail et surtout nos vaches laitières.

Hâtez-vous donc, Messieurs, de vous mettre en mesure : les plus habiles seront récompensés de la diligence qu'ils apporteront à remplir les conditions exigées. Si vous éprouviez des difficultés pour faire le choix de vos taureaux, nous nous mettons à votre disposition pour vous aider de nos conseils.

Nous avons un autre genre de mérite à récompenser : les bons serviteurs ruraux deviennent de plus en plus rares, on ne saurait donc leur donner trop d'encouragements.

Nous n'oserions pas nous plaindre d'être trop riches en candidats de si bon aloi, mais nous regrettons bien vivement — nos ressources étant très-limitées — de nous trouver dans la triste nécessité d'ajourner un bon nombre de récompenses.

Nous avons commencé par les plus pressés, c'est-à-dire par les plus âgés; nous avions hâte de donner à ces vieillards la satisfaction de jouir de ces honorables récompenses. Cependant, quel que soit le mérite de cette considération, elle eût été insuffisante s'ils n'avaient été aussi les plus méritants. Ce sont eux qui offrent les plus longs services au même poste ou dans la même famille. Le grand nombre des candidats nous a mis dans la nécessité d'éliminer d'abord tous ceux qui n'avaient que 20 ans de services.

Les Concours des serviteurs ruraux n'ont lieu qu'à des intervalles plus ou moins éloignés; notre Société n'en avait pas eu depuis 1862. Mais nous en aurons un nouveau l'année prochaine, et nous distribue-

rons alors les récompenses que nous aurions désiré pouvoir décerner cette année.

Enfin, nous avons proposé des primes aux instituteurs qui donneraient des notions d'agriculture, d'horticulture et d'arboriculture à leurs élèves. Un seul s'est présenté, mais il a mériié une belle récompense.

Je finis, pour ne pas vous faire attendre plus longtemps la distribution des récompenses que vous avez si bien méritées, et que nous sommes heureux de vous offrir.

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Plantes carnivores (1). — Toutes les plantes *carnivores* ont les mêmes mœurs, les mêmes habitudes; ce qui varie chez elles, c'est la structure, c'est le mécanisme de leurs pièges.

Les seuls représentants des végétaux *carnivores* étudiés sont, en France, les *drosera*. Bien que leur petite taille ne leur permette pas l'entrée de nos jardins, l'élégance de leurs formes, leur brillant coloris, et surtout l'étrangeté de leurs mœurs, leur assurent un rang distingué parmi les plantes d'appartement.

Rien de joli comme ces petites plantes de nos prairies tourbeuses. La sombre verdure des mousses au milieu desquelles elles se cachent fait ressortir leur éclatante couleur. Appliquées en rosettes sur le sol, leurs feuilles, de forme variable selon l'espèce, sont couvertes de glandes et de poils. Les glandes sont richement teintes de pourpre. Les poils, d'une admirable structure, laissent échapper une gouttelette d'un liquide transparent qui réfracte brillamment la lumière.

Frappés par ce gracieux aspect, les anciens avaient donné à nos *drosera* le nom poétique de Rossolis, *rosée du soleil*. Les alchimistes, ces infatigables chercheurs, les faisaient entrer dans les mixtures qui devaient les rendre possesseurs de la pierre philosophale.

Pendant longtemps, ils furent pour nos médecins l'herbe aux goutteux; mais la médecine a, comme l'horticulture, ses modes et ses caprices, et il y a peu de temps, nos *drosera* n'étaient plus connus que des botanistes, quand les expériences des savants sont venues leur rendre la célébrité.

(1) A. VIALLANES, *Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or*.

Comme la *dionée*, ils attirent l'insecte par l'éclat de leurs feuilles colorées comme des fleurs. Le liquide visqueux sécrété par leurs poils s'attache aux pattes de l'insecte qui cherche à se dégager; à ce moment, les poils se replient lentement, régulièrement sur la victime qu'ils enlacent. Puis la feuille elle-même se met en mouvement, s'enroule et enveloppe l'animal qui, devenu immobile, est lentement dévoré.

Mais voilà qui est bien plus merveilleux : de petits fragments de viande crue, de blanc d'œuf cuit, placés sur les feuilles, provoquent les mêmes mouvements; ils sont emprisonnés et dévorés comme les insectes. Si on remplace la viande par de la craie, les poils et la feuille ne font aucun mouvement et restent inertes.

Si la craie est mouillée, les poils se dirigent d'abord sur cette substance, puis, reconnaissant pour ainsi dire qu'ils se sont trompés, ils interrompent leur marche et reprennent leur position naturelle.

Ces dernières expériences sont dues à une dame américaine; mais je crains bien que l'imagination de la femme n'y joue un trop grand rôle.

Je veux bien admettre que nos *drosera* sont doués d'un bel appétit; mais croire qu'en vrais gastronomes ils savent apprécier la valeur des mets qui leur sont présentés, c'est ce qu'il me répugne de croire jusqu'à nouvel ordre.

A ceux de vous qui voudraient essayer la culture de nos *drosera* ou répéter ces expériences, j'indiquerai Auxonne, Flammerans, Vielverge, Saulieu, où ils trouveront en abondance, dans les lieux tourbeux, le *drosera rotundifolia*, et, bien plus rarement, le *drosera intermedia*.

A ceux que cette communication aurait pu intéresser, je donnerai le conseil de lire la conférence du Dr Hoocker, qui a paru dans la *Revue des cours scientifiques*, en décembre 1874.

Notre flore de la chaîne jurassique possède trois *drosera* : *rotundifolia*, *longifolia* et *longifolia-rotundifolia*. *D. rotundifolia* est assez commune dans les marais tourbeux de la plaine et de la montagne : forêt de la Serre et environs de Dole, tourbières de la région des sapins jusqu'aux Rousses et sous la Dôle. *D. longifolia* habite les tourbières du haut Jura, ne descend pas au-dessous de la région des sapins : Prémanon, les Rousses, le Boulu, Pontarlier, etc. Quant à *D. longifolia-rotundifolia*, elle se rencontre çà et là avec ses deux congénères, dont elle n'est qu'un produit hybride, dans les tourbières comprises entre la région alpestre et la région des sapins. (Voir Ch. Grenier, *Flore de la chaîne jurassique*).

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.

EXTRAITS
DES MÉMOIRES DE LA HUGUERIE

Par M. le Comte Léonel de LAUBESPIN

AVEC UNE PRÉFACE PAR M. PINGAUD

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE BESANÇON

(*Suite*)

Le lendemain, Beel va trouver le comte, qu'il trouve fort perplexe sur la manière de présenter l'affaire à la princesse la plus difficile du monde. Il ne savait comment l'aborder. Beel dit : j'y ai pensé de mon côté, et il développa ce qu'avait décidé l'amiral : La juste inquiétude causée par l'entente mystérieuse des deux Rois, les défiances incurables contre les Bourbons, Anthoine en avait été victime ; les dangers que cachait pour la maison de Navarre ce brillant mariage d'une fille de France, le voyage du cardinal Alexandrin ; vous vous arrêterez, vous soupirerez. Elle vous demandera ce que vous avez, elle vous dira qu'elle devine que vous avez un secret, elle vous pressera de lui dévoiler vos pensées intimes, et vous avouerez que vous songez à chercher un appui pour votre frère en Angleterre, puisque la France lui fait défaut. Mais la conséquence est désespérante si vous nous suivez, vous perdez la plus belle plume de votre chapeau, le mariage avec Marguerite; vos amis vous abandonneront, car ils plieront devant Charles IX, intimement uni à Philippe II. Le remède à tout est l'alliance anglaise, et deux trônes pour vos enfants. Voilà, dit Beel en terminant, la meilleure ligne à suivre.

Le comte, un peu remis, avoua à Bell qu'il l'avait tiré de grandes perplexités, et que, en conséquence de ses avis, quand la Reine de Navarre intriguée le presserait, il lui ferait part de son remède. « C'est grande pitié, ajouta-t-il, d'avoir à faire à une femme légère et imprévoyante. Elle ne pense qu'à contredire Coligny par une folle jalousie. Elle s'éloigne de son meilleur conseil, il faut qu'il la laisse faire à sa tête. Ce bon seigneur souffre tant de ce

qu'il voit, qu'il ne restera plus longtemps près d'elle, et se laissera plutôt tromper pour se retirer en sa maison, comme si Dieu voulait permettre qu'elle achève de gâcher par son imprudente ambition une situation que son mari avait entamée bien légèrement. J'ai plié par force jusqu'ici, mais voyant le remède, je l'adopte; si elle n'est pas raisonnable, je la laisserai. »

Il fut donc résolu que le comte Ludovic ne sortirait pas, et qu'il resterait au lit pour faire venir la Reine de Navarre. Et de fait, ne le voyant pas arriver à l'heure habituelle, la Princesse envoya chez lui. Il la fit prier de l'excuser, parce qu'il ne pouvait sortir. Le lendemain, elle renvoya, on le trouva au lit, se plaignant de plus en plus. Alors Jeanne vint le voir et le trouva dans l'état le plus misérable. — Qu'avez-vous? dit-elle. — Je ne veux pas vous rompre la tête de confidences inutiles. — Elle le pressa. Il lui raconta les malheureuses affaires de son frère, le prince d'Orange, qu'il voyait amené à suivre une voie opposée à celle de la Reine de Navarre. — Vous espérez tout de Charles IX par le mariage de Marguerite, nous sommes sûrs que c'est un piége où nous resterons tous. — Mais le Roi a promis son appui en Flandre, dit-elle; pour éteindre les jalousies entre l'Angleterre et la France, il veut marier le duc d'Anjou avec la Reine Elisabeth, cela coupera court aux dissensions religieuses. — Je suis désespéré de vous voir séduite, me voilà privé de mes amis. — Et comment cela? reprit-elle. Depuis quand êtes-vous en cette humeur? Vous m'avez prêché le dénouement Marguerite de Valois? — C'est vrai, répondit Ludovic, mais depuis, j'ai appris des choses qui me désespèrent! — Eh! quoi, mon cousin? dites librement. — J'ai su d'une manière certaine (il parlait si bas, qu'elle fit retirer tout le monde pour être libre) qu'il y a une intelligence complète entre les deux Rois : le cardinal Alexandrin va la rendre plus intime par le voyage que vous verrez. Je ne dois plus rien espérer de Charles IX, auquel vous allez être unie. Dès lors, je suis privé de votre aide. — Vous me dites des choses merveilleuses, mon cousin, comment en êtes-vous si assuré? — Si assuré, Madame, que ceux qui devaient surprendre les villes pour nous, reconnaissent le danger, négocient avec l'ambassadeur d'Espagne à

Melun, et ne veulent plus écouter les propositions perfides de Charles IX. Du reste, pour vous convaincre, lisez les lettres.

La Princesse fut pétrifiée d'étonnement, puis, se remettant enfin : Il ne faut pas se laisser écraser par ses chagrins, mon cousin, mais s'en décharger sur ses amis. En avez-vous parlé à l'amiral ? — Non, Madame, pas plus qu'à vous; vous n'auriez rien su si vous n'étiez venue m'arracher mon secret ! Que me profiterait de troubler l'esprit de mes amis avec mes douleurs, puisque par leur nature, ils n'y peuvent apporter de remède ? On vous presse pour le mariage, l'amiral pour son voyage, et le tout sous prétexte de bien terminer les affaires de Flandre qu'on veut ruiner, je le sais, ma cousine, au profit de l'Espagne ! — Nous ne sommes pas engagés si avant, mon cousin, que nous ne puissions nous retirer. — Madame, je ne voudrais pas que vos affaires souffrissent des nôtres, quoique certainement, les nôtres ne peuvent aller mal sans que les vôtres s'en ressentent. — Peut-être, mon cousin, y a-t-il des remèdes qui serviraient à tous. J'y veux penser. Vous m'avez taillé de la besogne. Il faut parler à l'amiral. — J'en suis bien marry, Madame, je ne suis pas de votre avis. Nous devons ronger notre frein tout seuls; je demande à Dieu de nous donner une bonne inspiration; gardez pour vous ce que je vous ai confié, sur votre ordre. — Oui, répondit la princesse, je n'en parlerai à personne, excepté à Coligny. — S'il ne peut y remédier, à quoi lui servira de savoir le malheur de ses amis ? Si vous le voulez absolument, causez avec lui, avec lui seul; discrétion absolue vis-à-vis de tout autre. — Elle le jura, et ainsi, par cette conférence habile, il prépara la réussite du grand projet.

Le prince de Navarre vint à son tour savoir des nouvelles du comte de Nassau. Ludovic ne lui dit rien. Il dépendait entièrement de sa mère, et se montrait indifférent aux solutions que pouvait exiger la politique; il était d'ailleurs d'un naturel qui se gaussait de tout et de soi-même. Ne commençait-il pas déjà à se gausser de son mariage avec la sœur du Roi ? « Il n'y a plus qu'un état à pourvoir aux affaires de ma cause, disait-il ; j'ai mon chancelier, mon secrétaire, mon trésorier, mon fou, qui est le jeune d'Esprémenil, il ne manque que le cocu, ce sera moi. »

Le jour suivant, l'amiral était allé saluer la Reine de Navarre, à son accoutumance; comme elle était en perplexité à propos du comte Ludovic, elle fit meilleur visage à son vieux serviteur, le tira à part, et lui découvrant la situation de Ludovic, le pria de songer aux moyens d'y pourvoir. L'amiral, qui ne parlait guère, mais toujours au vif, laissa tomber ces mots : « Si le comte avait toujours été nourri dans nos affaires, il ne serait pas en la peine où il est. Que ne s'en est-il tenu à nous, qui ne changeons jamais de visage et n'usons pas de dissimulation? C'était comme cela en France autrefois, mais depuis nos intimités avec l'Italie, tout est changé! Les perfidies de la Cour ne m'étonnent pas. Le comte Ludovic, qui nous a courageusement aidés pendant trois ans, doit être ému de voir crouler tout-à-coup l'échaffaudage de ses espérances. Ce n'est pas raisonnable de s'en affliger jusqu'à altérer sa santé. Il doit s'adresser à ses amis. J'ai quelques sujets de me plaindre de lui. » — Il ne faut pas lui en vouloir, mon cousin, interrompit la Reine de Navarre, depuis longtemps il est victime de nécessités cruelles. Aujourd'hui encore, il est dans les angoisses. Si je ne l'eusse visité pendant qu'il était abattu par la souffrance, je ne saurais rien de ses perplexités. Encore, ai-je eu prou de peine à en tirer ce que je vous ai dit. Mais, quel remède, mon cousin? — Madame, je ne sais, nous devons vous suivre, que ce soit bien ou mal; mais lui, qui n'y est pas obligé, doit chercher une solution. — Lors, elle dit : Mais, mon cousin, si les négociations avec la Cour sont périlleuses, et s'il y a un salut autre part, je serai la première à y travailler, n'aimant pas un péril gratuit. — Il vous a dit des choses qu il m'a celées; vous devez, Madame, sonder son cœur, et, quand vous serez éclairée, s'il vous plaît de me faire cet honneur de m'appeler, j'apporterai fidèlement tout ce que Dieu me communiquera par son Saint-Esprit pour la gloire et la grandeur de votre Maison. — Je retournerai chez le comte Ludovic après dîner, ajouta Jeanne, et je m'efforcerai de connaître ses pensées, ce qui n'est pas facile, car il faut lui arracher les paroles de la bouche. — Ils se quittèrent ainsi, l'amiral n'ayant pas laissé soupçonner à la Princesse qu'il connaissait ses affaires.

Jeanne alla chez Ludovic qu'on lui dit être plus mal. Elle fit éloigner tout le monde du lit du comte, lui raconta ses préoccupations et son entretien avec Coligny : « Il est froissé contre vous, je vous ai excusé; Coligny, dévoué à la fortune des Bourbons, ne veut pas s'occuper des affaires des Nassau qui, dans ce moment, lui semblent inconciliables. Il prétend que c'est à vous à voir où est votre salut. Si les négociations sont périlleuses, comme je le lui ai promis, je serai la première à y aviser. Dites-moi, mon cousin, en conscience, ce que vous en pensez. » — Le comte Ludovic répondit : Coligny vous a parlé en sage seigneur, vous retrouvez sa fidèle affection. Si je n'étais lié à mon frère, je parlerais comme lui, je vous suivrais, quoique je prévoie pour votre parti plus de mal que de bien. La destinée de votre Maison est d'être le jouet tantôt de la chimère d'une Lieutenance générale, tantôt d'un mariage éclatant. Le passé nous fait craindre pour vous des perfidies. Pardonnez-moi ce que j'en dis. — Je compte sur votre amitié, mon cousin, vous êtes un de ceux qui perdraient le plus, après mes enfants, si nous tombions dans un piège. Eclairez-moi ! Conjurons les dangers ! — La trahison est certaine, dit Ludovic, puisqu'on prépare votre mariage pour ruiner nous et nos projets. Notre désastre sera si terrible, que nos amis devront trembler. — Mais, venons au remède, dit Jeanne, nous avons eu tant d'épreuves, que nous devons en redouter encore. Chat échaudé craint l'eau froide. — Madame, c'est aux grands princes qu'appartiennent les grandes conceptions. Vous savez mieux que moi ce qui peut vous être utile; je m'apprête à vous applaudir, parlez ! Je vous dirai, cependant, que, puisque vous nous faites l'honneur de nous associer à vos intérêts, je dois vous faire part d'une idée, inspirée par Dieu, et d'où peut sortir votre grandeur, notre salut et celui de la France et de la Flandre. Vous m'en avez parlé dans le temps, et je l'ai admirée. — Je compte sur votre intérêt et votre jugement, interrompit Jeanne, en encourageant Ludovic, parlez net !

Après avoir paru réfléchir un instant, le prince répondit : « Puisqu'il vous plaît de me commander, Madame, je vous dirai, en invoquant votre indulgence et votre discrétion, au lieu d'un

mariage, j'en propose deux, qui donneront des couronnes à vos enfants. Vous auriez une belle-fille qui, au lieu de porter du désaccord dans votre maison, aurait la même religion que vous. Non une fille qui ne peut avancer les affaires de France et de Flandre, mais une qui décidera de tout, et fera cesser la jalousie entre les peuples; non une fille qui ne peut vous aider pour la Navarre, mais une qui vous fera donner une indemnité double. » — Vous dites le mieux du monde, mon cousin! — Et j'ajouterai, continua-t-il, une qui peut, avec vos autres amis, rompre la tête à ceux qui voudront s'opposer à la grandeur de votre maison, et ce qui est le comble, c'est que tout cela s'obtiendra sans péril ni hasard. — Vous désignez une bien grande princesse, répondit Jeanne, aussi, malgré nos avantages, hésite-je à espérer un tel parti. — Vous avez raison, Madame, dit le comte, mais Dieu a disposé les cœurs, recevez ce que Dieu vous présente, pesez qui vous apporte tous ces avantages et décidez-vous au plus tôt, car la Reine d'Angleterre et le Roi d'Ecosse ne demandent pas mieux! — Mais, mon cousin, si elle connaissait nos misères, elle ne voudrait pas de nous! — Ces ouvertures nous viennent de Dieu, reprit Ludovic, si vous voulez, la moitié de l'affaire est faite, et ce sera sans qu'on sache que vous y avez mis la main. J'ai une telle espérance de réussir, que j'y engagerais ma vie. — Je vous remercie, mon cousin, dit-elle en accolant Ludovic, je vous suis merveilleusement obligée; mais, comme nous avons pris jour sur l'ouverture du remède, je désire y penser en mon particulier. — C'est la raison, mais gardez-moi parole, n'en communiquez à personne. — Fors à l'amiral, dit-elle, auquel j'ai entamé le propos; vous avez le cœur allégé, mon cousin, vous avez meilleur visage. — Je serais le plus heureux du monde si je vous voyais résolue et confiante. — Je serais bien dégoûtée si je ne prenais plaisir à votre discours. A demain, s'il plaît à Dieu! — Elle se retira contente.

Le lendemain, quand l'amiral vint chez elle, elle le prit à part pour lui parler du comte et lui demander ce qu'il lui en semblait. Il répondit : « Les raisons sont très-fortes pour le mariage, c'est à vous de juger de la sincérité des désirs. » — J'y ai pensé seule,

dit Jeanne, la situation est imposante; il y a des inconvénients, l'inégalité des âges, laissant le reste à part, qui me fait désespérer d'en voir des enfants, l'inimitié séculaire des nations. Les droits de mon fils en France en souffriraient. En l'absence de mes enfants, je serais incapable de soutenir le faix des affaires. Je ne suis qu'une femme, pour laquelle la noblesse a peu d'égards. — L'amiral restait muet, elle le pressa de dire son avis, force lui fut de répondre, et d'admettre que le prince de Navarre n'aurait point d'enfant, alors il reviendrait en France. Votre fille, épousant le Roi d'Ecòsse, règnera par son mari. Vous ne pouvez craindre de voir l'affection des Français s'éloigner de votre race. Pour vos affaires de Navarre, vous serez aidée par Condé. Le comte vous est un serviteur dévoué comme moi. Il faut cependant le ménager, car le dépit pourrait le jeter dans les rangs ennemis.

Jeanne reprend la consultation, objecte une fille de France, sans avantage, un honneur déjà connu, d'Anjou proposé à Elisabeth pour barrer le passage. — L'amiral accède aux opinions de Jeanne et ajoute : J'ai parlé pour vous obéir, sans avoir la moindre prétention à influencer votre choix. — Je vous remercie, mon cousin, vous m'avez éclairée sur mes doutes. Les raisons de Ludovic me paraissent, comme à vous, décisives; il tient la chose comme demi-faite, il faut qu'il soit bien renseigné, pour être si positif. Et, à la vérité, puisque Dieu nous a retiré le cardinal, nul plus que Ludovic n'est propre à avoir les confidences d'Elisabeth. — Coligny était fort embarrassé, il ne pouvait se retirer sans opiner, elle serait venue le relancer chez lui; certaines objections amenaient la rupture de la négociation, il lui parut convenable de lui faire telles réponses, que la décision ne dépendit que d'elle. Qui fut bien empêchée, ce fut la Reine. Elle s'attendait que Coligny, pour la persuader, la dissuaderait, parce qu'il était dans son caractère de faire le contraire de ce qu'on lui conseillait. Ses intimes, qui préféraient leurs intérêts à ceux de leur maître, se voyaient déjà renvoyés d'Angleterre, ils entraînèrent Jeanne à tourner le dos à la fortune. La Maison de Navarre avait été fatale à la France, par Charles-le-Mauvais, qui se lia avec les Anglais

Antoine-le-Fainéant, par une ambition étroite, favorisa les Guises, et fut cause de maux terribles. Il fallut que Jeanne fit encore pis et amenât l'effroyable tragédie qui a consommé la ruine de la France.

Cependant, le comte Ludovic ne bougeait de son lit, au grand désespoir de Jeanne qui l'avait cru rétabli. Rien n'était décidé; la Reine de Navarre était dans la perplexité entre Beauvais, qui la gouvernait pour le malheur du parti, et Ludovic, qu'elle craignait de mécontenter. On conseillait à Jeanne d'envoyer seulement chez le comte et de ne plus le visiter. Mais elle craignait que, dans son désespoir, il ne pratiquât Navarre. Elle se résolut de discuter avec le comte, et de se maintenir dans le vague, en attendant les avis de la Cour et de ses amis. Ne pouvant jeter sur Coligny la responsabilité du rejet des offres qui lui étaient faites, elle repassa avec Ludovic tous les motifs connus et non connus pour hésiter. Elle voulait établir qu'ils flottaient tous dans l'indécision. Un jour, d'une façon éveillée, elle entra en propos ainsi, par forme de plaisanterie : « Je vous ai laissé en meilleur état, et vous ne prenez pas de courage! — Pardonnez, j'en ai, car je suis sûr que le jour où les hommes nous faudront, Dieu ne nous manquera pas. Nous nous passerons de la France, ce ne sera pas notre faute, mais celle de la France; elle en sera punie, dont je serai marry. — Eh! comment, vous entrez gratuitement en colère! — Pardonnez-moi, Madame, une résolution toute naturelle que m'a fait prendre votre trop long silence, qui est un blâme de mes ouvertures. — Et vraiment, mon cousin, vous êtes trop pressé! Rompre avec Charles IX n'est pas une affaire à brusquer; tout le monde hésiterait. J'en ai parlé à Coligny, je lui ai dit mes craintes, il m'a répondu vaguement, sans me conseiller ni oui, ni non. — Il a raison, Madame, il est trop votre serviteur pour faire autre chose que ce qui vous plaira. — Je dois avouer, reprit la Reine Jeanne, que je ne lui ai pas dit tous mes doutes; mon fils sera le mari de la Reine Elisabeth, sans pouvoir, il perdra la connaissance et la conduite des affaires de son royaume. S'en reposer sur un autre? Vous devez comprendre les dangers qu'on y courre. J'en ai goûté, quand mon père m'a fourrée au

milieu des armes pour maintenir la Navarre ! — Si vous êtes résolue, je ne vous contredirai pas, Madame; Dieu veuille que vous ne vous en trouviez pas mal ! L'ouverture, que vous n'avez pas eu agréable, nous la prendrons pour nous, et n'ayant pas en notre maison de mari pour une telle princesse, nous marierons nos affaires à sa grandeur. Nous espérons bien que, en récompense des signalés services qu'elle a reçus du prince, mon frère, en la conservation de sa vie et le repos de ses états, nous éprouverons les effets de sa reconnaissance ! Vous et votre fils serez marry, mais trop tard, de n'avoir pas voulu unir vos affaires aux nôtres ! Au moins, vous ne pourrez vous plaindre de nous ! — Eh ! comment, mon cousin, vous le prenez de bien court ! Nous ne sommes pas encore résolus, ayez patience. Vous avez de bonnes promesses de Charles IX. Souvenez-vous de l'accueil qu'il vous fit à Lumigny et à Fontainebleau. Attendez les inspirations que le ciel nous apportera en faveur de vos ouvertures. — Madame, je vous laisse maîtresse de votre sort. Mais, connaissant aujourd'hui la Cour et ses intrigues, préoccupés de l'état de nos affaires, il nous faut prendre un parti immédiatement ! — Jeanne tâcha d'ajourner la décision. — Mais Ludovic lui dit : « Je ne puis attendre, le temps presse; je suis fixé, vous ferez ce que vous voudrez, et je serai toujours votre serviteur. » En se séparant, elle réitéra à Ludovic l'assurance de tenir cette négociation secrète.

Dès le soir, le comte envoya vers Picheron, et lui demanda à voir Beel; il lui raconta les hésitations de Jeanne, qui étaient un refus embarrassé. Beel, piqué, dit que tout était fini, dès qu'elle demandait à choisir, quand elle eût dû solliciter. — C'est vrai, dit le comte, il ne faut plus rien attendre, vous avez assez séjourné, retournez auprès de Walsingham, après avoir vu Coligny; cette dernière conversation vous mettra entièrement au fait de la situation, et vous pourrez en rendre un compte exact à qui de droit. Ne pouvant faire mieux, je suivrai Jeanne de Navarre, dans l'intérêt du prince d'Orange, sans m'occuper d'aucune négociation : c'est un honneur réservé à la Reine Jeanne. — Beel l'assura de la bienveillance d'Elisabeth, et qu'il était heureux, au

milieu de son échec, de lui avoir vu tourner les yeux vers l'Angleterre, puisque la France abandonnait la Flandre.

A la sollicitation de Ludovic, Beel écrivit un mot à Walsingham, et alla à son logis, où Picheron, qui l'attendait, le mena à l'amiral. Il le trouva toujours de même visage et propos, n'ayant jamais rien espéré de cette femme; et quand il sut de Beel les sentiments de défiance et de jalousie contre le prince de Condé, qu'elle n'avait pu déguiser devant le comte Ludovic, il s'écria laconiquement : « Voilà la cause de nos maux ! Je remercie Walsingham, ajouta-t-il, de ses bons offices, et, puisque notre malheur veut que la Reine Jeanne n'y réponde pas, nous ferons de notre mieux, remettant le navire à la grâce de Dieu qui nous châtie en nous privant de l'entente qui nous avait si bien réussie. Quant à moi, j'aimerais mieux mourir une bonne fois, ajouta l'amiral, que de me voir tous les jours en telles angoisses. » Puis, il lui conta beaucoup de tours de la Reine de Navarre.— Beel répondit : je vois que je ne me suis pas trompé en prévoyant que l'influence de Jeanne sur votre parti serait plus fatale que celle de son mari. L'amiral ne répondit rien, n'écrivit pas à Walsingham, comptant sur les récits de Beel, et certifiant qu'on ne ferait rien qu'il ne sut par Briquemaut. Le lendemain, Picheron ramena Beel à Blois, où il fit à Walsingham et à Briquemaut un rapport qu'il avait rédigé lui-même et dont il me donna copie. C'est sur ces données authentiques que j'ai fait le récit des résolutions fâcheuses qui ont causé les maux de la France.

Le maréchal de Cossé était venu plusieurs fois à La Rochelle, pour dissiper les méfiances et rassurer contre les dangers des chemins. Coligny, las d'être près de la Reine de Navarre, se résolut à affronter le péril dont tant de symptômes lui démontraient l'évidence. Il s'en vint donc à Blois, environ le carême prenant (en l'année 1572), le Roi ayant envoyé au-devant de lui le grand prévôt de son hôtel, personnage qualifié, pour lui faire connaître encore plus le bien qu'on lui voulait. On lui donna logis en la basse-cour du château, pour sa personne seule, sans autre nécessité, de sorte que pour y remédier et pourvoir tant que faire

se pourrait à sa sûreté, nous fûmes contraints de remplir les salles et les chambres de paillasses, pour faire coucher là-dedans et l'accompagner partout, environ cinquante gentilshommes et capitaines expérimentés qui l'avaient suivi en toutes les guerres et se trouvaient inutiles à cause de l'absence des Guises. Le Roi, prenant toute peine à lui faire caresses qui paraissaient contraintes, ne lui parlait tous les jours que de vouloir se servir de lui en ses affaires des Pays-Bas, dont il espérait recevoir une grande gloire à l'avantage et grandeur de son royaume et pour la paix. Il avait toujours été troublé de ces côtés-là plus que de tout autre, aussi la noblesse des deux partis paraissait-elle disposée à oublier ses animosités. L'amiral, tout en conférant sur le mémoire qu'il me commanda, sur l'inexécution des traités, sur les plaintes à propos d'une infinité de contraventions à l'édit, ajouta : « On veut nous payer de paroles, mais si les hommes ne tiennent pas la foi publique, Dieu, vengeur de l'infidélité, leur apprendra combien cela lui est désagréable. »

Pendant le séjour de l'amiral en Cour, étant allé au lever du Roi comme d'habitude, il laissa dans l'antichambre ses gentilshommes et capitaines, n'entrant avec lui, en la chambre du Roi, que peu des plus signalés. Il arriva un avis d'importance que je fus obligé de remettre de suite, et, étant entré dans la chambre du Roi, je trouvai Coligny seul et tous ses gens dans l'antichambre. Le Roi étant entré dans sa garde-robe, Coligny ayant lu l'avis, voulut aller chez la Reine, et, sans y penser, prit le chemin par la garde-robe, d'où il s'en allait droit à la plate-forme, à la porte de laquelle il rencontra Monsieur de Montpensier qui venait de voir la Reine. Et le voyant ainsi seul, ce bon Prince, homme de bien, ne put se tenir de lui dire, la larme à l'œil : — « Comment avez-vous si peu de soin de vous, Monsieur, que d'aller ainsi seul ? Ne connaissez-vous pas les gens à qui vous avez affaire ? Passer ainsi seul en un lieu obscur où, quand on vous aura guetté et fait un mauvais tour, on ne ferait autre chose que d'accuser votre imprudence ! » — L'amiral, le remerciant très-humblement, lui dit seulement ce petit mot : — « Je suis en la maison du Roi. » — « Oui, Monsieur, répondit M. de Montpensier, où

le Roi n'est quelquefois pas le maître. Où sont vos gens?» — Je les ai laissés dans l'antichambre du Roi, vers laquelle je m'en retournerai par où je suis venu. — Je vous servirai donc de conduite. — Et le Prince le mena lui-même jusqu'en la chambre de la Reine, d'où il le pressa de me commander d'aller faire venir ses gens; ce que je fis, et lors Monsieur de Montpensier le laissa et continua son chemin. La rondeur et la naïveté de ce bon Prince nous donna sujet de croire qu'il n'avait pas tenu ces propos sans occasion, et fut cause que Coligny fut plus soigneux de se faire suivre et prendre les grands chemins, et ses gens aussi plus diligents à ne plus l'abandonner. Qui fut cause aussi que le Roi remettant les affaires de Flandre après le mariage de sa sœur, et l'amiral chargé d'assurer le Roi que la Reine de Navarre le suivrait bientôt pour tout résoudre.

Le cardinal Alexandrin arrivant, Coligny pressa le Roi de lui donner congé d'aller voir sa maison, qu'il n'avait pas vue depuis quatre ans. Il se retira à Chatillon avec beaucoup de sujets de défiance que le traitement qu'il recevait de Jeanne lui faisait mépriser, et toutefois il laissa commandement de l'avertir de toutes choses quand l'occurence le requérerait. D'après ses ordres, je fis un voyage à Chatillon pour lui apprendre que nous ne pouvions obtenir sur toutes choses que des paroles pendant qu'on nous persécutait. Pour l'endormir, le Roi, dans les affaires peu importantes, faisait contenance de ne vouloir rien décider sans son avis. Il le consulta ainsi sur les propositions du comte Edgard, de Frise orientale, et autres menues, tâchant de lui persuader qu'il avait une grande confiance en lui. L'amiral n'était pas dupe et néanmoins il répugnait tellement à retourner aux armes, à cause du désordre que la Reine de Navarre avait apporté aux affaires, gâtant tout par un zèle maladroit pour ses enfants, enlevant à l'amiral toute autorité, que celui-ci se résolut à attendre tout ce que Dieu lui enverrait, « s'assurant, disait-il, que son sang, si on en venait là, servirait plus à son parti que ses armes.» Peu après, Jeanne se mit en chemin pour la Cour, amenant sa fille et Ludovic. Condé suivit la même route jusqu'à Tours seu-

lement, pour voir la marquise de Lisle (1), destinée autrefois à Navarre. Le mariage de Marguerite la fit donner à Condé.

Frégose, qui était au service de Catherine, s'efforçait d'avancer la négociation. J'eus avec lui de grandes contestations; je lui démontrai péremptoirement que, s'il voulait troubler Philippe II par ce mariage, dans l'intérêt de la tranquillité du duc de Florence, il s'abusait. De Chenonceaux, on mena Jeanne à Blois, après Pâques. Dès que le cardinal Alexandrin fut parti, on s'occupa du mariage. Le choix de Paris, la certitude de la dispense du Pape, tout cela révéla l'imminence du péril. Jeanne alla à Paris par Vendôme, pour donner des ordres en conséquence du mariage. Elle arriva à la fin d'avril.

Pendant le séjour de Blois, le comte Ludovic se servit de moi. Il voulait m'emmener en Flandre, comme il me l'avait dit pendant le voyage mystérieux de Fontainebleau. Je m'excusai sur le service de l'amiral, que je ne pouvais abandonner. Il parla de son désir à Coligny, qui me dit de l'accompagner, ajoutant qu'il serait bientôt à la frontière, s'il plaisait au Roi, et que, en tous cas, je lui rendrais service en étant agréable au comte. Tels sont les termes des lettres qui m'ôtèrent tout moyen de refuser, d'autant que l'insistance du comte était fort honorable. Je m'engageai, moyennant que nous n'attendrions pas pour commencer ses affaires, après le mariage de Marguerite, comme le Roi le désirait et en avait arraché la promesse à Ludovic. En entendant mes supplications, il me prit la main et me dit : « Je suis d'autant plus content de vous avoir que je vous connais des désirs et des jugements conformes aux miens. J'ai donné ma parole au Roi, mais avec l'intention d'obéir à l'exigence des affaires de mon frère qui ne peuvent attendre. » Persuadé que les traités du Roi sont dirigés contre nous, d'après la connaissance des secrets, acquise au voyage de Fontainebleau, je me décidai à procéder à l'enfournement d'une grande affaire, importante à la grandeur de la France, et qui pouvait me faire honneur. Comme agent secret du comte, je reçus 10,000 francs, à Paris, du trésorier de l'épar-

(1) Rothelin, sœur du duc de Longueville.

gne, des poudres à l'arsenal et des canons en Picardie, par lettres expresses du duc de Longueville.

Tous ces préparatifs terminés, le comte vint à Paris; il y logea devant la Croix-des-Petits-Champs. On changea notre argent en monnaie de Flandre, on mit la poudre dans cent tonneaux. Coligny avait toujours été de l'avis de ne plus temporiser, pour obliger le Roi à se prononcer. Charles IX, apprenant les préparatifs de Ludovic, envoya Frégose à Paris pour lui enjoindre d'attendre. Le comte donna de bonnes paroles, mais il savait que son frère désirait une diversion vis-à-vis du duc d'Albe, qui portait toutes ses forces sur Flessingue, dont la prise ruinait tous les projets des Nassau sur la Zélande et la Hollande. Le comte fit donc avancer secrètement vers la frontière ses poudres et ses soldats sans armes. Elles furent, d'autre part, transportées à Tupigny (1) et à Senarpont. La Reine de Navarre vint à Paris; elle logea rue de Grenelle, dans l'hôtel de l'évêque de Chartres, fils du sieur de Mortier. Elle fut fort étonnée, le 15 mai au soir, de voir Ludovic prendre congé d'elle. Il était accompagné de Séningher de Silecie et de moi. — Où allez-vous, s'écria-t-elle? — Je suis les avis du prince d'Orange, malgré les craintes qui, à La Rochelle, lui faisaient désirer la solution anglaise. La marche du duc d'Albe sur Flessingue prouve qu'il sait nos négociations par la Cour, il nous faut pourvoir au mal et éloigner le danger. Quoique je ne sois pas prophète, je vous avertirai de tout, ainsi que le prince que j'appelle, dans notre jargon, le meunier de Barbaste, et je vous servirai de ma vie après la délivrance de Flessingue. Je vous laisse au milieu de préoccupations sombres. J'emmène La Huguerie, avec la permission de l'amiral. C'est sans remords, car il connaît la Cour mieux que moi. — Je ne veux pas vous retenir, dit Jeanne, mais, à toute heure que sonnera votre horloge, souvenez-vous de moi. Quand vous me perdrez, vous perdrez la fleur de vos amis. — Elle parlait d'une horloge qu'elle lui avait donnée. Lors, elle le baisa.

(1) Tupigny, bourg sur l'Oise, à moitié chemin entre Cambray et Vervins, sur la frontière de la Picardie.



La princesse ensuite me recommanda à Dieu, m'adjurant de faire mon devoir et de lui écrire à toutes occasions. Ainsi partîmes, allâmes jour et nuit, et arrivâmes à Tupigny le 18 mai. Le Roi, qui était averti des préparatifs du comte, ne se contentant pas des assurances de Frégose, le renvoya à Paris pour ne bouger d'avec lui et le retarder. Il ne le trouva plus, et le suivit à Tupigny. Il en était parti pour surprendre Mons et Valenciennes. Il s'arrêta à Tupigny, et, sans voir Ludovic, il revint mécontent de ces fausses promesses portées au Roi. Il était fâché d'avoir donné de fausses assurances au duc d'Albe, tant par l'ambassadeur dont nous avions vu les dépêches, que par les ambassadeurs mêmes du duc. Les entreprises d'Artois étaient bien combinées, mais la plupart des auxiliaires manquèrent, dissuadés, en défiance de la sincérité du Roi, et redoutant le péril du lendemain. Mons seul, où allait Ludovic, réussit. On fut obligé d'abandonner Valenciennes, qui avait été surprise; on n'avait pas assez de forces pour garder les deux villes. On faillit même perdre Mons. Ludovic y envoya La Noue. Nous étions étonnés de la froideur des Espagnols à pourvoir à cette alarme. Ils pouvaient nous faire perdre Mons comme Valenciennes.

Nous voulions empêcher Genlis de rien gâter, et que Coligny le retînt pour l'amener avec lui, plutôt que de lui donner un commandement. Peu après la St-Jean, Ludovic reçut avis de Mondoncel, agent du Roi résidant à Bruxelles, qu'il eût à prendre garde; qu'un Espagnol, un Portugais et d'autres, avaient charge de l'empoisonner, et que la Reine de Navarre était morte empoisonnée par un Italien. Il se prit à soupirer, disant plusieurs fois : « Monsieur Beel ! monsieur Beel ! vous avez été bon prophète ! » Et personne ne savait ce qu'il voulait dire que moi. Il raconta ensuite les sinistres prédictions de Beel, et ajouta qu'il n'avait jamais connu d'hommes plus sagaces à pénétrer les secrets des autres que Beel chez les étrangers, et que moi chez les Français. « Vous n'avez jamais voulu me suivre qu'à condition que je ne prolongerais pas mon séjour à Paris, comme Frégose m'en conjurait, c'est un bon conseil dont je vous saurai toujours gré. »

Le découragement gagnait, beaucoup de gens enrôlés par Ludovic auraient voulu être chez eux, entre autres Sancourt, qui avait prêté Tupigny; il ne voulait, à Mons, faire autre chose que vérifier les comptes des receveurs, sans porter les armes. Poyer, qui était tous les matins au lever du comte, près duquel il était logé, faisant allusion à son habillement de buffle, disait, avec un regret énigmatique : « Que n'ai-je un bon buffle. » Le comte, se mordant les lèvres, disait au sieur de Poyer : « Laissez cet homme en paix, je ne sais ce que nous eussions fait sans lui. » L'amiral, averti du siége, ordonna au marquis de Renel de former deux troupes à pied et à cheval, et à Villiers-Lescot, son lieutenant, d'organiser 1000 chevaux-légers et arquebusiers et 3000 fantassins pour joindre le prince d'Orange avant qu'il passât la Meuse. L'autre troupe de Picardie était destinée à Briquemaut, avec ordre de prendre Cateau-Cambrésis, puis tirer sur Philippeville, passer la Meuse et rallier aussi le prince d'Orange. La dernière troupe s'assemblait sur la frontière de Picardie, au su du Roi; elle espérait être commandée par Briquemaut, bon capitaine, qui, ne voulant partir avant Coligny, prétextait ses affaires. Genlis, pendant ce temps, sollicitait, sinon de la commander, au moins de la conduire. Il réussit. La mauvaise opinion qu'on avait de lui fut cause d'une diminution dans le corps d'armée; plusieurs, sans confiance en Genlis, s'en retournèrent chez eux.

Ces ordres donnés, l'amiral pressait Charles IX de lui permettre de suivre avec 12000 fantassins et 3000 chevaux, afin d'être sur la frontière d'Artois au moment où le prince d'Orange entrerait en Brabant; mais le Roi remettait après les noces, malgré les promesses passées. Avec l'espoir du secours, nous défendîmes gaillardement Mons. Nous allions chercher les Espagnols dans leurs tranchées; nous tînmes longtemps dans Espialieu. Broard mourut d'une amputation de la cuisse. Les deux empoisonneurs arrivèrent, l'un Portugais, l'autre Espagnol, nommé Piétro de Gamboa, licencié en droit, envoyé d'Anvers par Albernos, secrétaire du duc d'Albe. Il demanda à parler au comte Ludovic de choses importantes qui réclamaient ma présence. Ce Piétro dit que, mécontent du duc d'Albe, il avait résolu de se retirer auprès

du comte et de lui livrer une place; mais, découvert, Albernos avait proposé à son maître d'obliger Piétro, comme châtiment, à aller empoisonner le comte, et de s'entendre avec deux conseillers que nous gardions au château. Le traitre s'offrit de ménager une surprise importante. Cet espoir séduisit le comte, qui remit Piétro au Grand Anthoine, auteur de la capture de Mons. On laissa à notre Espagnol sa valise et ses pistolets. Je témoignai de la défiance, j'eus charge de l'aller voir. Il me confessa qu'on lui avait donné du poison, mais qu'il l'avait jeté dans un marais, près de Bruxelles. Le comte le crut. Je fus d'avis qu'il fallait le fouiller. Il n'y avait rien dans ses hardes, nous étions convaincus, quand, en maniant ses pistolets, je trouvai la cartouche très-longue, et dans un double fond, plusieurs sortes de poisons, subtilement empaquetés. J'apportai la cartouche au comte, et lui fis voir le tout; craignant, avec moi, que ce mensonge ne révélât un mauvais dessein, il nous commanda de ne rien dire, pour voir si Piétro demanderait sa cartouche. Nous reconnûmes que, à la cuisine, où il dînait, il pratiquait fort familièrement le sommeiller, et n'eûmes plus de doute. Le comte, qui n'aimait pas le sang, voulait le renvoyer sans lui faire de mal; mais les Français ayant appris le crime, firent le procès de Piétro. Il confessa tout à la question et fut exécuté. J'intercédai inutilement pour ce jeune homme, qui était instruit. Tout ce qu'on fit pour lui fut de lui permettre de tester en faveur d'une demoiselle d'Anvers, sa maîtresse, appelée Barbara, dont il portait l'image au cou. Il me pria de lui faire parvenir ce médaillon et le testament. Le Portugais ne fut pas arrêté; entrant en ville, venant du camp espagnol, il n'avait pas apporté de poison et l'avait enterré au pied d'un arbre, ce qui fut vérifié en envoyant des forces avec lui. On trouva le poison dans le lieu désigné.

Pendant que la mort de Jeanne de Navarre nous mettait en défiance, les lettres de l'amiral nous rassuraient. Les ordres qui envoyaient 6000 arquebusiers et 1200 chevaux au prince d'Orange, nous donnaient l'espoir d'être secourus; notre garnison était, du reste, considérable. Outre cette troupe régulière, conduite par des officiers expérimentés, on avait leurs serviteurs auxquels on

avait donné les armes des bourgeois. Tout cela devait être augmenté par le corps de Briquemaut, et qu'amenait Genlis, en passant par Cateau-Cambrésis, Philippeville, et se dirigeant ensuite vers la Meuse. Un jour de dimanche, au commencement d'août, le comte fut averti, pendant qu'il était à table, que les tranchées des Espagnols étaient vides; il n'y avait plus personne. On crut à un piége, on n'osa pas sortir; Ludovic, cependant, proposait de suivre la piste des ennemis. Tout-à-coup, on entendit une grande escopetterie à deux lieues de la ville. On va sur les remparts, tout le monde est à son poste. « C'est Genlis qui sera venu vers Mons, dit le comte. » Et de fait, à la Diane, nos portes furent assiégées de soldats qui s'étaient sauvés. Le capitaine Beauface, guidon de Coligny, éperdu, nous conta que Genlis, contrairement à ses ordres et aux avis des colonels, négligeant Cateau-Cambrésis, s'était dirigé sur Mons par une marche forcée; il ne fait pas manger ses hommes, afin de gagner Mons, à couvert par les bois; il ne nous prévient pas de son mouvement, et cependant, grâce au mauvais ordre qui régnait, Frédéric de Tolède sut la présence des Français, et put aller à leur rencontre. Genlis était sans esprit, sans jugement, et n'avait jamais rien fait qui vaille; j'entends celui qu'on appelle d'Hangest d'Ivoy, qui avait, aux premières guerres, rendu Bourges légèrement; car son frère, auquel il avait succédé, était trop bon capitaine pour faire les lourdes fautes dont son armée fut victime. Ce désastre eut des conséquences terribles; il dégoûta définitivement Charles IX de la guerre de Flandre et le disposa à écouter la Reine-mère, ce que peut-être il n'eût pas fait s'il eût vu le prince d'Orange faire lever le siége de Mons (1).

Genlis fut pris et en pâtit beaucoup, ce qui n'eût pas été grand dommage, s'il n'y eût eu que lui. Il écrivit à Ludovic de le faire délivrer et de lui envoyer un peu de commodités. Je fis tout ce que je pus pour m'exempter de mettre la main à la bourse. Le comte, trop bon, lui fit tenir 200 écus. Le duc d'Albe dépêcha en

(1) Devant ces conséquences, il est permis de soupçonner que d'infernales trahisons ont préparé des fautes et une défaite si utiles à la politique des ennemis de Coligny et de la France.

France pour savoir si le Roi avouait cette troupe. Il la désavoua. En conséquence, plusieurs prisonniers furent pendus et noyés comme bandits. Quelques gentilshommes se rachetèrent, d'autres se sauvèrent à Mons. Avec ces débris, on fit une cornette à Beaujeu, qu'on appelle Schomberg-le-Mutin. Plus tard, les Espagnols les pendaient tous quand ils en prenaient. A Mons, on oublia ce désastre, et on pressait Coligny de faire partir le marquis de Renel et de se hâter lui-même. Toutes ses lettres étaient pleines d'espérances (C'était un héroïque mensonge dans une position désespérée)! Le mois d'août se passait, et nous étions au 28, quand, au soir, les gardes posées, nous entendîmes une grande escopetterie et des canonnades. Nous craignîmes une entreprise, et de fait, en visitant les murailles, ayant fait mettre des lumières aux carrefours, la garde du capitaine Bougars vit des mouvements qui pouvaient inspirer des soupçons. On fit des patrouilles, et rien ne paraissant, on se retira à minuit.

Le lendemain 29, on eut la déplorable explication de tous ces bruits. Au point du jour on trouva à nos portes des soldats français de Genlis, nus et couverts de paille, lâchés exprès, disaient-ils, par les Espagnols, pour nous apprendre la mort de Coligny, cinq jours et demi avant, et grand nombre de tués, de sorte qu'il ne fallait plus espérer de secours; Frédéric de Tolède nous faisait dire que nous n'avions qu'à capituler. Nous n'y crûmes pas, parce que cela venait des Espagnols. Cependant nous étions inquiets. Le comte fit sortir le capitaine La Vallée pour attraper quelque vedette. Nous sûmes ainsi que l'escopetterie avait été pour saluer le duc d'Albe qui, le lendemain de la nouvelle de la mort de Coligny, était venu à Mons. Nous ne voulions pas croire ces nouvelles, quand deux ministres français, les sieurs d'Amours et de La Teste, se présentèrent à nos portes, envoyés par Mondoncel, nous contèrent la tragédie et comment ils s'étaient sauvés.

Le duc d'Albe commença aux premiers jours de septembre la batterie de 32 doubles canons, en deux batteries de flancs, à la porte d'auprès les Cordeliers, qui s'appelle d'Huy. Le comte s'y logea; il n'y était resté qu'un religieux malade à l'infirmerie,

ayant vue sur le rempart. Un boulet vint le visiter, et épouvanta tellement le pauvre homme, qu'il en fut guéri. Malgré les mauvaises nouvelles, la défense ne faillissait pas. Le comte, désolé, fit une maladie de trois mois. Il n'abandonnait aucun de ses devoirs. Après s'être concerté avec La Noue, il engagea le Prince d'Orange à entrer en campagne, en étant en confiance sur Mons. Puisque Charles IX n'avait pas saisi l'occasion de prendre un si bon morceau en envoyant l'amiral, et qu'il avait préféré se soûler de son sang, il fallait s'adresser à Elisabeth qui était de bonne volonté. Il voulait ainsi rassurer son frère contre une reddition semblable à celle de Fronage. Il y en avait prou qui eussent désiré retourner à leurs maisons. Le duc d'Albe alla à la rencontre du prince d'Orange, qui n'avait que des Allemands mal payés et corruptibles; comme les chefs de ces troupes étaient des colonels qu'avait désignés Charles IX, le prince d'Orange s'en méfiait. Le duc d'Albe, pour dissoudre l'armée des Nassau, voulait gagner les Français, qui en étaient le nerf. Il leur proposait des conditions honorables, et disait, avec une modération hypocrite, qu'il louait Dieu du succès qu'il avait envoyé au roi, à Paris, mais qu'il déplorait le sort de Coligny, grand capitaine, et dont il avait fort appréhendé l'invasion. « J'aimerais mieux avoir les deux bras coupés, plutôt que d'avoir fait un tel coup; retirez-vous, je vous traiterai bien, je vous garderai ma parole étroitement. » Ces doucereux propos ébranlèrent nombre de gens. Le duc établissait qu'après la prise de Mons, il écraserait facilement Guillaume d'Orange, et, en dominant la Hollande, ramènerait tout à l'obéissance. Le comte Ludovic de Nassau remonta la noblesse, en faisant appel à son honneur et aux bonnes chances qui leur restaient; et comme il était éloquent, s'étant façonné à l'école de l'amiral, ils jurèrent de ne pas l'abandonner, l'engagèrent à se soigner et à ne pas se tuer en travaillant trop. Le comte, qui me savait bon gré de l'avoir aidé à convertir ses officiers, n'oubliait pas que j'étais cause, par mes remontrances, qu'il avait quitté Paris, en conséquence des révélations que j'avais eues sur les desseins du Roi, dès mon voyage de Rome. En repos sur l'avenir, il se purgea et garda la chambre.

Les deux batteries des Espagnols tiraient chaque jour 1800 coups de canon. Logé près de M. de Jaucour, un boulet passa par-dessus son lit, perça la muraille et passa sous le mien. Les Espagnols eurent souvent contenance de venir à l'assaut. Nos soldats descendaient par la brèche pour les inquiéter jusque dans leurs tranchées; mais, en arrière, il y avait des parapets si bien terrassés, qu'un gentilhomme armé de toutes pièces, avec la pique, avait prou peine d'y passer. Le capitaine La Meaulse avait la charge de l'artillerie. Le colonel Rouvray, fort malade d'excès de travail et de la douleur de la mort de l'amiral, craignant un assaut, se fit porter sur le rempart, et, exhortant ses soldats à bien faire, reçut une mousquetade à la tête. Guillaume de Nassau arriva, le 10 septembre, à trois lieues de Mons. Il fit de grands feux pour s'annoncer. Le duc d'Albe délogea. Le capitaine Mansegnaut alla en reconnaissance à une lieue de la ville; il connaissait les lieux. Les paysans lui dirent que les reîtres étaient proches. Le comte, en conséquence de l'arrivée du prince, ordonna une sortie de 1200 fantassins et de 500 chevaux. Il fit disposer l'artillerie pour écraser les Espagnols entre les deux tranchées. Il espérait peu que son frère pût percer les tranchées avec des troupes ébranlées par le désastre imprudent de Genlis, et le découragement que causa le massacre de Paris, où périt Renel, leur général, tué par son cousin, Bussy d'Amboise. Au signal de deux coups de canon, le comte se prépara. Le duc Christophle, frère du duc Casimir, qui aspirait à épouser Mlle de Nassau-Orange, piqua d'honneur ses cornettes et perça la tranchée, favorisé par l'artillerie de la place; mais les Allemands ne suivirent pas, et il fut obligé de revenir sans avoir perdu beaucoup de monde.

Ludovic voyant que son frère n'emporterait rien de haute lutte, lui conseilla de couper les vivres au duc d'Albe, ce qu'il fit. Les Espagnols furent obligés de sortir de leurs tranchées, et causèrent quelques pertes aux troupes de Guillaume qui, découragées et ayant le mot, demandèrent à être payées et se mutinèrent. Le Prince se décida à la retraite et fit prévenir Ludovic, par Sainte Aldegonde, qu'il allait se rafraîchir et chercher à soulever quelques villes. Il l'engagea à capituler honorablement et à le re-

joindre. Le sieur de Noircarme sollicitait les Français d'abandonner le comte Ludovic; ils ne voulurent pas, et dirent que le prince d'Orange allait revenir avec des secours d'Angleterre.

Il y eut une capitulation menée par La Noue, Cormont, Senarpont et Sandourt, par laquelle la garnison serait conduite à Ruremonde avec armes, sans déployer les enseignes, ni battre les tambours. Les Français seraient conduits à Guise. Il serait permis aux habitants de se retirer. Le comte avait un grand regret de quitter sa belle place, sa maladie en augmenta; cependant, il se prépara à s'en aller, en remerciant les Français de leurs services. Il leur dit que la France était rouge de sang, qu'y retourner c'était marcher à la boucherie. « Venez avec nous, vous serez payés en Hollande, de mois en mois, sans faute. » Les gentilshommes, qui ne voudraient entrer dans les cornettes, seraient traités suivant leur grade, en attendant que le temps fut adouci. Malgré tout, la plupart voulut retourner donner ordre en leur maison. On les reconduisit jusqu'à l'arbre de Guise; de là, ils se sauvèrent par les marais, dont plusieurs se trouvèrent mal, car il y avait des forces sur la frontière pour les tailler en pièces. Les autres furent sauvés par leurs amis et l'indulgence du duc de Longueville, gouverneur de Picardie. Tseræts, gouverneur de Flessingue, voulut résister; les villes maritimes l'imitèrent, les Anglais y arrivèrent en nombre, jaloux d'y voir tant de Français que Coligny y avait envoyés. Le 13 septembre, on se réunit sur la place; Ludovic, saigné le matin, était sur un chariot avec le capitaine Alain, de sa maison, malade aussi. Les portes gardées par les Espagnols, Noircarme avertit le comte Ludovic, avec respect, qu'il pouvait partir, et que la capitulation serait respectée. Un goujat des leurs ayant ôté le chapeau à un des nôtres, Noircarme lui donna un coup d'épée à travers le corps.

Frédéric de Tolède assura, de la part de son père, que les promesses seraient inviolablement gardées. Les uns se dirigèrent vers l'arbre de Guise, les autres vers Mæstricht. Après une longue étape de six lieues, Ludovic arriva à un beau bourg; il s'évanouit en descendant de chariot. On continua vers Ruremonde, et nous nous séparâmes contents les uns des autres. Les Espagnols se

piquèrent de loyauté, en haine de la Saint-Barthélemy qu'ils blâmaient. Le prince d'Orange licencia son armée, qui était composée de gens de mauvaise volonté. Le prince passa le Rhin à Rhinrich, ville du duché de Clèves, et passa en Allemagne pour négocier. Ludovic le suivit. Les deux frères se séparèrent; Ludovic alla à Mœroz, chez son beau-frère, et de là à Dillembourg, où il se guérit. Ainsi commencèrent les troubles de Flandre, par Mons. Si l'ambassadeur d'Espagne à Melun eut pris le grand Anthoine au mot, il eût prévenu ces troubles, qui ont duré trente-deux ans, et, pour 10000 écus, il eût évité cent millions de dépense à Philippe II.

Ludovic avait un hôtel à Cologne, ville impériale. Le magistrat ne lui en permit pas l'entrée. Il logea vis-à-vis, sur la rive droite, à Dietz, où sont les Juifs. Cette municipalité timide eut moins d'égards pour le comte que ses ennemis. Le comte arriva à Dillembourg, près Nassau, à la fin d'octobre, où sa mère le refit. Le comte Jean était neuf aux affaires qui se négociaient. Le comte Palatin ne s'engagea pas; l'aîné, le duc Casimir, prit parti pour la France; le second, Christophle, pour la Flandre. Genève devait soutenir les Huguenots de France en Languedoc et en Guyenne, s'entendre avec le vidame de Chartres et Montgommery, sauvés en Angleterre. On encourageait Elisabeth à soutenir La Rochelle. On voulait relever promptement les Huguenots, pour faire voir à Charles IX combien il avait été trompé par les méchants qui lui disaient que la Saint-Barthélemy lui donnerait le repos, et que, au contraire, ce serait pis que devant, et qu'il trouverait son peuple si disposé à prêter l'oreille à ceux qui le pourraient aider, qu'il n'en jouirait pas aisément, comme il avait fait au moyen de ceux qu'il avait fait tuer et emprisonner. Le comte trouva tout bien disposé. Je fis trois dépêches à son frère, à Herdelberg, à Alain, à Genève, et pour l'Angleterre. Il hésitait; il voulait voir MM. de Solms-Schwartzembourg, Belin, Isembourg et autres parents, ses voisins, pour discuter des périls communs. Alain, en arrivant à Genève, communiqua ses lettres à Théodore de Bèze; Celui-ci, avec légèreté, en parla à Beauvais-la-Nocle et Veysins, tous deux retirés en Suisse. Pour faire leur paix au moyen de

Beaufort, lors ambassadeur de Charles IX, qu'ils connaissaient, ils communiquèrent ce qu'ils avaient appris de Théodore de Bèze. L'ambassadeur en fit une dépêche au Roi, en nommant ses auteurs, pour leur créer des mérites à la bienveillance de la Cour. Charles IX fut fort chagrin des dispositions des étrangers à son égard. Il s'excusa près de Ludovic de la Saint-Barthélemy, en parlant d'une conspiration, ne pouvant en donner la responsabilité aux Guises qui, une fois y avaient consenti pour lui plaire, mais à la réflexion, ils reculèrent devant une aussi terrible responsabilité, et forçèrent le Roi à s'en avouer l'auteur en plein Parlement. Malgré cela ils n'en furent pas dégagés.

Afin de faire oublier au comte Ludovic les affaires de France, Charles IX offrit d'assister le prince d'Orange, et assura qu'il faisait pour lui des vœux sincères. Pour lier des négociations, il choisit sur le conseil de la Reine Catherine, Frégose, qui était en relation avec le comte. Frégose arriva avec le projet de me gagner, à Dillembourg, fin de novembre 1572. Il mit cinq jours en poste. Aussitôt arrivé à l'hôtellerie, avis fut donné au comte Jean, qui prévint le comte Ludovic. Il me donna l'ordre d'aller voir ce qu'il voulait. Frégose, qui était au poële, ne fut guère à son aise de me voir. Il me déclara le but de son voyage, puis pour me gagner me dit que, à cause de moi, on avait épargné mon frère lors de la Saint-Barthélemy, qu'il se mit à maudire. Je répliquai que je savais le contraire et que mon nom avait fait courir les plus grands dangers à mon frère, on voulait le tuer, pensant que c'était moi. « Il n'est pas possible de nous dissimuler la vérité, ajoutai-je, nous la savons par les serviteurs du Roi, qui abhorrent l'acte. » Il demeura honteux et me présenta une lettre de Charles IX, je la refusai : « Vous pouvez me la remettre devant le comte, que j'avertirai. » Il voulait me rendre suspect pour ensuite mieux faire ses affaires. Le comte, par prudence, ne le logea pas au château, il le reçut dans la galerie, et le remercia de la bonne volonté du Roi, auquel il aurait l'honneur de répondre.

Le lendemain, jour de St-André, le comte alla se promener en robe de chambre dans la galerie; il m'envoya chercher Frégose qui voulut encore me donner des lettres que je le priai de remettre

au comte ou à moi en la présence de mon maître. Pour m'enjoler il me dit que j'étais Français... « Je suis le serviteur du comte, répondis-je, comme je le fus de Coligny; le comte est levé et vous attend. » Le comte le salua brusquement, et ayant reçu et lu les lettres du Roi, qui n'étaient que de simples lettres de créance. — Vous n'en avec pas d'autres? dit Ludovic. — Non. — Vous en avez voulu donner à La Huguerie, où sont-elles? — Il fut contraint de les présenter au comte; elles ne contenaient que des exhortations à me dévouer au service de Charles IX, d'accord avec Frégose; il m'était fait de belles promesses. — Mais enfin, de quoi êtes vous chargé (le voyant rougir de honte de ce qu'il avait à dire)? Dites hardiment, s'écria le comte, fatigué de ces manèges! — Et alors Frégose commença à se andoloir de l'état où il trouvait le comte, comme il était encore faible. — Mais, Monsieur de Frégose, lui répondit le comte en se contenant, je me réjouis d'être en cet état, plutôt que mort à Paris, si je vous eusse cru, préférablement à La Huguerie, auquel je dois la vie. — Il voulut se purger de cela. Ludovic lui répliqua : « Combien de fois m'avez-vous pressé de remettre mon départ après les noces; si je fusse demeuré à la Cour, il m'en fût arrivé comme à tant de mes amis qu'on a tués! » Sur quoi il voulut entrer en excuses. — Le comte l'interrompit en disant : « Laissons cela, je sais la vérité; expliquez-moi ce qui vous amène. » Je voyais Frégose rougir à tous propos, montrant assez qu'il ne sortait aucune vérité de sa bouche. Finalement, il arriva aux affaires de Flandre, affirma que le Roi voulait assister le comte, à condition que celui-ci chercherait à pacifier le royaume. — Ludovic répliqua qu'il n'avait cessé de servir les vrais intérêts et la grandeur de la France. — Frégose répondit : « Mais Charles IX a de tout autres avis de gens qui savent le fond des choses, » et il lui montra les lettres de Beaufort, l'ambassadeur en Suisse. Ludovic irrité dit qu'il ferait mentir Beaufort et Vezines, que pour le moment il ne fallait pas y penser, car il était si faible, qu'à peine pouvait-il signer. Il le fit dîner avec lui et lui promit de songer à ses ouvertures.

Je reconduisis Frégose, qui se plaignit des propos que le comte lui avait adressés personnellement, qu'il ne parlait qu'au nom

du Roi, en insistant pour que Ludovic attendît les noces, et qu'au résumé, si le Roi avait commis une faute, il fallait y remédier. — Et quel remède, repris-je, après la mort. ? — Et sans autre, je lui donnai le bonsoir.

Le comte ne donna pas de réponse à Frégose sur sa créance, et promit d'adresser une dépêche au Roi. Il lui remit simplement un mot, pour ne pas rompre une ouverture qui pouvait être utile un jour. L'avis donné par Beauvais et Vezines, à propos de sa communication à Théodore de Bèze, le mettait dans une colère extrême, il les menaçait de sa dague et de faire le voyage de Genève pour les tuer. Je fis une dépêche à d'Alain, pour savoir au juste de de Bèze, ce qu'il leur avait confié, et s'en plaindre. Le lendemain, le comte remit à Frégose les réponses que j'avais composées. Frégose était fort dolent de ce que le comte refusait les avances spéciales pour son frère, à moins qu'on ne lui permit de s'occuper des affaires en général. Du reste, Ludovic voulait consulter Guillaume, et en écrirait au Roi. Frégose trouva que c'était raisonnable et l'établit ainsi, afin de ne pas mécontenter le Roi. Il avait peur qu'en présence d'une négociation d'amitié infructueuse, la Cour ne cherchât à inspirer à Nassau une sécurité qui permettrait de s'en défaire à la mode du temps !

(A suivre.)

SÉANCE GÉNÉRALE DU 9 NOVEMBRE 1876.

***Présidence de M. le Dr* Bousson.**

La séance est ouverte à 10 heures. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Correspondance. — M. le Président de la Société philomatique vosgienne demande l'échange de publications entre cette Société et la nôtre. Adopté.

M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce annonce que l'Exposition internationale d'horticulture d'Amsterdam, déjà annoncée plusieurs fois, aura lieu définitivement en 1877.

La Société académique de St-Quentin envoie le programme des Concours ouverts par elle en 1877.

M. Château, chimiste à Aubervilliers, envoie un travail sur la fabrication du rouge d'Andrinople. Remerciements.

La Société a reçu un certain nombre de lettres demandant inscription pour le Concours littéraire de la présente année. Le Concours étant clos à partir du 1er novemdre, il ne sera admis que celles qui sont arrivées avant cette date.

Mlle Arnoult, institutrice à Blois, envoie à la Société une *Grammaire raisonnée et pratique*, dont elle est l'auteur. M. Salins, professeur au collége, est prié de vouloir bien examiner cet ouvrage, et d'en rendre compte à la Société.

Plusieurs membres nouvellement admis remercient la Société des diplômes qui leur ont été adressés.

Lecture. — Il est donné lecture d'une pièce de vers, Christophe Colomb, par M Johannis Morgon; — d'une Revue des journaux agricoles et scientifiques, par M. le Dr Rouget, et d'un article communiqué par M. Cretin, Procédé contre le phylloxera.

Sont nommés membres titulaires :

MM. Louvrier, médecin-vétérinaire à Arbois, présenté par M. le Dr Bousson; Bergère, ancien Sous-Préfet, Conseiller d'arrondissement et Adjoint au Maire de Poligny, présenté par MM. Bousson et Mareschal; Prost, Bernard, archiviste du Jura, à Lons-le-Saunier, présenté par MM. Baille et Mareschal.

Et correspondants :

MM. Emile Dumont, propriétaire à Dournon, présenté par M. le Dr Bousson; baron de Cardaillac de Gayan, propriétaire à Vic-en-Bigorre, et Laliman, propriétaire-viticulteur à Floirac (Gironde), les deux présentés par M. Dupierris de Rivera.

La séance est levée à 11 heures.

LA VENTE DES VINS DES HOSPICES DE BEAUNE

et l'Exposition des Vins de la Bourgogne.

Le voyageur emporté par le train sorti de Dijon de 9 à 10 heures du matin, sur le chemin de fer de Paris à Lyon, le dimanche 12 novembre 1876, ne pouvait manquer d'être frappé du nombreux contingent à destination de Beaune, fourni par chacune des petites gares situées

entre Dijon et cette ville. Le secret de tout ce mouvement, le but de tout ce monde, était la vente annuelle des vins des hospices de Beaune, qui devait avoir lieu dans l'après-midi. Cette vente, on le sait, est l'occasion d'un des marchés les plus considérables de ce genre de commerce : on pourrait l'appeler la foire aux vins de Bourgogne.

Le moyen de s'occuper d'autre chose que de vins et de vignes en telle compagnie, et, lorsque les noms des stations que les employés de service viennent jeter dans les instants d'arrêts portent les noms de Chambertin, Nuits, Vougeot, etc.? Le brouillard est bas, le temps est gris et sombre; néanmoins, les regards cherchent à travers les vitres, et les indigènes montrent du doigt ce clos fameux, ces vignobles célèbres connus de tous. Le vigneron des rampes jurassiques est tout d'abord frappé du contraste qui existe entre les puissants accidents de son sol bouleversé et l'uniformité, la douceur presque insensible des pentes de ce qu'on est convenu d'appeler le vignoble de la côte de Bourgogne. Ici, la parfaite rectitude de la surface n'est aucunement altérée par l'ombre des fosses au fond desquelles le jurassien provigne ou replante ses ceps et ses chapons. A cette heure, les ceps sont déjà privés de leurs échalas. Ceux-ci sont réunis en tas ou faisceaux qui forment de longues lignes de points noirs qui témoignent du soin qui est pris pour diminuer les chances de pourriture de la portion plantée en terre. Les faisceaux ou tas sont couchés à la manière des bois de chauffage dans les coupes de nos forêts, et retenus par quatre échalas faisant fonction de piquets. Ne serait-il pas plus avantageux encore de les remiser sous des abris? Les rangées inférieures qui sont au contact du sol ne doivent-elles pas souffrir de l'humidité constante de la saison? Le vigneron beaujolais, plus soigneux encore, les rentre tous à la maison, la précocité ordinaire des vendanges lui en donne le loisir.

Le parallélisme des lignes de faisceaux provient de ce que ceux-ci sont tous placés entre les deux mêmes rangées de ceps : ainsi est attesté le respect croissant du vigneron pour la plantation en ligne, qui n'est après tout que l'ordre introduit dans la culture. Aux approches de Beaune, surtout, on aperçoit un certain nombre d'assez grandes pièces de vignes qui gardent leurs échalas; quelques-unes bordent la voie, et il est aisé de reconnaître que ces échalas sont liés les uns aux autres par une ou deux lignes de fil de fer. Les systèmes Guyot et Dubreuil, qui trouvent ici des conditions spéciales d'application, y ont fait d'assez nombreux adeptes. Mais le train court rapidement, les observations plus précises de viticulture pourraient être risquées. A Beaune, le train se

décharge de quelques centaines de voyageurs.

Le grand hospice de Beaune est un vaste et remarquable établissement de la fin du xv[e] et du commencement du xvi[e] siècle. Il donne à la ville un cachet original et passe à juste titre pour un curieux morceau de l'architecture de cette époque. Sa fondation, qui date de 1443, est due à la munificence d'un plébéien célèbre qui n'est pas un étranger pour nos localités. Nicolas Rollin, chancelier du duc de Bourgogne, fondateur et bienfaiteur de l'hospice de Beaune, avait pour seconde femme Guyonne ou Guigonne de Salins, de la famille de nos sires. Entre autres marques d'intérêt laissées par elle à la fondation de son mari, le trésor de l'hospice garde précieusement une magnifique tapisserie de Bruges, qu'on ne montre pas tous les jours, ni à tout venant (1).

Le chancelier Rollin, l'un des plus opiniâtres adversaires de la féodalité, a laissé dans notre pays même d'autres souvenirs historiques. En 1445, il faisait enfermer au château de Grimont Jean de Grandson, sire de Pesmes, l'un des plus grands seigneurs de la Comté. En vrai baron féodal, Grandson trouvait commode de jouir de la sécurité assurée à la province par la possession du château de Joux, qui garde l'une des portes les plus importantes du pays, mais il entendait bien ne coopérer en rien à son acquisition, qui n'ajoutait rien à son domaine personnel. Aux États de Salins, il vit échouer ses tentatives d'opposition aux subsides réclamés même à la noblesse, qui céda. Non content de se refuser à payer son obole, il essaya de liguer et soulever ceux des seigneurs qui partageaient ses sentiments, et de résister au duc de Bourgogne à main armée. Rollin se chargea de lui apprendre, un peu durement, qu'à table d'hôte, chaque convive paie son écot. D'Autun, sa demeure, il présida au supplice qu'un Polinois, Plaine, président du Parlement de Bourgogne, fut chargé de faire exécuter. Grandson fut étouffé entre deux matelas. Grandson était justiciable du Parlement, où il aurait trouvé de nombreux amis ; il fut condamné en conseil privé présidé par le duc Philippe, grand'père de sa première femme. Rollin et Plaine étaient des légistes par excellence, ce qui ne leur empêcha pas de sauter à pieds joints sur la légalité. Les tribunaux d'exception n'ont pas été inventés par les révolutionnaires de 93. Ceux-ci ont eu des précurseurs, que les plus grands s'honorent de compter parmi leurs ancêtres.

(1) La chapelle de l'hospice, fermée en cet instant pour causes de réparations, renferme la tombe de la bienfaitrice.



Revenons à nos moutons, c'est-à-dire aux caves et aux celliers de l'hospice de Beaune. Les uns et les autres ont ces proportions monumentales, il faudrait peut-être dire colossales, qui se retrouvent dans tous les établissements religieux de la Bourgogne. On y remarque deux pressoirs antiques qui doivent dater de la fondation de l'hospice, ils sont de dimensions extraordinaires. Leurs montants sont formés de quatre colonnes, presque de quatre piliers de chêne dont on trouverait difficilement les semblables dans nos forêts. Il est vrai qu'il ne faut pas chercher dans ces pressoirs les plus récents perfectionnements de la mécanique.

La libéralité de Rollin et celle d'autres particuliers ont fait de l'hospice un des plus riches possesseurs des crûs les plus distingués de la Bourgogne. La production moyenne de ces vignobles a été, en cette année 1876, d'environ 4 à 6 hectolitres de vin à l'hectare. L'hospice n'a pas eu à vendre moins de 509 hectolitres de ces vins fins en première, deuxième et troisième cuvée. On sait qu'ici ces expressions correspondent à première, seconde et troisième qualité. La Commission de dégustation de la Société de viticulture de Baune a classé les vins de cette année parmi les bonnes qualités, au-dessus des moyennes, et entre ceux de 1869 et 1874.

Je n'essaierai pas de décrire tout ce mouvement d'acheteurs et d'amateurs qui se pressent dans les vastes caves et se font servir dans la tasse d'argent ceux des crûs dont ils espèrent pouvoir aborder les prix. A 2 heures, tout ce monde se retrouve dans la salle des ventes. Les riches marchands de l'Angleterre et de Paris s'arrachent les premières cuvées à des prix incroyables : 820 et 850 fr. la queue de 456 litres. Si c'est affaire de commerce, c'est aussi affaire de réclame : les heureux acquéreurs de ces pièces de choix verront leurs noms publiés sur tous les grands journaux de commerce de l'Europe. Le traitement des vins de l'hospice étant à l'abri de tout soupçon de manipulations quelconques, ce sont des types des étalons dont tout grand négociant en vins, soucieux de sa réputation, tient à se pourvoir; puis, quelques pièces authentiques serviront de chaperon à bien d'autres.

La vente des vins de l'hospice a une autre importance toute sociale, qui y attire en grand nombre et propriétaires et vignerons du pays : cette vente règle les rapports de ceux-ci avec ceux-là, d'où cet empressement à y accourir. Depuis des siècles, les propriétaires des crûs renommés se sont rendus compte d'un fait qui a été exposé et mis dans tout son jour par M. Jules Seurre, au Congrès viticole de la Société des

agriculteurs de France, tenu à Beaune en 1869 : c'est que la vente des vins fins réclame des conditions particulières. Depuis longues années, les propriétaires qui ont cherché dans le métayage une garantie de la bonne culture de leurs vignes, ont compris que la pauvreté de leurs métayers les livrait sans merci à l'avidité des acheteurs et les exposait par instants à céder à vil prix des vins de haute qualité. Leurs associés naturels se trouvaient ainsi transformés en adversaires, leur faisant une concurrence malheureuse. De bonne heure, ils ont entrevu que les déboires pouvaient pousser les métayers à rechercher l'abondance et à introduire des plants plus productifs qui auraient non moins sûrement altéré la qualité. Ces considérations ont engagé les propriétaires à se rendre acquéreurs des vins de leurs vignerons. Ainsi que cela se pratique dans la Bourgogne toute entière et dans le Beaujolais, la totalité de la récolte est remisée dans les celliers du propriétaire, qui fournit les cuves à fermentation et les pressoirs. Les métayers ou vignerons à partage ont plutôt la valeur de la moitié de la récolte que cette moitié elle-même. Mais cette valeur sera-t-elle livrée au caprice du maître? Non, celui-ci a eu l'intelligence d'entremettre dans cette affaire un tiers tout-à-fait impartial. La vente des vins des hospices de Beaune fixe les prix auxquels les propriétaires paient à leurs vignerons les qualités correspondantes. L'élévation progressive des prix des vins a fait qu'aujourd'hui aucune des vignes donnant des premières cuvées n'est plus donnée à partage, les propriétaires trouvant à les faire cultiver à des prix bien inférieurs à la valeur de cette moitié; mais une partie de celles de seconde et surtout de troisième cuvée le sont encore dans ces conditions. Propriétaires et métayers aiment à se rendre compte, les uns de ce qu'ils auront à payer, les autres de ce qu'ils auront à recevoir.

Si les vins récoltés par l'hospice de Beaune présentent déjà une quantité respectable, cette quantité ne saurait suffire à satisfaire le nombre chaque année croissant des amateurs qui viennent assister à leurs ventes. Quelques-uns d'ailleurs préfèrent aux vins de l'année ceux des récoltes précédentes, plus prêts à la consommation. Ces nombreuses réunions étaient une occasion trop naturelle de grandes affaires, pour que les administrations locales ne songeassent pas à les favoriser. Comme elles étaient non moins profitables à la ville de Beaune en particulier qu'aux propriétaires de vignes en général, il convenait d'apporter aux transactions dont elles sont l'occasion toutes les garanties désirables. Il convenait surtout de mettre l'acquéreur à l'abri des surprises toujours nuisibles au commerce sérieux. La Société de viticulture a cru

trouver une partie de ces garanties dans des expositions annuelles de tous les grands vins de la Bourgogne, qu'elle a organisées depuis 17 ans. Cette exposition est fondée sur des bases vraiment originales, qui devraient servir de modèle à toutes les expositions de vins possibles. On peut sans crainte affirmer qu'elle n'est pas l'un des moindres attraits de la journée.

Cette exposition a lieu dans la grande salle du pavillon du jardin anglais. Là, 450 à 500 échantillons des vins des crûs les plus variés, depuis les Morgons beaujolais jusqu'aux vins des environs de Dijon, sont groupés et rangés sur des gradins ou étagères, et, moyennant 50 centimes d'entrée, chacun est admis à toute autre chose qu'à contempler l'extérieur de bouteilles dans lesquelles des étiquettes plus ou moins enjolivées affirment que d'excellentes choses y sont renfermées; chacun est admis à goûter de ces vins. Là, chaque année, 5 à 600 visiteurs, munis chacun de l'indispensable tasse d'argent traditionnelle en Bourgogne, font déboucher ceux des échantillons qu'ils désignent aux tonneliers chargés de maintenir l'ordre en cette circonstance. Le producteur vient y chercher le secret de la clientèle de son voisin; le propriétaire bien achalandé aime à s'assurer s'il n'est pas dépassé.

Nul moyen de soupçonner l'impartialité du jury, qui est tout ce public de cinq cents à six cents dégustateurs. Dans son ensemble, sa compétence ne saurait être mise en doute. Ses arrêts ne se formulent pas en un seul verdict : il y a ou il peut y avoir autant de verdicts que de membres du jury. Ce jury ne distribue pas de médailles, mais comme ses arrêts se traduisent par des achats pour quelques-uns d'entre ses membres, ceux-ci ont le plus grand avantage à ne pas se tromper, à récompenser les plus et les mieux méritants. Leur intérêt nous est un sûr garant du soin qu'ils mettent à ne pas commettre d'erreurs qu'ils seraient les premiers à expier.

L'orgueil des exposants y éprouve rarement ces froissements que les distributions de médailles trainent presque forcément à leur suite. La seule récompense, ici, est une clientèle largement rémunératrice, et, comme depuis 17 ans, deux cents à trois cents propriétaires répondent à l'appel de la Société, il semble qu'on en puisse inférer que ce mode répond aux besoins et aux intérêts du moment.

On ne saurait disconvenir que cette exposition est une excellente école de dégustation, et, pour les vignobles qui aspirent à la qualité, il importe que producteurs et détenteurs aient cette finesse du sens, cette délicatesse du goût qui se développent surtout par une comparaison

attentive. J'y ai entendu formuler des appréciations qui témoignent d'une grande culture en ce genre, même par des hommes en blouse, au teint hâlé, aux traits énergiques qui décèlent le vigneron. Dans ces réunions, les causeries sont animées, on s'y communique ses impressions, ses observations, la chaleur du vin rend expansif; toutefois, ne craignez point les excès. Le plancher est recouvert d'une épaisse couche de sciure destinée à absorber le liquide que, pour ne pas s'exposer à se griser, chacun rejette après l'avoir savouré. Il est sans exemple que personne ait abusé de la discrétion laissée à tous.

Aujourd'hui, l'approche de l'Exposition universelle de 1878 laisse entrevoir la possibilité, la probabilité d'une grande exhibition des vins du Jura. On dit déjà à ce sujet que celles des villes, qui sont en même temps des centres viticoles, prennent des mesures pour s'y faire représenter d'une manière complète, chacune d'elles formant un groupe distinct. C'est bien ainsi que les vignobles doivent assister à ces grandes assises du travail, dans toute la variété de leurs plus excellents produits. Les expositions particulières ou personnelles semblent devoir être réservées pour ceux des vins qui sont vraiment des produits industriels. Ce sera le cas de se souvenir de la véritable cause du succès des expositions de Beaune, que la condition essentielle d'une exposition de vins c'est la possibilité pour tout amateur de goûter et déguster ces vins. Les exposer pour les yeux seulement, c'est convier un public d'aveugles à contempler des œuvres d'art.

Non, l'objet des expositions viticoles n'est pas seulement de soumettre les vins à l'appréciation d'un jury d'hommes experts, pour en obtenir une distinction quelconque, pour faire proclamer un nom au jour solennel des récompenses et le voir publier par les journaux. L'orgueil individuel ou l'esprit de clocher peuvent quelquefois se montrer satisfaits de si maigres résultats, mais les jours des expositions seraient comptés si leur objet était réduit, disons ravalé à un but si mesquin. Les médailles ont leur utilité lorsqu'elles récompensent le travail persévérant, les difficultés vaincues, l'effort intelligent, le progrès accompli, mais elles ne sont que le côté accessoire et bien secondaire des expositions. Lorsqu'un vignoble tout entier transporte les échantillons de ses produits dans un lieu de rendez-vous où doivent se rencontrer des millions d'amateurs, ce ne peut être que parce qu'il est persuadé de pouvoir être utile à un certain nombre, c'est pour se créer des débouchés, c'est pour satisfaire à des besoins, c'est dans l'espoir de donner une plus grande valeur à ses produits, de procurer de l'aisance à ses

producteurs, d'accroître ses richesses. Or, quelle que soit la valeur des décisions d'un jury, les amateurs, les consommateurs en croiront toujours plutôt leurs impressions personnelles. Ce sont surtout ces impressions, ces appréciations individuelles qui pourront décider à des acquisitions importantes. Bien petit est le nombre de ceux qui, pour prendre une décision, vont consulter les rapports du jury de dégustation, si toutefois il se donne la peine d'en écrire. Espérons donc qu'à la prochaine exposition, moyennant une légère rétribution, tous les amateurs pourront une fois par quinzaine, sinon une fois par semaine, savourer quelques gouttes de nos vins. Cette condition entraînera quelques frais, mais le vignoble ne fera en cela que suivre l'exemple de toutes les grandes industries, qui ont toujours des représentants au service des visiteurs pour leur fournir tous les renseignements, toutes les explications qu'ils désirent, et surtout leur faire toucher du doigt les avantages que présentent leurs produits.

Ne quittons pas la ville de Beaune sans mentionner l'exposition des instruments de viticulture et de vinification installée dans la cour de l'Hôtel-de-Ville. Quoique moins complète que celle que la Société de Poligny a si brillamment organisée en septembre 1875, c'est toujours avec plaisir et profit qu'on revoit la série des outils ingénieux et des nombreuses machines qui prennent la vigne à ses débuts et la conduisent jusqu'à la récolte; mais surtout ceux et celles qui prennent la vendange au sortir de la vigne, suivent les transformations de ses diverses parties, jusqu'à l'instant où elles sont servies sur nos tables, soit sous la forme de vins vieillis, soit sous celles de liqueurs. Les pressoirs sont nombreux; les pompes sont très-variées; mais on sait que certaines modifications, qui peuvent être des perfectionnements, considérées dans leur application en général, ne le sont pas toujours dans l'emploi des pompes à la manutention des vins. Ces liquides réclament de ces instruments des qualités toutes spéciales.

Les membres de la Société apprendront avec plaisir qu'un de leurs collègues et lauréats, M. Roussel-Galle, de Port-Lesney, inventeur des alambics à fond concave, a été honoré, à Beaune, d'une nouvelle récompense.

Ch. Rouget.

AVIS
aux Commissions de fromagerie

Le lait, produit de la sécrétion des glandes mammaires, est exposé, comme toutes les sécrétions des organismes vivants, à des variations très-grandes dans sa composition. Il varie d'une espèce à une autre, pour une même espèce d'un sujet à un autre, et pour un même sujet, du matin au soir.

Il n'y a rien d'absolument fixe dans les éléments constitutifs du lait provenant d'un même sujet, ainsi que j'ai pu le vérifier par de nombreuses expériences entreprises, il y a quelques années, sur des laits provenant de trois cents vaches de Mont-sous-Vaudrey, examinées chacune soir et matin (1).

Le procédé qui a été suivi pour déterminer la richesse du lait en matières solides, c'est-à-dire caséum, beurre, lactine, albumine, etc., consiste à recueillir une même quantité de ce liquide dans une capsule de porcelaine dont le poids est connu, et à la faire dessécher lentement dans une étuve, jusqu'à ce qu'elle ne perde plus rien de son poids.

Lorsque la capsule avec son contenu, portée sur une balance de précision, donne plusieurs fois de suite le même poids, on peut être assuré de la dessication complète. Retranchant du poids total le poids de la capsule, il reste le poids de tous les éléments solides réunis qui entrent dans la composition du lait soumis à l'expérience.

Eh bien! ce poids des matières solides n'a jamais été le même pour une même vache examinée matin et soir. La différence a varié suivant qu'on examinait les parties solides prises dans leur ensemble, ou chacun des éléments constitutifs pris séparément.

Le maximum de différence a été : 1° un septième pour les parties solides réunies, 2° un quart pour le beurre, 3° un tiers pour le caséum. Ainsi, le caséum est de tous les éléments constitutifs du lait, celui qui est exposé aux plus grandes variations.

Les causes de cette mobilité dans le poids des éléments solides du lait, doivent être recherchées dans le genre de nourriture, d'une part, d'autre part, dans l'état plus ou moins dispos de l'animal au moment du repas.

Si la vache attaque vivement la nourriture qui lui est présentée, on

(1) Voir les Bulletins de 1863.



peut être assuré d'obtenir un lait d'une grande richesse; si, au contraire, elle mange avec répugnance, le lait sera pauvre et en moindre quantité.

Une indisposition soudaine et bien souvent inaperçue, peut encore diminuer l'élaboration des matières solides.

De ce qui précède, il résulte que les Commissions de fromagerie appelées à surveiller les différents laits d'une association, doivent agir avec beaucoup de prudence. Elles doivent être bien pénétrées de ce fait révélé par l'expérience, que le lait d'une même vache n'est jamais le même d'une traite à une autre. Le plus ordinairement, les écarts sont faibles; mais, assez souvent, des écarts considérables se produisent, sans que la fraude puisse être invoquée.

Je désire encore appeler l'attention des Sociétés de fromagerie sur un autre fait expérimental qui a bien son importance. Il s'agit de l'inégalité dans la richesse du lait, d'une vache à une autre. Telles vaches donnent un lait riche, telles autres un lait pauvre, bien que soumises les unes et les autres au même régime. Il y a lieu de tenir compte de cette nouvelle inégalité de richesse dans la répartition des revenus de la fromagerie. Si un sociétaire donne, pour un même nombre de litres de lait, une proportion de caséum moindre que celle d'un autre sociétaire, il est évident que ce dernier est frustré par le premier.

Pour arriver à une juste répartition, il convient d'examiner, de temps à autre, le rendement en caséum de chaque vache, de prendre une moyenne pour chaque sociétaire, et à l'aide des différentes moyennes, établir les droits proportionnels de chacun.

Dr Pactet.

AGRICULTURE.

Nos lecteurs nous sauront gré, sans doute, de leur mettre sous les yeux le Discours qu'a prononcé M. Bondivenne, membre de notre Société, au Comice agricole du canton d'Orgelet (Jura), le 24 août 1876.

Messieurs,

Où en est l'agriculture parmi nous? est-elle en progrès? est-elle en décadence? Cette question est une de celles auxquelles on ne répond pas par un oui ou par un non tout simple, elle ne saurait se trancher ainsi. Avant de prononcer, examinons. Et que notre examen ne soit pas stérile : au bien, si nous le rencontrons, ajoutons encore, ajoutons toujours; et au mal, s'il

existe, remédions le plus promptement et le plus efficacement qu'il nous sera possible.

On cultive incontestablement mieux qu'autrefois; sous ce rapport, nulle comparaison n'est à établir entre le passé et le présent. Quant aux produits, fruit du travail cultural, ils sont doubles, triples de ceux qu'obtenaient nos pères, et ils sont acquis avec moins de peine! Ah! c'est que la *méthode* s'est, sous l'impulsion de la *science*, substituée partout et en tout à la *routine*.

Les labours sont plus fréquents et mieux faits; aucun répit n'est laissé à la terre, et elle est fouillée jusque dans ses profondeurs.

Les engrais, plus abondants parce qu'on élève beaucoup plus de bestiaux, sont largement répandus sur le sol; on a compris que, pour avoir, il faut donner; *donnant donnant*, suivant l'adage.

Un assolement plus rationnel a été adopté : les rotations passées en usage permettent aux sucs nourriciers qui reposent au sein des couches arables de s'utiliser chacun à son tour, et, de cette sorte, rien n'est perdu, tout, à son heure, contribue à la fécondité.

Les semences sont devenues l'objet d'une plus grande attention : elles sont choisies avec discernement et préparées avec sollicitude; renouvelées quelquefois, demandées, quand il est nécessaire, à un autre climat.

Les semailles terminées, on voit souvent le rouleau et la herse se promener sur les champs, soit pour briser, broyer les mottes les plus réfractaires, soit pour protéger les jeunes pousses, et si des plantes nuisibles ou inutiles se mêlent d'aventure à celles qui sont désirées, une main intelligente et impitoyable est là pour les extirper : à la céréale en voie de croissance de toute manière on vient en aide.

Lorsqu'arrive le temps de la récolte, ce n'est plus la petite faucille qui, poignée à poignée, coupe le froment qu'a mûri le soleil, il tombe par myriades d'épis sous la longue faulx dextrement maniée, et, pour le battre, après qu'il a été tiré des greniers, le lent et monotone fléau abandonné a fait place à d'ingénieuses machines, mues par l'eau ou par la vapeur; le cheval lui-même ayant semblé trop paresseux pour séparer le grain de sa tige herbacée.

Du commencement à la fin de son œuvre, le cultivateur a perfectionné, étendu, agrandi ses moyens de travail, et les plus merveilleux résultats ont couronné ses efforts.

La satisfaction qu'éprouve l'observateur serait sans mélange si, hélas! dans ce ciel si brillant, il n'y avait un point noir. Vous me devancez, Messieurs, en le signalant : tout, dans le matériel de la culture, vous hâtez-vous de me dire, est admirable, mais le personnel?... Oui, le personnel laisse à désirer dans le présent et il crée pour l'avenir une situation inquiétante. Ce n'est pas que l'instruction lui manque, — il est plus instruit qu'il ne

l'a jamais été, — mais il pèche par son insuffisance numérique et il y a certaines qualités morales qu'on regrette de ne plus retrouver en lui.

Rendons-nous compte des conditions de la culture.

Le cultivateur ne ressemble pas à l'artisan des villes qui, muni des outils propres à son métier et retiré dans une pièce solitaire, fait tout par lui-même et suffit à tout; son art à lui, ouvrier de la terre, est plus complexe. Il lui faut des aides et des collaborateurs; il lui en faut beaucoup et de toute sorte.— Il laboure, il sème, il récolte, il emmagasine, il vend, et que d'autres actes analogues s'intercalent entre ces opérations décisives! Seul, il ne pourrait faire face à tant d'occupations, et, s'il le tentait, il succomberait à la fatigue. — Les bestiaux et les animaux domestiques ne demandent pas moins de vigilance de sa part; il doit les tenir en bon état de propreté, de santé, de force, et il a recours pour cela tantôt au pacage, tantôt à la stabulation, suivant les saisons, les heures et les vicissitudes atmosphériques. Mais que les animaux qu'il élève ou qu'il a à son service bondissent sur les coteaux ou stationnent dans ses étables, des gardiens, des serviteurs lui sont indispensables; il est obligé de se les procurer et de se les associer. — Parlerai-je des terres à relever, des murs à entretenir et de ces mille réparations et améliorations qui s'imposent à quiconque posède des bâtiments; c'est encore un genre de soins pour lequel il a besoin d'auxiliaires. Réduit à ses forces individuelles, il verrait ses champs se dégrader et son habitation tomber en ruines.

L'unité tactique en culture est, non l'individu, mais la famille. Or, la famille agricole se compose de trois sortes de membres : 1° du chef de l'exploitation et de ses enfants; 2° des serviteurs gagés à l'année; 3° des ouvriers accidentellement et temporairement employés. Qu'il y ait des vides dans ces cadres ou que ceux qui y prennent place se montrent peu dévoués, et l'œuvre commune est compromise. Ce malheur nous menace : c'est la tache nuageuse que vous et moi avons aperçue mêlée aux clartés du jour. Ne laissons pas l'orage se former sans avoir cherché un abri contre ses fureurs.

Les premiers serviteurs de celui qui exploite un domaine, sont ceux que la nature et l'affection lui ont donnés, ses enfants. Les retenir auprès de lui et leur infuser l'ardeur dont il se sent lui-même possédé est ce qu'il doit avant tout rechercher, son devoir et son intérêt l'y invitent également; mais qu'il lui est difficile aujourd'hui de fixer sous son toit les continuateurs désignés de ses travaux ! Le service militaire et l'attrait des grands centres les lui enlèvent le plus ordinairement. C'est en vain qu'il a vu de jeunes bouches sourire à leur mère et lui promettre à lui par avance des collaborateurs dévoués; l'âge survenant fait le vide dans son foyer. Si plusieurs des causes qui lui infligent un si triste abandon sont hors de sa portée, il en est qui dépendent de lui et qu'il peut supprimer. Il doit, s'il est prévoyant, mettre de bonne heure les goûts de ses enfants en rapport avec la

position qu'il leur destine, leur faire aimer la culture et les occupations qui s'y rattachent; à cet effet, ne leur point épargner les distractions compatibles avec leur futur état, les leur procurer, au contraire, le plus qu'il pourra : pour vivre aux champs, il faut s'y plaire. Il doit surtout se garder de susciter en eux des ambitions qui ne peuvent se satisfaire que sur un autre théâtre; s'il leur parle de la ville et des agréments qui s'y rencontrent, qu'il n'oublie pas de compléter le tableau en y ajoutant ce qu'elle apporte fréquemment de misères et de déceptions. Il aura, pour le seconder dans ses observations et exhortations, s'il sait s'en aider, l'instituteur : à l'école, comme dans la famille, ses enfants apprendront que les vrais biens sont ceux qui n'ont rien d'artificiel, et que, s'ils se trouvent quelque part, c'est à la campagne. O trop fortunés les agriculteurs s'ils connaissaient leurs avantages, s'écriera en sa langue le maître du village après le poète de Mantoue!

O fortunatos nimium, sua si bona nôrint
Agricolas!

Il ne pourra se faire que de telles leçons répétées souvent et à propos n'impressionnent fortement ses élèves et ne les déterminent à ne pas s'éloigner du domaine paternel : ils y ont eu leur berceau, ils tiendront à y avoir leur tombe. — Il en sera ainsi, si seulement on veut bien les appeler à l'existence : un mal nouveau et affligeant au dernier point a envahi jusqu'aux campagnes elles-mêmes. Là aussi, les naissances sont soumises au calcul, elles se règlent sur des considérations d'intérêt et de bien-être; mais cette fois c'est l'égoïsme qui se trompe lui-même et qui, en se trompant, se porte le plus funeste des coups. La famille agricole diminuée numériquement, amoindrie par là-même, alors qu'elle a le plus besoin d'être complète, forte et vivace, quel manque de jugement et quel défaut d'opportunité! Ignore-t-elle qu'il se fait en notre temps, à son profit, un déplacement de la propriété foncière! déplacement que j'ose nommer une révolution, qui en est une, et peut-être la plus radicale de toutes. Nous avions eu jusqu'ici trois révolutions. — Une révolution politique : le pouvoir a cessé d'être absolu, il s'est pondéré et libéralisé. — Une révolution sociale : privilèges et monopoles sont tombés et ont été remplacés par l'égalité et la concurrence. — Une révolution financière : quand l'Etat emprunte, il n'a plus recours aux banquiers, il s'adresse à tout le monde, et je ne sais s'il y a un coin du pays où la rente n'ait pénétré. Eh bien! Messieurs, il se prépare et il s'accomplit déjà sous nos yeux une quatrième révolution, une révolution *terrienne*. Encore un peu, et la terre arable tout entière aura passé dans les mains de ceux qui la cultivent. Inutile va devenir la formule notariale que vous connaissez : *propriétaire-cultivateur*. Tout propriétaire sera cultivateur, en attendant que tout cultivateur soit propriétaire. Quoi! c'est dans ces conjonctures que l'homme des champs renoncerait à imiter ses aïeux de patriarcale mémoire, à s'entourer, à leur exemple, de rejetons nombreux! Ne serait-ce pas

dire à la fortune qui se présente : je ne veux pas de toi; à la patrie qui réclame des défenseurs : tu ne les auras pas; à l'humanité qui se choisit ses instruments, les prenant tantôt dans une classe, tantôt dans l'autre : tu m'imposes une mission, je me refuse à la remplir?

Le père et les enfants constituent la famille agricole dans ses éléments naturels, elle se complète par l'adjonction de membres pris au dehors, qu'elle fait siens pour un temps, je parle des serviteurs ruraux, des domestiques. Si fécond qu'ait été le mariage de l'exploitant d'un domaine, il est forcé de se chercher des auxiliaires étrangers. Les trouvera-t-il? Difficilement. Se les attachera-t-il? Rarement. Peut-être y a-t-il des torts des deux côtés. — Le serviteur, trop oublieux des charges qu'il impose à son maître, dépasse dans ses prétentions ce qui est juste et possible, et il n'apporte souvent à l'accomplissement de ses devoirs qu'un zèle fort médiocre. Si bien rémunéré qu'il soit, il croit ne l'être jamais assez, et d'avance il se dit qu'à la première occasion favorable il changera de position : il n'a pas loué son cœur avec ses bras.... Oh! que l'ancien serviteur était différent! Une fois entré dans une maison, il n'en sortait plus, et il rivalisait d'ardeur au travail avec ceux qu'il servait. Il avait vu naître les enfants, il les aimait comme s'il eût été leur père. La prospérité et l'honneur de la famille lui étaient aussi chers qu'à ses patrons; s'il se produisait des embarras intérieurs, nouveau Caleb, il s'ingéniait à les réparer ou à les voiler. Ce type de serviteurs a disparu avec les vieilles mœurs. — Pareil changement s'est fait chez le maître. Le maître d'aujourd'hui remplit avec exactitude et loyauté les engagements pécuniaires qu'il a contractés vis-à-vis de ceux qui se sont mis à son service, mais leur montre-t-il cet intérêt et cette affection qui charment et qui lient? Les traite-t-il comme des membres de la famille? Les bons maîtres font les bons serviteurs : à qui veut être bien servi, la *Sagesse des nations* offre un moyen sûr de réussir. — L'agriculture est si désireuse de voir l'union régner entre tous les siens, chefs et subordonnés, que toutes les fois qu'elle tient ses grandes assises, elle a des récompenses pour les serviteurs ruraux : vous en avez été témoins, Messieurs, au concours régional de Lons-le-Saunier. Notre association ne pouvait manquer de se conformer à un usage si bien justifié : dans son programme, figurent des primes pour valets et servantes de ferme, et elle sera heureuse d'avoir à les décerner dans un instant.

J'ai déjà parlé longuement des souffrances de l'agriculture dans son personnel, et néanmoins, en sondant les blessures qu'elle a reçues dans cette partie si précieuse d'elle-même, je n'ai pas encore mis le doigt sur sa plaie la plus saignante. Sans doute, les enfants ne sont pas faciles à retenir sous le toit paternel; sans doute, les serviteurs dévoués sont rares à rencontrer, mais que sont les perpléxités qui résultent de cet état de choses, à côté du lourd et écrasant fardeau qui pèse sur le cultivateur forcé de recourir à la main-d'œuvre au temps des récoltes et quand il se présente des travaux urgents? Forts de leur petit nombre et du besoin qu'on a d'eux, les ouvriers à

la journée, par le haut prix auquel ils mettent leurs services, se rendent de plus en plus inabordables. Si le propriétaire qui les emploie devait toujours subir leurs conditions, ce sont eux qui recueilleraient tout le bénéfice de la culture, lui, n'en ayant que les risques et les ennuis : la balance n'est pas observée. Mais ce n'est pas seulement par l'exagération du salaire demandé, que les journaliers créent d'insupportables charges à qui s'en aide; ils ont encore des exigences d'une autre nature. Autrefois, quand le chef de maison auquel ils prêtent leur concours, les admettait à partager son ordinaire, ils étaient satisfaits et se trouvaient honorés; il faut maintenant qu'il améliore son régime à leur intention, qu'il fasse comme s'il recevait chez lui des hôtes de distinction : la hiérarchie est renversée; qu'on en reste au moins à l'égalité! Au double assaut livré à sa fortune par de démesurées et ridicules prétentions, le cultivateur n'a que deux moyens d'échapper. Qu'il remplace le plus possible le travail à la journée par le travail à la tâche, et il réalisera une économie en maintenant sa dignité : c'est sa première défense. Qu'il se serve de plus en plus des machines que fabrique pour lui l'industrie, et il diminuera le nombre des bras qui lui sont nécessaires : c'est sa seconde défense.

J'ai fini, Messieurs,

Je m'étais posé et j'avais posé devant vous une question au sujet de l'agriculture : y a-t-il lieu de s'applaudir de l'état dans lequel elle se trouve? y a-t-il lieu de s'en affliger? Les deux choses sont également vraies, vous avez pu vous en convaincre en m'écoutant. C'est à vous de continuer le bien commencé et de vous opposer à l'envahissement du mal : de vous, de vos généreux efforts, sachez-le, dépendent les destinées du pays. Si la France a pu payer cinq milliards de prétendues indemnités à son plus cruel ennemi, si, chaque année elle s'impose un budget de plus de deux milliards sans fléchir sous le poids, si, malgré ses charges passées et ses charges présentes, elle est de toutes les nations de l'Europe celle qui a le plus de crédit, ce résultat, qui tient du prodige, est en grande partie votre ouvrage, travailleurs de la terre. Ne vous lassez pas, et la gloire, avec la richesse, sera la récompense de votre persévérante activité.

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Avis aux personnes qui élèvent des poules. — M. Sauvadon, directeur du jardin zoologique de Gherizech (Egypte), donne, dans le *Bulletin de la Société d'acclimatation*, un remède à l'in-

convénient qu'il y a de laisser inutilement une poule se fatiguer pendant 20 ou 30 jours sur de mauvais œufs.

J'ai, dit M. Sauvadon, un tube en carton ou en caoutchoux, long de 20 à 30 centimètres, et de la grosseur des œufs que je veux examiner; le troisième ou le quatrième jour d'incubation, je visite les œufs, je prends chaque œuf entre le pouce et l'index, je le tiens, en le tournant doucement, à l'une des extrémités du tube qui est dirigé du côté du soleil; j'applique en même temps mon œil à l'autre extrémité, et je vois ainsi très-facilement quels sont les œufs mauvais. Ceux-ci sont mis à part, et on les fait cuire pour les jeunes élèves. Au moyen de ce tube, au bout de cinq jours, je vois parfaitement les fibres du poulet, et je puis suivre ainsi jour par jour les phases de l'incubation. Pour les œufs de couleur, tels que ceux des faisans et autres, cela est un peu plus difficile, mais non pas impossible. *(Journal de la Société d'agriculture de la Suisse romande,* N° 1, 1875).

M. L. Félizet, vétérinaire à Elbeuf, exhorte les éleveurs de volaille à tenir continuellement du sable dans le voisinage des poulaillers :

1° Pour aider la fonction digestive de leurs bêtes;

2° Pour concourir à la formation de la coque de leurs œufs;

3° Pour les aider à se débarrasser de la vermine qu'elles détachent de leur peau et écrasent en s'y vautrant et en saturant leurs plumes jusqu'à la racine.

Les poux, que les poulets ont l'instinct de chercher à détruire ainsi, et par la contraction du muscle dont chacune de leurs diverses plumes est pourvue, font dans une basse-cour peut-être plus de ravages que les belettes, rats, putois, martres et fouines réunis. *(Le Cultivateur du Midi).*

A propos des poux des volailles, j'emprunte aux *Annales de la Société d'agriculture de l'Allier* (4e trimestre de 1874), l'indication de divers remèdes recommandés par l'*Américain agriculturist.* A mesure que les chaleurs de l'été deviennent plus fortes, les poux des volailles se multiplient et les couvées exigent une attention continuelle. Il est prudent de mettre du tabac dans les nids des poules couveuses. Des feuilles de tabac ou de vieilles tiges feront très-bien.

Si les poux sont déjà dans le poulailler, faites une forte décoction de tabac et appliquez-la à l'aide d'une seringue sur toute la surface inférieure.

Du soufre répandu dans les nids et sur les juchoirs est aussi un bon remède, les insectes n'aiment pas cette odeur.

Un autre traitement, très-employé récemment et très-facile à appliquer, est celui de l'huile de kerosène. Des bandes de lisières prises chez le tailleur sont clouées sur les juchoirs et saturées d'huile. Les plumes des poules s'imprègnent légèrement de cette huile, et partout où il s'en trouve, les insectes fuient ou meurent.

L'acide carbonique est un autre destructeur à bon marché de la vie des insectes. Il est largement étendu d'eau et appliqué sur toutes les parties du poulailler. Si une application ne suffit pas, comme par exemple dans les vieux poulaillers, il faut la renouveler.

Les poussières préservent la vigne des gelées printanières. — Toutes les matières pulvérulentes, quelles qu'elles soient, pourvu qu'elles ne soient pas nuisibles à la végétation, sont antigélives.

Le procédé n'est pas nouveau, nous l'avons lu pour la première fois dans Magon, agronome carthaginois qui vivait 250 ans avant la naissance de Jésus-Christ.

« En Bithynie, dit Magon, quelques expérimentateurs sont d'avis, quand les gelées sont à craindre, de répandre sur la vigne de la cendre de tamarix ou, à son défaut, de la cendre de quelques autres bois, parce que ces cendres, s'attachant aux bourgeons, empêchent ceux-ci de geler. » (Magon, lib. V, cap. XXXIII).

Mais sans remonter à Magon, voici ce qui s'est passé cette année dans le Beaujolais :

Dans la nuit du 5 au 6 mai 1874, un vigneron du département du Rhône ne pouvait fermer l'œil, le sommeil semblait fuir ses paupières. Se levant à chaque instant, il regardait le ciel serein où brillaient d'innombrables étoiles; pas une feuille ne remuait aux arbres, le froid était vif, il n'y avait pas à se tromper, le malheur approchait.

Tout-à-coup une idée lui vient : « Femme, dit-il, en secouant sa compagne qui ne dormait pas mieux que lui, vite des corbeilles et remplis-les de toutes les cendres que tu pourras trouver. Aussitôt pleines, tu me les apporteras à la vigne. » Et il part avec la première. Puis le voilà répandant vivement les cendres sur les jeunes pousses, à peu près comme on sème le blé.

Pendant trois heures, c'est-à-dire de deux à cinq heures du matin, le vigneron et sa femme travaillèrent ainsi avec une vraie fièvre. Ils ne

s'arrêtèrent que lorsque la cendre manqua. Les deux tiers de la vigne avaient été poudrés. Dans ces mêmes deux tiers, tous les bourgeons ont été sauvés.

Si on cherche à expliquer l'effet produit par cette application de cendre, on comprend très-bien son heureux effet. Elle a absorbé, elle a *bu* la rosée, et plus de rosée, plus de gelée blanche.

D'ailleurs, comme nous le disions précédemment, toute autre poussière, plâtre, chaux, terre simple, aurait produit le même effet. Que faut-il pour empêcher la gelée? Un corps qui s'interpose entre les rayons du soleil levant et les petites boules de glace dont est couvert le jeune bourgeon. La matière du corps ne signifie rien. Une aile de mouche, une toile d'araignée fait tout aussi bien l'affaire qu'un nuage, un brouillard, une fumée ou de la cendre de n'importe quoi. (Journal mensuel des travaux de l'*Académie nationale*).

Nourriture des veaux.— Une des conditions importantes de l'élevage des veaux est de diminuer autant que possible la consommation du lait par ceux-ci.

Pour nourrir économiquement les veaux, faites chauffer à peu près la quantité d'eau que chaque veau peut boire; lorsqu'elle bout, jetez-y une ou deux poignées de farine d'avoine ou d'orge, et laissez-la bouillir encore une minute, puis mettez-la refroidir jusqu'au degré de température du lait qu'on vient de traire; joignez-y un demi-litre à un litre de lait écrémé et qui ait été reposé douze heures. Remuez le tout et donnez-le à boire aux veaux.

Il est nécessaire, au commencement, de les y habituer en leur faisant sucer le bout du doigt trempé dans cette boisson, mais bientôt après, ils boivent seuls et profitent promptement. Cette méthode n'est pas seulement préférable en théorie, son succès est assuré par l'expérience; ses résultats économiques sont prouvés en réfléchissant qu'un veau destiné à la boucherie doit têter trois semaines, et celui élevé pour l'agriculture six semaines ou deux mois. La valeur du lait ainsi consommé sera en effet, au bout de trois semaines, plus considérable que le prix de vente de l'animal, tandis qu'en suivant notre méthode on n'aura consommé pendant le même temps qu'une petite quantité de farine d'orge ou d'avoine et de lait écrémé. Les veaux ainsi nourris sont aussi sains et aussi forts que les autres.

On ne doit les laisser têter que les quatre premiers jours, car, passé ce terme, la séparation est plus pénible pour la mère. (*La Basse-Cour*, 1876, N° 6).

RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES,

PAR LE MÊME

Le sang de rate des espèces bovine & ovine. — D'une note transmise à la Société par un de ses membres les plus éminents, M. le baron Larrey, il résulte qu'un cultivateur distingué du département de l'Aube, M. le comte de Launay, a trouvé moyen de préserver ses animaux : bœufs, vaches et moutons, de la terrible maladie charbonneuse appelée « sang de rate. »

Il suffit de placer à la portée des animaux, dans les étables et les bergeries, *des pains de craie.*

Le carbonate de chaux paraîtrait exercer une action préservatrice énergique contre le sang de rate. (Extrait du *Bulletin de la Société protectrice des animaux*).

Relèvement des chevaux abattus. — Il ne faut jamais tenter de faire relever un cheval à grands coups de fouet.

Premier soin à prendre dans tous les cas : fixer la tête de l'animal en saisissant énergiquement la bride ; sans cela, après avoir relevé la tête, il la laisse retomber avec force sur le sol.

Sans abandonner la tête, il faut s'empresser d'enlever les harnais, en commençant par ceux qui s'attachent au véhicule, c'est-à-dire les traits et la dossière ; il faut bien se garder de jamais enlever la bride.

Le cheval une fois débarrassé du harnais, il est prudent de dégager les limons toutes les fois qu'on le peut, soit en reculant la voiture, soit en la soulevant, soit en déplaçant l'animal, que l'on fait glisser sur le sol en tirant sur sa tête, sur sa crinière ou sur sa queue.

Ces précautions prises, et après s'être assuré que les pieds sont bien placés, on excite doucement le cheval à se relever, en le maintenant, autant que possible, et en le soutenant par la bride. (*L'Agriculteur normand*, de Pont-l'Evêque).

Procédé infaillible pour chasser les fourmis (1). — Il a été indiqué par le *Journal de l'Agriculture*, et expérimenté avec un succès immédiat et complet, par M. Victor Châtel, de Valcongrain. Il suffit de mettre du cerfeuil vert (*scandia cerefolium*) à la place où les fourmis sont établies ; l'odeur de cette plante leur étant insupportable, elles disparaissent rapidement.

Moyen d'assurer la fructification des pommiers. — Quand les feuilles ont l'air de vouloir pousser en même temps que les fleurs ou pendant les premiers temps de la floraison, cas dans lesquels les fruits avortent, on retarde la pousse des feuilles en pratiquant par échelons un certain

(1) Voir *Bulletin de la Société*, pour 1875, p. 32.



nombre d'entailles dans l'écorce de l'arbre, en incisant la demi-circonférence environ, et alternant sur les deux faces de l'arbre; la marche de la sève ainsi retardée, les feuilles ne poussent pas et les fruits se nouent. (*Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne*).

Moyen pour détruire les poux des poules. — On prend une partie d'huile d'anis que l'on mélange à trois parties d'huile de lin, et chaque semaine on enduit le dessous des ailes et le bas du col. La même opération doit aussi se faire dans le poulailler, c'est-à-dire dans les niches et les caisses des couveuses; on peut y mettre aussi un peu de menthe sauvage, qui jouit de la faculté de chasser ces parasites. (Extrait de la *Revue d'économie rurale*).

Contre la cocotte. — On a signalé comme un excellent remède pour la cocotte l'acide phénique.

Permettez-moi, nous écrit-on, d'en indiquer un que j'emploie depuis longtemps sur mes bêtes à cornes et mes bêtes ovines. Je leur fais boire du *petit-lait* de vache, et je leur lave la bouche et les pieds avec ce petit-lait.

Ce remède est parfait et sûr; il n'est peut-être pas aussi rapide que l'acide phénique, mais les animaux en guérissent facilement et ne meurent pas.

Si quelques cultivateurs veulent en essayer, ils seront satisfaits et heureux du résultat. (*Bulletin-Journal de la Société d'agriculture de l'Allier*).

Conservation des œufs (1). — Que de moyens indiqués pour conserver les œufs! Depuis la cendre et le son qui les échauffent, jusqu'à l'eau de chaux qui rend l'écaille tellement sensible qu'elle se brise au moindre contact! Le plus sûr préparatif est de placer tout simplement les œufs dans un vase d'eau fraîche, d'où l'air est éloigné par une couche d'huile. (*Cultivateur du Midi*).

Procédé Durand. — On met dans une terrine une solution de silicate de potasse additionné d'eau, pesant de 25 à 30 degrés au pèse-acide concentrés.

Comme par l'évaporation la solution tend à s'épaissir, il est bon de temps en temps d'y ajouter un peu d'eau, afin de ne pas s'éloigner par trop du degré indiqué.

Comme il est indispensable de n'agir que sur des œufs parfaitement frais, la fille de basse-cour, après avoir fait sa récolte d'œufs, chaque matin, les jette dans la terrine, puis, avec une cuillère de bois, les retire un à un, les saisit avec les doigts, secoue un peu pour faire tomber l'excès de solution, et les dépose sur une planche à sécher.

Ici se présente une légère difficulté.

Le liquide visqueux de silicate coule à la partie inférieure de l'œuf et y

(1) Voir *Bulletins de la Société* pour 1869, 1872 et 1875.

produit une goutte qui le colle à la planche avec une telle énergie, qu'on ne peut l'en détacher sans le casser.

Pour éviter cet inconvénient, deux moyens peuvent être employés : ou bien, déposer les œufs sur une feuille de papier que l'on déchire ensuite, et dont les parcelles restent adhérentes à l'œuf; ou bien, avant que la susdite goutte ne soit complètement solidifiée, reprendre chaque œuf, et, avec le doigt, étaler l'excès de silicate accumulé à sa base, puis le laisser finir de sécher, en évitant tout contact avec la partie encore humide. Cette opération terminée, il ne reste plus qu'à réunir tous les œufs dans une boîte où on les retrouvera un an après aussi frais que le premier jour.

La dessication du silicate ne demandant que 24 heures, la personne chargée de ce soin retrouve chaque jour les œufs préparés la veille, secs et prêts à emmagasiner. (*Bulletin de la Société d'agriculture des Bouches-du-Rhône*).

Pour mettre une propriété à l'abri des atteintes des lapins.— Ce procédé consiste à entourer les terres qu'on veut protéger avec une ficelle imprégnée d'huile de poissons ou mieux d'huile empyreumatique. Cette ficelle est maintenue à 15 ou 20 centim. au-dessus du sol au moyen de petits piquets fendus dans le haut et dans la fente desquels on la passe. Lorsque, au bout d'un mois ou deux, selon la saison, l'odeur de l'huile s'est dissipée, on trempe de nouveau la ficelle dans ce liquide.— M. Courcier a vérifié l'efficacité de ce procédé. (*Journal de la Société centrale d'horticulture de France*, juillet 1876).

SOCIÉTÉ DE VITICULTURE DE LYON

Comice de Lons-le-Saunier

CONCOURS

POUR

TAILLE DE VIGNES ET CHARRUES VIGNERONNES

Le dimanche 4 mars 1877, la Société régionale de viticulture de Lyon, comprenant les neuf départements : Isère, Rhône, Loire, Saône-et-Loire, Ain, Côte-d'Or, Jura, Savoie, Haute-Savoie, ouvrira dans le Jura, à Lons-le-Saunier, un concours de taille de vigne et de charrues vigneronnes. Son organisation est confiée aux soins du comice de Lons-le-Saunier.

PROGRAMME :

Le dimanche 4 mars, à 1 heure, réunion à l'Hôtel-de-Ville.

Exposition de sécateurs.
Exposition des instruments.
Explications des conditions des deux concours.
Inscription des concurrents pour la taille de la vigne.

A 2 heures, conférence par M. Pulliat, vigneron, et discussion sur la production de la vigne.

1° Appropriation du Cépage au climat et au sol, au point de vue de la qualité et de la coloration exigées par le commerce.
2° Meilleur mode de plantation.
3° Taille de la vigne; avantages de l'ébourgeonnement.
4° Façons de cultures les plus économiques, les plus favorables à une maturité égale et précoce.
5° Vinification, foulage, cuvaison.

Le lundi 5 mars, à 8 heures du matin, réunion sur le champ du concours des opérations des divers jurys.
A 1 heure de l'après-midi, distribution des récompenses à l'Hôtel-de-Ville.

Ces récompenses, qui pourront s'élever jusqu'au nombre de *trente*, sont offertes par la Société régionale de viticulture de Lyon, et attribuées ainsi : taille à court bois, taille à long bois, taille raisonnée; meilleures charrues vigneronnes, meilleurs sécateurs.

Elles se composent d'une médaille des Agriculteurs de France, d'autres médailles de vermeil, d'argent, de bronze, de sécateurs et de diplômes d'honneur.

Les demandes d'admission pour le concours de taille seront reçues avant la conférence, de 1 à 2 heures.

La présentation des lettres d'admission au concours suffira pour obtenir le retour gratuit des instruments par chemin de fer.

Les Sociétés de Lyon et de Lons-le-Saunier font appel aux propriétaires-viticulteurs et à tous les vignerons de la région, pour qu'ils viennent prendre part à un concours qui leur offrira le plus grand intérêt, et dont l'utilité est évidente.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.

EXTRAITS

DES MÉMOIRES DE LA HUGUERIE

Par M. le Comte Léonel de LAUBESPIN

AVEC UNE PRÉFACE PAR M. PINGAUD

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE BESANÇON

(*Fin*).

Comme nous en étions convenus, le comte fit meilleur visage à Frégose. En partant, celui-ci, paraissant animé de désirs sincères d'entente, me conjura de servir la politique qu'il était venu prêcher. « Vous y pouvez beaucoup, le Roi vous en sera reconnaissant, » furent ses dernières paroles.

On recommanda à Bèze de se plaindre de Beauvais-la-Nocle et de Vezins à propos des indiscrétions, il y a ordre de les châtier et de ne plus les employer. Le comte m'ordonna de m'occuper de la dépêche pour Frégose. Je parlais des assurances du Roi aux Princes Allemands sur l'édit de paix, de ses promesses solennelles aux Français, de sa volonté d'unir les uns aux autres par le mariage de sa sœur; pleins de confiance, les Huguenots s'étaient mis à sa discrétion, Navarre comptait conquérir son royaume; aussi, les Princes Allemands voulaient-ils faire Charles IX roi des Romains. Cette faveur avait fait préférer le duc d'Anjou à un Prince Autrichien pour la Pologne. Aussi, les Anglais auraient-ils reçu avec plaisir le duc d'Alençon. Ainsi eut été calmée la jalousie de voir les Valois commander en France, Navarre, Allemagne, Pologne, Angleterre, Flandre, pour abaisser l'Espagne. On eut négligé l'alliance du Turc, préjudiciable à toute la chrétienté. Mais Charles IX a préféré écouter les mauvais conseils hostiles à ces espérances et a fait assassiner ses plus fidèles appuis! Le royaume en est fort affaibli; les troubles renaissent. Il y a un revirement mérité dans la faveur des étrangers. Le Roi s'était excusé sur ce que les Huguenots l'avaient attaqué. Dans ce cas, il avait les sympathies générales, mais depuis il a avoué en plein

Parlement que le massacre avait eu lieu par son ordre. « J'ai été effrayé, a-t-il dit, des conspirations des Huguenots, j'ai établi que la pacification m'avait été arrachée violemment, et que dès lors j'étais dégagé de mes serments. Je me suis étudié à endormir des rebelles incorrigibles pour les punir avec une sévérité exemplaire. » L'Europe a été stupéfaite et scandalisée. Afin de ramener à lui l'opinion, il faudrait que Charles IX fit justice de ceux qui l'ont poussé à se souler du sang de ses plus fidèles sujets. Ces conseillers funestes ont ruiné ses plus belles espérances, foulé aux pieds l'honneur de leur souverain et amené des insurrections dangereuses au moment où ils se vantaient d'avoir tout calmé par un criminel attentat. Par un changement complet de politique, le Roi aurait beaucoup d'amis hors de France, et ses sujets en armes les déposeraient ou les emploieraient à son service contre les perturbateurs du royaume. Que quant à lui, Ludovic de Nassau, il serait heureux de se mettre aux ordres de Charles IX et de lui dévouer sa vie. Le Prince d'Orange est à la veille de rendre à la France un grand service, il va enlever à l'Espagne les Pays-Bas dont elle se sert cruellement contre le Roi très-chrétien. Les Nassau, en coupant à Philippe II son bras droit si menaçant pour le royaume, seraient heureux de revenir aux sentiments qu'ils ont voués de tout temps aux Valois, et d'effacer le mauvais souvenir du fait de Paris. Telle est en somme la substance du mémoire que je communiquai au comte Ludovic. Il le garda, le trouva bon et y ajouta quelques particularités connues seulement du Roi et de lui.

Gasulier, contrôleur de la maison du Prince, désirait aller voir ses parents à Paris; il fut chargé de porter le mémoire à Charles IX. On demanda un passe-port à Frégose par la voie de Metz. Le contrôleur désirait passer par les terres du Prince, au duché de Bourgogne, pour recouvrer ce qui était dû. Il devait me payer sur cette somme. Gasulier prit connaissance des mémoires projetés, les rédigea sous forme d'instruction et envoya à Metz, au Gouverneur, une lettre qui voyagea jour et nuit pour solliciter des passeports. Ils arrivèrent immédiatement, et le contrôleur partit le 12 janvier 1573. Il fut convenu que, s'il ne revenait pas de suite, il

enverrait des renseignements par le Basque, laquais du comte. Pendant ce temps on organisait en Allemagne, grâce à l'indépendance de tous les seigneurs, une armée de 10000 chevaux et de 20000 lansquenets, sous les ordres des ducs Casimir et Christofle, fils du comte Palatin.

Charles IX, qui se fiait aux négociations de Frégose pour détourner les orages, fut fort étonné de ces démonstrations hostiles. Grâce au vidame de Chartres, en Angleterre aussi, du consentement tacite d'Elisabeth, les lords firent de grands préparatifs; la Reine trouva même qu'ils prenaient de telles proportions, qu'elle déclara qu'il n'appartenait qu'à elle de faire la guerre et qu'elle aiderait La Rochelle de ses deniers. Les passions irritées et les consciences perverties du XVIᵉ siècle admettaient souvent d'odieuses solutions aux difficultés politiques ! Il arriva à Dillembourg, à ce moment, un secrétaire de Coligny, nommé Soucy, comme émissaire du duc d'Alençon. Le comte Ludovic crut que cet homme était un agent de la Reine, chargé de désorganiser leur coalition. Soucy se justifia, en rendant un grand service aux Nassau, comme je vais le raconter. Pendant sa navigation de Mézières à Liège, il avait fait la connaissance du baron de Rhingraff et d'un médecin nommé Lusson, qui faisait partie de sa suite. Quoique le baron se dit chargé d'une mission du Roi pour le comte, ses propos parurent étranges à Soucy, qui leur faussa compagnie et prit les devants. Le Rhingraff, que sa conscience tourmentait, s'arrêta à Cologne et envoya le médecin Lusson offrir ses services aux Nassau et demander au comte Ludovic des lettres d'introduction pour le Prince Guillaume. Soucy, qu'on avait retenu, nous fit part de ses soupçons. J'interrogeai Lusson, il se coupa, et sa contenance le trahit entièrement quand il vit entrer dans le poële (la salle à manger) son ancien camarade de voyage, Soucy. Sur mon rapport, le comte Ludovic ordonna son arrestation; il aurait voulu s'emparer du baron de Rhingraff, mais grâce au magistrat de Cologne qui vit en lui un agent de Catherine revêtu dès lors d'un caractère inviolable, il put s'échapper; il retourna sur ses pas au lieu d'aller en Hollande. Cette fuite trahissait ses mauvaises intentions, que Lusson du reste con-

fessa. Il avait charge du baron de voir s'il ne pourrait pas exécuter quelque chose.

Le comte et le Prince, satisfaits d'avoir échappé au danger, ne sévirent pas contre Lusson, mais exigèrent seulement qu'il rédigeât son récit et le signât. Ludovic constata une fois de plus la perfidie du Roi et de la Reine. Ce guet-apens avait été préparé par d'Aubigny et le Rhingraff, à l'instigation du duc de Nevers qui voulait même, par occasion, faire empoisonner le duc de Longueville ! (1) Le comte de Nassau dépêcha à son frère une copie de la confession de Lusson, pour qu'on se méfiât des négociations de Frégose, qui offrait d'une main le secours qui endormait les personnes d'espérance et leur envoyait de l'autre main la mort ! Et de fait, sans la rencontre miraculeuse de Soucy, le comte était perdu, d'autant qu'il aimait le Rhingraff qui l'avait suivi jusqu'à Ruremonde et ne se méfiait nullement de lui. Ludovic dépêcha, tranquille sur son frère, Soucy à Amiens pour avertir le duc de Longueville de la perfidie de Charles IX. Mais, ajoute naïvement La Huguerie, il ne put si bien se garder qu'il n'en mourut, comme plusieurs autres princes et seigneurs auxquels la St-Barthélemy n'avait pas été agréable (Huguerie, verso 4, 8, 10).

Irrité des nouveaux méfaits de Frégose, le comte de Nassau voulait rompre tout rapport avec semblables gens. Je lui remontrai que, en matière d'état, il fallait être endurant, tirer d'eux des avantages, les endormir et les perdre, en un mot imiter leurs intrigues. Nous pressions les négociations d'Angleterre et de Languedoc pour aider celles d'Allemagne. Nos correspondances étaient difficiles, car nos dépêches se perdaient souvent dans la Gueldre et l'ouest Frise récemment réduites. Je renforçai notre

(1) Le duc Léonor de Longueville et d'Estouteville, grand chambellan, gouverneur de Picardie, marié à Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, mourut en août 1573, empoisonné, suivant La Huguerie. Il était frère de Françoise d'Orléans, seconde femme du Prince de Condé. Ils étaient enfants de François d'Orléans, duc de Longueville, marquis de Rothelin et de Jacqueline de Rohan. C'est cette Jacqueline de Rohan qui prend la défense de Françoise et se plaint de la brutalité de Nemours en 1556-1557.

chiffre dont nous pouvions seuls nous servir, à l'exclusion de Van den Bergue, beau-frère du Prince, de son fils et même de son secrétaire Bruning. J'étais chargé aussi d'apprendre le français aux quatre jeunes Princes, aux quatre fils du comte Jean de Nassau et au Prince Maurice, à présent général en Hollande et qui avait alors cinq ans. J'ai toujours eu grande espérance de Maurice, de Guillaume qui commanda en Frise, du comte Gusman et de feu Edouard, son frère. Mais je n'eusse jamais cru que Frédérick fut devenu ce qu'il est, y ayant beaucoup de défauts en lui, qui m'en faisaient peu espérer. Ce que j'ai bien voulu remarquer en passant, pour l'honneur de la nourriture de ces jeunes seigneurs et leur rendre en ces Mémoires quelque témoignage du respect que je leur porte, et service que je leur ai fait en leur jeunesse.

Enfin, le caresme prenant, nous reçûmes des lettres du contrôleur Gasulier de la Cour de France. Il nous rendait compte de sa mission. Le Roi l'avait reçu et lui avait donné l'ordre de lire son message. Gasulier s'en était excusé et s'était contenté de le remettre dans les mains de Charles IX, qui prit la peine de le déchiffrer, nous écrivait le contrôleur; il y donnait la plus grande attention, fronçait le front et semblait bien n'avoir pas pour beaucoup agréable le contenu; et surtout quand ce vint à ce mot d'assassiner, qu'il le regarda d'un œil furieux, et lui demanda s'il était Français. Et enfin l'ayant lu jusqu'au bout, bien qu'il fût de très-grandes feuilles de papier, lui dit qu'il ferait réponse. Et lors Gasulier le supplia d'avoir agréable d'aller voir ses parents à Tours et que, à son retour, s'il lui plaisait, il se chargerait de ses commandements et y obéirait très-humblement. « Non! non! dit le Roi, allez à la bonne heure, je dépêcherai exprès vers votre maître. Cependant....

Le Prince d'Orange avait donné rendez-vous au comte Ludovic à Francfort, en mars, à l'époque de la foire. Il comptait y voir les comtes et seigneurs ses amis causer des intérêts communs et les animer contre les deux Rois dont l'odieuse politique venait de se révéler une fois de plus par l'attentat où se trouvaient compromis le Rhingraff et Frégose. Je suivis le comte, Frégose ar-

riva à Francfort et s'annonça à Ludovic. Il me dit de passer chez le confident de Catherine et de lui dire qu'il avait eu la visite du baron de Rhingraff, me recommandant bien d'observer sa contenance; il rougit, affirma ne pas connaître le Rhingraff et me remit même, en présence du comte Jean, les lettres du Roi en me vantant ses bons sentiments pour les Princes de Nassau. Je n'y pus tenir et lui dis qu'il mentait. Du reste, je l'accablai de telles évidences qu'il en demeura court, ajoutant qu'il fallait que ce soupçon fût nettoyé. Je lui mis sous les yeux la confession de Lusson. Frégose, abasourdi, en demanda une copie pour justifier le Roi. — « Il en peut coûter la vie au Rhingraff, s'écria le comte Ludovic, il ne mérite pas que je m'en soucie; je dois veiller à mon honneur ! »

Frégose emporta sa copie, et malgré ses promesses fit enfermer le Rhingraff à Vincennes. Morvilliers et l'évêque de Limoges l'interrogèrent sur la confession de Lusson. On lui fit signer un récit tout contraire à celui du médecin Vallon, et Frégose inventa que Lusson, en fidèle sujet de l'Espagne, avait calomnié Charles IX pour faire échouer ses négociations avec les Nassau dont Philippe II avait ombrage. Peu après, le Rhingraff fut précipité dans les fossés, et on raconta qu'il s'était tué en voulant se sauver. Nous fûmes ainsi confirmés dans nos soupçons, et néanmoins nous traitâmes avec le Roi pour en tirer de l'argent que nous emploierions contre lui. On voulut mettre notre bon vouloir à l'épreuve à propos de l'élection de Pologne; Schomberg et moi allions partir quand nous apprîmes que le duc d'Anjou était nommé. Vers la St-Jean, le capitaine Cormoin vint de Sedan à Dillembourg révéler au comte Ludovic les projets insurrectionnels du duc d'Alençon soutenu par Navarre, Condé, Montmorency, Cossé, Bouillon, Strozzi... Ludovic, pour faciliter au duc d'Alençon ses projets, envoya en Pologne le docteur Sovarty afin qu'on y réclamât le duc d'Anjou qui menaçait fort La Rochelle. Grâce à Elisabeth, le siège s'éternisait, les ambassadeurs Polonais insistèrent pour avoir leur Roi. Charles IX, jaloux de l'autorité de son frère, désirait qu'il fut loin de France. Il commençait à en vouloir aux auteurs, conseillers et exécuteurs de la St-Barthélemy, dont

il ne tirait pas les avantages qu'on lui avait promis; il signa donc volontiers la capitulation de La Rochelle et assura le passage du duc d'Anjou à travers l'Allemagne jusque dans son nouveau royaume.

Le duc d'Anjou n'était pas pressé; il prévoyait la fin de son frère, que sa conscience harcelait; les remontrances du comte aggravèrent les troubles qui le minaient. Tout le monde, Charles IX tout le premier, sentait qu'il ne pouvait aller loin; mais la présence du duc d'Anjou lui était odieuse, il le chassa jusqu'en Lorraine et le força à quitter la princesse de Condé dont il était éperdûment amoureux, et sa mère avec laquelle il escomptait la joie d'être roi de France. La Cour fut enfin obligée de tenir sa promesse de secours au prince d'Orange. Le maréchal de Retz envoya de Metz 100,000 écus, en retenant toutefois 40,000 livres pour pot de vin. Le comte Palatin, en reconnaissance, facilita le voyage du duc d'Anjou; le duc Christofle, son fils et le comte Ludovic vinrent le chercher à Nancy; le duc Casimir alla en Saxe pour le recevoir de la part de son beau-père. Charles, impatient, prescrivait que son frère fut parti définitivement avant Noël. Le duc d'Anjou voulait emmener avec lui une Cour française et surtout le prince de Condé, espérant que ce serait un moyen de posséder la princesse dont il était éperdûment amoureux. Mais Condé, blessé des hommages inconsidérés du Roi de Pologne et ne lui pardonnant pas la mort de son père, sut se dispenser d'une intimité douloureuse et resta en France pour soutenir le drapeau que son oncle Coligny avait si glorieusement défendu. Christofle et le comte Ludovic l'assurèrent confidentiellement de leur sympathie et lui promirent que, s'il était nécessaire, le futur Henri III serait retenu loin de son trône, à Heidelberg.

En attendant, il s'achemine vers le Nord en passant par Phalsbourg, Saverne, Haguenau. Au milieu de la forêt, le comte Jean de Nassau vint le saluer de la part de l'Electeur, au moment où il entrait dans ses Etats. Les Français furent fort étonnés de se voir tout-à-coup entourés par 600 chevaux. Sur quoi le jeune d'Entragues, que j'avais connu au collége de Navarre, me demanda ce que cela signifiait. — C'est une précaution pour le Roi

et sa suite. — Mais quel besoin d'être en armes? Rien de semblable n'a eu lieu chez le Prince de la Petite-Pierre, ni chez l'évêque de Strasbourg. — C'est vrai, lui répondis-je, mais chez le comte Palatin, il y a 3000 Wallons, bons soldats, mal disposés, qu'il faut pouvoir contenir. On a voulu être prudent. — Le duc d'Anjou maintint toujours à ses côtés le duc Christofle et le comte Ludovic jusqu'à Spire où il espérait voir l'Electeur. Mais ce Prince, qui n'avait pas grande envie de voir le Roi de Pologne, s'excusa sur une indisposition pour ne pas quitter Heidelberg. On conseilla au duc d'Anjou de se détourner malgré le froid pour aller saluer son hôte peu empressé. Il fut reçu convenablement; cependant on se donna le plaisir un peu provoquant de faire passer le duc d'Anjou et le duc de Nevers devant trois personnages de grandeur naturelle qui représentaient les Coligny. D'Anjou y arrêta la vue. — « C'est ce bon seigneur l'amiral qu'on a si indignement traité à Paris, dit l'Electeur, dissimulant mal sa colère, et ses deux frères qu'on a empoisonnés, l'un en Poitou, l autre en Angleterre.» — Ni l'un ni l'autre ne dit mot. Le Roi était résigné à l'humeur des Allemands.

En quittant Heidelberg, le Roi de Pologne, qui avait été plein d'égards pour Mlle de Bourbon, plus tard Princesse d'Orange, ne lui fit pas de présent comme il avait laissé des souvenirs à tout le monde. Cette exception malveillante pour la protégée du comte le mécontenta vivement, aussi disait-il avec colère : « Si j'avais deviné ce manque d'égard, je n'aurais pas reçu la visite du Roi. » A Noël, le duc d'Anjou s'achemina vers Mayence, Spire et Francfort. Dans cette dernière ville, il y avait 4000 bourgeois en armes qui vinrent assister à l'entrée du cortège dans de très-mauvaises dispositions. Aussi, malgré l'escorte de la noblesse, quelques Wallons s'écrièrent : « Voici les massacreurs de Paris qui nous ont chassé de chez nous. » Les gentilshommes français méprisèrent sagement ces outrages. D'Entragues se laissant emporter par sa colère fonça sur un de ces Wallons pour le châtier. Au même moment, les piques s'abaissèrent ainsi que les arquebuses. Peu s'en fallut qu'une lutte ne s'engageât. Le calme se rétablit cependant. Malgré cela, le Roi ne cessa d'être en souci tant qu'il fut à

Francfort, il craignait une querelle qui amènerait quelque violence. Une provocation comme celle de Bussy d'Amboise pouvait effectivement causer des malheurs. Ce triste héros de la St-Barthélemy était en retard et rejoignait la caravane à grandes journées. Il fut obligé par la nuit à s'arrêter à une lieue de Francfort, dans un village au comté d'Isembourg. On ne sait pas ce que c'est que de vivre en Allemagne. Bussy, se gouvernant à la française et voulant en conter à son hôtesse, fut assez maladroit pour irriter le mari qui d'appeler les voisins et de mettre le village en alarme, toute la commune d'accourir en armes. On lui eût fait un mauvais parti si les officiers du comte ne fussent arrivés. Ils s'en emparèrent pour en faire justice, dirent-ils, et le mirent en prison. Le Roi averti fut fort effrayé et nous employa pour délivrer Bussy, qui arriva enfin à Francfort étrillé et moqué, ayant appris à ses dépens qu'on ne se gouverne pas en Allemagne comme en France.

La caravane royale remonta vers Hanau, Stynem, Foulda et Fachs, ville de Hesse. Le Landgrave combla le duc d'Anjou de prévenances, le logea magnifiquement à l'Hôtel-de-Ville, mais il ne pouvait s'empêcher d'attaquer le Roi de Pologne sur la Saint-Barthélemy. Le Roi se défendait mal et souffrait de son rôle d'accusé; pour en finir il invoqua les théories de Machiavel. Le Landgrave scandalisé le mena si rudement, qu'on l'entendit de la rue s'écrier qu'il ne reconnaissait pas pour chrétien quiconque faisait état d'un homme aussi pervers et aussi contraire au christianisme que le pernicieux philosophe de Florence, que ses ouvrages étaient le bréviaire des ambitieux, des fourbes et des scélérats. Le Roi se tut, le Landgrave changea de conversation et plaida la cause de Guillaume d'Orange, pour lequel la Cour de France était rien moins que bien disposée. La politique de Catherine et de son fils était de gagner du temps et de rallier les gens à eux par tous les moyens possibles. C'est ainsi qu'on faillit suborner le jeune duc Christofle au moyen des dames et demoiselles qu'on traînait dans les carrosses à la suite du cortège de la caravane française. Mais le comte Palatin averti, signifia impérieusement ses volontés et fit revenir chez lui ses deux fils, quand

l'aîné, le duc Casimir, aurait fait les honneurs de la Saxe à la sortie de Hesse. Nous étions de retour à la mi-janvier 1574, les uns à Heidelberg, les autres à Dillembourg. J'avais reçu du Roi comme présent et comme souvenir une grosse chaîne de 1000 livres.

Le Landgrave, que nous avons vu si sévère, aimait à mystifier dans l'occasion. Un jour, à Fachs, étant sur le point d'assister au prêche de son ministre Garnier, français réfugié, il attira dans la salle le maréchal de Retz, en simulant une discussion avec le comte Ludovic. Le maréchal se trouva tout-à-coup enfermé, sans pouvoir sortir. Il fut obligé d'ouïr tout au long Garnier. Le Landgrave, à la fin de la cérémonie, demanda au sieur de Retz ce qu'il lui en semblait. Il répondit sans se déconcerter que ce ministre avait bien dit à son avis. Le conte en fut fait au Roi de Pologne, dit La Huguerie, il sourit mais en était marry.

Le comte Ludovic envoya à son frère un récit de ce voyage et un plan de campagne pour menacer les Espagnols et tendre la main au duc d'Alençon qui semblait vouloir monter à cheval. On m'envoya du reste en février auprès du Prince pour savoir au juste ses intentions. J'étais chargé de lui présenter un mémoire qui établissait que Charles IX était dans une telle extrémité qu'il ne pourrait pas braver les premières chaleurs et qu'il fallait profiter de l'éloignement du duc d'Anjou pour saisir l'autorité et remédier aux désordres. Le Roi de Pologne, accompagné des sieurs de Nevers, Mayenne, Elbœuf, Retz, Bellegarde... Bellièvre est au fond de l'Allemagne. Navarre, Condé, les Montmorency, Turenne... sont prêts à monter à cheval. Le comte Palatin, maître des frontières, peut interdire au duc d'Anjou les frontières de France; s'il est nécessaire, il le détiendra comme le fut au temps jadis Richard d'Angleterre. On s'est assuré du concours des évêques du Rhin, en leur assurant leurs évêchés en patrimoine perpétuel. L'évêque de Spire a une femme toute trouvée, l'évêque de Mayence aussi, celui de Trêves est sacrifié pour satisfaire les convoitises de ses voisins. Près des deux évêques de [illegible] et de Liège, il y avait quelques difficultés, mais elles fu[illegible]es en donnant à ce dernier l'espoir d'épouser Mlle de

Bourbon et d'avoir Bouillon. Pour l'évêque de Cologne, le comte Palatin lui offrait sa fille avec la garantie de l'évéché et de l'électorat sécularisés. Enfin, en passant à Sedan, je m'étais entendu avec le duc de Bouillon sur les compensations à lui donner en France sur les domaines de Mlle de Bourbon, sœur de la Palatine, en compensation du duché de Bouillon promis à Valentin d'Isembourg, au cadet de la Maison de Grosbach, l'évêque de Liège. Dans ces circonstances, il faut que le duc d'Alençon se laisse enlever de St-Germain le mardi gras (10 mars 1574) et se retire à la frontière en appelant à lui tous ses amis et en demandant la convocation des Etats généraux. On sait Charles IX à toute extrémité, pensant à punir les instigateurs de la St-Barthélemy. Les Guises et la Reine mère sont en disgrâce, la Cour sera donc peu écoutée quand elle voudra sévir contre le Prince et ses nombreux adhérents catholiques ou huguenots.

Le concours du duc de Bouillon fut si absolu qu'il m'envoya à Paris sous la conduite d'un de ses officiers. Je descendis dans son hôtel, près St-Fiacre, le 12 février 1574. Dorcy d'Affin, frère du trésorier du Prince d'Orange et dévoué à Strozzi, fut chargé de traiter. Par crainte de Catherine, je ne couchai jamais deux jours de suite dans le même endroit pendant mes douze jours de résidence. Un soir que j'étais rue de Grenelle, vis-à-vis Frégose et l'abbé Cadagne, je me crus découvert; le chevalier du guet faisait effectivement des recherches, mais ce n'était pas à mon intention. Je vis tous les miens et profitai même de l'occasion pour laisser en dépôt 500 livres chez un mien oncle, marchand de Paris, appelé sire Jean Deligny, demeurant rue Comtesse-d'Artois. Son fils, mon cousin, avait été nourri avec moi au collége de Navarre, dans ce moment trésorier des parties casuelles en France, devait placer cette petite somme et en faire comme pour lui-même. Mais mon oncle fut infidèle, ne me dit jamais mot de mes 500 livres et se les appropria. Après la mort de mon jeune frère, contrôleur général des vivres en 1576, il nia tout-à-fait avoir rien reçu. Je me résolus de le contraindre en justice. Son fils aîné aima mieux me payer que de voir déshonorer son père. Mais il se gouverna comme lui, car il ne voulait me payer

que si je payais ce qu'il prétendait avoir fourni à mon frère le trésorier général des bois.

Le duc d'Alençon fut fort embarrassé de me répondre, me remercia, me fit un cadeau et me renvoya à Sedan. Je fus conduit par un gentilhomme, enseigne du vicomte de Turenne, pour traiter avec le duc de Bouillon. Je sortis de Paris tout habillé de neuf, afin de me déguiser. Je pris la porte St-Honoré comme allant à St-Germain, où les courtisans allaient à toute heure saluer leurs Majestés. La surveillance était peu active. Le duc d'Alençon aurait dû prendre, pour me mettre hors de Paris, les soins que M. de Bouillon avait eus pour m'y faire entrer. Mais ils étaient affolés de peur. Je m'en tirai donc tout seul. Je me reposai seulement sur eux des arquebusiers. Ils arrivèrent à Sedan par des chemins divers sous les capitaines Beaupay et Favergues, enseigne colonel de Strozzi. Je rejoignis ces gentilshommes à Dammartin, à la dînée, après une grande traite. Nous cheminons ensuite de compagnie, et fort prudemment nous nous retrouvons avec nos hommes le dernier jour de février. Nous avions la même chambre et le même lit. Grâce à cette intimité, je me liai avec le vicomte d'Hargenlieu, ami de mes compagnons de route. Je me plaignis vivement de la pusillanimité, de l'irrésolution du Prince qui m'avait par prudence renvoyé sans réponse, et justifiait ainsi les propos qui couraient sur lui. Tout le monde s'offre à lui et il hésite. Le gentilhomme du duc d'Alençon ne savait que répondre.

Mécontent de tout ce que je voyais et des fâcheuses conséquences d'une mauvaise direction, il me tardait de rejoindre mon comte Ludovic. Je m'attardai cependant de 24 heures pour emmener le ministre Capel, le représentant des Allemands. C'était un musard et un maladroit, écrasant son bidet de quatre manteaux, valise devant, valise derrière; aussi eûmes-nous grande peine d'arriver à Liège la veille du caresme prenant. Nous étions descendus au logis de l'Ecu de France, près du pont de l'Isle. Toute la nuit nous attendîmes des nouvelles de Maëstricht, et, le matin des Cendres, le comte perdant patience m'emmena à deux lieues pour aller à la découverte. Dans cette course aventureuse

nous eûmes à franchir des fossés; capel, mauvais cavalier, qui ne savait pas faire bondir son cheval, tomba dans l'eau. Ce fut alors des plaintes et des désolations. « C'est votre faute, lui dis-je, vous ne deviez pas courir les champs, cela ne vous convenait pas. »

Pendant ce temps-là, l'entreprise sur Maëstricht manquait par la faute du duc d'Alençon ; le comte vit qu'il ne fallait plus compter sur personne et chercha à dégager son frère en attirant les Espagnols. Capel sollicitait toujours une audience, mais le comte trouvait que c'était du temps perdu. A quoi pouvaient servir des récriminations tardives? Du reste, je n'avais que des idées sombres sur l'avenir, même à propos des opérations des Nassau. Je voyais leurs soldats sans expérience, les reîtres mal équipés, tandis que l'armée ennemie, peu nombreuse mais aguerrie, leste et bien commandée par don Sancho d'Avila, ne doutait pas d'elle. De plus, les pensées secrètes du Prince d'Orange m'avaient été révélées, il était jaloux de son frère, il ne voulait pas qu'il vînt en Hollande, il craignait que Ludovic ne gagnât le cœur des peuples qui préfèrent un général payant de sa personne à un général ne bougeant pas de son cabinet. Malgré ses mésaventures, Capel poursuivait toujours l'occasion de convertir les Nassau.

Nous arrivâmes enfin à Heidelberg le 25 mars 1574. Je rendis compte à l'Electeur de ma mission et lui fis toucher au doigt les dangers que courait son fils Christofle. Capel voulait toujours Alençon et dépréciait les efforts de la Ligue. —« Comment, lui répondait-on, vous prétendez que 10,000 fantassins et 3000 chevaux ce n'est pas une armée respectable? Avouez plutôt que le duc d'Alençon, bien aveugle sur ses intérêts, est subjugé par sa mère et ne marche pas d'un bon pied, nous avons eu tort de compter sur lui. Depuis la St-Barthélemy, il ne cesse de faire profession d'être mécontent et il nose pas se déclarer. » — Capel de nouveau exalta le duc d'Alençon et parla avec mépris du rôle que jouait le duc Christofle. Le duc Casimir, mécontent, répartit : « Vous raisonnez comme un héros d'armes! Vous êtes de mauvaise foi à prétendre que deux régiments allemands, un régiment français et bien d'autres de diverses nations, avec 3,000 chevaux commandés par mon frère, ce n'est rien! Vous prétendez que pour frapper

un grand coup il fallait 6,000 reitres et 20,000 lansquenets. Apportez-nous de l'argent et on fera ce que de raison. » — Capel affirma qu'on fournirait la solde d'une pareille armée. — Dressez-m'en un état, et vraiment vous l'aurez, dit l'Electeur impatienté, et il me dit à l'oreille de calculer ce que coûterait une armée de 6,000 chevaux, 20,000 fantassins, plus 6 canons, 6 moyennes avec l'équipage nécessaire. Je revins bientôt avec un projet de 6 régiments d'infanterie, 2 régiments de 4,000 chevaux et 1 régiment d'arrière-garde à 2,000; en tout 20,000 fantassins et 10,000 reîtres; pour la solde, 120,000 florins; pour la dépense de la cavalerie, à 10 florins par cheval, 100,000 pour le mois; chaque cheval, compris l'Etat du colonel à 20 florins, en tout 200,000; pour achat d'artillerie, poudres, chevaux et autres, 100,000; au total 550,000, en ajoutant 30,000 florins pour dépenses imprévues. Casimir, le comte approuvèrent l'Etat et le donnèrent à Capel, qui resta pour conférer avec Des Roziers, de l'église primitive.

Moi, j'avais hâte de partir, je pressentais un malheur. En prenant congé de l'Electeur, qui me serra la main et me fit un cadeau, je priai Dieu que Christofle et le comte pussent attendre les renforts. Je partis de Heidelberg le 10 mai et passai à Dillembourg où je n'ouïs rien; mais de Dillembourg à Seigen, Freudenbourg et Cologne, je trouvai plusieurs de nos reîtres s'en retournant. Volontiers je les aurais évités, car ces gens-là, quand l'occasion s'en présente, font volontiers une volerie. En me détournant, j'en trouvais de pires les uns que les autres. Je me fis connaître et ils furent pleins d'égards, et me racontèrent un licenciement qui me fit tout craindre. A Cologne, j'appris que Christofle descendait la vallée de la Meuse, suivi par les Espagnols. Je poussai jusqu'à Wodburg, au comté de Namur, et à Mœrig, puis vers Santen, où je tombai au milieu de fuyards allemands. Affenstein, qui était au milieu d'eux, me raconta les fautes du pauvre comte et comme quoi son armée harassée avait été battue par l'habile Sancho d'Avila à la Pointe de Pielz, près de Grave et de Clèves. Le duc et le comte se dévouèrent inutilement et furent victimes d'une loyauté que le Prince ne méritait pas, car depuis l'entre-

prise de Mons, qui avait fait considérer Ludovic comme le libérateur de la Hollande, son frère était jaloux de lui, et si diverses opérations n'avaient pas réussi, c'est que Guillaume n'y avait pas prêté le concours nécessaire.

Comme nos maîtres avaient disparu sans qu'on sût comment, nous nous mîmes à les chercher pendant huit jours dans les marais, dans les bois, villages, châteaux, ce fut en vain. Nous allâmes à Cologne rendre compte au comte Jean de Nassau de la crainte que Ludovic s'était sauvé comme il avait fait en Frise quand il défit le comte d'Aremberg et perdit le comte Adolphe de Nassau à Hulsgerlée, le 23 mai 1568. Mais on n'eût jamais aucune nouvelle des trois. Ainsi, le Prince d'Orange perdit en Frise trois frères vaillants qui l'aimaient plus qu'il ne les aimait. L'Electeur y perdit misérablement son fils, paré de l'écharpe de Mlle d'Orange qu'il voulait épouser. Mes soins me valurent la bienveillance constante du comte Jean de Nassau et du comte Palatin. Les révélations sur les fautes de tout genre qui amenèrent le désastre de Grave furent déplorables. Les trahisons les plus perfides y jouèrent un grand rôle.

Le bruit se répandit que le Prince de Condé avait gagné Heidelberg avec Thoré. Alençon, Navarre, Montmorency, Cossé,... étaient prisonniers. Il ne fut plus question de descendre en Hollande, et j'allai avec l'appui du grand Comte offrir mes services au Prince de Condé. Le Palatin décida, au moment où tout semblait perdu, que l'espoir renaissait par l'appui de tous ces seigneurs français et qu'il fallait réchauffer le zèle de Guillaume d'Orange en lui faisant espérer la main de Mlle de Bourbon. En vue de ce mariage il faisait un procès à sa femme, Anne de Saxe, prisonnière à Bliestein, et envoyait auprès du duc de Saxe pour faire agréer les vues politiques qui le guidaient dans l'espoir de travailler à l'union des partis en France et en Flandre. Je descendis à Cologne et à Juliers où je logeai à l'hôtel de Massam pour réclamer tout ce qui m'était dû, gages et indemnités. Il se contenta de me donner une délégation de 1200 florins sur un vaisseau à La Rochelle. Il voulait que je fusse son correspondant près de Condé, je ne m'en souciais pas. En septembre 1574, je remonte vers Basle où

était Condé. A Francfort je loge chez Théophile Banos, ministre français, un bordelais en rapport avec le comte Palatin. Un Français nommé La Garde, venant de Suède et faisant des embarras de commissions qu'il avait pour le Prince, s'insinua entièrement dans notre confiance et voulut faire route avec moi; c'était pour me dévaliser. J'échappai, grâce à la vitesse de mon cheval, mais je perdis mon domestique et mes papiers. En arrivant à Worms, je portai plainte et signalai La Garde comme étant mon voleur. On ne découvrit rien.

A Basle, avant de me présenter au Prince de Condé, j'allai voir le vicomte d'Hargenlieu qui avait sa confiance. Il me dit que j'étais venu à point, il savait que j'étais au courant des affaires des Pays-Bas, de France, de la Cour, d'Alençon, Montmorency, Cossé, La Mole et Coconas, que la Reine voulait faire mourir. Catherine, pour exercer la Régence, avait besoin de la présence du Roi de Pologne. Elle lui avait dépêché Du Glas pour l'engager à revenir. Je dis qu'il était nécessaire d'envoyer un homme avisé, inconnu, censé se promener, pour entraver les projets de la Reine et la forcer à relâcher ses prisonniers. En cas de refus, du consentement du Palatin, d'Elisabeth et des Princes de l'Empire qui regardent la couronne de France comme leur alliée et la protection de leurs libertés, on donnerait l'autorité au duc d'Alençon.

La Reine s'était réjouie de la mort de Christofle et de Ludovic pour plaire à l'Espagne, l'appui de sa régence. Il semblait convenable de lier les Princes de Condé et d'Orange par le mariage de Mlle de Bourbon. On en parlait à l'insu de Montégu, de la maison d'Entragues, dont on se méfiait. Le Prince de Condé déclare à La Huguerie qu'il le prend à son service. Francourt avait mécontenté Casimir, qui ne voulut pas retourner aux secondes guerres. Wolfgang des deux Ponts se risqua. L'Electeur excité par le souvenir de la St-Barthélemy était de bonne volonté, mais il ne pouvait seul supporter les frais de la guerre. Casimir, dirigé par le docteur Wayer, était hostile. Condé dépêcha Méru à Elisabeth, il fallait enlever la décision. On envoya à Londres moi, le sieur de Méru et un ancien secrétaire de Coligny, nommé Abraham, envoyé à La Rochelle par les jeunes fils de l'amiral, alors

réfugiés à Berne. Négociations avec le Prince d'Orange et les villes de Embden, Brêmes, Hambourg, Lubeck, pour favoriser le commerce de La Rochelle. La Garde, qui m'avait fait changer de route de Francfort à Heidelberg et dévaliser près Spire, s'insinua auprès du Vidame ; il en eut été victime si je n'eusse révélé son crime et obtenu son arrestation. Nous trouvâmes sur ses tablettes mon nom, son voyage à Mayence, les gentilshommes qui lui firent rebrousser chemin, le nom d'un soldat, La Bergerie, qu'il avait envoyé en Hollande se glisser dans les bandes pour y exécuter quelque mauvais dessein, et plusieurs autres particularités révélant que son but était de prendre personnes et papiers de ceux qui allaient pour le parti. On le mena en Hollande et le livra au Prince d'Orange pour en faire justice. Il était au fait des préambules de la St-Barthélemy. Je lui rappelai que ce crime était destiné à ruiner ses affaires, que le Rhingraff avait voulu empoisonner lui et Ludovic, le capitaine Mandeslo envoyé pour mutiner ses reîtres, les entreprises de Maëstricht et Anvers révélées par les Français, le retardement du régiment d'Irsh par l'artifice de Cratz corrompu par Retz, d'où vint la perte de Ludovic, et d'autres particularités qui constataient les dangers de l'entente de Charles IX et Philippe II. J'ajoutai qu'il était hors de raison de négocier avec Catherine ; malgré cela, Guillaume voulut ménager la Reine mère, et sur les instances de Lambres, son agent, il relâcha l'homme qui avait machiné nos empoisonnements et préparait de nouvelles embûches. Le Vidame de Chartres en fut scandalisé comme moi, et me remercia du service que je lui avais rendu en me donnant une chaîne d'or de 150 écus trouvée dans ses porte-bonnets.

Nous apprenons la mort de la Princesse de Condé après ses couches. Je dis à Guillaume de Nassau qui avait une fille mariable, Marie, qu'il fallait la donner à Condé. Cet avis lui plut, il fit l'aimable et dit modestement qu'il avait les ailes trop petites pour un si haut vol. Je le priai de bien penser à toutes mes ouvertures ; il me dépêcha, sans rien de positif, à Méru qui était à Basle, et me fit accepter 2,000 florins au lieu de l'assignation sur le vaisseau de La Rochelle. J'arrivai enfin en Angleterre

après bien des contre-temps. Méru m'avait dit que La Garde était un ancien argentier de sa maison, fort méchant homme. Méru, désespérant de rien obtenir d'Orange, vint à Londres, il logeait chez Burglay, grand trésorier; Walsingham et Leicester nous favorisaient. Méru ménagea le trésorier, et, entretenant gentillement la reine des récits des intrigues amoureuses de la Cour de France qui l'intéressaient, il obtint 50,000 écus pour l'Electeur. Il reçut pareille somme de Condé. Elisabeth expédia l'ordre de la maison où elle avait été enfermée par sa sœur Marie, disant qu'en souvenir de sa captivité elle voulait aider à la liberté des autres. Méru, contraint par le vent à relâcher à Boulogne, fut découvert; arrêté et envoyé à Paris, il me dépêcha vers le Prince pour porter les résolutions d'Elisabeth, à condition qu'il n'y aurait pas de paix sans elle, qu'on lui rendrait son argent et qu'on ne la nommerait pas.

Je m'embarquai à Douvres pour Ostende, et j'arrivai en onze jours à Heidelberg, en passant par Bruges. L'Electeur, fort mécontent de Guillaume d'Orange, s'écria : « Il n'a que de l'ambition au cœur, pas le moindre zèle religieux. Il ne consulte que ses intérêts, on ne peut connaître ses desseins ! » La décision d'Elisabeth calma sa colère et m'aida à vaincre ses répugnances et celles du chancelier Echemins pour traiter avec Nassau. J'arrivai enfin à Basle vers Pâques 1575. Le Prince m'écouta avec obligeance et me fit part des conventions avec les colonels et des bonnes paroles du maréchal d'Amville, qui toutefois ménageait sa réconciliation avec le Roi par l'entremise du duc de Savoie. Il avouait qu'il ne se jetterait dans le parti des Princes que s'il n'avait pas d'assurances de Henri III. Condé était content des progrès du parti, malgré la rigoureuse prison de ses alliés et l'exécution de La Mole et Coconas.

Le Prince cherchait à délivrer ses amis avant le retour du Roi, que ses Polonais n'avaient pas su garder. Je prêchai la patience vis-à-vis Guillaume; j'eus raison, car, au reçu des nouvelles d'Angleterre, il se montra empressé et fort désireux du mariage de sa fille. Caluard se procure par Villiers un papier compromettant; je me sers de La Porte, gentilhomme d'honneur du maréchal

Montmorency, alors auprès de Méru, pour ravoir ce petit mémoire qui fut brûlé. Caluard fut fort fâché et mes maîtres contents. Ils ne se méfièrent pas des perfidies avec lesquelles Caluard furieux cherchait à me noircir; il donna aussi avis de mon passage à don Fernendo de Mendoza. Sans l'intérêt de Walsingham, qui me prévint, je courais des dangers. Je me déguisai et je voyageai jusqu'à Heidelberg comme l'écuyer d'un jeune Anglais auquel on m'avait confié. Je fus à Basle avant la Pentecôte. « Continuez à me bien servir, me dit le Prince quand je l'eus édifié sur tout, et ne vous souciez de quiconque s'en offensera. » On espérait le concours du maréchal d'Amville. J'arrivai à Mayence le même jour que M. de Méru, le lendemain de la Fête-Dieu. Nous dînâmes chez l'Electeur. Catherine s'était aperçue avant la retraite de Condé que le Roi était mécontent du conseil qu'on lui avait donné d'assoupir les troubles en égorgeant à Paris ceux qui étaient venus aux noces de Marguerite; il disait qu'il ferait une contre St-Barthélemy. Catherine cherchait à se concilier la bienveillance des chefs qui avaient échappé pour adoucir son fils. Mais, au lieu des Princes et des Seigneurs, il fallait séduire des petites gens, des maires de village, dont on ne pouvait venir à bout. En peine vis-à-vis de Charles IX et d'Alençon, elle pensa voir cesser les difficultés par la mort de l'un et la prison de l'autre. S'il fut advenu un accident au Roi de Pologne, la position de Catherine eût été très-mauvaise. Par l'entremise de Frégose, elle acheta Lambre; il s'en suivit des rapports amicaux de la Cour avec le Prince d'Orange et le comte Palatin. Elle veut faire revenir le Roi de Pologne et s'entendre avec le duc d'Alençon. Le Prince de Condé est nommé général de la Ligue. Beauvais-la-Nocle veut donner de mauvais conseils. Le Prince me charge de faire un manifeste qui réclame la paix et la liberté des détenus. On saisit Rodin, contrôleur général du Roi de Pologne, et sa correspondance, à Triquestein.

Henry de Valois promettait à son retour merveilles au comte Palatin et aux Princes allemands quand il les verrait à son passage à Heidelberg. On sut par les lettres arrêtées qu'il passerait par les Etats de l'Empereur. Le Palatin, mécontent de la duplicité

du Roi de Pologne, se refroidit pour lui. On envoya au Prince de Condé les lettres passionnées que Henry de Valois adressait à la Princesse qu'il adorait et qui venait de mourir à la suite de ses couches. On voulait ainsi irriter tout spécialement le jeune Prince contre le Roi de Pologne (la Princesse était sœur des duchesses de Guise et de Nevers Gonzague. Tous ces détails cadrent à merveille avec les lettres et mémoires du temps). L'Electeur propose de traiter les affaires secrètement avec le duc Casimir. On a peur de l'avarice de Wayer, son secrétaire. Méru demande que ce soit à Heidelberg; le comte nous attendra de pied coy. On discute : 1° la levée, 2° l'ordre de la guerre, 3° de la paix, de la liberté et de la punition des auteurs de la St-Barthélemy, 4° paiement des dettes, 5° traitement de Casimir. On veut envoyer à Turin des émissaires pour répondre à Henry III et correspondre avec d'Amville. On se méfie de Beauvais-la-Nocle et des autres. Casimir demande qu'on lui donne, à la paix, Metz, Toul et Verdun. Thoré, Méru, Condé, n'y peuvent consentir. Discussion sur ce que les évêchés sont des fiefs impériaux, et que le duc de Lorraine serait mécontent; le duc de Deux-Ponts n'a eu que du vent. Il faut que l'Electeur mette son fils à la raison. On convient de s'assurer du concours de Wayer en lui donnant une somme. Le comte ne veut pas donner tort à son fils. Wayer, privé du profit qu'il espérait, se rapproche de nous. Je fus dépêché à Wolrad de Mansfeld avec Courcelles pour le gagner, ainsi que les colonels allemands; on traite avec eux moyennant six florins par cheval.

BIBLIOGRAPHIE.

NOTICE SUR M. EUGÈNE BLONDEAU

MEMBRE FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ.

La mort a depuis peu d'années éclairci le petit groupe des membres les plus anciens de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny qui ont eu le mérite de consacrer une partie de leur existence à ses actes et ses publications. Ce rôle modeste, incomparable avec les

renommées que le temps n'efface jamais, est-il destiné à périr dans le silence de la tombe, et ne mérite-t-il que l'oubli réservé à l'égoïste, qui n'a vu le monde qu'à travers ses intérêts? Le destin n'est pas toujours injuste, et il est du devoir des survivants de consacrer le souvenir de ces pionniers obscurs et laborieux qui, non-seulement, n'ont pas trouvé l'éclat de la gloire, mais qui n'ont même jamais pensé à l'impression durable de leur modeste influence.

M. Blondeau est de ce nombre : les regrets qui accueillirent la nouvelle de sa maladie et de sa mort ont prouvé par leur accent sincère que l'opinion était unanime à reconnaître ses vertus. Ayant eu le bonheur d'apprécier la droiture de sa conscience et la dignité de caractère qu'il manifesta dans toutes ses actions, nous croyons pouvoir dire quelques mots de sa vie et de ses œuvres.

Eugène-Claude-Théodore Blondeau est né à Poligny le 19 juin 1818, d'une ancienne famille alliée à celles de M. Thiébaud-Colomb, de Salins, et Barbet, de Pagnoz. Il fit ses premières études au collége de cette ville : mais des aptitudes précoces ayant bientôt attiré l'attention sur lui, ses parents l'envoyèrent, très-jeune encore, à Paris, à l'institution devenue célèbre de leur cousin. C'est à la faveur de cette éducation soignée qu'il dut d'entrer à l'Ecole Polytechnique et d'en sortir avec un rang qui lui permit de choisir la marine comme carrière.

Il fit ses débuts en 1840, à Toulon, comme élève de 1re classe, à bord de la frégate-école des canonniers marins, *l'Amazone*, sur laquelle il ne resta que deux mois. Il passa ensuite à bord du vaisseau à trois ponts, *l'Océan*, monté par le vice-amiral Ducamp de Rosanel, pair de France, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée, et c'est à ce moment qu'il rencontra comme collègue M. Rayez, avec lequel se noua une amitié intime, dont les liens ne devaient être rompus que par la mort.

Nos relations politiques étaient alors très-tendues avec l'Angleterre, et peu s'en fallut que la guerre n'éclatât à propos de la question des soufres. *L'Océan* reçut l'ordre de partir pour Naples; il mouilla dans ce port ainsi que dans celui de Tunis, jusqu'à l'automne, puis rentra hiverner à Toulon.

M. Blondeau, au retour de cette première campagne, passa Enseigne et s'embarqua sur la corvette *l'Embuscade*, avec M. Thomasset, alors aide de camp du commandant Jurien de la Gravière, et aujourd'hui amiral. Ce fut son premier voyage au long cours ; il fit voiles pour Haïti et y séjourna trois ans, au moment de l'insurrection de cette île.

Rentré en France, il prit quelques mois de repos et repartit avec

l'escadre du Levant, à bord du brick *l'Argus*, sous les ordres du contre-amiral Turpin. Pendant deux ans, il stationna successivement devant Beyrouth, Smyrne, Salonique et autres ports de l'archipel, puis en dernier lieu devant Constantinople.

De retour à Toulon, il reçut la croix de Chevalier de la Légion-d'Honneur et fut chargé du service des sondages et du rélevé hydrographique des côtes. Il chercha à perfectionner l'appareil usité en adaptant au treuil un compteur indiquant directement le nombre des brasses filées par le plomb. Ces essais onéreux et très-fatigants reçurent à plusieurs reprises l'approbation du Préfet maritime, mais il ne parvint pas à faire adopter officiellement son système.

Pendant ce séjour à terre, M. Blondeau tomba malade par suite d'un excès de travail. Ses amis remarquèrent alors la délicatesse de sa santé qui, malgré la vigueur apparente de sa constitution, exigeait plus de ménagements que ne le comporte l'existence à bord. Néanmoins, promu au grade de lieutenant de vaisseau, il s'embarqua le 4 janvier 1849 comme second de *l'Euphrate*, chargé du service de la côte d'Afrique de Bone à Oran. Rien de particulier ne se passa durant les deux années de cette campagne, après laquelle il partit pour les Indes, à bord de la frégate *la Belle-Poule*, commandée par M. Jeannin, capitaine de vaisseau.

Ce voyage fut de courte durée, car nous le retrouvons en 1854, à Toulon, capitaine-rapporteur au premier conseil de guerre. Cette campagne des Indes fut sa dernière étape. Sitôt de retour, il se maria et garda son poste sédentaire jusqu'à la fin de l'année 1860, époque à laquelle il fit valoir ses droits à la retraite. Au printemps de 1861, il rentrait au port du pays natal et de la vie privée.

Tels sont ses états de service. Rien n'eût été plus intéressant que de raconter les impressions de voyage, les courses à travers les forêts vierges, les rapports avec les populations sauvages ou de coutumes si différentes des nôtres, en un mot les épisodes variés d'une vie de marin des plus active et des mieux remplie. Malheureusement, nous n'avons pu retrouver une seule lettre ni une seule page de journal. Et cependant, que de récits n'avons-nous pas entendus, que d'anecdotes instructives, attrayantes, jamais sèchement dites pour exciter la curiosité du moment, toujours au contraire accompagnées d'une idée générale, appelant les contrastes et touchant les cœurs! S'il racontait, par exemple, l'épisode d'un matelot, le dernier de tous, allant carguer une voile au plus fort de la tempête, et tombant à la mer, il nous montrait le

plus jeune des officiers du bord sautant dans un canot, et, malgré l'imminence du péril, voulant tenter son sauvetage.

M. Blondeau était un homme de ressources : dès que le service permettait au personnel du navire de stationner à terre, il ne restait jamais inactif, et, à cet égard, pour ne citer que le témoignage d'un seul de ses collègues, l'amiral Thomasset écrivait récemment à un ami commun, M. Rayez : « Blondeau avait toutes les qualités de cœur et « d'intelligence : je me rappelle que, détaché de nous à Taravao, il « avait tout installé avec un esprit inventif puissamment aidé par le « désir constant de se rendre utile aux autres. Ainsi, grâce à lui, nous « faisions de la corde, car, à cette époque, on nous envoyait que peu de « rechange. Il s'occupait de culture, et nous avions des récoltes abon-« dantes de tabac. En général, tout ce qui pouvait nous embarrasser « était promptement tranché par lui.... »

Il serait difficile de dire quelle estime il s'est acquise à Toulon parmi les officiers et même les habitants, dans ses fonctions de capitaine-rapporteur, fonctions dans lesquelles il apportait la gravité du magistrat jointe à une sévérité militaire tempérée de douceur. Un hommage, d'un genre particulier, rendu à la droiture de sa conscience et à son intransigeance pour tout ce qui lui semblait déroger à la plus stricte équité, fut le surnom de *puritain* que lui donnèrent ses collègues. Tout le monde n'en est pas digne, et ce fut l'admiration qui l'emporta sur la critique.

Pourquoi, s'est-on souvent demandé, M. Blondeau, qui pouvait facilement, en continuant de naviguer, obtenir les épaulettes de commandant et de contre-amiral, pourquoi s'est-il retiré si tôt? Cette détermination fut prise d'abord par raison de santé, puis à cause de la tournure de son esprit qui était l'exagération de ses qualités, et que la profession qu'il avait choisie mettait encore en relief. Le jugement du marin se distingue, en effet, par une aptitude spéciale à interroger l'avenir et à diriger sa conduite pour atteindre une solution bien déterminée. Sur la terre ferme où s'accomplissent tous nos actes, le temps et l'espace ne font jamais défaut, et il est souvent facile de réparer une imprévoyance ou de pallier une erreur, tandis que sur mer c'est bien différent : le moindre oubli peut entraîner des conséquences déplorables. De là, ce sentiment du résultat à plus ou moins longue échéance, qui s'impose à tout navigateur avec une fatalité implacable.

Mais la prudence n'est pas tout l'homme : il n'est complet qu'avec l'initiative et la volonté. De l'accord de ces deux facultés de l'âme, que la

chance domine et modifie aveuglément, résulte le rôle que chacun de nous doit accomplir ici-bas. Pour être sincère, le côté faible de M. Blondeau était un manque d'équilibre entre la prudence et la résolution : la première l'emportait sur la seconde, et il en avait si bien la conscience qu'il répondait à la question posée plus haut, en disant qu'il n'était pas fait pour les responsabilités décisives des emplois supérieurs. Nous verrons tout-à-l'heure combien nous eûmes à nous féliciter de ce prétendu défaut.

Le voilà donc revenu dans son cher Jura et installé à sa campagne de Vaux, où il se voua tout entier à la vie de famille. Il y vécut modestement, presque dans la retraite, pendant sept ans, jusqu'au jour où le sort lui enleva en même temps une compagne qui faisait le bonheur de sa vie et sa fortune patrimoniale. Il restait seul avec deux enfants en bas âge. Dans ces circonstances graves, il crut devoir solliciter la place de professeur de mathématiques au collége de Poligny. Il l'obtint aussitôt, mais une nouvelle perte devait le frapper encore, celle de son frère aîné, commandant de place à Salins, où l'on se rappelle l'aménité de son caractère. Cet évènement modifia de nouveau ses projets : il donna sa démission, vendit sa maison de campagne et vint prendre sa résidence à Poligny.

Ce fut le collége qui éprouva le contre-coup le plus sensible de ces accidents. Le jour où le concours de M. Blondeau, comme professeur enseignant, fut perdu pour lui, dut être un jour de deuil. On pouvait lui succéder en apportant toutes les qualités désirables, mais quant à le remplacer, ce n'était pas possible. Tous ceux d'entre nous qui ont suivi les grandes écoles, à une époque de la vie où la jeunesse s'impressionne facilement et qui ont eu des relations journalières avec des célébrités solides ou des hommes à jugement profond, se rappellent quelle influence décisive leur conversation a laissée dans leur esprit. Le départ de M. Blondeau a peut-être changé l'avenir de plusieurs jeunes gens qui ne furent ses élèves qu'un mois.

Trois ans s'écoulent, et nous arrivons aux évènements de 1870, qui devaient donner à beaucoup de jurassiens l'occasion de le connaître, d'apprécier ses mérites et de populariser son souvenir.

Comme un grand nombre d'officiers retraités, il offrit ses services au gouvernement de la défense nationale qui appelait au secours de la patrie toutes les capacités disponibles. Dès que le département mobilisa les célibataires de 30 à 40 ans, il prit le commandement du bataillon de Poligny. Sitôt à l'œuvre, on sait tout ce qu'il déploya de patriotisme,

d'ardeur et d'abnégation à tenter l'impossible, c'est-à-dire à organiser militairement des hommes qui sacrifiaient leur liberté et leur bien-être après avoir tout fait pour ne pas être soldats. Il agit comme il put et usa de son mieux de l'ascendant que lui donnaient l'âge et l'autorité pour utiliser les éléments si divers qu'il avait sous sa direction.

Tout le monde se rappelle le drame lugubre qui le fit devenir lieutenant-colonel de la 3e légion. Cet évènement, qui passa presque inaperçu au milieu de nos désastres, fut un rayon de soleil dans notre découragement. Nous nous rassurâmes sur l'issue des ordres qui nous étaient transmis, et sur nos mouvements qui menaçaient à chaque minute d'être aussi stériles que funestes. Equipés comme nous l'étions, que d'imprudences pouvaient être commises à Brans, à Thervay, à Ruffey, à Saint-Apollinaire! Quoiqu'il n'ait eu qu'à exécuter les ordres de la division, la plupart laissaient à l'interprétation un rôle prépondérant : on se souvient comment il sut en user. Et cependant sa fidélité au devoir ne chancela pas un instant. Ses officiers d'ordonnance, et en particulier M. le comte de Chabons, admirèrent maintes fois son impassibilité, sa confiance dans un avenir meilleur, son espérance de voir nos bataillons, malgré leur dénuement, devenir utiles au pays, sa prévoyance pour leurs besoins et surtout le souci de leur dignité et de la discipline. Celle-ci ne fut jamais plus ébranlée lorsque nous apprîmes, aux environs de Dijon, la prise de Dole, le siège de Salins, l'occupation d'Arbois, de Poligny, de Champagnole : l'absence complète de nouvelles redoublait notre anxiété; beaucoup demandaient pourquoi défendre la Côte-d'Or, lorsque l'ennemi occupait nos foyers, raisonnement spécieux et peu surprenant chez de vieux conscrits, de qui la patrie attendait plus que des récriminations.

Enfin l'armistice arriva, et nos compagnies furent dirigées sur le département de Saône-et-Loire, jusqu'à la conclusion de la paix. Dès lors, les conditions d'existence devinrent meilleures pour les hommes toujours très-influencés par l'ignorance absolue de ce qui se passait dans nos familles. Cependant, cette paix tant désirée n'était rien moins que certaine, aussi les manœuvres étaient-elles journalières et les ordres du jour fréquents : c'est dire que la position de M. Blondeau n'était pas une sinécure. Nos malades excitaient particulièrement toute sa sollicitude; ils étaient nombreux, et les affections les plus contagieuses nous créaient des difficultés sans cesse renaissantes avec les hôpitaux encombrés de nos cantonnements et les particuliers chez qui logeaient les hommes. Dans ces circonstances difficiles, on vit également le

colonel Blondeau seconder le zèle du chirurgien-major, M. le docteur Rouget, à qui nous laissons la parole pour raconter ses propres impressions :

« En ce qui me concerne, nous écrivait-il un jour, je n'oublierai ja-« mais ses démarches pour assurer l'alimentation de la Légion, ni les « répugnances qu'il surmontait pour visiter les malades dans les ambu-« lances, les encourager par sa présence, par ses paroles et ses pro-« messes. Il assistait souvent à mes visites régulières du matin et du « soir, et plusieurs fois il m'accompagna de nuit dans des contre-« visites destinées au contrôle des infirmiers. A propos de ceux-ci, « ne vous rappelez-vous pas l'ordre du jour lu sur la place publique de « Marcigny, dans les derniers temps que nous passâmes ensemble? Le « traité de paix allait être signé; la variole sévissait et faisait de nom-« breuses victimes dans les rangs des mobilisés. C'est ce moment que « plusieurs infirmiers crurent devoir choisir pour offrir leur démission, « mais le colonel flétrit énergiquement leur conduite et les condamna à « des peines disciplinaires graves. J'entends encore le commandant du « bataillon d'Arbois résumer ainsi l'ordre du colonel Blondeau : Ils « voulaient servir les malades quand leur courage redoutait les com-« bats; aujourd'hui qu'on leur ouvre le champ de bataille qu'ils ont « réclamé, ils veulent déserter leur poste. Dans cette circonstance, « M. Blondeau agit avec cette bonté, mais aussi avec cette impartiale « sévérité nécessaire aux chefs de corps. »

A la gloire de la 3e Légion on dira d'elle qu'elle a été reconnaissante envers son chef. Lorsqu'à Senecey nous fûmes convoqués pour élire des représentants à l'Assemblée Nationale, M. Blondeau fut le premier sur lequel se porta la très-grande majorité des suffrages. Il fut pour ainsi dire acclamé par nous tous, et cet incident au milieu de nos tristesses amenait la réminiscence des Légions Romaines investissant leur général des honneurs du triomphe. Malheureusement, l'impossibilité absolue où nous étions de nous mettre en rapport avec le département a rendu nos suffrages inutiles.

La sévérité qu'on lui a reprochée envers ceux qui n'exécutaient pas ponctuellement la consigne tenait probablement à une aventure du début de sa carrière de marin qu'il racontait lui-même. Il en était à son premier voyage sur mer, c'est-à-dire élève à bord de *l'Océan* qui avait jeté l'ancre en vue de Naples. On manquait d'eau douce. Blondeau fut désigné par le commandant pour accompagner une chaloupe montée par le patron et seize hommes, qui devaient s'approvisionner à une

station convenue. Il part, organise le chargement, puis demande au patron le temps qu'il pouvait durer. Pouvant compter sur deux heures de manœuvres, il ne peut contenir sa curiosité de parcourir le littoral, et fait une promenade au milieu des jardins et des villas du voisinage. Au bout d'une heure et demie, il revient au poste, où il ne trouve plus ni chaloupe, ni matelots. Il croit à un arrêt de sa montre, et s'imagine que son personnel a rejoint le bâtiment. Vite, il avise une petite embarcation napolitaine et s'y fait conduire. Lorsque le commandant l'aperçoit seul, il lui demande avec raideur où sont ses matelots et la chaloupe. Blondeau, qui les croyait rentrés, ne trouve rien à répondre, retourne aussitôt à leur recherche, et découvre longtemps après la chaloupe cachée dans une crique, et tous les hommes au cabaret, ivres plus ou moins. Il les rapatria comme il put, non sans peine, l'un portant l'autre, et rejoignit le vaisseau où l'attendait l'équipage sur le pont, s'égayant de la confusion indicible qui régnait parmi les rameurs, chantant tous un refrain différent.

Le résultat de l'aventure fut pour notre élève une réprimande et huit jours d'arrêts accompagnés de la boutade suivante : « Eh bien ! Mes- « sieurs, concluait le commandant, vieux navigateur, en s'adressant aux « officiers du bord, envoyez donc vos enfants à l'Ecole polytechnique, « pour apprendre à faire de la besogne pareille ! »

Rentré à Poligny, M. Blondeau se reposa de toutes les fatigues qu'il avait endurées. Ces fatigues furent si grandes, qu'elles ont, sans le moindre doute, abrégé sa vie de plusieurs années, en développant le germe de la maladie organique qui devait l'emporter cinq ans après. Nous le voyions à Marcigny, pâle et affaissé : plus tard, il nous disait que s'il avait dû y rester huit jours de plus, il risquait de n'en pas revenir.

Cependant sa santé se rétablit à mesure qu'il put reprendre ses habitudes, c'est-à-dire ses lectures, ses courses et ses travaux de laboratoire. Quoique modeste, celui qu'il avait monté lui permettait de faire toutes les analyses qualitatives de la chimie minérale, et beaucoup d'analyses quantitatives dans lesquelles il apportait un soin scrupuleux, en y consacrant par goût un temps considérable. Les propriétés de l'acide sulfocarbonique et l'action des décharges de la bobine Rhumkoff sur ce composé l'occupèrent pendant de longs mois. A propos d'une singulière erreur commise par le frère Ogérien sur la composition des marnes vertes du *Keuper,* supposées contenir du cuivre, il vérifia à ce sujet le degré de sensibilité des réactifs des sels de cuivre en présence de

l'alumine, et acquit la certitude qu'il n'en existait pas de trace appréciable.

Il reprit les analyses d'un grand nombre de roches des environs de Poligny, et chercha à déterminer leur teneur en acide phosphorique; comme les marnes à *ostrea acuminata* furent celles qui en accusèrent le plus, souvent il souhaita de les voir exploiter industriellement pour la fabrication des superphosphates, de même que le *gault*, à la Perte du Rhône.

Nous ne parlerons pas des nombreuses analyses de vin qu'il fit pour quiconque se donnait la peine de les lui demander. On le verrait aujourd'hui comparer tous les procédés relatifs à la recherche de la fuchsine, et son opinion serait d'une certaine valeur dans le choix de telle ou telle méthode.

Aucune autre branche des sciences physiques et naturelles n'était étrangère à E. Blondeau; marin, il ne pouvait manquer d'être météorologiste, et toutes les questions d'astronomie nautique lui étaient familières. Lorsqu'un instant nous eûmes l'espérance de nous mettre en relation avec l'Observatoire pour les avertissements agricoles, il manifesta le plaisir avec lequel il organiserait dans notre arrondissement le service qui fonctionne avec succès dans le département de la Haute-Vienne et dans celui du Rhône. A l'instigation de M. Renou, il avait commencé l'étude des variations de la température des sources, et comme elle était prise au vingtième de degré près, il apportait dans cette précision si féconde en résultats inattendus, lorsqu'elle s'applique à une série importante, tout le soin dont il était capable.

Contrairement à l'opinion généralement répandue parmi les marins, il refusait à la lune une influence quelconque sur les nuages et les météores. En cela, il approuvait entièrement le discrédit qu'Arago a jeté sur notre satellite dans sa fameuse notice de 1833. Les plus récentes observations relatives à cette controverse, qui ont conduit quelques astronomes modernes à adopter des sentiments contraires, n'ont eu aucun effet sur lui, et il est mort convaincu.

Botaniste, il connaissait assez bien la florule des environs. Géologue, il fut initié de bonne heure aux premières notions de cette branche des sciences naturelles par son cousin, le Dr Barbet, de Salins, auquel l'unissait une étroite sympathie de caractère. Membre à vie de la Société géologique de France, il en suivait attentivement les publications et les travaux. Ses relations fréquentes avec Pidancet lui avaient appris à connaître les fossiles caractéristiques, et aucune des variétés de roches et

de gisements des environs ne lui était étrangère. Les phénomènes erratiques du premier plateau excitaient surtout sa curiosité, et il fouillait les sables du Fied avec une patience toujours nouvelle, pour y trouver les cailloux du grès vert, voire même des traces préhistoriques.

Il prit beaucoup d'intérêt aux nouvelles dénominations des groupes du terrain jurassique et aux synchronismes tels que les ont récemment conçus les géologues suisses. Plus d'une fois il a projeté de les résumer, mais le temps ou plutôt la confiance dans ses forces l'en ont empêché, comme de nous donner l'analyse des publications de l'Académie de Christiania. Cependant ce sont, parmi tous nos échanges avec les Sociétés correspondantes, les plus riches en planches et en gravures; publiées en anglais comme les mémoires du *Smithsonian Institut*, que nous devons à l'intermédiaire de M. Marcou, personne, en raison de sa connaissance de la langue, n'eût été plus à même d'en faire le compte-rendu.

M. Blondeau avait pour toutes les fonctions publiques qui échoient honorifiquement aux hommes de son âge et de son rang, je ne dirai pas une répugnance (il en a accepté beaucoup), mais cette circonspection craintive que méconnaissent souvent ceux qui briguent ces charges avec le plus de convoitise. Maintes fois on le lui reprocha, et il s'excusait en donnant pour prétexte son activité défaillante, presque son inhabileté; et comme on lui répondait par un sourire, il répliquait du ton le plus sérieux qu'il était plus difficile qu'on ne le pense de faire du bien, qu'on incriminait quelquefois les meilleures intentions, que la responsabilité, pour quiconque voulait prendre le mot à la lettre, était toujours une affaire grave, que ces devoirs sociaux étaient des charges et jamais des privilèges, si ce n'est pour ceux qui cherchent le moyen de satisfaire leur vanité et leurs intérêts. Comme nous nous trouvions d'accord sur cette difficulté de bien faire et ces sources de déboires tels qu'ils excusent l'égoïsme le plus étroit, nous passions en revue comment les réformateurs modernes avaient compris la coopération à l'intérêt commun; nous remarquions l'écueil de tous leurs systèmes, et nous étions forcés de convenir qu'un des problèmes sociaux de l'avenir était la création d'une religiosité pour le bien collectif, à l'encontre des dogmes antiques, qui n'imposaient que le salut individuel de l'âme.

Quoiqu'il en soit, il paya largement sa part de citoyen aux fonctions gratuites. Successivement conseiller municipal, adjoint au maire, conseiller d'arrondissement, délégué cantonal, membre du comité d'hygiène, du conseil d'administration de l'hospice, du bureau de bienfai-

sance et du collége, enfin secrétaire général de notre Société d'agriculture, il apporta partout le zèle le plus consciencieux.

Le collége, dont la prospérité l'intéressait particulièrement, et qui avait eu le malheur de le perdre en 1867, lui doit une protection qui s'est soutenue jusqu'au dernier moment, et qui lui valut les palmes d'Officier d'Académie en 1872. Lorsque parurent les programmes de l'enseignement secondaire spécial, qui réveillèrent en sursaut la vieille Université, il fut un des premiers adeptes de la réforme. « Quel dom« mage, disait-il, que je n'aie pas reçu moi-même cette instruction! « Que de fruits j'aurais tirés de mes voyages, initié de bonne heure à la « langue de ces connaissances que j'ai possédées trop tard! Avec quel « profit et quel plaisir j'aurais visité des pays qui m'ont caché tant « de secrets! » Cette opinion dictée par l'expérience devrait profiter à nos colléges communaux qui paraissent de plus en plus s'écarter de cette voie. Il y a néanmoins beaucoup d'ennemis de cet enseignement, auxquels l'évidence amène des remords, comme un brillant académicien l'a récemment avoué (1).

En succédant à M. Charpy, ingénieur, comme membre du comité d'hygiène de l'arrond[t], M. Blondeau devait rencontrer dans ce conseil une sphère où toutes ses aptitudes trouveraient une application. Institués comme devant rendre des services considérables aux populations, les conseils d'hygiène étendent leur compétence sur tout ce qui intéresse au premier chef la santé générale. En présence de tous les bienfaits qu'ils seraient susceptibles de répandre, on s'étonne de leur rôle secondaire et de l'injuste oubli dont ils sont l'objet de la part des conseils généraux. Trop souvent, il est vrai, les vœux qu'ils expriment rencontrent des impossibilités d'exécution d'un ordre supérieur, entre autres des habitudes invétérées ou l'embarras financier des communes. Mais il n'en est pas moins évident que leur rôle serait plus effectif si l'administration, en dehors des prix fondés par les académies, accordait à leur influence une plus large part, et si elle provoquait des études générales, qui tôt ou tard finiraient par imposer aux habitants des villes et des campagnes les réformes dont ils éprouvent journellement le besoin.

Disons, pour être juste, que quelques circonscriptions administratives, grâce à l'initiative intelligente qui les dirige, leur accordent un légitime crédit et leur impriment autant d'action qu'elles le peuvent. Le comité consultatif d'hygiène de France a déjà signalé le zèle de

(1) Discorus de M. Legouvé, à la réception de M. Gaston Boissier.

MM. les Sous-Préfets de Thonon et de Bonneville, en disant que si ces fonctionnaires trouvaient beaucoup d'imitateurs parmi leurs collègues, l'hygiène ferait dans notre pays de rapides progrès. A la satisfaction générale des médecins de notre arrondissement, c'est à la demande du Président du comité (1) que M. Blondeau dût de s'occuper des causes du goître endémique, dont sont affligées beaucoup de nos communes.

Ce travail de statistique, qui a nécessité des centaines d'analyses hydrotimétriques d'eaux potables (2), paraîtra bientôt dans le Bulletin de la Société. Il nous montrera que les causes hydrotelluriques seules ont été l'objet de l'attention du chimiste. Pour ce qui concerne la médecine pure, c'est-à-dire l'étiologie de l'affection par rapport aux causes médiates, le sujet en est presque épuisé par de nombreux mémoires. La *misère physiologique* sous toutes les formes et tous les états, tel est le terrain où se développent les germes du mal avec la ténacité d'une endémie, et telle est également, dans l'acception la plus générale du mot, la conclusion de ces travaux.

Quant aux causes telluriques elles existent, mais il reste à connaître leur nature. Le docteur Moretin a constaté la présence d'une matière organique dans les eaux les plus incriminées, mais on ignore si, comme la barrégine, elle est dépourvue de toute organisation apparente au moment où l'analyse la décèle, ou si elle n'est qu'un produit protéique secondaire résultant d'un ferment figuré, de zoospores d'une conferve ou même d'infusoires. Le problème, du même ordre que l'étude des poussières atmosphériques, est tout aussi compliqué; car, si on rencontrait un de ces êtres inférieurs dans le champ du microscope, il faudrait s'assurer qu'il est le vrai coupable à l'exclusion d'un autre et d'une cause inconnue.

La contribution de M. Blondeau aux publications de la Société d'agriculture de Poligny lui fut assurée dès son origine, et il la défendit énergiquement lorsqu'elle eut à traverser des moments critiques. Devenu Secrétaire-Général après le départ de M. Bertherand, il fit tous ses efforts pour assurer la régularité du Bulletin et la distribution des sujets. Pour ne citer que les principaux articles signés qu'il y fit paraître, nous mentionnerons son Résumé du cours d'arboriculture de M. Dubreuil, modèle de précision et de clarté; une description du pronosti-

(1) M. Boyenval, Sous-Préfet de Poligny.

(2) Ces analyses l'ont incidemment conduit à découvrir une analogie de composition entre les eaux de Contrexeville et celles de Montchauvier.

queur de l'amiral Fitz-Roy et de l'ébullioscope Maligand; quelques notes sur des observations barométriques faites dans la Corrèze par l'un de nos membres correspondants, M. Charrière; la recherche des phosphates dans les roches jurassiques; un rapport sur l'exposition de 1875, etc.

En somme, ses publications furent beaucoup trop rares, et il doit en rester d'inédites dans ses manuscrits. Espérons qu'un jour la piété filiale les tirera de l'oubli, et cela sans peine, car son esprit méthodique qui pratiquait la maxime d'un grand naturaliste (1) a dû les classer avec soin.

Nous ne devons pas garder le silence sur ses opinions en philosophie et en économie politique, surtout lorsque leur modération était connue et appréciée de chacun. Il était et fut toujours libéral : à l'Assemblée il eût pris place au centre gauche. Elève à l'Ecole Polytechnique au moment de la mort de Fourier, il n'écouta que les rêves de la jeunesse et suivit l'enthousiasme de l'époque.

L'économie sociale a ses poètes comme la littérature, et beaucoup de penseurs glissent sur les leçons sévères de la statistique et de l'histoire pour planer dans les régions de l'idéal; en d'autres termes, ils préfèrent inventer un monde plutôt que de proposer des modifications pratiques au nôtre. Rien n'est moins blamâble que ces tendances, que ces rêves, pour dire le mot, qui nous transportent dans un monde meilleur où s'efface l'inégalité fatale qui afflige l'humanité. Quel plus beau sujet d'étude qu'un ordre social différent du nôtre, *Rerum novus ordo* qui permettrait à cette inégalité originelle d'osciller autour d'une moyenne compatible avec le bonheur, sans montrer ces écarts déplorables qui nous attristent et nous causent des terreurs cent fois justifiées?

Malheureusement, ces mêmes théories si humanitaires en apparence sont devenues avec certains esprits une industrie tellement subversive, que leurs adeptes ont dû les désavouer et se disculper même d'y avoir jamais trempé. Il n'y avait crainte que l'intelligence de M. Blondeau s'égarât dans une telle voie. Il resta phalanstérien platonique, après l'essai de la colonie sociétaire de Condé-sur-Vesgre, patronnée par le gouvernement de juillet (ministère Thiers), comme pendant celle du Cig. Mais il compta parmi les adhérents de ce groupe d'élite, composé principalement d'élèves de l'Ecole Polytechnique devenus officiers du

(1) L'ordre a trois avantages : il soulage la mémoire, conserve les choses, épargne le temps.
B. Delessert.

génie et d'artillerie, dont les noms sont aujourd'hui honorés et promus aux plus hautes dignités politiques.

Pendant longtemps, il fut un abonné de *la Phalange*, ce qui ne l'empêcha pas de suivre les progrès de la philosophie positive et de lire les continuateurs d'Auguste Comte jusqu'à leurs dernières publications. *La Théorie de l'unité universelle* était oubliée, mais il aimait les réminiscences imaginaires de sa jeunesse. Aux phénomènes dont l'explication nous échappait, nous opposions l'axiome de l'école : *La série distribue l'harmonie*, qui jetait la gaieté, sinon la lumière, sur le problème à résoudre.

La tolérance est l'ornement des esprits justes. Par tous les actes de sa vie, il chercha à prouver que liberté de conscience ne veut pas dire guerre aux idées religieuses. Loin d'en froisser aucune, il donna l'exemple du père de famille, et rencontra des amitiés fidèles ailleurs que parmi les personnes de ses opinions. Les partis recherchèrent la sienne, parce qu'elle était sûre, et tout le monde désira ses relations, parce qu'on n'y trouvait que des sentiments exquis. Il avait la noble croyance au bien inné, aussi tous ses jugements étaient-ils empreints d'une indulgence fine et délicate. A une époque comme la nôtre, où tant d'esprits soufflent la discorde, on aime à se rappeler son langage discret et mesuré qui ne connut jamais ni l'aigreur, ni l'amertume de la discussion.

Dans les derniers jours de sa maladie, lorsqu'une hémorrhagie intestinale l'eut rendu presque exsangue, il n'en conserva pas moins une acuité d'intelligence surprenante. Nous recueillîmes avec respect ses dernières conversations dans lesquelles sa voix défaillante nous enseigna comment du fond de sa conscience il avait compris les devoirs de la vie. Il la quitta, ne voulant relever que de lui-même et de la manière qui lui parut la meilleure.

Non omnis moriar, tels sont les derniers mots que nous dirons avec lui sur cette tombe à peine couverte, et sur laquelle coulent les larmes de ses enfants : il nous reste son souvenir pur et vénéré. Camarades d'enfance et de promotion, officiers de marine, membres de la Société de Poligny, soldats de la Légion dont il fut le chef, amis de la dernière heure, tous, devant cette âme qui fut réfractaire au mal, nous apportons le tribut de respect que l'honnête homme s'est concilié, ainsi que les hommages rendus à l'exemple qu'il laisse.

D[r] L. Coste.

HYGIÈNE DES ÉCOLES

LES BANCS ET LES TABLES D'ÉCOLE

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

La question *des bancs et des tables d'école* n'est point nouvelle pour la Société des sciences et arts de Poligny. Dès 1873, elle publiait sous ce titre : *Influence de la disposition du mobilier scolaire sur la santé des enfants*, un extrait d'un intéressant travail de M. Ernest Girard, professeur au lycée de Lons-le-Saunier.

Nous ne reviendrons pas sur cette note, mais nous la compléterons par de larges emprunts à l'article *Le Mobilier scolaire en France et à l'étranger*, que M. Paul Beurdeley vient de rédiger pour le *Bulletin de la Société pour l'instruction élémentaire.*

Les observations des professeurs, les études anatomiques et physiologiques faites par les médecins ont condamné formellement et définitivement l'ancien mobilier scolaire. Le coupable ne tenait aucun compte de la taille différente des divers élèves, et sacrifiait toujours la santé de l'enfant et son développement normal à l'amour de l'uniformité (1).

La table commune ne pouvant également convenir à toutes les tailles, détermine chez les uns de la myopie et chez d'autres la déviation de la colonne vertébrale. Le mal est aggravé le plus souvent par la forme même de la table, la table plate ou horizontale oblige l'enfant à se courber en arc de cercle pour écrire, d'où il résulte que la poitrine se creuse et que le dos se voûte.

Le banc sans dossier fatigue l'enfant et le prédispose à des congestions céphaliques, à des saignements de nez et à cette variété de gros cou que les Allemands appellent *goître scolaire*. Il faut que les reins de l'enfant soient soutenus lorsqu'il en sent le besoin et qu'il n'écrit pas.

L'absence de séparation entre les élèves a les graves inconvénients de rendre la surveillance plus difficile, de faciliter la dissipation et de mettre les mœurs en danger.

Quant au nouveau mobilier scolaire, si l'accord n'est pas établi sur le système à adopter, du moins le principe de la réforme n'est plus discuté. M. Buisson l'a formulé en ces termes : Le banc doit s'accommoder à l'enfant, et non plus l'enfant au banc.

(1) Voir à ce sujet l'article *Corps de menuiserie* du savant *Manuel de l'Enseignement primaire*, par M. Eugène Rendu. Paris, Hachette et Cie, 1861.

Les conditions exigées par l'hygiène et la pédagogie sont les suivantes :

1° L'élève sera complètement assis;

2° Les jambes seront entièrement sous la table et reposeront en plein sur le sol;

3° Les jambes formeront avec les cuisses un angle droit;

4° Les cuisses formeront avec le tronc un autre angle droit;

5° La table proportionnée à la taille de l'enfant sera inclinée (0m15);

6° Le siège proportionné à la taille de l'enfant sera pourvu d'un dossier;

7° L'enfant devra pouvoir se lever pour répondre;

8° Les sièges devront être isolés;

9° Le matériel devra enfin réunir les trois qualités suivantes : propreté, solidité et bon marché relatif.

Nous n'avons point à étudier ici dans quelle mesure les divers systèmes qui se sont produits à l'étranger et en France ont réalisé ces conditions. Notre but unique est d'appeler l'attention des autorités municipales sur l'urgente nécessité d'une réforme indispensable. Le Jura doit suivre l'exemple des écoles industrielles de Noisiel, de Sainte-Geneviève-des-Bois, de l'école Monge, etc.

Nous sera-t-il permis d'ajouter, avec M. Paul Beurdeley, que la solution complète du problème (moins la question du prix qui, par malheur, est encore un peu élevé) nous paraît avoir été obtenue par un constructeur français, M. Lenoir? Notre conscience de médecin éprouverait un sensible soulagement, si nous voyions enfin les enfants outillés d'un mobilier scolaire réclamé par l'hygiène. Le patriotisme français n'a pas reculé devant les dépenses réclamées pour la réorganisation de l'armée; il accepterait également et sans murmurer l'aggravation de charges qu'entraînerait la réforme du mobilier scolaire. A l'œuvre, citoyens! Il s'agit de la santé, de la moralité et de l'instruction de l'enfance et de la jeunesse.

RÉUNION

DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES, A LA SORBONNE, EN 1877.

Par arrêté en date du 22 décembre dernier, M. le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts a décidé que la 15e réunion des

délégués des Sociétés savantes et des professeurs des départements aurait lieu à la Sorbonne au mois d'avril 1877, et que des séances de lectures et de conférences publiques seraient faites pendant les journées du mercredi 4, jeudi 5 et vendredi 6 avril.

Le samedi 7 avril, le Ministre présidera la séance générale dans laquelle seront distribués les récompenses et encouragements accordés aux Sociétés et aux savants.

Aux termes de l'arrêté du 25 décembre 1872 et sur la proposition des trois sections du comité des travaux historiques, M. le Ministre a mis à la disposition de chacune d'elles une somme de 3,000 francs pour être distribuée, à titre d'encouragement : 1° par les sections d'histoire et d'archéologie aux *Sociétés savantes des départements* dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire et de l'archéologie; 2° par la section des sciences, *soit aux Sociétés savantes, soit aux savants des départements* dont les travaux auront contribué aux progrès des sciences.

MM. les Présidents des Sociétés savantes et MM. les Recteurs d'Académie ont reçu des instructions spéciales dont la communication sera faite aux délégués et aux Professeurs qui se proposent de venir assister aux réunions de la Sorbonne.

REVUE DES JOURNAUX AGRICOLES ET SCIENTIFIQUES,

PAR M. LE DOCTEUR ROUGET (D'ARBOIS), MEMBRE FONDATEUR.

Les racines renversées. — Une expérience intéressante a été faite par un horticulteur anglais, M. Rochford. Cette expérience consiste en ce que, voulant donner à des vignes cultivées en serre plus de vigueur et les amener à développer une plus grande quantité de racines, ce jardinier en a recourbé la tige de manière à enfoncer en terre l'extrémité supérieure de celle-ci.

Cette extrémité s'étant enracinée, il en est résulté que ces vignes se sont trouvées munies de racines à leurs deux bouts. Quelques pieds ont été laissés dans cet état; un autre a été coupé en deux dans l'espace intermédiaire, aux deux faisceaux de racines, de sorte qu'il s'est trouvé ainsi un pied entièrement renversé, nourri seulement par les racines qui s'étaient formées à son extrémité primitivement supérieure. La section ayant été faite au moment où les pousses portaient des grappes

à moitié grosseur, la végétation n'en a été nullement altérée et les grappes se sont aussi bien développées, ont aussi bien mûri que si l'arbuste s'était trouvé dans les conditions normales.

Cette expérience prouve une fois de plus, dit M. Duchartre, que les voies de la sève permettent à ce liquide de se diriger dans le sens normal ou dans un sens contraire, selon les besoins de la plante, que la sève se porte toujours vers les parties où s'opèrent les développements, quelque direction qu'elle doive suivre pour cela ; que dès lors les expressions journellement usitées de sève ascendante et sève descendante peuvent induire en erreur, et devraient être remplacées par celles de sève brute et sève élaborée ou nourricière, qui n'offre pas le même inconvénient. Au reste, cette expérience de M. Rochford n'est que la répétition de celle justement célèbre qui a été faite sur un saule vers le milieu du siècle dernier, par Duhamel du Monceau, et qui est connue sous le nom de retournement d'un arbre.

A ce propos, M. A. Rivière rapporte avoir fait lui-même, de 1864 à 1866, dans la collection des vignes qui existaient au Luxembourg, des expériences du même genre. Ayant fait des couchages de variétés qu'il désirait multiplier, quand les sarments couchés ont été enracinés, il y a pratiqué une section entre les vieilles racines et les nouvelles. Il a relevé alors les deux extrémités qui, l'une et l'autre, ont donné des pousses de telle sorte, qu'il a eu ainsi des pieds de vignes à deux têtes nourries par des racines intermédiaires aux deux. Sur d'autres pieds, il a procédé comme M. Rochford et il a eu de même des pieds renversés qui ont très-bien poussé.

M. A. Rivière rapporte aussi que M. Carrelet ayant greffé par approche, il y a cinq ou six ans, deux poiriers voisins, a eu l'idée d'arracher l'un des deux et de le relever de telle sorte qu'il eut ses racines en l'air. L'arbre ainsi renversé a végété pendant plusieurs années, et il existe aujourd'hui comme échantillon instructif et conservé sec au Luxembourg. D'un autre côté, M. A. Rivière a pratiqué plusieurs fois de longs talons sur des poiriers et sur des pieds de vignes, en les sciant jusqu'au milieu de leur épaisseur et en les fendant ensuite dans leur milieu et de bas en haut dans une longueur d'un mètre. Ces longs talons ayant été écartés ont donné des pousses : on n'a conservé de celles-ci que celle qui partait tout près de l'extrémité inférieure, elle s'est développée avec vigueur, et même sur un pied de vigne qui avait été ainsi opéré, la pousse partie du bout du talon a porté fruit dans l'année. *(Revue d'économie rurale. Journal des Cultivateurs)*.

Du voisinage des fours à chaux près des vignes. — M. Husson, pharmacien, est l'auteur d'une série d'expériences fort bien faites, dans le but de résoudre une question d'hygiène et d'économie rurale à laquelle plusieurs fois par an, et sur divers points du territoire, les tribunaux donnent les solutions les plus variées.

Il s'agit de l'influence que peut avoir le voisinage des fours à chaux sur le développement des vignes et la qualité du raisin.

M. Husson a comparé les raisins d'un même vignoble dont une extrémité confine à un four à chaux. Les raisins développés loin de la fumée donnent un vin clair et savoureux, et la distillation extrait de l'alcool est d'un goût irréprochable.

Les raisins les plus proches, au contraire, fournissent un vin d'une odeur empyreumatique pénétrante; les matières empyreumatiques ont pour effet, par l'acide phénique qu'elles contiennent, de retarder la fermentation du moût.

Les expériences de M. Husson semblent donc prouver que les voisinages des fours à chaux sont nuisibles à la vigne. *(Petit Journal de la Vigne).*

Nous recommandons cette observation aux membres des Conseils d'hygiène de notre zône du pied du Jura, appelés assez souvent à statuer sur des demandes d'établissement de fours à chaux permanents.

FABRICATION DU BEURRE.

Moyen d'obtenir du lait la plus grande quantité de crême. — M. Eugène Tisserand, Inspecteur général de l'Agriculture, a communiqué récemment à l'Académie des sciences de Paris le résultat de ses recherches relatives à l'action du froid sur le lait et les produits qu'on en tire, résultat qui est de nature à intéresser l'industrie rurale et plus spécialement les personnes qui s'occupent de la fabrication du beurre et du fromage.

En soumettant le lait de vache, immédiatement après la traite, à des températures variant entre 0 et 36°, et en le maintenant pendant 24 ou 36 heures à la température initiale, M. Tisserand a constaté les faits suivants :

1° La montée de la crême est d'autant plus rapide que la température à laquelle on maintient le lait est plus rapprochée de 0;

2° Le volume de crême obtenu est d'autant plus grand, que le lait a été plus refroidi;

3° Le rendement en beurre est aussi plus considérable.

En un mot, le lait traité à une basse température donne toujours des produits plus considérables et meilleurs. (*Le Cultivateur de la Suisse romande de Genève*).

Le café comme désinfectant et comme moyen de conservation. — Le café brûlé agit avec énergie sur les émanations putrides animales ou végétales : ainsi, une pièce dans laquelle se trouvait depuis quelque temps déjà de la viande fortement gâtée s'est trouvée désinfectée à l'instant, par suite du simple passage d'une livre de café fraîchement brûlé. La mauvaise odeur qui se développe dans une maison, lors de la vidange de la fosse, disparaît rapidement à la suite de fumigation avec du café. Le gibier mort saupoudré avec du café se conserve frais pendant plusieurs jours ; ce moyen est surtout pratique quand le gibier doit être expédié.

Le café est très-bon comme fumigation dans les chambres des malades ; dans les épidémies, il vaut en tous cas mieux que le chlore ou l'acide carbonique, dont l'odeur rend déjà malade. *(Revue industrielle)*.

RECETTES ET PROCÉDÉS UTILES,

PAR LE MÊME

Destruction des fourmis dans les serres. — Voici un moyen qui peut être utile aux amateurs, pour la destruction des fourmis qui infestent quelquefois les serres. Il suffit de laisser une brosse en chiendent, mouillée, le dos contre terre, à la place où viennent les fourmis. Celles-ci ne tardent pas à envahir la brosse où elles sont attirées par un peu de matière sucrée. C'est par centaines qu'elles viennent s'y rassembler. Il suffit dès lors pour les détruire de secouer la brosse sur un seau d'eau. On peut renouveler la noyade d'heure en heure jusqu'à la destruction de toute la gent fourmilière. C'est simple et pratique et de nature à intéresser nos nombreux lecteurs. (*La Basse-Cour*, N° 7, 1876).

Destruction des pucerons (1). — Les feuilles de pétunias ne réussissent point aussi bien que celles du tabac. Mais les tomates, dont on laisse perdre une grande quantité dans les jardins, sont très-puissantes. M. Siroy ayant fait macérer des feuilles de tomates dans de l'eau, en aspergea des plantes couvertes de pucerons. Toutes en furent débarrassées en deux jours. (*Journal de la Société centrale d'horticulture de France*).

(1) Voir *Bulletins de la Société* pour 1875, p. 72 et 152.

L'EAU-DE-VIE DE MARC

Dans tous les pays vignobles, on fabrique généralement des eaux-de-vie avec le marc tel qu'il sort du pressoir : ces eaux-de-vie ont, comme chacun sait, un goût *sui generis* toujours absolument désagréable. On nous saura gré d'indiquer le procédé suivant que nous tenons d'un vigneron, bourguignon émérite : ses eaux-de-vie de marc ont une grande finesse, et vieilles de deux ans, il faut être bien fin gourmet pour reconnaître leur origine.

Voici comment procède notre ami :

Aussitôt que le marc est sorti du pressoir, il l'émiette, le désagrège, le place dans une cuve et verse dessus 100 litres d'eau de fontaine environ, pour une quantité de marc ayant produit 10 hectolitres de vin; il foule ensuite pendant quatre à cinq jours ou même davantage pour que la fermentation se développe mieux. Il soutire ensuite le liquide et soumet le marc à une nouvelle pression, afin d'en perdre le moins possible. Il verse le tout dans un alambic ordinaire et obtient une eau-de-vie excellente.

Cette eau-de-vie n'a pas le goût particulier aux eaux-de-vie de marc et ressemble beaucoup à celle du vin. Le rendement est d'ailleurs le même que si le marc avait été distillé tel qu'il sort du pressoir; seulement le produit, nous le répétons, est incomparablement meilleur.

Nous engageons vivement les viticulteurs à mettre en pratique cet excellent procédé, bien préférable à celui dont ils se servent habituellement : le produit qu'ils obtiendront ayant perdu son mauvais goût et son odeur qui répugne à un grand nombre de personnes, les récompensera d'un peu de peine.

(*La Vigne*).

FIN DE LA 17me ANNÉE (1876).

NOTA. — Pour ne pas retarder plus longtemps l'envoi de ce N°, nous joindrons le titre et la table des matières de l'année 1876 au prochain Bulletin, c'est-à-dire au N° 1 de 1877.

POLIGNY, IMP. DE MARESCHAL.




3 9015 06376 1426
UNIVERSITY OF MICHIGAN

